This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Acad.
75 J-(139

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1888

CXXXIXe ANNÉE

5e SÉRIE. — TOME VI

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DU NORD DE LA FRANCE
8542
S.L.N.F.
Vente du 28-10-1938

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—

1889

Wlet 162/1

Digitized by Google

Bayerische
Staatsbibliothek
MÜNCHEN

Digitized by Google

Staatsbibliothek
MÜNCHEN

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR M. A. LOMBARD

MESSIEURS,

Si le dévouement maternel ou filial, s'inspirant des sentiments les plus doux et les plus forts de notre nature, stimule puissamment les autres vertus, le zèle au travail, la résignation et la fermeté dans la peine, cela n'est-il pas vrai surtout de ces conditions où les devoirs de famille exigent, pour être remplis, bien plus de patience et d'abnégation que dans d'autres où la vie est facile et douce. Sans doute on voit ces vertus aussi aimables qu'elles sont vaillantes s'épanouir à la chaleur d'un heureux foyer. A les considérer alors dans leur sérénité et leur charme extérieur, ne pourrait-on croire que c'est là leur demeure naturelle, qu'elles n'en émigrent pas volontiers et qu'enfin, comme des fleurs magnifiques, elles y développent toute leur beauté? Il faut cependant regarder ailleurs, c'est-à-dire où le foyer est trop souvent froid, où la vie est rude, vouée

Digitized by Google

au travail des mains et où ce labeur est la lutte incessante contre les difficultés matérielles de l'existence. C'est là que ces vertus, quand leur force croît en raison des obstacles et qu'elles vont sans défaillance à leur but, accomplissent leur œuvre la plus difficile et incontestablement la plus belle devant Dieu et devant les hommes. S'il en est ainsi, n'est-ce pas ce qu'il faudrait surtout honorer, aimer, chercher à bien connaître? Telle fut, en effet, la pensée de l'homme éclairé et bienfaisant qui voulut leur rendre un digne hommage en fondant les prix que l'Académie va décerner aujourd'hui.

Dans les conditions les plus obscures on peut donc, grâce à Dieu, découvrir bien des dévouements et des mérites cachés entre lesquels la préférence ou le choix est souvent chose délicate. Nous faisons de notre mieux pour répondre aux vues du fondateur; nous interrogeons tous les témoins qui peuvent nous éclairer; et c'est ainsi que l'Académie a distingué cette année quatre mères de famille et trois jeunes filles dont le dévouement lui a paru bien digne d'être mis en lumière.

Nous parlerons d'abord de ces mères de famille qui sont M^mes^ Lang, Niederlander, Bertrand et Nicolle.

M^me^ *veuve Lang.* — M^me^ Lang, âgée de quarante-six ans, est originaire du pays annexé, et son mari, avant la guerre, était ouvrier à la cristallerie de Saint-Louis. La famille rentra en France et lui travailla pendant dix ans à la verrerie du faubourg Saint-Georges.

Le taillage du verre n'est pas sans danger pour l'ouvrier, qu'il expose aux maladies de poitrine. Le pauvre

Digitized by Google

Lang ne fut pas épargné ; il mourait en 1887, après avoir langui pendant quatre ans ; tous les soins de sa femme n'avaient pu le sauver.

Si, par le travail assidu de l'homme, la vigilance de la femme, ce ménage chargé d'enfants avait pu faire quelques économies, elles étaient fatalement épuisées. Que l'on songe en effet que le malheureux père laissait neuf enfants ! Cinq d'entre eux, il est vrai, dont le plus âgé a vingt ans et le plus jeune quatorze, peuvent déjà ou peuvent à peu près gagner leur vie. Mais les quatre autres vont à l'école ou même à l'asile et la tâche maternelle est ainsi bien loin d'être accomplie.

La veuve Lang n'a point faibli dans des épreuves cruelles et longues. Après la grande perte qu'elle avait faite, son dévouement se reportant tout entier sur ces enfants si jeunes, qui n'ont plus qu'elle pour soutien, est devenu plus énergique encore par le sentiment de ce malheur même. En lui décernant un prix de deux cent cinquante francs, l'Académie veut honorer cette vertu courageuse de la femme et de la mère ; car de telles mères font les braves enfants. Et pourquoi ne dirions-nous pas qu'il y a une image même de la beauté que la famille possède en soi, exprimée ici par l'union qui règne sous l'autorité maternelle, par le concours actif et le contingent de ressources apporté chaque jour à la vie commune par ceux qui en sont déjà capables, surtout par les soins prodigués aux petits et aux faibles ? La mère les voit grandir dans la foi qui l'a soutenue. Qu'ils soient donc comme leurs parents, grâce à son inspiration et à son exemple, d'honnêtes gens et de courageux travailleurs !

Digitized by Google

M^me^ *veuve Niederlander.* — M^me^ Niederlander n'a pas été moins éprouvée que M^me^ Lang et n'a pas eu moins de fermeté dans l'épreuve. L'Académie lui décerne le même prix.

Cette famille, venue aussi d'Alsace-Lorraine, des environs de Sarreguemines, demeura d'abord à Maxéville. Le mari, bon ouvrier et de bonne conduite, gagnait aux forges de Liverdun un salaire raisonnable ; alors on n'était pas malheureux.

Cela n'a pas duré. Le mari, perdant la joie du travail, devint triste, inquiet, se crut en butte à la malveillance ; le délire s'empara de son être. Alors il abandonne son travail, mène une existence errante jusqu'au jour où il peut être recueilli à Maréville, où son état ne laisse aucun espoir de guérison.

La vie pour la famille a donc pris tout à coup un aspect sombre. Il faut venir à Nancy chercher du travail. Or il y a sept enfants dont l'aînée, jeune fille de dix-sept ans, gagne dans une filature des journées d'un franc vingt-cinq centimes. L'aîné des fils a quinze ans ; il est placé comme garçon de ferme à la Trinité. La mère reste chargée des cinq autres, trop jeunes encore pour gagner ; elle n'a d'autre aide que l'aide de sa fille aînée, dont les semaines sont rapportées au logis.

La pauvre mère, elle, est bien nécessaire dans son intérieur. Et cependant il faut encore aller à la recherche du travail, ce qui est trop souvent la grande inquiétude des pauvres gens. En trouveront-ils et à des conditions qui ne soient pas dérisoires? Elle part le matin, fait le trajet de son logis, chemin du Stand, à la rue de l'Hospice. Et comme il y a bien des mains tendues à la

Digitized by Google

fois et sollicitant de l'ouvrage, elle n'est assurée pour sa part que d'une douzaine de bas à coudre, soit d'un salaire de vingt-cinq centimes. Quel que soit l'appui qu'on puisse en une telle situation rencontrer dans la charité privée, avouons qu'il faut à la mère bien de la force pour ne pas rester au-dessous de sa tâche.

Il ne faut pourtant rien assombrir ni croire qu'il n'y a jamais pour ces intéressantes familles un rayon de joie qui se glisse dans la pauvre demeure. La paix de la conscience, la docilité des enfants, cette foi au bien qui est dans toutes les conditions, élevées ou humbles, le signe des natures d'élite, l'invincible espérance qui en découle, ce sont là des éléments de bonheur que les atteintes de la misère, grâce à Dieu, ne détruisent pas, de même que dans les hautes sphères où tout abonde les richesses ne sauraient y suppléer. Ce que nous appelons des jouissances n'existe pas pour ces pauvres familles. Voyez pourtant comme tout est relatif! Il arrivera qu'un jour de fête un cœur généreux, une main bien avisée a voulu qu'il y eût un gâteau pour les enfants; ainsi nos aïeux faisaient la part du pauvre; ainsi vaut le don par la façon de donner. Et voilà un bonheur! Et le petit Jean, qui n'a que deux ans, fait plus de bruit à lui seul que tous les autres. Mais c'est assez dire; et puisse le prix bien mérité que l'Académie donne à M^me^ Niederlander réjouir le cœur d'une bonne mère et lui être une satisfaction, un encouragement de plus!

Après ces deux mères dévouées qu'elle ne pouvait mettre qu'au même rang, l'Académie est heureuse encore d'accorder deux prix de cent francs chacun, l'un à M^me^ veuve Bertrand et l'autre à M^me^ veuve Nicolle.

Digitized by Google

M^me^ *Bertrand.* — M^me^ Bertrand, veuve depuis bientôt deux ans, a six enfants bien jeunes, puisque l'aîné n'a que quinze ans et seul gagne déjà quelque chose. La famille, originaire de Metz, habite Nancy depuis 1882 ; le père était jardinier et ceux qui l'ont employé nous ont dit quel intérêt leur inspirait cet honnête homme. Vint la phthisie ! Les forces diminuèrent et aussi le gain ; et tandis que l'état du mari exigeait plus de soins, les charges du ménage retombaient sur la femme d'un poids plus lourd. Enfin, le mari ayant travaillé tant qu'il pouvait travailler, la femme s'étant acquittée envers lui de la dette entière de l'épouse, elle n'eut plus à compter que sur elle pour le soutien des enfants. Eh bien ! elle n'a pas fléchi non plus dans cette lutte qui est bien vraiment, et au sens le plus rigoureux, la lutte pour la vie, alors qu'à ces êtres auxquels la mère se sacrifie il ne faut pas seulement donner le pain du jour, mais prodiguer bien d'autres soins, et cela, malgré ces nécessités impérieuses de l'existence qui sembleraient devoir écraser la vie morale. Veiller sur ces jeunes âmes, soustraire des esprits si tendres aux impressions qui affaibliraient la force de l'exemple et du dévouement maternel, quelle grandeur a ce rôle de la mère et de quel respect ne sont-elles pas dignes, ces pauvres veuves qui n'auront vécu que pour le remplir !

M^me^ *veuve Nicolle.* — M^me^ veuve Nicolle (Pauline Bouchard) est de Nancy ; c'est la dernière d'une famille de dix-sept enfants, qui n'a laissé que des souvenirs honorables au faubourg Saint-Pierre. Le père était cordonnier, la mère brodeuse, et l'un et l'autre ont vécu extrê-

Digitized by Google

mement âgés. Dans cette famille si nombreuse, il y eut bien des destinées diverses, peu d'heureuses, sans doute, malgré certaines espérances, mais fauchées dans la fleur.

L'un des fils avait de grandes dispositions pour le dessin; notre ville encourage et soutient le futur artiste; par son secours, il peut aller à Paris, où il complétera ses études, et il périt en 1840 dans la catastrophe qui fit tant de victimes sur le chemin de Versailles. Une des jeunes filles, intelligente et instruite, parvient à se placer comme institutrice, et c'est pour aller mourir bientôt en Autriche. Enfin, de tous ces enfants, les uns morts, les autres dispersés et vivant pour eux-mêmes ou pour une nouvelle famille, il n'y eut plus que Pauline, la dernière enfant, qui resta près des vieux parents, les soutint jusqu'au bout du chemin, ferma les yeux à la mère et puis au père.

Mariée après cette dernière mort, Pauline Bouchard, qui avait été une excellente fille, ne pouvait être qu'une bonne épouse. Mais elle n'a guère connu le bonheur; son mari, ouvrier mégissier, devint aveugle et, à la suite de ce premier malheur, frappé de folie, alla mourir à Maréville. Veuve avec deux enfants, elle fit des ménages; il paraît que c'est encore une des besognes le mieux payées que puissent trouver de pauvres femmes. Pourvu toujours que la force ne manque pas! Mais tant de causes, fatigues, inquiétudes, privations, sont conjurées contre leur santé! Affaiblie par une maladie, Mme Nicolle fut obligée de renoncer, au moins en grande partie, à cette occupation assez pénible et de se contenter, pour remplir ses journées, d'un travail de couture au vestiaire du Comité des Dames, lequel lui est

Digitized by Google

payé à raison de 7 fr. par semaine. C'est bien peu, et pourtant les deux enfants, garçon et fille, font honneur à la mère par la propreté de leur tenue, leur travail à l'école, leur bonne conduite ; et la sérénité de la mère atteste la longue habitude qu'elle a de la résignation et du dévouement. Elle mérite donc bien la récompense qu'elle va recevoir.

Jusqu'ici c'est le dévouement maternel que l'Académie a entendu honorer. Il nous reste à considérer des preuves touchantes de piété filiale.

M^lle^ *Louise Aubertin.* — M^lle^ Louise Aubertin, qui reçoit un prix de 200 fr., peut être proposée comme un remarquable exemple de cette vertu.

Elle est née à Nancy en 1858 et son père a 70 ans. Aubertin était un de ces cordonniers en chambre comme il y en avait beaucoup autrefois, faible industrie qui n'a pu tenir contre le développement de la grande fabrique. Si d'abord on vivait bien juste, la gêne n'a pas tardé à venir, et Louise Aubertin avait à peine fait sa première communion qu'il fallait que son travail aidât ses parents ; car sa mère avait aussi une mauvaise santé et souvent même ne suffisait pas aux soins du ménage. Il y avait bien d'autres enfants plus âgés qu'elle, mais qui n'ont pu contribuer au soulagement des vieux parents, soit comme chargés de famille ou pour toute autre cause.

Louise Aubertin fit d'abord de la broderie, petite ressource qui manqua bientôt, et, n'ayant pu aller en apprentissage, elle entra, en 1874, à la manufacture des tabacs.

Digitized by Google

Si d'abord l'enfant de seize ans, dans sa délicatesse native, eut quelque peu à souffrir de ce monde mêlé, sa nature sympathique et bienveillante rallia autour d'elle des compagnes dont elle devint le modèle; elles se groupèrent sous le patronage que des religieuses ont eu la salutaire idée d'instituer pour les ouvrières de la manufacture ; elles surent se concilier les autres, en obtenir tout au moins cette estime secrète qui commande le respect.

Mais les épreuves survinrent pour Louise Aubertin, cruelles à qui se sent nécessaire et se voit réduit à l'impuissance de continuer sans interruption ce qui est devenu l'œuvre de sa propre vie. Ce fut une longue maladie, puis une chute et la pauvre fille se cassa la jambe ; deux chômages de trois mois chacun, double surcroît de détresse !

Cependant son dévouement va encore grandir et s'étendre. Pendant tout un hiver elle prendra chez elle les quatre enfants de l'une de ses sœurs dont le mari est sans ouvrage; plus tard, elle donnera asile durant quatre mois à une autre sœur et à cinq enfants laissés dans l'abandon par leur père.

C'est donc la providence de la famille. La piété filiale abrite le père et la mère, tous deux infirmes; ils achèvent leur vie en paix sous la tendre protection qui les couvre. C'est le bonheur aussi de cette âme pieuse, celui qu'elle regarde comme sa vraie récompense en ce monde; elle n'a pu se l'assurer qu'à force d'ordre et d'économie, d'amour et de volonté, et, pour dire tout d'un mot, par le sacrifice constant qu'elle a fait d'elle.

Digitized by Google

M^lle *Christine Mathis*. — Entre M^lle Louise Aubertin et la jeune fille dont je vais parler, il serait difficile de trouver une différence de mérite. L'Académie attribue à chacune un prix égal.

M^lle Christine Mathis, elle aussi, est l'appui de sa famille.

Un père mort sans rien laisser à ses enfants, une mère qui n'a pas de santé et gagne, par intervalles, en aidant aux ménages, aux lessives, de bien médiocres journées, six enfants, c'est-à-dire trois filles très jeunes qui vont à l'école ou à l'asile; deux fils, l'un conscrit de 1888, mais réformé comme ayant une constitution trop faible, l'autre, estropié de naissance, et tous deux pouvant à peine vivre par eux-mêmes loin de pouvoir faire vivre les autres; enfin Christine Mathis, l'aînée, dont l'âme est devenue celle de la famille, comme son travail en est la principale ressource, telle est cette situation qui ne peut, comme la précédente, qu'exciter un vif intérêt.

Encore n'ai-je pas dit qu'il existe un grand-père très vieux, âgé de quatre-vingts ans, ancien pompier, à qui la ville de Nancy sert une pension de 120 fr. par année et qui reçoit aussi de l'Administration des hospices un secours de 10 fr. par mois : c'est là tout. Il est vrai qu'il eût pu trouver place à Saint-Julien, mais il a mieux aimé rester dans la famille et la famille a mieux aimé le garder. Ce pieux attachement ne fait-il pas leur éloge? Qu'y a-t-il pour le vieillard de plus consolant que de se dire qu'il mourra parmi les siens?

Mais quels sont les moyens de la jeune ouvrière pour soutenir la tâche si lourde qu'elle a bravement acceptée?

Elle est repasseuse; depuis onze ans elle travaille

Digitized by Google

chez une tante et y gagne 2 fr. par jour. C'est un travail constant, assez pénible, la journée commençant à sept heures du matin, finissant à neuf heures du soir. Du moins c'est régulier et d'une ressource assurée.

En 1887, Christine Mathis obtenait un des prix distribués par la Ville au nom de M. Boucher de Perthes. Déjà l'Académie songeait aussi à la récompenser; le moment de le faire est venu. En possession du capital que son prix lui avait valu, elle suivit des conseils donnés sans doute de la meilleure foi du monde, mais peut-être imprudents. Faire bâtir une petite maison où la famille serait en bon air, et qu'on paierait par faibles acomptes mensuels, quelle perspective séduisante pour de pauvres gens, qui ont si rarement des logements à peine salubres! On travaillerait encore plus, s'il le fallait; les frères s'y mettraient aussi de tout leur cœur. Bref, on s'aventura dans l'affaire. Hélas! on comptait sans les accidents ordinaires de la vie dans ces situations si précaires. Une longue maladie de Christine et de l'un de ses frères arrêta le travail et les gains journaliers, tandis que les échéances s'accumulaient. Voilà bien, dira-t-on, les témérités du pauvre! Que les sages se hâtent moins de blâmer et comprennent un peu mieux les sentiments humains! Disons plutôt, avec un de nos confrères, que pour une personne fortunée il y aurait là une belle occasion de placer un bienfait de la façon la plus opportune et la plus digne. En attendant, l'Académie est heureuse de remettre à Christine Mathis un nouveau prix, qui lui est bien dû, et qui allégera pour elle la charge provenant d'une témérité si l'on veut, mais d'une témérité généreuse.

Digitized by Google

M^lle^ *Rose Petitfils.* — M^lle^ Rose Petitfils, à qui l'Académie accorde un prix de 100 fr., a rencontré dans la vie moins de difficultés et de complications que Louise Aubertin ou Christine Mathis. C'est une existence laborieuse, mais simple, unie, invariablement réglée par le devoir filial.

Son père mourut quand elle n'avait que cinq ans; la veuve n'avait que son travail pour se soutenir, elle et son enfant. Voilà dès lors deux existences serrées l'une contre l'autre, inséparablement unies et dont tout le bonheur est dans cette affection réciproque. A partir de l'année 1873, la mère devint infirme et la fille travailla pour deux. Elle est couturière et va en maison, gagnant de la sorte 1 fr. 75 c. ou 2 fr. par jour, mais non très régulièrement et sans compter maladies et chômages. Rose Petitfils, qui fait partie de la société de Prévoyance, a voulu ainsi parer le mieux possible aux interruptions forcées du travail. Mais la cotisation de 1 fr. 75 c. par mois n'est pas, dans sa position, une faible charge, et, dans une vie de privations, il faut encore se priver pour y subvenir. C'est ce qu'elle fait, plus encore pour sa mère que pour elle. Nous n'ignorons pas non plus quelles attentions elle a pour sa mère, avec quels soins chaque jour, avant de partir, elle prépare tout ce qui est nécessaire à sa vieillesse infirme. C'est le devoir, sans doute; mais l'existence que rien n'en distrait, qui se passe à le remplir avec douceur et courage, ou, pour mieux dire, avec amour, acquiert dans toutes les conditions, surtout dans les plus humbles, une dignité, une élévation morale à laquelle on ne peut refuser, je ne dirai pas de la sympathie, mais même de l'admiration.

Digitized by Google

Tel est, comme nous avons pu le tracer, le tableau de ces humbles vies, de leurs épreuves et de leurs vertus. Il a nécessairement quelque chose d'uniforme; tout y est simple et repose sur le fond commun et vulgaire de la vie. Il semble pourtant qu'il ne soit pas dénué d'intérêt, car il s'en dégage une frappante vérité, une leçon surtout qu'il faut craindre de négliger. D'abord il nous montre l'excellence et la vraie beauté de la vie, et de quel prix elle doit être à nos yeux, puisqu'elle est partout l'occasion de telles vertus, sublime patrimoine de la famille. Et n'est-ce pas chose admirable que la démonstration sorte entière et plus éclatante des misères mêmes de l'existence!

Cela nous apprend aussi combien il est utile que les hommes, aux différents degrés de la société, se rapprochent et se connaissent pour ne pas être entraînés à se haïr au lieu de s'aimer. Sans doute, en aucun temps et en aucun lieu, on n'est exempt de divisions ni de haines, triste tribut que nos passions semblent exiger. L'égalité des droits n'est pas ce qui fait la paix civile. Si juste qu'elle soit, comment détruirait-elle les causes d'inimitié qui renaissent sans cesse des inégalités naturelles? Ne peut-elle même devenir une cause de combat?

Mais il est un devoir qui regarde plus que tous les autres les hommes appelés à jouir d'une existence aisée et surtout des bienfaits d'une éducation supérieure. Sans parler de tristes doctrines qui perdent tout crédit quand le cœur humain est seulement interrogé, ou qui fuient comme des ombres devant le clair regard de l'honnête esprit français, n'est-il pas vrai que nous

Digitized by Google

sommes trop portés à nous contenter d'une sagesse purement pratique, qui nous renferme en un cercle étroit au delà duquel il semble que nous n'apercevons plus rien? Il y a pourtant autre chose que cette sagesse utile; rien d'extraordinaire, sans doute, rien qui s'élève au-dessus de la portée commune; car c'est le devoir simplement humain, mais le devoir placé dans une lumière divine par le plus beau de tous les livres. Comment donc l'exercer si nous ne portons pas un intérêt actif aux plus faibles, qui ont besoin de nous, et si nous ne savons pas entrer avec eux en communauté d'idées et de sentiments? Comprenons aussi notre propre indigence et sachons qu'en revanche ils nous paieront de notre sollicitude, qu'ils nous rendront l'âme plus riche en lui découvrant des sacrifices qu'elle soupçonnerait à peine, distraite qu'elle est sans cesse par la rapidité, les incidents, l'agitation du flot de la vie! N'est-ce pas la leçon que tout ici nous enseigne et qui devrait nous rester présente?

Je n'ai donc plus qu'une parole à dire; car c'est du fond du cœur que nous devons adresser le remerciement qui lui est dû au bienfaiteur anonyme qui a fondé ces prix et qui, par son noble exemple, nous rappelle aussi ces vérités qu'il a su généreusement pratiquer.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS HERPIN

PAR M. C. MILLOT

DISCOURS DE RÉCEPTION.

MESSIEURS,

L'Académie m'a confié l'honorable mais délicate mission de détailler devant elle les mérites divers et les imperfections des travaux présentés au concours pour le prix Herpin. J'ai donc à vous faire un rapport, c'est-à-dire une lecture ennuyeuse. Il est bien difficile d'apporter quelque variété dans la description répétée de plusieurs ouvrages traitant du même sujet; toutefois, la justice et les égards dus aux concurrents m'empêchent de reculer au risque de vous déplaire, je tâcherai seulement d'être bref.

Il me faut pourtant commencer par sortir du sujet : je prends pour la première fois la parole dans cette enceinte; je ne saurais le faire sans remercier l'Académie de m'avoir ouvert ses rangs. Je ne dois certes pas cette faveur si enviée à mon léger bagage scientifique, encore moins à mes mérites littéraires. Si je ne me trompe, votre Compagnie aura voulu renouer, avec la Météorologie, les relations fidèlement entretenues durant trente-six années par le regretté docteur Simonin père, par

Digitized by Google

M. le professeur Chautard, et interrompues depuis le départ de votre honoré confrère en 1876. Sans espoir de jamais atteindre le niveau de mes brillants devanciers, je promets d'employer toutes mes forces pour en approcher.

Peut-être encore l'Académie a-t-elle voulu témoigner de sa sympathie pour la marine en appelant à elle un bien infidèle représentant de ce corps d'élite. J'en serais particulièrement touché et je reporterais, avec reconnaissance, sur mes anciens camarades l'honneur fait à leur renom.

MESSIEURS,

Le sujet proposé pour le concours dont j'ai à vous rendre compte était le suivant : *Recherches sur les temps préromains en Lorraine* (*Archéologie*, *Linguistique*, *Anthropologie*, etc.). Vous devez vous féliciter de ce choix, car il a donné naissance à trois œuvres importantes, d'inégale valeur toutefois.

Un écueil perfide se trouvait sur la route des concurrents : on est rarement archéologue sans être un ardent collectionneur ; les auteurs devaient résister difficilement au plaisir d'énumérer et de décrire en détail les objets de leurs vitrines ou ceux de nos musées ; en se complaisant dans l'étalage de leurs richesses, ils risquaient de perdre de vue le but final, c'est-à-dire la synthèse des notions préhistoriques concernant notre province.

Le mémoire n° 1, ayant pour devise : *Là où l'histoire cesse, c'est aux pierres à parler* (Desor), nous rassure complètement à cet égard : la lecture de la table des

Digitized by Google

chapitres, placée en tête du manuscrit, annonce une œuvre bien ordonnée, suivant une méthode vraiment scientifique, et des déductions tirées de faits groupés avec discernement. Comme un inventaire, ou plutôt un répertoire des découvertes faites en Lorraine, est néanmoins très utile pour guider les recherches futures, l'auteur n'a pas manqué d'en dresser un, mais il a eu l'heureuse idée de le rejeter à la fin, en note, pour ainsi dire ; dans le courant du texte, les descriptions ou énumérations d'objets interviennent seulement à l'appui d'une assertion ou d'une conjecture. Aux yeux du savant, les pièces d'une collection sont uniquement des éléments de travail et de démonstration ; nous ne saurions trop féliciter l'auteur de l'avoir compris.

Le premier chapitre après l'avant-propos consiste en une revue des études paléoethnologiques en Lorraine et une bibliographie destinées à guider les travailleurs et rendre hommage à leurs devanciers. Nous ferons une seule critique. Le traité de M. de Mortillet est cité avec une déférence exagérée. La classification du fameux inventeur de l'homme-singe ou *anthropopithèque* est bien ébranlée et beaucoup de ses théories absolument repoussées aujourd'hui.

Viennent ensuite une description topographique de la région et l'histoire des modifications de la surface du sol pendant l'époque quaternaire ; excellentes pages, bien étudiées, clairement écrites et parfaitement à leur place au début d'une pareille étude. L'auteur y montre, chemin faisant, l'influence de la nature minéralogique du sol sur la répartition des populations primitives et sur leurs monuments ou leur industrie :

Digitized by Google

« C'est au sommet du massif de grès vosgien qu'on retrouve les mégalithes et les enceintes cyclopéennes dont l'histoire n'a pu nous dire l'origine...

« Au pied du Donon apparaît un affleurement fort restreint de roches plutoniques qui ont fourni la matière première de la plupart des haches polies...

« Du muschelkalk, nous ne retiendrons qu'une chose intéressante : ses couches calcaires contiennent des concrétions siliceuses qui furent utilisées par les premiers habitants de notre région...

« L'énorme développement des marnes gypseuses et salifères eut, à notre avis, une influence capitale sur le peuplement de notre contrée. Le sel, dont les gisements sont peu répandus dans la nature, fut, dans tous les temps, un précieux élément d'échange..., etc. »

L'étude des modifications topographiques pendant l'époque quaternaire est supérieurement traitée : l'auteur, en racontant le creusement de nos vallées, les dénudations de nos plateaux et des collines sous-vosgiennes, fait preuve de profondes connaissances géologiques. Un tableau synoptique résume bien les pages précédentes.

Des généralités sur l'âge de la pierre nous n'avons rien à dire ici ; mais quand l'auteur examine si les données recueillies dans les divers pays s'appliquent au nôtre, il est conduit à faire les plus prudentes et les plus sages réserves au sujet de silex rapportés quelquefois à l'époque de la pierre exclusivement taillée. Pour lui, la présence de l'homme paléolithique en Lorraine n'a pas encore été démontrée, les animaux quaternaires eux-mêmes ont laissé très peu de débris. Il attribue fort

Digitized by Google

justement cette particularité à l'extension des glaciers vosgiens sur le versant lorrain disposé en longue pente.

Avec l'époque néolithique, ou de la pierre polie, nous abordons par conséquent l'étude des véritables documents attestant la présence d'une population préhistorique relativement nombreuse sur notre sol. Dans l'examen des principales stations lorraines, celle de Pierre-la-Treiche arrête un instant le lecteur, à cause des discussions auxquelles a donné lieu son antiquité probable ; celle de la Haute-Borne, non loin de Morville-lez-Vic, doit être considérée comme le type des gisements néolithiques de notre région, en raison de la multiplicité des objets recueillis, mais surtout à cause de l'absence de mélange d'époques postérieures ; on ne peut donc trouver superflue la liste complète des objets provenant de cette importante localité.

Le passage relatif aux monuments mégalithiques est court ; il ne saurait en être autrement, vu la rareté de ces curieux souvenirs d'une population honorant grandiosement ses morts.

L'impression favorable causée par toute cette première partie du mémoire s'accentue encore dans l'étude de l'âge des métaux. L'auteur, débarrassé des doutes engendrés par la rareté des documents de l'époque de la pierre, s'abandonne sans contrainte à un sujet pour lequel il se passionne ; son style s'en ressent, on y trouve entrain et facilité. Malgré cet élan, la plus grande sévérité préside aux déductions ; nous avons affaire à un chercheur d'une conscience scrupuleuse.

La comparaison de la carte des stations de la pierre avec celle des gisements de l'âge du bronze nous a

Digitized by Google

montré une chose bien curieuse : c'est la façon dont les trouvailles se raréfient quand on se rapproche des Vosges et la distance respectueuse à laquelle les populations de l'une et de l'autre époque semblent s'être tenues, non seulement de la chaîne elle-même, mais de ses contre-forts. La seconde carte n'indique pas d'extension sensible vers l'est ; elle montre seulement une augmentation de population sur place. Les glaciers quaternaires n'étaient cependant plus là pour repousser l'homme. Quelle est donc la cause d'un pareil éloignement des montagnes ?

On doit l'explication de ce fait à M. le professeur Fliche. Votre savant confrère a démontré l'existence, au début de la période actuelle, d'un nouveau refroidissement, insuffisant sans doute pour étendre les fleuves de glace jusque dans la plaine lorraine, mais assez accentué pour rendre inhabitables les collines sous-vosgiennes, ou du moins la végétation pauvre, le gibier rare, faire naître enfin des eaux sauvages, dévastant les pentes ou changeant en tourbières le fond des vallées.

Nous passons deux importants chapitres consacrés au riche mobilier de l'époque du bronze ; ils se terminent par une savante étude de la céramique aux diverses périodes de la préhistoire, où l'auteur insiste sur la difficulté de dater les poteries ; il donne toutefois quelques règles destinées à guider les archéologues.

Les principaux gisements du premier âge des métaux sont ensuite passés en revue. D'après une remarque fort judicieuse de l'auteur, il ne faudrait pas croire à la rareté des funérailles par incinération à cause du petit nombre de traces bien constatées de ce mode de sépul-

Digitized by Google

ture. Le plus souvent, en effet, la culture bouleverse les cendres et les ossements, brise et disperse les pièces de poterie, les objets de métal seuls attirent l'attention des personnes non prévenues.

Si le bronze s'est introduit peu à peu dans le mobilier de la pierre polie, on constate également l'existence d'une période où ce métal est employé concurremment avec le fer avant de lui céder le pas. L'auteur appelle cette période le premier âge du fer. Elle se signale par de nouvelles pratiques funéraires. Jusqu'alors l'homme avait enseveli les restes des siens dans les grottes, les dolmens ou la profondeur du sol. Quand le fer se substitue au bronze, on voit s'élever les tumulus. La description de ces tertres ou amas de pierres fouillés jusqu'ici et celle de leur mobilier funéraire font l'objet d'un excellent chapitre. L'auteur a pris personnellement une large part à ce genre de recherches ; il en est de même des enceintes ou camps, en particulier de ceux de la Fourasse de Champigneulles et du Camp d'Affrique de Ludres au vallum si étrangement calciné. Pour lui, toutes ces fortifications, couronnant des éperons avancés de nos falaises jurassiques, sont bien antérieures à la conquête romaine et datent probablement du premier âge du fer. Il conviendrait également de rapporter à cette date l'étonnant briquetage de la Seille, îlots artificiels faits d'innombrables morceaux de terre cuite et destinés probablement à mettre des groupes d'habitations à l'abri au milieu des eaux.

Au dernier chapitre de cette consciencieuse analyse, l'auteur résume son immense travail dans une courte synthèse, répondant d'une façon lumineuse et précise au

Digitized by Google

programme tracé par l'Académie. La topographie, la géologie, le climat, la flore et la faune anciennes et actuelles viennent confirmer ses déductions. Notre région n'a pu être habitée avant l'âge de la pierre polie; les premières populations semblent être venues de l'ouest et s'être étendues tardivement et peu à peu vers les contreforts des Vosges; les hautes collines de la Seille ont été l'une de leurs principales étapes.

Mais si les hommes de l'époque néolithique sont arrivés de l'ouest, on ne peut dire avec précision comment ils ont acquis la connaissance des métaux. Le bronze, venu de l'Orient d'après tous les préhistoriens, aurait pénétré chez nous en remontant les vallées du nord au sud, les Vosges étant à peu près infranchissables. Quant au fer, il nous serait venu du Danube, comme semblerait l'indiquer la grande analogie du mobilier des débuts de l'époque de ce métal en Lorraine avec celui de la nécropole classique de Hallstadt, en Autriche. Et cependant, l'abondance du minerai de fer chez nous a dû de bonne heure appeler l'attention des habiles métallurgistes fondeurs du bronze.

A cette seconde époque des métaux, les populations plus nombreuses ne sont plus groupées d'une façon sporadique sur les saillants de nos plateaux; elles s'étendent largement dans les plaines où elles se fixent à demeure, comme en témoignent de véritables cimetières.

Après un court examen critique des tentatives de chronologie entreprises par divers préhistoriens, pour déterminer la durée de chacune des phases du développement de la civilisation, l'auteur, en terminant, se de-

Digitized by Google

mande à quelle race appartenaient les premiers habitants de notre province. Avec sa prudence habituelle, il ne veut pas faire à cette question de réponse précise. Tout en appréciant cette réserve, nous sera-t-il permis de regretter de voir ainsi mettre en doute les affirmations si catégoriques de deux de vos confrères, les docteurs Godron et Collignon? Les Lorrains ont été proclamés par eux brachycéphales, bien différents des Teutons au crâne allongé. Les hésitations de l'auteur à ce sujet lui ont été inspirées par la présence de crânes dolichocéphales, appartenant à des individus de grande taille, sous plusieurs des tumulus objets de ses fouilles. Mais la guerre sans merci, engagée dès l'aurore de l'histoire écrite entre les peuples séparés par le Rhin, a commencé aux temps préhistoriques avec le fer venu d'Allemagne. La rareté et même l'absence absolue d'armes dans maints tombeaux du bronze, fort riches en objets de parure, témoignent en faveur de l'existence pacifique et de la brillante civilisation des populations du premier âge des métaux. Il n'en est plus de même quand arrive le fer, amenant avec lui la guerre et la barbarie. Cette lutte n'est pas terminée. Alors comme aujourd'hui, tantôt les Lorrains de la préhistoire refoulaient au delà du Rhin les hordes de pillards grossiers, tantôt celles-ci faisaient reculer nos ancêtres jusque sur la Moselle ou la Meuse. Ne seraient-ce pas des Teutons temporairement victorieux, ces hommes de grande taille, au crâne allongé, ensevelis sous les tumulus mentionnés plus haut?

Ici se termine, Messieurs, l'examen du mémoire n° 1. Sa grande valeur scientifique fait justement naître deux regrets : l'auteur a restreint ses études à l'ancien dépar-

Digitized by Google

tement de la Meurthe et ne conduit pas le lecteur jusqu'au seuil même de l'histoire.

L'Académie doit être indulgente pour la seconde de ces lacunes : aucun savant, à notre connaissance, n'a encore réussi à relier d'une façon intime et hors de conteste la préhistoire aux documents écrits; chose curieuse, c'est là le point le plus obscur de la science préhistorique. Quant à l'omission des deux autres départements lorrains, elle est facile à réparer; nous la signalons avec confiance à l'auteur. N'omettons pas de mentionner les très beaux dessins groupés dans des planches à la suite du texte.

Le deuxième manuscrit a pour devise : *Que sais-je?* (Montaigne). Il est impossible, lisons-nous dès les premières lignes, de résumer l'état de nos connaissances préhistoriques concernant la Lorraine sans parler des autres pays et en particulier des stations lacustres de la Suisse. L'auteur se ménage ainsi des excuses pour les digressions à l'aide desquelles il nous entraîne fréquemment hors des limites de notre province. Il entre en matière sans nous faire connaître la topographie ancienne, le climat et la nature du sol habité par les populations dont il va parler. Il affirme, sans en donner la raison, l'absence de l'homme quaternaire ou paléolithique en Lorraine; les considérations géologiques font absolument défaut dans ce travail.

Pour ne pas allonger ce rapport, nous laissons de côté les chapitres ne donnant pas lieu à un éloge spécial ou une critique importante.

La description des monuments mégalithiques de

Digitized by Google

notre région est gâtée par une allusion, discrète il est vrai, à une erreur dont on a fait cependant bonne justice. Nous voulons parler d'une relation entre le culte des druides et les dolmens, à laquelle on a cru si longtemps, d'où le nom d' « autels druidiques » improprement donné à ces curieux tombeaux. Quand florissait le culte d'Hésus et de Teutatès, de Belen et de Taranis, les Gaulois, on en est sûr aujourd'hui, n'avaient plus aucun souvenir des populations néolithiques auxquelles on doit l'érection de ces énormes pierres, vieilles déjà de plusieurs milliers d'années. Dans leur ignorance de l'origine des mégalithes, ils en avaient fait l'objet d'une foule de superstitions où les fées jouaient un grand rôle. Le Christianisme a eu du mal de les déraciner.

L'étude des stations préhistoriques de notre pays est faite ici vallée par vallée. Un grave reproche à faire à la méthode suivie dans ce travail, c'est de présenter les découvertes sous la forme d'un répertoire géographique mélangeant toutes les époques, de la pierre polie au fer, au lieu de présenter les stations dans l'ordre naturel de leur ancienneté probable. L'auteur du premier mémoire a procédé d'une façon bien plus rationnelle.

Mais la partie capitale de l'œuvre se compose d'une série de chapitres où sont dépeints, avec la verve d'un archéologue passionné, le costume probable aux diverses époques, les ornements, bijoux, armes, outils, tous les objets mobiliers de la pierre, du fer, mais surtout du bronze, sans en excepter ces énigmatiques rouelles, objet de tant de disputes, où les uns ont vu un emblème solaire, d'autres des monnaies et même de simples boutons. L'auteur se montre ici un lettré, un érudit familier

Digitized by Google

avec les textes, un voyageur ayant beaucoup vu. C'est aussi un éminent critique d'art; il décrit et commente d'une façon ingénieuse les richesses de nos musées; il montre une grande pénétration d'esprit dans l'explication de l'usage probable d'une foule d'objets antiques; la connaissance des pièces analogues trouvées ailleurs lui sert beaucoup dans cette circonstance. De magnifiques et nombreuses planches coloriées complètent les descriptions.

Malheureusement toutes les phases de la civilisation préhistorique sont encore ici entremêlées. La lecture de cette importante partie du mémoire produit l'illusion d'une promenade dans un musée où les objets seraient rangés, non par époques, mais suivant l'identité d'usage ou d'appellation. Une personne désireuse de connaître, à l'aide de ce travail, uniquement le mobilier d'une époque précise serait obligée d'entreprendre des recherches pénibles, car elle ne le trouverait groupé nulle part. L'âge de la pierre, enfin, a été trop écourté; l'auteur ne se trouve pas sur un terrain bien sûr, il préfère louvoyer sur les confins de l'histoire, où les textes lui viennent en aide, sans résoudre cependant l'important problème dont nous parlions tout à l'heure.

Une autre conséquence fâcheuse du mélange incessant des diverses époques dans presque tous les chapitres de ce mémoire est de ne pas faire comprendre au lecteur non prévenu le temps énorme écoulé entre la première hache polie et la venue des Romains, ou même de lui faire confondre le grand âge du bronze des préhistoriens, bien antérieur à toute histoire écrite, avec l'époque précédant immédiatement la conquête.

Digitized by Google

Cette constatation nous remet en mémoire les paroles suivantes de M. Quatrefages, bien dignes d'être livrées aux méditations des archéologues insuffisamment munis de connaissances géologiques : « La méthode ethnographique a bien certains avantages ; elle permet d'embrasser tous les temps et tous les lieux ; elle est commode pour distinguer et grouper les types divers d'armes, d'ustensiles ou d'outils inventés par l'homme ; mais elle confond deux choses fort distinctes : la classification et la chronologie. Dans les cas douteux, elle n'apporte sur les questions de temps aucun enseignement réel et conduit aisément à l'erreur. »

La troisième œuvre présentée au concours a pour devise : *Des faits, non des systèmes.* Elle est divisée en deux parties principales : l'une est consacrée à l'énumération des documents groupés en trois catégories : objets des musées et collections, documents écrits, monuments mégalithiques ; l'autre porte le titre général d' « Essai sur les populations qui ont habité la Lorraine avant l'occupation romaine ».

Cette disposition n'est pas très heureuse. Il est difficile de composer le premier chapitre avec autre chose qu'une répétition du catalogue de nos musées, l'auteur n'a pas manqué de tomber dans ce piège. Dans la seconde partie, plus conforme au programme de l'Académie, il est presque impossible d'éviter les redites si l'on veut appuyer ses allégations sur les données de la première. Aucun effort ne semble avoir été fait pour atténuer les effets d'une ordonnance aussi malencontreuse. Non content de cela, l'auteur nous entraîne souvent, et

Digitized by Google

pour longtemps, dans les grottes et les musées de la Belgique, avec lesquels il semble tout à fait familier. Voici le raisonnement à l'aide duquel il justifie ses digressions.

Les populations préhistoriques, clairsemées sur le sol lorrain, n'ont pas laissé de matériaux en nombre suffisant pour une étude complète, mais on pourrait peut-être suppléer à cette pénurie de documents en s'adressant aux objets abandonnés par des peuples voisins et de même race. Or, aucune frontière naturelle ne nous séparant de la Belgique, les vallées de la Lorraine s'ouvrant même vers ce pays situé en aval, les groupes d'habitants échelonnés le long des cours d'eau communs aux deux contrées, ne devaient probablement pas offrir entre eux de grandes différences. Cette conjecture est sans doute fondée ; il y aurait lieu d'en féliciter l'auteur s'il avait usé avec modération de la permission de nous emmener hors de notre province.

Les découvertes sont encore ici passées en revue vallée par vallée. La description de chaque station est la reproduction textuelle des notes publiées par les découvreurs eux-mêmes, toujours consciencieusement cités. On y trouve à chaque page les noms bien connus de Husson, Guérin, Olry, Bleicher, Voulot, Liénard, etc. Il n'y a donc rien à dire de particulier au sujet de ce chapitre, fort complet du reste.

On doit regretter toutefois l'imperfection des figures, calquées à la hâte sur les planches de tous les ouvrages consultés et dont un grand nombre, se rapportant à des objets trouvés dans des pays éloignés, sont tout à fait en dehors du sujet.

Digitized by Google

Arrivé aux mégalithes, l'auteur s'attache à énumérer les pierres levées détruites récemment et celles dont on a seulement gardé le souvenir; peu de ces monuments ont survécu, ils étaient bien plus nombreux dans les âges reculés. Mais pourquoi range-t-il les tumulus et les camps ou enceintes fortifiées parmi les monuments mégalithiques? La destination de ces diverses constructions, les matériaux employés et l'étymologie repoussent cette assimilation. Enfin, nous retrouvons encore la légende transformant les dolmens en tables de sacrifices pour le culte sanglant des druides.

Passons à la seconde partie.

L'auteur, s'en référant à l'*Étude comparée des temps préhistoriques de l'Alsace et de la Lorraine* de MM. les docteurs Faudel et Bleicher, reproduit de nombreux passages du travail de vos éminents confrères; il y trouve une foule de données qui lui servent de point de départ. Toutefois, contrairement aux affirmations des deux mémoires précédents et aux réserves faites par ses modèles, le troisième concurrent reconnaît deux périodes dans l'âge de la pierre et fait venir l'homme en Lorraine à l'époque quaternaire dite du renne. Mais où l'étonnement devient extrême, c'est quand l'auteur donne le renne comme abondant chez nous, non seulement pendant le paroxysme glaciaire, mais durant la période néolithique. On s'explique son erreur quand on le voit attribuer à cet animal polaire les nombreux fragments de bois de cervidés trouvés parmi les briques de la Seille et le faire vivre sur les bords du Rhin jusqu'au temps de César.

Les populations néolithiques, différentes des autoch-

Digitized by Google

tones quaternaires, seraient venues, d'après ce mémoire, du nord-est et du sud-est ; par les Basses-Vosges en premier lieu, plus tard par les Faucilles ; elles appartiendraient à la race aryenne.

Voici enfin l'âge du bronze, divisé comme il convient en trois périodes : transition de la pierre au bronze, période du bronze pur ou bel âge du bronze, passage du bronze au fer. Chaque division est étudiée à son tour, avec les mœurs des populations, dans des pages d'une lecture attachante.

En résumé, le mérite du manuscrit n° 3 réside surtout dans le grand nombre de données relatives à la préhistoire lorraine, mais l'auteur n'a pas utilisé ces précieux matériaux comme un esprit mieux ordonné eût su le faire.

Messieurs, le concours de cette année est vraiment remarquable. Malgré les imperfections constatées, l'Académie, unanime à reconnaître l'importance comme la valeur des deux derniers manuscrits et, regrettant de ne pouvoir disposer, en faveur de leurs auteurs, d'une récompense effective, leur exprime sa satisfaction. A l'unanimité, également, elle proclame lauréat du concours, pour le prix Herpin, M. Barthélemy, de Nancy, auteur du premier mémoire : *Là où l'histoire cesse, c'est aux pierres à parler*.

Digitized by Google

LE

PASTEUR OBERLIN

Par M. GRUCKER.

DISCOURS DE RÉCEPTION.

MESSIEURS,

Si je n'avais qu'à remercier l'Académie de Stanislas de l'honneur qu'elle m'a fait en me recevant parmi ses membres, ma tâche serait aussi facile qu'elle est agréable. Mais ici on ne s'acquitte pas seulement par des remercie-ments. L'Académie demande autre chose encore. Il faut faire acte et œuvre d'académicien, apporter sa part au travail qui est l'honneur et la raison d'être de cette compagnie, retracer quelque page de l'histoire de la Lorraine, découvrir quelque coin inconnu de son passé, ressusciter quelque figure oubliée ou peu connue, et c'est là que mon embarras commence. Mes études m'ont fait voyager au dehors, en Allemagne, en Angleterre, et je suis un peu un étranger parmi vous.

Le discours de réception obligatoire, c'est pour moi le quart d'heure de Rabelais — et malheureusement je ne suis pas Rabelais, — car ce n'est pas lui qui eût été embarrassé à ma place.

Digitized by Google

Cependant, Messieurs, une réflexion que j'ai faite, a mis fin à ma perplexité.

Nous ne sommes pas ici en Lorraine seulement: nous sommes aussi en Alsace, dans la Lorraine-Alsace française, dont nos douleurs et nos malheurs communs nous ont fait une patrie commune dans la grande patrie. L'Alsace tient sa place dans notre compagnie. Elle y est dignement représentée par le président qui me fait aujourd'hui les honneurs de l'Académie. Personne ne s'étonnera donc si je viens vous entretenir d'une personnalité des plus populaires et des plus intéressantes, d'un bienfaiteur de l'humanité, l'honneur de l'Alsace où il est né, où s'est formée sa jeunesse, l'honneur de la religion dont il a été le ministre, l'honneur de la France, dont il est un des plus nobles enfants. Je veux parler de J.-F. Oberlin, le pasteur de la vallée du Ban-de-la-Roche. Un lien particulier le rattache aussi à la Lorraine; car le département des Vosges où s'est exercée son activité de pasteur et d'éducateur de la jeunesse, appartenait alors, comme aujourd'hui, au ressort de l'Academie de Nancy.

Je n'ai certes pas la prétention de vous faire connaître cette figure si connue, si populaire parmi nous, ni de vous rien apprendre de nouveau sur un sujet où abondent les documents de tout genre [1]. En essayant de faire revivre

1. Pour les événements et les actes de la vie d'Oberlin, nous avons mis à profit surtout les ouvrages suivants :

1° *Vie de J.-F. Oberlin*, par D. F. Stoeber, l'aîné Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1831.

2° *Oberlin, pasteur du Ban-de-la-Roche*, par Louis Spach. Veuve Berger-Levrault et fils, 1866.

3° *J.-F. Oberlin, Pfarrer im Steinthal*, von F. W. Bodemann. Stuttgart, 1879.

Digitized by Google

Oberlin quelques instants devant vous, je n'aurai que le mérite de l'à-propos.

Nous célébrons aujourd'hui la fête de la vertu ; nous la récompensons, nous la couronnons ; nous la forçons de sortir de l'ombre où elle se cache, nous la présentons au grand jour, pour l'exemple, pour l'édification morale de tous.

Quel sujet plus approprié au caractère de notre réunion, que l'histoire et le portrait d'un homme qui a pratiqué toutes les vertus, qui a fait simplement, modestement, de grandes et belles choses, et dont la longue existence est faite de charité, de dévouement, de labeur désintéressé !

Oberlin était l'homme prédestiné pour la grande œuvre qu'il a accomplie. Comme s'il l'avait devinée et entrevue, il s'y était préparé de bonne heure. Il est né à Strasbourg en 1740. Son père était professeur au Gymnase protestant ; la famille était nombreuse : neuf enfants ; les revenus modiques ; la vie simple, sévère, mais ennoblie et égayée par le goût des lettres et des plaisirs de l'esprit. L'éducation religieuse d'Oberlin, l'exemple des jeunes gens d'alors qui se destinaient aux études libérales, le poussaient vers la théologie. Mais cette vocation fut balancée pendant quelque temps par un goût assez vif pour l'état militaire, qu'il tenait de son père. Le vieux Oberlin, quoique professeur, aimait à jouer au soldat ; les jours de congé, il conduisait ses enfants hors ville, en colonne, par rang de taille, lui-même en tête et battant la caisse ; l'enfant, lui aussi, aimait à assister aux exercices, aux revues, à suivre les régiments, à emboîter le pas derrière les tambours. La vocation théologique l'emporta ; mais

Digitized by Google

ses goûts militaires persistèrent néanmoins. Oberlin conserva toujours, avec les vertus chrétiennes et évangéliques du pasteur, la bravoure intrépide, l'ardeur conquérante du soldat. S'il ne devint pas militaire, il resta toute sa vie apôtre militant. Lui-même aimait à s'appeler soldat de Dieu, et ce n'était pas là une simple métaphore. Cette double disposition de charité chrétienne et de vaillance héroïque, qui fait le fond et l'originalité du caractère d'Oberlin, se montre déjà chez l'enfant en mainte circonstance. On le voit toujours prêt à se dépouiller de ses très modestes économies (il recevait à peine deux sous par semaine pour ses menus plaisirs) pour secourir les pauvres ; on le voit prêt aussi à payer de sa personne pour protéger les faibles persécutés ou maltraités.

Ses études furent sérieuses et fortes, au Gymnase d'abord, sous la direction de son père, et ensuite à l'Université, célèbre alors, riche en hommes éminents, où affluaient des élèves venus de toutes les parties de l'Europe, et où son propre frère, Jérémie Oberlin, le successeur du savant Schœpflin, devait occuper une place honorable. Ses études ne sont pas exclusivement tournées vers la théologie et ses disciplines annexes. L'histoire naturelle, la physique, les mathématiques et jusqu'à la médecine, l'occupent et développent en lui ce goût et cet esprit scientifique dont il saura plus tard tirer un si merveilleux parti. Il profite de toutes les occasions qui s'offrent, pour se préparer dignement à la carrière qu'il a choisie, non celle de théologien savant et professant, mais celle de pasteur et de pasteur de campagne, de pasteur des pauvres et des déshérités. C'est pour cette tâche d'abnégation et de sacrifice qu'il se sentait fait.

Digitized by Google

Sa vie d'étudiant était aussi austère qu'elle était laborieuse. Si de dures privations ne lui avaient pas été imposées par la nécessité, il se les serait imposées lui-même par un stoïque besoin de renoncement, pour tremper son âme et son corps aux devoirs et aux fatigues de sa profession future.

C'est dans ces dispositions que le trouva le pasteur d'une pauvre vallée perdue au fond des Vosges, qui, obligé par sa mauvaise santé de renoncer à sa cure, cherchait un successeur et eut l'heureuse idée de s'adresser à Oberlin. Il le trouva, c'était le soir, dans sa pauvre chambrette, travaillant dans son lit entouré de rideaux de papier, et au-dessus de sa lampe faisant cuire de l'eau avec une poignée de sel et quelques croûtes de pain : tout son souper.

Le digne Stuber, c'était le nom du visiteur, en lui proposant sa succession dans le Ban-de-la-Roche, ne crut pas devoir lui cacher les difficultés, les misères qui l'attendaient. Mais c'étaient là autant de tentations pour l'héroïque jeune homme. Des misères à soulager, des dangers à braver, des privations à supporter, sa santé à exposer, sa vie peut-être ! quelle séduisante perspective ! Il accepte avec enthousiasme, et le 1er avril 1767 prend possession de sa nouvelle cure.

Jetons les yeux sur le théâtre où va se déployer l'étonnante activité d'Oberlin.

Le Ban-de-la-Roche appelé ainsi du nom du vieux château de la Roche, dont subsistent encore quelques ruines, est un vallon latéral de la vallée de la Bruche, formé par les embranchements du Champ-du-Feu, dominé au loin par la chaîne du Donon, sur les limites de l'Alsace et du

Digitized by Google

département des Vosges. Contrée abrupte, sauvage, en partie privée de cette verte parure de sapins dont se couvrent les autres parties des Vosges.

Le climat, en ses brusques et violentes variations, a les rigueurs des pays du Nord. Le vent du Nord-Est, le bourreau des chevaux (*Rosschinder*), comme l'appelaient les habitants, y fait rage, déracine les arbres, enlève les toitures, renverse les passants. De septembre en mai, la neige. C'est la Sibérie alsacienne. En été, des orages terribles, qui causent des incendies. Le sol granitique est rebelle à la culture. Des 9,000 arpents de terre, 2,000 seulement étaient cultivés alors, et très mal, ravagés souvent par les torrents des montagnes, justifiant ainsi le dicton du pays : La femme emporte dans son tablier ce que l'homme a fauché pendant toute une matinée.

La population clairsemée, disséminée dans les cinq villages et hameaux, dont se compose le Ban-de-la-Roche, habitait des huttes de paille collées aux rochers comme des nids d'hirondelle ou blotties dans les replis des montagnes. Sa nourriture : la pomme de terre, quand il y en avait ; des pommes et des poires sauvages, de l'herbe cuite dans du lait. Partout une extrême misère ; telle famille n'avait qu'un seul habillement un peu propre ; on se relayait pour aller le dimanche à l'église.

Le Ban-de-la-Roche avait d'abord appartenu jusque vers la fin du XV^e^ siècle, aux seigneurs de la Roche, voleurs et détrousseurs de grand chemin, lorsque l'évêque de Toul et la ville de Strasbourg, ligués contre eux pour leur défense commune, détruisirent ce repaire féodal. Après avoir passé par contrat de vente en différentes mains, le Ban-de-la-Roche, par l'annexion de l'Alsace,

Digitized by Google

devint domaine du roi de France et fut donné en fief au baron d'Angevilliers, puis au marquis Voyer-d'Argenson. C'est lui qui en 1767 signa la nomination d'Oberlin comme pasteur de Waldbach.

Pillée par ses seigneurs, ravagée par la guerre de Trente ans, désolée à deux reprises par de terribles famines, cette malheureuse contrée, qui n'avait subi que le contre-coup douloureux des événements, était restée comme en dehors de l'histoire, presque en dehors de la civilisation.

Sa situation matérielle et morale était encore des plus misérables au milieu du dernier siècle. La Réforme y avait été introduite en 1618. Waldbach, Belmont, Bellefosse avaient des églises. Mais la pauvreté, l'incurie des habitants, l'insuffisance de subsides, avaient empêché tout progrès, toute culture morale. Les pasteurs qu'on envoyait dans cette triste contrée, incapables ou impossibles ailleurs, s'y trouvaient comme dans un lieu d'exil et de déportation. Ils se hâtaient de quitter ou finissaient par s'abaisser au niveau de leurs paroissiens. Tel ne faisait plus de service. Tel autre, à en croire un biographe d'Oberlin, était plus apte à instruire ses ouailles dans l'ivrognerie que dans le catéchisme. On en cite un, qui, appelé en hâte chez un malade mourant, rencontre en sortant de chez lui un lièvre ; vite il rentre, prend son fusil en disant : « Le malade peut attendre, mais le lièvre n'attend pas. »

L'école était aussi mal desservie que l'église.

En 1750, le pasteur Stuber, le prédécesseur d'Oberlin, en arrivant à Waldbach, demande à voir l'école. On le conduit dans une cabane où grouillaient et piaillaient

Digitized by Google

des enfants en guenilles. Où est le maître d'école ? On montre, couché sur un grabat, un petit vieillard à l'air souffrant et misérable. « C'est vous le maître d'école ? demande Stuber. — Oui, Monsieur. — Et qu'est-ce que vous enseignez à vos enfants ? — Rien, répond humblement le vieillard. — Et pourquoi ? — Parce que je ne sais rien moi-même. — Mais alors comment êtes vous ici ? — Je vais vous dire. J'étais le porcher de la commune, mais devenu vieux, je n'étais plus capable de garder les porcs. On m'a destitué et on m'a donné à garder les enfants. »

Stuber, pendant les années de son pastorat, avait fait de grands et utiles efforts pour tirer sa paroisse de cette demi-barbarie intellectuelle et morale. Grâce à lui, le Ban-de-la-Roche eut une école. Déjà on commençait à apprendre à lire. L'instruction religieuse se répandait peu à peu. La Bible s'introduisait dans les familles.

Malheureusement Stuber fatigué, malade, dut résigner ses fonctions.

Mais l'œuvre commencée devait recevoir un puissant et admirable développement entre les mains de son successeur Oberlin, qui, dans sa longue carrière, de 1767 jusqu'en 1826, pendant tout près de soixante ans, a eu la gloire d'éclairer, de moraliser, d'assainir, d'enrichir matériellement et moralement, de transformer complètement cette contrée si déshéritée. Oberlin est le véritable créateur du Ban-de-la-Roche.

S'inspirant à la fois de sa propre pensée, de l'exemple de son prédécesseur, et du principe même du protestantisme, Oberlin s'attacha tout d'abord, dans son œuvre réformatrice, à l'instruction populaire.

C'était pour lui le commencement nécessaire, le point

Digitized by Google

d'appui, pour soulever le petit monde qu'il voulait transformer.

La pédagogie était d'ailleurs la grande préoccupation, la grande affaire du XVIIIe siècle. La philosophie, s'inspirant de J.-J. Rousseau, qui est le grand promoteur de ce mouvement, avait mis la main sur l'instruction et l'éducation de la jeunesse, pour la soumettre à la raison et à la nature, pour la diriger dans le sens des facultés, des aptitudes innées de l'enfant, interrogeant ses besoins, étudiant les lois et les conditions de son développement moral et physique. En Allemagne surtout, la pédagogie était en honneur. Des établissements modèles, appliquant les théories nouvelles, étaient créés sur différents points, qui ont rendu célèbres les noms de Basedow, de Campe, leurs fondateurs. Oberlin s'était épris des idées et des méthodes de ces pédagogues contemporains. On les retrouve en partie dans le plan d'instruction qu'il apportait avec lui et qu'il essaye tout d'abord de mettre en œuvre dès son installation à Waldbach.

On veut lui bâtir un presbytère convenable, à la place de la maison délabrée, à peine habitable où il entrait. Il refuse; il veut qu'on lui bâtisse d'abord une maison d'école (l'ancienne, bâtie en bois, était pourrie), marquant ainsi l'importance capitale et supérieure qu'il attache à l'instruction de la jeunesse. Il trace lui-même le plan de cette maison d'école. Il prend sur ses maigres appointements tout ce qu'il est possible de prendre. Des donateurs du dehors, sympathiques à Oberlin et à son œuvre, feront le reste, et un an plus tard Waldbach avait son école, et bientôt Belmont, Bellefosse eurent aussi la leur.

Digitized by Google

Le plan d'enseignement d'Oberlin, très complet, très bien ordonné, rédigé par lui-même dans ses menus détails, correspond, à très peu de choses près, à celui de nos écoles primaires et supérieures. Ce qu'il importe de remarquer, c'est le caractère pratique, utilitaire de ce programme, qui est celui de la pédagogie du temps, et qui était on ne peut mieux approprié au milieu auquel il était destiné. Ainsi, on enseigne aux élèves ce que c'est que la propriété, le salaire, l'achat, l'emprunt, les procès. On les exerce à rédiger des quittances, des comptes courants, des lettres de change. On leur donne des notions d'agriculture, on leur apprend le chant, le dessin, le levé des plans, et même à tailler les plumes.

Un autre point très important dans cet enseignement, c'est que l'éducation y est inséparable de l'instruction. Oberlin voulait non seulement instruire, mais moraliser, civiliser la jeunesse, lui donner des habitudes d'ordre, de propreté, de bonne tenue, de politesse même, qualité peu commune en général dans les campagnes, et qui frappe agréablement le visiteur du Ban-de-la-Roche.

Oberlin savait que le zèle des enfants a besoin d'être stimulé par les récompenses, par un certain appareil extérieur. Il décide que les premiers de chaque classe s'appelleront empereurs, princes, chevaliers, selon la section à laquelle ils appartiennent. On vivait alors sous l'ancien régime. Il n'en coûtait rien d'ailleurs de conférer ces titres nobiliaires. Mais avec la Révolution, empereurs, princes et chevaliers du Ban-de-la-Roche seront supprimés comme suspects et entachés d'aristocratie. En outre, chaque maître tient une liste où seront consignés les bonnes et les mauvaises actions, manquements de toute

Digitized by Google

sorte de chaque élève, et marqués d'un signe particulier suivant leur gravité. Dans chaque école, les élèves sont divisés en pelotons, surveillés, commandés par un chef. Les chefs, à leur tour, sont soumis à un supérieur placé lui-même sous l'autorité immédiate et suprême du maître d'école.

Cette hiérarchie compliquée où se retrouvent l'esprit d'organisation administrative et les goûts militaires d'Oberlin, avait l'avantage de donner du prestige à l'école, d'inspirer le respect de la discipline, de rehausser le maître aux yeux de l'élève, de rehausser l'élève à ses propres yeux.

Des récompenses de toute nature étaient réservées non seulement aux élèves les plus sages et les plus laborieux, mais aux maîtres, dont il était également utile de stimuler le zèle et de récompenser les efforts. Chacun des instituteurs des différentes communes était chargé à tour de rôle de faire chaque semaine la classe aux élèves réunis de toutes les écoles, et recevait à la fin de l'année autant de prix qu'il avait formé de bons élèves.

Ce qui est plus intéressant encore à constater, comme une nouveauté et un progrès sur les idées du temps, c'est la sollicitude d'Oberlin pour l'instruction et l'éducation des jeunes filles. Il trouve moyen de recruter, de former des institutrices, des conductrices, comme il les appelle, chargées d'enseigner aux jeunes filles les ouvrages de femmes, surtout le tricotage, à peu près inconnu dans la contrée. A ces conductrices il confie également la garde et la première instruction des enfants en bas âge, absolument négligés alors, qui devaient s'instruire en jouant, sous une surveillance maternelle, écouter des

Digitized by Google

histoires amusantes, regarder des images, recevoir ces premières impressions, leçons ineffaçables et décisives pour l'avenir.

Nous trouvons dans cette institution, due au génie pédagogique d'Oberlin, le germe et le premier essai de ce que deviendront plus tard nos salles d'asile, et dans cette instruction donnée à la première enfance, une anticipation sur ce qu'on nous présente aujourd'hui comme une nouveauté : l'enseignement par les choses.

Ces réformes, ou plutôt ces créations, ne purent s'acclimater et s'affermir que lentement et successivement.

En ces matières, la théorie est aisée, le difficile c'est l'exécution. Bâtir une école, organiser un plan d'études, c'était beaucoup déjà. Mais recruter, former des instituteurs capables, leur assurer un traitement convenable ; vaincre les défiances et les résistances sournoises des paysans, obstinés dans leur paresse et leur routine ; à défaut de ressources locales et personnelles suffisantes, intéresser à cette œuvre des personnes riches et généreuses du dehors: voilà où triomphe surtout l'esprit inventif d'Oberlin, son énergique persévérance, la foi qu'il avait dans son œuvre, et qu'il savait communiquer aux autres, l'ascendant et comme la contagion de bienfaisance qu'il exerçait autour de lui.

Un des obstacles les plus difficiles qu'il rencontrait sur son chemin, c'était le patois des habitants, d'origine inconnue, ni français, ni allemand, ni suisse, à peu près inintelligible aux étrangers. Il réussit néanmoins, sinon à l'extirper, du moins à le reléguer dans l'intérieur de la famille et à lui substituer le français comme langue publique et officielle. Par là, et on ne saurait trop

Digitized by Google

insister sur ce point, Oberlin conquit véritablement le Ban-de-la-Roche à la France.

Mais pour Oberlin l'instruction n'est encore qu'un moyen. Sa tâche et sa fonction principale, c'est le ministère saint, la prédication de l'Évangile.

Oberlin, c'est le pasteur des âmes, dans toute la force, dans toute l'étendue de ce mot; j'entends le pasteur de campagne, le pasteur des pauvres, des humbles, des déshérités de ce monde. Il en avait la vocation, on pourrait dire le génie. Il ne ressemble guère à ce *type* popularisé au dernier siècle par le roman de Goldsmith, au bon vicaire de Wakefield, commodément installé dans son presbytère, non, dans son cottage élégant et confortable à l'anglaise, seigneur spirituel plutôt que pasteur de ses paroissiens. Dans Oberlin, il y a de l'apôtre et du missionnaire. Je le comparerais volontiers à Fénelon : un Fénelon alsacien et protestant, avec l'esprit en plus, pratique, inventif et organisateur de Franklin.

La religion d'Oberlin, c'est la religion du cœur, de l'amour, de la charité, la pure doctrine de l'Évangile. Il y avait en lui un côté mystique, qui se fait jour en maintes circonstances, mais tempéré, corrigé par une raison solide, par le sens de la vie réelle et présente, de ses exigences et de ses devoirs.

Il était persuadé, et il l'a prouvé par son exemple, que l'excellence et la supériorité d'une religion se révèlent surtout dans nos actes et dans notre conduite, dans le sacrifice de nous-mêmes au profit de nos semblables. Mais ses actes, ses pensées, il rapportait, il ramenait tout à Dieu. Il vivait en lui et avec lui. Ses méditations n'étaient qu'un perpétuel entretien avec son Dieu ; il l'inter-

Digitized by Google

rogeait, le consultait dans toutes les circonstances, comme Socrate son démon familier.

Quant à sa prédication, on devine ce qu'elle devait être : simple, familière, populaire dans le meilleur sens du mot, paternellement affectueuse, et dédaigneuse des ornements et des artifices de la rhétorique, aussi bien que des subtilités dogmatiques, visant surtout à l'application morale, à la leçon utile.

Mais il savait aussi, à l'occasion, rendre intelligibles, tangibles, en quelque sorte, à ses auditeurs, les dogmes et les mystères du christianisme, à l'aide de comparaisons et d'exemples empruntés à l'expérience de chaque jour.

Veut-il leur expliquer par exemple la divinité de Jésus-Christ : « Les philosophes, dit-il, ces grands raisonneurs, mettent en doute ce dogme : Comment Dieu a-t-il pu devenir homme et souffrir? L'homme est homme et Dieu est Dieu ! Les pauvres esprits. Les hommes ne peuvent-ils pas se transformer en différents personnages ! Ainsi notre bourgmestre de Waldbach quand il est en fonctions, est bourgmestre ; chez lui, il est époux, père ; quand il est au milieu de nous, il est votre parrain. »

Après avoir cité quelques autres exemples du même genre, il conclut : « Vous voyez donc qu'une seule et même personne peut remplir différents rôles. »

L'explication n'eût peut-être pas convaincu un philosophe sceptique. Soyez sûrs qu'elle a produit son effet sur les paroissiens de Waldbach.

Souvent aussi, ce sont les phénomènes de la nature, les faits et les découvertes de la science qu'il sait rendre accessibles à ses auditeurs et faire servir à la démonstration des vérités religieuses.

Digitized by Google

Vers la fin du siècle, on parlait beaucoup de l'invention des ballons, des mongolfières. Dans un de ses sermons, il compare ces ballons qui tendent à monter dans les airs, à rompre les cordages qui les attachent à la terre, parce que l'air qui les remplit est plus léger que l'atmosphère épaisse où nous vivons, il les compare à nos âmes, qui, elles aussi, dès que l'esprit divin les remplit, veulent s'affranchir des liens terrestres, s'élever vers les cieux, monter, monter toujours vers leur véritable patrie.

La tâche d'Oberlin n'était pas facile cependant. Sans doute il avait attiré à lui, ramené à Dieu, plus d'une âme dévoyée, plus d'une brebis égarée. Il groupait autour de sa chaire un noyau de fidèles sympathiques. Mais il rencontrait aussi des résistances et des hostilités.

Le naturel violent et grossier des montagnards du Ban-de-la-Roche ne se pliait pas toujours aux exhortations de leur pasteur, surtout quand il contrariait certaines habitudes invétérées de désordre et de dissipation, quand il combattait l'ivrognerie, la paresse, la brutalité, les cris et le tapage nocturne, les dimanches, après la danse.

Ils s'insurgent contre cette ingérence tyrannique dans leur vie privée, contre ce cagot, disent-ils, « qui veut les empêcher de prendre une goutte d'eau-de-vie pour se réchauffer le ventre, ou d'administrer une petite raclée à leurs femmes quand elles les ennuient de leurs grogneries. »

Cette sourde hostilité éclate en révolte ouverte, lorsque Oberlin, décidé à mettre fin à ces scandales et pour frapper les coupables d'une salutaire terreur, dans le sermon du dimanche, leur dépeint avec de vives couleurs les châtiments et les flammes de l'enfer.

Digitized by Google

Cette éloquente peinture ne produisit cependant pas l'effet attendu.

Les feux de l'enfer échauffent bien les auditeurs, mais de colère contre le pasteur. Un complot s'organise ; on tient des conciliabules. Un théologien de cabaret, beau parleur, excite les mécontents, discute et réfute le discours du pasteur. On lui fera un mauvais parti. On décide qu'on le guettera dans une de ses promenades habituelles à travers champs, et que, pour calmer son excessive ardeur, on le plongera dans une auge.

Oberlin eut vent de la chose. Sans s'effrayer, le dimanche suivant, du haut de sa chaire, il s'adressa aux conjurés, présents à l'église :

« Mes chers amis, j'ai appris que vous aviez envie de me tremper dans une auge. Mais vous ne connaissez pas mon cheval, si vous croyez qu'il vous serait possible de me prendre. » (Oberlin faisait habituellement ses promenades à cheval.) « Mais savez-vous quoi ? Pour vous rendre la chose plus facile, je laisserai mon cheval chez moi. Alors vous aurez gagné, car vous savez que je ne sais pas aussi bien courir que vous. »

Cette attitude, ce langage firent ce que n'avait pu faire la peinture des enfers. Les braillards, confus, baissent la tête et lorsque, dans un prochain sermon, revenant habilement et par un autre chemin sur le même sujet, notre pasteur sait leur faire toucher du doigt les fâcheuses conséquences des désordres dont il se plaint, il a bientôt la satisfaction de constater qu'il a gagné sa cause et converti les récalcitrants.

Mais ce n'est pas seulement par la prédication qu'Oberlin se met en communication avec ses paroissiens. Il

Digitized by Google

les visite souvent, les entretient, les interroge sur leurs affaires, les conseille, les aide, de toutes les manières, — il n'est pas seulement le médecin de l'âme, mais souvent aussi celui du corps. Il est leur ami, leur père, le bon papa, comme on l'appelle partout. Comme il aime en toutes choses l'ordre et l'exactitude, il tient un registre spécial de l'état d'âme et des besoins spirituels de ses paroissiens, une sorte de comptabilité dans l'ordre moral, qui lui permet de leur prodiguer des soins et des secours en connaissance de cause.

Il institue aussi, en dehors des sermons, des réunions plus intimes pour les hommes et pour les femmes, qui viennent là avec leur ouvrage. On lit un passage de la Bible, on l'explique, on le commente dans un entretien tout à fait familier. De temps en temps le bon papa s'arrête, prend une prise, fait passer sa tabatière à la ronde, et quand l'orateur ou même les auditeurs trouvent qu'on en a assez, on chante un cantique et l'on se sépare.

Mais de tous les enseignements qu'Oberlin prodiguait à ses paroissiens, le plus efficace, c'était son exemple, sa personne, le rayonnement de sa belle âme. Sa vie tout entière a été en quelque sorte un sermon en acte, le plus éloquent de tous les sermons, le plus difficile aussi, et qui n'est pas à portée de tous les sermonneurs.

Oberlin était aidé dans sa tâche pastorale par la digne compagne qu'il avait choisie, son associée infatigable, qui rivalisait avec lui de charitable dévouement, de soins affectueux pour les paroissiens de Waldbach. Il eut le malheur de la perdre après quinze années de mariage. Mais une domestique, pauvre orpheline entrée toute jeune à son service, y resta jusqu'à sa mort et continua ce

Digitized by Google

ministère des bonnes œuvres avec une abénégation héroïque, avec un véritable fanatisme de charité et de sacrifices. C'est l'admirable Louise Schepler, qui partagea avec son maître les bénédictions du Ban-de-la-Roche, et à laquelle l'Académie française, en 1829, accorda le grand prix Montyon.

Voilà, Messieurs, une vie bien remplie, riche en bonnes œuvres, en créations bienfaisantes, en vertus chrétiennes et qui suffirait à l'activité et à la célébrité d'un homme. Et encore suis-je obligé d'omettre bien des détails intéressants, de passer sous silence bien des actes, bien des qualités dignes d'admiration et d'autant plus belles qu'elles étaient rehaussées de candeur et de modestie. Je ne puis parler ici qu'en passant de son intrépidité à braver les glaces et les neiges de l'hiver, pour aller à travers la montagne et par des chemins presque impraticables, porter la parole de Dieu dans les villages éloignés qui formaient sa paroisse ; de ses actes de tolérance envers des dissidents, qui étaient de son Église par cela seul qu'ils étaient malheureux ou persécutés ; enfin de l'hospitalité généreuse qu'il a accordée à des proscrits pendant la Terreur, au péril de sa vie, et à tous les malades de corps ou d'esprit qui, comme le malheureux poète Lenz, l'ami de Goethe, venaient chercher auprès de lui la santé et le repos.

Et cependant nous n'avons pas encore Oberlin tout entier. Nous ne connaissons qu'un côté de cette étonnante nature. Nous allons le voir maintenant sous un nouvel aspect, appliquer ses puissantes facultés d'organisation dans une sphère toute différente ; révéler là des aptitudes techniques, des connaissances scientifiques qui

Digitized by Google

se rencontrent bien rarement à ce degré et dans cette plénitude, chez des hommes voués aux études théologiques et aux fonctions pastorales.

J'ai déjà parlé du dénuement, de la misère matérielle du Ban-de-la-Roche, de la stérilité de ce sol, à peine et mal cultivé, grâce à l'incurie, à l'ignorance des habitants.

Oberlin ne crut pas avoir accompli son œuvre, s'il n'essayait pas de porter remède à ces misères, de régénérer matériellement le Ban-de-la-Roche, comme déjà il avait commencé à le régénérer moralement.

Et cette tâche glorieuse, plus difficile encore peut-être que l'autre, il réussit à la mener à bonne fin, à force d'énergie, de patience, d'intelligence inventive et organisatrice.

Il commence par faire connaître à ses paysans les meilleurs procédés pour défricher, ensemencer, engraisser le sol, améliorer surtout et augmenter la production de la pomme de terre, la seule ressource alors de la contrée, singulièrement réduite par une culture insuffisante et mal entendue. Mais ses conseils sont mal reçus par les paysans. Que le pasteur leur prêche la religion et la morale, soit, c'est son métier; mais la culture des champs, c'est leur affaire à eux; ils s'y entendent mieux que lui.

Oberlin ne se décourage pas. On n'écoute pas ses conseils: il prêchera d'exemple. Il fera venir de l'étranger des échantillons et des semences; les plantera lui-même dans le terrain presbytéral, selon ses idées; y établira une pépinière. On le regarde faire, on ricane. Mais bientôt les beaux résultats obtenus donnent raison au pasteur agriculteur, et convertissent les incrédules. Désormais

Digitized by Google

on suivra ses conseils et son exemple. Au bout de quelque temps, les produits, non seulement suffisent à la consommation des habitants, mais deviennent même un excellent article d'exportation.

Grâce aux leçons d'Oberlin, écoutées maintenant avec autant de docilité que ses sermons, d'autres cultures, comme le chanvre, le lin, le trèfle, négligés ou inconnus jusqu'alors, s'acclimatent et prospèrent. L'élève et la nourriture du bétail reçoivent également d'importantes et utiles améliorations; et comme conséquence, une production plus abondante de lait, de fromage et de beurre, ouvre au Ban-de-la-Roche une nouvelle source de richesse. Un progrès en appelle un autre. Pour nourrir le bétail, il faudra ensemencer mieux les prairies, en développer l'étendue et le rendement. Oberlin apprend aux habitants à creuser des canaux d'irrigation, des fosses d'engrais, à créer des prairies artificielles. Les instruments aratoires manquent; il en fera venir à ses frais du dehors, les vendra au prix coûtant et même au rabais. Le Ban-de-la-Roche n'avait pas d'artisans; les métiers y étaient à peu près inconnus. Oberlin envoie des jeunes gens choisis par lui, en apprentissage dans les pays voisins, et bientôt les villages de la vallée sont pourvus de serruriers, de forgerons, de menuisiers. Plus tard, toujours grâce à l'inventive sollicitude du pasteur, on verra une filature s'installer dans le Ban-de-la-Roche et tout un peuple d'ouvriers y apporter l'aisance avec le travail [1].

Mais le développement du travail, les progrès de l'in-

1. Cette installation est due en grande partie à l'activité et aux soins de la famille Legrand.

Digitized by Google

dustrie, font bientôt sentir la nécessité de créer des communications entre les différents villages et avec le dehors. Le Ban-de-la-Roche manquait absolument de routes, de chemins praticables et même de ponts. C'est encore Oberlin qui prend ici l'initiative, trace des plans, sait trouver des fonds, ouvre des souscriptions, met lui-même la main à l'œuvre. D'abord on refuse de le suivre : comment, avec les énormes blocs de granit qui partout couvrent le sol, songer à tracer une route ? On recule devant cette besogne impossible, que ne facilite le secours d'aucune machine. Oberlin, lui, aura raison de toutes les difficultés. La foi saura transporter les montagnes. La pioche à la main, accompagné seulement de deux ou trois hommes de bonne volonté, il se rend au champ de travail, ôte son habit et se met lui-même à remuer la terre, à casser des pierres, à déblayer le sol. Son exemple fait honte et donne du courage aux autres, qui étaient venus là pour regarder, incrédules et moqueurs, et bientôt deux cents travailleurs sont à l'œuvre. Ce qui a paru inexécutable se réalise, et au bout de quelque temps, le village de Fouday et par lui tout le Ban-de-la-Roche sont reliés à Rothau par une route d'une demi-lieue de longueur. En outre, un pont est jeté sur la rivière de la Bruche.

Combien de progrès encore, combien d'utiles créations dans toutes les branches d'activité et d'administration seraient à signaler ! Mais c'est la gloire d'Oberlin, qu'il est presque impossible d'être complet et de tout dire, en racontant sa vie.

Cependant le siècle marche à sa fin. La Révolution française éclate et cette vallée isolée jusque-là, étrangère à la vie publique, sent, elle aussi, tressaillir en elle l'âme

Digitized by Google

de la patrie, l'âme de la France. Oberlin salua avec enthousiasme la Révolution, comme toutes les grandes et nobles intelligences du monde entier. Elle réalisait ses plus belles espérances, et lui-même dans sa modeste sphère n'avait-il pas déjà, par l'inspiration même de l'Évangile, appliqué autour de lui les principes qu'elle proclamait? Non seulement il salue la Révolution; il s'attache à la faire comprendre, à la faire aimer aux habitants de sa vallée. Non seulement il leur enseigne les droits qu'elle leur accorde, mais aussi et surtout les devoirs qu'elle leur impose, et un de ses discours « sur la vraie manière d'être républicain », qu'il prononça à l'occasion d'une fête civique, aujourd'hui encore n'a rien perdu de son à-propos.

Quand les volontaires du Ban-de-la-Roche sont appelés à rejoindre les armées de la République, il leur adresse un éloquent adieu, un discours tout vibrant de patriotisme chrétien, d'où je détache ces belles paroles : « Si quelqu'un de vous doit trouver son tombeau loin d'ici, qu'il se dise que les contrées où Dieu et notre devoir nous mènent, sont toujours le plus près du ciel. » Parmi ces jeunes volontaires se trouvait un de ses fils, intrépide, vaillant comme son père. A Wissembourg il est aux premiers rangs ; il réclame pour lui le poste le plus dangereux et tombe frappé d'une balle ennemie. La résignation du chrétien et du patriote put seule apporter quelque adoucissement à l'amère douleur du père.

Cependant la conduite irréprochable d'Oberlin, ses sentiments civiques et patriotiques hautement professés, ne devaient pas le mettre à l'abri des défiances aveugles

Digitized by Google

du fanatisme jacobin. Dénoncé, arrêté, il est conduit à Sélestat, jeté en prison. Mais le 9 thermidor le rendit à la liberté, à sa famille et à ses paroissiens.

Néanmoins son église est fermée ou plutôt transformée en club révolutionnaire, mais de nom seulement; car à l'abri du pavillon officiel, Oberlin continue tranquillement sa prédication; seulement c'est l'Évangile du Christ, au lieu de l'Évangile de Robespierre qu'il prêche.

Au milieu des événements, des catastrophes, des changements de régime et de gouvernement qui suivirent la Révolution, pendant l'Empire et pendant la Restauration, Oberlin resta toujours fidèle à ses devoirs de pasteur chrétien et de citoyen français. Dans des circonstances difficiles et délicates, il sut avec courage et prudence diplomatique, sans faiblir, sans rien trahir, épargner à sa paroisse plus d'une vexation, plus d'un malheur.

A mesure que l'œuvre d'Oberlin se développe et porte ses fruits, son nom se répand au dehors et au loin: De toutes parts lui arrivent des témoignages de sympathie, de vénération. On se fait gloire de s'associer à ses efforts, de contribuer par des dons, par des souscriptions d'argent, aux créations utiles, aux institutions bienfaisantes qu'il multiplie autour de lui.

En 1774 déjà, une colonie d'émigrés protestants d'Amérique le demanda comme pasteur; et sans la Révolution américaine qui éclate à ce moment, il allait répondre à cet appel, où il croyait reconnaître la volonté expresse de Dieu.

Quand le département des Vosges est constitué, Oberlin entre en relations régulières et fréquentes avec les autorités officielles, et leurs correspondances attestent la con-

Digitized by Google

fiance, la haute estime, l'admiration même que leur inspirent le caractère et les capacités administratives du pasteur du Ban-de-la-Roche. Le préfet du Bas-Rhin, Lezay-Marnésia, l'appelle « cet homme divin ». Plusieurs hommes célèbres, de Gérando, François de Neufchâteau, l'abbé Grégoire, l'honorent de leur amitié et s'honorent de la sienne ; l'empereur de Russie Alexandre lui fait parvenir le flatteur témoignage de son estime.

Le modeste presbytère de Waldbach était devenu comme un lieu de pieux pèlerinage, et l'humble pasteur eut plus d'une fois à se défendre contre la curiosité importune des touristes indiscrets..... et anglais.

Les distinctions honorifiques non plus ne manquèrent à Oberlin. Déjà la Convention avait mis son nom à l'ordre du jour d'une de ses séances. En 1818, la Société royale d'agriculture lui décerne la grande médaille d'or, et en 1819 le gouvernement de la Restauration le nomme chevalier de la Légion d'honneur.

Ces récompenses, dont il n'avait certes pas besoin, n'ajoutèrent rien au prestige de son nom et n'enlevèrent rien non plus à la simplicité de son cœur et à la modestie de son caractère.

Les progrès de l'âge, les fatigues de la vieillesse qui s'avançait, ne purent ralentir son zèle, ni affaiblir son activité bienfaisante. Oberlin eut le rare bonheur de prolonger sa vie et ses travaux jusqu'à l'extrême limite de l'existence humaine, et de voir avant sa mort son œuvre en plein épanouissement, en pleine prospérité. Avec quelle joie sereine ne devait-il pas contempler cette population naguère si misérable et si malheureuse, maintenant régénérée matériellement et moralement ; con-

Digitized by Google

tente, alerte au travail ; et cette vallée autrefois presque stérile et sauvage, maintenant couverte d'abondantes moissons, riche en cultures diverses, en métiers de toutes sortes, vaste ruche, active et bourdonnante !

Oberlin s'éteignit le 1er juin 1826, à l'âge de 86 ans, après un labeur de 60 années consacré à sa paroisse.

Ses funérailles furent imposantes et magnifiques, par la douleur sincère qui éclata de toute part. Tous les habitants du Ban-de-la-Roche, sans parler des étrangers de tout culte venus de loin, défilèrent en larmes devant le cercueil, pour contempler une dernière fois les traits de leur pasteur, de leur bienfaiteur, de leur père.

L'œuvre d'Oberlin est de celles qui ne périssent point. Il a été, il restera toujours le génie tutélaire, la providence visible du Ban-de-la-Roche, et ses bienfaits se transmettront jusqu'aux plus lointaines générations, avec son nom chéri et béni.

Mais si l'œuvre est grande, l'ouvrier est plus grand encore. En contemplant cette existence étonnante, cette activité prodigieuse qui se développe dans toutes les directions, qui suffit aux tâches les plus diverses, on se croit transporté aux époques primitives, aux origines des sociétés naissantes, où un seul homme supérieur est à la fois prêtre, législateur, administrateur, organisateur. Oberlin était tout cela en même temps : pasteur, instituteur, agriculteur, ingénieur, économiste, financier, et pas seulement théoricien en chambre, faisant des plans fort beaux sur le papier ; mais ouvrier aussi, familier avec les détails techniques, maniant l'outil, donnant l'exemple avec le précepte.

Oberlin représente à lui seul tout un gouvernement.

Digitized by Google

Il a réuni dans sa main tous les ministères, véritable ministère de concentration celui-là, qui s'est formé tout seul, qui a vécu ce que vivent rarement les ministères, l'espace d'une vie humaine presque entière, et qui ne risquait pas de se disloquer, car il était dirigé par une pensée unique, animé par un sentiment toujours persistant, l'amour de Dieu et des hommes.

Certes, Messieurs, l'Église protestante est fière, à bon droit, de compter un tel homme parmi ses pasteurs ; il lui est permis de se féliciter que ce soit son esprit et sa doctrine qui ont inspiré cette œuvre de civilisation et de régénération, à laquelle restera attaché le nom d'Oberlin.

Mais elle ne veut pas, elle ne peut pas le garder pour elle seule, car il s'impose au respect et à l'admiration de tous.

Une des gloires de l'Église catholique, le cardinal de Cheverus, évêque de Boston, y avait pratiqué et fait admirer de tous, son esprit de haute et large tolérance. Son exemple ne fut pas perdu pour ses successeurs, et lorsque mourut, en 1842, le célèbre prédicateur protestant W. Channing, au moment où le cercueil sortait du temple, toutes les cloches de la cathédrale sonnèrent en l'honneur du chrétien, de l'homme de bien qui venait de disparaître. Nous aussi, Messieurs, à quelque Église, à quelque opinion que nous appartenions, nous pouvons nous découvrir et nous incliner au passage de cette belle et sympathique figure d'Oberlin, en qui s'incarnent les plus nobles attributs, les plus hautes vertus, la plus pure essence de notre humanité.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. E. LEDERLIN

AUX RÉCIPIENDAIRES

MESSIEURS,

Lorsqu'il institua notre Académie, son royal fondateur l'ouvrit également aux sciences et aux belles-lettres[1], afin qu'elle ne demeurât étrangère à aucune branche des connaissances humaines. Cette tradition, qui affirme l'union de toutes les formes de la pensée, n'a cessé d'être maintenue parmi nous : les sciences mathématiques, physiques, naturelles, médicales d'une part; et de l'autre, les belles-lettres et avec elles la philosophie, l'histoire, le droit, les beaux-arts, ont toujours eu leur place au sein de notre Compagnie ; j'ai l'heureuse fortune d'avoir à introduire auprès de vous aujourd'hui deux confrères qui, dans l'enseignement universitaire, représentent ces deux termes du savoir humain, les sciences et les lettres.

---

1. L'Académie actuelle de Stanislas, fondée par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, avait reçu de lui le nom de *Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy*.

Digitized by Google

MONSIEUR [1],

Ce n'est pas vers l'enseignement que semblaient vous porter d'abord vos goûts et vos études. Une carrière plus active, plus mouvementée, je dirais volontiers plus aventureuse, vous avait attiré. Dès l'âge de 14 ans, vous entriez à l'École navale. Aspirant de marine en 1866, vous avez conquis successivement les grades d'enseigne et de lieutenant de vaisseau; et, si vous avez désiré de rentrer dans la vie civile à un moment où la marine avait encore pour vous bien des promesses d'avenir, vous avez voulu cependant garder votre place dans le cadre de réserve, pour être prêt à rendre à la patrie, au jour du péril, les services qu'elle pourrait attendre encore de votre dévouement et de votre longue expérience.

Il serait difficile, en effet, de concevoir des états de services plus complets et plus honorables que les vôtres. Sur treize ans et demi de service, vous en avez passé onze ans à la mer; vous avez visité toutes ou presque toutes nos colonies, les Antilles, la Réunion, Taïti, la Nouvelle-Calédonie, la Cochinchine; vous avez longuement exploré nos stations navales de la Méditerranée et de l'Atlantique. Peut-être me direz-vous que c'est le lot ordinaire du marin; ce qui n'est pas commun toutefois, ce que bien des hommes de mer vous envieraient sans doute, ce sont les voyages de circumnavigation qui vous ont amené à faire presque en son entier le tour des côtes de l'Atlantique [2] et à accomplir par deux fois

1. M. Millot.
2. En 1867, à bord du *Jean-Bart*.

Digitized by Google

le tour du monde, en gagnant la Nouvelle-Calédonie par le cap de Bonne-Espérance et en en revenant par le cap Horn ou par le détroit de Magellan [1].

Mais nos officiers de marine ne sont pas seulement de vaillants soldats, rompus à la discipline, durs à la fatigue et aux privations, pleins de persévérance et de courage en face du danger ; ce sont aussi des hommes de science, des explorateurs, des géographes. Leur profession même exige des connaissances étendues en physique, en mathématiques, en astronomie. Les grandioses spectacles de la nature, dont ils sont les témoins journaliers, et qui sont si bien faits pour frapper l'imagination et élever l'âme, sont pour eux un continuel sujet d'observation et d'étude ; les longs loisirs du bord et l'austérité même de leur existence contribuent le plus souvent à développer en eux l'habitude de la méditation, le goût de la lecture. Aux qualités de l'observateur, soucieux avant tout d'apporter la plus scrupuleuse exactitude dans la constatation et la description des phénomènes, vous joignez, Monsieur, un talent de dessinateur qui vous permet d'en fixer la mémoire d'une manière saisissante et de les rendre sensibles aux yeux pour les autres aussi bien que pour vous-même. Vous n'avez eu garde de laisser échapper l'occasion qui s'offrait à vous dans vos lointains voyages de recueillir de nombreuses et intéressantes observations et d'amasser un contingent de dessins et de croquis dont vous tirez aujourd'hui le plus heureux parti. C'est ainsi qu'au moment où vous quittiez la marine, vous vous êtes trouvé prêt, sans l'a-

1. En 1872 et en 1875, à bord du *Jura*.

Digitized by Google

voir prévu ou même désiré, pour occuper dignement une chaire d'enseignement, et pour donner à nos sociétés savantes une collaboration des plus actives et des plus utiles.

La *Société de géographie de l'Est* a été la première à réclamer votre concours, à profiter de vos travaux. Elle se félicite de vous compter au nombre de ses fondateurs, et de voir en vous un de ses membres les plus assidus et les plus zélés. C'est à vous surtout que les lecteurs de son *Bulletin* doivent d'être tenus au courant des principaux faits et renseignements recueillis par nos plus importantes revues : vous leur faites connaître notamment les travaux les plus considérables publiés en Angleterre ou dans le Portugal sur la géographie physique.

Votre concours n'a pas été moins apprécié par la *Commission météorologique de Meurthe-et-Moselle*. Elle vous a nommé son secrétaire et vous a confié le soin de résumer ses travaux dans ses *Observations mensuelles* et dans son *Bulletin annuel*. Il n'est pas besoin sans doute d'insister sur les services que cette Commission rend à l'agriculture, par ses observations journalières sur les mouvements de l'atmosphère et par les avertissements qui s'en déduisent. Mais il convient de signaler ici le patient labeur que ces recherches exigent, le remarquable esprit de méthode qui y préside, la lucidité parfaite avec laquelle vous en exposez les résultats.

C'est vers la météorologie surtout que vous étiez attiré par les souvenirs de votre carrière maritime et par les impressions que vous y avez recueillies : elle est devenue votre étude de prédilection, l'objet de vos publications les plus importantes, la matière de votre ensei-

Digitized by Google

gnement. Vous lui avez assigné tout à la fois une base scientifique et un intérêt éminemment pratique. Le fondement en est dans la physique du globe, c'est-à-dire dans l'observation méthodique et raisonnée des phénomènes qui se produisent dans l'atmosphère, dans les eaux de l'Océan, au sein des couches solides du globe, et qui sont régis par les lois générales de la matière; le but final qu'elle poursuit et qui constitue, en définitive, sa raison d'être, est la prévision du temps, si utile à l'agriculteur, au marin et même à chacun de nous, si l'on songe à l'influence que l'état de l'atmosphère exerce sur les besoins de l'homme, sur sa santé et même sur ses plaisirs. Vous avez grandement contribué par vos travaux à définir le domaine de cette science, à en réunir les éléments, à en élucider les problèmes. Des observations nombreuses et personnelles vous ont permis de vous rendre un compte exact de la formation des nuages et de leurs différentes espèces, de la marche des orages, de la redoutable puissance des cyclones. Vos intéressantes monographies sur ces divers sujets ont été, en quelque sorte, le prélude de votre *Cours de météorologie*, œuvre magistrale qui résume tous les résultats de la science actuelle. Des juges autorisés y ont remarqué à juste titre les qualités maîtresses du marin habitué à la précision la plus rigoureuse, le scrupule du savant qui se défie de l'hypothèse et des affirmations prématurées, l'élégance des dessins qui expliquent le texte : vous n'en voudrez pas, je pense, à un profane de signaler aussi la clarté de l'exposition et l'agrément du style.

Ces qualités de l'écrivain, l'Académie était sûre d'avance de les trouver dans le rapporteur de son concours

Digitized by Google

Herpin. Mais avant d'exposer notre jugement, vous nous avez aidés à le former. Vous nous avez montré que l'archéologie préhistorique ne vous est pas moins familière que la physique de notre globe. Dans vos études sur les révolutions immémoriales du sol lorrain, vous avez apporté la même exactitude d'observation, le même souci de la vérité scientifique.

Je suis heureux de saluer en vous tout ensemble un représentant de la science et un adepte des études lotharingiques.

MONSIEUR[1],

En nous retraçant le portrait d'un bienfaiteur de l'Alsace, vous n'avez pas pour cela déserté le programme habituel de vos travaux. Notre province en forme le sujet principal ; mais aucune étude humaine ou française n'en est exclue. Vous avez d'ailleurs fort justement rappelé la généreuse et cordiale hospitalité de l'Académie de Stanislas et de la Ville de Nancy ; Alsacien comme vous, j'aime à les assurer aussi de notre reconnaissance et de notre dévouement à notre pays d'adoption ; mais, en même temps je me sens autorisé à vous dire, au nom de l'Académie, avec quelle sympathie elle partage nos douleurs, nos regrets, notre culte pour les souvenirs de notre terre natale.

Ce petit pays que le pasteur Oberlin a, en quelque sorte, révélé au monde et conquis à la civilisation, c'était l'Alsace, par sa situation géographique et par la

1. M. Grucker.

Digitized by Google

nationalité de son seigneur d'alors; c'était presque la Lorraine; notre province y confine, et l'un des départements qu'elle a formés en avait recueilli près de la moitié; c'était la France surtout, aux destinées de laquelle il a été associé pendant deux siècles et dont le souvenir y est demeuré vivant. En y répandant l'usage de la langue française, qui était à peine connue avant lui, Oberlin l'avait doublement rattaché à la grande patrie. Il y avait trouvé un sol aride, ingrat, presque sans culture; des populations misérables, sans ressources, sans instruction, et presque séquestrées dans leurs pauvres villages par l'absence de routes et même de chemins praticables. Dans un ministère de soixante années qui fut un véritable apostolat, il apprit aux habitants à perfectionner leur culture, il introduisit des industries lucratives, il ouvrit des voies de communication, il créa des écoles; il réunit en un mot tous les éléments du développement intellectuel et moral et du bien-être matériel.

Sa sollicitude s'étendit tout spécialement aux jeunes enfants. Préoccupé de l'abandon où ils demeuraient, tandis que leur père et leur mère travaillaient aux champs ou à la fabrique, il imagina de les assembler sous une surveillance maternelle et de leur faire apprendre presque en jouant les premières notions des choses au milieu desquelles ils vivaient. Ainsi, il créa la salle d'asile ou école maternelle, et la leçon de choses, qui tiennent aujourd'hui une si grande place dans les institutions scolaires de la France et des pays voisins.

Nous devons vous savoir gré, Monsieur, d'avoir fait revivre devant nous cette grande et noble figure. Il con-

Digitized by Google

venait qu'il fût loué, comme vous avez su le louer, non seulement en Alsace, mais encore en France, et devant l'auditoire d'élite de nos séances publiques. Le moment où la France célèbre le centenaire de sa rénovation politique et sociale était bien indiqué aussi pour rappeler le souvenir de cet homme qui a été le témoin sympathique des grands événements de la fin du dernier siècle et qui a fait pénétrer dans les hameaux les plus retirés des Vosges tous les bienfaits de la civilisation française. Voici quelque trente ans, notre vénéré président d'honneur, M. Guerrier de Dumast, exprimait le vœu que les inscriptions de nos voies publiques conservassent à la postérité les noms des hommes qui ont bien mérité des sciences, des lettres, des arts, de l'humanité; il proposait que le nom d'Oberlin fût donné à une rue voisine d'une de nos écoles communales. Son désir avait été exaucé[1], mais depuis, le quartier a été transformé; l'impasse Oberlin a disparu pour faire place à une voie plus spacieuse. La mémoire de cet homme de bien ne saurait périr cependant; la Ville de Nancy, si hospitalière aux enfants de l'Alsace, si soucieuse des progrès de l'instruction populaire, ne permettra pas que son nom tombe dans l'oubli.

Mais, Monsieur, l'hommage que nous sommes heureux de rendre avec vous à un compatriote illustre ne doit pas nous faire perdre de vue votre propre mérite ; il se révèle dans votre enseignement et dans vos écrits ; vous y avez réalisé et au delà les espérances que l'Uni-

1. En 1867, une délibération du conseil municipal de Nancy a remplacé le nom de l'Impasse Saint-Jean par celui d'*Impasse Oberlin*.

Digitized by Google

versité de France a été en droit de concevoir, lorsqu'elle vous a conféré les deux agrégations de philosophie et des langues vivantes et le doctorat ès lettres.

Pendant quinze ans, vous avez professé la philosophie dans une importante école, le Gymnase protestant de Strasbourg qui, sans être à vrai dire un établissement universitaire, en avait mérité les privilèges par son institution trois fois séculaire et par l'excellence de ses traditions pédagogiques. Vous y avez fait prévaloir la méthode de l'école française, spécialement de Victor Cousin, dont vous avez été le disciple et le secrétaire.

Votre thèse de doctorat est un travail absolument original sur la vie et les œuvres de *François Hemsterhuis*, philosophe hollandais du XVIII^e^ siècle, qui a laissé des lettres et des dialogues écrits en français : esprit ingénieux et cultivé, peu enclin à la spéculation, mais très épris de la vérité morale, et, comme les philosophes français de son temps, très amoureux du progrès, de la liberté, des généreuses utopies ; mais aussi quelque peu mystique par l'exagération du sentiment aux dépens de l'intelligence. Tel que vous l'avez décrit, il représente pour vous la philosophie active, personnelle, vivante, qui, non contente d'éclairer notre esprit, sait échauffer notre cœur et élever notre âme. Vous ne pouviez faire de lui un plus bel éloge, ni assigner à la philosophie une plus haute mission.

Le doctorat ès lettres vous a ouvert presque immédiatement les rangs de l'enseignement supérieur ; vous vous y êtes consacré plus spécialement aux littératures étrangères ; dans la Faculté des lettres de Poitiers, de 1867 à 1880, et depuis lors, dans celle de Nancy, vous

Digitized by Google

avez fait connaître et apprécier à des auditoires choisis et sympathiques les chefs-d'œuvre littéraires de l'Italie, de l'Angleterre et surtout de l'Allemagne. Vous y avez conservé la tradition de la leçon publique ; tradition si française, si conforme à notre goût du beau, à notre passion de l'éloquence, si propre aussi à les entretenir et à les développer en les éclairant ou en les épurant ; vous avez su résister en cela aux tendances parfois trop utilitaires de notre époque, sans négliger cependant les devoirs plus techniques et plus arides de la préparation à la licence et à l'agrégation.

C'est la littérature de l'Allemagne qui a formé l'objet principal de vos études. Nous ne connaissons pas assez ce pays, dont le génie est si différent du nôtre et que, cédant à des impressions diverses, nous avons tour à tour trop dédaigné ou trop exalté. Dès votre première leçon[1], vous indiquiez en termes éloquents le profit que nous pouvons retirer de l'étude de l'étranger ; malgré les différences du caractère national, les littératures et les langues se tiennent et s'enchaînent, elles s'expliquent et s'éclairent l'une par l'autre. Un autre attrait s'ajoute pour nous à l'étude de la littérature allemande : celui d'y retrouver, au moins sous Louis XIV et pendant la plus grande partie du XVIII^e^ siècle, l'influence constante de notre littérature nationale. A cette époque, le vulgaire seul use de la langue allemande ; les savants et les lettrés écrivent en latin et quelquefois en français, tan-

1. M. Grucker, *Discours prononcé à l'ouverture du cours de littérature étrangère*, à la Faculté des lettres de Poitiers (2^e^ semestre de l'année 1867-1868. Poitiers, 1868, in-8°).

Digitized by Google

dis que les princes et les nobles, éblouis par le prestige de la cour de Versailles, en ont adopté la langue, aussi bien que la pompeuse étiquette et les mœurs élégantes et faciles.

Ceux mêmes qui entreprennent de lutter contre ces tendances et de relever la langue nationale du discrédit où elle est tombée, empruntent leurs modèles à la France, aussi bien qu'à la Grèce et à la Rome antiques, et s'efforcent de s'en approprier les formes de style et de langage. Vers la fin du XVIII^e^ siècle, une réaction vigoureuse se produit, sous l'impulsion d'un grand critique et d'un grand écrivain, de Lessing. L'Allemagne reprend conscience d'elle-même ; elle s'affranchit de l'imitation servile qui menaçait d'étouffer son originalité et d'énerver sa force créatrice, mais elle s'inspire des grands génies de tous les temps ; ses plus grands écrivains, ceux mêmes qui représentent le plus son génie propre, aiment et étudient nos auteurs classiques, et subissent l'influence des idées philosophiques de la France et de ses théories généreuses de réforme sociale et de liberté politique. Vous avez rendu compte, avec une grande puissance d'analyse et une remarquable précision de langage, de ce développement de la littérature, de ce mouvement des idées qui s'accentue dans la poésie et dans le drame, aussi bien que dans les œuvres des philosophes. Deux grands écrivains ont surtout arrêté votre attention : Schiller, historien éloquent, poète inspiré, le chantre incomparable de Jeanne d'Arc et de Guillaume Tell ; Gœthe, penseur profond, qui a été vivement frappé des affinités intimes et mystérieuses de l'âme humaine avec la grande âme de la nature, et qui n'a pas de rival

Digitized by Google

dans l'expression naïve des sentiments de l'âme, dans la description plastique de la beauté, dans le récit familier ou épique des événements de la vie humaine.

Voilà, Monsieur, quel a été votre enseignement. Je voudrais avoir réussi à en résumer dans ces quelques traits rapides les idées fondamentales; vos auditeurs n'ont pas oublié ce qu'il n'est pas en mon pouvoir de reproduire ici, le charme de votre parole élégante, animée, persuasive.

Dans vos études sur la littérature allemande, vous avez reconnu le rôle considérable, prépondérant même, qu'y remplit la critique, l'étude théorique et raisonnée des principes littéraires et esthétiques. En Allemagne, à la différence de ce qui se voit dans d'autres pays, la théorie du beau, la science des principes abstraits, l'exposé systématique des règles de la composition littéraire a précédé, éclairé, inspiré quelquefois l'éloquence et la poésie. Votre livre sur l'*Histoire des doctrines littéraires et esthétiques en Allemagne*[1] était donc de nature à offrir un puissant intérêt et à compléter votre enseignement déjà si substantiel et si nourri. Vous y avez apporté toutes les ressources d'une vaste érudition, d'une grande sagacité, d'une méthode sûre et judicieuse, qui vous a permis de mettre en pleine lumière, avec toute la netteté de l'esprit français, les doctrines qui ont présidé au laborieux développement de la littérature allemande. Jusqu'ici vous en avez retracé ce que je pourrais appeler la période d'enfance, vous avez raconté les efforts de la première partie du XVIII^e^ siècle pour la constituer; bien-

1. Paris, 1883, un vol. in-8°.

Digitized by Google

tôt vous en montrerez l'essor et l'épanouissement dans Lessing, ses contemporains et ses disciples.

En nous faisant admirer les chefs-d'œuvre d'une littérature étrangère, vous nous ramènerez sans cesse vers la France. Loin d'avoir à en prendre ombrage, elle ne peut que gagner à connaître les idées qui ont cours dans d'autres pays, pour s'en assimiler ce qu'elles ont de juste et d'utile; elle n'en demeurera pas moins, grâce à la clarté et à la pondération de son esprit, la terre classique du goût, du beau, du vrai, du bien.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1888-1889

PAR

M. Ch. PFISTER

SECRÉTAIRE ANNUEL

Messieurs,

En me désignant comme votre secrétaire annuel, vous m'avez fait un honneur dont je sens tout le prix ; vous m'avez en même temps imposé une tâche. Cette tâche que je viens remplir aujourd'hui m'est du reste des plus agréables. J'éprouve un vif plaisir à vous rendre compte des travaux de votre Compagnie pendant l'année qui vient de s'écouler ; je suis heureux d'adresser, en votre nom, quelques paroles de bienvenue aux nouveaux membres que vous vous êtes adjoints ; et, si je ne puis me défendre d'un sentiment de tristesse et de regret, en vous parlant de ceux que la mort nous a ravis, du moins il m'est doux de vous rappeler le souvenir de leurs talents et de leurs vertus.

I

Nous avons eu la douleur de perdre, cette année, l'un de nos confrères les plus honorés : M. le docteur Edmond Lallement. Bien qu'il ait été enlevé dans la force de

Digitized by Google

l'âge, il était l'un des membres les plus anciens de notre Académie. Associé correspondant en 1866, il fut nommé peu de temps après, le 16 février 1867, titulaire ; — il n'avait alors que vingt-neuf ans. Depuis cette date jusqu'au jour de sa mort, il vous est demeuré fidèle ; il a pris à vos séances une part très active ; il a accepté avec reconnaissance et rempli avec zèle les charges que vous lui avez confiées ; il a été tour à tour votre secrétaire annuel, votre vice-président et votre président. Et pourtant jamais existence n'a été plus occupée ! Il menait de front les travaux les plus divers ; il dépensait ses forces sans compter ; il avait en quelque sorte assigné une tâche à chaque heure de sa vie. Malgré tout, il a tenu à être et à rester des vôtres ; c'est qu'ici il venait se reposer des fatigues du dehors ; c'est qu'au milieu de vous il venait se retremper dans le commerce des belles-lettres et dans le culte de la science.

Vous exposerai-je la carrière si brillante de M. le docteur Lallement ? Interne des hôpitaux à Paris, le premier de sa promotion, lauréat des hôpitaux et de l'École pratique, auteur d'une thèse fort estimée sur l'*Élément nerveux dans le croup*, il eût pu trouver dans la capitale une situation fort enviable ; il préféra se fixer auprès des siens, dans sa ville natale. Il y fut successivement professeur suppléant et chef des travaux anatomiques à l'École de médecine, puis professeur adjoint d'anatomie, enfin professeur titulaire d'anatomie descriptive à la Faculté de médecine. Il était fort aimé de ses élèves, parce qu'il les aimait et parce qu'il leur était tout dévoué ; aussi son enseignement net et précis a-t-il eu de magnifiques résultats et a-t-il contribué à former

Digitized by Google

toute une génération de médecins d'élite. A différentes reprises, ses concitoyens l'appelèrent au conseil municipal; il y fut le défenseur de projets importants concernant l'hygiène publique et il réussit à les faire triompher. Les vertus de l'homme privé égalaient chez lui celles du professeur et de l'homme public. Pour bien le définir, nous dirons qu'il fut un *honnête homme,* en prenant cette expression dans le sens qu'elle avait au XVII^e^ siècle. Ce mot résumait alors toutes les qualités du cœur et de l'esprit, les unes qui donnent à la vie sa dignité, les autres qui en font le charme et qui l'ennoblissent. Quand, le 26 février dernier, on apprit que M. le docteur Lallement était mort d'une façon si subite, ce fut un deuil universel. Tout ce que Nancy renfermait d'hommes distingués suivit ses obsèques et s'associa à la douleur de la famille. Au nom de l'Académie, votre président lui a adressé un dernier et touchant adieu. Je dois ajouter que la famille de M. le docteur Lallement, pour honorer sa mémoire, a versé à votre Compagnie une somme de cinq cents francs. Nous lui adressons nos plus vifs remerciements. Selon un article de votre règlement, qu'il y a lieu d'appliquer pour la première fois, M. Lallement acquiert la qualité de membre donateur et son nom sera inscrit perpétuellement dans les comptes rendus de l'Académie.

Nous avons encore perdu cette année l'un de nos plus anciens membres associés correspondants; il appartenait depuis 1840 à votre Compagnie, qui s'appelait alors la *Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy,* et déjà le temps a jauni le rapport par lequel MM. Guibal, Lamoureux aîné et Soyer-Willemet recommandaient sa

Digitized by Google

candidature à vos prédécesseurs. M. A. Mougeot devait à l'éducation reçue dans la maison de son père le goût des sciences naturelles : la géologie et la botanique l'intéressaient particulièrement. Ses premières recherches personnelles ont été consacrées à la paléontologie végétale qui se rattache à l'une et à l'autre. Collaborateur d'un maître, Guillaume-Philippe Schimper, pour la publication d'un ouvrage important : *Monographie des végétaux fossiles du grès bigarré de la chaîne des Vosges,* il faisait paraître quelques années plus tard, en son propre nom, un *Essai d'une flore du nouveau grès rouge des Vosges*. Les fossiles pouvant servir à l'étude de cette dernière flore consistent essentiellement en tiges silicifiées ; pour la première fois, elles étaient étudiées dans leur structure anatomique. La rareté à cette époque de travaux similaires, la difficulté qu'il y avait à obtenir de bonnes coupes microscopiques rendent fort méritoire cette œuvre de notre confrère. Pendant plusieurs années les exigences de la pratique médicale et celles des fonctions électives que lui conféra le suffrage de ses compatriotes ne lui permirent plus les travaux de longue haleine dans l'ordre de la science pure ; à la fin de sa vie seulement, il retrouva quelques loisirs et il publia plusieurs articles géologiques dans l'*Annuaire des Vosges ;* il se livra surtout à l'étude des végétaux inférieurs et spécialement des champignons dans les Vosges. Aussi était-il tout désigné pour rédiger les catalogues des algues et des champignons, dans le grand ouvrage descriptif sur le département des Vosges qui est en cours de publication. Les services que nous venons de rappeler ne sont pas les seuls qu'A. Mougeot ait rendus à la

Digitized by Google

science. Possesseur des importantes collections et des manuscrits de son père, il les mettait libéralement à la disposition de quiconque avait une recherche à y faire ; connaissant fort bien les gisements des minéraux et des roches, les stations des plantes de son pays natal, il procurait aux naturalistes les échantillons nécessaires à leurs études ; il continuait les traditions qui avaient rendu célèbre parmi eux sa maison de Bruyères. On pouvait recourir avec fruit à sa science, et sans crainte de la lasser, à son inépuisable obligeance.

II

Une Académie ne répare point ses pertes ; mais elle remplace par d'autres hommes d'élite les hommes d'élite que la mort lui a fait perdre. Vous avez élu cette année deux membres titulaires : M. l'abbé Vacant et M. Millot ; l'un et l'autre vous étaient déjà attachés comme correspondants.

M. l'abbé Vacant est né au diocèse de Metz ; il fit ses études classiques au petit séminaire de Montigny, ses études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice, qui a donné à l'Église tant de prêtres distingués. Quand la guerre eut arraché Metz à la France, il voulut rester Français ; il résista aux instances affectueuses de son vieil évêque, qui a été la gloire de l'épiscopat messin et dont la noble conduite, au milieu des circonstances les plus difficiles, a excité l'admiration même de nos ennemis. M. Vacant vint à Nancy et, peu de temps après, il y fut nommé professeur au grand séminaire. C'est là que, depuis douze ans, il se livre à de profondes études

Digitized by Google

sur la théologie et la philosophie, cherchant à réconcilier ces deux sciences et à leur faire faire bon ménage ; rien ne le distrait de son labeur, sinon son enseignement, où il inculque à des disciples recueillis sa foi, son ardeur, son amour de la vérité. Dans cette maison paisible, M. Vacant a écrit en latin deux thèses fort importantes qui lui ont valu les grades de licencié et de maître en théologie. La première porte sur ce sujet : *Quelle est la nature de la certitude chez ceux qui croient à la révélation ?* — la seconde a pour titre : *De notre connaissance naturelle de Dieu*. Si je ne m'abuse, il y a fait preuve de trois sortes de qualités ; il y montre d'abord que l'art d'écrire un latin correct et élégant est toujours en honneur dans les séminaires ; ensuite que les philosophes, même en traitant les questions les plus élevées, savent, à l'occasion, rester clairs et aimables ; enfin que l'ardeur d'une conviction sincère et profonde n'exclut point la tolérance et le respect des convictions contraires. C'est cette même modération et cette évangélique douceur qui distinguent son dernier ouvrage : *le Magistère ordinaire de l'Église et ses organes*. La théologie n'a pas seule occupé votre nouveau confrère. Il a encore composé deux études d'histoire littéraire qui, dans un petit nombre de pages, renferment beaucoup de science ; l'une est consacrée aux *Versions latines de la morale à Nicomaque, antérieures au quinzième siècle* ; elle a valu à son auteur les félicitations de juges bien compétents, comme MM. Charles Jourdain et Barthélemy Saint-Hilaire. Dans la seconde, M. Vacant a dissipé une pieuse erreur des religieuses de la Visitation de Nancy ; il leur a cruellement démontré que les manuscrits inédits de Bossuet, —

Digitized by Google

dont elles parlaient avec enthousiasme, — ne présentaient aucun caractère d'authenticité ; en le faisant, il a rendu service même à Bossuet, car ces œuvres ne sont point dignes du grand écrivain.

M. Millot, professeur à la Faculté des sciences, est l'un de ces vrais savants dont l'Université de Nancy a le droit d'être fière. Ses premières études ne le destinaient pourtant pas à l'enseignement. Le jeune Nancéien, tout comme un Breton, aimait la mer et les lointains voyages. Il entra à l'École navale ; pendant treize ans et demi, il fit partie de notre marine, où il conquit les grades d'enseigne et de lieutenant de vaisseau. Il passa en mer presque tout le temps du service ; il visita toutes nos colonies ; il fit deux fois le tour du monde. Mais, pendant ses courses à travers les océans, il se préparait à être un homme de science ; il mettait à profit les loisirs du bord et il recueillait une foule d'observations sur les phénomènes de l'atmosphère ; aussi, quand en 1878, pour des raisons personnelles, il eut donné sa démission et quand le ministre de l'instruction publique le chargea auprès de notre Faculté des sciences d'un cours de météorologie, il avait déjà amassé de nombreux matériaux, et tout le monde applaudit à ce choix. Depuis cette époque, M. Millot n'a fait qu'augmenter le trésor de ses observations. Il avait suivi la marche des orages dans les contrées les plus éloignées ; il avait vu les trombes internubaires et les grains arqués de la mer des Indes ; il avait été témoin de cyclones semblables à celui où, le 3 juin 1885, s'engouffra le *Renard*. Désormais il consacre son attention aux phénomènes dont le ciel de notre province est le théâtre ; chaque jour, il les

Digitized by Google

note avec une scrupuleuse exactitude ; il en fait le sujet de curieuses études, comme celles sur les *orages* et sur la *culture de la vigne en Meurthe-et-Moselle*, comme celle encore sur le *climat de Nancy*. Ces articles, épars dans nos revues, auraient suffi à l'activité et absorbé les forces de tout autre ; M. Millot ne s'en est pas contenté ; il a voulu nous donner un ouvrage complet sur la météorologie et il a commencé la publication du cours qu'il professe avec tant d'éclat. Ce cours est une œuvre, dans toute l'acception du mot. On ne sait ce qu'il faut y louer le plus, de la précision scientifique, de la clarté des démonstrations, du charme des descriptions. Ce que je louerai surtout pour ma part, c'est l'extrême réserve gardée par l'auteur vis-à-vis de certaines théories qui font actuellement grand bruit ; il les regarde avec raison comme des hypothèses que rien n'a encore justifiées ; par cette prudence, il convertira certainement à la météorologie beaucoup d'incrédules et il sera un apôtre de cette science. Il méritera d'autant plus ce titre que son livre est le premier ouvrage original qui paraisse en France sur l'ensemble de la météorologie ; jusqu'à présent, nous ne possédions que des traductions d'ouvrages étrangers, comme celles des volumes de Kæmtz et de Mohn.

III

Vous vous êtes associé, cette année, cinq membres correspondants. Parmi eux, un seul a le droit d'être classé au rang des correspondants lorrains; les quatre

Digitized by Google

autres habitent loin de notre province, tout en lui étant unis par les liens les plus étroits.

Le correspondant lorrain est le P. J. Rogie, de la Congrégation de Notre-Sauveur. Ce nom restera à jamais attaché à celui d'un homme qui est parmi les plus grands de la Lorraine et qui a exercé son ministère de charité, dans les temps les plus tristes qu'ait connus notre pays, au cours de sa longue histoire. Qui prononcera le nom de Rogie songera au bienheureux Fourier. Notre nouveau confrère a élevé en effet un véritable monument au célèbre curé de Mattaincourt. Il a d'abord réuni toutes les lettres et tous les opuscules qui nous restent du P. Fourier ; il les a colligés sur les meilleurs manuscrits, les a copiés de sa propre main et les a autographiés. Il a formé de la sorte un recueil unique en son genre, qui compte dix volumes in-4°, de plus de 500 pages chacun. Par cet immense labeur, il avait réuni les documents qu'il mit ensuite en œuvre dans son histoire du bienheureux, en trois volumes in-8°. Cet ouvrage est définitif. Le P. Rogie a dissipé les erreurs, expliqué les contradictions, comblé les lacunes des écrivains qu'avant lui avait tentés le même sujet. Par une heureuse méthode, il ne sépare point l'étude des œuvres de Fourier de sa biographie ; il suit le héros pas à pas, depuis son début dans la vie jusqu'à sa mort en exil, expliquant par sa vie ses écrits et ses écrits par sa vie. On trouve dans ces volumes tout ce qu'on veut savoir sur Fourier et pourtant ils ne paraissent pas trop longs. C'étaient certes là de beaux titres qui vous recommandaient la candidature du P. Rogie ; mais vous saviez aussi que cet infatigable travailleur ne s'arrêterait pas là. Il

Digitized by Google

nous donnera encore une histoire de la Congrégation de Notre-Sauveur, cette glorieuse création du P. Fourier.

Les quatre correspondants nationaux que vous avez choisis sont: MM. le docteur Barthélemy, le docteur Deligny, Étienne Hulot et Paul Fournier.

M. le docteur Toussaint Barthélemy, comme M. Lallement, est un ancien interne des hôpitaux de Paris, — et vous n'ignorez pas quels efforts sont nécessaires pour emporter au concours ces places si recherchées par les jeunes gens studieux. Il fut attaché à l'hôpital Saint-Louis dans le service du docteur Fournier, spécialiste bien connu; sous sa direction, il entreprit d'intéressants travaux que depuis il a développés et continués avec persévérance et avec un notable succès. Il remplit pendant un certain temps les fonctions de chef de clinique de la Faculté de Paris. Nous ne pouvons pas énumérer ici ses nombreux articles, disséminés dans les revues ou dans les dictionnaires de médecine; mais nous devons du moins citer sa fort remarquable thèse de doctorat, consacrée à des *Recherches sur la variole*, l'article *Syphilides* du dictionnaire de Dechambre, enfin la traduction de l'ouvrage célèbre du docteur américain Duhring: *Traité pratique des maladies de la peau*. Cette belle traduction, par les nombreuses notes que M. Barthélemy et son collaborateur, M. le docteur Alfred Colson, y ont jointes, a souvent la valeur d'une étude originale. Il est encore nécessaire de vous dire avec quelle énergie M. Barthélemy combat pour obtenir des pouvoirs publics une loi sanitaire, destinée à protéger la jeunesse insouciante de nos grandes villes, et avec quelle indignation il signale la négligence d'une police de mœurs mal conduite ou trop tolérante.

Digitized by Google

M. le docteur Deligny, établi aujourd'hui en Savoie, aux bains de Saint-Gervais, a pendant longtemps exercé son art à Toul, où son départ a causé de vifs regrets. Il est connu du public savant par différents mémoires sur la phtisie, sur les affections scrofuleuses, sur les maladies d'enfants. En 1884, il a adressé au conseil central d'hygiène du département de Meurthe-et-Moselle une *Étude statistique et hygiénique des communes rurales des deux cantons de Toul.* Il divise ces communes en deux catégories : les communes agricoles, généralement moins aisées ; les communes viticoles, beaucoup plus riches. Il fait remarquer la plus grande fréquence de mariage, le chiffre plus élevé des naissances, et moindre de la mortalité dans les secondes que dans les premières ; il indique, par des notes précises, l'influence que la guerre de 1870 a eue sur la population. Cette étude n'intéresse pas seulement le médecin, mais encore l'économiste et l'historien. M. Deligny est en outre l'auteur d'une histoire manuscrite de la médecine et des médecins en Lorraine ; ceux de vos confrères qui ont lu ce mémoire ont été frappés de l'étendue de ses recherches, de la sûreté de son érudition, de la clarté de son style. Il ne nous reste qu'à exprimer le désir que cet important travail soit bientôt livré à la presse. M. Deligny fera pour notre ancienne Faculté de médecine de Pont-à-Mousson et de Nancy ce que M. Wieger a si bien fait pour la Faculté de Strasbourg.

M. le baron Étienne Hulot, avocat à Paris, avait sa place naturellement désignée au milieu de vous : son grand-père maternel, M. Levallois, inspecteur général des mines, était des vôtres et a eu même l'honneur de

Digitized by Google

vous présider. M. Hulot vous appartenait presque par droit de naissance ; mais il avait encore d'autres titres à faire valoir. Il a été l'un des meilleurs élèves de l'École libre des sciences politiques, qui a rendu à la France un service bien signalé : elle lui a montré que, pour devenir homme d'État, la qualité de député ne suffisait pas, qu'il fallait encore des études solides d'histoire et d'économie politique. Votre nouveau confrère a déjà publié dans les *Annales* de cette École deux articles fort importants : l'un sur le *Régime légal des associations en Suisse ;* l'autre sur les *Canadiens français et le développement des libertés parlementaires au Canada.* Pour rendre cette dernière œuvre plus parfaite, il a voulu voir par lui-même les hommes dont il se proposait de décrire les institutions. Il a franchi l'Atlantique et, à travers le Canada et le nord des États-Unis, il a poussé sa course jusqu'au Pacifique. Lui-même nous a exposé les péripéties de cette excursion dans un volume d'une lecture fort agréable, où, sous une forme enjouée, l'on découvre de profondes réflexions[1]. Nous avons eu le plaisir d'entendre le récit de ce voyage de la bouche même de M. Hulot et de l'applaudir, à l'une des séances de notre Société de géographie de l'Est.

M. Paul Fournier, professeur à la Faculté de droit à Grenoble, appartient comme membre titulaire à l'Académie delphinale : en lui conférant le titre d'associé correspondant, vous avez resserré les liens qui vous attachent à une société sœur ; mais vous avez surtout voulu témoi-

1. Depuis que ce rapport a été lu, nous avons appris que l'Académie française avait couronné cet ouvrage de M. Hulot.

Digitized by Google

gner en quelle haute estime vous avez les travaux du candidat. M. Fournier est un véritable historien; il a compris que l'histoire est une science difficile, qu'elle exigeait des qualités fort diverses, parfois contradictoires. A l'École des chartes, il a appris à déchiffrer et à interpréter les anciens documents; il a acquis ce flair particulier, qui fait découvrir ceux qui sont cachés dans la poussière des bibliothèques. A l'École de droit, il a gagné cette finesse, je dirais presque cette subtilité d'esprit qui permet de pénétrer au fond des textes, et d'en saisir le vrai sens. Une solide éducation littéraire lui a en outre donné l'art de la composition, un style où la précision appelle l'élégance, loin de l'exclure. Enfin des réflexions personnelles et de nombreuses lectures lui ont montré tout ensemble la lente transformation et l'enchaînement des faits politiques et sociaux. M. Fournier a été ainsi à même de publier une œuvre à la fois très solide, très profonde, bien écrite et bien divisée, d'une grande élévation d'idées; nous parlons de son volume : *les Officialités au moyen âge*. Ces mêmes qualités distinguent les nombreuses brochures dont il est l'auteur; quelques-unes roulent sur l'histoire du royaume d'Arles, qui fut détaché de l'empire franc à la mort de Charles le Gros, qui vécut pendant un siècle et demi d'une vie indépendante, qui, en 1033, fut placé sous la suzeraineté de l'Allemagne et revint à la France, lambeau par lambeau, province par province. Cette histoire soulève de nombreuses controverses et est encore très obscure. Nous exprimons l'espoir que M. Fournier l'écrive un jour et donne de la sorte un pendant à ses *Officialités*.

Digitized by Google

IV

Nos séances ont été remplies cette année par de nombreuses lectures et discussions. Comme les mémoires qui vous ont été soumis seront presque tous imprimés dans votre volume, nous n'insisterons pas. On y trouvera, à côté des pièces de vers d'un sentiment si élevé que MM. Campaux et Lombard vous ont lus sur Lamartine et sur le général Drouot, à côté d'une fine étude de votre vice-président, M. Druon, sur la *Politique de Bossuet et de Fénelon,* à côté d'une charmante esquisse d'un de vos correspondants, M. de Meixmoron, à la fois peintre et écrivain, sur *Devilly et l'aquarelle d'après nature,* des travaux historiques fort considérables. L'un d'entre eux est d'un intérêt général : c'est l'étude de M. Chassignet sur les foires au moyen âge ; les autres ont spécialement pour objet notre province. M. Guyot vous a montré, après de minutieuses recherches et par des chiffres, quelle a été l'*aisance relative du paysan lorrain à partir du quinzième siècle ;* le même a mis la dernière main à un travail que votre regretté confrère M. Meaume avait laissé dans ses papiers et qui vous touche directement, puisqu'il porte pour titre : *Montesquieu et l'Académie de Stanislas.* C'est aussi de notes recueillies par M. Meaume que s'est servi M. des Robert pour son importante *Notice sur la duchesse Nicole.* Enfin M. Maggiolo a continué devant vous son fort consciencieux et curieux inventaire de l'état de l'instruction publique en Lorraine à toutes les époques de l'histoire ; il vous a lu deux mémoires, l'un sur les *Écoles académiques de Nancy avant 1789,* l'autre

Digitized by Google

sur les *Écoles lorraines pendant la période révolutionnaire.*

Mais votre volume ne contiendra pas toutes les belles lectures que nous avons entendues. M. le comte d'Haussonville, qui venait d'être nommé de l'Académie française, a bien voulu songer à l'Académie de Stanislas, dont il est membre correspondant. Il vous a communiqué des fragments du Journal de son père, relatifs à la guerre de 1870 et au siège de Paris. Vous avez été d'autant plus sensibles à cette faveur, que ce Journal doit rester inédit pendant longtemps encore. Un autre témoignage de sympathie vous a été envoyé d'un pays lointain, du Danemark. Notre correspondant, M. Aagaard, professeur d'histoire au Collège royal de Fredericsborg, vous a adressé une fort curieuse étude sur Napoléon Bonaparte. Elle a fait sur vous une vive impression. M. Aagaard y dit beaucoup de bien de l'Empereur, nous savons que c'est là une manière discrète de louer la France, qu'il aime. Nous ne voudrions pas oublier que nous avons entendu les premiers les pages émues consacrées par M. l'abbé Mathieu à Charlotte de Rutant, cette touchante victime du tribunal révolutionnaire. M. Jacquot nous a aussi donné lecture d'un mémoire sur les *graveurs lorrains,* qui sera soumis au prochain congrès des Sociétés savantes.

A côté de vos séances, des commissions, nommées par vous, ont examiné les divers travaux présentés à vos concours. Nous avons eu le regret de ne pouvoir décerner, cette année encore, le prix Bonfils, destiné à un ouvrage de chimie appliquée. En revanche, nous devons nous féliciter des magnifiques résultats qu'a donnés le

Digitized by Google

concours Herpin. Trois mémoires, fort remarquables à des titres divers, vous avaient été présentés sur cette question : *Recherches sur les temps préromains en Lorraine.* Vous avez jugé pourtant que l'un d'entre eux l'emportait sur les autres par une méthode plus sûre, par une composition plus nette et plus ferme et, à l'unanimité, vous avez décerné ce prix de mille francs à M. Barthélemy, de Nancy.

Comme les années précédentes, de nombreux ouvrages ont été offerts à l'Académie, soit par ses membres, soit même par des personnes étrangères. On en trouvera la liste à la fin de ce volume. Mais il est un de ces ouvrages dont nous devons faire une mention spéciale : c'est le volume de poésie, intitulé *Senilia*. M. Leupol vous l'a dédié, et sa dédicace, écrite en un si beau style, vous a vivement touchés. Vous avez tenu à remercier d'une façon particulière, le confrère que son âge tient éloigné de nos séances ; et votre bureau, auquel s'étaient joints quelques-uns d'entre vous, lui a remis une adresse en votre nom. Votre Compagnie a reçu, en outre, les volumes publiés par les très nombreuses sociétés savantes du monde entier avec lesquelles elle est en relation. Tous ces ouvrages sont déposés à la Bibliothèque de la ville et mis à la disposition des travailleurs, de plus en plus assidus, qui la fréquentent. Vous servez directement la science par vos mémoires ; vous la servez encore d'une manière indirecte, en augmentant les ressources d'une bibliothèque déjà riche et fort bien administrée, —je sais par expérience personnelle qu'on ne saurait fatiguer la patiente complaisance de ceux qui la dirigent.

*

Digitized by Google

Il me reste encore à exprimer, en votre nom, des félicitations à M. Guyot, membre titulaire, et à M. Jacquot, membre correspondant, qui ont été nommés officiers de l'instruction publique, lors de la dernière réunion des sociétés savantes; à M. Favier, membre titulaire, et à M. Netter, membre correspondant, qui ont été récemment l'objet de cette distinction. Nous avons aussi été heureux d'apprendre la nomination comme officier d'Académie de M. Panigot qui, depuis de si longues années, est préposé au service de nos séances.

Ai-je dit que nos finances sont en équilibre et que vous avez voté des remerciements pour sa gestion à M. le questeur ?

Messieurs, cent années se sont écoulées depuis la Révolution, et l'on se reporte volontiers en arrière, pour comparer le présent au passé. J'ai eu à mon tour la curiosité de rechercher ce qu'était l'Académie de Stanislas en 1789. Certes la comparaison tourne tout à fait à votre avantage. Nous avons tenu, cette année, nos séances d'une façon régulière et l'assistance y était nombreuse; en 1789, les rigueurs de l'hiver empêchèrent d'abord vos prédécesseurs de se réunir; puis, quand les assemblées furent reprises, on s'empressa peu de répondre à la convocation. Aucun dissentiment n'a éclaté au milieu de vous; vos discussions, portant sur la littérature et l'histoire, ont toujours été fort courtoises : en 1789, la politique s'était glissée dans la Compagnie : le président d'alors, le comte de la Valette, était commandant de la garde nationale ; on lui imputa des désordres qui avaient éclaté sur la place de l'hôtel de ville ; ses confrères ne lui dissimulèrent point « leur juste sensibilité » et rom-

Digitized by Google

pirent tout rapport avec lui. Vous publiez, Messieurs, un volume de Mémoires qui s'ajoute, sans la déparer, à une longue série ; au moment de la chute de l'ancien régime, l'Académie n'avait aucun organe : les lectures qu'on y faisait étaient rares : une seule question préoccupait alors la Compagnie, — et j'ai plaisir à citer ce fait à sa louange, — elle avait mis au concours la construction d'une machine propre à s'adapter aux moulins, de façon à leur permettre de marcher sans eau et à remédier au chômage causé par la sécheresse : le concours donna de bons résultats. Je ne voudrais point être injuste pour notre ancienne Compagnie, qui a connu des temps difficiles et qui a compté dans son sein des hommes fort distingués ; mais il m'appartenait de mesurer le chemin que vous avez parcouru. Fidèles à la loi du progrès, vous avez augmenté le dépôt confié et vous laisserez à vos successeurs plus de richesses que vous n'en avez reçu de vos prédécesseurs.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

Le 2 mars 1889

AUX OBSÈQUES DE M. E. LALLEMENT

PAR M. LEDERLIN

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Le confrère dont l'Académie de Stanislas pleure aujourd'hui la perte était de ceux qui ont le plus honoré notre Compagnie ; son brusque départ laisse au milieu de nous un vide bien sensible et bien douloureux. Quoiqu'il eût à peine atteint sa 51e année, Edmond Lallement comptait, par la date de sa réception, parmi les plus anciens d'entre nous. C'était une de ces natures d'élite, également distinguées par l'intelligence, le cœur, le caractère, chez lesquelles le mérite devance les années, et qui, dès l'abord, sans même y prétendre, se mettent hors de pair. Sa place était marquée d'avance dans notre Société, aussi bien que dans les conseils de la cité et dans les institutions diverses qui concourent à favoriser le progrès ou à soulager les misères de l'humanité. Travailleur infatigable, animé d'une vive passion pour le bien, d'un dévouement sans bornes, il estimait que le repos n'est pas permis à l'homme tant qu'il peut se rendre

Digitized by Google

utile à ses semblables. L'Académie a eu sa large part de cette activité qu'il a déployée sans relâche jusqu'à sa dernière heure.

Associé correspondant en 1866 (il n'avait alors que 28 ans), il devint membre titulaire dès l'année suivante. Les suffrages de ses confrères l'appelèrent aux fonctions de secrétaire annuel en 1872; à la vice-présidence en 1883; à la présidence en 1884. Il succédait parmi nous à un vétéran de la Compagnie et de l'enseignement supérieur à Nancy, M. Simonin père; nul n'était plus digne de tenir la place de ce maître vénéré, plus capable de continuer ses traditions d'honneur et de science. Il eut l'heureuse fortune d'être présenté par ses anciens professeurs, MM. Edmond Simonin, Godron et Poincaré, qui, mieux que personne, étaient à même de signaler ses mérites, et reçu par un autre de ses maîtres, M. Léon Parisot, qui saluait en lui un de ses élèves de prédilection. Successivement élève de l'École de médecine de Nancy et de la Faculté de Paris, il y avait remporté les plus brillants succès, conquis le premier rang au concours de l'internat des hôpitaux, et obtenu les plus hautes récompenses réservées aux études et au dévouement professionnel. Une autre compagnie savante, la Société anatomique de Paris, se l'était attaché déjà au titre de membre correspondant. L'École de médecine de Nancy venait de l'installer dans une de ses chaires, que deux de ses camarades d'études, rendant hommage à sa supériorité, avaient renoncé à lui disputer. Il ne m'appartient pas de vous parler de ses travaux scientifiques. Je dirai seulement, en abritant mon incompétence derrière le jugement de ses confrères, qu'il avait donné, dès 1866,

Digitized by Google

plusieurs publications fort appréciées, et que sa thèse de doctorat sur l'*Élément nerveux dans le croup*, est une œuvre importante, remarquable tout à la fois au point de vue du savant et à celui du praticien. Ceux d'entre nous qui ont entendu son discours de réception se souviennent de l'élévation et de l'esprit philosophique dont il a fait preuve en décrivant le rôle considérable de ces *infiniment petits*, que l'on a pu appeler « les premières ébauches de la vie », que nos sens sont impuissants à percevoir, et qui cependant sont associés, dans l'économie de la nature, aux plus grands phénomènes de la création[1].

Nous savons tous l'intérêt qu'il portait à nos travaux, la distinction avec laquelle il les a dirigés pendant sa présidence annuelle ; nous savons avec quelle confiance sa parole était écoutée, et de quel poids étaient dans nos délibérations ses avis, inspirés toujours par le jugement le plus droit, le sentiment le plus vrai et le plus élevé de la confraternité littéraire. Il était profondément convaincu de la puissance de l'association dans le monde de la pensée autant que dans le domaine économique ; il connaissait tout le prix de ce « lien librement consenti entre les hommes réunis dans un but commun » et qui, selon sa propre expression, « donne la persévérance, développe les idées, élève les intelligences qui s'affaisseraient ou s'égareraient dans un fatal isolement »[2]. Il

1. *Des infiniment petits*. Discours de réception, par M. Edmond Lallement, prononcé à la séance publique du 24 mai 1867. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1866, p. xxxv et suiv.)

2. Compte rendu de l'année 1872-1873, par M. Ed. Lallement, secrétaire annuel. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, série IV, t. V, p. VII.)

Digitized by Google

trouvait dans nos réunions un salutaire délassement à d'incessants labeurs, et, de notre côté, nous étions heureux de l'affectueuse sympathie qu'avaient établie et que maintenaient entre nous la sûreté et l'aménité de ses relations. Nous espérions le garder longtemps encore. Son souvenir du moins vivra parmi nous, comme celui d'un confrère estimé et aimé de tous, d'un homme de bien dont l'existence tout entière a été consacrée au travail, au devoir, au dévouement. Puisse la pensée du bien qu'il a fait dans sa trop courte carrière et des regrets unanimes qu'il laisse après lui apporter quelque allégement à la douleur de sa famille !

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI

SUR

L'AISANCE RELATIVE

DU

PAYSAN LORRAIN

A PARTIR DU XVe SIÈCLE

PAR M. CH. GUYOT

INTRODUCTION

Notre époque a inauguré un nouveau genre de recherches historiques auquel on ne songeait guère autrefois : c'est ce que l'on pourrait appeler l'*histoire économique et sociale* des siècles disparus. On s'occupe davantage de la vie intérieure des peuples, des causes de leur bien-être ou de leurs souffrances, et, dans cet ordre d'idées, on rencontre des mines de documents qui de longtemps ne seront pas épuisées, alors que les manifestations extérieures de l'énergie nationale ont été tout d'abord appréciées, et qu'il ne reste plus qu'à glaner dans ce champ si fréquemment exploré. Ce n'est pas que les deux manières d'envisager l'histoire, — au point de vue économique et au point de vue politique, — soient absolument distinctes l'une de l'autre : elles ont, au contraire, de nombreux

Digitized by Google

contacts, la situation politique influant directement sur l'état économique, et l'effet inverse ne manquant pas non plus de se produire. Toujours est-il que les faits sociaux sont maintenant étudiés avec plus d'intérêt et que nous nous sentons volontiers pris d'une tendresse toute nouvelle pour les malheurs intimes de nos pères, et non plus seulement pour une bataille perdue ou pour une frontière reculée. On est ainsi naturellement amené à comparer la vie d'autrefois avec celle d'aujourd'hui, et cette question, qui résume nos curiosités historiques, vient aussitôt à la pensée de l'ignorant aussi bien que du chercheur : était-on plus heureux jadis? notre siècle est-il moins misérable que ceux qui l'ont précédé?

Cette question, si fréquemment posée, est très complexe, et la réponse n'est pas aisée. Elle a d'abord été obscurcie comme à plaisir par des passions auxquelles l'historien doit rester étranger. Nous avons tous, tant que nous sommes, nos antipathies et nos préférences : les uns sont enthousiastes, — on a même dit amoureux, — de ce moyen âge que d'autres représentent comme une époque de massacres et d'atrocités. Il est de bon goût d'exalter le progrès moderne et de passer sous silence les côtés défectueux de notre organisation sociale à d'autres égards si brillante. Chacun, dans ces contradictions, peut être de bonne foi et appuyer son appréciation sur des faits qui paraissent irréfutables. Vous est-il jamais arrivé de parcourir un de ces cartulaires de couvents qui nous racontent, par une suite d'actes vrais, la vie d'une communauté de moines pendant des siècles que l'histoire politique considère comme tourmentés et barbares? C'est un *port suave,* une *tour d'ivoire,* où l'existence se dé-

Digitized by Google

roule, heureuse et paisible, dans le travail et la prière : peut-on rien imaginer de mieux sur cette terre, et tous les progrès du monde donneront-ils jamais l'équivalent de cette société que l'on peut croire exempte de nos misères et comme rapprochée du ciel? Mais à côté de ces riants tableaux, voici cette sombre esquisse de La Bruyère : « Des sauvages mâles et femelles, qui grattent la terre et gîtent dans des tanières, manquant de tout, méchants et désespérés ». Comment asseoir son jugement et se former une opinion au milieu d'assertions aussi dissemblables?

Il faut commencer par secouer toute idée préconçue et restreindre le problème dans des limites plus étroites. La question du bonheur est éminemment complexe : « l'homme ne vit pas seulement de pain », c'est-à-dire que les intérêts matériels ne sont pas les seuls à considérer, qu'il existe des joies et des peines morales capables de contrebalancer la douleur physique ou les jouissances du corps. Seulement, on ne trouvera jamais de mesure servant à comparer les différents états de l'âme, et force nous est de limiter notre étude à la sphère plus tangible des besoins corporels : première restriction capitale, qui enlève certainement beaucoup de valeur aux conclusions que nous pourrons adopter ensuite.

En second lieu, nous devons nous borner quant à l'étendue territoriale et quant à la classe sociale dont nous voulons approfondir l'histoire. La Lorraine et le Barrois présentent à cet égard un cadre assez bien proportionné et qui n'est pas tellement vaste que des faits ne puissent être généralisés sur l'ensemble des deux pays. Parmi les populations qui ont vécu dans cette petite province, nous

Digitized by Google

voulons considérer exclusivement la classe rurale, qui a de tout temps existé dans des conditions comparables à celles d'aujourd'hui, tandis que la noblesse et la bourgeoisie d'autrefois ont été tellement transformées qu'elles ne sont plus reconnaissables. Notre ambition eût donc été de suivre le paysan lorrain aussi loin que possible et de comparer sa situation matérielle, étape par étape, avec celle que nous lui voyons de nos jours. Mais nous avons vite fait l'expérience qu'il n'était pas permis de remonter aussi haut que nous l'aurions voulu et que, précisément, l'époque la plus intéressante, celle du moyen âge, nous était à peu près fermée : l'empêchement résulte de la difficulté que l'on éprouve à recueillir les matériaux nécessaires, difficulté d'autant plus grande que l'on est arrivé à des siècles plus anciens.

Ces matériaux doivent être, en effet, de natures très diverses, embrasser toutes les catégories de marchandises, les salaires et, en général, les objets quelconques susceptibles d'être utilisés dans la vie rurale. On ne saurait trop multiplier les sources d'information, en attribuant à chacune son importance relative : se borner à un seul objet, ou à quelques-uns seulement, ce serait fausser à peu près sûrement le résultat, comme si, pour embrasser l'ensemble d'un paysage, on se contentait de l'examiner par une étroite ouverture. Enfin, les sources doivent être originales, puisées dans des documents d'archives, des chartes authentiques, ou, tout au moins, dans les récits d'auteurs contemporains des événements qu'ils racontent.

Cette espèce d'enquête préliminaire sur les denrées et les salaires a été faite pour d'autres pays : nous nous

Digitized by Google

bornerons à signaler, pour l'Alsace, les *Études économiques* de M. Hanauer, que l'on peut, à bon droit, se proposer comme modèle. Elle exige un long dépouillement, devant lequel on reculerait peut-être si, en commençant l'ouvrage, on se doutait de son étendue. Heureusement ce travail, d'apparence fort aride, a ses compensations : en analysant des comptes, en compulsant des registres, on fait des trouvailles inattendues, et l'on acquiert à la longue une perception plus nette des conditions de l'existence dans les siècles passés. Cette expérience est absolument nécessaire lorsqu'il s'agit de tirer parti de tant de notes accumulées; chacune doit être discutée, puis conservée ou rejetée, suivant qu'il convient ou non de la faire entrer dans la composition des moyennes que l'on se propose d'établir. Comme dans toute statistique, pour que ces moyennes aient quelque chance d'être vraies, il faut qu'elles soient le résultat d'appréciations nombreuses, afin de ne pas prendre un accident passager pour la représentation exacte de la réalité. Tel chiffre définitivement adopté aura nécessité, par exemple, vingt ou trente mentions provenant de la même époque, mais de localités différentes : on comprend qu'en présence d'une pareille quantité de documents, il devienne impossible de justifier chacun d'eux, en indiquant la pièce ou le recueil dont il a été extrait. C'est avec regret que nous avons dû renoncer à ces justifications, qui doivent accompagner toute œuvre sincère et rendre possible le contrôle des lecteurs : on voudra donc bien nous croire sur parole si, pour ne pas augmenter le volume de cette brochure, nous avons supprimé toutes les mentions qui n'étaient pas d'absolue nécessité.

Digitized by Google

Il nous suffira maintenant, dans cet avant-propos, de donner une idée générale des principes sur lesquels nous nous sommes appuyé pour exécuter notre travail.

Ce que nous cherchons, c'est *l'aisance relative* du paysan, en prenant pour terme de comparaison la situation actuelle des campagnes. Nous devons donc réunir des résultats comparables, c'est-à-dire exprimés en mesures et en monnaies de notre époque. On lit, par exemple, dans les archives d'Épinal, qu'en 1464 le sel se vend à raison de 6 livres 15 gros pour 18 vaxels ; pareillement, les archives de la Meurthe nous apprennent qu'à Froville, en 1531, le jour de terre vaut 133 francs barrois. Ces mentions ne disent absolument rien à notre esprit lorsque nous voulons savoir si le sel ou les fonds de terre étaient plus ou moins chers alors qu'aujourd'hui. Il nous faut déterminer d'abord combien le vaxel contient de litres et combien il y a de jours dans un hectare, puis quelle est la relation entre le franc de notre monnaie et la livre de 1464 ou le franc barrois de 1531 ; alors nous saurons, en monnaie actuelle, le prix du litre de sel, le prix de l'hectare de terre, et nous pourrons effectuer notre comparaison.

Le travail qui consiste à déterminer les valeurs intrinsèques des monnaies anciennes et à réduire les mesures d'autrefois en unités métriques, a été fait pour la Lorraine[1], et il n'est que juste de rendre hommage à M. de

1. *Les Monnaies lorraines,* par le comte E. de Riocour. Nancy, Crépin-Leblond, in-8° de 108 pages, 1883. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*)

Une seconde partie, concernant les *Mesures,* se trouve dans les *Mémoires* de la même Société, pour 1884 (p. 1-41). Elle se termine par le programme d'un travail, qui n'a pas été exécuté, sur la condition sociale de la classe intermédiaire formant le tiers-état.

Digitized by Google

Riocour pour la sûreté et la précision des résultats qu'il a obtenus en archéologue consommé. Mieux que personne, l'éminent auteur des *Monnaies lorraines* eût mené à bonne fin le problème que nous entreprenons de résoudre et, s'il n'a pu édifier complètement le monument dont il a posé les premières assises, au moins a-t-il frayé largement la voie et rendu possibles à d'autres des études qui, sans lui, eussent manqué d'un instrument absolument nécessaire.

Il nous a donc été facile, grâce à M. de Riocour, de ramener à des valeurs actuelles tous les prix que nous avions relevés, et de supprimer ainsi la matière du premier volume des *Études économiques* de M. Hanauer. Dans ce qui va suivre, nous nous bornons à parcourir successivement toutes les valeurs qui peuvent être utiles à consulter pour l'étude de la vie rurale : alimentation, vêtement, habitation, fonds de terre, matériel de culture, salaires enfin, tels sont les éléments qui nous serviront ensuite à dresser, pour chaque époque, le budget du paysan. Chaque nature d'objets se trouve traitée dans une notice, plus ou moins détaillée, dont les résultats sont condensés dans un tableau contenant la moyenne des prix en unités métriques. Cette partie est la plus considérable de l'ouvrage ; elle forme un ensemble complet et peut être consultée utilement, alors même que nos conclusions sur l'aisance relative du paysan ne seraient pas entièrement adoptées.

Ces conclusions constituent, dans notre travail, un système d'appréciation qui nous est entièrement propre : nous n'avons cru devoir suivre ni la méthode de Leber, dans ses recherches sur la fortune privée au moyen âge,

Digitized by Google

ni la théorie de M. Hanauer sur le pouvoir de l'argent. Si nous ne nous faisons pas illusion, il nous semble que, nous tenant en dehors des discussions abstraites, nous avons pu trouver un procédé suffisamment simple pour être compris de tous et suffisamment exact pour répondre sûrement à toutes les données du problème. On l'appréciera dans notre dixième chapitre, qui se termine par un tableau de l'aisance relative d'une famille rurale, depuis 1450 jusqu'en 1885.

CHAPITRE Ier. — ALIMENTATION

SECTION PREMIÈRE. — CÉRÉALES ET PAIN.

Les renseignements concernant les céréales sont très nombreux et très précis ; depuis le XIVe siècle, ils forment une suite non interrompue qui permet d'évaluer aussi exactement que possible les prix de ces denrées indispensables : on ne doit donc pas s'étonner que plusieurs économistes aient été tentés de considérer ces prix comme la mesure de l'aisance dans les siècles anciens : ils pouvaient facilement, sans grandes recherches, trouver l'étalon dont ils avaient besoin, et s'épargner ainsi les tâtonnements et les calculs résultant de l'introduction d'éléments plus complexes.

Le *blé* a constitué de tout temps la marchandise cou-

Digitized by Google

rante du pays, d'autant mieux que les plaines lorraines sont éminemment convenables pour la production de cette céréale. Sa mesure est le resal dans la Lorraine propre, le muid, le bichet ou la quarte dans le Barrois et le pays messin. Les sources principales, jusqu'au XVII^e^ siècle, sont les registres des cellériers du domaine ducal : ces officiers, chargés de percevoir les redevances des tenanciers, les vendaient ensuite au plus offrant, et devaient présenter annuellement à la Chambre des comptes les éléments de cette double opération, en même temps qu'ils versaient au Trésor le reliquat de l'exercice. Les seigneurs pour le produit de leurs terres, les abbayes pour leurs dîmes, agissaient absolument de même, seulement les opérations de leurs comptables nous ont été rarement conservées. Les annales de Saint-Thiébault de Metz (XIV^e^ et XV^e^ siècles), le journal de Jean Conrard à Nancy, celui de P. Vuarin à Étain (XVII^e^ siècle), sont plus intermittents et s'attachent surtout à faire ressortir les prix de disette et ceux d'extrême abondance. Dès 1620 commence la série des Hallages pour l'approvisionnement de Nancy, qui se continue sans interruption jusqu'à nos jours; d'autres, presque aussi complètes (pour Épinal, par exemple), nous énumèrent les prix de vente dans les principales villes. Mais ce qui est, à notre point de vue, beaucoup plus précieux, ce sont les évaluations faites au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, dans les registres des maisons religieuses, parce qu'elles nous fournissent le prix du blé à la campagne, et que nous traitons exclusivement de l'aisance des classes rurales. A cet égard, ce ne sont pas les puissantes abbayes qui contribuent le plus à nous éclairer : à côté des Chartreux de Bosserville (1713-1789),

Digitized by Google

d'humbles couvents tels que Sainte-Élisabeth d'Ormes (1627-1792), les Tiercelins d'Einville (1711-1760), et d'autres encore, nous instruisent beaucoup plus exactement sur la manière de vivre des paysans, dont la condition n'était pas très différente de la leur. Ces réflexions, que nous suggère l'étude de la céréale la plus importante, pourraient être répétées pour la plupart des denrées de consommation.

Le *seigle* remplace le blé pour les paysans de la montagne, dont les terres siliceuses ne peuvent produire autre chose. Toutefois, la puissante abbaye de Remiremont, qui possédait dans la plaine de nombreux domaines, faisait transporter en nature la majeure partie de ses redevances et de ses dîmes, qu'elle vendait ensuite aux habitants du haut pays. Quoi qu'il en soit, le seigle n'en était pas moins une denrée importante dont les prix, toujours inférieurs à ceux du blé, suivent assez fidèlement les variations de celui-ci. Son principal marché était Épinal, et les archives de cette ville nous donnent à ce sujet une suite remarquable de documents, complétés par les ventes du domaine ducal à Darney, Bruyères, etc.

L'*orge* a été de tout temps cultivé dans la province; toutefois, les documents qui le concernent ne deviennent nombreux qu'à partir du XVII^e^ siècle. On ne s'en servait pour l'alimentation de l'homme que dans les temps de disette, tels que ceux qui accompagnèrent la guerre de Trente ans. Ses prix sont généralement intermédiaires de ceux du blé et du seigle, dont les mesures lui sont applicables.

L'*avoine* a des mesures qui portent le même nom que celles du blé, mais qui sont notablement plus fortes. Elle

Digitized by Google

se cultive dans tout le pays, où elle forme depuis un temps immémorial la seconde sole ou *saison*, la première étant occupée par le blé ou le seigle. Les séries de prix qui la concernent datent de presque aussi loin que celles du blé, et proviennent des mêmes sources. Ses valeurs sont toujours notablement plus faibles que celles du seigle ; elle est beaucoup moins sujette à de brusques variations que les autres céréales.

La réunion des deux unités de mesure en blé et en avoine se nomme la *paire* (paire de resaux, paire de quartes, de bichets, etc.), dont les valeurs sont assez souvent indiquées à partir du XVI^e^ siècle ; nous les retrouverons plus loin, lorsqu'il s'agira d'évaluer les prix de location des immeubles ruraux (chap. VI).

Enfin le seigle se semait quelquefois en mélange avec l'une ou l'autre des espèces voisines, et il en résultait nécessairement des prix moyens, quelquefois cotés sur les marchés : ainsi le *méteil* (blé et seigle), beaucoup plus en usage jadis que de nos jours, est taxé sur la halle de Nancy pendant tout le XVIII^e^ siècle ; le *conseigle* (seigle et avoine ?), sert à fabriquer du pain grossier que la ville d'Épinal donne aux soldats, en 1472.

Les autres denrées pouvant être rangées parmi les céréales sont beaucoup moins importantes. D'abord le *sarrazin*, surtout cultivé dans la montagne, et servant ordinairement à la nourriture des animaux de basse-cour, était parfois utilisé pour l'alimentation de l'homme dans les temps de disette. Nous n'en possédons que de rares mentions, du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle ; il vaut un peu moins de moitié des prix du blé.

Le *millet* ou *millot* jouait au moyen âge un rôle assez

Digitized by Google

important dans la nourriture du paysan; on l'estimait soit à la quarte, soit à la livre. Il est encore mentionné, dans les comptes du couvent d'Ormes, jusqu'en 1784; son usage a maintenant tout à fait disparu.

Quant au *maïs* ou *blé de Turquie*, il est douteux qu'on s'en soit jamais servi en Lorraine pour les personnes; nous le trouvons, à la fin du XVIII^e^ siècle, estimé au resal et au bichet, dans les registres de Bosserville, à peu près moitié de la valeur du blé.

De cette longue énumération, nous n'avons, en définitive, à retenir que les quatre premières espèces : blé, seigle, orge et avoine, qui seules sont importantes pour les populations rurales, et dont nous pouvons établir les prix pendant une période suffisamment longue.

(TABLEAU)

Digitized by Google

Tableau n° 1. — Céréales.

ANNÉES.	BLÉ. (Hectol.).	SEIGLE. (Hectol.).	ORGE. (Hectol.).	AVOINE. (Hectol.).
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1300-1325.	13 90	"	"	"
1326-1350.	"	"	"	"
1351-1375.	20 45	6 10	"	6 62
1376-1400.	8 85	"	"	4 60
1401-1425.	"	"	"	"
1426-1450.	10 00	"	"	"
1451-1475.	4 15	2 60	6	0 90
1476-1500.	6 35	"	"	1 30
1501-1525.	4 50	3 17	"	1 55
1526-1550.	5 60	4 12	"	1 75
1551-1575.	7 25	6 50	"	2 65
1576-1600.	11 20	10 90	"	3 30
1601-1625.	14 55	8 45	8 90	3 20
1626-1650.	17 95	12 50	19 60	4 50
1651-1675.	8 85	3 60	5 80	2 80
1676-1700.	12 75	"	9 00	3 00
1701-1725.	9 60	5 25	9 80	3 10
1726-1750.	9 60	5 20	6 15	2 80
1751-1775.	10 90	7 75	6 50	3 15
1776-1800.	13 50	9 25	9 90	4 65
1801-1825.	16 80	10 90	10 00	6 50
1826-1850.	18 20	12 20	12 90	10 00
1851-1871.	18 80	13 95	14 60	11 00
1872-1885.	17 60	11 50	12 50	10 20

Nos renseignements sur les *farines* sont très rares, tous de la fin du XVIII[e] siècle, et provenant de la ville de Nancy. Auparavant, en effet, et surtout à la campagne, la farine ne se vend pas; chacun n'en possède que pour la consommation du ménage. La plupart des moulins

Digitized by Google

sont *banaux,* c'est-à-dire que les tenanciers de chaque domaine ne peuvent mener leur grain qu'au moulin du seigneur. La mouture se paie par l'abandon d'une partie des produits : tel moulin moud au 11e, tel autre au 16e, etc.

Il est remarquable qu'un produit secondaire de la mouture, le *son,* se trouve estimé bien plus fréquemment que la farine, à partir du XVIIe siècle. Il sert à la nourriture du bétail, et malheureusement entre assez souvent dans la composition du pain de dernière qualité. On le vend au resal, comme le blé, dont il ne vaut que le cinquième ou le sixième.

Nous arrivons enfin au *pain,* qui nous offre sans doute de nombreux renseignements, mais presque tous tirés des taxes urbaines. La coutume de taxer cette denrée de première nécessité, c'est-à-dire d'imposer aux boulangers un maximum pour chaque qualité de pain, est certainement fort ancienne ; nous la rencontrons dès le XVe siècle à Nancy et dans les autres villes telles que Metz, Charmes, Épinal, Saint-Nicolas, etc. ; elle était sans doute implantée déjà à une époque bien antérieure. A Nancy, la taxe comprend trois prix, correspondant respectivement au pain blanc, pain brun (puis pain bourgeois) et pain noir ; le premier est au second dans une proportion moyenne de 4 à 3, et pareillement le second diffère du troisième de la même manière. Ces taxes sont assez fréquemment remaniées, à l'intervention des Conseils de ville, qui se livrent à des expériences minutieuses afin d'apprécier le rendement du blé et d'en déduire un bénéfice convenable pour le boulanger[1]. Il est difficile aujour-

1. On trouve aux archives municipales de Nancy un certain nombre de ces essais. Par exemple, en 1573, le resal de blé pèse 163 livres et

Digitized by Google

d'hui de reconnaître à quoi correspondent les trois espèces de pain du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle ; très probablement, le pain brun ou bourgeois de la taxe de Nancy ne valait pas mieux que le pain bis ou de ménage que l'on consomme de nos jours dans les campagnes ; c'est sur cette base qu'il convient de faire la comparaison entre les prix anciens et les prix actuels, en remarquant combien cette ressemblance est approximative. Le tableau suivant, dressé en admettant cette hypothèse, ne nous sera d'ailleurs que de peu d'utilité : il donne des prix de ville, et nous nous occupons uniquement des campagnards ; ceux-ci n'achetaient presque jamais leur pain, ils le faisaient eux-mêmes, et c'est depuis fort peu de temps qu'on les voit déroger à cette antique habitude.

Pour le même motif, les salaires payés dans les villes aux boulangers pour cuire le pain confectionné à la maison ne nous intéressent point ; on s'abonnait ainsi moyennant une somme déterminée pour la cuisson du pain produit par un resal de blé (par exemple 0 fr. 44 c. à Épinal, en 1517). Mais dans les campagnes, le paysan apporte son pain au four banal et doit de ce chef au seigneur une taxe déterminée par la charte locale ; ou bien, il a obtenu d'avoir un *petit four* dans sa maison, ce qui lui permet de se passer de tout office étranger.

---

donne 146 livres de farine ; avec les produits de la mouture, on obtient 44 livres de pain blanc (pour 41 liv. 3/4 de farine 1^re^ qualité), 102 livres de pain brun (pour 81 liv. 3/4 de farine 2^e^ qualité), et il reste 81 livres 1/4 de son. En 1609, le resal pesant 167 livres 15 onces, on obtient en mouture 166 livres, dont 64 livres 8 onces donnent 76 livres de pain blanc, et 72 livres donnent 78 livres de pain brun ; restent 28 livres et demie de son.

Digitized by Google

Tableau n° 2. — Pain bis ou de ménage (le kilogramme en centimes).

ANNÉES.	PRIX.	ANNÉES.	PRIX.
	cent.		cent.
1451-1475.	11	1676-1700.	19
1476-1500.	14	1701-1725.	12
1501-1525.	17	1726-1750.	13
1526-1550.	17	1751-1775.	15
1551-1575.	"	1776-1800.	18
1576-1600.	12	1801-1825.	"
1601-1625.	15	1826-1850.	30
1626-1650.	45	1851-1871.	35
1651-1675.	20	1872-1885.	30

SECTION DEUXIÈME. — VIANDE.

§ 1. — *Viande de boucherie.*

On comprend sous ce nom le bœuf, le veau et le mouton; nous examinerons ensuite, dans une catégorie à part, la viande de porc et le lard. Les trois premières espèces de viande n'ont jamais été consommées à la campagne que dans des proportions assez minimes; c'est seulement depuis trente ans que le paysan tend à modifier sur ce point les habitudes anciennes.

La viande de *bœuf* est la plus commune. Nous trouvons, en ce qui la concerne, trois séries de taxes importantes : celles de Nancy, à dater de 1597, de Pont-à-Mousson pour le XVII^e^ siècle, et de Charmes pour la fin

Digitized by Google

du XVIII^e^. Quant aux maisons religieuses, c'est l'abbaye de Moyenmoutiers, vers 1550, Sainte-Élisabeth d'Ormes et les Chanoines réguliers de Nancy, de 1634 à 1700, enfin les Tiercelins d'Einville, à partir de 1730, qui nous donnent les documents les plus complets. Les prix payés par les couvents sont notablement inférieurs aux prix de ville, comme on pouvait s'y attendre; une raison particulière, qui concourt à ce résultat, consiste en ce que les bouchers font à ces consommateurs importants des rabais considérables eu égard aux conditions de la vente courante : ce sont en réalité des prix de gros.

Le *veau* se paie généralement plus cher que le bœuf, dans les temps anciens aussi bien que de nos jours. Cette viande donne lieu, d'ailleurs, aux mêmes remarques que la précédente ; nos sources sont absolument les mêmes.

Quant au *mouton*, les couvents en consomment relativement peu, comme morceau d'*extra*, dans les repas de cérémonie. Nous voyons toutefois qu'à Moyenmoutiers, au XVI^e^ siècle, on donne du mouton pour la nourriture des corvéables : il est probable qu'on laissait pour cet usage les parties de rebut, les déchets de l'animal. Ordinairement, en effet, le mouton est la plus chère des trois viandes de boucherie.

Enfin, il arrive fréquemment qu'au XVIII^e^ siècle les maisons religieuses traitent avec leurs fournisseurs sans spécifier l'espèce à fournir : la proportion de bœuf, veau et mouton était sans doute déterminée par l'usage et ne se retrouve pas dans les livres de comptes. Ainsi Sainte-Élisabeth à Nancy et à Ormes, les Annonciades à Nancy et Pont-à-Mousson, les Jésuites à Saint-Nicolas et Pont-à Mousson, les Chartreux à Bosserville, etc. Toujours, dans

Digitized by Google

ce cas, les prix sont remarquablement bas, inférieurs même à ceux de la viande de bœuf[1].

De tout temps, le *porc* a été la viande la plus usuelle du paysan lorrain ; seulement, les documents qui la concernent sont relativement rares : chaque ménage consommait, comme de nos jours, les animaux de son *nourri*, sous forme de salaisons. Les mentions que l'on trouve dans les livres des couvents concernent presque toujours certains produits déterminés du porc frais, tels que grillades, saucisses, etc.; le lard frais est aussi estimé de la même manière.

Le *lard fumé*, pour lequel les renseignements sont plus nombreux, est notablement plus cher. Dans la série qui le concerne, on remarquera, pour le XVIII^e^ siècle, une baisse de prix beaucoup plus notable que celle des denrées similaires, sans qu'il soit possible d'en donner une explication plausible. La taxe de Nancy concorde sur ce point avec les documents locaux ; nous avons même rejeté tout un ensemble de prix fort bas représentant l'estimation des offrandes rapportées par les *frères quêteurs* des ordres mendiants.

---

1. Nous aurions encore à citer la viande de *vache* et celle de *chèvre*. Mais la première est assez rarement signalée, sauf dans les comptes d'Ormes ; elle est naturellement moins chère que le bœuf. A Bosserville et chez les Chanoines réguliers de Nancy, on la mentionne annuellement à l'époque des vendanges, pour la nourriture des ouvriers. Quant à la chèvre, c'est surtout le prix du chevreau ou *cabri* qui se trouve indiqué ; mais comme la taille ou le poids de la bête n'est jamais fourni, on ne peut tirer aucun parti de ces documents.

Digitized by Google

Tableau n° 3. — Viande (le kilogramme en francs).

ANNÉES.	VIANDE (tout mêlé)	BŒUF.	VEAU.	MOUTON	PORC.	LARD fumé.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1501-1525.	"	"	"	"	0 22	0 55
1526-1550.	"	0 25	0 30	0 33	0 20	"
1551-1575.	"	"	"	"	"	"
1576-1600.	"	0 40	0 55	0 95	"	1 20
1601-1625.	"	0 54	0 60	0 80	0 75	1 00
1626-1650.	0 58	0 80	1 40	1 25	0 95	1 50
1651-1675.	0 44	0 50	0 65	0 90	0 65	1 40
1676-1700.	0 55	0 55	0 70	0 65	0 60	1 40
1701-1725.	0 45	0 50	0 45	0 90	0 55	0 80
1726-1750.	0 40	0 40	0 40	0 80	0 45	0 70
1751-1775.	0 46	0 50	0 45	0 55	0 60	0 75
1776-1800.	0 55	0 55	0 50	0 65	0 50	1 20
1801-1825.	"	"	"	"	0 70	"
1826-1850.	"	0 80	0 80	0 60	0 80	1 40
1851-1871.	"	1 00	1 00	0 90	1 20	1 60
1872-1885.	"	1 30	1 40	1 60	1 60	2 00

§ 2. — *Volaille et gibier.*

La *poule* et le poulet sont des marchandises courantes, qui sont fréquemment estimées, depuis un temps fort reculé. Toutefois, les prix que nous donnent certaines chartes locales, du XIII^e^ au XV^e^ siècle, ne correspondent nullement à la valeur vénale des objets : ce sont le plus souvent des valeurs fictives établies pour l'exercice du droit seigneurial appelé le *rû du bâton*, droit pour le seigneur de s'approvisionner à prix réduits aux dépens de la *poulaille* des vassaux. Mais à partir du XV^e^ siècle,

Digitized by Google

ces vieilles coutumes ont été abolies ou transformées et ne peuvent plus influencer nos résultats.

A côté de la poule, vient le *chapon,* morceau de choix, qui se paie environ deux fois plus cher ; puis l'*oie* et l'oison, qui ont à peu près même valeur que le chapon ; le *canard,* presque aussi estimé que la poule ; enfin le *pigeon* ou pigeonneau, que l'on vend soit à la pièce, soit à la paire, le quart environ d'une poule ordinaire. Comme mets de luxe, mentionnons aussi le *poulet d'Inde,* introduit sur nos tables dès le commencement du XVII^e^ siècle, et qui prend en 1720 son nom vulgaire de *dindon.*

Le gibier à poil est surtout représenté par le *lièvre,* qui ne vaut, au XVII^e^ siècle, que le quart des prix d'aujourd'hui. Le *lapin sauvage* n'est mentionné qu'une seule fois : il n'a sans doute jamais été acclimaté dans la province. Le *chevreuil* se vend presque toujours à la pièce ; mais le *cerf* et le *sanglier* se débitent à la livre. Les animaux sauvages étaient certainement beaucoup plus nombreux qu'actuellement et fournissaient un appoint sérieux pour l'alimentation publique. Enfin, une venaison assez originale était la *loutre,* qu'on recherche maintenant uniquement pour sa fourrure, mais dont la chair était appréciée par nos pères du XVIII^e^ siècle, car, à Bosserville, elle se vend à la livre, à plus haut prix que le mouton.

Le gibier à plumes se composait des mêmes espèces que de nos jours. La plus importante est la *perdrix,* évaluée à peu près au prix du chapon, puis la *gélinotte,* beaucoup plus recherchée, le *canard sauvage* et le *halbrand,* enfin la *bécasse.* Quant au *faisan,* dont il est fait mention à Épinal, en 1641, cette espèce n'appartient pas

Digitized by Google

au pays, et doit être importée d'Alsace. Le petit gibier est formé par la *caille* et l'*alouette ;* cette dernière se vend à la douzaine, ainsi que la *grive,* le *rouge-gorge* et autres menues bêtes.

Tableau n° 4. — Volaille et Gibier.

ANNÉES.	POULE (pièce).	CHAPON (pièce).	PIGEON (pièce).	LIÈVRE (pièce).	PERDRIX (pièce).
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1450-1475	0 18	"	"	"	"
1476-1500	0 19	"	"	"	"
1501-1525	"	"	"	"	"
1526-1550	0 28	0 48	"	"	0 68
1551-1575	0 25	0 76	"	"	"
1576-1600	0 55	1 40	"	"	"
1601-1625	0 50	1 05	0 25	"	"
1626-1650	0 30	1 50	0 40	2 00	1 18
1651-1675	0 40	0 93	0 40	"	"
1676-1700	0 55	0 80	0 40	2 00	"
1701-1725	0 35	"	"	"	"
1726-1750	"	0 90	0 20	2 20	"
1751-1775	0 35	1 05	0 24	1 35	1 25
1776-1800	0 85	1 20	0 25	2 06	0 50
1801-1825	"	"	"	"	"
1826-1850	0 75	"	0 35	3 50	0 60
1851-1871	1 00	"	0 50	5 00	0 80
1872-1885	2 25	"	0 60	8 00	1 50

SECTION TROISIÈME. — POISSONS.

§ 1^er^. — *Poissons frais.*

Tout le poisson d'eau douce se consomme frais, sauf le saumon, qui est tantôt frais, tantôt salé ; mais comme

Digitized by Google

le saumon n'est pas exclusivement un poisson de rivière, il est à croire qu'on ne sale que celui qui provient des pêches maritimes.

L'espèce la plus importante des poissons du pays est la *carpe,* qui est fournie soit par les cours d'eau, soit par les étangs. La plupart de ceux-ci sont aménagés uniquement en vue de cette production, qui a toujours été très fructueuse. Nous avons donc pour la carpe des documents très nombreux ; malheureusement une bonne partie d'entre eux ne sont pas directement utilisables. C'est que le plus souvent la carpe d'étang se vend au cent (104 ou 120 pour le cent) et que les valeurs sont nécessairement très variables suivant la grosseur, qui n'est jamais indiquée, non plus que le poids ; on ne peut donc en tirer le prix du kilogramme. Au contraire, la carpe de rivière se vend toujours à la livre. Les taxes de villes comprennent toujours la carpe : ainsi à Nancy et Pont-à-Mousson. La plupart des couvents contiennent, relativement au poisson, des mentions très complètes, à cause de l'importance de cet aliment, et particulièrement de la carpe, pendant le carême et les jours maigres. Nous citerons notamment à cet égard Ormes, Einville, et surtout Bosserville pour tout le XVIII^e^ siècle. Comme renseignements accessoires de la pêche des étangs, nous trouvons assez fréquemment les prix de l'*alevin* qui se vend au mille, puis des documents plus rares sur les filets et les salaires des pêcheurs.

Le *brochet* se rencontre toujours concurremment avec la carpe, mais il est notablement plus cher. Lorsqu'il provient d'étangs, il se vend au cent, comme la carpe ; dans ce cas, il est remarquable qu'assez souvent le cent de

Digitized by Google

brochets, au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, ne vaut qu'un tiers en moins du cent de carpes : cela provient sans doute de ce que ces poissons ont été pêchés pour s'opposer à la destruction des carpes avec lesquelles ils se trouvaient mêlés ; ils doivent donc être relativement jeunes, ce qui explique cette contradiction apparente.

Le *saumon* est un poisson de luxe, qui vaut environ le double du brochet, et se vend ordinairement à la livre, parfois cependant à la pièce, pour ceux de forte dimension. On sait que le saumon, à peu près disparu aujourd'hui des eaux lorraines, se trouvait autrefois assez nombreux dans la Moselle qu'il remontait jusqu'à la hauteur de Nancy et même au delà. Le prix de la livre est fort variable suivant la saison ; ainsi, en 1775, elle se paie 20 sous en juillet et 14 sous seulement en septembre.

Les autres poissons recherchés sont la *truite,* espèce de montagne, qui coûte toujours plus cher que le saumon. Il en est de même de l'*esturgeon,* mentionné comme poisson frais à Bosserville, en 1787, mais dont la provenance n'est pas indiquée. Enfin, l'*anguille* a même valeur que le saumon, au XVIII^e^ siècle.

Les taxes de Nancy et d'autres villes comprennent, sous la dénomination de *poisson blanc, poisson noir,* un certain nombre d'espèces ainsi évaluées à des prix communs. La première catégorie renferme les espèces les moins estimées ; on y range notamment le *barbeau,* la *tanche,* le *vilain* et la *brême ;* leurs prix se rapprochent plus ou moins de ceux de la carpe, quelquefois même les dépassent. Les poissons noirs sont intermédiaires, comme valeur, entre la carpe et le brochet : la *perche* reçoit spécialement cette dénomination.

Digitized by Google

A la suite des poissons proprement dits viennent les *écrevisses* et les *grenouilles,* les premières, aliment de luxe, les secondes, mets de couvents et de carême, les unes et les autres pêchées depuis un temps immémorial dans les ruisseaux de la province. L'écrevisse se vend au cent ou à la livre ; ses prix sont très différents suivant la saison. La grenouille se vend toujours au cent ; elle est parfois accompagnée de l'*escargot,* lequel n'entre cependant qu'à partir du XVIII^e^ siècle dans la consommation courante.

Tableau n° 5. — Poisson frais.

ANNÉES.	SAUMON (le kilogr.).	BROCHET (le kilogr.).	CARPE (le kilogr.).	PERCHE OU POISSON NOIR (le kilogr.).	POISSON BLANC (le kilogr.).	ÉCREVISSES (le cent).	GRENOUILLES (le cent).
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1476-1500	"	"	0 67	"	"	"	"
1501-1525	"	"	0 60	"	"	"	"
1526-1550	"	"	"	"	"	"	"
1551-1575	"	"	0 50	"	"	"	"
1576-1600	2 00	1 00	0 60	0 70	0 16	3 00	"
1601-1625	"	1 15	0 70	1 00	0 26	4 50	1 00
1626-1650	1 70	1 70	1 00	1 15	0 38	5 50	0 70
1651-1675	2 00	"	"	0 60	0 24	"	0 55
1676-1700	2 07	0 64	0 45	0 35	0 13	"	0 50
1701-1725	2 50	0 30	0 32	0 40	0 16	2 30	0 25
1726-1750	2 70	0 32	0 40	0 45	0 13	2 25	0 47
1751-1775	2 15	1 25	0 43	1 00	0 50	1 50	0 50
1776-1800	2 50	1 20	0 70	1 20	0 60	1 60	0 95
1801-1825	"	"	"	"	"	"	"
1826-1850	"	1 25	1 00	"	"	"	1 50
1851-1871	"	1 50	1 25	"	"	"	1 50
1872-1895	"	2 00	1 50	"	"	"	2 00

Digitized by Google

§ 2. — *Poisson fumé ou salé.*

Le poisson de mer consommé sous cette forme avait au moins autant d'importance pour l'alimentation que le poisson frais ; il arrivait en Lorraine depuis la Hollande, par les voies commerciales qui de tout temps suivaient le Rhin et la Moselle ; il en venait aussi de France, de Dieppe, par exemple.

Nous devons citer en première ligne les *harengs* (harans) et la *morue* (molue, moulue) ; viennent ensuite le *stockfish* et le *saumon*.

Le hareng se détaille au cent ou à la pièce ; les provisions des couvents se font en gros à la tonne et au *carlet* (quarrelet, quart de tonne ?) ; nulle part on n'indique combien une tonne contient de pièces. On distingue pour la vente le hareng saur ou *soret*, le plus fréquemment indiqué, puis le hareng blanc (salé et non fumé ?) et le *laité*, tous deux plus chers que le saur. On n'a commencé à manger du hareng frais à Nancy qu'à partir de 1754 ; c'était alors une marchandise de luxe, qui se payait trois fois le prix du hareng ordinaire ; l'entrepreneur du *chasse-marée* fournissait aussi, depuis la même époque, avec la raie, le turbot et l'alose, la morue et le saumon frais.

La morue salée se vend au détail à la livre, à la pièce ou à la queue. Les marchés se font aussi à la *poignie*, qui correspond à 9 livres (1700) et se compose de deux poissons. La tonne, unité de gros, est estimée d'une manière fort variable, tantôt 250 livres, tantôt 325, etc. ; les marchands lorrains vont s'approvisionner à Trèves et

Digitized by Google

à Metz (1721). Enfin, outre la chair de morue telle que nous la connaissons, on voit débiter à Nancy, au XVI^e^ siècle, des *tripes* de morue, que l'on ne rencontre plus ensuite. Il est à remarquer que la valeur de la morue salée n'a jamais varié dans de très fortes proportions depuis le XVII^e^ siècle : elle s'accroît graduellement et assez lentement jusqu'aux temps actuels. Au contraire, le hareng a passé par bien d'autres vicissitudes, et après avoir connu des prix excessifs, se trouve aujourd'hui à son minimum.

Nous avons peu de chose à dire des autres salaisons : le stockfish (on disait autrefois *la*) comprend divers poissons salés dont l'espèce n'est pas précisée ; on doit lui assimiler la *platisse,* que l'on achète au XVI^e^ siècle à Moyenmoutiers, et peut-être aussi le *marsouin,* qui se vend à Nancy vers la même époque. Quant au saumon salé, il n'est fréquent que jusqu'au XVII^e^ siècle : ensuite il ne se consomme plus que frais.

Nos sources pour le poisson de mer, en dehors des taxes de ville, sont encore les comptes des couvents : Moyenmoutiers (XVI^e^ siècle), Ormes (1625-1750), Bosserville et Einville (XVIII^e^ siècle), etc.

(TABLEAU)

Digitized by Google

Tableau n° 6. — Poisson fumé ou salé.

ANNÉES.	SAUMON (le kilogr.)	HARENG (le cent).	MORUE (le kilogr.)	Stockfish (le kilogr.)
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1501-1525.	"	4 40	"	"
1526-1550.	"	5 45	"	"
1551-1575.	"	"	"	"
1576-1600.	2 20	5 15	"	1 00
1601-1625.	2 70	10 30	0 75	0 75
1626-1650.	2 20	10 50	1 05	0 95
1651-1675.	"	10 70	1 05	0 75
1676-1700.	"	11 00	1 00	0 80
1701-1725.	"	9 35	0 70	0 65
1726-1750.	"	8 30	0 60	0 60
1751-1775.	"	6 05	0 65	"
1776-1800.	1 20	6 25	0 85	0 65
1801-1825.	"	"	"	"
1826-1850.	"	4 00	1 75	"
1851-1871.	"	3 50	1 20	"
1872-1885.	"	3 50	1 20	"

SECTION QUATRIÈME. — LÉGUMES ET FRUITS

§ 1er — *Légumes.*

De tous les légumes récoltés dans le pays, ce sont les *pois* qui se trouvent le plus souvent mentionnés et dont la consommation devait être la plus importante. Les cellériers du domaine en perçoivent en même temps que des céréales, les couvents les font entrer pour une large part dans les provisions du carême. Ils se vendent au resal, à la quarte ou au bichet.

Digitized by Google

On emploie les mêmes mesures pour les *fèves* et les *haricots,* fréquemment confondus les uns avec les autres : pareillement aussi pour les lentilles, dont les prix, à volume égal, ont toujours été beaucoup plus considérables que ceux des autres légumes.

Enfin la *pomme de terre,* cette ressource si précieuse du paysan à notre époque, ne se trouve estimée dans le commerce qu'à dater de 1751 ; mais il est certain que bien avant cette année, elle était entrée dans la consommation : les disettes qui suivirent les guerres terribles dont la Lorraine fut le théâtre, dans la première moitié du XVII^e^ siècle, forcèrent les habitants à goûter de cet aliment jugé jusqu'alors tout au plus bon pour le bétail. Il est à peu près prouvé que la pomme de terre nous arriva d'Alsace par les vallées des Vosges.

Les autres légumes sont bien moins importants. Parmi ceux que l'on trouve estimés dans les comptes, nous citerons les *oignons,* qu'il faut considérer bien plus comme condiments que comme éléments de nourriture. Les *choux* ne sont pas non plus d'un emploi très fréquent ; la *choucroute* (appelée aussi surcroute) est loin de jouer en Lorraine un aussi grand rôle qu'en Alsace : elle n'est pas d'un usage général et n'est fabriquée que dans quelques couvents.

A côté de tous ces produits du sol lorrain, nous devons mentionner le *riz,* qui venait sans doute d'Italie, et qui paraît très usuel dès la fin du XV^e^ siècle. Avec lui, et de la même provenance, on consomme, au XVIII^e^ siècle, les vermicelles et les semoules, qui sans doute s'accommodent au maigre, à Nancy et à Bosserville.

Digitized by Google

Tableau n° 7. — Légumes.

ANNÉES.	POIS (l'hect.).	FÈVES (l'hect.).	Lentilles (l'hect.).	Pommes de terre (l'hect.).	RIZ (le kil.).
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1426-1450	7 50	"	"	"	"
1451-1475	"	"	"	"	"
1476-1500	"	"	"	"	0 65
1501-1525	"	"	"	"	"
1526-1550	"	"	"	"	0 50
1551-1575	"	"	"	"	"
1576-1600	12 50	"	"	"	1 10
1601-1625	12 60	9 75	21 70	"	"
1626-1650	21 30	15 40	31 75	"	1 80
1651-1675	15 75	"	"	"	0 95
1676-1700	18 30	11 50	29 10	"	1 10
1701-1725	6 85	7 65	16 75	"	0 60
1726-1750	7 85	13 45	12 15	"	0 60
1751-1775	8 75	9 65	15 10	1 35	0 65
1776-1800	10 10	12 50	16 55	4 10	0 80
1801-1825	13 10	"	"	"	"
1826-1850	15 00	18 00	15 00	4 00	"
1851-1871	18 00	22 00	25 00	4 00	"
1872-1885	15 00	20 00	25 60	3 00	0 55

§ 2. — *Fruits.*

Les fruits ont, pour l'alimentation, une importance beaucoup moindre que celle des légumes. Les espèces récoltées dans le pays sont assez nombreuses, mais leurs prix ne sont pas indiqués fréquemment dans les documents que nous avons consultés. Il faut cependant faire exception pour les *noix,* qui se vendent au cent ou au mille, ordinairement sèches, quelquefois fraîches et sous

Digitized by Google

forme de *cerneaux*. Viennent ensuite les *pruneaux*, estimés à la livre et provenant de diverses espèces qui n'arrivent que rarement fraîches sur le marché ; la prune de Damas, la mirabelle et la quouetche sont les principales.

Les *cerises*, qui se transportent si difficilement, sont pour cette raison exceptionnellement offertes. Les *melons* et les *pêches* n'ont que très peu d'importance, et les deux catégories de fruits indigènes qui méritent le plus notre attention sont les *pommes* et les *poires*. Leur culture, dans les vergers, était générale chez tous les habitants de la plaine, et nous pouvons croire qu'elle s'était depuis longtemps perfectionnée, d'après l'énumération assez fréquente des variétés que demandaient les consommateurs. C'est ainsi qu'au XVII^e^ siècle on récoltait à Sainte-Anne, près Nancy, la calville et la reinette ; au XVIII^e^ siècle, les mêmes enclos produisent la reinette bâtarde, le moulin, le court-pendu, etc. Pour les poires, on mentionne à cette époque le bon-chrétien et les beurrés. Une remarque générale, applicable à tous ces fruits, c'est l'instabilité extrême des prix qui les concernent ; elle était naturellement produite par les vicissitudes des récoltes annuelles, et l'impossibilité de compléter au dehors un approvisionnement réduit par les gelées et autres intempéries.

Les fruits étrangers sont souvent mentionnés dans les comptes de dépenses des couvents mais, sauf les *marrons*, ne sont pas intéressants pour la consommation rurale : ce sont surtout les *amandes*, les *raisins de caisse* et les *figues*. Deux autres espèces des pays méridionaux se rencontrent parmi les redevances seigneuriales même

Digitized by Google

les plus anciennes : les oranges et les citrons ; elles témoignent du maintien des communications entre la Lorraine et le Midi, pendant tout le cours du moyen âge, et de la persistance d'un commerce assez actif dans des temps réputés barbares.

Tableau n° 8. — Fruits.

ANNÉES.	NOIX (le cent).	PRUNEAUX (le kilogr.).	MARRONS (le cent).	ORANGES (la pièce).
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1501-1525.	"	"	"	0 05
1526-1550.	"	"	"	"
1551-1575.	"	"	"	"
1576-1600.	"	0 55	0 50	0 03
1601-1625.	"	"	"	"
1626-1650.	0 20	0 85	"	0 40
1651-1675.	0 18	"	0 60	0 20
1676-1700.	"	0 45	0 70	0 25
1701-1725.	"	"	"	"
1726-1750.	0 18	"	0 60	0 15
1751-1775.	0 15	0 50	1 25	0 16
1776-1800.	0 20	0 85	0 70	0 15
1801-1825.	"	"	"	"
1826-1850.	0 20	"	"	"
1851-1871.	0 25	"	"	"
1872-1885.	0 50	1 00	0 50	0 10

SECTION CINQUIÈME. — LAITAGES, GRAISSES ET ÉPICES

§ 1er. — *Œufs, laitages et épices.*

Nous devons joindre au laitage les *œufs*, autre aliment maigre très important, et dont le prix est très souvent

Digitized by Google

évalué, pour la campagne aussi bien que pour la ville, dès le XIV^e^ siècle. Les œufs se vendent à la douzaine, parfois au cent. Dans quelques pièces on distingue, à côté des œufs ordinaires, les œufs frais, toujours beaucoup plus chers. On observe aussi, comme de nos jours, de grandes variations suivant les saisons : ainsi à Bosserville, en 1734, on paie la douzaine 0 fr. 34 c. en janvier, 0 fr. 26 c. en mars, 0 fr. 21 c. en août, 0 fr. 32 c. en novembre et 0 fr. 39 c. en décembre.

Le *lait* est à peine mentionné, ce qui se comprend parfaitement : en dehors des villes on ne le vend pas, chacun consommant directement ou utilisant les produits de l'étable. De même, la *crême* est encore plus rarement estimée. En revanche, deux produits de la transformation du lait, le *beurre* et le *fromage*, sont à notre point de vue très importants.

On distingue le beurre frais et le beurre fondu, celui-ci presque toujours notablement plus cher. Très souvent, sur les livres des couvents, le beurre est porté sans désignation : il s'agit alors des provisions que chaque maison fait à l'automne pour passer l'hiver. Les quantités souvent considérables qui sont réunies dans ce but, autant que possible *entre les deux Notre-Dame* (d'août et de septembre), sont ordinairement fondues ; parfois cependant il est fait mention de beurre pour saler (au XVIII^e^ siècle, à Rosières et aux Annonciades de Pont-à-Mousson). Le beurre frais se vend à la livre, le beurre pour fondre au cent ; le fondu s'évalue assez souvent à la quarte. Le beurre de montagne est, comme de nos jours, particulièrement estimé : c'est ainsi que Bosserville, en 1713-1720, fait sa provision à Épinal.

Digitized by Google

Les variétés de fromages sont fort nombreuses, ce qui rend une estimation de cette denrée assez difficile. On peut cependant distinguer deux catégories principales : le *haut fromage* et le gruyère. Le premier est le fromage du pays, appelé aussi *gérômé*, parce qu'il se fabrique surtout aux environs de Gérardmer ; il est le plus important pour l'alimentation rurale. Le *quemin* ou cumin est du gérômé aromatisé. Le gruyère est un fromage étranger, une espèce de luxe, qui coûte beaucoup plus cher, de même que l'*angelot*. Le fromage de Comté se rapproche au contraire, comme prix, du gérômé ; pareillement diverses variétés locales, telles que le Neuviller, le Fléville, etc. Toutes ces dénominations s'appliquent, bien entendu, à des fromages fermentés ; les fromages frais, qui se consomment aussitôt, de même que la crème, se vendent rarement.

Les graisses se composent surtout du suif et du *saindoux*. Nous retrouverons le premier lorsque nous serons arrivé au chapitre de l'éclairage ; quant au saindoux, graisse blanche ou graisse de porc, il devait être fort employé à la campagne, en même temps que le lard : malheureusement, nous n'avons d'autre renseignement à son sujet qu'une série de taxes de la ville de Nancy, à dater du XVII^e^ siècle.

(TABLEAU.)

Digitized by Google

Tableau n° 9. — Œufs, Laitage et Graisses.

ANNÉES.	ŒUFS. (la douz.)	LAIT. (le litre)	BEURRE. (le kil.)	Fromage. (le kil.)	Saindoux. (le kil.)
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1475-1500	0 10	0 10	"	"	"
1501-1525	0 18	"	"	"	"
1526-1550	0 18	"	"	"	"
1551-1575	"	"	"	"	"
1576-1600	"	"	0 90	"	"
1601-1625	0 26	0 33	1 05	1 10	"
1626-1650	0 60	0 30	1 50	1 40	"
1651-1675	0 36	"	0 80	0 80	"
1676-1700	0 40	"	1 20	0 80	0 50
1701-1725	0 37	"	0 85	0 65	0 66
1726-1750	0 29	0 09	0 75	0 65	0 65
1751-1775	0 31	"	0 85	0 70	0 70
1776-1800	0 40	0 11	1 10	0 80	1 10
1801-1825	"	"	"	"	"
1826-1850	0 60	0 10	1 20	0 75	"
1851-1871	0 63	0 10	1 50	1 00	"
1872-1885	0 75	0 15	1 80	1 20	2 00

§ 2. — *Épices et huile.*

La cuisine au moyen âge nécessitait l'emploi d'un grand nombre d'épices, fort démodées dans les temps modernes : c'est ainsi que le safran, la cannelle, le gingembre, la coriandre, les muscades, reviennent à chaque instant dans les descriptions culinaires. Nous les passerons sous silence, d'autant mieux que sans doute le paysan ne les connaissait guère, et nous nous occuperons seulement des denrées de ce genre dont l'emploi s'est perpétué jusqu'à notre époque.

Digitized by Google

Le *poivre* est surtout important, parmi les épices proprement dites. Son histoire est très remarquable et la série de ses prix, malheureusement incomplète, ne laisse pas que d'être instructive. Jusqu'au XVI^e^ siècle, sa valeur demeure considérable ; mais dès que les communications maritimes avec les Indes deviennent faciles, la baisse atteint brusquement moitié, puis les trois quarts des prix antérieurs, et la situation se maintient ensuite sans grands changements.

Le *sel* a des destinées toutes différentes : c'est un des produits les plus abondants du sol lorrain, un véritable monopole de notre pays, dans ses relations avec les peuples voisins. Il se vend au *vaxel,* mesure de capacité spéciale ; la vente à la livre est relativement récente. Tant qu'il a été traité comme une marchandise ordinaire, ses prix ont été extrêmement bas ; cette situation a duré jusqu'au XVI^e^ siècle. Mais à ce moment, les ducs, au moyen d'acquisitions amiables ou forcées, sont parvenus à réunir dans leur domaine tous les puits salés de la région, qui se transmettaient auparavant comme les immeubles ordinaires ; à partir de ce changement, l'exploitation du sel devient un droit régalien, la vente de cette marchandise de première nécessité n'est plus que l'occasion d'un impôt fort lourd, et les Lorrains perdent entièrement le bénéfice de ce bienfait naturel. Bien plus, pour éviter la concurrence des pays maritimes, la vente extérieure ou d'exportation se fait à un taux moins élevé que la vente aux habitants de la province. A cet égard, notre système fiscal actuel pèse encore lourdement sur la consommation du sel, que nous payons environ trois fois plus cher que nos aïeux du XIV^e^ siècle.

Digitized by Google

Pour le *sucre,* nous n'avons de documents qu'à partir de 1576 ; auparavant, les prix devaient être excessifs, et d'ailleurs cette denrée n'était guère employée que comme médicament. Au XVI^e^ siècle, le sucre vaut encore cinq fois plus que de nos jours, mais ensuite il baisse rapidement, et presque sans interruption. Son histoire a donc de grandes analogies avec celle du poivre.

Le *miel,* produit indigène, a beaucoup d'importance tant que le sucre reste cher. La culture des abeilles, des *mouchettes,* suivant l'expression ancienne, est alors fort répandue, et le miel satisfait à presque tous les emplois auxquels s'applique maintenant la canne ou la betterave. Malheureusement, nos documents ne remontent pas plus haut que le XVII^e^ siècle.

Enfin, il nous reste à mentionner trois denrées d'importation, essentiellement modernes, et qui, jusqu'au siècle actuel, n'ont pas été souvent consommées par les paysans : le *café,* le *chocolat* et le *thé.* Le café est le plus important ; nous avons ses prix depuis le commencement du XVIII^e^ siècle, il vaut alors trois ou quatre fois plus qu'aujourd'hui ; on le débite dans les villes, et à certains jours les prieurs des monastères en distribuent aux religieux. Le chocolat n'est connu que depuis un siècle environ ; le thé n'est considéré que comme un médicament.

Après les épices, l'*huile* tient aussi sa place dans la cuisine ancienne. Toutefois, les documents concernant cette marchandise distinguent rarement s'il s'agit d'huile comestible (huile à salade) ou d'huile à brûler. Dans certains cas sans doute, la destination est certaine : ainsi pour l'huile de faîne ou celle de noix, mais les renseignements sur ces espèces sont fort rares : nous retrouverons

Digitized by Google

les autres en parlant de l'éclairage. Au contraire, l'huile d'olive, importée du Midi, et employée uniquement pour la table ou pour la droguerie, nous fournit une série assez complète depuis le XVI^e^ siècle ; il est vrai que les paysans ne devaient jamais en goûter. Les prix sont cependant toujours assez bas, et peu différents de ceux d'aujourd'hui.

Tableau n° 10. — Épices et Huile.
(Le kilogramme en francs.)

ANNÉES.	POIVRE.	HUILE d'olive.	SEL.	SUCRE.	MIEL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1376-1400	"	"	0 07	"	"
1401-1425	"	"	0 08	"	"
1426-1450	"	"	"	"	"
1451-1475	"	"	0 09	"	"
1476-1500	"	"	0 07	"	"
1501-1525	"	2 45	"	"	"
1526-1550	13 80	"	"	"	"
1551-1575	"	"	"	"	"
1576-1600	12 00	3 50	0 19	6 00	"
1601-1625	6 40	3 20	0 37	5 45	"
1626-1650	"	2 65	0 32	5 60	"
1651-1675	3 25	2 30	0 31	3 25	0 90
1676-1700	3 50	1 65	0 31	2 60	2 00
1701-1725	3 10	2 45	0 26	2 40	1 80
1726-1750	2 95	1 80	0 30	1 70	1 40
1751-1775	3 40	1 90	0 33	1 50	1 50
1776-1800	3 90	2 10	0 44	1 95	1 80
1801-1825	"	"	"	"	"
1826-1850	3 50	"	0 40	1 80	3 00
1851-1871	3 50	"	0 20	1 50	2 00
1872-1885	2 80	2 50	0 20	1 15	2 50

Digitized by Google

SECTION SIXIÈME. — *Boissons.*

De toutes les denrées d'alimentation, le *vin* est celle qui nous fournit les documents les plus nombreux ; même pour le blé nous ne sommes pas aussi riches dans nos sources d'informations. Nous pourrions remonter au XI^e^ siècle : toutefois, jusqu'aux environs du XV^e^ les écrivains qui s'occupent du vin ne nous transmettent guère que des prix exceptionnels, d'extrême disette ou d'extrême abondance, qui ne sont pas susceptibles de moyennes sérieuses. A partir de 1425, nous nous sommes appliqué à déterminer les prix du vin nouveau, récolté dans le pays. Cette tâche n'est pas toujours facile ; trop souvent on estime le vin sans épithète, de sorte que son âge et sa qualité relative restent inconnus. Il est également certain que le vin de pays était plus ou moins apprécié, suivant sa provenance, toutes choses égales d'ailleurs ; les différents crus lorrains ont varié de réputation dans la suite des âges ; s'il est encore question de la côte des Chanoines, près de Nancy, nous ne sachions pas qu'Houdreville, où se trouvait jadis « la grand'vigne de Monseigneur le duc », ait maintenu cette antique renommée. Enfin, pour simplifier encore, nous nous attachons uniquement au vin rouge dans la formation de nos moyennes ; le blanc est plus rarement apprécié. Les variétés telles que le *rappez,* le muscat, entraient encore moins dans la consommation courante. L'*hypocras* était une boisson de luxe, toujours chère, et médicamentée par de savants procédés. D'ailleurs, on peut faire une remarque générale applicable à toutes les boissons

Digitized by Google

anciennes, c'est l'habitude des aromates, qui se perpétue jusqu'au XVIII^e siècle ; ainsi, à Bosserville, en 1781, non seulement on dépense du soufre pour conserver les tonneaux, mais encore de l'anis vert et de la coriandre pour donner un bon goût au vin.

La vente au détail se fait au pot ; en gros, on emploie la mesure, la pièce, le virli et la queue, cette dernière unité spéciale, à ce qu'il semble, au Barrois et au pays messin.

A côté des prix du liquide, les comptes mentionnent souvent les diverses opérations du tonnelier et leurs rétributions : la *traverse* ou traversage se fait comme de nos jours au printemps, pour séparer le vin nouveau des impuretés qui se sont déposées pendant l'hiver. Viennent en même temps les différentes fournitures du tonnelier : d'abord la fabrication des tonneaux, qui s'estiment à tant la mesure (de 1 à 2 fr. l'hectolitre, du XVI^e au XVII^e siècle) ; puis les cuves de vendanges, les tendelins, enfin les cercles et les liéges.

Nous ne parlons pas des vins étrangers au pays, bien qu'ils soient fréquemment mentionnés : c'étaient en première ligne les vins d'Alsace, puis ceux de Bourgogne et de Champagne ; tous sont relativement chers, s'estiment au pot, et ne concernent pas le paysan.

Les renseignements sur le *vinaigre* sont peu nombreux : le prix de la mesure est toujours supérieur à celui du vin. Pour l'*eau-de-vie,* au contraire, nous avons de fréquentes évaluations, à partir du XVII^e siècle. Il est peu probable qu'on ait jamais brûlé le vin en Lorraine ; on se bornait à distiller, comme aujourd'hui, les marcs après le soutirage du vin, suivi ou non du pressurage.

Digitized by Google

Cette industrie du *brandevinier* fut surtout perfectionnée au XVIII^e^ siècle ; elle ne doit pas être fort ancienne. Ce sont généralement les tonneliers ou les vignerons qui s'occupent de la distillation ; ils sont, pour cela, payés tantôt à la journée, tantôt au pot. Ainsi nous voyons à Beaupré, en 1788, que la façon de l'eau-de-vie revient à peu près au tiers de la valeur vénale du produit. Enfin, il y avait aussi des fabricants en gros, qui achetaient les marcs non utilisés par les propriétaires de vignes.

La *bière* n'a jamais eu, en Lorraine, la même importance que dans les pays rhénans et wallons. On a certainement consommé, à toutes les époques, des boissons composées avec les produits de fermentation des céréales, et c'est ainsi que la *cervoise* est fréquemment citée, du temps de Charlemagne, par exemple, et dans les siècles voisins. Plus tard, il semble que le vin régna sans concurrence sérieuse. Quoi qu'il en soit, nous n'avons de prix pour la bière qu'à dater du XVII^e^ siècle ; sa fabrication paraît alors monopolisée par certaines maisons religieuses : Dieulouard, par exemple, avait le privilège d'en fournir à la table ducale. Les fabricants de bière payaient un impôt spécial, sorte de patente pour la *faciende* de cette boisson ; tantôt ils achetaient eux-mêmes les matières premières, tantôt les consommateurs apportaient leur orge, et on leur rendait de la bière en échange, moyennant paiement des frais de façon : à Einville, en 1710, on paie ainsi 2 à 3 fr. de notre monnaie pour obtenir de la bière valant environ 7 fr.

Enfin le *cidre* n'apparaît que d'une manière tout à fait exceptionnelle : c'est un pis-aller pour les pauvres gens qui n'ont rien de mieux à boire, lorsque le vin est trop

Digitized by Google

cher et que la récolte de raisins a manqué. Dans ce cas, on va dans les bois pour ramasser le fruit des pommiers sauvages, que l'on respectait alors dans les exploitations forestières avec beaucoup plus de soin qu'aujourd'hui ; ces pommes, et sans doute aussi les poires de même provenance, se vendaient au bichet ou au tendelin : on en fabriquait de la *pique,* très bien nommée à cause de son acidité, mais qui ne laisse pas d'être agréable par les temps de grandes chaleurs. Jamais on n'eut l'idée de cultiver spécialement des pommiers à cidre dans les vergers.

Tableau n° 11. — Boissons.

ANNÉES.	VIN (l'hectolitre).	BIÈRE (l'hectolitre).	EAU-DE-VIE (le litre).
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1426-1450	11 90	"	"
1451-1475	12 60	"	"
1476-1500	10 40	"	"
1501-1525	12 30	"	"
1526-1550	15 00	"	"
1551-1575	11 25	"	"
1576-1600	20 95	"	"
1601-1625	20 30	12 30	"
1626-1650	25 55	14 40	"
1651-1675	20 15	10 10	"
1676-1700	19 00	"	0 95
1701-1725	15 05	6 95	1 30
1726-1750	10 85	"	1 40
1751-1775	10 30	18 40	1 05
1776-1800	13 60	18 70	1 05
1801-1825	22 00	"	"
1826-1850	20 00	25 00	0 75
1851-1871	25 00	25 00	1 20
1872-1885	35 00	25 00	2 00

Digitized by Google

SECTION SEPTIÈME. — NOURRITURE EN GÉNÉRAL.

Nous avons ainsi parcouru les principales denrées de consommation, déterminé leurs prix moyens, et préparé les éléments qui nous serviront pour évaluer la catégorie de dépenses la plus importante du paysan. Fidèle à notre programme, nous avons dû laisser de côté les détails si variés qui constituent l'histoire de la table, chez les seigneurs et les bourgeois; cette histoire, d'autres l'ont déjà commencée, et nous ne pourrions en tirer aucune donnée nouvelle. Pour le même motif, nous ne nous occuperons pas non plus des cuisiniers et cuisinières, engagés habituellement à l'année, dans les couvents comme chez les laïques, et recevant d'ordinaire, outre un traitement en argent relativement considérable, des vêtements en plus ou moins grande quantité : ce sont des salariés sans doute, mais ils se distinguent nettement des ouvriers ruraux.

Pour terminer ce chapitre, nous rechercherons toutefois si nous ne pouvons trouver, en quelque sorte, une synthèse réunissant les résultats distincts que nous avons envisagés jusqu'ici : la nourriture d'un homme, évaluée en bloc, à la journée, par exemple, est certainement fort intéressante à connaître. Elle se trouve parfois indiquée dans des tarifs d'hôtellerie, mais ce sont des maxima, peu applicables à la classe que nous avons en vue. Les rations de soldats sont mieux en rapport avec les repas de paysans. Enfin les journées de nourriture des pauvres et des malades, dans les hospices et hôpitaux, celles des criminels dans les prisons, sont généralement beaucoup

Digitized by Google

trop minimes. On pourrait sans doute choisir entre ces différents termes une moyenne convenable, si les documents de l'espèce n'étaient pas trop clairsemés.

Mais nous possédons une source de renseignements, très précieux pour l'évaluation de la nourriture en général, dans les salaires des ouvriers ruraux ou des métiers se rattachant à l'agriculture. Nous apprécierons plus loin ces salaires, comme l'élément principal des recettes du paysan ; nous les étudions ici quant à l'alimentation, parce qu'assez souvent le prix de la journée se donne dans les comptes à la fois pour l'ouvrier *nourri* et *non nourri :* une simple soustraction fournit alors le prix de la nourriture. Pour calculer ainsi, l'on ne doit comparer ensemble que des salaires provenant de la même époque, du même lieu, d'ouvriers du même sexe et du même métier ; si cette dernière condition est peut-être moins nécessaire, la première et la troisième sont les plus indispensables. On verra plus loin quel parti nous pourrons tirer du tableau suivant, dressé suivant la méthode que nous venons d'indiquer [1].

1. Il est intéressant de mentionner ici des prix de *pensions* payées pour des enfants dans ce que nous appellerions aujourd'hui un internat de jeunes filles. Le petit couvent d'Ormes, tenu par les religieuses de Sainte-Élisabeth ou Sœurs grises, était certainement une pension fort modeste, à l'usage de la petite bourgeoisie des environs ; les quelques filles nobles qui s'y trouvent mentionnées jouissaient sans doute d'un régime spécial et payaient plus cher. Quant au commun des pensionnaires, on les admettait pour une centaine de francs par an dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. Il eût été curieux de suivre la variation des prix de cette nature, qui sont malheureusement beaucoup trop rares.

Digitized by Google

Tableau n° 12. — Nourriture en général (journée en francs).

ANNÉES.	PRIX.	ANNÉES.	PRIX.
	fr. c.		fr. c.
1476-1500	0 25	1701-1725	0 50
1501-1525	0 25	1726-1750	0 55
1526-1550	"	1751-1775	"
1551-1575	0 33	1776-1800	0 45
1576-1600	0 40	1801-1825	"
1601-1625	0 45	1826-1850	0 66
1626-1650	0 50	1851-1871	0 75
1651-1675	0 61	1872-1885	1 00
1676-1700	"		

CHAPITRE II. — VÊTEMENT.

SECTION PREMIÈRE. — LINGES ET HABITS.

Pour classer méthodiquement les documents fort nombreux qui concernent cette section, nous les distribuerons en quatre groupes, de la manière suivante : textiles (bruts ou filés) ; — étoffes ; — vêtements confectionnés ; — façons et salaires.

Digitized by Google

§ 1er. — *Textiles.*

Les textiles indigènes sont : le *chanvre* et le *lin,* pour les végétaux, puis la *laine.* Le coton est tout à fait moderne et n'apparaît au XVIIIe siècle que sous forme de tissus ; la soie se rencontre plus anciennement, mais n'a rien de commun avec les populations rurales.

La difficulté principale, pour les trois textiles du pays, est de discerner entre le prix de la matière brute et celui des filés ; la première, comme les seconds, se vend à la livre, et si les filés doivent avoir une valeur plus considérable, la différence peut se trouver masquée par les variations assez fortes qui se produisent pour les diverses catégories de marchandises. Quant à la laine, on distingue habituellement suivant qu'elle provient de brebis ou d'agneau, celle-ci a toujours un prix inférieur ; on remarquera la hausse considérable et à peu près continue qu'éprouve cette denrée depuis le XVIe siècle. Une semblable progression est loin d'être aussi marquée pour le chanvre. Celui-ci produit deux catégories de fils : le fil ordinaire et le fil d'étoupes, qui ne vaut pas moitié. En ce qui concerne le lin, son importance semble avoir été toujours assez minime en Lorraine ; il s'estime environ trois fois plus cher que le chanvre, mais nos documents ne remontent pas plus haut que le XVIIe siècle.

§ 2. — *Étoffes.*

Elles se vendent à l'aune, et se distinguent en deux catégories : les *toiles* et les *draps;* les premières sont fabriquées avec du fil de chanvre ou de lin, les seconds

Digitized by Google

avec du fil de laine. Nous ne parlons pas des étoffes de grand luxe, dans lesquelles entre la soie, telles que satins, taffetas, damas, velours, etc. Nous ne pouvons aussi mentionner que pour mémoire les cotonnades, assez rarement évaluées, dans le cours du dernier siècle, et servant principalement pour doublures. Mais comme catégorie intermédiaire entre la toile et le drap, on doit remarquer les *serges,* qui viennent habituellement du dehors (ainsi *le* serge de Caen, d'Aumale, de Berry, etc.).

Les toiles, pour lesquelles les indications sont très nombreuses, se trouvent presque toujours désignées par leur nature (chanvre, lin), ou par leur destination. Il en résulte qu'on peut les classer de la manière suivante : toiles communes (en fil d'étoupes, pour sacs, paillasses, etc.); toiles ordinaires (en fil de chanvre, appelées aussi treillis, coutils, etc., et servant aux habits, chausses, coiffes, bas, chemises, serviettes, nappes ou linceuls et usages semblables); enfin toiles fines (en fil de lin, employées, par exemple, en mouchoirs). C'est la classe intermédiaire que nous avons principalement considérée, et dont les prix nous servent de repères pour nos comparaisons.

Les draps sont d'une diversité extrême. On sait que leur fabrication a constitué pendant longtemps une des industries lorraines les plus prospères ; les espèces étaient très variées et les valeurs fort différentes ; aux draps indigènes viennent enfin se joindre de nombreuses marchandises analogues importées du dehors. Il en résulte que la classification des draps est encore plus délicate que celle des toiles. On peut cependant mettre à part tout d'abord les étoffes absolument communes, telles que le bougran,

Digitized by Google

le cadis d'Aniane, la tramette, la ratine, etc.; elles ne s'emploient guère que comme doublures. Dans cette catégorie rentrent encore le drap pour soldats, dont les prix sont ordinairement très minimes, et le *poil de loup*, dont on habillait les lépreux au moment de leur séquestration. L'estamette s'est fabriquée à Saint-Nicolas, au moins à partir du XVI^e^ siècle jusqu'à la fin du XVIII^e^. C'est une étoffe de prix moyen, qui peut nous servir de type usuel. Il en est de même de l'étamine, qu'on voit apparaître dans le cours du XVIII^e^ siècle, mais qui semble cependant plus chère que l'espèce précédente. Les flanelles, finettes et molletons forment un autre groupe, assez souvent mentionné, et destiné à des usages spéciaux. On ne doit pas oublier, en effet, que beaucoup de nos documents proviennent de communautés religieuses, où chaque pièce du costume se confectionnait d'une manière invariable avec les mêmes étoffes[1]. Quant aux autres mentions, telles que : draps d'été, d'hiver, blanc, noir, pour bas, pour chausses, etc., elles ne nous sont d'aucune utilité pour l'appréciation de la valeur. Une dernière difficulté consiste dans la comparaison entre les draps anciens et ceux d'aujourd'hui; les noms sont changés et l'équivalence reste douteuse. Ainsi le droguet, dont on se sert beaucoup pour les vêtements de paysans, à quoi correspond-il? Il semble de la nature des anciens serges, mais peut-être d'une valeur relative plus considérable.

1. Celles destinées aux robes et manteaux des religieux sont relativement très chères, sans doute à cause de leur solidité. Notons aussi qu'au XVIII^e^ siècle les budgets des couvents mentionnent fréquemment des dépenses pour *revestiaire*, c'est-à-dire pour l'entretien du costume d'un religieux pendant un an. Ces revestiaires seraient une source très utile d'informations s'ils remontaient aux siècles précédents.

Digitized by Google

Tableau n° 13. — Textiles et Étoffes.

ANNÉES.	CHANVRE (le kilogr.).	LAINE (le kilogr.).	TOILE ordinaire (le mètre).	DRAP ordinaire (le mètre).
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1451-1475.	"	"	"	6 60
1476-1500.	"	"	"	"
1501-1525.	"	"	"	"
1526-1550.	"	0 93	1 00	"
1551-1575.	"	"	"	5 13
1576-1600.	0 89	"	"	"
1601-1625.	"	"	"	10 22
1626-1650.	0 78	1 60	1 14	10 64
1651-1675.	0 42	2 24	1 31	10 18
1676-1700.	"	2 55	1 08	7 14
1701-1725.	0 89	2 47	1 02	8 11
1726-1750.	0 90	2 40	1 32	8 15
1751-1775.	0 85	2 08	0 96	7 08
1776-1800.	0 83	2 53	1 27	7 11
1801-1825.	"	"	"	"
1826-1850.	0 80	2 80	1 40	11 50
1851-1871.	0 80	3 70	1 40	9 50
1872-1885.	0 60	3 00	1 50	9 50

§ 3. — *Vêtements confectionnés.*

On doit distinguer, en ce qui concerne les vêtements, d'abord le costume apparent, puis le linge de corps ; il faut ensuite traiter à part le costume de l'homme et celui de la femme.

Les costumes d'hommes fournissent la matière de très nombreuses informations, à partir du XIV^e^ siècle, d'autant plus curieuses que les ouvrages spéciaux qui s'occupent

Digitized by Google

de l'histoire du costume en France renferment de fréquents détails sur celui des seigneurs et des bourgeois, mais sont à peu près muets en ce qui concerne le paysan [1]. Pour nous borner à des indications sommaires, rappelons que, jusqu'au XV^e^ siècle, le vêtement principal est la *robe*, non seulement pour des fonctionnaires tels que des maires, des forestiers et des sergents, mais pour de simples ouvriers ruraux, des maçons et des tisserands. Ce terme, qui devait désigner un habillement d'une certaine ampleur, disparaît peu à peu au XVI^e^ siècle ; à dater de cette époque, le vêtement de dessus prend le nom de pourpoint, habit, ou *rochot*, ce dernier terme désignant surtout la tenue des jours de fête. Au XVII^e^ siècle, on connaît surtout l'habit et la veste ; enfin au XVIII^e^ on voit apparaître la redingote. Le costume se complète, au XVII^e^ siècle, par les chausses (ou hauts-de-chausses), auxquelles succède la culotte, puis par les bas (ou bas-de-chausses). Le chapeau achève cet accoutrement uniforme du paysan lorrain ; la blouse, vêtement de travail qui doit être fort ancien, ne se trouve cependant jamais mentionnée. Comme pièces accessoires, nous pouvons citer les gants, dont il est assez fréquemment question ; disons enfin qu'au XVIII^e^ siècle les religieux de Bosserville possèdent des parapluies.

Pour les femmes, les documents sont plus rares. Leur costume se compose essentiellement du corps ou corset, de la jupe ou cotillon et de la robe ; la coiffe remplace le chapeau masculin.

---

1. Ainsi P. Lacroix et F. Séré : *le Moyen âge et la Renaissance*, tome III, chapitre VIII.

Digitized by Google

Le linge de corps comprend surtout la chemise, le plus souvent en toile, mais parfois en drap. Puis viennent les serviettes et les mouchoirs.

Tous ces objets sont évalués à des prix très divers, même pour des époques identiques. Ces différences correspondent à la nature de l'étoffe, à la manière plus ou moins soignée dont la confection a été faite, et surtout à la circonstance qu'il s'agit tantôt de vêtements neufs, tantôt de pièces déjà portées ou d'occasion. Ce sont même ces dernières qui sont le plus fréquemment estimées, par exemple dans les inventaires dressés au décès des mainmortables, des étrangers, des sorciers et sorcières (cas très communs au XVI^e^ siècle), etc. Il résulte de ces considérations une difficulté réelle pour dresser des séries de prix comparables ; aussi nous ne nous attarderons pas aux détails des vêtements confectionnés, malgré le nombre des documents qui les concernent.

§ 4. — *Façons et salaires.*

Les façons, dont il est souvent question dans les comptes de dépenses, ne nous sont guère plus utiles que les costumes faits, pour des motifs analogues : la nature et l'importance du vêtement façonné ne se trouvent jamais suffisamment détaillées.

Restent les salaires se rapportant aux mêmes travaux, qui, par leur précision, peuvent fournir d'excellents indices. Nous voulons parler du tailleur ou *couturier* (la couturière semble plus rarement employée). Le tailleur est payé à la journée ou à l'année ; dans le second cas, il fait partie du personnel de la maison, recevant le logis

Digitized by Google

et la nourriture, cumulant presque toujours d'autres emplois sédentaires, celui de portier, par exemple. (A Dieulouard, en 1771, il est même organiste !) Le tailleur à la journée travaille tantôt chez lui, tantôt chez le maître, ce qui est le plus fréquent ; alors il est toujours nourri. Toutefois, afin de rendre les valeurs comparables, nous avons toujours supposé, dans le tableau suivant, un ouvrier non nourri.

Tableau n° 14. — Vêtements confectionnés.

ANNÉES.	CHAPEAU.	HABIT (de drap).	CHEMISE.	JOURNÉE de tailleur (non nourri).
	fr c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1451-1475.	0 84	"	"	"
1476-1500.	"	"	"	"
1501-1525.	"	"	"	"
1526-1550.	1 25	"	2 50	0 78
1551-1575.	1 27	"	0 80	"
1576-1600.	"	"	"	"
1601-1625.	"	21 00	1 06	"
1626-1650.	"	"	1 60	0 96
1651-1675.	1 59	"	2 25	1 05
1676-1700.	1 69	32 40	"	1 22
1701-1725.	"	24 10	1 90	0 83
1726-1750.	2 58	"	"	0 93
1751-1775.	1 92	"	"	0 86
1776-1800.	4 10	17 08	3 00	0 92
1801-1825.	"	"	"	"
1826-1850.	"	30 00	5 00	1 25
1851-1871.	"	26 00	4 00	2 00
1872-1885.	5 00	30 00	4 00	2 50

Digitized by Google

SECTION DEUXIÈME. — CUIR ET CHAUSSURES.

§ 1er. — *Cuir.*

Parmi les mentions assez fréquentes de cette marchandise, il importe de distinguer, d'une part, les peaux fraîches et, d'autre part, les peaux apprêtées et corroyées : le même terme sert en effet à désigner deux choses fort différentes. Les tanneries étaient très nombreuses en Lorraine et plusieurs villes avaient fait leur spécialité de cette industrie ; on n'est donc pas surpris de rencontrer des évaluations nombreuses se rapportant au commerce des cuirs. Toutefois, quand on compulse les livres de recettes des maisons religieuses auxquelles est jointe une exploitation agricole, il est certain que les prix qu'on y trouve s'appliquent aux *peaux* proprement dites.

Ces peaux proviennent surtout des brebis et agneaux, puis des vaches, bœufs et taureaux ; une seule fois il est fait mention d'une peau de cerf que l'on doit utiliser pour faire des harnais. Les peaux se vendent ordinairement à la pièce pour les moutons et à la livre pour les grands animaux. Nos renseignements, bien que nombreux, ne se suivent pas assez dans l'ordre chronologique pour que nous puissions dresser des séries de prix suffisamment complètes.

Les *cuirs* proprement dits sont le résultat de la transformation par le tannage des peaux dont nous venons de parler. Nous rencontrons de plus le cuir de chèvre, ceux d'âne et de cheval. Le cuir de taureau, et sans doute aussi celui de bœuf, est dit cuir fort. La qualité la plus

Digitized by Google

fréquemment estimée est le cuir de vache, que nous avons choisi comme type ; sans doute il se vend tantôt à la pièce, tantôt à la livre, mais l'unification des prix, quoique délicate, ne nous a pas semblé impossible.

§ 2. — *Chaussures.*

La chaussure la plus habituelle à la campagne est le *soulier,* qui nous a fourni une série de prix suffisamment complète[1]. Les pantoufles et chaussons, mentionnés souvent dans les comptes de couvents, ne servent que dans les appartements et ne concernent pas le paysan. Quant aux *bottes,* elles forment un article beaucoup plus cher que les souliers ; les bottes de pêches, nécessaires pour l'exploitation des étangs, par exemple, sont surtout à des prix très élevés. Enfin, il est une chaussure qui a été sans doute de tout temps la plus usuelle pour les travaux de la campagne : nous voulons parler des *sabots ;* mais ils se fabriquaient sur place, chaque ménage fournissant probablement au sabotier du village la bille de hêtre ou de bouleau nécessaire comme matière première. Aussi les sabots n'étaient pas une marchandise courante ; les quelques prix de vente relevés dans nos documents ne datent que du XVIII^e^ siècle.

On pouvait espérer trouver dans les salaires des cordonniers des renseignements utiles, capables de compléter les prix, comme nous l'avons essayé pour le vêtement proprement dit. Malheureusement, tous nos salaires de

1. Le prix des souliers est extrêmement bas, à partir du XVI^e^ siècle : on pourrait croire que sous cette dénomination, on comprend alors des chaussures d'une autre nature, peut-être des sabots ?

Digitized by Google

cordonniers proviennent de couvents, dont l'habitude était d'avoir un cordonnier attaché à la maison, payé à l'année, ou moyennant un abonnement par tête d'habitant. Cette manière originale de compter ne permet pas de comparer et d'évaluer nettement les dépenses occasionnées par la chaussure.

Tableau n° 15. — Cuir et Chaussures.

ANNÉES.	CUIR de vache (kilogr.)	SOULIERS (paire).	ANNÉES.	CUIR de vache (kilogr.)	SOULIERS (paire).
	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.
1451-1475. . . .	"	1 00	1676-1700. . . .	"	5 45
1476-1500. . . .	"	"	1701-1725. . . .	2 50	4 06
1501-1525. . . .	"	0 91	1726-1750. . . .	"	3 60
1526-1550. . . .	1 40	1 45	1751-1775. . . .	"	3 40
1551-1575. . . .	"	"	1776-1800. . . .	2 65	5 00
1576-1600. . . .	"	"	1801-1825. . . .	"	"
1601-1625. . . .	1 66	"	1826-1850. . . .	4 00	9 00
1626-1650. . . .	2 12	6 69	1851-1871. . . .	6 00	14 00
1651-1675. . . .	2 07	5 50	1872-1885. . . .	7 00	16 00

Digitized by Google

CHAPITRE III. — LOGEMENT.

SECTION PREMIÈRE. — BATIMENT.

Il est possible d'arriver à l'évaluation des bâtiments par trois procédés : en cherchant le prix des matériaux, en comparant le coût de la mise en œuvre ou du paiement à la tâche des métiers divers, enfin au moyen du salaire à la journée des ouvriers.

§ 1^er^. — *Matériaux.*

Les matériaux fournissent des documents très nombreux, mais qui ne sont pas tous comparables. Ainsi le *bois de construction* chêne et sapin : les unités pour le premier sont la solive ou le pied cube, pour le second la tronce, la panne, et le chevron désignent des catégories d'arbres de grosseurs décroissantes dont on pourrait trouver l'expression équivalente en volumes. Mais ce qui produit surtout une diversité extrême dans les prix, pour ces marchandises particulièrement encombrantes, c'est la distance des lieux de production et la facilité plus ou moins grande des transports. Les valeurs de la *planche*, produit plus facilement voiturable, se ressentent moins des conditions de l'emploi, et fournissent des séries de prix complètes et régulières ; on peut surtout consulter les résultats concernant la planche de sapin, qui de tout temps a été débitée en abondance dans les scieries de la

Digitized by Google

montagne, et arrivait sans beaucoup de frais dans la plaine par les voies fluviales. Le bois de sapin fournissait aussi pour les toitures le *bardeau* (xendre ou essendre), autrefois très employé à la campagne, mais dont les prix sont rarement indiqués. Les bardeaux ont été peu à peu remplacés par les *tuiles* (creuses, plates, écailles, etc.), qui se vendent au mille et nous permettent aussi des évaluations certaines. Au contraire, l'*ardoise* n'a jamais été qu'exceptionnellement employée.

Parmi les autres matériaux, le *fer* et la *chaux* sont très souvent mentionnés. Le fer se vend aux cent livres, sous formes de barres ; le fer-blanc est débité à la feuille dès le commencement du XVII^e^ siècle : l'un et l'autre proviennent des établissements métallurgiques de la province. La chaux s'estime au resal et au virli ; il faut y joindre le ciment, beaucoup moins fréquemment cité. Enfin le *plomb*, également fourni par les mines des Vosges, avait autrefois une importance relative considérable dans les constructions, à cause du montage des verrières ; cet emploi a disparu de nos jours. Nous citerons encore les clous (pour toitures, pour bardeaux, pour planchers, etc.),qui sont taxés au mille et suivent naturellement les prix du fer.

Tout le reste des matériaux de construction ne nous donne que des renseignements incomplets ou trop vagues pour être utilisés. Ainsi le plâtre, le sable, la brique, le verre à vitres ; de même les pavés, moellons et pierres de taille : pour ces derniers surtout, le prix se compose à peu près exclusivement des frais d'extraction et de transport, qui sont éminemment variables d'un lieu à l'autre.

Digitized by Google

Tableau n° 16. — Matériaux pour bâtiment.

ANNÉES.	PLANCHES de sapin (le cent).	FER (100 kil.).	CHAUX (hectol.).	TUILES (millier).
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1451-1475.	21 75	13 25	0 25	"
1476-1500.	27 00	11 10	0 20	"
1501-1525.	"	"	0 20	10 35
1526-1550.	25 30	29 00	0 45	7 65
1551-1575.	20 15	43 00	"	15 15
1576-1600.	62 50	36 00	0 45	14 13
1601-1625.	72 50	27 80	1 00	10 03
1626-1650.	45 50	33 00	1 40	10 55
1651-1675.	"	20 00	1 20	13 26
1676-1700.	33 45	21 60	0 60	10 37
1701-1725.	25 60	20 85	0 70	15 92
1726-1750.	31 65	30 90	1 00	15 05
1751-1775.	33 90	"	0 30	"
1776-1800.	33 40	29 30	1 20	22 25
1801-1825.	"	"	"	"
1826-1850.	120 00	50 00	1 20	24 00
1851-1871.	190 00	40 00	1 60	30 00
1872-1885.	150 00	26 00	2 20	36 00

§ 2. — *Mise en œuvre.*

Nous entendons par ces mots la façon et la pose des différents éléments de la construction d'un bâtiment. Les renseignements à ce sujet se trouvent surtout dans les devis et les marchés passés avec des entrepreneurs : ces documents ne sont pas aussi rares qu'on pourrait le supposer. C'est ainsi que nous avons, au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle la description des travaux exécutés à Bosserville et

Digitized by Google

à Domèvre. Les tarifs promulgués en 1592, lors de la création de la ville neuve de Nancy, contiennent des dispositions analogues. Les travaux concernant chaque corps de métier s'y trouvent mentionnés avec les prix correspondants. Ainsi, pour la menuiserie, façon d'une croisée, avec ou sans persiennes, façon d'une porte d'entrée ou d'une porte de chambre, prix de la toise de plancher. Pour la serrurerie, ferrure d'une porte ou d'une fenêtre. Puis vient la peinture, à la toise ou à la pièce ; la vitrerie, au pied carré ou à la fenêtre ; le plafonnage à la toise, etc.

Malgré ces détails, nous n'avons pu tirer aucun parti de semblables documents ; les variations de prix sont en effet très considérables et correspondent à des particularités de l'exécution qui nous sont inconnues : ainsi les dimensions des portes et croisées manquent, l'espèce de bois que l'on doit employer pour la menuiserie n'est pas indiquée, etc. Même pour un genre d'ouvrage qui ne semble pas comporter des différences notables, la maçonnerie de moellons, un élément essentiel d'appréciation nous échappe : le prix des murailles est en effet toujours estimé à la toise *carrée*, de sorte que nous ignorons l'épaisseur ; il en résulte que tantôt le mètre carré revient à 1 fr. 20 c. de notre monnaie, tantôt à 3 fr. 40 c. ou à 0 fr. 35 c. seulement. Il nous faut donc laisser entièrement de côté cette source d'informations.

§ 3. — *Salaires.*

Les salaires des ouvriers du bâtiment constituent au contraire des séries de prix fort complètes, qui nous

Digitized by Google

semblent fort utiles à consulter, en les combinant avec les prix des matériaux que nous avons précédemment donnés. L'ensemble nous permet d'évaluer assez exactement la variation des dépenses nécessitées par l'habitation.

Maçon, menuisier, serrurier, charpentier, couvreur et tailleur de pierres, tels sont les principaux ouvriers dont nous avons relevé les salaires à la journée. Viennent ensuite, avec des mentions moins fréquentes, le vitrier, le peintre, le plafonneur, le ferblantier et le fontainier. Quant au carrier, dont il est assez souvent question, presque toujours il se paie à la toise des moellons arrachés, ou au pied de taille livrable en carrière. Il faut remarquer aussi que la plupart des maisons importantes ont à leur service exclusif un certain nombre d'ouvriers, engagés à l'année et recevant, outre leur gage, le logement et la nourriture. Ainsi, dans les grandes abbayes, ce système est employé pour le maçon, le menuisier, le tailleur de pierres, etc.

Une remarque générale, que nous aurons occasion de réitérer dans un des chapitres suivants, c'est la hausse excessive de ces salaires depuis le commencement du siècle ; cette hausse, nous le verrons, se produit aussi pour les ouvriers ruraux, mais avec plus de modération.

(TABLEAU.)

Digitized by Google

Tableau n° 17. — Ouvriers du bâtiment (la journée en francs, non nourris).

ANNÉES.	MAÇON.	CHARPENTIER.	MENUISIER.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1451-1475	0 76	1 20	"
1476-1500	0 73	"	"
1501-1525	"	"	"
1526-1550	"	0 96	"
1551-1575	"	0 91	"
1576-1600	1 47	1 27	"
1601-1625	1 32	"	"
1626-1650	1 49	"	1 42
1651-1675	1 49	"	"
1676-1700	1 30	"	1 35
1701-1725	1 40	1 30	1 25
1726-1750	1 20	1 20	"
1751-1775	"	1 30	"
1776-1800	1 35	1 29	"
1801-1825	"	"	"
1826-1850	2 25	2 50	1 95
1851-1871	3 50	3 00	2 85
1872-1885	4 00	4 00	3 25

SECTION DEUXIÈME. — LOYERS.

Trouver ce qu'une famille de paysans pouvait payer pour son logement, serait sans doute la réponse la plus directe et la plus sûre pour cette partie du budget de l'ouvrier que nous voulons comparer aux différents âges. Malheureusement les documents font à peu près défaut. Cette lacune tient sans doute à ce que de tout temps,

Digitized by Google

aussi bien que de nos jours, le paysan le plus pauvre a du moins été propriétaire de sa chaumière, lors même qu'il cultivait la terre d'autrui. Les loyers payés à la campagne sont donc toujours une exception. Ainsi, nous lisons dans les comptes des Antonistes de Pont-à-Mousson, au commencement du XVIII^e^ siècle, quelques *laix de maisons,* à Montauville, Norroy, Les Ménils, etc.: il en coûte de 60 à 80 fr. pour loger une famille ; mais de telles mentions sont trop rares pour que nous puissions nous y arrêter.

SECTION TROISIÈME. — MOBILIER.

On rencontre souvent dans les inventaires la description estimative des objets divers constituant le mobilier d'un ménage de paysans. Comme pour les vêtements, il s'agit le plus ordinairement de mainmortables décédés « sans hoirs de leurs corps » et dont les meubles faisant « échute » au seigneur, sont vendus par adjudication. De même pour les condamnés, sorciers et autres, qui encourent la confiscation comme accessoire de la peine principale. Ces inventaires sont certes très intéressants, mais les prix d'estimation ne nous fournissent que des renseignements assez vagues sur la valeur des objets, pour les raisons déjà déduites au chapitre précédent.

Vient d'abord la literie : bois de lit, matelas, oreillers et traversins, *couvertes* de laine ou autres. Le lit complet comprend en outre les draps ou *linceuls,* qui se rapportent plutôt au vêtement et à ses accessoires. Les autres meubles sont la huche ou *huge,* de chêne ou de sapin, qui faisait office d'armoire et renfermait aussi bien les

Digitized by Google

habillements que les grains et la farine. La table et les escabelles, plus tard les chaises et les commodes complètent l'ameublement. Les mentions les plus fréquentes sont relatives à la cuisine : les pots sont en fer ; les chaudières, chaudrons et bassins en cuivre ; les seaux et *seilles,* servant pour puiser l'eau ou renfermer le lait, se fabriquent en sapin ou en chêne cerclé de métal. On estime aussi parfois les cordes et chaînes de puits, le *cramail* ou crémaillère, et jusqu'à la douzaine de balais de bruyère.

Enfin la vaisselle et tout ce qui sert aux repas forment un dernier groupe qui n'est pas le moins bien représenté. La vaisselle de bois chez les plus pauvres, celle d'étain pour les gens aisés, sont seules en usage jusqu'au XVIII^e^ siècle ; à cette époque, la *fayance* vient remplacer l'une et l'autre. En ce qui concerne l'étain, nous trouvons deux séries de prix, pour le métal brut ou façonné : la différence constitue la main-d'œuvre du potier, que l'on payait habituellement à la livre. Les couverts de table sont quelquefois aussi en étain, mais plus fréquemment en fer. Enfin les gobelets et bouteilles sont toujours en verre chez le paysan ; nous avons cependant une mention de gobelets de bois. Tous ces menus objets sont ceux qui donneraient matière aux estimations les plus exactes ; mais leur valeur relative est si minime, que nous n'en pouvons tirer aucune conséquence pour le but que nous voulons atteindre.

Digitized by Google

CHAPITRE IV. — ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE.

SECTION PREMIÈRE. — ÉCLAIRAGE.

Dans les siècles les plus anciens, on s'éclaire au moyen de l'*huile* et de la *cire ;* vient ensuite la *chandelle,* remplacée peu à peu par la bougie, dès la fin du siècle dernier. La cire a toujours été relativement un éclairage de luxe ; le paysan était donc producteur de cette marchandise, et non consommateur. Nous n'avons de documents à ce sujet que depuis le XV^e^ siècle ; ils proviennent à peu près exclusivement des couvents et des églises ; dès cette époque, la cire est de plus en plus employée aux cérémonies du culte. Le prix de la livre va s'accroissant suivant une marche à peu près régulière : tandis qu'au XVI^e^ siècle la cire, à poids égal, se paie environ deux fois plus cher que la chandelle, au XVIII^e^ siècle elle vaut près de cinq fois davantage.

L'huile à brûler est obtenue soit du *chènevis,* soit de la *navette.* Ces deux graines se vendent à la mesure ; la première est habituellement la moins chère. Très fréquemment, le paysan se procure l'huile en conduisant sa navette ou son chènevis chez l'huilier, qui fait payer la façon à raison de tant la mesure : il est remarquable que les prix de façon vont décroissant d'une manière très sensible depuis le XVII^e^ siècle, sans doute à cause du perfectionnement des procédés et de l'outillage. On distingue parfois, dans les comptes, la nature du produit ; ordi-

Digitized by Google

nairement on mentionne simplement l'huile à brûler, sans autre désignation : ceci a peu d'intérêt, car les divergences sont insignifiantes qu'il s'agisse de navette ou de chènevis ; nous avons donc pu dresser, au moins à partir du XVII^e^ siècle, des moyennes suffisamment exactes.

Quant aux chandelles, qu'il nous reste à examiner, la matière première servant à leur fabrication est la graisse des animaux, spécialement le *suif* de mouton. Le suif fait l'objet de transactions suivies entre le boucher et le *chandelier,* qui vend ensuite à la livre ses produits façonnés. Plus rarement que pour l'huile, les paysans portent directement le suif de leurs animaux au fabricant, en se passant d'intermédiaires ; nous avons toutefois quelques prix de façons établis dans ces circonstances, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. La livre de chandelles nous fournit une série que l'on pourrait faire remonter jusqu'au XIV^e^ siècle, mais qui est surtout bien établie à partir du XVI^e^ ; c'est un des produits pour lesquels le bon marché a fait les plus grands progrès depuis quatre-vingts ans. Nous ne rappelons que pour mémoire la *bougie,* une rareté en 1730, que les couvents d'Einville et de Bosserville paient alors au même prix que la cire ; peut-être même désignait-on alors sous ce nom les cierges de cire blanche, le terme de bougie devant être alors réservé aux produits du XIX^e^ siècle.

(TABLEAU.)

Digitized by Google

Tableau n° 18. — Éclairage.

ANNÉES.	SUIF (le kilogr.).	CIRE (le kilogr.).	HUILE (le litre).	CHANDELLES (le kilogr.).
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1526-1550.	1 00	2 30	"	1 25
1551-1575.	1 15	"	"	1 50
1576-1600.	0 93	5 05	"	1 16
1601-1625.	"	4 40	1 05	1 35
1626-1650.	1 41	3 90	1 33	1 80
1651-1675.	1 04	3 91	0 96	1 34
1676-1700.	1 18	4 15	0 96	1 26
1701-1725.	0 73	4 19	0 93	1 02
1726-1750.	0 70	3 30	0 71	1 02
1751-1775.	0 60	4 50	0 77	1 08
1776-1800.	1 03	5 00	0 83	1 40
1801-1825.	"	"	"	"
1826-1850.	0 60	6 00	1 40	0 70
1851-1871.	0 75	4 50	1 20	0 80
1872-1885.	0 80	3 50	1 00	1 00

SECTION DEUXIÈME. — CHAUFFAGE.

C'est à peu près exclusivement au bois que l'on se chauffe, jusqu'au commencement de ce siècle ; le bois s'emploie pour cet usage sous deux formes différentes : *bois de corde* et *fagots*.

Le bois de corde est très fréquemment estimé, mais de toutes les marchandises, c'est peut-être celle qui présente le plus de difficultés pour établir de bonnes moyennes. Les produits forestiers, en effet, n'ont par eux-mêmes qu'une valeur minime ; leur prix est formé, pour une très

Digitized by Google

grosse part, des dépenses d'exploitation et surtout de transport. La qualité du bois, c'est-à-dire l'essence forestière qui l'a fourni, influe aussi largement. Nous laissons de côté les catégories de luxe, telles que le quartier charme ; nous nous attachons surtout aux bois ordinaires : le rondin chêne et hêtre et le bois blanc. Même dans ces limites, nous n'avons presque aucun document concernant la campagne ; le paysan lorrain tirait le plus souvent son chauffage de la forêt communale, sans bourse délier, ou bien il l'achetait sur pied et l'exploitait lui-même dans les bois les plus voisins. Ce sont donc surtout des tarifs de ville qui donnent les prix du bois de chauffage : ceux de Nancy, par exemple, sont très complets depuis 1625 ; les renseignements des subdélégués pour la fin du XVIII^e^ siècle présentent aussi un certain intérêt. Pour passer de là aux prix applicables à des habitants de la campagne, nous avons dû toujours prendre les chiffres les plus bas, et même nous tenir légèrement au-dessous. La série moyenne ainsi obtenue se poursuit sans variations excessives depuis la fin du XVI^e^ siècle jusqu'à la fin du XVIII^e^ ; c'est seulement depuis cette dernière époque que la progression devient très considérable.

Ce que nous venons de dire du bois de corde pourrait être répété presque textuellement pour les fagots, avec cette différence que la qualité de la marchandise influe encore davantage sur les prix ; ainsi, il n'y a presque pas de comparaison possible entre un cent de fagots de saline, formés exclusivement de menus bois, et un cent de fagots d'affouages, dans lesquels branches et tiges entrent pour une forte part. Nous avons dû diminuer

Digitized by Google

comme précédemment les prix de ville, afin d'arriver à des équivalents pour la campagne. Comme résultat, les variations sont plus fortes que pour le bois de corde et le renchérissement depuis un siècle encore plus énorme.

Le *charbon* est une troisième forme sous laquelle le bois est employé comme chauffage. Il serait certainement curieux de suivre les prix de cette marchandise ; seulement, l'unité ordinairement employée pour la vente, — la charrée ou la *banne*, — n'est pas susceptible de transformation exacte avec nos mesures modernes. Les prix du charbon paraissent dans certains cas extrêmement faibles, même en tenant compte de la proximité des lieux de production : il s'agit alors des établissements miniers de la montagne qui carbonisent en forêt et paient le combustible conformément à des conventions spéciales ; ce sont des subventions déguisées qui ne nous renseignent qu'imparfaitement sur la valeur.

Enfin, nous ne mentionnons que pour mémoire la *houille*, qui est entrée si largement dans la consommation depuis le commencement de ce siècle. Auparavant, on ne s'en servait que fort peu, dans certains cantons de la Lorraine allemande. En 1780 seulement on commence à l'expérimenter aux salines de Dieuze, sans grand enthousiasme ; les prix paraissent alors à peu près les mêmes que de nos jours.

(TABLEAU.)

Digitized by Google

Tableau n° 19. — Chauffage.

ANNÉES.	Bois de chauffage (le stère).	FAGOTS (le cent).	ANNÉES.	Bois de chauffage (le stère).	FAGOTS (le cent).
	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.
1576-1600. . . .	1 85	2 30	1751-1775. . . .	1 65	"
1601-1625. . . .	3 20	1 70	1776-1800. . . .	2 63	3 30
1626-1650. . . .	2 80	1 70	1801-1825. . . .	6 30	"
1651-1675. . . .	1 35	2 67	1826-1850. . . .	7 20	20 00
1676-1700. . . .	1 66	"	1851-1871. . . .	7 90	23 00
1701-1725. . . .	1 58	1 50	1872-1885. . . .	7 70	22 00
1726-1750. . . .	2 05	3 50			

CHAPITRE V. — DENRÉES ET PRODUITS DIVERS.

Nous groupons dans ce chapitre des marchandises fort différentes qui n'ont pas trouvé place ailleurs, et dont plusieurs ne concernent guère le paysan ; il eût été cependant, à notre avis, regrettable de les omettre, parce que leurs prix complètent assez bien l'idée qu'on peut se faire des conditions de l'existence dans les siècles passés. Pour plus de clarté, nous réunirons sous quatre paragraphes différents les documents que nous devons examiner : objets de luxe, — médicaments et médecins, — maîtres d'école et écolages, — soldats et armes.

Digitized by Google

§ 1er. — *Objets de luxe.*

L'*argenterie* est assez souvent estimée dans des inventaires de châteaux ou d'églises ; ce sont des flambeaux, des gobelets, des calices, etc., dont on donne les prix, soit à la pièce, soit à l'once. Ces prix sont très difficiles à comparer, parce qu'à la valeur de la matière se joint, dans une proportion inconnue, la rémunération du talent de l'orfèvre. On y voit, par exemple, que le kilogramme d'argent ouvragé se vend 440 fr. en 1621, 215 fr. seulement en 1660, enfin 196 fr. en 1690 et en 1792. Un seul objet, par le peu d'importance de la main-d'œuvre qui s'y attache, et par les conditions toujours à peu près semblables de sa fabrication, pourrait nous fournir une série de quelque intérêt : c'est le couvert d'argent, qui devient usuel dans les familles aisées dès le XVIIe siècle ; mais nos documents à cet égard sont beaucoup trop rares.

Les *dentelles* constituent une branche intéressante de l'industrie lorraine : c'est principalement à la campagne qu'elles se sont fabriquées, autrefois comme maintenant, dans la famille rurale et non dans des usines. La femme du paysan retirait de cette occupation un supplément de ressources qui n'était pas à dédaigner pendant la morte-saison. Nous n'avons de prix que depuis la fin du XVIIe siècle (1676) ; ils varient beaucoup suivant la finesse, la largeur et la complication du dessin. Nous nous bornerons à citer comme extrême, pour le mètre, 4 fr. 60 c. en 1692 et 0 fr. 40 c. en 1726. Très fréquemment, en même temps que les dentelles, les *épingles* ont

Digitized by Google

leur estimation, mais seulement dans le cours du XVIII^e^ siècle : ainsi, le mille se paie 2 fr. 30 c. en 1735 et 1 fr. 20 c. en 1789.

Le *papier* peut aussi passer pour un objet de luxe, surtout chez le paysan ; c'est encore le produit d'une industrie lorraine, autrefois très florissante, et qui a repris de nos jours son ancienne splendeur. Nous avons des prix de fabrique et de détail à partir du XV^e^ siècle ; la vente se fait à la rame, à des prix très divers suivant la destination et la qualité : la plupart des dénominations actuellement en usage apparaissent dès le XVII^e^ siècle (raisin, pot, etc.). Concurremment avec le papier, nous avons aussi, mais plus rarement, les prix de la matière première qui sert à le former : les chiffons ou *drappels,* qui se vendent au quintal et se distinguent suivant leur finesse. On relève en 1788, à Beaupré, du *papier pour tapisserie,* dont le prix semble excessif : 80 fr. le rouleau ! Il est vrai que cette unité est peu précise. Ordinairement, c'est du papier à écrire qu'il s'agit ; il ne devient cher qu'à la fin du XVIII^e^ siècle. On pourrait y joindre les dépenses, assez fréquentes dans les comptes, qui concernent les *ports de lettres ;* mais ce ne sont que des salaires de messagers, variables suivant la distance à parcourir ; très anciennement, les services féodaux des tenanciers consistaient parfois à fournir au seigneur des *coureurs,* qui remplissaient ainsi une véritable corvée, à des conditions déterminées.

Le *tabac* a été d'abord exclusivement consommé par les grands seigneurs : ainsi à Épinal, en 1640, on en offre aux princes, comme un objet de valeur. Il se répandit vite dans le peuple, au XVIII^e^ siècle, sous ses deux formes,

Digitized by Google

haché et en poudre (celui-ci un tiers plus cher environ). A Bosserville, la dépense du tabac est comprise dans les « petites nécessités » des religieux. Même les travailleurs des champs commencent à en user ; en 1730, les Tiercelins d'Einville en donnent à leurs manœuvres en temps de vendange : mais il est tellement bon marché que sa qualité devait être fort mauvaise.

Devons-nous enfin comprendre parmi les objets de luxe le *savon,* dont nous avons une série de prix complète depuis 1675 ? Il eût été peut-être mieux rangé à la suite des toiles et du linge de corps, car toujours il s'agit du savon servant à la lessive, et jamais sans doute du savon de toilette. On le qualifie fréquemment savon de Marseille, à cause de son lieu d'origine ; ses prix restent fort élevés, si on les compare à ceux de nos jours. Accessoirement, nous relevons quelques mentions de l'*amidon* et de la *soude,* vers la fin du XVIII^e^ siècle, pour le blanchissage du linge dans les couvents.

§ 2. — *Médicaments, médecins.*

La liste des *médicaments* que nous voyons employés dans les pharmacies des religieux du XVIII^e^ siècle est fort courte : le sucre d'orge, la réglisse, la cannelle et autres ingrédients du même genre en forment les principaux éléments. Comme remède sérieux, on ne peut citer que le *quinquina,* mentionné dans nos comptes à partir de 1735. On consomme aussi des *eaux minérales* du pays (Bussang, Contrexéville), et même celles des provinces voisines (Spa, etc.).

Le *médecin* est ordinairement payé, dans chaque cou-

Digitized by Google

vent, au moyen d'un abonnement qui paraît assez modique. En temps d'épidémie, les prix se relèvent et les visites médicales sont bien rémunérées ; de même lorsqu'il s'agit d'examiner l'état des lépreux, la consultation rapporte alors un fort beau denier. L'*apothicaire* semble en comparaison beaucoup mieux traité que le médecin. Enfin les gardes-malades reçoivent leur salaire à la journée, comme de simples manœuvres.

§ 3. — *Maîtres d'école, écolâges.*

Nous n'entrerons pas ici dans des détails faciles à fournir sur l'instruction primaire ; on la trouve organisée en Lorraine sous l'ancien régime d'une manière beaucoup plus complète qu'on ne le croit généralement. Presque toutes les communautés rurales ont leur *maître d'école,* auquel elles fournissent le logement, plus un traitement fixe, qui va de 100 à 200 fr. au XVIII^e^ siècle. Les enfants qui fréquentent effectivement l'école paient de plus au maître une rétribution mensuelle, l'*écolage,* se montant vers la même époque à 20 ou 30 sous par tête. Dans les villes, les *régents* ont naturellement des traitements plus forts, mais ils s'occupent aussi de l'enseignement des humanités, ce que nous appelons l'enseignement secondaire.

§ 4. — *Soldats, armes.*

Avant l'introduction des armes à feu, l'armement de l'homme de guerre coûtait fort cher ; ainsi le *harnais* d'un seigneur au XIV^e^ siècle se paie 650 fr.; en 1431,

Digitized by Google

une simple cuirasse vaut 135 fr. Dès le XVI^e^ siècle, les dépenses d'équipement deviennent relativement minimes ; à Épinal, en 1617, on ne compte plus que 25 fr. pour un harnais de soldat.

La *solde* est fort variable. Si nous voyons en 1464 un bombardier payé à Épinal 528 fr. l'année, c'est qu'il était sans doute un praticien habile ; le salaire moyen était beaucoup plus faible.

Quant aux munitions, nous avons dès le XVI^e^ siècle d'assez fréquentes évaluations pour la *poudre* et ses éléments, le *soufre* et le *salpêtre*. La poudre, notamment, se vend à des prix fort bas (3 fr. le kilogr. en moyenne), si on les compare à ceux d'aujourd'hui, qui résultent d'un monopole.

(TABLEAU.)

Digitized by Google

Tableau n° 20. — Denrées diverses.

ANNÉES.	SAVON (le kilogr.).	PAPIER (la rame).	TABAC (le kilogr.).	POUDRE (le kilogr.).
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1451-1475.	"	2 90	"	"
1476-1500.	"	"	"	"
1501-1525.	"	"	"	"
1526-1550.	"	"	"	"
1551-1575.	"	"	"	"
1576-1600.	"	"	"	2 50
1601-1625.	"	5 50	"	3 86
1626-1650.	"	8 02	9 00	"
1651-1675.	"	"	"	3 02
1676-1700.	1 39	4 39	"	"
1701-1725.	1 28	4 05	2 40	"
1726-1750.	1 25	3 87	"	2 50
1751-1775.	1 24	4 40	4 93	2 08
1776-1800.	1 36	11 32	7 53	5 98
1801-1825.	"	"	"	"
1826-1850.	"	"	8 00	"
1851-1871.	"	"	"	"
1872-1885.	0 80	10 00	12 60	12 00

CHAPITRE VI. — LA TERRE.
VALEUR FONCIÈRE ET PRIX DE LOCATION.

L'étude d'un budget de paysan resterait incomplète si, après les denrées de consommation, on n'étudiait les

Digitized by Google

valeurs de la terre, qui sera toujours la principale richesse de l'ouvrier rural. Bien que nous considérions surtout la classe la plus humble des travailleurs ruraux, parce que cette classe forme le fond de la population, et non le gros propriétaire foncier, il n'en résulte pas cependant que nous n'ayons à considérer, en fait de recettes, que des salaires : c'est que le *manœuvre* lorrain n'a jamais été absolument un prolétaire, dans le sens moderne de ce mot ; toujours il a possédé au moins quelques parcelles du sol qui le faisait vivre, et c'est en s'efforçant d'accroître son petit domaine qu'il est parvenu à s'élever lentement et à créer parfois de véritables fortunes. Aussi anciennement qu'il nous est possible de remonter, nous trouvons ainsi le paysan propriétaire, ou tout au moins détenant des immeubles par l'un de ces contrats perpétuels, autrefois si fréquents, qui lui donnaient à peu près tous les avantages de la propriété pleine. Les variations du prix de la terre constituent donc un élément précieux pour établir le budget de la classe agricole.

Nous étudierons ce prix sous cinq formes différentes, qui, à des degrés divers, sont intéressantes pour arriver à notre but : les immeubles ruraux peuvent en effet être considérés comme des *gagnages,* des *terres labourables,* des *prés,* des *vignes* et des *bois*.

SECTION PREMIÈRE. — GAGNAGES.

Le *gagnage* est l'ensemble d'une exploitation rurale, le *domaine* complet, composé de terres, prés et vignes, soit morcelés, soit d'un seul tenant. Quant aux bâtiments, ils n'existent pas toujours ; ils sont même rares dans les

Digitized by Google

gagnages morcelés, dont les fermiers habitent le village voisin et engrangent dans leurs propres maisons. La double question à résoudre consiste à savoir, pour chaque période de temps, la valeur foncière et le prix de location, d'où l'on peut alors déduire le taux de placement. Or, ces deux renseignements sont difficiles à réunir pour le même gagnage. Les baux ne sont pas rares, sans doute, et rien qu'avec le tableau des *canons* payés par les fermiers, on se rend déjà suffisamment compte des fluctuations de la propriété rurale[1]. Les valeurs foncières sont au contraire exceptionnelles : c'est seulement en cas de vente que sont faites des estimations de ce genre, tandis que les locations, se renouvelant à de très brefs intervalles (6 ou 9 ans en moyenne), laissent des traces beaucoup plus fréquentes ; nous aurons ainsi, pour un domaine, un prix de vente tous les cent ou deux cents ans, et dix ou quinze baux dans la même période. Si l'on veut ensuite comparer un gagnage à l'autre, il faut nécessairement réduire les valeurs à l'unité de contenance : or souvent la contenance n'est pas indiquée ; l'immeuble est vendu ou loué « comme il se contient » et nous n'avons pas toujours des déclarations de fermiers pour combler cette lacune. Enfin, un élément très important fait assez souvent défaut : le gagnage comprend-il ou non des bâtiments, maisons d'habitation, engrangements et écuries ? Il peut sembler étrange qu'un renseignement aussi essentiel ne soit pas toujours fourni ; mais le contrat se passe entre personnes connaissant parfaitement les

1. Nous avons déjà présenté les résultats de recherches en ce genre dans notre *Histoire d'un domaine rural en Lorraine*. Nancy, 1887. Voir notamment, page 31, les canons des fermiers de Saint-Pancrace.

Digitized by Google

lieux vendus ou loués, et pour lesquelles tous détails sont inutiles. Suivant une remarque dont on peut encore de nos jours vérifier l'exactitude, le taux de placement est plus considérable lorsque le gagnage ne contient pas de bâtiments ; au cas contraire, le revenu s'estime presque uniquement sur la terre cultivable, comme si le fermier comptait pour rien, ou à peu près rien, l'avantage d'être logé et de pouvoir abriter ses récoltes. Ainsi dans un même lieu, à la même époque (Rémérèville, 1703-1719), deux domaines voisins se capitalisent l'un à 4.65 p. 100, l'autre à 7.25 ; peut-on croire qu'une différence aussi énorme provienne exclusivement de la qualité des terres ? Sans doute, cette qualité doit avoir une certaine influence, mais c'est surtout que le premier domaine est accompagné de bâtiments qui font défaut au second.

Il était nécessaire de présenter ces observations pour montrer les difficultés du travail consistant à établir des moyennes relatives aux gagnages. Nous en avons étudié une cinquantaine, situés dans différentes parties de la province, mais nos documents ne remontent guère au delà du XVII^e^ siècle. Pour l'époque actuelle, nous avons trouvé des renseignements fort complets, en ce qui concerne les prix de location, dans les comptes des hospices de Nancy, de 1843 à 1887. Nos résultats d'ailleurs, bien que présentant un intérêt général, ne sont pas directement utilisables pour apprécier l'aisance du paysan : celui que nous considérons ne possède pas de gagnages, n'est pas un capitaliste ; c'est donc surtout dans les sections suivantes qu'il faudra chercher les valeurs qui le concernent.

Digitized by Google

Les prix relatifs aux gagnages seront consignés dans un tableau d'ensemble placé à la fin du chapitre ; on y verra que, jusque vers 1635, la valeur de la terre et les locations haussent constamment ; puis survient un effondrement causé par les guerres qui désolent la Lorraine ; la marche ascensionnelle reprend à partir de 1675, d'abord rapide, puis plus lente vers 1750 ; après des variations dont tous les détails ne nous sont pas connus jusqu'au premier tiers de ce siècle, nous voyons que les prix maxima sont atteints vers 1860 ; dès lors la baisse commence, assez faible jusqu'en 1880, ensuite extrêmement forte : le relèvement tant désiré ne se manifeste pas encore.

Nous croyons intéressant de donner ici, sous forme de tableau spécial, les résultats d'une opération préliminaire à laquelle nous avons dû nous livrer pour trouver la valeur en argent des fermages, presque toujours évalués en nature : ce sont les prix de la *paire,* blé et avoine, suivant les quatre mesures les plus usitées de la province ; au moyen de ce barême, on trouve facilement la signification des valeurs portées dans la plupart des baux. Non seulement le revenu des gagnages s'estime de cette manière, mais aussi celui des pièces de terre, dont nous allons nous occuper dans la section suivante.

(Tableau.)

Digitized by Google

Tableau n° 21. — Valeurs moyennes de la paire (blé et avoine).

ANNÉES.	LORRAINE (resaux).	TOUL (bichets).	ÉVÊCHÉ (quartes).	BAR (bichets).
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1526-1550.	9 52	7 07	5 67	1 64
1551-1575.	12 94	9 53	7 72	2 23
1576-1600.	18 72	13 94	11 14	3 20
1601-1625.	22 52	18 90	13 35	3 46
1626-1650.	28 03	21 50	17 03	4 95
1651-1675.	15 04	11 16	8 96	2 60
1676-1700.	20 04	15 06	11 89	3 44
1701-1725.	16 48	12 22	9 82	2 85
1726-1750.	16 00	11 92	9 52	2 76
1751-1775.	18 12	13 50	10 78	3 12
1776-1800.	23 56	17 67	14 10	4 09

SECTION DEUXIÈME. — TERRES LABOURABLES.

Les parcelles de terre, vendues ou louées sans faire partie d'un gagnage, se trouvent mentionnées dans un grand nombre de documents. A l'inverse de la remarque faite pour les domaines, ce sont les actes de ventes qui sont les plus fréquents, tandis que les locations sont relativement rares.

Les actes notariés, expéditions délivrées aux parties, minutes de tabellions, sont en général très brefs et toujours conçus dans la même forme ; les deux mentions essentielles à relever, en dehors du prix, sont, d'une part, les particularités concernant l'état du sol et, d'autre

Digitized by Google

part, les charges réelles qui peuvent grever l'immeuble. Les terres friches ou *trexes,* celles désignées sous le nom de terres de parcours, etc., sont évidemment de la dernière qualité, et leurs prix ne peuvent servir pour établir des moyennes. Il en est de même, pour une raison inverse, de celles constituant des jardins ou des chènevières. En ce qui concerne les charges, un très grand nombre de terrains se trouvent grevés perpétuellement de redevances censuelles, en argent ou en nature, dont l'importance est parfois considérable et influe sur la valeur dans une proportion difficile à déterminer. Il faut donc considérer uniquement celles qui sont déclarées, suivant la formule ancienne : « franches et quittes, sauf dixmes et gerbages », c'est-à-dire qui ne supportent que les charges générales et communes à toutes les propriétés du lieu ; la dîme à l'église et le gerbage au seigneur sont les équivalents de l'impôt payable à l'État dans les siècles modernes.

La rareté des baux relatifs à des parcelles séparées tient d'abord à ce que les conventions de ce genre, n'ayant qu'une durée assez courte, pouvaient fort bien être verbales ; de plus, concurremment avec les locations proprement dites, les acensements perpétuels s'appliquaient très souvent à ces parcelles. Néanmoins, il est indubitable que les locations se sont pratiquées fort anciennement, et certainement avant le XVI^e^ siècle, date des premiers actes que nous avons relevés. Les redevances sont rarement stipulées en argent ; lorsque la terre est laissée pour une durée de trois ans ou des multiples de trois ans, le canon est fréquemment déterminé dans la forme suivante : « blé à blé, avoine à avoine, et à som-

Digitized by Google

mart nihil », ce qui veut dire que, la terre louée étant englobée dans la rotation triennale du finage, lorsqu'elle se trouvera dans la saison des blés, le fermier rendra du blé, — il rendra de l'avoine dans la saison des avoines, — et lorsque la versaine succédera aux deux cultures précédentes, le canon sera nul. Avec cette forme de bail, pour estimer le revenu annuel de la terre, il faut faire la somme des deux redevances en blé et avoine, puis prendre le tiers.

Les résultats concordent assez bien avec ceux que nous avons obtenus pour les gagnages. La valeur foncière est, à peu de chose près, la même, quoique les parcelles séparées ne comprennent jamais de bâtiments ; la valeur locative est toujours supérieure, ce qui démontre l'avantage des amodiations en détail. Une dernière remarque, vraie pour les autres immeubles ruraux aussi bien que pour les terres, consiste en ce que, depuis un siècle environ, la progression énorme de la valeur foncière n'est pas suivie par la valeur locative, dont la hausse est beaucoup plus modérée ; il en résulte que la terre est devenue un placement moins productif qu'aux siècles antérieurs.

SECTION TROISIÈME. — PRÉS.

Pour cette nature de propriétés, l'étude est beaucoup moins complexe. La situation de l'immeuble ne varie guère ; les locations se paient toujours en argent et la durée des baux est assez souvent annuelle. Nos documents sont très complets, aussi bien pour les valeurs foncières que pour les valeurs locatives ; les moyennes qui s'en déduisent sont donc établies dans les meilleures

Digitized by Google

conditions, et il en résulte que, de tous les immeubles ruraux, les prés constituent le criterium le plus sûr de l'état des propriétés foncières.

Prix de vente et prix de location se tiennent toujours au-dessus des chiffres correspondants afférents aux terres labourables ; de plus, les locations de prés ont une augmentation relative plus forte que les terres depuis 1750[1].

SECTION QUATRIÈME. — VIGNES.

Les vignes sont loin de nous offrir des renseignements aussi complets que les autres cultures ; cette différence tient à la nature des immeubles, qui présentent des dissemblances très considérables d'un lieu à l'autre, et même dans une localité déterminée.

C'est surtout pour les valeurs foncières que ces différences sont parfois énormes, suivant l'exposition, le sol et la nature des plants. De plus, les documents ne sont pas assez nombreux pour permettre d'établir des moyennes, notamment dans la période de 1701 à 1775. En ce qui concerne les revenus, les locations en argent sont rares : ou bien le propriétaire exploite lui-même, ou bien il fait cultiver sa vigne, soit à moitié, soit à tiers fruit.

Les *paisseaux* ou échalas sont une fourniture importante, nécessaire pour l'exploitation des vignobles en

1. On pourrait joindre aux prés les *étangs*, nombreux et importants dans la province, surtout autrefois. Ils étaient alternativement mis en eau et laissés en pâturages ou cultivés ; les quelques évaluations qui les concernent nous montrent un taux de capitalisation sensiblement égal à celui des prés, au moins pour le XVIII^e^ siècle.

Digitized by Google

Lorraine et qui pourrait donner des indices utiles sur la quotité des frais de culture, si nos documents remontaient plus haut que la fin du XVII^e^ siècle. Les paisseaux se vendent soit au char, soit au millier, tantôt bruts, tantôt façonnés. Vers 1730, le mille de paisseaux de chêne vaut, façonné, 10 fr. environ, et les frais de façon peuvent être de 2 fr.

Par une exception remarquable aux lois qui régissent les autres immeubles, tandis que ceux-ci restent stationnaires ou baissent de valeur depuis vingt-cinq ans, la vigne continue à monter, surtout en ce qui concerne les prix d'acquisition.

SECTION CINQUIÈME. — FORÊTS.

La propriété forestière n'est pas susceptible de la même évaluation que les terrains dont la récolte se perçoit annuellement. D'une part, les prix de vente à l'unité de contenance sont extrêmement variables, parce que le facteur le plus important consiste dans les arbres de la superficie, dont on n'indique jamais le nombre, l'essence et la grosseur. D'autre part, la valeur d'une coupe, lors même que les exploitations sont annuelles, ne représente pas nécessairement le revenu, car le propriétaire peut être économe ou prodigue, laisser sur pied une quantité de matériel plus minime ou plus forte que l'accroissement normal du massif. Les chiffres recueillis dans les actes n'ont donc pas, pour le bois, la même signification que lorsqu'il s'agit d'autres biens ruraux.

Parmi les prix de vente donnant les valeurs en fonds et superficie, nous avons recueilli ceux qui correspondent

Digitized by Google

à des taillis peu chargés de réserves, et notamment aux bois affectés à l'alimentation des salines. Quant aux exploitations, nous trouvons des mentions très nombreuses des valeurs de l'arpent de taillis sur pied ; mais le nombre des futaies et l'âge de la coupe exercent à cet égard une influence considérable, ce qui rend les comparaisons fort chanceuses.

Tout ce que nous pouvons conclure, c'est que les valeurs des fonds de bois restent à peu près stationnaires, tandis que celles des produits ligneux augmentent constamment, surtout depuis un siècle.

Ces résultats, ainsi que ceux des autres sections du même chapitre, sont consignés dans le tableau n° 22. Le suivant indique les taux de placement, relation entre les valeurs foncières et locatives. On remarquera que nous avons omis de calculer ce taux pour les propriétés boisées, dont les éléments d'appréciation ne nous sont pas suffisamment connus ; l'inconvénient est minime, attendu que jamais les forêts ne sont possédées par de simples paysans.

(TABLEAU.)

Digitized by Google

Tableau n° 22. — Fonds de terres (à l'hectare).

ANNÉES.	GAGNAGES. Valeurs		TERRES. Valeurs		PRÉS. Valeurs		VIGNES. Valeurs		BOIS.	
	Foncière.	Locative.	Foncière.	Locative.	Foncière.	Locative.	Foncière.	Locative.	Fonds et superficie.	Coupe sur pied.
	francs.	fr. c.	francs.	fr. c.	francs.	fr. c.	francs.	fr. c.	francs.	fr. c.
1401-1425	"	"	51	"	129	"	"	"	"	13 20
1426-1450	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1451-1475	"	"	"	"	181	"	"	"	"	"
1476-1500	"	"	123	"	158	"	"	"	"	12 05
1501-1525	"	3 00	118	"	120	9 20	"	"	"	19 80
1526-1550	"	"	130	"	187	13 20	"	21 70	"	24 25
1551-1575	"	5 00	265	"	423	18 60	1 980	46 00	144	"
1576-1600	"	7 00	188	9 71	490	"	2 600	27 95	155	63 23
1601-1625	284	9 00	401	19 20	636	31 50	2 130	58 50	247	168 20
1626-1650	213	14 00	381	27 25	224	"	1 200	177 25	108	263 95
1651-1675	"	3 00	114	22 50	138	24 80	2 300	"	"	60 10
1676-1700	47	4 00	201	"	275	"	"	"	"	"
1701-1725	167	7 00	217	7 60	419	17 70	"	"	170	"
1726-1750	295	10 00	171	13 04	477	31 60	"	"	"	278 70
1751-1775	396	14 00	274	"	"	35 90	"	"	"	140 00
1776-1800	566	16 00	450	"	952	73 00	2 550	126 60	373	300 30
1801-1825	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1826-1850	1 272	35 00	1 500	37 50	1 850	85 00	1 800	125 00	"	"
1851-1871	1 333	40 00	1 500	50 00	2 100	90 00	2 000	"	"	"
1872-1885	1 057	37 00	1 200	48 00	1 750	90 00	2 500	130 00	500	360 00

Digitized by Google

Tableau n° 23. — Taux de placement des immeubles ruraux.

ANNÉES.	GAGNAGES	TERRES.	PRÉS.	VIGNES.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1501-1525.	"	"	7 66	"
1526-1550.	"	"	7 05	"
1551-1575.	"	"	4 39	2 32
1576-1600.	"	5 16	"	1 07
1601-1625.	3 17	4 78	4 95	2 74
1626-1650.	6 55	7 14	"	13 74
1651-1675.	"	19 71	17 96	"
1676-1700.	8 55	"	"	"
1701-1725.	4 18	3 50	4 02	"
1726-1750.	3 43	7 62	6 62	"
1751-1775.	3 53	"	"	"
1776-1800.	2 82	"	7 06	4 96
1801-1825.	"	"	"	"
1826-1850.	2 75	2 50	4 59	6 04
1851-1871.	3 00	3 33	4 28	"
1872-1885.	3 50	4 00	5 14	5 20

Digitized by Google

CHAPITRE VII. — ANIMAUX ET INSTRUMENTS DE CULTURE.

SECTION PREMIÈRE. — ANIMAUX SUR PIED.

Cette section ne fait pas double emploi avec celle où nous avons étudié les prix de la viande abattue ; ici, nous examinons les animaux domestiques, ceux au moins que le paysan élève nécessairement, comme bêtes de travail ou de produit, et qui font partie de son matériel d'exploitation.

En première ligne vient le *cheval,* pour lequel nos documents sont nombreux et remontent jusqu'à une antiquité respectable ; ainsi, nous avons des évaluations de chevaux de culture au IXe et au Xe siècle, 100 fr. par tête en moyenne. Ensuite, les prix nous sont fournis principalement à l'occasion d'équipements militaires, ou d'indemnités données pour des chevaux perdus à la guerre : c'est ainsi qu'au XIVe et au XVe siècle, la ville de Metz rembourse à ses *soldoyeurs* les dépenses faites à son service. Il faut alors distinguer deux qualités bien tranchées : le *coursier,* monture du chevalier, est une bête de prix, qu s'estime, au XIVe siècle, 2,000 à 2,500 fr. de notre monnaie ; le *roncin* ne sert qu'aux valets et quelquefois aux bagages ; ses prix se rapprochent davantage de ceux du cheval de culture, et encore doivent-ils être considérés comme des maxima, eu égard au matériel ordinaire du paysan.

L'élève du cheval de race se faisait dans des haras et

Digitized by Google

des *jumenteries* appartenant au duc ou aux grands seigneurs ; l'organisation de ces établissements donnerait lieu à des particularités intéressantes, mais elle ne concerne aucunement l'humble cheval de labour, qui se perpétuait plus simplement. On doit remarquer cependant qu'à la fin du XVIII^e^ siècle les prix du cheval commun sont assez élevés, ce qui correspond peut-être à une amélioration notable de l'état antérieur.

Le *bœuf* présentait, pour la culture ancienne, une importance beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. Il ressort des dénombrements et des assiettes de taxes, au XV^e^ siècle par exemple, qu'on mettait alors le bœuf à la charrue plus fréquemment que le cheval, tandis que, de nos jours, ses services sont trop négligés. Les prix du bœuf sur pied, de 1375 à 1800, sont notablement inférieurs à ceux du cheval de culture ; mais depuis cinquante ans ils ont progressé très sensiblement. Quant au *taureau,* pour lequel nous trouvons quelques mentions spéciales, les estimations sont relativement fort basses.

La *vache* était certainement aussi utilisée pour le labourage, sauf dans les exploitations bien montées, où elle était réservée pour la production du lait et pour le croît. Nous n'avons guère de renseignements à son sujet avant le XVII^e^ siècle ; les prix sont sensiblement les mêmes que pour le bœuf, sauf dans le siècle actuel où ils sont beaucoup moindres. Les *veaux* sont souvent estimés et vendus en même temps que leurs mères, mais leurs prix sont extrêmement variables, parce qu'ils sont établis par tête, sans indications sur l'âge ou le poids de l'animal ; il nous a donc été impossible de nous en servir.

On a toujours nourri beaucoup de *moutons* en Lor-

Digitized by Google

raine, et sans doute dans une proportion plus forte pour les siècles passés que pour le temps présent. Les comptes des bergeries jointes aux exploitations rurales (à Bosserville, par exemple) nous donnent des mentions fréquentes relatives à la vente de ces animaux; on y voit presque toujours distingués le *chastron* et la brebis, le premier notablement plus cher. Au XVIII^e^ siècle, l'habitude dans beaucoup de lieux est de conclure les ventes à la paire, composée d'une brebis et de son agneau : si l'on prend alors la moitié de ce prix, on arrive à un résultat un peu inférieur à la réalité pour l'animal adulte.

Avec le *porc,* nous terminerons la série des animaux les plus importants de l'exploitation rurale. Les prix, assez nombreux, présentent une grande variété, parce qu'ils dépendent du poids et de l'état d'engraissement, circonstances qui nous sont inconnues. C'est seulement à partir de ce siècle que les ventes se font à l'unité de poids ou aux cent kilos ; les chiffres que nous avons adoptés comme moyennes, de 1826 à 1885, sont précisément ceux des cent kilos, en admettant qu'ils représentent la valeur ordinaire d'une bête marchande.

Il nous resterait encore à mentionner deux espèces : l'*âne* et la *chèvre.* Celle-ci tient sans doute une place importante dans le ménage du paysan pauvre ; mais les prix qui la concernent sont assez rares. Ils présentent une grande fixité, autant que nous pouvons en juger par quelques mentions éparses: 6 à 7 fr., du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle, 10 à 15 pour l'époque actuelle. L'âne n'a jamais été élevé que très exceptionnellement dans la province ; il est estimé à des chiffres très variables, suivant sa taille et son âge.

Digitized by Google

Tableau n° 24. — Animaux sur pied.

ANNÉES.	CHEVAL.	BŒUF.	VACHE.	MOUTON.	PORC.
	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.
1376-1400	122	35	58	3 75	"
1401-1425	145	"	"	"	"
1426-1450	"	"	"	"	"
1451-1475	78	30	"	5 25	"
1476-1500	"	71	"	4 65	"
1501-1525	"	63	"	5 00	"
1526-1550	163	50	"	2 65	12 25
1551-1575	"	"	"	"	"
1576-1600	"	69	"	"	"
1601-1625	133	74	31	5 50	24 85
1626-1650	170	92	94	9 10	"
1651-1675	86	"	62	8 55	14 20
1676-1700	224	"	"	"	17 90
1701-1725	219	67	88	6 40	23 40
1726-1750	158	"	"	5 55	34 40
1751-1775	"	"	"	"	"
1776-1800	306	189	100	7 90	42 30
1801-1825	"	"	"	"	"
1826-1850	200	250	120	9 00	50 00
1851-1871	300	300	180	16 00	70 00
1872-1885	350	400	250	18 00	100 00

SECTION DEUXIÈME. — INSTRUMENTS DE CULTURE. FOURRAGES ET ENGRAIS.

§ 1er. — *Instruments.*

Ce sont les objets divers constituant le train de culture ; ils sont nombreux et variés, et les mentions qui les concernent sont aussi indécises que celles relatives au mobi-

Digitized by Google

lier de l'habitation. Il faudrait en effet une description plus complète que l'énumération sommaire renfermée dans la plupart des comptes, pour apprécier la fabrication, l'usure, et les conditions diverses qui influent sur les prix. Les moyennes que nous avons pu dresser se ressentent donc forcément de cette difficulté inhérente au sujet.

Nous rangerons d'abord dans cette catégorie les *harnais* des animaux de culture, que l'on achète au bourrelier, tantôt complets, tantôt par pièces, telles que le collier, les traits et les brides. On peut y joindre la *ferrure* des chevaux, payée au maréchal soit à la pièce, soit pour les quatre fers réunis; autrefois, comme de nos jours, les abonnements sont fréquents pour cette dépense.

Viennent ensuite les *chars* ou voitures servant au cultivateur, depuis le simple tombereau à deux roues, pour le transport de la terre et du fumier, jusqu'à la grande voiture *à échelages*, pour l'enlèvement des gerbes et des fourrages. Nous nous sommes efforcé de prendre des prix moyens, choix d'autant plus difficile que les documents complets sont rares sur cet article, parce que les différents ouvriers qui concourent à la fabrication se paient d'ordinaire séparément; parfois même, le maître fournit le bois en tout ou partie. Au *rouvier* ou charron appartient la façon et l'assemblage, au maréchal la ferrure. C'est, bien entendu, l'estimation du char ferré, bois compris, que nous avons cherché à réunir.

La *charrue* était autrefois entièrement en bois, et des pièces de fer ne lui ont été jointes qu'à une époque relativement moderne. Nous trouvons tantôt le prix d'une charrue entière prête à fonctionner, tantôt seulement

Digitized by Google

l'évaluation de la partie principale, le soc et le versoir, dont la construction était l'apanage d'un métier spécial, celui des *solchiers* (Metz, XIV^e^ siècle). Comme autre instrument usuel, la *herse*, également en bois, est presque aussi nécessaire que la charrue ; elle est cependant estimée trop rarement pour que nous en donnions des résultats complets.

Parmi les menus objets, nous citerons surtout la *faux* et la *hache*, dont les valeurs sont à peu près équivalentes. La *faucille* et la *fourche* ont des prix fort minimes. La *bêche* et le *hoyau* se vendent un peu moins cher que la faux. Enfin la *hotte* et le *tendelin* dans les vignobles complètent ce matériel nécessaire du petit cultivateur.

Tableau n° 25. — Instruments de culture.

ANNÉES.	HARNAIS (de cheval).	Ferrure (une).	CHAR (ferré).	Charrue (en bois).	FAUX (une).	HACHE (une).
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1526-1550.	"	0 16	"	"	"	"
1551-1575.	"	"	"	"	"	"
1576-1600.	"	"	"	"	"	"
1601-1625.	"	"	"	"	1 10	"
1626-1650.	27 20	0 20	30 00	6 00	3 50	2 50
1651-1675.	"	"	"	"	"	"
1676-1700.	"	"	50 00	"	"	2 35
1701-1725.	"	"	"	11 00	1 00	"
1726-1750.	"	0 40	"	"	"	"
1751-1775.	18 60	"	"	"	"	"
1776-1800.	"	0 35	60 00	"	1 30	"
1801-1825.	"	"	"	"	"	"
1826-1850.	28 00	"	80 00	30 00	2 50	5 00
1851-1871.	"	"	120 00	50 00	3 00	6 00
1872-1885.	40 00	0 50	120 00	80 00	5 00	7 00

Digitized by Google

§ 2. — *Fourrages et engrais.*

Les fourrages se composent essentiellement du *foin* et de la *paille.* On les estime tantôt à la charrée, tantôt aux cent et aux mille livres; les valeurs de la première catégorie ne peuvent être utilisées, à cause de la variété extrême de capacité des chars, suivant les lieux. Nos documents les plus précis proviennent des mercuriales de la ville de Nancy, mais ils ne remontent pas au delà du XVII^e^ siècle. On peut distinguer dans le foin deux qualités, l'une provenant des herbes de première coupe, et l'autre du *regain;* cette dernière se vend ordinairement un peu plus cher. Quant à la paille, celle de seigle est la plus estimée ; dans la plaine, on s'en sert surtout pour les *liures* des vignes. Vient ensuite la paille de blé et en dernier lieu celle d'avoine; nos prix moyens se rapportent surtout au blé. Les autres fourrages sont exceptionnels, jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle. Vers 1775, nous voyons estimer le *trèfle,* au même prix que le foin ; cet indice démontre que les prairies artificielles sont entrées déjà dans la pratique agricole.

Les engrais ne donnent lieu qu'à de très rares transactions. Ils sont presque exclusivement formés par le *fumier* de ferme, qui se vend quelquefois à la voiture, 1 à 2 fr. vers 1750. Nous mentionnerons cependant aussi les *cendres,* que les gens de la Vôge ont coutume de venir chercher dans la plaine, et qu'ils répandent lessivées sur leurs cultures ; mais ces cendres s'achètent toujours en détail, et leurs prix ne nous sont pas connus.

Digitized by Google

Tableau n° 26. — Fourrages.

ANNÉES.	FOIN (100 k.)	PAILLE (100 k.)	ANNÉES.	FOIN (100 k.)	PAILLE (100 k.)
	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.
1501-1525. . . .	0 60	»	1701-1725. . . .	2 75	0 72
1526-1550. . . .	1 37	»	1726-1750. . . .	2 15	1 03
1551-1575. . . .	»	»	1751-1775. . . .	2 80	1 52
1576-1600. . . .	»	»	1776-1800. . . .	5 05	2 30
1601-1625. . . .	0 85	»	1801-1825. . . .	5 25	2 80
1626-1650. . . .	2 50	1 01	1826-1850. . . .	5 83	3 48
1651-1675. . . .	2 90	0 87	1851-1871. . . .	6 17	4 27
1676-1700. . . .	1 54	»	1872-1885. . . .	7 85	4 62

CHAPITRE VIII. — L'ARGENT : TAUX DE PLACEMENT.

Le paysan, surtout dans les siècles anciens, n'a jamais disposé de capitaux mobiliers considérables ; ses épargnes ont toujours été employées à l'achat de quelques parcelles de terre ou à l'amélioration de son train de culture. Mais il a eu souvent à emprunter, dans les moments difficiles, aux capitalistes du jour, et cette nécessité, malheureusement trop fréquente dans tous les temps, suffirait pour nous conduire à étudier les variations du taux de placement de l'argent, qui a sans contredit une influence assez grande sur la situation des campagnes.

Digitized by Google

La forme la plus usuelle des placements de capitaux avant 1789 est la *constitution de rente :* ce contrat nous fournit le meilleur criterium du crédit à chaque époque, car, au moins jusqu'au XVII^e^ siècle, il était le moyen le plus simple de trouver des fonds, surtout en dehors des villes, où les banquiers étaient inconnus. La seule difficulté consiste à ne pas confondre ce contrat avec celui de *rente foncière,* qui est tout différent : la constitution de rente donne naissance à un droit personnel, la rente foncière à un droit réel. Ce qui permet la confusion, c'est qu'assez souvent la rente constituée est garantie par une hypothèque, mais elle se distingue nettement par la clause de rachat qui s'y trouve toujours stipulée. Nous en avons des exemples dès le XII^e^ siècle : ce sont des chevaliers partant pour la croisade, qui empruntent ainsi au taux de 12 $^1/_2$ p. 100. Au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, le taux varie de 7 à 10 ; il oscille entre 6 et 7 jusqu'au milieu du XVII^e^ ; ensuite il se fixe à 5 p. 100 sans changements notables, c'est-à-dire qu'il arrive à se confondre avec les prêts ordinaires.

On pourrait penser à priori que le taux de ces prêts doit être plus élevé que celui des constitutions de rentes, presque toujours garanties par des sûretés hypothécaires. Cette différence n'apparaît pas toutefois dans les documents que nous avons consultés. Il est vrai que ces documents sont relativement rares, bien que les prêts ordinaires aient dû se pratiquer de tout temps ; mais ils ont laissé moins de traces. On doit aussi remarquer qu'à différentes époques l'autorité avait coutume d'édicter des maxima, qui peuvent nous tromper sur les taux réels ; car les prêteurs, bien que flétris du nom d'usuriers et

Digitized by Google

exposés à de graves peines, s'ils dépassaient l'intérêt permis, trouvaient toujours moyen de tourner à leur profit la disposition légale. Les renseignements fournis par les emprunts forcés du règne de Charles III, par exemple, n'ont pas plus de valeur : ils eurent cependant une grande importance et grevèrent non seulement les riches et les fonctionnaires, mais aussi les paysans. Pour toutes ces raisons, nous nous en tiendrons, dans le tableau qui suit, aux rentes constituées.

Tableau n° 27. — Taux des constitutions de rentes.

ANNÉES.	TAUX.	ANNÉES.	TAUX.
	fr. c.		fr. c.
1301-1325.	8,91 %	1551-1575.	6,44 %
1326-1350.	9,16	1576-1600.	6,79
1351-1375.	7,00	1601-1625.	7,96
1376-1400.	10,00	1626-1650.	7,45
1401-1425.	5,00	1651-1675.	"
1426-1450.	"	1676-1700.	5,00
1451-1475.	10,00	1701-1725.	5,00
1476-1500.	7,26	1726-1750.	5,00
1501-1525.	6,58	1751-1775.	4,66
1526-1550.	5,86		

Si l'on compare ce tableau avec celui que nous avons dressé précédemment (n° 23) pour le taux de placement des immeubles, on peut en déduire une remarque intéressante. Nous sommes habitués, depuis un siècle ou deux, à une séparation bien tranchée entre les immeubles et les valeurs mobilières ; celles-ci, considérées comme présentant une sécurité moindre, se capitalisent

Digitized by Google

à un taux de beaucoup supérieur à celui des fonds de terre. Or, il n'en a pas été toujours ainsi. Tantôt la différence est insensible, ainsi vers 1680, 1640, 1540; tantôt les rentes mobilières se maintiennent à un taux notablement plus faible que les immeubles (période de 1626 à 1700). Cette situation anormale est certainement la conséquence des troubles que la guerre de Trente ans avait causés dans le pays. Elle n'est peut-être que factice et ne concorde pas exactement avec la réalité; si les rentes mobilières se capitalisent aussi bas, c'est sans doute l'effet de règlements prohibitifs que l'on ne pouvait violer ouvertement dans les actes publics qui nous sont parvenus. Cependant, il nous est difficile, dans nos calculs, sous peine de tomber dans l'arbitraire, de nous écarter de ces taux apparents, tels qu'ils résultent des tableaux que nous avons dressés.

Taux de placement moyen pour les immeubles et les rentes.

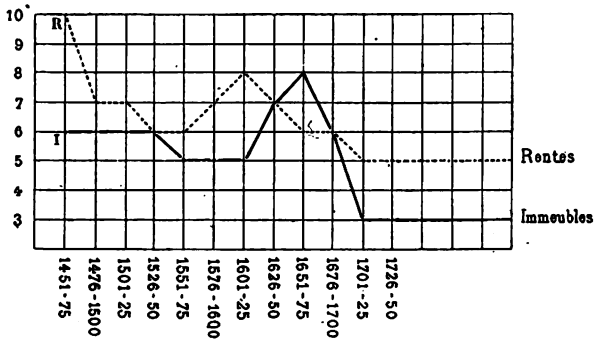

Bayerische Staatsbibliothek München
Digitized by Google

CHAPITRE IX. — SALAIRES AGRICOLES.

Les salaires ont une importance capitale pour la formation du budget des recettes du paysan ; nous devons donc les étudier avec le plus grand soin. La première condition pour les utiliser, c'est de les rendre comparables, en les ramenant tous au prix de la *journée* moyenne de l'ouvrier *non nourri*. Dans ce but, toutes les fois que les prix correspondent à des journées d'ouvriers prenant leurs repas chez le maître, nous les rectifions au moyen des résultats que nous avons précédemment réunis et qui sont consignés dans le tableau n° 12. Sans doute, nous ne pouvons entrer dans le détail des saisons, qui influent beaucoup sur les salaires du travailleur rural : nous prenons le résultat moyen de l'année. En revanche nous distinguons, toutes les fois qu'il est possible, la journée de l'homme et celle de la femme, dans les emplois qui utilisent l'un et l'autre : car nous nous proposons d'estimer l'aisance d'une famille, et non d'un simple individu.

Afin de mettre de l'ordre dans les documents fort nombreux se rapportant à ce chapitre, nous les partageons en deux classes : la première comprend les *salaires ruraux* proprement dits, la seconde les *salaires mixtes*, relatifs à des travaux qui emploient l'ouvrier à la maison aussi bien qu'au dehors, et qui ne concernent pas directement l'exploitation de la terre.

Digitized by Google

SECTION PREMIÈRE. — SALAIRES RURAUX PROPREMENT DITS.

§ 1er. — *Travaux employant à la fois l'homme et la femme.*

Les *moissonneurs* se paient fréquemment à la tâche, à tant le jour de terre moissonné, blé, orge ou avoine. Les prix varient beaucoup suivant la nature de la céréale ; de plus, pour l'avoine, on distingue suivant qu'elle est abattue à la faucille (sciée) ou à la faux. Très souvent aussi le marché se fait à la *paire de jours,* blé et avoine. La nourriture est tantôt donnée entièrement, tantôt partiellement ; rarement le moissonneur est entièrement laissé à ses frais. Enfin, le salaire est payé soit en argent, soit en grains. Comme il est impossible de trouver une relation simple entre ces travaux à la tâche et ceux à la journée, nous ne pouvons utiliser les renseignements qui se rapportent aux premiers. Nous laissons également de côté tout ce qui concerne l'emploi des corvéables : sans doute ils sont presque toujours rémunérés, d'une manière plus ou moins large, suivant la coutume des lieux, mais il ne s'agit pas là d'un véritable salaire, les travailleurs rendant au seigneur un service qui trouve ailleurs son principal équivalent. Restent donc les prix de journées qui malheureusement ne remontent pas au delà du XVIIe siècle. A la moisson proprement dite nous avons joint, pour établir le salaire des femmes, la cueillette du chanvre, opération assez analogue.

Le travail de la fenaison emploie surtout des femmes ;

Digitized by Google

nous avons donc des journées de *faneuses* beaucoup plus fréquemment que de *faneurs*. Le paiement à la tâche est assez rare ; mais les corvéables jouent ici un rôle important, dont nous ne pouvons tenir compte.

Ce sont aussi des femmes que l'on emploie le plus fréquemment pour la vendange. On paie toujours à la journée *vendangeuses* comme *vendangeurs*. Pour cet emploi, la femme gagne presque autant que l'homme, tandis qu'à la moisson ou à la fenaison l'écart entre les deux sexes est beaucoup plus fort.

Il n'en est plus de même pour les autres travaux de la vigne. D'abord le *vigneron* fait très souvent marché à la tâche : on lui donne tant du jour de terre pour les *façons* complètes, ensuite on le rémunère à part pour le provignage (fourniture des provins et confection des *fosses*), pour la fourniture des paisseaux et de la paille ; toutefois ces deux derniers articles sont fréquemment livrés par le propriétaire. Ailleurs, celui-ci donne le logement à son vigneron, ce qui se présente surtout lorsqu'il est payé à l'année, autre forme moins habituelle de taxation du salaire. Inversement, dans le prix de la façon rentre parfois l'obligation de participer, sans rémunération spéciale, à la vendange, à la confection du vin et au pressurage. Les mêmes motifs, déjà exposés au sujet des moissonneurs, nous empêchent d'utiliser directement toute cette série.

Quant au travail à la journée, nous avons des documents précis remontant jusqu'au XIV^e^ siècle (Preuves de l'*Histoire de Metz*) ; ils présentent cette particularité que les prix varient beaucoup suivant la nature du travail. Les opérations qui exigent le plus de force : fouir et

Digitized by Google

Tableau n° 28. — Salaires ruraux proprement dits. (Journée sans nourriture.) Travaux employant à la fois l'homme et la femme.

ANNÉES.	MOISSONNEUR		FANEUR		VENDANGEUR		VIGNERON	
	homme.	femme.	homme.	femme.	homme.	femme.	homme.	femme.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1351-1375	"	"	"	"	"	"	0,96	0,67
1376-1400	"	"	"	"	"	"	"	"
1401-1425	"	"	"	"	"	"	"	"
1426-1450	"	"	"	"	"	"	"	"
1451-1475	"	"	"	"	"	"	"	"
1476-1500	"	"	"	"	"	"	"	"
1501-1525	"	"	"	"	"	"	"	"
1526-1550	"	"	0,67	0,41	0,45	"	0,93	"
1551-1575	"	"	"	"	"	"	0,91	0,70
1576-1600	"	"	"	"	0,76	"	1,01	0,64
1601-1625	"	"	"	"	"	0,58	"	"
1626-1650	1,22	0,88	"	0,85	"	"	1,07	0,70
1651-1675	1,32	0,97	"	"	1,03	0,75	"	"
1676-1700	"	"	"	"	"	0,83	"	0,83
1701-1725	"	0,80	"	0,75	0,95	0,76	0,96	"
1726-1750	"	"	"	0,85	"	0,74	0,82	"
1751-1775	"	"	"	"	0,82	0,82	1,07	"
1776-1800	1,16	"	"	0,93	0,84	0,76	0,90	0,84
1801-1825	"	"	"	"	"	"	"	"
1826-1850	2,00	1,50	2,00	1,20	1,20	1,00	1,75	1,00
1851-1871	3,00	2,25	2,00	1,50	1,50	1,20	2,50	1,75
1872-1885	3,50	2,50	2,50	2,00	2,00	1,50	3,00	2,00

Digitized by Google

ficher, sommarter, labourer, bêcher, planter les paisseaux, sont ordinairement réservées aux hommes et payées plus cher. Les femmes et les enfants sont chargés des travaux plus délicats ou qui n'exigent que moins d'efforts : ployer, *xawoutrer* (châtrer), relever, etc. Pour ces motifs, l'écart entre les salaires d'hommes ou de femmes est souvent considérable. Il faut aller ensuite jusqu'au XVI^e^ siècle pour trouver des documents analogues, qui se continuent, sans lacunes importantes, depuis cette époque jusqu'à nos jours.

§ 2. — *Travaux employant l'homme ou la femme seulement.*

La fonction du *laboureur* est une des plus essentielles pour l'agriculture, et pourtant les renseignements qui s'y réfèrent sont relativement rares, parce que le plus souvent celui qui tient la charrue est confondu, soit avec les manœuvres, soit avec les domestiques : il est ainsi payé à l'année, et habituellement nourri. Lorsque les prix s'établissent à l'unité de contenance, ils varient suivant qu'il s'agit de préparer la semaille des blés ou des avoines, attendu que les uns ou les autres exigent un nombre de *coups de charrue* différents. Nous n'utilisons que les rares mentions de *journées* de labourage ; nous y avons joint celles du *semeur*, parce que le plus souvent c'est la même personne qui remplit les deux offices, et parce que les prix sont à peu de chose près les mêmes.

Comme le laboureur, le *faucheur* se paie fréquemment à la tâche. Les prix de la *fauchée* sont fort dissemblables, ce qui tient sans doute à l'état du sol, à la force de l'herbe,

Digitized by Google

et aussi à la nourriture, donnée plus ou moins complètement, sans que l'on entre dans aucun détail à cet égard. Le faucheur à la journée est presque toujours nourri.

A l'inverse du travail précédent, le prix du battage se donne le plus souvent à la journée ; le *batteur* est tantôt nourri, tantôt non. C'est un métier qui tend à disparaître : depuis une vingtaine d'années le crépitement des machines a presque partout remplacé le bruit sourd des fléaux, qui remplissait autrefois les granges pendant tout l'hiver. Lorsqu'exceptionnellement le batteur s'engage autrement qu'à la journée, on le paie au resal, et naturellement il faut distinguer suivant qu'il s'agit du resal de blé, d'orge ou d'avoine.

A la vendange, le *porteur de tendelin* reçoit les paniers des vendangeurs et verse le raisin dans la cuve. Pour cet usage assez pénible, on choisit ordinairement le vigneron ou un membre de sa famille. Le porteur se paie toujours à la journée ; il est assez souvent nourri.

Quant au *jardinier,* il ne s'occupe pas de l'exploitation agricole proprement dite : il taille les arbres et se consacre à la culture maraîchère. On ne le rencontre que dans les maisons importantes, le plus souvent engagé à l'année, logé et jouissant même de quelques parcelles de terre : dans ces conditions, son salaire est difficilement appréciable. On trouve cependant, surtout dans les villes, des jardiniers travaillant à la journée ; ils sont alors fort bien payés, beaucoup mieux que les ouvriers ruraux ordinaires, à cause de leur spécialité.

Toutes les occupations que nous venons d'énumérer incombent exclusivement aux hommes. La suivante est à

Digitized by Google

peu près partout réservée aux femmes : c'est le *sarclage*, qui se paie toujours à la journée, lorsqu'il n'est pas effectué par des corvéables.

Enfin, nous mentionnerons pour mémoire un artiste en son genre qui s'occupe uniquement des prairies, c'est le *taupier*. Dans les grandes exploitations, il est attaché au domaine et se paie à l'année. Ordinairement il loue ses services dans plusieurs communautés : il est alors rétribué soit à la pièce (0 fr. 07 c. par tête à Bosserville, en 1717), soit à la journée (0 fr. 90 c. à Beaupré, 1788).

Tableau n° 29. — Salaires ruraux proprement dits.

(Journée sans nourriture.) Travaux employant l'homme ou la femme seulement.

ANNÉES.	Laboureur et semeur.	Faucheur.	Batteur.	PORTEUR (à la vendange)	JARDINIER.	SARCLEUSE.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1526-1550.	"	0,92	0,76	0,74	"	"
1551-1575.	"	"	"	"	"	"
1576-1600.	"	"	"	0,94	"	"
1601-1625.	"	"	"	1,10	"	"
1626-1650.	1,32	"	1,35	1,27	1,37	0,80
1651-1675.	1,28	"	1,29	1,09	1,43	0,94
1676-1700.	"	"	"	1,14	1,38	"
1701-1725.	"	1,35	"	1,42	1,26	"
1726-1750.	"	1,18	"	1,24	1,06	"
1751-1775.	"	"	1,13	1,22	1,03	"
1776-1800.	1,18	1,26	1,05	1,17	1,23	0,87
1801-1825.	"	"	"	"	"	"
1826-1850.	1,50	2,25	1,50	2,00	2,50	1,25
1851-1871.	3,00	2,75	2,50	2,50	3,00	1,75
1872-1885.	3,00	3,50	2,50	3,00	4,00	1,75

Digitized by Google

SECTION DEUXIÈME. — SALAIRES MIXTES.

On comprend sous la dénomination générale de *manœuvres* tous les ouvriers, hommes ou femmes, employés sans attributions nettement définies, soit à la maison, soit au dehors, pour les travaux qui n'exigent pas d'habileté spéciale. Les documents qui se rapportent à cette catégorie de personnes sont très nombreux et présentent une grande variété ; c'est surtout la saison de l'année qui influe sur les prix de la journée. Néanmoins le grand nombre des évaluations permet de prendre des moyennes que l'on doit croire aussi exactes que possible, et la série qui en résulte, tant pour l'homme que pour la femme, est l'une des plus complètes que nous possédions sur ce chapitre des salaires. Il ne faut pas confondre le manœuvre dont nous venons de parler avec un autre ouvrier, purement agricole, qui porte le même nom, fait partie intégrante du personnel normal de l'exploitation, et s'engage ordinairement à l'année ; les conditions très variables de cet engagement ne permettent pas facilement d'évaluer son salaire : c'est ainsi qu'à Gerbéviller, en 1649, un manœuvre et sa femme, nourris et chauffés, sont payés au moyen de la récolte de huit paires, blé et avoine. Mais, nous le répétons, le manœuvre à la journée est le seul qui nous fournisse des résultats comparables.

Le *bûcheron* à la journée est ordinairement non nourri : au contraire, le fendeur et le scieur, exclusivement occupés au débit du bois de chauffage dans l'intérieur de l'habitation, reçoivent la nourriture ; le salaire de ces trois catégories d'ouvriers est à peu près le même.

Digitized by Google

Dans les exploitations forestières de quelque importance, le bûcheron se paie soit à la contenance, soit à la marchandise fabriquée; au XVIII^e^ siècle les prix de la coupe et du façonnage sont les mêmes qu'il s'agisse de la corde ou du cent de fagots. Pareillement, le scieur de long reçoit son salaire au pied de planches débitées.

Le *terrassier* (autrefois *tarillon*), travaille très souvent au pied ou à la toise cube. Cependant, nous avons une série de prix à la journée assez complète pour ce métier. Il importe de séparer, au point de vue du salaire, le *puisatier*, toujours très bien rétribué, à cause des difficultés de son travail : sa besogne s'évalue au pied de profondeur, et l'estimation varie suivant la circonférence du puits qu'il s'agit de forer.

Nous devrions ajouter ici, parmi les métiers mixtes qui n'emploient que des hommes, celui du *voiturier* ou *charreton :* mais lors même que son salaire est payé à la journée, il varie extrêmement d'après la capacité du véhicule et le nombre des chevaux employés, circonstances qui restent ordinairement inconnues.

Il ne nous reste plus à mentionner que des travaux de femmes, ceux de la *blanchisseuse,* de la *lessiveuse* et de la *repasseuse ;* les ouvrières sont ordinairement nourries ; exceptionnellement, pour le blanchissage, les maisons importantes ont parfois un entrepreneur, payable au mois ou à l'année, et qui travaille au dehors.

(TABLEAU.)

Digitized by Google

Tableau n° 30. — Salaires mixtes. (Journée sans nourriture.)

ANNÉES.	MANŒUVRE		Bûcheron.	Terrassier.	Blanchisseuse. Repasseuse.	Lessiveuse.
	homme.	femme.				
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1476-1500. . . .	0,92	"	"	"	0,50	"
1501-1525. . . .	"	"	"	"	"	"
1526-1550. . . .	0,75	0,45	"	0,82	"	"
1551-1575. . . .	"	"	"	0,82	"	"
1576-1600. . . .	1,15	0,64	"	"	"	"
1601-1625. . . .	0,95	"	"	"	"	"
1626-1650. . . .	0,96	0,71	0,88	1,34	"	0,88
1651-1675. . . .	"	0,77	1,07	"	"	"
1676-1700. . . .	1,10	0,80	1,21	"	"	"
1701-1725. . . .	0,95	0,74	"	1,25	0,88	0,82
1726-1750. . . .	0,86	0,62	1,13	"	"	0,84
1751-1775. . . .	0,88	0,65	1,27	"	"	0,75
1776-1800. . . .	0,95	0,67	1,23	1,24	1,30	0,82
1801-1825. . . .	"	"	"	"	"	"
1826-1850. . . .	1,50	1,00	1,25	2,00	"	1,20
1851-1871. . . .	2,14	1,47	2,50	3,00	"	1,50
1872-1885. . . .	2,50	1,75	2,50	4,00	"	2,00

SECTION TROISIÈME. — SALAIRES A L'ANNÉE.

Nous groupons dans cette section un certain nombre d'emplois dont les uns sont très rarement payés à la journée, et les autres jamais. Il nous aurait été facile de réduire ces salaires annuels en salaires quotidiens et le résultat nous aurait fait apparaître une infériorité énorme entre ces prix et ceux des tableaux précédents ; le motif de la différence se comprend facilement : outre que les travailleurs à l'année sont logés et souvent vêtus plus ou

Digitized by Google

moins complètement, ils tirent de leur engagement une sécurité à peu près absolue, et une garantie contre le chômage dont les autres ont nécessairement à souffrir. Les *gages* annuels ne peuvent donc être comparés avec la totalisation des prix moyens de journées que nous avons jusqu'à présent examinés ; du moins leurs variations d'un siècle à l'autre seront utilement consultées.

On désigne sous le nom de *domestiques*, hommes et femmes, les principaux salariés dont l'engagement se fait à l'année. Pour les hommes, nous avons laissé de côté les valets de chambre, les cuisiniers et les portiers, dont les occupations n'ont rien d'agricole. Restent les valets d'écurie et les valets de labour, très souvent mentionnés dans les comptes des domaines importants. Ils sont habituellement distingués en plusieurs catégories : premier, second et troisième valets, petit valet, etc., dont les rétributions peuvent être fort différentes. On ne trouve qu'exceptionnellement des valets de basse-cour, le soin de cette partie de la maison étant d'habitude réservé à des femmes. Tous ces domestiques sont nourris, sauf des cas fort rares ; si donc nous avons établi des prix annuels de domestiques non nourris, au moyen des résultats déjà recueillis au sujet de la nourriture, ces évaluations fictives ne servent qu'à rendre palpables les avantages qui résultent pour l'ouvrier de prendre ses repas chez son maître ; le bénéfice provenant du logement et du vestiaire, plus difficile à établir, devrait encore être ajouté, pour que la comparaison avec les journaliers fût possible.

Les femmes comprises sous la même dénomination de domestiques sont surtout des filles de basse-cour, dans

Digitized by Google

les cultures importantes, et ailleurs des femmes *à tout faire* ou gouvernantes. Nous laissons de côté, comme précédemment, les portières ou tourières des maisons religieuses. Les renseignements sont, pour les femmes, moins nombreux que pour les hommes ; les résultats peuvent provoquer les mêmes observations générales.

En résumé, les gages annuels des domestiques des deux sexes n'ont progressé que fort lentement depuis le commencement du XVII^e^ siècle jusqu'à la fin du XVIII^e^ ; c'est seulement depuis cinquante ans que l'augmentation est rapide. En général, les variations ne se produisent pas brusquement, à moins de quelque circonstance critique qui occasionne un changement subit et momentané : ainsi en 1709, la *chère année,* il y eut une réduction générale, qui dans certains lieux atteignit jusqu'aux deux tiers des gages ordinaires, mais qui disparut promptement.

Le *berger* est un employé important des grandes exploitations rurales ; on désigne spécialement par ce terme la personne chargée de la conduite des moutons et des porcs : quant aux vaches et aux chevaux, que l'on ne mène pas à la pâture aussi régulièrement, c'est un valet ordinaire auquel est confié ce soin. Le berger d'un domaine reçoit son salaire annuel en argent ou en grains ; il est de plus logé, parfois nourri et habillé entièrement ou pour partie. Il semble, d'une manière générale, beaucoup mieux traité que le simple domestique. On doit enfin mettre à part les bergers ou pâtres communaux, choisis et logés par les communautés, recevant parfois un traitement fixe, mais dont les émoluments sont surtout formés au moyen des rétributions de chaque habi-

Digitized by Google

tant, taxées par année et par tête d'animal (ainsi 0 fr. 16 c. à Ormes, en 1660).

Le *marcare* est aussi un employé à l'année, qui ne se trouve que dans les domaines importants : il s'occupe uniquement des écuries, spécialement de l'élevage et de l'engraissement des *bêtes rouges*. Il est habituellement nourri et logé ; son salaire est relativement considérable, même supérieur à celui du berger. Les *pouliniers* et *jumentiers* ont, dans les haras, des occupations semblables, et leurs avantages sont à peu près les mêmes ; on doit toutefois remarquer que dans les jumenteries ducales (à Vagney, par exemple, en 1619), les employés sont payés à la journée et non nourris.

Tableau n° 31. — Salaires à l'année.

ANNÉES.	Domestique homme		Domestique femme		BERGER	MARCARE
	nourri.	non nourri.	nourrie.	non nourrie.	non nourri.	non nourri.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1524-1550.	"	"	"	"	175	"
1551-1575.	"	"	"	"	"	"
1576-1600.	"	"	"	"	"	"
1601-1625.	"	"	"	"	"	"
1626-1650.	60	244	45	195	320	"
1651-1675.	82	292	32	215	206	"
1676-1700.	71	263	"	"	252	"
1701-1725.	70	245	28	178	192	"
1726-1750.	54	246	27	192	"	"
1751-1775.	61	236	58	208	189	"
1776-1800.	94	251	55	190	203	306
1801-1825.	"	"	"	"	"	"
1826-1850.	200	400	125	250	400	550
1851-1871.	300	600	150	200	500	700
1872-1885.	400	800	300	400	600	800

Digitized by Google

CHAPITRE X. — RELATION ENTRE LES RECETTES ET LES DÉPENSES D'UNE FAMILLE RURALE.

Nous avons ainsi préparé et rendu comparables les divers éléments de recettes et de dépenses d'un budget de paysan ; il s'agit maintenant d'effectuer la comparaison, et d'en faire sortir la relation qui sera l'expression de l'aisance aux différentes époques. Ce dernier travail doit être aussi rigoureux que possible, si nous ne voulons perdre le bénéfice des recherches minutieuses auxquelles nous nous sommes livré.

On pourrait croire qu'il suffit de tracer graphiquement des courbes représentant les variations de prix des denrées de consommation et des salaires, pour apprécier ensuite les conséquences qui peuvent en résulter : mais un examen aussi superficiel ne conduit qu'à des données extrêmement vagues, qui nous sont absolument insuffisantes. Ainsi, nous voyons, pour les aliments par exemple, une série de prix fort bas jusqu'au XVI^e^ siècle, puis un accroissement considérable, qui atteint son maximum au milieu du XVII^e^ ; une seconde dépression vers 1750 ; enfin dès le premier tiers du siècle actuel, une hausse très forte qui dure jusqu'à nos jours. Pour les salaires, la courbe est moins accentuée, en ce sens que du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle les variations sont beaucoup moins sensibles ; en revanche, la poussée qui caractérise le XIX^e^ siècle est au moins aussi énergique. La même remarque

Digitized by Google

Tableau n° 32. — Représentation graphique de quelques prix. Denrées et salaires.

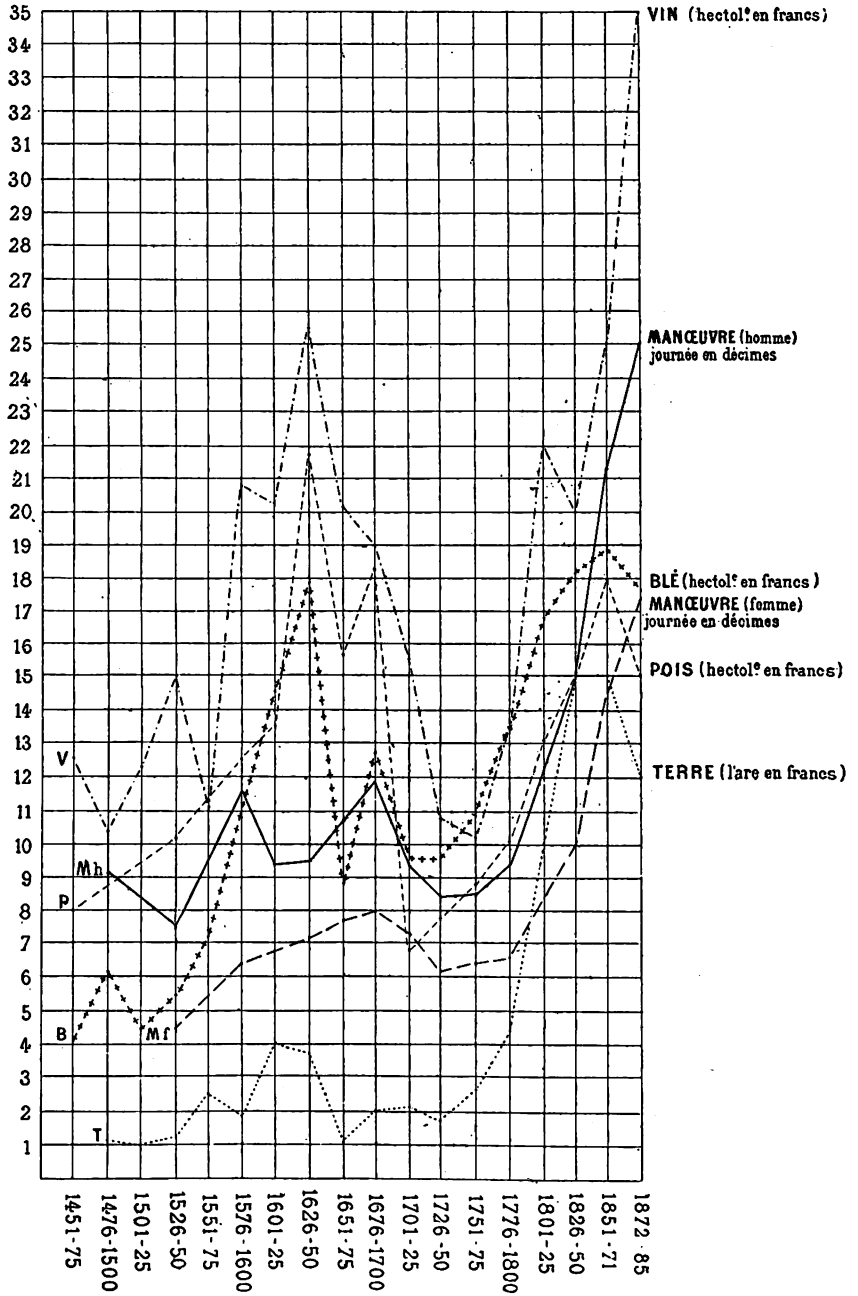

Digitized by Google

peut être faite au sujet des fonds de terre, qui ont de plus une tendance marquée à la baisse depuis une quinzaine d'années.

Mais que conclure de ce tableau ? Pouvons-nous en tirer une perception nette de l'aisance d'une famille rurale ? D'abord, il nous faudrait laisser de côté de nombreuses sources d'information, et nous borner à un très petit nombre d'éléments ; nous retomberions ainsi dans les systèmes incomplets qui acceptent comme criterium le blé ou une denrée analogue, alors que toutes les dépenses et toutes les recettes doivent entrer en ligne de compte. Ensuite, ce que nous voulons, c'est un résultat plus tangible, un rapport de chiffres que des courbes graphiques nous fourniraient difficilement. Il faut donc imaginer un procédé à la fois plus complet et plus exact.

Le problème que nous nous proposons consiste à former, pour l'époque actuelle, le budget d'une famille de paysans, dans ses recettes et ses dépenses, et à le comparer avec les budgets des époques antérieures, dressés suivant les mêmes bases, et dans lesquels les variables seront les prix des denrées et des salaires. Les époques dont nous parlons ici sont des périodes de 25 ans, correspondant à celles auxquelles nous nous sommes arrêté déjà dans les tableaux précédents.

Nous avons pris pour modèles les budgets qui se trouvent dans l'ouvrage bien connu des *Ouvriers des Deux-Mondes,* suivant ainsi la méthode de Le Play, et choisissant les situations les plus voisines de celles que nous voulons apprécier[1].

1. Notamment les numéros suivants : tome IV, n° 29. *Paysan du Laon-*

Digitized by Google

Dans les recettes, nous rangeons : la rente des immeubles, celle des biens mobiliers (animaux et matériel de culture), enfin le produit des salaires de l'homme et de la femme, les seuls membres de la famille que nous supposons capables de travailler. Quant à l'élément désigné par Le Play sous le nom de *subventions*, nous ne pouvons en tenir compte, et nous sommes obligé d'admettre que le produit des affouages, pâtis et terres communes est toujours resté sensiblement le même. Il était certainement plus considérable dans les siècles passés qu'aujourd'hui ; mais comme nous laissons aussi de côté les corvées et autres obligations qui en formaient l'équivalent, l'omission ne peut avoir d'effet appréciable. Ceci posé, les bases des recettes, que nous conserverons identiques dans toutes les périodes, seront les suivantes :

Immeubles.	Maison (300 journées de maçon). Terre (3 hectares). Pré (0h,75a). Vigne (0h,10a).	*Matériel*	Char (un). Harnais (deux). Charrue (une). Autres ustensiles agricoles (comme la charrue).
Animaux.	Cheval (un). Bœuf (un). Vache (une). Moutons (quatre). Porc (un).	*Salaires*	Homme (300 jours). Femme (250 jours).

Cette première partie du budget appelle quelques observations. D'abord pour la maison : on a vu que nous manquons totalement de données d'ensemble sur la valeur des habitations rurales ; il a donc été nécessaire de composer cette valeur avec un des éléments dont nous pouvons disposer, et tel que ses variations puissent ser-

---

nais ; — tome IV, n° 32. *Manœuvres-vignerons de la Basse-Bourgogne ;* — tome V, n° 45. *Bûcheron usager de Dabo.*

Digitized by Google

vir de mesure à celles de la propriété bâtie : le meilleur terme de comparaison nous paraît être le salaire de l'ouvrier maçon, bien mieux que les prix des matériaux, auxquels nous aurons d'ailleurs à faire d'autres emprunts. Quant aux fonds de terre, nous avons pris les contenances qui nous semblent le mieux en rapport avec l'exploitation moyenne d'une famille rurale ; on pourra les critiquer, trouver que nous donnons trop de terres et pas assez de pré ou de vigne : cette discussion ne présente pas grand intérêt, puisque les contenances seront conservées les mêmes pour toutes les époques et que nous considérons des rapports, bien plutôt que des quantités absolues. Pour le même motif, nous n'avons rien à dire du nombre des animaux de culture et du matériel ; on remarquera seulement qu'au lieu de détailler les ustensiles accessoires, tels que bêches, pioches, faux, etc., nous les avons estimés en bloc, pour simplifier, à la valeur d'une charrue. Enfin, quant aux salaires, le nombre de jours de travail effectif est nécessairement plus considérable pour l'homme que pour la femme, occupée pendant une partie de son temps à des soins du ménage. En résumé, nous avons cherché à nous rapprocher, autant que possible des proportions du budget moyen des *Ouvriers des Deux-Mondes :*

Recettes p. 100.	Revenu des immeubles			0,125	1,000
	Revenu des meubles :	Animaux	0,015	0,025	
	—	Matériel	0,010		
	Salaires			0,850	

En appliquant les prix correspondant à une période déterminée, 1872-1885 par exemple, nous avons pour cette période le budget des recettes ainsi composé :

Digitized by Google

Immeubles	Maison (300 journées de maçon à 4 fr.)	1,200f	»	6,362f Rente 3 p. 100 =	190f86c
	Terre (3 hect. à 1,200 fr.)	3,600	»		
	Pré (0h,75 à 1,750 fr.)	1,312	»		
	Vigne (0h,10 à 2,500 fr.)	250	»		
Animaux	Cheval	350	»	1,172 — 5 p. 100 =	58 60
	Bœuf	400	»		
	Vache	250	»		
	Mouton (4 à 18 fr.)	72	»		
	Porc	100	»		
Matériel	Char	120	»	360 — 5 p. 100 =	18 00
	Harnais (2 à 40 fr.)	80	»		
	Charrue (en bois)	80	»		
	Autres ustensiles agricoles (comme la charrue)	80	»		
Salaires[1]. Type du manœuvre.	Homme (300 jours à 2f,50)	750	»		1,187 50
	Femme (250 jours à 1f,75)	437	50		
	TOTAL des recettes				1,454 96

Ce sont donc les salaires qui, même pour le paysan propriétaire, constituent la source principale du budget des recettes. Comme il nous fallait choisir entre les divers salaires ruraux, nous avons pris ceux du manœuvre, d'abord parce qu'il représente bien la moyenne des emplois divers, ensuite parce que nous possédons, en ce qui le concerne, deux séries complètes pour l'homme et pour la femme, circonstance toujours assez rare.

1. On pourrait penser que le nombre des jours de travail que nous attribuons à l'homme et à la femme (300 et 250) est excessif, eu égard aux fêtes chômées obligatoirement et aux jours de corvée dus par les paysans. En ce qui concerne les corvées, nous ne pensons pas qu'elles doivent entrer ici en ligne de compte : on remarquera que, pour l'époque ancienne comme pour les temps modernes, les impôts et charges analogues ont été passés sous silence ; or, les impôts actuellement payés à l'État sont bien plus lourds qu'autrefois, mais en revanche les charges seigneuriales n'existent plus. Il nous semble donc juste, pour rendre les situations autant que possible comparables, de faire abstraction des corvées ; ceci admis, les jours de chômage évalués pour l'homme à 65 nous paraissent suffisants. La différence entre l'homme et la femme est fondée sur ce que celle-ci est nécessairement retenue pendant une partie de l'année par les soins domestiques.

Digitized by Google

Admettons que le produit de ces recettes soit intégralement dépensé : nous supprimons ainsi l'élément *épargne* des budgets de Le Play. Nous passons également sous silence l'article *dettes et impôts,* et enfin les *besoins moraux,* parce que pour les uns et les autres l'évaluation exacte est impossible. Il en résulte que la répartition de la recette se fait uniquement entre trois chefs de dépenses : *nourriture, vêtement* et *habitation,* sauf à subdiviser dans chacun d'eux conformément au tableau ci-après :

Nourriture.	Céréales et pain		0,250	0,600
	Viande	0,025	0,075	
	Lard	0,050		
	Poisson		0,020	
	Laitage	0,037	0,075	
	Œufs	0,038		
	Graisses et huile		0,030	
	Légumes		0,100	
	Condiments		0,015	
	Boissons		0,035	
Vêtement	Habillement		0,160	0,200
	Chaussure		0,040	
Habitation.	Logement		0,070	0,200
	Mobilier		0,050	
	Chauffage		0,060	
	Éclairage		0,020	
	TOTAL			1,000

En divisant par chacun de ces coefficients la somme des recettes, nous obtenons, en francs et centimes, les crédits que la famille doit appliquer dans l'année à chaque nature de dépenses : 363 fr. 74 c. pour les céréales, 36 fr. 37 c. pour la viande, etc. Ces crédits doivent être ensuite transformés en quantités de marchandises, afin d'être comparables d'une époque à l'autre. Pour cela, parmi les nombreuses denrées dont nous avons dressé les séries de prix, il nous faut choisir celles qui nous semblent le plus caractéristiques, et dont nous possédons les évaluations les plus complètes : ce seront autant de

Digitized by Google

types qui serviront pour ainsi dire à personnifier les groupes de dépenses correspondants. C'est ainsi que nous représenterons :

Les *céréales* par un certain nombre d'hectolitres de *blé*.
La *viande* par un certain nombre de kilogr. de *bœuf* et de *lard*.
Le *poisson* par un certain nombre de kilogr. de *carpe*.
Le *laitage* par un certain nombre de kilogr. de *fromage*.
Les *œufs* par un certain nombre de douzaines d'*œufs*.
Les *graisses et huiles* par un certain nombre de kilogr. de *beurre*.
Les *légumes* par un certain nombre d'hectolitres de *pois*.
Les *condiments* par un certain nombre de kilogr. de *sel*.
Les *boissons* par un certain nombre d'hectolitres de *vin*.
L'*habillement* par un certain nombre de mètres de *drap*.
La *chaussure* par un certain nombre de kilogr. de *cuir*.
Le *logement* par un certain nombre de milliers de *tuiles*.
Le *mobilier* par un certain nombre de planches de *sapin*.
Le *chauffage* par un certain nombre de stères de *bois*.
L'*éclairage* par un certain nombre de kilogr. de *chandelles*.

Cette représentation n'est pas toujours parfaite : ainsi pour le logement et le mobilier. Le prix du logement varie avec celui des matériaux de construction, et parmi ces matériaux, les tuiles nous offrent la série la meilleure ; pareillement pour le mobilier auquel nous faisons correspondre la planche de sapin. Nous savons que ces rapprochements peuvent être taxés d'artificiels ; mais la comparaison se faisant, d'une époque à l'autre, entre des éléments de même nature, l'inconvénient résultant du choix de ces types n'a pas grande valeur pour le but que nous voulons atteindre. Quoi qu'il en soit, le parallèle, qui d'après les méthodes autrefois usitées portait seulement sur une ou deux marchandises, se poursuit sur seize séries distinctes, qui entrent en comparaison avec leurs coefficients d'importance : ainsi les erreurs

Digitized by Google

partielles s'atténuent et la solution en devient beaucoup plus rigoureuse.

Ceci posé, nous trouverons facilement ce que notre famille peut se procurer d'unités de chaque marchandise, avec les crédits que nous lui avons alloués. Ainsi, les 363 fr. 74 c. consacrés aux céréales fourniront 20^{h},66 de blé ; les 36 fr. 27 c. donnés à la viande produiront 27^{k},97 de bœuf, etc. Cette transformation terminera notre travail pour le budget de 1872-85, qui doit servir de terme de comparaison à tous les autres. En réunissant les calculs précédemment détaillés, nous représenterons ce budget par le tableau suivant :

Tableau n° 33. — Budget de 1872-1885.

RECETTES.

Immeubles.	Maison (300 journées de maçon à 4 fr.)	1,200^{f} »	6,362^{f} Reste 3 p. 100 =	190^{f} 86^{c}
	Terre (3 hect. à 1,200 fr.)	3,600 »		
	Pré (0^{h},75 à 1,750 fr.)	1,312 »		
	Vigne (0^{h},10 à 2,500 fr.)	250 »		
Animaux.	Cheval	350 »	1,172^{f} — 5 p. 100 =	58 60
	Bœuf	400 »		
	Vache	250 »		
	Moutons (4 à 18 fr.)	72 »		
	Porc	100 »		
Matériel.	Charrue en bois	80 »	360 — 5 p. 100 =	18 00
	Char	120 »		
	Harnais (2 à 40^{f})	80 »		
	Faux, bêches, fourches, etc. (comme la charrue)	80 »		
Salaires. Type de manœuvre.	Homme (300 jours à 2^{f},50)	750 »	360 — 5 p. 100 =	1,187 50
	Femme (250 jours à 1^{f},75)	437 50		
	TOTAL des recettes			1,454^{f} 96^{c}

DÉPENSES.

Coefficients.	*Nourriture.* (0,600 de la dépense totale.)		*Équivalent.*	
0,250	Céréales et pain	363^{f} 74^{c}	Blé	20^{h},66
0,025	Viande	36 37	Bœuf	27^{k},97
0,050	Lard	72 74	Lard	36^{k},37
0,020	Poisson	29 09	Carpe	19^{k},39
0,037	Laitage	53 83	Fromage	44^{k},85
0,038	Œufs	55 27	Œufs	73^{d},70
0,030	Graisse et huile	43 65	Beurre	24^{k},25
0,100	Légumes	145 49	Pois	9^{k},69
0,015	Condiments	21 82	Sel	109^{k},10
0,035	Boissons	50 92	Vin	1^{h},45

Digitized by Google

Vêtement.
(0,200 de la dépense totale.)

0,160	Habillement.	232f 80c	Drap.	24m,50
0,040	Chaussure.	58 20	Cuir	8k,31

Habitation.
(0,200 de la dépense totale.)

0,070	Logement	101f 85c	Tuiles	2m,82
0,050	Mobilier.	72 74	Planches sapin . .	48p,49
0,060	Chauffage	87 32	Bois	11s,34
0,020	Éclairage	29 09	Chandelles	29k,09
	TOTAL. . . .	1454f 96c	égal à celui des recettes.	

Pour effectuer la comparaison avec les époques antérieures, nous allons supposer que les consommations du paysan sont restées uniformes, identiques à celles d'aujourd'hui, et nous appliquerons aux quantités trouvées pour 1872-85 les prix afférents à chaque quart de siècle. Si le total ainsi obtenu pour les dépenses est supérieur aux recettes correspondantes, nous en conclurons que l'aisance est moindre qu'au temps présent, où les recettes permettent précisément de fournir toutes les quantités que nous avons détaillées; de sorte que la fraction formée en numérateur par les recettes de la période, et en dénominateur par la somme résultant de l'application des prix de cette même période, sera pour nous la mesure de l'aisance que nous recherchons.

Cette manière d'opérer sera plus claire par le détail des calculs pour une époque déterminée, celle de 1626-50 par exemple.

(TABLEAU.)

Digitized by Google

Tableau n° 34. — Budget de 1626-1650.

RECETTES.

Immeubles	Maison (300 journées de maçon à 1 fr. 49 c.)	447f »	1,887f Rente 7 p. 100 =	132f09c
	Terre (3 hect. à 381 fr.)	1,142 »		
	Pré (0h,75 à 224 fr.)	168 »		
	Vigne (0h,10 à 1,290 fr.)	129 »		
Animaux	Cheval	170 »	411f,92 — 7 p. 100 =	28 84
	Bœuf	92 »		
	Vache	94 »		
	Moutons (4 à 9f,40c)	36 40		
	Porc	19 52		
Matériel	Charrue	6 »	96 40 — 7 p. 100 =	6 75
	Char	30 »		
	Harnais (2 à 27f,20c)	54 40		
	Autres ustensiles agricoles (comme la charrue)	6 »		
Salaires. Type de manœuvre.	Homme (300 jours à 0f,96)	288 »	465 50 — 7 p. 100 =	465 50
	Femme (250 jours à 0f,71)	177 50		
		TOTAL des recettes		633f 18c

DÉPENSES.

(Application aux consommations de 1872-1885 des prix de 1626-1650.)

Blé	20h,66	× 17f 95c =	370f 85c
Bœuf	27k,97	× 0 80 =	22 37
Lard	36k,37	× 1 50 =	54 55
Carpe	19k,39	× 1 00 =	19 39
Fromage	44k,85	× 1 40 =	62 79
Œufs	73d,70	× 0 60 =	44 22
Beurre	24k,25	× 1 50 =	36 37
Pois	0h,60	× 21 80 =	210 24
Sel	109k,10	× 0 32 =	34 91
Vin	1h,45	× 25 55 =	37 05
Drap	24m,50	× 10 64 =	260 68
Cuir	8k,31	× 2 12 =	17 62
Tuiles	2m,82	× 10 55 =	29 75
Planches	48p,40	× 0 45 =	21 82
Bois	11s,34	× 2 80 =	31 75
Chandelles	29k,09	× 1 80 =	52 26
TOTAL			1,306f 52c

$$\text{Aisance relative} = \frac{633\ 18}{1,306\ 52} = 0,483.$$

Les consommations que nous supposons nécessaires au ménage, pour vivre aussi largement qu'aujourd'hui, coûteraient, aux prix de 1626-50, la somme de 1,306 fr. 52 c.; mais les recettes ne se montent qu'à 633 fr. 18 c.; il aura donc fallu se restreindre dans la proportion de

Digitized by Google

$\frac{633,18}{1,306,32} = 0{,}483$, de telle sorte que, l'aisance actuelle étant prise pour unité, celle correspondant à cette époque malheureuse du XVII^e^ siècle n'en est que les $\frac{483}{1,000}$, soit un peu moins de la moitié.

En appliquant le même procédé de calcul à tous les autres quarts de siècle, nous arrivons aux résultats suivants :

Tableau n° 35. — Relation générale avec le budget de 1872-85.

PÉRIODES.	REVENUS.	AISANCE relative.	PÉRIODES.	REVENUS.	AISANCE relative.
	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.
1451-1475. . . .	446 08	0 862	1676-1700. . . .	675 93	0 687
1476-1500. . . .	476 41	0 847	1701-1725. . . .	546 12	0 716
1501-1525. . . .	469 32	0 855	1726-1750. . . .	486 12	0 633
1526-1550. . . .	421 81	0 735	1751-1775. . . .	518 71	0 648
1551-1575. . . .	530 63	P 783	1776-1800. . . .	576 13	0 603
1576-1600. . . .	613 76	0 696	1801-1825. . . .	"	»
1601-1625. . . .	597 46	0 566	1826-1850. . . .	944 86	0 699
1626-1650. . . .	633 18	0 483	1851-1871. . . .	1289 35	0 899
1651-1675. . . .	626 12	0 668	1872-1885. . . .	1454 06	1 000

Telle est la méthode à laquelle nous avons cru devoir nous arrêter [1]. Elle exige, pour rendre les comparaisons possibles, un *postulatum* qui peut n'être pas absolument conforme à la réalité (car nous ne pouvons savoir d'une manière précise quelles dépenses étaient estimées néces-

1. Pour cette partie de notre travail, nous avons mis à profit les conseils de M. A. de Foville, dont la compétence spéciale dans ces matières est unanimement appréciée, et auquel nous exprimons toute notre gratitude pour l'intérêt qu'il a bien voulu nous témoigner.

Digitized by Google

saires par le paysan à deux ou trois siècles de distance), mais qui suffit néanmoins pour le but que nous voulons atteindre, puisqu'il s'agit de savoir dans quelle proportion les ressources des budgets anciens permettaient aux familles rurales de vivre comme on le fait aujourd'hui. Nous croyons donc que nos résultats sont acceptables, comme représentant aussi exactement que possible les relations cherchées, et il ne nous reste plus qu'à les discuter, en tirant de notre enquête les observations qu'elle comporte.

Afin de rendre cette discussion plus facile, nous avons formé un tableau graphique, qui fait ressortir, au moyen d'un trait continu, la courbe de l'aisance relative, depuis 1451 jusqu'en 1885. Ce qui frappe, à première vue, dans ce tableau, c'est qu'à toutes les époques la relation trouvée est inférieure à l'unité, ce qui revient à dire que l'aisance était moins grande autrefois qu'à l'époque présente. Cependant, c'est au temps le plus éloigné de nous que l'aisance se rapproche le plus de la situation actuelle (0,850 environ de 1451 à 1501). Ce résultat concorde peu avec les idées généralement reçues sur l'état des campagnes dans un siècle réputé fort dur pour les populations rurales : ce sont les règnes de René Ier, Jean II, Nicolas et René II, correspondant aux luttes contre les Bourguignons, qui débutent par la bataille de Bulgnéville (1431) et se terminent à la bataille de Nancy (1477) ; entre ces deux grands événements, il est à croire que les campagnes profitèrent d'un calme relatif, qui expliquerait un chiffre aussi satisfaisant. Nous verrons toutefois avec quelles réserves il doit être accueilli.

Une première baisse se produit pendant le règne

Digitized by Google

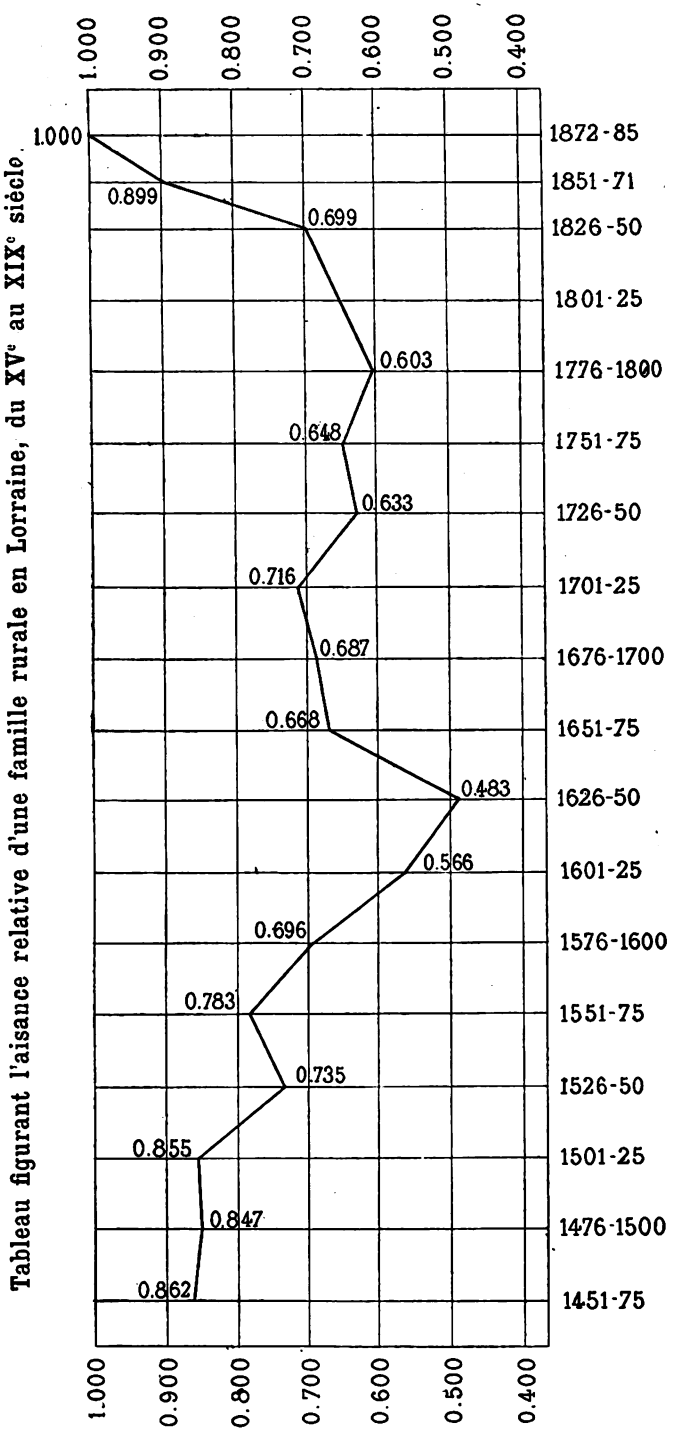

Digitized by Google

d'Antoine et correspond à la guerre des Rustauds (1525). La courbe remonte pour la minorité de Charles III (1545-1559) ; mais ensuite l'aisance se restreint de plus en plus et suit une marche rapidement descendante, qui ne s'arrêtera qu'après les dévastations de la guerre de Trente ans (1650). Nous sommes cependant au point culminant de la puissance lorraine, au moment où le *grand duc* Charles III semblait de taille à disputer le trône de France et à substituer sa maison aux Valois dégénérés ; mais ses efforts, qui devaient être funestes pour l'avenir et servir plus tard de prétexte à l'acharnement de Richelieu, eurent comme effets plus prochains un état militaire hors de proportion avec les ressources des duchés, des emprunts forcés considérables dont la plupart ne furent pas remboursés : la Lorraine dut payer ses gloires, et dès ce moment la politique des Guises fut néfaste pour le pays. Lorsqu'enfin les folies de Charles IV firent éclater l'orage qui grondait depuis longtemps, on est étonné qu'après tant de désastres dont les historiens sont unanimes à raconter l'horreur, le minimum de l'aisance ne soit pas descendu plus bas (0,483). Il se peut que nos chiffres se tiennent au-dessus de la situation vraie, par suite des précautions que nous avons prises pour établir les prix : nous nous sommes toujours efforcé de rejeter les prix exceptionnels, pour ne conserver que ceux correspondant à un état normal ; ordinairement, dans une période de vingt-cinq ans, les années de disette alternent avec celles d'abondance : en supprimant les extrêmes, on a donc la plus grande chance de reproduire fidèlement le caractère moyen. Or il arrive qu'au premier tiers du XVII[e] siècle les années malheureuses se suivent sans

Digitized by Google

interruption et ne sont pas contre-balancées par des retours de prospérité; la suppression des prix calamiteux a donc exceptionnellement pour effet d'améliorer en définitive le résultat final.

Après 1650, malgré les rigueurs de l'occupation française, notre courbe se relève rapidement et reste à un niveau satisfaisant jusqu'à la mort de Léopold. Le règne de ce prince (1690-1721) marque pour les campagnes lorraines une situation avantageuse, qu'elles ne doivent plus revoir, sinon dans des temps très voisins de nous. Pendant tout le reste du XVIII[e] siècle, l'aisance suit une marche sensiblement décroissante; ce n'était donc pas sans motif que les patriotes lorrains, à la fin de l'ancien régime, réclamaient les beaux jours du duc Léopold; ils avaient parfaitement conscience du changement que la réunion à la France leur avait fait subir: les impôts et les charges militaires, auxquelles ils n'étaient plus habitués, leur semblaient un peu durs. On peut croire cependant que leurs plaintes dépassaient la juste mesure, car ils étaient loin d'éprouver, en somme, ce qu'avaient souffert leurs pères, avant 1690.

Nous manquons de documents pour la période de 1801-25, et déjà les prix correspondant aux années de la Révolution sont relativement rares; nous sommes donc forcé de supposer que cette période peut être représentée par la moyenne des deux quarts de siècle voisins[1]. On remarquera, pour l'époque suivante, que

1. Ce n'est là qu'une hypothèse, sans doute peu conforme à la réalité. Il est probable que, si nous avions pu réunir les prix de la période impériale et du commencement de la Restauration, la courbe pour 1801-1825 ne serait pas sensiblement au-dessus de celle correspondant à 1776-1800.

Digitized by Google

vers 1835 l'aisance n'est guère plus considérable dans les campagnes qu'au sortir de la guerre de Trente ans, rapprochement à coup sûr inattendu, et qui démontre pendant combien de temps les malheurs du commencement de ce siècle ont pesé sur notre pays. Quant à la violente poussée qui caractérise le gouvernement de Juillet et le second Empire, on peut l'expliquer facilement : les deux éléments principaux susceptibles de faire varier la condition du travailleur agissent dans le même sens. Nous avons à la fois une diminution de la plupart des denrées indispensables à la vie, et surtout une hausse inouïe des salaires, qui produisent naturellement cette différence énorme entre 0,699 et 0,899. Pendant notre dernière période (1872-85), l'accroissement est moins rapide ; il serait nul peut-être si nous avions fait entrer en ligne de compte les années plus voisines de nous (1885-88). Sauf le blé, la plupart des denrées de première nécessité deviennent plus chères, les salaires ne croissent plus et la terre s'avilit. L'avenir dira si nous sommes en présence d'un accident passager, ou si nous n'allons pas inaugurer une période de gêne prolongée pour les populations rurales.

On peut résumer brièvement les résultats de notre étude en partageant comme il suit les temps que nous avons parcourus. Premier groupe, de 1830 jusqu'à nos jours, caractérisé par le bas prix des subsistances joint à des salaires élevés : l'aisance y est représentée par une moyenne de 0,900. Second groupe, de 1830 à 1500 : en laissant de côté le long et terrible accident de la guerre de Trente ans, on trouve dans ces trois siècles des prix relativement chers et des salaires assez faibles ; l'aisance,

Digitized by Google

bien que fort variable, peut être représentée par la fraction 0,650. Enfin, troisième groupe, en remontant depuis 1500 vers le moyen âge : salaires toujours faibles, mais bon marché extrême des denrées de consommation ; il en résulte une aisance relative considérable (vers 0,850), équivalente à celle dont jouissaient les paysans lorrains pendant le second Empire.

Là s'arrête notre tableau. Que se passe-t-il cependant au delà, dans ces temps mystérieux du *haut moyen âge*, qui sont l'objet d'appréciations si diamétralement opposées ? Nous sommes assez porté à croire que, si les documents avaient pu nous venir en aide, nous aurions trouvé pour le XIII^e^ et le XII^e^ siècle, peut-être même plus loin, des résultats peu différents de ceux du XV^e^, car il n'y a pas de raison pour que les deux termes principaux du problème, — denrées et salaires, — aient respectivement varié avec beaucoup d'amplitude. Il y aurait donc eu dans les campagnes, pendant tout le moyen âge, une aisance presque égale à celle des temps actuels. Devant un pareil résultat, combien de gens seront incrédules, criant à l'impossibilité ! Peut-être n'auront-ils pas entièrement tort.

Il faut s'entendre à ce sujet : si la méthode que nous avons suivie nous semble aussi rigoureuse que possible, cependant, par suite des modifications survenues dans l'état social, la comparaison entre les recettes et les dépenses peut manquer de justesse, lorsqu'on l'applique à des temps trop éloignés de nous. A notre époque, la condition rurale est absolument uniforme ; si quelques variations se produisent, elles effectent de la même manière toute la classe agricole, et les différences tenant

Digitized by Google

aux localités sont à peine sensibles ; enfin ces variations, quelque intenses qu'elles soient, se produisent peu à peu, et sont en général préparées par des augmentations de valeurs ou des diminutions très minimes. Pendant le moyen âge, au contraire, tout est morcelé : tel endroit peut être prospère et le village voisin parfaitement misérable ; quant aux valeurs, elles subissent des soubresauts excessifs, passant d'une année à l'autre, et même dans le cours d'une année, des prix de disette à un avilissement extrême. Il en résulte que les moyennes provenant de la juxtaposition de tous les éléments d'une période ne peuvent reproduire que fort imparfaitement ces situations si diverses ; les écarts s'atténuent, se neutralisent, et le résultat final correspond à un état qui n'est plus la réalité, à une condition factice, d'apparence assez douce, pour des populations qui ont eu cependant à supporter des alternatives fort pénibles. Or, il n'est nullement indifférent pour une famille de passer son existence entière dans une honnête médiocrité, ou de se trouver ballottée de la richesse à un extrême dénuement.

Nous ne devons donc pas trop regretter l'absence de documents précis à partir du moyen âge : ces documents ne nous permettraient pas de déchirer le voile qui couvrira toujours les siècles lointains, en ce qui concerne l'aisance des classes rurales. Si déjà les résultats obtenus pour le XV^e^ siècle peuvent paraître suspects, à plus forte raison en serait-il de même lorsque nous aurions atteint une condition sociale de moins en moins semblable à celle de nos jours. Au contraire, plus nous nous rapprochons des temps modernes, plus le parallèle est exact. Nous croyons donc que les conclusions de cette longue

Digitized by Google

étude sur les quatre derniers siècles peuvent être acceptées comme vraies ; enfin, quelle que soit la méthode employée, nous ne pensons pas que dans cette matière, pleine d'approximations, on arrive jamais par d'autres moyens à serrer de plus près le but.

Digitized by Google

RÉSULTATS

D'UNE

EXPLORATION A TRAVERS 250,000 MOTS

DE LA NOMENCLATURE GÉOGRAPHIQUE

PAR

J. V. BARBIER

(*Suite*[1].)

IV

LANGUES ASIATIQUES.

Lorsque le géographe éprouve un embarras quelconque à déterminer les régions auxquelles doit s'appliquer ou se restreindre une variante de transcription, — variante dont nous reconnaissons à tout instant la nécessité, — il lui suffit souvent de jeter un coup d'œil sur la carte ethnologique pour que la difficulté s'aplanisse. Ainsi avons-nous fait déjà pour indiquer la ligne de démarcation à la fois géographique et ethnographique qui sépare la Russie de ses possessions asiatiques. Cepen-

1. Voir les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1887, p. 166.

Digitized by Google

dant il n'est rien d'absolu dans cette ligne, et l'examen de la carte montre l'élément russe franchissant l'Ural et formant une longue bande aboutissant à la Manche de Tartarie. Passant entre le 54e et le 56e parallèle, elle s'étend dans le haut bassin de l'Obi, dans celui du Yéniseï et de la Verkhnaya Tunguska, gagne le lac Baïkal, puis la vallée de l'Amur non sans avoir formé le long du Yéniseï et de la Léna deux longs rameaux de pénétration, couvrant ainsi les grandes artères fluviales, et séparant du reste de l'Asie, par une immense ceinture slave, les multiples populations de la Sibérie [1]. La domination russe fait ou fera le reste, et si, pour l'ethnologue, il y a lieu de distinguer encore entre les Samoyèdes, les Ostyaks, les Tatars, les Soyotes, les Buriates, les Tungus, les Yakutes, les Tshuktshis, les Yukagirs, les Koryakes et Kamtshakdales ; si encore, par là même, ces populations ont une place dans la géographie descriptive ; par contre, leur manque de vie politique, l'effacement de leur nomenclature géographique sous une rubrique ou sous une transcription russe, leur lente mais fatale absorption par l'élément envahisseur, les relèguent à l'arrière-plan dans la question qui nous occupe. Ce n'est guère que par les publications géographiques russes que nous connaissons la nomenclature complète des noms sibériens, c'est par les transcriptions russes de ces derniers qu'il nous faut passer pour les exprimer en caractères latins. Et cependant, à part quelques noms de pure importation russe, comme Alexandrovsk, Nikolayévsk, etc., la plupart n'ont de slave que leur interprétation russe et nous ne sau-

1. Voir la *Carte ethnographique de la Sibérie*, par M. Vennkoff.

Digitized by Google

rions, pour sacrifier à une apparence superficielle, appliquer à leur transcription les caractères slavo-latins tant que la généralisation de leur emploi ne sera pas le résultat d'une convention universelle.

Au surplus, si complet que soit l'alphabet russe, avec ses 36 caractères, sa phonétique ne répond pas aux exigences des langues sibériennes. Il lui manque un caractère exprimant l'aspiration. Les Russes, pour la figurer, se servent tantôt du Г (*g* dur) ou du X (*kh*) suivant que l'aspiration est faible ou forte.

La règle générale appliquée aux possessions russes en Asie. — La nomenclature sibérienne rentrera donc, à la seule exception des noms d'origine russe, dans la règle générale des transcriptions. Et ce qui est vrai pour la Sibérie l'est encore davantage pour les conquêtes plus récentes de la Russie dans le Turkestan. Le pays était déjà acquis à la géographie bien avant l'occupation russe ; il possède une langue écrite, et l'assimilation, si elle se fait jamais complète, sera bien plus lente que celle du Nord de l'Asie.

Les langues de l'Extrême-Orient.— Si maintenant nous passons aux importantes contrées de l'Extrême-Orient, nous changeons absolument de milieux et de thèmes. Écriture syllabaire au Japon, exclusivement idéographique en Chine, alphabétique en Mongolie, semi-syllabaire au Thibet, c'est surtout en Annam que se trouve le plus bizarre exemple de l'application d'un alphabet latin, étrangement modifié du reste, à une langue possédant originellement une écriture idéographique empruntée à une troisième langue, le chinois. Aussi, sans aucune transition et, s'il le fallait, en invoquant l'intérêt

Digitized by Google

direct que nous avons aujourd'hui à bien connaître l'Annam, je passe tout d'abord à l'étude du *quoc-ngu'*, nom particulier à la transcription dite des missionnaires.

Je n'ai parlé que très sommairement du *quoc-ngu'* dans mon *Essai* et le peu que j'aie pu conclure au sujet des modifications dont il est susceptible était légèrement entaché d'hérésie. Aussi me félicité-je aujourd'hui d'être en état, — grâce à deux auteurs déjà nommés, MM. Aymonier et Landes, mais surtout grâce à ce dernier, — de rectifier quelques erreurs d'interprétation.

J'ai montré la distinction caractéristique entre les signes diacritiques proprement dits et les accents toniques ou, mieux encore, musicaux qui affectent certaines lettres de cet alphabet; leur importance est telle, ai-je dit, qu'en les omettant on ne s'exposerait pas seulement à une erreur de consonnance, mais encore à des fautes d'étymologie, voire même des méprises géographiques, et je me suis fait un devoir de les éviter chaque fois qu'il sera possible, avec des moyens simples, à notre portée, au prix même de quelques dérogations à la règle générale des transcriptions.

Signes diacritiques des voyelles en annamite. — Les signes diacritiques affectant les voyelles de l'alphabet *quoc-ngu'* ne sont pas communs à toutes et surtout n'ont pas la même influence sur chacune d'elles.

L'*a* peut être affecté des divers accents suivants :

1° Le signe bref ă [1] dont l'effet est le même que dans la prosodie latine ;

2° L'accent circonflexe qui altère différemment le son

1. Le signe bref (˘) s'applique aussi aux autres voyelles.

Digitized by Google

primitif, suivant que l'*a* est seul ou qu'il forme diphtongue avec *y*. Dans le premier cas l'*a* devient *a* très ouvert, très semblable à l'å suédois. Dans le second cas, c'est-à-dire dans le groupe *ây* l'accent circonflexe en fait une voyelle brève, presque fruste, se rapprochant de *è*, tandis que l'*i*, par contre, joue le rôle de l'*y* consonne. Ceci résulte d'une définition grammaticale appelée à subir nombre d'exceptions. Cet *i* en effet est bien voyelle dans les monosyllabes, quand surtout il est affecté d'un accent tonique. Exemple, *mĩnh*, *vĩnh*, etc.

L'*e* simple a, en annamite, le son de notre *ê*. Par contre, l'*é* annamite a le son de notre *é*. C'est une mutation de la même nature que celle de l'*i* pour *y* et réciproquement.

Sur l'*o* l'accent circonflexe joue le même rôle qu'en français.

L'*o* et l'*u* sont susceptibles d'être fréquemment affectés d'un signe particulier appelé barbe, en forme de point d'interrogation incliné appliqué à la partie droite supérieure de la lettre à peu près comme ceci : *o'* et *u'*. Au premier il donne sensiblement la valeur de *œ* ou *eu* français, dont l'équivalent est l'*ö* des langues germaniques. Au second il donne un son que M. Aymonnier dit être analogue à *eu* dans le mot français *deux*, mais que M. Aubaret dit être plus dur que celui de l'*o'* en faisant remarquer qu'il vient du gosier et qu'il faut l'apprendre des indigènes. Il n'a rien de commun avec aucun son d'aucune langue et maintes fois M. Landes me l'a fait entendre sans pouvoir le bien définir, et sans que j'aie pu moi-même le percevoir exactement.

Les accents toniques du quoc-ngu'. — Outre les signes

Digitized by Google

diacritiques dont sont affectées les voyelles, elles reçoivent des accents toniques que j'ai appelés musicaux et que j'ai définis, dans mon *Essai*[1], d'après M. Aubaret.

Nous y reviendrons un instant quand il s'agira du chinois.

Les consonnes du quoc-ngu'. — Pour les consonnes une seule d'entre elles est, à proprement parler, diacritisée ; c'est le đ (*d* barré). Cette lettre a, en annamite, la prononciation du *d* des alphabets européens, tandis que le *d* simple répond à une autre articulation, très variable suivant les régions. M. Dutreuil de Rhins définit ses variations de la manière suivante : *dz* au sud, *gi* au centre et *zi* au nord. M. Aymonnier est du même avis, sauf qu'il rend par *di* au lieu de *gi*[2] la prononciation en Annam même. « Pour l'obtenir, dit-il[3], il « faut coller la langue contre le palais et la séparer « brusquement en affectant pour ainsi dire de ne pas « former la consonne et de ne prononcer que la voyelle. « C'est ce qu'il me semble du moins, car il serait tou- « jours téméraire de se prononcer positivement d'après « l'impression que nous percevons par nos propres or- « ganes. »

De son côté M. Landes a cherché à me rendre les trois nuances de ce *d* originel ; on les sent mieux qu'on ne les analyse. C'est, suivant une heureuse expression de mon savant interlocuteur, « un *y* consonne précédé « d'une autre consonne qu'on ne prononce pas », et bien

1. *Essai d'un lexique géographique*, p. 70.
2. *Ouvr. cit.*, p. 18.
3. *Ouvr. cit.*, p 17.

Digitized by Google

que ce *d* se rattache étymologiquement, d'après lui, à un *t* ou à un *ts* devenu fruste, il accepterait d'autant plus de le rendre par un *y* consonne, que ce *d* est toujours initial. M. Aymonnier, lui, proposait un *z;* mais je ne crois pas qu'à ce moment-là on fût déjà d'accord pour donner à l'*y* le rôle de consonne ou de semi-voyelle qu'on lui donne aujourd'hui.

« *D* et *Gi.* — En Basse-Cochinchine on peut affirmer « que leur prononciation est presque identique, et que, « pour le *public géographique,* elles seraient rendues « avec une approximation suffisante par *y ; ya-dagia.* Il « ne paraît pas en être de même au Tong-King... Peut-« être la transcription *zy* rendrait-elle la prononciation « tong-kinoise d'une façon suffisante ; mais ici ma com-« pétence expire et je ne saurais prétendre à donner un « avis motivé. Si j'ai combattu, dans la transcription de « la langue elle-même, toute confusion entre *d* et *gi,* « c'est que la distinction que l'on fait de ces deux lettres, « fût-elle factice actuellement, est le reste d'un ancien « état de choses où elle était réelle; qu'elle indique, « dans un grand nombre de cas, l'origine du mot, et « qu'elle atténue dans une certaine proportion les incon-« vénients de l'alphabétisme. Mais toutes ces considéra-« tions ne sauraient avoir qu'une valeur secondaire pour « le *public géographique...* »

Je ne saurais me prêter à une distinction entre le *public géographique* et tout autre public. C'est Monsieur Tout-le-Monde qui est appelé à se servir des appellations géographiques, à commencer par toutes nos administrations civiles et militaires, par le commerce et l'industrie, etc., etc., et je ne vois pas pourquoi il y aurait une

Digitized by Google

orthographe géographique plus spéciale tellement différente de l'orthographe originelle qu'on ne puisse retrouver celle-ci dans celle-là.

Un autre groupe a aussi, en *quoc-ngu'*, une consonnance très différente de celle qu'il représente en français et même dans toutes les langues de l'Europe : c'est *ch ;* il correspond à peu près au *ch* espagnol dans le mot *muchacho*.

Quant au groupe *ng* je n'ai rien à ajouter à ce que j'en ai dit dans mon *Essai*.

Le groupe *ph* est resté matière à controverse. A la définition que j'ai donnée de cette articulation d'après Aubaret dans sa grammaire, lequel en fait un *p* aspiré, M. Landes a objecté ceci : « Je ne sais pas si, du temps « d'Aubaret, les Annamites ne savaient pas prononcer « l'*f*. Ce qu'il y a de sûr c'est que leur *ph* se rapproche « beaucoup de l'*f*, et, quoiqu'il y ait une nuance, il « vaudrait certainement mieux faire le sacrifice du côté « (M. Landes veut dire sans doute : en faveur) de l'*f* que « du côté du *p*. Cela ressort encore plus de la comparai- « son avec le cambodgien où c'est l'inverse. Je trans- « crirais volontiers le *ph* cambodgien par *p'* mais je lais- « serais subsister *ph* pour l'annamite, conservant ainsi « un signe de la nature réelle du son tout en donnant « une transcription sur laquelle aucun lecteur français « ne pourrait hésiter. »

Restent maintenant deux consonnes, simples dans leur écriture, complexes dans leur prononciation : ce sont l'*s* et l'*x* annamites. Le premier, comme je l'ai dit dans mon *Essai*, correspond à notre *ch ;* le second est une articulation indescriptible du genre du *d* annamite ;

Digitized by Google

c'est une consonne double dont l'articulation initiale reste latente, de sorte que la sifflante seule parvient, à peine altérée, à notre oreille.

L'alphabet annamite possède une demi-voyelle répondant au *w* anglais : c'est le même caractère que *u* voyelle.

Du maintien de l'orthographe quoc-ngu'. — En lisant ce travail à l'Académie, j'avais fait suivre chacun des points de l'exposé qui précède sur l'annamite de considérations et d'arguments puisés pour la plupart dans les deux auteurs fréquemment cités à ce sujet, et militant en faveur de certaines transcriptions, sinon plus exactes au point de vue phonétique, mais moins étrangères de formes pour quelques caractères de l'alphabet annamite, moins en opposition avec la valeur des lettres de notre alphabet dans les langues latines.

Si donc nous devions conclure par une transcription quelconque nous prendrions, dans la plupart des cas, les lettres se rapprochant le plus des sons des lettres annamites et qui nous ont servi de point de comparaison.

Mais au milieu des incohérences actuelles, dont nous trouvons les exemples les plus frappants dans nos administrations officielles au sujet de l'orthographe des noms géographiques, c'eût été, si bien raisonné que fût notre système, et cela sans sanction possible, ajouter encore à la cacophonie où nous sommes. Et du moment qu'il se trouvait un imprimeur assez éclairé, assez hardi même, pour doter son matériel typographique d'une collection de caractères annamites, il nous a paru plus pressant, plus essentiel même, de restituer aux noms annamites une orthographe qui a deux siècles d'existence.

Digitized by Google

Les autres langues de l'Indo-Chine. — Au sujet de la consonne figurée par *ph* en annamite, j'ai indiqué l'assimilation qu'il y avait lieu de faire entre toutes les langues de l'Indo-Chine dans un même système de transcription. Voici quelques indications sommaires les concernant d'après Francis Garnier[1]. « Quatre langues, « dit-il, dominent dans la vallée du Cambodge et la « partie orientale de l'Indo-Chine : l'*annamite,* le *chi-* « *nois,* le *laotien* et le *cambodgien* .... Un Siamois se « fera comprendre partout où l'on parle *lu* ou *laotien* « et réciproquement ... » Ces quatre grandes familles comprennent, à sa connaissance, en remontant jusqu'au Yun-nan et aux Miao-tso' chinois, trente-deux idiomes dont il donne un vocabulaire. Il les a d'ailleurs confondus dans un même système de transcriptions mi-partie français, mi-partie quoc-ngu' tout en maintenant cette dernière orthographe dans les noms annamites. Tout dénote d'ailleurs, qu'à ce propos, il n'avait pas pris grand souci de présenter une orthographe rationnelle pour écrire les uns ou les autres.

La transcription du chinois. — Passons maintenant au chinois.

Après ce que j'ai dit déjà sur cette langue[2], il ne me reste qu'à signaler diverses modifications à la transcription proposée, et à indiquer celle des accents toniques.

M. Landes, à l'exemple des Annamites, s'est montré affirmatif pour le maintien de ces accents dans les trans-

1. *Voyage d'exploration en Indo-Chine,* en 1866.
2. *Essai d'un lexique géographique,* p. 46, 51, 61 et 71.

Digitized by Google

criptions, et M. de Clam a plaidé leur cause à l'aide des considérants les mieux justifiés[1]. Toute la difficulté sera, pour le géographe, s'il n'est lui-même sinologue et bien assuré de l'orthographe originale des noms de lieux, de bien déterminer la transcription primitivement faite par les linguistes pour échapper à des erreurs aussi graves que fréquentes.

M. F. du Paty de Clam, comme l'abbé Perny, a l'encontre de M. de Rémusat et de M. Bazin, admet cinq tons dans le chinois ; il les a notés musicalement dans le tableau de la page suivante.

M. Landes se demandait si, en s'appuyant sur les analogies qui existent entre la prononciation du chinois et celle de l'annamite, il ne serait pas possible d'adapter les accents toniques du second au premier. Cela simplifierait beaucoup la transcription des noms de ces pays, surtout dans les zones limitrophes. De la sorte aussi la lecture en serait considérablement facilitée et les plus rebelles à l'admission des accents toniques perdraient ainsi un de leurs principaux arguments.

La chose vaut donc la peine d'être examinée, d'autant plus que les transcripteurs du chinois ne sont pas absolument d'accord sur le nombre et sur la figuration des accents toniques. Il convient aussi de ne pas tenir compte des différents dialectes provinciaux ni de la langue populaire ; nous avons pris pour type, et nous nous en tenons là, la langue mandarine qui est la langue officielle. Au sujet de ses intonations, il est bon de noter cette remarque de Bazin, quoiqu'elle n'ait peut-être pas grande

1. *Bulletin de la Société de géographie de l'Est*, 1887.

Digitized by Google

NUMÉROS des tons.	NOM DES TONS — VULGAIRE.	NOM DES TONS — SCIENTIFIQUE.	MODULATION des TONS.	FIGURATION des TONS.	EXEMPLES.
1	ton plain élevé, chàng ʻpīn 上平	ton ouvert (ʻtsīn clair) 清	ut tenu.	trait —	呵 hō, souffle — 嫣 mā, mère — 啞 yā, muet.
2	ton plain bas, hiá ʻpın 下平	ton muet (ʻtchŏ, obscur) 濁	si-bémol.	accent circonflexe ˆ	河 hó, fleuve — 麻 má, chanvre — 牙 yá, dent.
3		ton élevé (chàng chēng, voix montante) 下聲	ré-sol.	accent grave `	火 hò, feu — 馬 mà, cheval — 雅 yà, excellent.
4		ton abaissé (ʻKiú chēn, voix abaissée) 去聲	sol-ré.	accent aigu ´	賀 hó, cadeau — 罵 má, maudire — 鴨 yá, admirer.
5		ton bref (joŭ chēn, voix rentrée). 入聲	sol piqué.	signe bref ˘	合 hŏ, union — 抹 mă, essuyer — 訝 yă, canard.

Digitized by Google

influence sur l'orthographe des noms géographiques chinois : « ... Les monosyllabes en s'agrégeant, dans la langue « mandarine, pour former des mots, perdent nécessai- « rement quelque chose de l'intonation ; celle-ci est « moins forte. Il n'y a guère que le ton de la syllabe do- « minante qui soit perceptible. » Cette considération, jointe à celle des variantes de prononciation locale, tend à ôter beaucoup de l'importance pratique des accents toniques en chinois. J'ai recueilli tout récemment une observation fort curieuse sur leur origine. Lepsius cité par l'auteur allemand Himly, traduit par A. Chéon[1], dit : « Si l'on dit (en allemand) *geht* pour *gehèt* et *g'hör* « pour *gehört,* quand on parle vite, on reporte une partie « de l'accent de la voyelle absorbée sur les voyelles res- « tantes ainsi renforcées. Ce serait là le point de contact « le plus rapproché de notre accent tonique avec l'into- « nation du chinois : les accents toniques de cette langue « ne seraient pas, comme on le conçoit habituellement, « un moyen employé par ce langage pour suppléer à « l'inconvénient résultant de la pauvreté des sons, mais « ce serait une conséquence naturelle du principe du « monosyllabisme qui aurait conservé l'accent du mot « polysyllabique en le concentrant sur une voyelle. » Notre patois a de ces contractions, comme le fait remarquer le traducteur, et, sans inférer de la remarque de Lepsius que le chinois fut originellement une langue polysyllabique, il conclut à la parenté possible d'une langue de cette nature avec une langue monosyllabique. C'est

1. *Bulletin de la Société des études indo-chinoises de Saïgon,* 2e série, 1886, page 67.

Digitized by Google

celle qu'il constate entre le rameau thibétain-birman avec le chinois.

Quoi qu'il en soit, il semble des plus désirable que l'on conserve, dans les transcriptions, la trace la plus fidèle possible de ces intonations.

Les intonations du chinois et celles de l'annamite. — Voici, sans autres commentaires, les rapprochements acceptables et pratiques à établir entre les accents toniques de l'annamite, tels que je les ai définis plus haut, et ceux du chinois tels que nous les a donnés et notés M. du Paty de Clam :

TONS ANNAMITES.		TONS DU CHINOIS.
Ton naturel	=	ˊton égal ou *phing*.
ˀTon remontant et interrogatif	=	ˋton élevé ou *chàng chēng*.
ˋTon descendant	=	ˊton abaissé ou *'kiú*.
ˉTon grave	=	ˉton muet ou *'tchó*.
ˊTon aigu	=	(sans analogue en chinois).
˘Ton bref[1]	=	˘ton bref ou *jŏu chĕn*.

Comme on le voit, un ton seul en annamite n'a pas d'assimilable dans le chinois : c'est le ton aigu. Pour les autres nous pourrions leur appliquer d'autant mieux les signes annamites qu'il ne semble pas exister grand accord parmi les sinologues pour leur figuration et qu'ils paraissent avoir choisi à plaisir des accents ayant usuellement chez nous une valeur tout opposée à celle des accentuations chinoises. C'est ainsi qu'ils se sont servis

1. En annamite, le ton bref n'est pas à proprement parler un ton dans le sens musical ; c'est pourquoi je n'en ai pas parlé dans les accents toniques de cette langue, mais seulement dans l'accentuation de la lettre *a*. C'est le ton naturel prononcé brièvement, et rien n'indique qu'en chinois, d'après Rémusat et Bazin, il en soit différemment.

Digitized by Google

de l'accent *grave* pour le ton *élevé*, et de l'accent *aigu* pour le ton abaissé. Au surplus, dans le rapprochement qui précède, je me suis moi-même inspiré davantage des similitudes phonétiques des accents toniques que de définitions ou de figurations fort élastiques : j'ai comparé la notation donnée par le P. Jourdain[1] et celle que rapporte M. P. du Paty de Clam. Il va sans dire que cette assimilation n'a qu'une valeur fort relative ; elle est suffisante néanmoins pour ne pas donner lieu à des contradictions. On ne saurait se faire d'illusion d'ailleurs sur le soin très problématique que le vulgaire apportera à tenir compte des accents toniques pas plus que des signes diacritiques ; on s'en fera moins encore sur le degré d'exactitude auquel le lecteur le plus attentif atteindra dans la prononciation à l'aide des uns ou des autres. Ce qui importe, c'est que ce lecteur puisse remonter directement et facilement au nom originel, à son étymologie au besoin, soit par le maintien du caractère primitif, soit par le degré d'approximation qui rattache des signes, purement conventionnels pour la plupart, avec la prononciation vraie.

Le japonais. — Nous aurons fini avec l'Extrême-Orient quand nous aurons parlé de la transcription du japonais. J'ai été très bref, sur ce point, dans mon *Essai*. Ce n'est pas que les difficultés soient, à mon avis du moins, comparables à celles des transcriptions précédentes. Ici, les accents employés par les orientalistes, à en juger par les définitions de M. L. de Rosny[2], ne

1. *Grammaire française-annamite.* (Saïgon, 1872.)
2. *Premières notions de langue japonaise.* (Paris, 1884.)

Digitized by Google

sont que de deux sortes : l'accent circonflexe, comme en français, et l'accent bref comme en latin. De ce côté nous ne sortons donc pas du domaine du connu.

A ce que j'ai déjà dit sur le chuintement de l'*s*, dans une partie du Japon tout au moins, je dois ajouter quelques détails sur la valeur et la figuration des consonnes particulières au japonais.

Le *h*, dans la transcription usitée jusqu'ici, répond à une consonnance tenant le milieu entre notre *h* et notre *f*. Parfois il est dur comme le ح arabe ; devant l'*i*, il affecte un son sans analogue dans aucune langue du monde et qu'on ne saurait représenter d'une façon satisfaisante : Il est un peu grasseyé dit M. de Rosny. Mais en chinois déjà, comme nous l'avons vu, il a, devant cette même voyelle *i*, une prononciation qui, si elle n'est identique, me semble beaucoup se rapprocher de celle dont nous parle M. de Rosny et que je représenterais volontiers par le même groupe *hs*.

Devant l'*u*, le *t* et le *d* deviennent sifflants et devront par conséquent être transcrits par *ts* et *dz*.

Notre auteur dit que *ty* a la prononciation de *tch* très bref. Le géographe Hassenstein en a déduit la transcription *t̆s̆*. Mais, étant donnée la valeur conventionnelle qu'on est d'accord de donner à l'*y* semi-voyelle, valeur mi-partie mouillée, mi-partie chuintée, il ne me paraît pas nécessaire de modifier cette transcription des japonisants. Il n'en est pas de même du *j* auquel ils ont donné la valeur *dj* ; mais cette articulation étant simplement *t̆s̆* adouci, il s'impose de la figurer symétriquement par *d̆z̆*.

Dans son *Dictionnaire français-anglais-japonais*,

Digitized by Google

M. Léon Pagès fait remarquer que les Japonais ont la lettre *r* et pas la lettre *l*, tandis que, chez les Chinois, c'est tout le contraire. Mais M. de Rosny dit que l'*r* japonais tient à la fois de l'*r* et de l'*l* et que sa prononciation, suivant les provinces, se rapproche plus ou moins de l'une ou de l'autre de ces lettres. Ce sont là des nuances auxquelles nous ne pouvons nous arrêter. Terminons ces courtes observations sur la transcription du japonais par une remarque de M. Pagès dans la préface de l'ouvrage précité : « La langue japo-« naise, dit-il, syllabique en elle-même, admet, dans le « discours oral, un assez grand nombre de mots chinois « introduits par les lettrés. Ces mots s'écrivent dans leurs « propres caractères et se prononcent avec une légère « altération du son chinois conforme au génie de l'i-« diome japonais. » C'est peut-être ce qui explique la présence assez surprenante, dans certaines appellations japonaises, de consonnances absolument étrangères à celles que donnent les huit syllabaires de cette langue.

Le thibétain. — Revenons maintenant au cœur de l'Asie, dans un pays confinant à la Chine, placé sous sa suzeraineté, et possédant une langue alphabétique, ou à peu près telle, différente en cela du chinois qui ne l'a pas supplantée : je veux parler du *Thibet* et du *thibétain*. J'ai reçu, ai-je dit, des notes fort précieuses de M. l'abbé Desgodins. D'un homme d'une telle compétence il n'y a guère qu'à recueillir sans autre préoccupation que celle de la concordance à établir entre ses données et notre système fondamental de transcription. Je vais essayer de la résumer ici.

De la première il résulte que la lettre ཀ peut être assi-

Digitized by Google

milée, comme je l'ai fait, à l'élif arabe, support de voyelle, correspondant à une aspiration à peine sensible comme l'esprit doux des Grecs. « La voyelle *a* proprement « dite, ajoute-t-il, n'est jamais exprimée dans l'écriture, « mais toujours supposée là où il n'y a pas d'autre « voyelle écrite, et il n'y en a jamais qu'une par mot. « Donc si dans un mot vous ne trouvez que des con- « sonnes, c'est *a* qu'il faut ajouter à la radicale. » J'ai donc eu quelque raison d'avancer que la langue thibétaine était semi-alphabétique, semi-syllabique.

D'autre part, M. Desgodins dit : « La langue thibétaine « manque absolument de nos lettres F et V qui n'ont pas « d'équivalent dans la prononciation. Par conséquent « si l'on écrit le *p* aspiré par *ph*, il ne faudrait jamais « prononcer *f* mais *p'*. » D'où je conclus qu'en thibétain nous n'écrirons jamais *ph* mais *p'* contrairement à ce que nous avons adopté pour l'annamite. C'est la même chose dans le *pâli* dont nous dirons quelques mots plus loin. « De même, poursuit notre savant correspondant, la «lettre ཝ ne se prononce jamais *v*, mais *w* semi-voyelle. »

Puis M. Desgodins établit les séries de lettres dites *brèves, aspirées* et *douces*. Ces dernières sont toujours un peu allongées et il n'y a pas à sa connaissance, dit-il, de signe diacritique pour exprimer exactement cette particularité. Nous, qui n'y prétendons pas, nous pourrions nous contenter d'une indication suffisante pour que le lecteur sache à quelle voyelle il a à faire, le cas échéant, et tel signe qui rappelle une sorte de duplication de la voyelle nous suffirait. Dans ces conditions l'accent circonflexe me paraît très applicable à cet emploi. Quant aux

Digitized by Google

voyelles *brèves* et aux *aspirées* nous avons déjà des signes spéciaux et définis, le signe (˘) et l'esprit rude (').

« Les voyelles, dit-il encore, sont bien loin d'avoir « toujours et partout les sons simples que nous leur « attribuons; souvent aussi les consonnes finales font « changer la voyelle précédente. On pourrait, à la ri- « gueur, donner quelques règles générales sur ce chan- « gement du son des voyelles; mais les exceptions se- « raient aussi nombreuses et incertaines qu'en anglais. » C'est là un nouvel argument à joindre à ceux de M. Landes et aux nôtres contre la chimérique prétention de transcrire les mots d'après leur prononciation. Mais en voici un exemple autrement topique.

« La consonne ङ rendue par vous et toujours aussi « par nous, poursuit M. Desgodins, par *ng,* est un son « indescriptible. Ce n'est ni *n* ni *g* ni même *ng* dont on « ferait sentir les deux lettres; mais c'est quelque chose « comme un *n* prononcé au fond de la gorge ou des « fosses nasales, écrasé là brusquement à la base de la « langue au moment où le *g* voudrait en sortir. Même « après trente-deux ans d'exercice je sens que, très sou- « vent, je manque mon coup et prononce simplement *na* « ou *ga,* ce qui est faux. Que cette lettre soit représentée « par *ng* ou par *n,* comme le font les Allemands, peu « importe, pourvu que l'on sache que ce son n'est pas « européen.

« Une seconde difficulté relative à cette même lettre « ङ (*ng*) finale, précédée d'une des voyelles *i* ou *e* laquelle « a un son comme en anglais *ring, fing* (*er*)..... Ainsi il « y a une grande différence entre les deux mots suivants : « རིན (*rin'* ou *rinn*) qui veut dire *prix,* et རིང (*ring*) qui

Digitized by Google

« veut dire *long*..... la différence tombant sur la finale « qui est *n* dans le premier cas et *ng* dans le second. Je « ne trouve, ajoute-t-il, dans votre alphabet de trans- « cription aucune combinaison rendant cette prononcia- « tion et cette écriture très fréquente dans les noms « géographiques. »

Ma réponse sera très simple. Comme les preuves abondent, et M. Desgodins les fournit lui-même, contre la possibilité d'exprimer la prononciation vraie, en pareil cas surtout, je n'avais aucune raison de créer un second caractère de transcription du moment qu'il s'agit d'un même caractère thibétain ayant déjà une figuration conventionnelle *ng*. A l'exemple du plus grand nombre des lettres de toutes les langues, celle-ci a une valeur alphabétique et une valeur accidentelle, et, comme le transcripteur ne saurait compter avec celle-ci, car elle nécessiterait de la part du lecteur une connaissance primordiale de la langue qu'on transcrit, je n'avais pas à chercher plus loin.

Enfin, après quelques considérations sur les variétés de prononciation de certaines consonnes, suivant les régions du Thibet, M. Desgodins fait ressortir les différences de transcriptions auxquelles elles peuvent donner lieu. Ainsi le mot ཆུ, *eau, fleuve,* qui se prononce *khyu* et même *khyŏ,* dans l'Est, se prononce *tshu* dans l'Ouest. Il me semble retrouver là un nouvel exemple du fait déjà constaté, dans l'annamite du Sud, de la confusion assez fréquente du *k* et du *t,* ainsi que du rapprochement intime qu'il y a dans les langues orientales, particulièrement à propos du *ch* annamite, entre les chuintantes, *sh, tsh, j,* avec l'*y* semi-voyelle.

Digitized by Google

Malgré tous ces renseignements, aussi complets que précieux, la tâche serait encore bien délicate de transcrire le thibétain, en l'absence de documents imprimés ou cartographiques, si M. l'abbé Desgodins, tout en poursuivant l'établissement d'un *Dictionnaire thibétain,* n'avait mis le comble à sa bienveillance en m'adressant, en notes manuscrites, une sorte de vocabulaire géographique où les noms sont écrits en thibétain avec la transcription en regard : je suis heureux d'avoir l'occasion de lui en témoigner ici toute ma gratitude.

Le pâli et le birman. — Des régions asiatiques non soumises à la domination ou à l'influence européenne nous n'avons plus guère à nous occuper que de celles où le *pâli* et le *birman,* son congénère sinon son dérivé, fournissent un contingent d'appellations géographiques de quelque importance. Encore se restreint-il toujours davantage car l'empire birman, en grande partie passé aujourd'hui sous la domination des Anglais, aura de ce chef une nomenclature officielle transcrite dans la phonétique anglaise.

Le pâli vient lui-même du sanscrit, et l'on rencontre, dans ses transcriptions, les mêmes caractères phonétiques que dans ce dernier. On y trouve particulièrement les cérébrales ou voyelles de tête, l'*l* et l'*r* jouant le rôle de voyelles, et, en ce cas, les premières marquées avec un point souscrit, les secondes avec un petit *i* souscrit. Mais ces nuances me paraissent appartenir à celles que, de l'avis de la commission de la Société de géographie de Paris, on doive négliger, et l'on sait cependant que nous sommes plus exigeant qu'elle à cet égard. Le nombre des mots d'ailleurs, qui appartiennent à cette série géo-

Digitized by Google

graphique, se limite de plus en plus et ils ne nous arrivent certainement pas intacts par les voyageurs ou auteurs qui ont relevé la géographie de ce pays. A-t-on même déjà déchiffré tous les alphabets des idiomes dérivés du *pâli* et répandus dans l'intérieur de l'Indo-Chine? Je l'ignore; en tous cas, y fût-on arrivé, il est douteux que la géographie puisse en faire grand profit, et rien n'indique jusqu'ici, dans la confusion des transcriptions fantaisistes auxquelles nous devons la nomenclature actuelle, qu'aucune d'elles repose sur la langue même du pays d'où on l'a tirée.

Nous en avons fini avec les principales langues de l'Asie, car vous vous rappelez, Messieurs, qu'en étudiant la transcription de l'arabe, nous avons du même coup étudié celle des langues qui lui empruntent leur écriture, à savoir : le *malais,* l'*indoustani,* le *turk* et le *persan*[1].

Je n'ai donc pas lieu d'y revenir sinon pour rectifier quelques erreurs de détail sur lesquelles M. Basset a appelé mon attention.

C'est ژ et non pas ڑ[2] qui représente le *ja* persan ou *j* français ; ڑ est un *r* cérébral analogue à celui du sanscrit. En outre, en persan également, le *saghir noun* ڭ n'a pas la valeur *ng*[3] ; il est peu différent de la nasale ordinaire : dans certaines régions il a même une articulation plus faible que celle-ci.

A ces rectifications il convient de joindre l'observation que m'a faite le même correspondant au sujet de la dis-

1. *Essai d'un lexique géographique*, p. 73 à 76, 79 et 80, 83, 87 à 90 et 94.

2. *Essai d'un lexique géographique,* page 15, ligne 1.

3. *Essai d'un lexique géographique,* p. 79, lignes 14 et 15.

Digitized by Google

tinction faite par Garcin de Tassy entre les deux dialectes *hindi* et *urdû*[1] de l'indoustani, à savoir : « que les mots « d'origine sanscrite sont plus fréquemment *hindi* et que « ceux d'origine arabe, persane ou turque appartiennent « plus exclusivement au dialecte *urdû*. »

V

LANGUES AFRICAINES.

Nous voici arrivés sur un continent où le petit nombre des langues écrites n'est pas comparable à la multiplicité des idiomes parlés ; là notre terrain est, sur une immense étendue, à la fois des plus incertains et des plus dégagés. C'est à peine si l'on retrouve quelque base de transcription au milieu des appellations incohérentes dues autant à l'ignorance ou à l'insouciance des voyageurs de toutes nationalités, qu'à la réelle difficulté d'assouplir l'alphabet latin aux exigences de systèmes phonétiques étrangers.

D'un autre côté, les auteurs qui ont pu démêler les formes grammaticales rudimentaires de la plupart des langues non écrites, ont forgé, pour les besoins de la cause et plus ou moins suivant la phonétique de leur langue nationale, des systèmes de transcription parfois aussi bizarres qu'approximatifs, mais assurément fort disparates comparés les uns aux autres. S'il m'a été permis de réunir un certain nombre de ces systèmes, je le dois autant au concours de M. Basset qu'aux ouvrages

1. *Essai d'un lexique géographique*, p. 84.

Digitized by Google

nombreux où j'ai pu puiser et que j'aurai l'occasion fréquente de rappeler.

Quelques mots sur l'arabe. —Commençons, si vous le voulez bien, par les langues écrites de l'Afrique. Je suis entré, au sujet de la transcription de l'arabe, dans des détails fort étendus[1] sur lesquels il n'est besoin de revenir que pour rectifier certaines inexactitudes. 1° Ce n'est pas le Maghreb qu'il faut désigner[2], mais uniquement la partie qu'englobe le Maroc et la province d'Oran pour la prononciation de quelques dentales. Voici exactement la différence qui les distingue : le *ta* (ت) s'y prononce *ts;* le *tha* (ث) comme le *t,* et le *d'al* (ذ) comme le *d.* Dans le Maghreb et en Orient le *z'a* (ظ) se confond avec le *d'ad* (ض).

D'autre part M. F. du Paty de Clam m'a quelque peu cherché querelle à propos de l'adoption du *w* pour le و (ouaou) arabe, autrement dit pour *u* consonne. Et cependant cette transcription eût été, au contraire, très bien accueillie par nos annamistes. Mon savant critique me cite les plaisants calembourgs que nos soldats ont faits sur certains noms algériens commençant par *W* substitué à *Ou*[3], mais il conviendra que la raison est aussi puérile que spirituelle. Je ne suis ni le premier ni le seul qui ait proposé et appliqué cette transcription. M. Basset m'a fait verbalement une objection plus sérieuse; c'est le cas, signalé par lui, où le و (*ouaou*) sert absolument de voyelle dans certains mots. A cela je réponds que l'an-

1. *Essai d'un lexique géographique,* p. 73 à 83.

2. *Essai d'un lexique géographique,* p. 84, ligne 14.

3. Une colonne se dirigeait sur *Wargla* (Ouargla) par un froid assez vif; les soldats l'appelèrent la *colonne de verglas.*

Digitized by Google

glais lui-même, à qui cette transcription est empruntée, se sert souvent du *w* comme voyelle ; exemple : les noms de *Gwnnws, Cwnbran,* etc., dont il faut bien que la géographie et les lecteurs français s'accommodent. Je conviens qu'il est périlleux d'aller à l'encontre d'un usage établi en France, si mal fondé qu'il soit ; mais je ne puis m'empêcher de constater, à l'encontre de l'objection que le Français prononcera le *w* plus souvent *v* que *ou,* que nos voisins d'outre-Rhin ont parfaitement adopté cette transcription encore que chez eux, où le *w* a la valeur alphabétique de notre *v,* elle puisse être cause de fréquentes méprises.

En fait, du moment que nous admettons pour chaque pays ou pour ses colonies l'orthographe officielle ou celle fixée par un usage invariable, la discussion devient sans objet en Algérie. La géographie officielle n'y est pas à la vérité très semblable à elle-même, les transcriptions faites aujourd'hui au Dépôt de la guerre pour la carte d'Algérie semblent remettre tout en question. Seuls les documents administratifs étant à peu près uniformes, je me baserai sur nos recensements officiels pour tous les noms de lieux en suivant la même phonétique pour les autres appellations géographiques où l'usage incontesté se sera imposé. Mais en cédant ainsi sur quelques points, c'est de très mauvaise grâce je l'avoue, c'est en faisant mes réserves et en circonscrivant le plus possible la part faite à cet usage dans la partie du Nord-Ouest de l'Afrique où toute dérogation serait une cause de méprises ou d'embarras.

M. de Clam n'a pas voulu rallumer la vieille querelle de la transcription du ȝ par *gh* ou par *rh.* Il préfère cette

Digitized by Google

dernière, de même que celle de *khr* pour le خ[1]. A l'appui de son opinion il cite le plaisant lapsus d'un fonctionnaire qui de *Ghardimaou* fit un jour *Gare d'Imaou*. Ce n'est pas là un argument de fond et je ne puis pas plus m'y arrêter qu'aux jeux de mots de nos pioupious d'Afrique. Dans la transcription de l'*arabe-hassania* parlé au Sénégal, le général Faidherbe a rendu le غ par *r'*. Il dit à ce sujet qu'il s'en est rapporté à l'oreille « sans « tenir compte des contradictions qui pourraient se pré- « senter entre la prononciation et l'orthographe du mot « écrit en arabe ».

En résumé, puisqu'il s'agit ici d'une figuration qui restera toujours conventionnelle, nonobstant certaines variantes locales se rapprochant plus ou moins d'une aspirée ou d'une gutturale, je m'en tiens à la transcription *gh;* ce qui ne supprime pas nécessairement la transcription suivie par le général Faidherbe dans le cas éventuel, qui est peut-être celui du Sénégal, où l'arabe n'a été qu'un truchement de transcription pour les appellations géographiques d'une langue indigène.

Quant aux autres observations de M. Clam, elles relèvent exclusivement des arabisants spéciaux qui ne seront pas, je crois pouvoir le dire, tout à fait de son avis.

Le berbère. — Le berbère se partage, avec l'arabe, la plus grande partie de l'Afrique septentrionale. Il appartient, dit M. Basset[2], « à cette famille de langues que l'on « appelle *kouchite* ou *chamitique* et qui comprend l'é- « gyptien ancien et son dérivé, tous deux éteints aujour-

1. Voir le *Bulletin de la Société de géographie de l'Est,* 1887, p. 525.

2 *Manuel de la langue kabyle.* (Paris, Maisonneuve, 1887.)

Digitized by Google

« d'hui, le saho, le bedja, l'agahou, le bilèn parlés en Nu-
« bie et en Abyssinie, le galla, le somali et le haoussa. On
« a donné aussi le nom de proto-sémitiques à ce groupe
« de langues pour marquer sa parenté avec celui des
« langues sémitiques : l'arabe, l'assyrien, l'hébreu, le
« syriaque, le phénicien, le samaritain, l'himyarite,
« l'éthiopien (ghaïz) et ses dérivés : le tigré et le tigrinia.

« Le berbère est divisé en plusieurs dialectes parlés
« depuis l'oasis de Syouah, sur les frontières égyptiennes,
« jusqu'au Sénégal (Zenaga) et depuis la Méditerranée
« (Réfaïn, Bougie, Béni Menacer) jusqu'au delà de Ton-
« bouktou (Aouelimmiden). Un d'entre eux s'est éteint
« dans les temps modernes, le guanche, que les Espa-
« gnols trouvèrent en usage dans les Canaries au moment
« de la conquête. » En Algérie il a conservé, sous le nom de kabyle, une souche vivace très distincte.

Le berbère a emprunté son écriture à l'alphabet arabe, mais avec des modifications dans la concordance phonétique dont il convient de tenir compte; il a de plus le ڜ (ja) et le چ (tchim) du persan et une variante du ك (kef) que M. Basset transcrit par χ grec : elle équivaut au *ch* doux allemand de *ich*. Comme dans le Maghreb, les dentales du berbère se différencient de leurs correspondantes arabes. Ainsi le ظ (z'a) s'y confond avec le ض (dhad), et le ذ (dzal) devient *d'* suivant la transcription de M. Basset.

A propos de cet alphabet, mon bienveillant collaborateur m'a signalé une transcription pratiquée par un Anglais[1]. Ce dernier a imaginé de représenter certaines

1. Newman, *Lybian Vocabulary*. (London, 1882.)

Digitized by Google

gutturales et certaines dentales du berbère, par des caractères de haute fantaisie qui semblent tenir à la fois du copte, de l'hébreu et du grec, si tant est qu'ils tiennent de quelque chose. Ce fait suffit à donner une idée des inventions baroques auxquelles se livre le caprice des transcripteurs doués de plus d'ingéniosité que de sens pratique.

L'amharique et le tigraï. — L'Abyssinie à laquelle nous voudrions, à l'exemple de Soleillet et de tous les explorateurs de ce pays, que l'on restituât son ancien nom d'Éthiopie, est partagée en deux régions aussi distinctes au point de vue de la langue que de la constitution géographique : on parle l'*amharique* au Sud et le *tigraï* au Nord. Ce dernier a conservé l'écriture de l'ancien ghaïz dont il dérive comme on vient de le voir. Sa phonétique est caractérisée par trois degrés dans l'*aspiration*, — il serait plus exact de dire : *expiration*, — comparables sans doute à l'esprit doux des Grecs, au ሀ (hé) et au ኀ (ḫa) arabes. Il a, en outre, un *t*, un *p* et un *y explosif* que le transcripteur, M. Schreiber[1], a marqués d'un point. C'est d'un point aussi que cet auteur s'est servi pour donner au *z* la valeur *ts* ; il a rendu le *t* explosif mouillé par *c*, et le son de *gn* mouillé par l'*ñ* espagnol.

M. Schreiber s'est servi de *ṡ* et de *ż* pour rendre les articulations correspondantes à notre *ch* et à notre *j*, ce qui n'a rien d'étonnant de la part d'un linguiste autrichien, mais n'en constitue pas moins un précédent autorisé. Par quelle raison s'est-il servi de notre *ou* français pour

1. *Manuel de la langue tigraï.* (Vienne, 1887.)

Digitized by Google

le son *u* voyelle allemande? Rien ne l'indique et rien ne le justifie. Tout au plus peut-on en déduire que ce transcripteur professait un certain éclectisme et s'est affranchi de toute méthode.

Quoi qu'il en soit, je ne le suivrai pas. La nomenclature géographique de l'Abyssinie tout entière est trop limitée et son influence trop nulle en dehors de son milieu restreint pour que je m'écarte de la règle générale des transcriptions.

J'en dirai tout de suite autant de l'amharique ; là non plus aucun précédent ne s'impose d'autorité. Bien qu'il soit resté quelques éléments du *ghaïz* dans cet idiome, il a conservé son caractère propre. Tandis que, dans l'écriture du *tigraï*, la syllabe est formée, comme dans l'arabe et dans le thibétain, par l'adjonction à la consonne d'un signe spécial suscrit on souscrit, dans celle de l'amharique cette adaptation est plus complète, elle se traduit même par une mutilation ou une altération du caractère de la consonne, ce qui n'empêche pas chaque voyelle de figurer dans l'alphabet sous deux formes différentes, autrefois de valeur phonétique distincte, aujourd'hui absolument identiques.

Si l'on considère que chaque consonne naturelle, explosive ou mouillée, est représentée par un caractère différent, que ce caractère est lui-même modifié par l'adjonction de chacune des voyelles, on n'est pas très surpris que l'ensemble de l'alphabet forme un total de 231 caractères[1].

1. Transcription tirée des *Lectiones grammaticales pro missionaris qui addiscere volunt linguam amaricam* (par le cardinal Massaja, Paris, J. J., 1867) et communiqué par M. Basset.

Digitized by Google

Le dankali. — C'est également à un linguiste étranger[1] que nous empruntons la transcription du *dankali*, langue des *Afars* ou *Danakils*, voisins des Abyssins. La phonétique de cette langue présente entre autres particularités les quatre articulations *ṭ, ḍ, ḷ, ṃ* dites cérébrales et une variante des voyelles que le transcripteur a exprimée par un trait placé au-dessus de la lettre sans doute pour en indiquer l'allongement. De plus il a, chose qu'il importe de constater chez un Italien, emprunté l'*å* à l'alphabet suédois pour exprimer une consonnance analogue ; nouvel exemple d'un emprunt, justifié celui-là, fait à un alphabet européen autre que celui de la langue nationale du transcripteur.

Langues sénégaliennes et du Haut-Niger. — Revenons maintenant au Sénégal dont nous avons parlé un instant à propos de l'arabe hassani ou arabe vulgaire comme l'appelle le général Faidherbe.

Dans un même ouvrage[2], l'éminent officier a joint à l'étude de cette langue, celle du *wolof*, du *sérèr* et du *soninké*, trois autres langues sénégalaises au sujet desquelles il a donné des détails fort complets. Je ne saurais le suivre et il me faut renvoyer ceux que la question intéresse à l'ouvrage précité. Je me contenterai de signaler les différences essentielles que ces idiomes présentent avec notre phonétique.

Le *wolof* n'a pas les chuintantes *j* et *ch* français dans ce qui semble contradictoire avec ce fait qu'on y trouve des consonnances rendues par *dj* et *tch*. Pour l'expli-

1. Colizza, *Lingua afar sul nord-est dell' Africa.* (Vienne, 1887.)
2. *Langue sénégalienne.* (Paris, E. Leroux, 1887.)

Digitized by Google

quer, le général Faidherbe dit que les Wolofs eux-mêmes, lorsqu'ils écrivent leur langue en arabe, se servent du ج (djim) et du چ (tchim)[1]. Boilat les représentait par *dhi* et *thi* en les définissant comme lettres mouillées emphatiques. Ni l'un ni l'autre auteur n'ont songé que l'*y* demi-voyelle précédé de la consonne *d* ou *t* serait un meilleur et plus exact truchement que ces combinaisons hybrides. Nous écrirons donc *dy* et *ty*.

Le général a également imaginé de rendre par *qh* une consonne finale que les Wolofs expriment, en arabe, par un ڤ (qof) mais dont la valeur phonétique sera très bien exprimée par *q'*.

Le *soninké* ou *sarakholé* n'a pas d'autre particularité digne d'être signalée, sinon qu'il possède la nasale consonnisée *ng* avec la valeur initiale que nous lui connaissons dans les langues asiatiques.

Dans le *sérèré*, le général Faidherbe étudie spécialement le dialecte *kéguem*, très différent du *noné*, autre dialecte de la même famille. On y retrouve les mêmes particularités phonétiques que celles du wolof. Mais il en possède une d'autant plus remarquable qu'elle est plus rare dans les langues africaines, c'est le son *ü* (*u* français).

Au sud de la Sénégambie se parle le *sôsô* ou *susu* apparenté au *mandingue* dont la phonétique offre également de grandes similitudes avec le wolof et le soninké. Le système de transcription adopté pour cette langue par le P. Raimbault[2] est assez exactement le nôtre à

1. *Grammaire de la langue wolof.* (Paris, 1858.)

2. *Alla fée kitabu frens nun sôsô* (catéchisme français sôsô). Mission du Rio Pongo.

Digitized by Google

l'exception du son *ñ* qu'il rend comme en français, *gn* (mouillé) et du *ng* qu'il rend par *ṅ*. Un auteur anglais, M. Duport[1], s'est naturellement servi de l'alphabet anglais, et ses indications, d'après cela, concordent assez bien avec celles du P. Raimbault.

M. le général Faidherbe a cité les travaux déjà anciens de date cependant de J. Dard. Dans son *Dictionnaire français-wolof-bambara*[2] j'ai cherché naturellement la transcription par lui adoptée, transcription qui serait applicable au soninké, langue de la famille bambara, et qui diffère cependant un peu de celle du général. J'y trouve notamment des voyelles accentuées : *á, ă, é, ó, ú* ; un *j̈* mis pour *dj*, enfin l'énumération d'une série de consonnes initiales doubles, que signale après lui le général Faidherbe, et qu'on exprime ainsi : *mb, mp, nd, nf, ng, nk, nkh, ns, nt, ngh,* etc., dont la première lettre est toujours un *m* ou un *n*. Celles-ci, dans l'intérieur des mots, ne sont jamais nasalisées.

Le général a également publié une grammaire de la langue *pul* (poul)[3], langue sénégalaise aussi, mais fort répandue dans la vallée du Niger jusqu'au royaume de Sokoto. « Les sons de cette langue, dit-il, peuvent tous « être représentés par des lettres de notre alphabet ; « mais on n'y trouve pas les sons *u* (français), *j*, *ch*, *x*, « *m'z*, ni les sons du خ (kha), du غ (ghaïn) et du « ع ('aïn) arabe ». Il adopte le *w* pour le son *ou* demi-voyelle.

1. *Outlines of a Grammar of the susu language.* (London, pas de date.)

2. Imprimerie royale, 1825.

3. *Grammaire de la langue poul.* (Paris, Maisonneuve, 1882.)

Digitized by Google

Cependant un autre auteur, Th. Grimal de Guiraudon [1], donne, sur cet alphabet, des indications plus complexes et contredisant singulièrement les données du général. J'y trouve notamment les sons que nous représentons par ă, å, ŏ et ŭ, les articulations *ts*, *tsh*, *th* (dur) et *th* (doux) anglais, du ع ('aïn), du ه (hé) et du ح (ha), du ق (qof), du غ (ghaïn) et du خ (kha) de l'arabe; *ng*, *p* aspiré (presque *pf*), *ch* (français), un *ŭ* semi-voyelle et un *j* français que l'auteur transcrit successivement par c, č, d', t', ', h, h', q, ṙ (*r* grec pointé), χ, *ỹ*, φ, *ŝ*, *ẅ*, et *ẑ*.

Ces différences dans les indications phonétiques peuvent tenir à deux causes : la première peut être dans la procédure assez rudimentaire suivie par le général Faidherbe d'écrire comme il entend. Et, suivant une heureuse expression de M. Landes, on croit entendre souvent autre chose que ce que l'on entend. L'oreille du linguiste a besoin d'être aussi cultivée et subtile que celle du musicien, et l'on n'est pas étonné qu'une même syllabe soit perçue différemment par deux auditeurs. La seconde, la plus vraisemblable peut-être, est que le général n'a étudié le *pul* que dans la région sénégalaise et qu'il n'a pas été à même de l'approfondir dans ses multiples nuances, dans son véritable milieu, la haute vallée du Niger.

Quant à la transcription de M. de Guiraudon, on ne saurait admettre l'introduction de caractères grecs dans une transcription systématique comme celle que nous entendons établir. Il n'y a là aucune consonnance que

1. *Notes de linguistique africaine. — Les Puls.* (Londres et Vienne, 1887.)

Digitized by Google

nous n'ayons déjà pu rendre. En revanche, nous constatons qu'il a eu recours, lui aussi, aux caractères slaves chuintés pour rendre les sons analogues d'une langue africaine. Voilà le troisième exemple d'un précédent de ce genre.

Langues de la côte de Guinée. — Poursuivons notre exploration.

J'ai pu recueillir les transcriptions de cinq des langues parlées sur la côte de Guinée, à savoir : le *temneh*, le *yoruba*, l'*eŵe*, le *nago* et le *m'pongwé*.

Schlenker[1] distingue dans les voyelles du *temneh* la longue et les brèves, et il figure l'articulation *ng* par *ń*, *ch* et *tch* (français) par *š* et *tš* (4e exemple d'un emprunt à l'alphabet slave). Il signale enfin une consonnance particulière qu'il écrit *gp*, parce qu'elle participe, paraît-il, de l'une et de l'autre consonne.

S. Crowther[2] nous donne une transcription assez semblable à la précédente pour le *yoruba*, en signalant toutefois un *p* de même nature que le groupe *hp*, lequel a une grande analogie avec le groupe *gb* du temneh.

Schlegel[3] se sert aussi pour l'*eŵe* d'une transcription pareille. Il figure par un *ŵ* une articulation spéciale à cette langue ; c'est vraisemblablement la même que celle que Grimal de Guiraudon a rendue par *ẅ*. Si nous le rencontrons quelque part dans la rare nomenclature

---

1. 1° *A kaffa ka temne ka-totrokko or a temneh primer* (Stuttgart, 1854) ; *A collection of temneh traditions.* (London, 1861.)

2. *A Grammar and Vocabulary of yoruba language.* (London, 1852.)

3. *Schlüssel zur Ewe Sprache.* (Stuttgart, sans date.)

Digitized by Google

géographique de ces régions, nous nous contenterons de l'*ũ*.

Le *nago* est la seule des langues africaines où un transcripteur, M. l'abbé Bouche[1], fasse mention d'accents toniques : ton *élevé* (') ton *moyen* (pas d'accent), ton *grave* (`). Si ces accents ont leur raison d'être au point de vue de la langue parlée, je n'ai pas constaté qu'ils aient, sur des noms géographiques, une influence de nature à causer, par leur absence, la moindre méprise. Par l'emploi de ces accents, le transcripteur s'est cru obligé de se servir du point souscrit à l'*e* et à l'*o* pour rendre notre *è* et notre *ô ;* c'est par le même procédé qu'il donne à l'*s* la valeur *tch* (français). Enfin il confond, — ce que nous voyons pour la première fois et sans doute pour la dernière fois, — sous une même transcription l'*y,* l'*i,* et le *gn* (mouillé).

Sur la côte de la Guinée méridionale, au Gabon même, la langue indigène est le *pongwé* ou *m'pongwé.* Au sujet même du nom de cette langue, j'ai une observation importante à faire. Je tiens d'un ancien officier de marine[2] qui a beaucoup fréquenté ces parages, que, soit nonchalence, soit hésitation, les naturels de tout le littoral occidental sud-africain font précéder tous leurs mots d'une sorte d'*m* ou d'*n* sourd. De là l'incertitude de l'Européen appelé à écrire les noms géographiques, la langue même de ces pays. Au Congo, on a pu voir une

1. *Études sur la langue nago.* (Études catholiques, août 1880.) *Les Noirs peints par eux-mêmes.* (Paris, 1883.)

2. M. Ch. Millot, lieutenant de vaisseau du cadre de réserve, notre collègue de l'Académie maintenant, secrétaire du bureau météorologique de Meurthe-et-Moselle.

Digitized by Google

station bien connue de l'Association internationale africaine écrite tantôt *M'boma,* tantôt *Boma;* une autre *M'binda* ou *Binda.*

Pour moi, l'hésitation n'est pas permise ; nous avons vu tout à l'heure que nos auteurs ont constaté et transcrit dans leurs grammaires mêmes des sons initiaux absolument identiques, et il y a d'autant plus de raison de les maintenir dans nos transcriptions sous la forme que j'ai déjà indiquée dans mon *Essai*[1], que c'est là une caractéristique signification des noms de lieux de cette partie de l'Afrique[2].

Cela posé, je reviens au *m'pongwé.* La transcription adoptée par le P. Berré[3] est presque identique à l'alphabet qui nous sert de base, à ces différences près qu'il conserve le *gn* mouillé et l'*n* comme en français, plus un *ü* initial, consonne que nous venons déjà de rencontrer, sous une forme un peu différente, dans les langues de la Guinée septentrionale. La phonétique du m'pongwé ne comporte donc aucune consonnance gutturale ou fortement aspirée (l'aspiration de *h* y est très peu sensible) des idiomes africains précités. Mais elle a une particularité qui lui est propre ; c'est la prononciation inimitable de l'*m* dans certains mots. On est compris cependant en le prononçant comme en français.

Langue du Soudan de l'Afrique centrale et méridio-

1. *Essai d'un lexique géographique,* p. 99.

2. On en trouve cependant des exemples fréquents dans des noms géographiques européens. Chez les Slaves de l'Ouest et du Sud on trouve un *ml* initial dans *Mlodow, Mligniska,* etc. ; en Grèce un *mp* dans Μπαλαϊοι, Μπερνορϊ, Μπούφλιανη, et quantité d'autres.

3. *Grammaire de la langue pongouée.* (Paris, S. Raçon et Cie, 1878.)

Digitized by Google

nale. — Au centre du Soudan est parlée une langue qui est entendue par tous les Musulmans, depuis la côte de Guinée jusque dans l'Adamana ; c'est le *hausa* (haoussa), du nom du pays où elle est langue exclusive.

M. Basset m'a transmis deux[1] des quatre transcriptions usitées pour cette langue ; l'une suivant la phonétique française, l'autre suivant la phonétique anglaise. La première est de beaucoup plus simple en ce sens qu'elle englobe sous un même caractère les diverses valeurs des voyelles, et que l'autre indique les chuintantes, à l'aide d'un signe particulier. Mais il y a même absence de gutturales que dans les langues de la côte de Guinée et je ne trouve de variante dans les aspirées qu'un *h* analogue au *c'h* breton.

Je dois également à mon obligeant correspondant communication de deux dialectes du groupe *bantou*, c'est-à-dire des langues parlées dans l'Afrique centrale et méridionale. L'un, le *kagûru*[2], plus particulièrement parlé dans la région centre-orientale, est caractérisé à la fois par l'absence des gutturales et par la fréquence des aspirées (*d' h, k', p' t'*). L'autre le *kiswahili*[3], langue de la côte du Zanguebar, a une phonétique plus simple encore en ce sens qu'elle n'a qu'une seule aspiration rendue par notre *h*.

---

1. *Essai de dictionnaire français haoussa* (Leroux, Alger, 1886) ; *Haoussa primar* (Schœn, London, 1877).

2. Last, *Grammar of the kagûru language eastern oriental Africa.* (London, 1886.)

3. Shaw, *A pocket vocabulary of the kiswahili, kinigka, kitaita and kilamba languages, also a brief vocabulary of the kébwyo dialect.* (London, sans date.)

Digitized by Google

Enfin, plus au centre, dans le Haut-Congo, le *yalu-léma* a une phonétique tout aussi peu complexe, et le système de transcription que j'ai sous les yeux, de source anglaise [1], est identique au système général qui nous sert de base.

Il s'en faut, et de beaucoup, que nous ayons ainsi complété la série des langues africaines. Mais, pris au centre des principales régions, les exemples que j'ai donnés suffisent pour se rendre compte de la facilité relative qu'il y a de les transcrire et de les englober dans la règle générale.

Il n'en serait pas de même s'il fallait donner une transcription appropriée au *kliks* des Hottentots de l'Afrique méridionale ou du namaqua du Zululand. Des auteurs inédits [2] ont essayé de les figurer, soit par des points d'exclamation renversés ou diversement disposés, soit par des artifices plus ingénieux que satisfaisants. Mais ces nuances particulières, si elles sont jamais entrées dans la prononciation des noms géographiques de ces populations, — et la nomenclature en est en tous cas bien pauvre, — elles sont depuis longtemps disparues sous les appellations dues aux Européens.

Le malgache. — Non loin du continent africain et placée comme son satellite, se trouve la grande île de Madagascar. Elle a pour nous un intérêt à la fois géographique et politique. Sa langue, le *malgache,* nous

1. A. Sims, *Yalulema vocabulary of the Aruwimi, Lolumi and ellawenbe districts on the upper Congo.* (London, 1887.)

2. *Éléments de la grammaire hottentote* par de Charenay. (Extrait du n° 47 de la *Revue orientale et américaine.*) *Alphabet de linguistique universelle,* par Lepsius. (Berlin, 1855.)

Digitized by Google

ramène aux langues écrites. En outre, quoique appartenant à la famille malaise, elle s'écrit, et c'est la seule, en caractères latins ; quelques lettres seulement de son alphabet s'écartent de notre phonétique usuelle. On y trouve l'*ñ* espagnol et un autre *n̲* figurant l'articulation *ng,* très peu sensible surtout chez les Hovas. L'*o* s'y prononce *u* (*ou* français) et *ó* comme *o* latin. Le *j* enfin s'y prononce *dz* et les syllabes finales *ka, tra* et *na* sont muettes, la consonne seule se faisant très légèrement sentir [1].

Bien que ces différentes consonnances puissent être facilement interprétées et rendues par notre alphabet, on s'est demandé si l'on ne devait pas conserver l'orthographe originale des noms d'une île que certains appellent la *Nouvelle France,* de la même manière qu'on est convenu de maintenir celle de tous les noms de pays employant les caractères latins. Je crois pouvoir affirmer, d'après les déclarations personnelles de M. Granddidier de l'Institut, le géographe, l'explorateur même de Madagascar, qu'il n'a jamais songé, et n'est pas plus disposé maintenant qu'autrefois, à modifier l'orthographe géographique malgache. M. de Lannoy de Bissy, dans sa grande carte d'Afrique publiée par le Dépôt de la guerre, l'a absolument respectée. Je suis tout à fait de cet avis, à une exception près cependant. Cet *n̲* est un caractère trop étranger à nos typographies européennes et le cas me paraît trop isolé pour conclure à l'adoption. En le figurant par son équivalent phonétique

1. D'après la *Grammaire malgache* de Maire de Marin. (Paris, Maisonneuve, 1876.)

Digitized by Google

ng, adopté pour toutes les langues où cette articulation se trouve, notamment les langues asiatiques, on ne fait que rentrer dans une règle commune à toutes celles de la famille malaise.

VI

LANGUES POLYNÉSIENNES

Je ne voudrais pas surcharger inutilement cet exposé déjà bien long en accordant à des langues parlées par des populations peu nombreuses, éparses, absorbées et près de disparaître sous la conquête européenne, une importance qu'elles n'ont pas. Cependant les Européens eux-mêmes ayant tenu à conserver autant que possible, sans doute, les appellations aborigènes de la Polynésie, il est nécessaire que, là aussi, nous recherchions les éléments qui ont pu leur servir de truchement jusqu'ici.

Le prix de linguistique, fondé jadis par Volney, fut décerné, il y a quelque vingt-cinq ans, à M. Gaussin, ingénieur hydrographe de la marine, pour son livre intitulé : *Du Dialecte de Tahiti, de celui des îles Marquises et, en général, de la langue polynésienne*[1]. Il rattache en effet à une même souche tous les dialectes polynésiens, considérant chacun d'eux, dit-il, « comme étant com-« posé des débris d'une langue plus vaste, qui serait en-« core parlée aujourd'hui intégralement avec quelques « altérations dans sa pureté, non plus en un seul lieu et

1. Paris, Firmin-Didot, 1853.

Digitized by Google

« par un seul peuple, mais dans les différentes îles et « par l'ensemble des peuples de la Polynésie. C'est cette « langue que nous appelons la langue polynésienne ».

Je ne puis donc puiser à source plus autorisée.

Voici les particularités essentielles de son système phonique. Les voyelles *a, e, i, o, u* (*ou* français) sont susceptibles d'intonations différentes ; elles sont longues ou brèves, aiguës ou graves. Les longues seules ont été distinguées dans les transcriptions par un accent circonflexe. Les consonnes que l'on trouve dans l'ensemble des dialectes polynésiens sont *ng, k, t,* ou *d, n, m, p,* ou *b, v, w, f* ou *h, r* ou *l.*

Ng tient le milieu entre *gn* français et *ng,* et le son nasal ne doit jamais se porter sur la voyelle précédente : ainsi *tangata* doit se lire *ta-nga-ta.* De même que les idiomes sud-africains, ceux de la Polynésie ont les initiales *mb, nd, nr,* etc.

L'*r* n'est pas guttural et se confond souvent avec *l* ou *d ;* il a complètement disparu du dialecte des Marquises.

Le *h* a deux valeurs, l'une forte, l'autre faible sur la consonnance desquelles l'auteur ne s'explique pas suffisamment. Les autres consonnances ont la même valeur qu'en français.

« Il faut mettre, dit M. Gaussin [1], à côté des consonnances, une articulation qui les remplace lorsqu'elles « ont été supprimées ou plutôt oblitérées par la faiblesse « de l'organe ou par toute autre cause tenant à la nature « énervante du climat et aux habitudes efféminées des « naturels. Cette articulation que nous appellerons *explo-*

1. *Op. cit.*

Digitized by Google

« *sive pharyngienne posto-gutturale,* avait été remar-
« quée depuis longtemps ; mais c'est à Mgr François
« de Paule, évêque aux îles Marquises, qu'il appartient
« de l'avoir fait connaître dans toute la généralité de
« son emploi. Il l'a représentée par un signe que nous
« adopterons : savoir un accent ' (aigu) sur la voyelle
« précédée par l'explosive pharyngienne. Un Français,
« en essayant de prononcer rapidement *onze heures* de
« manière à ne pas lier l'*e* muet de *onze* avec la pre-
« mière syllabe de *heures* pourra avoir une idée assez
« exacte de cette articulation. »

C'est sans doute à cette singulière consonnance que nous devons la double transcription de *Hamoa* et de *Samoa,* à moins qu'elle ne provienne de la nature même de l'aspirée faible qui aurait quelque analogie avec le son chinois que nous avons exprimé, à l'exemple du cartographe Bruno Hassenstein, par *hs*. Toutefois, comme les sifflantes *s* et *z* n'existent pas dans la phonétique polynésienne, l'orthographe *Hamoa* est plus correcte que *Samoa* et cette dernière ne saurait être maintenue qu'en vertu de la sanction officielle que lui donnera probablement le gouvernement allemand, possesseur actuel de l'archipel de ce nom. Quant à la figuration de l'*explosive pharyngienne,* en tant que nous en retrouvions les traces au milieu des transcriptions hétérogènes dues aux navigateurs de nationalités diverses, nous maintiendrons l'accent accepté par M. Gaussin.

La langue polynésienne a les deux semi-voyelles *y* et *w* et n'a pas le son *ü*. Notre auteur proteste contre l'emploi de *ou* français pour rendre le son figuré par *u* par tous les transcripteurs étrangers. « Quelques auteurs,

Digitized by Google

« dit-il [1], écrivant pour les Français, se sont servi des « deux lettres *o u* pour indiquer la lettre polynésienne « *u*. Nous pensons que, même dans les ouvrages où il « n'est pas question spécialement de la langue, cette « orthographe doit être rejetée ; car l'on ne voit pas « pourquoi l'on ne se conformerait pas aux mêmes usa- « ges à l'égard de la langue polynésienne, qui est une « langue écrite, qu'à l'égard des autres langues. En se « servant des deux lettres *o u*, on surcharge inutilement « l'écriture ; ce qui, dans certains cas, peut produire « quelque incertitude, comme dans le nom de lieu « *Hooumi* (*Ho-o-umi*) qu'on lirait moins facilement s'il « était écrit *Hoooumi* (*Ho-o-ou-mi*). »

Je ne puis suivre M. Gaussin dans l'étude des altérations ou des mutilations des lettres, voyelles ou consonnes, dans les différents dialectes polynésiens, dont voici quelques exemples : *ng* devient *n* aux îles Hawaï et Marquises, et il fait place à la gutturale explosive dans le dialecte tahitien [2] ; le *k* a entièrement disparu dans ce dernier comme dans celui de Hawaï, hors le cas où dans celui-ci il remplace le *t*. Le *p*, s'est conservé partout à Tonga-Tabu où il est remplacé par le *b*. L'*f*, le *v*, le *w* subissent des mutations semblables, etc., etc.

Les diphtongues sont en très petit nombre. La plus répandue est *aï*, dans laquelle l'*a* subit une sorte de dépression analogue à celle du même groupe de l'annamite ; c'est un *a* bref, presque *e*, que nous rendrons par *a* ainsi que nous l'avons fait pour le *quoc-ngu'*. Un fait analogue

1. *Op. cit.*

2. On remarquera que le nom de *Tahiti* ne doit pas du tout être écrit *Taïti*.

Digitized by Google

se produit quand le polynésien fait le diminutif d'un mot. Ainsi *rau,* feuille d'une certaine dimension, devient *rou* pour exprimer une petite feuille. Aux Marquises, *koée,* anguille de mer, devient *kuée* pour anguille d'eau douce, etc., etc.

Si le transcripteur n'a pas lieu d'observer toutes ces nuances, au cas où elles seraient caractérisées dans la nomenclature océanienne, à tout le moins doit-il les connaître, et, pour ce faire, recourir à l'ouvrage si complet de M. Gaussin, afin d'être à même de se prononcer, en connaissance de cause, entre des transcriptions contradictoires, ou de pouvoir rattacher, au besoin, celles qui ont reçu la sanction de l'usage général à l'appellation originelle exacte.

VII

CE QUE SONT DEVENUES LES RÈGLES DE TRANSCRIPTION PRIMITIVEMENT POSÉES ET L'ALPHABET DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS. — CONCLUSIONS.

Les règles. — Dans le cours de cette étude, qui sera sans doute la dernière (?), j'ai exposé toutes les considérations *en faveur du maintien absolu de l'orthographe officiellement reconnue dans tous les pays dont la langue s'écrit avec l'alphabet latin, modifié ou non, alors même que cette orthographe est étrangère à la langue des aborigènes, ce qui est le cas pour les deux Amériques et pour toutes les colonies européennes.*

J'ai dit : orthographe officiellement reconnue, j'aurais dû ajouter officiellement acceptée, c'est-à-dire adop-

Digitized by Google

tée pour toutes les publications officielles d'un même État. Nous avons vu que ce n'était pas encore le cas pour nos possessions indo-chinoises, et que, même en Algérie, la cartographie officielle est loin d'être d'accord avec les autres documents de source gouvernementale.

Les Anglais, par contre, — je l'ai rappelé dans mon *Essai*,[1] ont unifié leurs transcriptions par l'admission des voyelles italiennes et en acceptant, pour la nomenclature géographique des Indes l'orthographe de l'*Imperial Gazetteer of India*[2], publiée par l'honorable W. W. Hunter, directeur général de la statistique du gouvernement indien. Cela ne veut pas dire que cette orthographe soit, même au point de vue de la phonétique anglaise, l'interprétation exacte de la prononciation du pays. On remarquera notamment que si l'éminent auteur a admis, une fois pour toutes, l'orthographe de la finale *pur* (ville) au lieu de *pore*, la voyelle *a* est souvent mise à la place de *u* : ainsi *Amrasti* pour *Umrawati*, *Ambela* pour *Umbeyla*, *Ambàla* pour *Umbella*, etc.

Pour les *Indes néerlandaises*, les publications officielles des Pays-Bas sont d'accord sur l'orthographe des noms géographiques.

En Amérique, suivant les pays, l'anglais, l'espagnol, le portugais sont langues officielles.

En Australie, c'est l'anglais.

---

1. *Essai d'un lexique géographique*, p. 19 à 21.

2. Sous le nom de *Gazette*, cet important ouvrage est un véritable dictionnaire géographique des Indes, comprenant 14 volumes grand in-8°, formant un total de 8,000 pages environ.

Digitized by Google

Dans l'Afrique méridionale, c'est, suivant la phonétique anglaise au Cap, suivant la phonétique hollandaise au Transvaal et dans la république d'Oranje, que les noms sont écrits. C'est donc seulement au cœur de l'Afrique, en Asie, en Océanie et dans les trois pays d'Europe : la Russie, la Turquie et la Grèce, qui n'ont pas l'alphabet latin, que s'appliquent plus particulièrement avec les dérogations partielles, indiquées et appuyées sur preuves, les règles et l'alphabet de transcription.

Ainsi, en dehors du commentaire qui commence ce chapitre, les règles posées sont restées entières, sous le bénéfice d'interprétations aussi complètes, aussi méthodiques que possible.

L'alphabet. — L'alphabet lui-même, tel que l'a établi la Société de géographie de Paris, n'a fait que recevoir aussi les adjonctions nécessaires à son assouplissement et à son adaptation aux langues les plus disparates. J'ai cherché à maintenir une corrélation étroite entre les exigences de la linguistique et celles de la géographie ; car je répugne d'instinct à un système qui violerait impudemment les règles les plus élémentaires de la linguistique, et détruirait du même coup les sources étymologiques, sous le prétexte de faire une transcription française à l'aide de laquelle aucun Français, certainement, ne pourrait se faire comprendre.

En fait, je n'ai rien supprimé de l'alphabet de la Société de géographie et n'ai modifié que l'emploi de *dh* correspondant au δ (grec) et à tous ses équivalents des autres alphabets. Par contre, j'y ai joint les caractères suivants :

ă, ŏ, ŭ, à l'allemand ;

Digitized by Google

ă, au suédois;

ć, č, ď, š, ž au slave;

ł (*l* barré, au polonais et au russe conditionnellement);

ţ, ş, au romain,

la plupart avec des applications spéciales et bien limitées. En outre, j'ai conservé les accents toniques dans les langues où ils jouent un rôle important, notamment dans le chinois et l'annamite, en les ramenant à des types communs.

Un seul signe est de mon invention[1]; c'est l'apostrophe renversée (‘) pour exprimer l'*e* muet, pour remplacer une voyelle disparue ou pour indiquer l'inflexion de l'*n* final. On a vu que ce choix est approuvé par mes critiques, et il ne me reste plus guère, pour en finir avec eux, qu'à relever les observations de M. de Clam sur la transcription un peu incertaine de l'*e* mi-muet.

*La question de l'*e *mi-muet.* — Car ce n'est plus de l'*e* absolument muet qu'il s'agit, mais bien de ce son indécis de *eu* bref et sourd qui n'a rien de commun avec notre *e* accentué d'une façon quelconque, et pour la figuration duquel j'avais proposé ǫ̈. Mon critique combat cette proposition, et j'avoue, pour ma part, ne l'avoir faite que faute de mieux.

Mais l'expérience est venue à force d'avoir manipulé, trituré la nomenclature géographique. En dehors des langues employant l'alphabet latin, dont je n'ai pas à m'occuper, puisque nous ne les transcrivons pas, en de-

1. Je croyais l'avoir inventé; mais les Espagnols en traduisant en français rendent notre apostrophe par l'apostrophe renversée. Cela vient sans doute de ce que ce signe n'existant pas dans leur matériel, les typographes espagnols y suppléent en renversant la virgule.

Digitized by Google

hors même du *quoc-ngu'* puisque nous l'avons conservé intégralement, on ne trouve guère cet *e* mi-muet que dans la langue employant l'écriture arabe où il remplace des voyelles devenues frustes. Partout ailleurs, dans nos transcriptions, l'*e* sonore reçoit les divers accents conformes à sa tonalité. Lorsqu'il est bref, il correspond partout assez exactement à l'*e* mi-muet bref de l'arabe ; partout alors nous l'écrivons ĕ et je ne vois vraiment pas ce qui nous empêcherait de rendre ainsi le son arabe.

Remarquons, en passant, que le signe bref peut s'appliquer également à la lettre *u,* et de même que nous écrivons *Djĕbĕl* nous pourrons écrire *Jŭrjŭra* [1].

Lorsque l'*e* mi-muet est long, nous l'affecterons par contre du – superposé qui est en usage dans la prosodie latine pour indiquer les voyelles longues, et nous écrirons *Sfēr* pour *Sfeur, Tozēr* pour *Tozeur,* tandis que nous écrirons par contre *Gabĕs* pour *Gabès.*

Telle est, sauf preuve contraire, la solution la plus pratique en ce sens que, tout en s'approchant assez sensiblement de la consonnance vraie, elle respecte la forme habituelle sous laquelle ces mots nous ont été transmis jusqu'ici.

Conclusion. — J'ai fini, Messieurs, l'exploration dans laquelle vous avez bien voulu me suivre et où je me suis sans doute trop attardé à votre gré. Du moins ne le regretterez-vous pas si, comme je me suis efforcé d'y atteindre, vous pensez que le terrain s'est déblayé, que

1. Ce mot étant kabyle, a été écrit à tort dans mon *Essai :* Djurdjura. Je n'avais fait que suivre là des précédents mal fondés comme il n'en manque pas dans la géographie de l'Algérie.

Digitized by Google

chaque point douteux s'est éclairé, que toutes, une à une, ont été résolues les difficultés devant lesquelles tant d'hommes compétents ont hésité. On est mauvais juge de son œuvre. Toutefois j'ai la conviction de n'avoir reculé devant aucun des multiples problèmes soulevés par la question si complexe des transcriptions; autant qu'il a dépendu de moi, j'en ai précisé tous les termes; les règles posées ont reçu un commencement de sanction dans le nombre et dans l'autorité de mes sources, les exceptions elles-mêmes ont trouvé leur justification dans la critique et dans l'expérience acquise.

Encore quelques mois d'ailleurs et la preuve sera faite; le dépouillement de la nomenclature géographique s'avance, et bientôt, si Dieu me prête vie, — comme disaient nos pères, — on aura pour la première fois par la publication de mon *Lexique, l'état civil* des noms géographiques connus.

Digitized by Google

LE

MÉTAYAGE EN LORRAINE

AVANT 1789

Par M. Ch. GUYOT

I. — Préliminaires.

La question du métayage est aujourd'hui à l'étude de tous côtés. Ce mode d'exploitation de la terre, autrefois si décrié, considéré comme un vestige des temps barbares, est proposé comme modèle et remis en honneur : on fait valoir ses qualités multiples, on lui en attribue même d'assez problématiques, et dans l'ardeur de ce prosélytisme nouveau, on signale cette forme de l'association comme le moyen le plus sûr de relever notre agriculture souffrante. Dans les pays où le métayage n'a jamais cessé d'être en vigueur, nous croyons excellent en effet de s'appliquer à perfectionner les relations du maître avec ses tenanciers, et les multiples efforts dirigés en ce sens nous paraissent très recommandables[1].

1. Voir notamment : le comte de Tourdonnet, *Traité pratique du Métayage,* in-12, Paris, librairie agricole de la Maison rustique, 1882. — L. de Larminat et J. de Garidel, *Le Métayage dans le département de l'Allier,* in-8°, Moulins, imp. Ducraux et Gourjon-Dulac, 1881. — H. Baudrillart, *Le Métayage en France et son avenir, Revue des Deux-Mondes,* 1er oct. 1885. — L. Rerolle, *Du Colonage partiaire et spécialement du métayage,* in-8°, Paris. Chevalier-Marescq, 1888.

Digitized by Google

Doit-on aller plus loin, et transformer les fermiers en métayers dans les contrées qui n'usent en ce moment que du fermage? L'entreprise mériterait d'être tentée; elle rencontrerait sans doute plusieurs difficultés, mais ses résultats n'en seraient que plus intéressants à connaître.

Notre but n'est pas de fournir des arguments pour ou contre une pareille extension; la compétence spéciale nous fait défaut. Nous voulons seulement signaler, avec preuves à l'appui, un phénomène qui nous a paru digne de remarque: la disparition à peu près complète, à une époque déterminée, du métayage dans une province qui en usait auparavant d'une manière assez large. La date de 1789 marque la fin d'un grand nombre d'institutions sociales qui se trouvaient en désaccord avec le nouvel ordre de choses créé par la Révolution: ainsi, depuis 1789, il n'y a plus d'acensements ni d'emphytéoses perpétuelles; mais le métayage n'était nullement incompatible avec l'organisation actuelle de la propriété: sa persistance dans l'ouest et le sud de la France en est la preuve; comment donc se fait-il que la Lorraine ne compte presque plus de métayers depuis le commencement du siècle, alors qu'autrefois métayage et fermage s'employaient concurremment, sinon sur un pied d'égalité complète, au moins comme deux contrats usuels, dont le premier n'avait rien d'exceptionnel? Question assurément délicate, et à laquelle nous reviendrons, après avoir analysé les documents lorrains que nous avons recueillis.

Ces documents proviennent tous des archives de Meurthe-et-Moselle, et la plupart des fonds ecclésiastiques. Il ne faudrait pas se hâter d'en tirer une conséquence rela-

Digitized by Google

tivement aux propriétaires qui usaient du métayage; les laïques l'employaient certainement, aussi bien que les couvents, peut-être même davantage[1]: seulement les livres domestiques relatant la gestion des propriétés seigneuriales ou roturières ont presque tous disparu, tandis que nous avons la bonne fortune de pouvoir feuilleter encore les papiers des monastères, aussi complets pour les derniers siècles que s'ils sortaient des mains du notaire ou du procureur.

Nous avons relevé tout ce qui, de près ou de loin, se rapporte au métayage, envisagé dans son acception la plus générale : association entre le propriétaire et l'exploitant rural, caractérisée par le partage en nature des fruits de l'exploitation. Nous traiterons d'abord des vignes, puis du bétail, qui peut faire l'objet d'un contrat séparé ou d'une convention accessoire à la tenure des terres; enfin, nous passerons au métayage s'appliquant à une exploitation agricole complète, à un domaine proprement dit.

II. — Métayage de vignes.

Quant aux vignes, les contrats du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle stipulent tantôt un tiers[2] seulement de la récolte au profit du propriétaire, tantôt la moitié[3]. Cette différence,

1. M. Herolle, *op. cit.*, p. 183-192, fait remarquer avec raison que l'Église ne pouvait favoriser un système qui intéressait directement les religieux à l'exploitation du sol et les détournait ainsi de leur mission. Il était même interdit aux Prémontrés d'avoir des partiaires.

2. *Arch. de la Meurthe*, H. 1610.

3. *Ibid.*, H. 1610; G. 179; H. 749.

Digitized by Google

qui semble d'abord essentielle, est en réalité assez peu caractéristique, parce que ses effets sont voilés par d'autres dispositions accessoires, relatives aux améliorations ou aux travaux. Ainsi, le métayer rend moitié, mais il reçoit, sous le nom de gratification, 10 fr. barrois par jour de terre, ou une quarte de blé. Ailleurs, on donne le choix au métayer : il rendra le tiers sans argent ni blé, ou bien moitié en recevant du propriétaire l'équivalent de la différence. Le partage à mi-fruits, sans compensations, est en somme assez rare, au moins jusqu'au XVIII^e^ siècle. Postérieurement, plus on se rapproche de notre temps, plus le partage égal tend à prédominer : ainsi à Tincry, le prieur de Viviers reçoit un tiers vers 1685, et moitié en 1725-43 ; à Bruley, en 1715, et à Bosserville, vers 1720, on ne parle que de moitié de la récolte.

Le partage des produits se fait de deux manières : soit à la vigne, soit au pressoir. A la vigne, on décharge alternativement dans la voiture du propriétaire un *tendelin* sur deux ou sur trois ; pour éviter toute fraude, nous voyons stipuler à Bruley que le préposé du propriétaire choisira les tendelins qui devront appartenir à son maître. Dans l'autre système, on met au bouge toute la récolte de raisins, et le partage a lieu en deux fois, pour le vin de cuvée ou de *goutte* et pour celui de pressoir ; c'est ce que l'on exprime, dans le marché des vignerons de Bosserville, en disant que le vin se partage *au toc*. Quand la fabrication du vin se fait ainsi en commun, le maître fournit nécessairement tous les ustensiles de la bougerie ; en compensation, les marcs lui sont attribués, pour la distillation de l'eau-de-vie ; de plus, il se réserve d'ordinaire la faculté de racheter au métayer sa part de

Digitized by Google

récolte, suivant un prix fait à l'avance, ou au prix courant de la Saint-Martin prochaine, ou à la *taxe d'hoste*, c'est-à-dire d'après le tarif officiel imposé aux marchands et cabaretiers pour leurs achats. Presque toujours d'ailleurs il y a un compte ouvert entre le propriétaire et le métayer pour des fournitures de blé qui sont faites à celui-ci au fur et à mesure de ses besoins; le vigneron, dont tout le temps est absorbé par sa culture, ne demande pas mieux que de se procurer ainsi le principal élément de sa nourriture : à la fin de chaque année, on évalue toutes ces fournitures, qui se paient au moyen d'une délivrance supplémentaire de vin, en dehors du tiers ou de la moitié normale.

La dépense la plus considérable du vignoble est celle des échalas, désignés en Lorraine sous leur vieux nom de *paisseaux* ou pesseaux. Les deux parties intéressées se réunissent ordinairement pour les fournir, dans une proportion variable : lorsque le maître est propriétaire de forêts dans le voisinage, il donne tout le bois de chêne, que le métayer vient prendre sur la coupe et qu'il façonne à ses frais. Si la charge est donnée tout entière au métayer, — fourniture et façon, — on l'indemnise d'une autre manière, comme nous le verrons plus loin au sujet des améliorations. La paille pour lier la vigne est toujours fournie par lui, entièrement et sans indemnité ; de même pour la dépense occasionnée par le paiement du bangard, à l'époque de la maturité des fruits.

L'obligation essentielle du métayer est la culture du fonds, aux conditions d'usage dans le pays, et tellement bien connues que le maître estime inutile de les men-

Digitized by Google

tionner dans le contrat. Tout au plus voyons-nous rappeler à Bosserville que toutes les *façons* ou travaux de la terre doivent être terminées au plus tard à la Magdelaine. Plus fréquemment se trouve relatée la défense de propager les plants de raisins blancs aux dépens des noirs. Une prohibition très souvent renouvelée a pour but de supprimer toute plantation de légumes, racines, arbres ou arbrisseaux, dans l'intervalle des ceps de vigne.

La main-d'œuvre est ainsi donnée par le métayer jusqu'à la récolte exclusivement. Au delà, il est de principe que chacun amène les bras nécessaires pour l'enlèvement des produits qui doivent lui appartenir; ainsi, à la vendange, le maître paiera un tiers ou moitié du personnel employé à l'opération. Toutefois, nous voyons qu'assez fréquemment on ne lui demande que les porteurs de tendelins correspondant à sa part de récolte. Les charrois, la fabrication du vin, le pressurage, donnent lieu à des conventions diverses. Quelques baux font tout payer au métayer, alors même que le partage des fruits aurait lieu à la vigne ; ordinairement il n'en est ainsi que si le vin et non le raisin se divise entre le métayer et le propriétaire.

Dans le contrat qui nous occupe, le point délicat à régler est toujours la question des améliorations que doit effectuer le preneur pendant sa jouissance. On distingue, à juste titre, de l'amélioration proprement dite, le simple entretien du fonds : lorsqu'il est constaté que la vigne est livrée en bon état, le preneur est tenu de la rendre de même, à dire d'experts, sans que le maître rembourse aucune indemnité, car il s'agit d'une obligation stricte commune à tout locataire. Mais il y a des travaux qui

Digitized by Google

sont de nature intermédiaire, participant à la fois de l'entretien et de l'amélioration, comme les amendements ou engrais; d'autres ont plus franchement le caractère d'amélioration : lorsqu'il s'agit, par exemple, de renouveler entièrement ou partiellement la plantation d'une vigne, ou de transformer une vieille vigne au moyen d'un provignage plus rapide que celui dont on se sert habituellement.

Si le partage de la terre incombe uniquement au métayer, les engrais ou amendements sont habituellement fournis par le maître, qui ne laisse à son associé que les charrois et l'épandage. Quant aux provignages ou changements de cépages, le métayer qui exécute ces travaux dont il ne retirera pas tous les bénéfices futurs, reçoit une indemnité, annuelle ou une fois payée, en argent ou en grains, sous le nom de gratification ou récompense. Ailleurs encore le métayer est logé ; il reçoit même, autour de la maison, un petit terrain de culture.

Ces conventions accessoires sont d'autant plus équitables que les baux ne sont jamais de très longue durée : ils varient de trois à neuf années, six ans est le terme le plus commun. On remarque cependant que les renouvellements sont fréquents avec les mêmes preneurs.

Enfin, nous n'avons rien dit de la contenance des vignes ainsi laissées en métayage, parce qu'elle est fort variable ; on tient compte évidemment des forces de chaque famille de métayers et du nombre de ses membres. Tel contrat ne s'applique qu'à un demi-jour ou trois quarts de jour; d'autres vont jusqu'à quatre ou cinq jours pour le même preneur (le jour de Lorraine vaut environ 20 ares).

Digitized by Google

Si nous sommes entré dans de si longs détails sur les vignes, c'est que le métayage leur a été très souvent appliqué dans la province et que les documents qui s'y rapportent sont les plus nombreux.

Cette forme du métayage est celle qui a le mieux résisté à la ruine de l'institution, au commencement du siècle. On trouve, maintenant encore, dans le Toulois, un certain nombre de vignes cultivées à moitié fruit. Le partage se fait au champ ; ordinairement le vigneron doit tout fournir : façons, provignage, échalas, paille et engrais. Toutefois, le propriétaire entre fréquemment dans cette dernière dépense ; il participe même assez souvent à la fourniture des échalas.

Avant de passer à une autre matière, nous devons signaler le bail à moitié de jardins ou vergers[1] ; nous ne savons s'il a jamais été bien fréquent. Le contrat est d'ailleurs fort simple : au métayer la culture et l'entretien, au propriétaire moitié de tous les fruits ; le fumier est également fourni par l'un et par l'autre.

III. — Cheptels, avec ou sans terres.

Lorsqu'on parle de métayage, on ne comprend pas en général dans ce terme le cheptel, c'est-à-dire le louage à moitié du bétail, envisagé séparément de l'exploitation de la terre. Il y a cependant entre les deux conventions, distinctes quant à leur objet, une ressemblance étroite ; de plus elles se trouvent fréquemment réunies, le cheptel constituant alors un accessoire important du métayage

1. *Arch. M.*, H. 1611.

Digitized by Google

proprement dit ou du fermage appliqué à un domaine. Aussi l'étude du cheptel ancien, dans les diverses circonstances qui peuvent l'accompagner, ne nous semble pas étrangère à notre sujet.

Le cheptel, séparé de tout autre louage, a été très fréquent en Lorraine : il s'appliquait surtout aux bœufs et aux chevaux, alors concurremment employés pour la culture. Voici les conditions stipulées par l'abbaye de Domèvre, en 1644[1] : l'estimation est faite au moment de la livraison, et, à la fin des trois années de jouissance, le preneur a le choix de conserver les animaux en payant ce prix, ou de les rendre ; s'ils ont augmenté de valeur, le profit se partage par moitié ; on partage de même les frais qu'a pu faire le cheptelier si le bétail est enlevé par des soldats et que l'on doive payer sa rançon. Si, au contraire, malgré tous ses efforts, le preneur n'a pu rentrer en possession, il ne répond pas de la perte : c'est l'exemple d'un cas de force majeure, sans doute fréquent à cette époque troublée, et pour les autres cas fortuits la même règle était sans doute suivie. Enfin le prix de location est acquitté en denrées et en travaux.

Lorsqu'il s'agit de vaches données en louage, la stipulation principale porte sur le croît, qui se partage par moitié, et sur le prix du bail, qui consiste en une certaine quantité de beurre, laitage et fromages[2]. La coutume de Lorraine prévoit aussi, sous le nom de *laix à hôte* (tit. XV, art. 29) un contrat de la même espèce, applicable aux moutons plutôt qu'aux bêtes aumailles, et

1. *Arch. M.*, II. 1468.

2. Bosserville, 1669. *Arch. M.*, II. 681.

Digitized by Google

qui devait être usuel pour se trouver mentionné dans ce Code, d'ailleurs si concis.

Mais en ce qui concerne le grand bétail, les *bêtes rouges,* le contrat a souvent pour objet un corps d'exploitation complet, comprenant, sous le nom de *marcarerie* ou *marcairie,* un troupeau de vaches, les bâtiments pour les abriter et les prés pour les nourrir. Ainsi, en 1681 et 1736, la marcarerie de Moncel, aux Chartreux de Bosserville, comprend 30 vaches et un taureau, estimés 4 écus par tête[1]. Les laisseurs reprennent à l'expiration du bail le même nombre d'animaux, pour une valeur égale ; les risques sont supportés par moitié ; un canon fixe est payé chaque année.

Dans les fermages proprement dits, s'appliquant à un ensemble d'exploitation rurale, à un *gagnage* ou domaine complet, le cheptel est très souvent fourni par le propriétaire laisseur, pour tout ou partie des animaux de culture, et même pour leurs harnachements[2] : c'est lorsque le fermier ne possède absolument rien, et qu'il faut le *monter* complètement, sauf au bailleur à se rémunérer de ses avances sur les bénéfices futurs.

Dans les contrats de métayage proprement dits, dont nous allons enfin nous occuper, le bétail, tant chevaux que vaches, est fourni par moitié ; à la fin de l'exploitation, le maître reprend ses apports, la mieux-value et le croît se divisant ensuite entre les parties[3]. Tel est le genre de stipulation normal ; si d'autres métayers reçoi-

1. *Ibid.,* H. 761.

2. Ainsi à Domèvre, en 1665. *Arch. M.,* H. 1422.

3. Gagnage du comte de Linange, à Réchicourt, 1619. *Arch. M* , E. 129.

Digitized by Google

vent du bétail à des conditions différentes, ce sont des cas exceptionnels, motivés par la situation du preneur, et qu'il ne faudrait pas généraliser[1].

IV. — Métayages de domaines complets.

Il nous reste à examiner les clauses habituelles du métayage proprement dit, appliqué à un domaine, abstraction faite du cheptel qui peut y être joint.

On commence d'ordinaire par la désignation du domaine : tant de jours à la saison, tant de fauchées de pré, les maisons et dépendances. Les contenances sont très variables : ainsi une trentaine d'hectares à Réchicourt, 65 à Viviers, 20, 63, 72 à Pont-à-Mousson[2], etc. Parfois il arrive, lorsque l'exploitation est de peu d'importance, qu'il n'y a point de bâtiments : le métayer engrange dans les siens, et possède sans doute d'autres terrains en propre, qu'il cultive en même temps.

On détermine ensuite les apports : d'abord le cheptel, comme nous l'avons indiqué précédemment, puis les semences, toujours fournies par moitié.

Quant à la main-d'œuvre, souvent on n'en parle pas, puisqu'en principe elle doit être fournie tout entière par le métayer, et constitue la charge qui lui incombe particulièrement dans l'association. Toutefois, cette règle souffre plusieurs exceptions. D'abord, le partage des pro-

1. Domèvre, 1648. *Arch. M.*, H. 1422. — Viviers, 1665 ; *Ibid.*, H. 1611.

2. Revenus de la maison de Saint-Antoine, 1755. *Arch. M.*, H. 1662.

Digitized by Google

duits se faisant habituellement sur le champ, lorsque le grain est en gerbes ou en trézeaux, à ce moment se clôt la série des obligations du métayer : le rentrage des moissons dans les greniers du maître et le battage en grange ne s'opèrent à ses frais que lorsque le partage a lieu sur le grenier[1]. Néanmoins le maître peut, sans distinction, imposer cette charge au métayer, de même qu'il ajoute fréquemment des charrois de bois, de vendange, etc., en quantités déterminées. Inversement, la situation du métayer est parfois beaucoup meilleure, parce que le propriétaire entre pour une certaine part dans les frais de moisson, en payant une somme tarifée d'avance, 20 fr. à Réchicourt, en 1619. Bien plus, il arrive même parfois que le maître rétribue pour moitié les ouvriers employés à certaines opérations de culture, qui, normalement, ne devraient pas être à sa charge : ainsi pour les sarclages, à Viviers, en 1665.

On comprend combien ces stipulations peuvent changer les conditions du métayage. Bien que presque toujours le partage des produits se fasse par moitié, si le maître paie une partie des ouvriers, ou si le métayer est obligé à de nombreux charrois, la balance peut pencher très fort d'un côté ou de l'autre, lors même que l'égalité absolue aurait été préalablement proclamée.

Nous n'avons qu'un seul exemple de métayage dans lequel le partage se fasse inégalement : à Domèvre, en 1648, les religieux prennent deux tiers, contre le métayer un tiers seulement. Par contre, le maître entre dans les frais de main-d'œuvre, non seulement pour la

1. *Sic Viviers*, 1665.

Digitized by Google

moisson, mais encore pour les labourages et l'ensemencement. C'est d'ailleurs une situation transitoire, destinée à prendre fin aussitôt que le couvent aura trouvé quelque *moitrier* convenable ; les parties ne considéraient donc pas cette convention comme un métayage proprement dit.

Les contrats que nous venons d'analyser fixent ordinairement neuf années pour la durée de la jouissance ; quelques-uns cependant ne portent que six ou trois ans seulement. Presque tous sont muets sur les rapports entre le maître et le métayer, concernant l'organisation de la culture et la direction des travaux. Faut-il s'en étonner ? la culture ancienne était si simple, l'alternance des trois saisons tellement immuable, qu'il paraissait sans doute inutile de rien prévoir à ce sujet. Dans les contrats modernes, on pose en principe que le maître doit commander et le métayer obéir, sauf à réclamer ensuite des dommages-intérêts si une mauvaise direction a été imprimée à l'exploitation. Nous ne pouvons affirmer qu'en Lorraine le propriétaire ait exercé un pouvoir aussi entier : dans un contrat du prieuré de Viviers, en 1764, le preneur est déclaré « tenu de bien labourer et cultiver, savoir les « blés de trois cultures, et les marsages d'une ou de « deux, suivant l'exigence ». Mais on ajoute aussitôt « qu'il sera libre d'ensemencer de telle semence qu'il « jugera le plus convenable au terrain... », ce qui semble lui accorder d'une manière complète l'initiative et la direction.

Digitized by Google

V. — Conclusion.

Telles sont les principales particularités du métayage en Lorraine, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. Il nous reste à examiner à partir de quelle époque il est entré en décroissance, et comment il a disparu en 1789.

La proportion relative des fermiers et des métayers sur tout le territoire, à certaines dates convenablement espacées, tous les cinquante ans par exemple, serait très difficile à fournir : une pareille suite de documents ne se trouve nulle part. Quelquefois cependant les comptes du domaine ducal relatifs à l'assiette et au recouvrement de l'*aide Saint-Remy* ne se contentent pas d'énumérer le nombre des charrues cotisables dans chaque communauté ; ils indiquent de plus la situation des laboureurs. Ces renseignements, très intéressants quant à la question qui nous occupe, sont donnés notamment pour l'année 1665, dans le ressort de la prévôté de Dompaire[1] : on distingue ceux qui cultivent sur leur fonds ou sur le fonds d'autrui ; ces derniers tiennent leurs terres soit en vertu d'une *amodiation* (locataires ou fermiers), soit comme *moitriers* (métayers)[2] en tout ou partie. Certaines communautés ne comprennent que des moitriers : ainsi Velotte, le Val de Dompaire ; d'autres n'ont que des moitriers *en partie,* c'est-à-dire complétant leur culture sur des terres qui leur appartiennent, ainsi Vomécourt ; dans la plupart, les deux situations de fermiers et de mé-

1. *Arch. M.,* B. 5599.

2. La même pièce fait enfin mention des laboureurs qui tiennent leurs chevaux et bétail *d'hoste* ou *de mattre,* c'est-à-dire par cheptel.

Digitized by Google

tayers se balancent suivant une proportion variable : par exemple à Ahéville, sept moitriers sur neuf, etc. En résumé cette pièce nous montre que vers le milieu du XVII^e^ siècle et dans cette partie de la plaine lorraine, le métayage est encore prédominant : constatation qui tend à modifier gravement les idées généralement reçues à ce sujet, et l'opinion que d'abord nous nous étions personnellement formée.

Nous pensions que sous ce terme de *moitrier,* on continuait, au XVII^e^ siècle, à désigner des fermiers véritables, alors que depuis longtemps le métayage proprement dit avait disparu, si jamais il avait été réellement appliqué [1]. Cependant la seule existence de ce terme est une très forte présomption en faveur de l'application usuelle de l'institution du métayage, à une époque antérieure. En 1665, le document ci-dessus relaté, distinguant du « laboureur faisant charrue sur héritages qu'il tient d'admodiation » le simple « moictrier », semble bien prouver qu'alors les deux situations sont distinctes et existent concurremment. Il paraît donc préférable d'admettre que le métayage est depuis très longtemps réellement appliqué en Lorraine, et que si parfois il y a confusion entre les termes de métayer et de fermier ou admodiateur, cette confusion n'est qu'exceptionnelle.

Transportons-nous un siècle plus loin, vers l'époque de la réunion de la Lorraine à la France, et cherchons les changements subis dans cet intervalle par le métayage. Ce contrat nous semble avoir perdu beaucoup

1. Voir *Histoire d'un domaine rural en Lorraine,* 1887, p. 26. *Les moitriers de Saint-Pancrace.*

Digitized by Google

de terrain : sans doute nous en avons encore des exemples, mais si aucun document d'ensemble ne permet d'apprécier son importance, toutes les descriptions des auteurs qui s'occupent de l'agriculture lorraine sont muettes à son égard. Au XVIII[e] siècle, le métayage était donc en déclin ; nous pouvons supposer que si 1789 marque à peu près sa fin, c'est par un pur hasard ; sans même cette secousse imprimée à la société française, il ne s'en fût pas moins éteint dans notre province, sans doute parce qu'il n'était plus d'accord avec les habitudes et les exigences de la culture[1].

Mais d'où provenait ce désaccord ? voilà ce que nous

1. Lorsque nous avons rédigé ce travail, nous croyions que, depuis 1789, il n'existait plus en Lorraine une seule exploitation agricole complète, soumise au métayage. Il résulte des renseignements qui nous sont parvenus depuis, que l'arrêt a été moins brusque que nous le supposions. Si aujourd'hui peut-être le métayage est bien mort, on pouvait encore, il y a peu d'années, en trouver des vestiges. M. de Braux, maire de Boucq (Meurthe-et-Moselle), auquel nous devons cette information, énonce comme il suit les principales dispositions du contrat autrefois usité dans cette partie du département : le propriétaire prend sur le champ moitié du blé, de l'avoine et de l'orge ; le métayer paie tous les impôts, outre la moitié des céréales ; il lui revient la totalité des récoltes dans les prairies naturelles et artificielles, ainsi que dans les champs de pommes de terre.

Cette découverte n'infirme en rien les observations que nous faisons au texte. Elle concorde mieux avec la marche habituelle des institutions qui ne se transforment et disparaissent que peu à peu ; de même que dans l'ordre scientifique, on peut répéter ici : *natura non fecit saltum*.

Quoi qu'il en soit, et même en tenant compte de la persistance d'un certain nombre de cultures à moitié pour les vignes, il y a lieu de rectifier les statistiques officielles, qui classent le département de Meurthe-et-Moselle parmi ceux où le métayage est encore fréquent, et dans la proportion de un dixième avec le fermage. Cette proportion est certainement fort exagérée. Dans le même tableau, les Vosges sont inscrites avec le taux de 6/100 et la Meuse 2/100, ce qui se rapproche plus de la vérité. (V. Rerolle, *op. cit.*, p. 227-240.)

Digitized by Google

n'avons pas su découvrir. En effet, depuis le XVII^e^ siècle, la constitution des domaines ne s'est pas modifiée et les procédés de culture n'ont pas sensiblement changé. En remarquant que les contrées où le métayage s'est maintenu jusqu'à nos jours sont celles où les domaines se sont conservés compacts, on pourrait croire que la prédominance des gagnages à parcelles morcelées a été, pour la Lorraine, l'origine de cette décadence. Nous accepterions cette idée (bien qu'*à priori* la relation entre le morcellement et le partage des fruits soit fort obscure), si l'époque de la division des domaines coïncidait avec celle de la décroissance du métayage. Mais cette division est extrêmement ancienne, tandis que les *moitriers* ne commencent à disparaître que dans le cours du XVIII^e^ siècle ! Une cause qui aurait fait attendre aussi longtemps son effet n'est qu'une hypothèse dénuée de toute preuve, et nous nous refusons à l'admettre.

Quant aux perfectionnements de la culture, ils ne font nullement obstacle au fonctionnement du métayage, nous en avons de nos jours des exemples nombreux. Ensuite, si dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle on voit apparaître certains changements dans les procédés, et des innovations qui contiennent en germe la plupart des méthodes actuelles, il restait encore beaucoup de chemin à parcourir, et l'agriculture lorraine de 1766 ressemblait encore davantage à celle du moyen âge qu'à l'industrie perfectionnée de l'époque actuelle.

Les raisons de la suppression du métayage semblent être d'un ordre différent : tendance à l'indépendance chez le cultivateur, et absentéisme chez le propriétaire. Il faut croire que l'aisance des campagnes, plus générale en

Digitized by Google

Lorraine dès le commencement du siècle que dans d'autres provinces, dégoûta plus vite le paysan d'une ancienne forme d'exploitation dont on lui exagérait les inconvénients, en la représentant comme un reste du servage[1]. Quant aux propriétaires, il est certain que pour eux la vie rurale est une exception : il est de mode en Lorraine que les gens aisés ne doivent point habiter le village : les campagnes y sont presque totalement dépourvues de ces demeures confortables où la noblesse et même la bourgeoisie aiment tant à se fixer ailleurs. On n'y trouve que des paysans. La cause est multiple et délicate à fournir ; peut-être remonte-t-elle, pour la noblesse au moins, à la destruction des châteaux qui fut consommée méthodiquement par Richelieu à la fin de la guerre de Trente ans ? Quoi qu'il en soit, cette situation a pour résultat que le propriétaire se trouve dans l'impossibilité de remplir les devoirs qui lui incombent sous le régime du partage des fruits en nature ; c'est là sans doute la raison principale de l'extinction du métayage dans notre province.

En résumé, métayage et moitriers ont existé en Lorraine, de concert avec les fermiers proprement dits, depuis une date très ancienne, que nous ne pouvons préciser, jusque vers le milieu du XVIII[e] siècle. Alors le

1. M. Baudrillart, dans un compte rendu de ce travail inséré au *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques* (sciences économiques et sociales, année 1887, p. 112-114), fait remarquer qu'en plus d'un cas le métayage a disparu sous la pression d'un mouvement d'opinion créé par les économistes et les agronomes : ils mirent le plus grand zèle à recommander le fermage comme une forme plus avantageuse aux propriétaires et à la mise en valeur du sol.

Digitized by Google

fermage prédomine définitivement, et, sans que nous connaissions exactement la cause de ce phénomène, son ancien rival, après une prompte décadence, disparaît presque complètement vers 1789.

Les fermes actuelles sont les mêmes que les gagnages cultivés par les moitriers de 1400 et de 1600 ; pourquoi donc ceux-ci n'y reviendraient-ils pas ? Bonne chance au propriétaire qui entreprendra de créer à nouveau cette race de tenanciers que l'on dit si laborieuse et si attachée au sol natal : puisse cette innovation arrêter la dépopulation de nos campagnes et ramener quelques riches oisifs à la pratique de l'agriculture, la meilleure et la plus nécessaire, mais en même temps la plus difficile, peut-être, de toutes les industries !

Peut-être l'entreprise n'est-elle pas aussi périlleuse qu'il semble au premier abord. Si nous n'avons plus de métayers en Lorraine, il reste, dans la population agricole, une classe de travailleurs qui se rapprochent de fort près de l'état social dont la renaissance nous paraît désirable : ce sont les *manœuvres,* qui existent dans chaque commune, à côté des *laboureurs* ou chefs d'exploitation. Ces manœuvres ne sont point des prolétaires ; ils ont tous quelques parcelles de terre, mais en trop faible quantité pour constituer une *charrue* ou exploitation complète. Parfois ils se groupent entre eux, mettent en commun leur matériel, et arrivent à pourvoir ainsi à toutes les nécessités de la culture, sans rien demander à autrui. Mais le plus souvent chaque manœuvre consacre son temps à un laboureur, auquel il se lie par un contrat annuel, non écrit, et dont les principales clauses sont les suivantes : le laboureur (appelé dans ce contrat le *pro-*

Digitized by Google

priétaire, qu'il cultive d'ailleurs son propre fonds ou l'immeuble d'autrui) s'assure du travail exclusif de son manœuvre, qui doit lui donner son temps à toute réquisition, moyennant un prix fixé ; de son côté, le manœuvre peut faire labourer ses terres par son propriétaire, sinon gratuitement, au moins suivant un tarif assez bas.

Nous reconnaissons ainsi une véritable société, de nature spéciale, entre le propriétaire et les manœuvres qu'il emploie ; ceux-ci sont habitués à recevoir une impulsion extérieure, mais ils sont plus que de simples salariés, puisqu'ils ont déjà la responsabilité d'une exploitation personnelle. Si l'on veut essayer de créer à nouveau des métayers en Lorraine, c'est aux manœuvres qu'il faut s'adresser, en choisissant les plus intelligents et les plus travailleurs ; ce sont eux d'ailleurs qui constituent la principale force de notre agriculture, c'est à leurs économies et leurs achats que l'on est redevable d'un arrêt dans l'avilissement du prix des terres : ils seront certainement capables de faire d'excellents métayers, si la direction et les conseils ne leur font pas défaut.

Digitized by Google

LES

ÉCOLES AVANT ET APRÈS 1789

DANS

LA MEURTHE, LA MEUSE, LA MOSELLE ET LES VOSGES

PAR M. L. MAGGIOLO

Le Présent est fils du Passé et gros de l'Avenir.
LEIBNITZ.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au moment où la France s'apprête à célébrer le centenaire de 1789, il m'a paru utile d'établir le bilan scolaire des 2,478 communes qui, en 1870, formaient l'Académie de Nancy. Recteur honoraire de cette académie, cruellement mutilée par la guerre, j'ai cherché à dresser un inventaire, aussi exact que possible, des établissements d'instruction publique qu'elle a possédés, avant et après 1789. Le concours dévoué et intelligent de MM. les archivistes et de nos braves instituteurs, qui tous ont été consultés, souvent plus d'une fois, m'a permis de constituer, pour chacune de ces communes, une monographie, un dossier plus ou moins fourni de dates, de chiffres, de délibérations, de traités, relatifs à l'ins-

Digitized by Google

truction publique. Mes recherches personnelles dans les archives communales et départementales, l'étude des manuscrits et des imprimés de nos bibliothèques, complètent, chaque jour, les résultats de la loyale enquête que je poursuis, depuis un demi-siècle, avec la calme impartialité de l'historien. Ce travail, qui comprend la statistique, la législation, le résumé historique des institutions scolaires, se divise en trois parties. Dans la première, je classe et je cite des pièces d'archives, des documents officiels, qui permettent d'apprécier les initiatives, les vœux, les œuvres de nos pères en matière d'éducation. Dans la deuxième, de 1789 à 1802, j'indique les décrets, les lois, les arrêtés de la Constituante, de la Législative, de la Convention, du Directoire, du Consulat, et je prouve, par des chiffres et par le témoignage des contemporains, la décadence et la ruine des établissements scolaires. Dans la troisième, de 1802 à 1889, je résume l'historique de l'instruction publique sous les divers gouvernements et je présente, en une série de tableaux, les résultats obtenus, en plus ou en moins, dans les écoles publiques et privées. Ma méthode est connue : je repousse les hypothèses, les théories, je me borne à exposer, sans commentaires, des dates, des chiffres, des faits, des textes, dont chacun peut vérifier l'exactitude ; — rétablir la vérité historique, mettre en lumière des documents inédits, détruire des légendes menteuses, respecter le passé, rendre justice au présent, tel est mon but, en cette étude, qui résume et complète mes travaux antérieurs sur l'instruction publique. — *Admonere voluimus, non mordere ; prodesse non lædere ; consulere moribus, non officere* (Érasme).

Digitized by Google

INDEX DES SOURCES CONSULTÉES

J'ai indiqué dans mes pouillés de Toul, de Metz, de Verdun, les sources principales où j'ai puisé les documents, classés, répartis et résumés dans cette collection, chaque jour plus considérable, que j'appelle volontiers *mon trésor scolaire,* je me bornerai à signaler ici les pouillés et la série des archives départementales et communales qui renferment les éléments indispensables pour une étude sérieuse du passé. 1° *Pouillés.* J'en ai consulté quatre, à Nancy; le savant H. Lepage, en 1863, a publié le plus important: *Registrum beneficiorum diœc. tull.* 1402, en y ajoutant les paroisses et annexes jusqu'en 1700; trois, à Verdun, n° 22, n° 156, n° 171; quatre à Metz, de 1402 à 1617. Un pouillé est un élément de statistique, de géographie, d'histoire d'autant plus essentiel que le vandalisme, en 1793, a détruit, en grand nombre, les titres authentiques des évêchés, chapitres, monastères et paroisses. 2° *Archives départementales.* La loi de l'an V fut exécutée d'une façon incomplète; la loi du 10 mai 1838 et surtout le décret du 22 juillet 1853 ont organisé les archives à Nancy; à Bar, à Metz, à Épinal, on a entrepris et l'on poursuit le travail des inventaires, conformément au plan tracé par le ministère. Série A, actes du pouvoir souverain, du domaine public. S. B, dénombrement exact et spécifique du temporel des paroisses et des bénéfices. 11 reg. in-fol. 1703-1713 (B. 295). Comptes des trésoriers, dépenses des écoles, procès-verbaux du tirage des miliciens. S. C, fonds de

Digitized by Google

l'intendance, administration provinciale, bureaux des finances, rôles de tailles, de capitations, requêtes, ordonnances, correspondances relatives aux écoles ; plans et devis des maisons, noms des maîtres et maîtresses d'école. S. D, documents relatifs à l'instruction publique, université, collèges, écoles des hôpitaux. S. E, écolâtrerie, confréries et sociétés laïques. S. F, traités entre les communautés et les régents, actes de fondations, de donations, minutes des tabellions et notaires. S. G, clergé séculier, trésor des chartes, diplômes impériaux, bulles des papes, évêchés, chapitres, officialités épiscopales, séminaires, chapelles. S. H, clergé régulier, abbayes, monastères, inventaires et procès-verbaux de ventes de biens ecclésiastiques. 3° *Archives communales*. Je les ai visitées dans presque toutes les villes ; riches et bien conservées, elles contiennent l'histoire de nos provinces, dans les plus petits détails ; il est à désirer que les municipalités, comme à Nancy, fassent imprimer l'inventaire de leurs collections. Je donnerai, dans la deuxième partie, l'indication des séries relatives à la situation des institutions scolaires de 1790 à 1802.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE Ier

STATISTIQUE

Villes, villages et lieux, dans l'ordre alphabétique, où l'on constate, avant 1789, l'existence d'un évêché, d'un chapitre, d'une collégiale, d'un monastère d'hommes ou de femmes. — Noms, dates de fondation.

1° Département de la Meurthe. — Baccarat : Carmes, 1441. (H. 893.) — Badonviller : Annonciades, 1633. (H. 640.) — Bayon : Prieuré de Saint-Benoît[1], 1150. (B. 109.) Tiercelins, 1624. — Bainville-aux-Miroirs : Prieuré de Saint-Benoît, 957. — Bassing : Dominicains, 1580. (E. 1478.) Minimes, 1590. — Beaupré : Abbaye de Cîteaux, 1131. Léopold, en 1710, y installe trente-six religieux d'Orval. (B. 280-1236; G. 584; H. 325 à 457.) — Belchamp : Abbaye de chanoines réguliers, 1183. — Blainville : Dominicains, 1621. — Blamont : Collégiale, 1382. Capucins, 1627. (B. 172.) Dames de la Congrégation, 1629. — Blanzey : Prieuré de Saint-Benoît, 1450. — Bosserville : Chartreux, 1632. — Bouxières-aux-Dames : chapitre de Chanoinesses, 926. (B. 288; G. 212; H. 674.) — Chaligny : Prieuré de Saint-Benoît, 1046. — Champenoux : Prieuré de Saint-Benoît, 1250. — Château-Salins : Sœurs grises, 1450. Minimes, 1527. — Clairlieu : Abbaye de Saint-Benoît, 1159. (B. 475-76; G. 728-31; H. 458-541.) — Clémery : Prieuré de Saint-Benoît, 1250. — Dencuvre : Collégiale, 1305. Prieuré de Saint-Benoît, 1761. — Dieulouard : Abbaye de Saint-Benoît, 1300. (H. 79-83.) — Dieuze : Sœurs

1. A partir du XVIe siècle, on n'établit plus de prieurés; on fonde des chapelles dans les paroisses; un séculier ou un religieux instruit les enfants et veille à la manutention du temporel. On en comptait plus de 600 en 1789.

Digitized by Google

grises, 1450. Minimes, 1610. (H. 1010.) Dames de la Congrégation, 1630. Capucins, 1749. — Domèvre : Abbaye de chanoines réguliers, 1570. — Einville : Tiercelins, 1708. — Faulx : Prieuré de Saint-Benoît, 1126. — Flavigny : Prieuré de Saint-Benoît, 950. — Froville : Prieuré de Saint-Benoît, 1091. — Gélucourt : Commanderie, 1582. — Gerbéviller : Prieuré de Saint-Benoît, 1250. Carmes, 1608. Dames de la Congrégation, 1672. — Haussonville : Collégiale, 1455. — Haute-Seille (*alta Silva*) : Abbaye de Saint-Benoît, 1140. — Hesse : Abbaye de Bénédictines, 1050. (B. 472 ; H. 542.) — Insming : Prieuré de Saint-Benoît, 1099. — Laître : Prieuré de Saint-Benoît, 1076. — Landécourt : Prieuré de Saint-Benoît, 1050. — Lay-Saint-Christophe : Prieuré de Saint-Benoît, 1090. — Léomont : Prieuré de Saint-Benoît, 1097. — Lixheim : Prieuré de Saint-Benoît, 1100 à 1560. — Lorquin : Prieuré de Saint-Benoît, 1128. — Lunéville : Abbaye de Saint-Remy, 999. (B. 794-95 ; G. 306 ; H. 1500-19.) Abbaye de Bénédictines, 1034. Abbaye de chanoines réguliers, 1135. Commanderie de Saint-Georges, 1160. Minimes, 1690. Dames de la Congrégation, 1629. Capucins, 1633. Sœurs grises, 1650. Carmes, 1707. Prieuré de Saint-Benoît, 1737. — Marsal : Collégiale, 1122. Capucins, 1749. — Méréville : Prieuré de Saint-Benoît, 1194. — Mervaville : Prieuré de Saint-Benoît, 1350. — Mousson : Prieuré de Saint-Benoît, 1150. — Nancy : Prieuré de Saint-Benoît, 1150. Commanderie de Saint-Jean, 1190. Dominicains, 1245. Cordeliers, 1274. Chapitre, 1341. Collégiales de Saint-Georges, de Saint-Michel, 1734. Chapitre de la Primatiale fondé par le grand cardinal, 1598. 4 dignitaires, 13 chanoines, 13 prébendés, 8 chapelains ou vicaires. Le Roi, en 1777, est inscrit sur le registre comme *premier chanoine*. Minimes, 1592. (H. 993 [1].) Carmes, 1600. Noviciat des Pères Jésuites, 1602. Dames de la Congrégation, 1607. Carmélites, 1611. Annonciades, 1617. Oratoriens, 1618. Maison de Saint-Benoît, 1619. Tiercelins, 1622. Dames du Saint-Sacrement, 1625. Bénédictines, 1626. Dames du Refuge, 1631. Dames de la

1. Ordonnances et règlements donnés par le Provincial pour être gardés par les couvents de Lorraine.

Digitized by Google

Visitation, 1632 [1]. Chanoines réguliers, 1718. Maison de la Mission, 1737. Érection d'un évêché, 1777. — Neuviller : Prieuré de Saint-Benoît, 1150. — Nomeny : Minimes, 1516. (H. 1058.) Dames de la Congrégation, 1628. — Pont-à-Mousson : Prieuré de Saint-Michel, 1106. Abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, 1147. Collégiale Sainte-Croix, 1265. Commanderie de Saint-Antoine, 1147. (H. 1662.) Clarisses, 1447. Dames de la Congrégation, 1604. Carmes mitigés, Carmes déchaussés, 1611. Abbaye de Prémontrés, 1617. (H. 1124-1130.) Annonciades, 1623. Chanoines réguliers, 1625. Dames de la Visitation, 1626. Carmélites, 1627. Minimes, 1632. — Pont-Saint-Vincent : Prieuré de Saint-Benoît, 1680. — Prény : Abbaye de Prémontrés, 1138 à 1617. — Rinting : Dominicains, 1650. (C. 126.) — Rochotte (La) : Prieuré de Saint-Benoît, 1306. — Rosières : Commanderie de Cuittefève (*cocta faba*), 1179. Prieuré de Saint-Benoît, 1622. Récollets, 1670. Cordeliers, 1671. — Saint-Don : Prieuré de Saint-Benoît, 1122. — Saint-Jean-de-Bassel : Commanderie, 1432. — Saint-Nicolas : Prieuré de Saint-Benoît, 1098. Capucins, 1611. Dames de la Congrégation, 1620. Annonciades, 1626. Bénédictines, 1626. — Saint-Piant : Prieuré de Saint-Benoît, 1048. — Salival : Abbaye de Prémontrés, 1300 (H. 1224-1262.) — Salonne : Prieuré de Saint-Benoît, 810. — Sarrebourg : Collégiale, 1350. Capucins, 1629. Cordeliers, 1634. — Serres : Minimes, 1588. (H. 1065.) — Sion : Tiercelins, 1626. — Thiaucourt : Abbaye de Saint-Benoît, 1200. Capucins, 1650. — Thicourt : Prieuré de Saint-Benoît, 1150. — Toul : Évêché, 340. Chapitre, 500. Abbaye de Saint-Evre, 595. Prieuré de Saint-Georges, 900. Abbaye de Saint-Mansuy, 930. Collégiale de Saint-Gengoult, 965. Prieuré de Saint-Michel, 971. Prieuré du Val-de-Pace, 1000. Abbaye de Saint-Léon, 1090. (B. 483 ; H. 3212-24.) Dominicains, 1245. Franciscains, 1250. Cordeliers, 1270. Commanderie de Libdo, 1326. Capucins, 1602. Religieuses du 1er ordre de Saint-Dominique, 1622 ; du 3e ordre, 1634 ; Dames de la Congrégation, 1634. Bénédictines, 1634.

1. Leur pensionnat était renommé : les princesses de Salm, de Lorraine-Lillebonne y étaient élevées.

Digitized by Google

Sœurs Vathelotes, 1725. — Vandeléville : Prieuré de Saint-Benoît, 1300. — Varangéville : Prieuré de Saint-Benoît, 770. — Vaudemont : Collégiale, 1325-1761. — Vendières : Prieuré de Saint-Benoît, 1180. — Vergaville : Abbaye de Bénédictines, 964. — Vézelise : Minimes, 1614. Dames de la Congrégation, 1629. Capucins, 1623. Commanderie, 1225-1618. — Vic : Prieuré de Saint-Benoît, 1225. (H. 315-557.) Collégiale, 1240. Cordeliers, 1420. Béguines, 1326. Dominicaines, 1450. Carmes, 1610. Capucins, 1650. Dames de la Congrégation, 1660. — Virecourt : Maison du Temple (*Deo et templo*), 1203. — Xures : Prieuré de Saint-Benoît, 1103.

2° Département de la Meuse [1]. — Amel : Collégiale, 957. Prieuré de Saint-Benoît, 960. — Ancerville : Commanderie, 1050. — Apremont : Prieuré de Saint-Benoît, 1250. Collégiale, 1319. Récollets, 1708. — Bar-le-Duc : Prieuré de Saint-Benoît, 1060. (B. 1850.) Antonistes, 1305. Augustins, 1371. Clarisses, 1419. Collégiale, 1515 [2]. Capucins, 1595. Minimes, 1818. (H. 993.) Dames de la Congrégation, 1621. Carmes, 1631. Annonciades, 1641. — Beaulieu : Abbaye de Saint-Benoît, 750. (B. 4694; G. 1314.) — Belchamp : Prieuré de Saint-Benoît, 1225. — Benoît-en-W. : Abbaye de Saint-Benoît, 1129. (B. 436-83; G. 240; H. 622.) — Benoite-Vaux : Prieuré de Saint-Benoît, 1150. — Bouconville : Prieuré de Saint-Benoît, 1100. — Braux : Commanderie, 1350. — Buisson-des-Dames (Le) : Monastère de filles, 1250. Chastillon (*Castellio*) : Prémontrés, 1150. — Clermont : Annonciades, 1700. Un acte de 1742 porte 30 pensionnaires. — Commercy : Prieuré de Saint-Benoît, 1096. Collégiale, 1186. Capucins, 1704. Ursulines, 1708. — Condé : Prieuré de Saint-Benoît, 1550. — Couvert-Puits : Commanderie, 1400. — Dagonville : Commanderie, 1300. — Dammarie : Prieuré de Saint-Benoît, 1095. — Damvillers : Prieuré de Saint-Benoît, 1350. Franciscains,

---

1. Mes mémoires sur les monastères de Saint-Benoît et des chanoines réguliers donnent la série et le chiffre des archives; je ne cite ici que les plus importants.

2. Le chapitre noble de la sainte chapelle de Bar était composé d'un doyenné, d'une grande chantrerie, de 17 canonicats.

Digitized by Google

1694. — Dieu-en-Souvienne : Prieuré de Saint-Benoît, 1324. — Doncourt : Commanderie, 1300. — Dun : Prieuré de Saint-Benoît, 1200. Minimes, 1680. — Ecurey : Abbaye de Cîteaux, 1147. — Etain : Capucins, 1635. — Flabas : Prieuré de Saint-Benoît, 1317. — Girouez : Augustins, 1400. — Gondrecourt : Prieuré de Saint-Benoît, 1150. Récollets, 1350. Dames de la Congrégation, 1710. — Hattonchâtel : Collégiale, 1328. Unie, en 1707, à la collégiale d'Apremont, elle est transférée à Saint-Michel. — Jandeure : Abbaye de Prémontrés, 1140. (B. 436 à 480 ; H. 1276.) — Jovilliers (*Jovis villare*) : Abbaye de Prémontrés, 1145. — Juvigny : Abbaye de Bénédictines, 1195. (B. 898.) — Lachalade : Bernardins, 1120. (B. 436.) — Lahemeix : Prieuré de Saint-Benoît, 1695. — Létanche : Abbaye de Prémontrés, 1140. Son histoire est un drame. — Ligny : Collégiale, 1197. (B. 231.) Cordeliers, 1447. Capucins, 1448. Annonciades, 1448. Ursulines, 1680. Dames de la Congrégation, 1680. — Lisle-en-Barrois : Abbaye de Cîteaux, 1150. (B. 481 ; G. 797.) — Mangiennes : Bernardins, 1410. — Marbotte : Commanderie, 1300. — Marcheville : Minimes, 1614. — Marville : Prieuré de Saint-Benoît, 1099. Commanderie, 1250. (H. 1718.) Bénédictines, 1630. — Montfaucon : Abbaye de Saint-Benoît, 1150. (B. 484.) — Montiers-s.-Saulx : Prieuré de Saint-Benoît, 1150-1650. — Mureaux (*Mira vallis*) : Prémontrés, 1680. Établissement agricole et forestier. (B. 4501 ; G. 203 à 225 ; H. 1263-73.) — Montreuil : Religieuses de l'ordre des Prémontrés, 1550. — Pierrevillers : Commanderie, 1250. — Rambercourt : Cordeliers, 1447. — Rangeval : Abbaye de Prémontrés, 1152. — Réchicourt : Prieuré de Saint-Benoît, 1200. — Saint-Aignan : Prieuré de Saint-Benoît, 1059. — Saint-Dagobert : Prieuré de Saint-Benoît, 1099. — Sampigny : Minimes, 1620. Religieuses de Sainte-Lucie. — Rupt-aux-Nonains : Prieuré de Saint-Benoît, 1126. Bénédictines, 1250. — Silmont : Prieuré de Saint-Benoît, 1358. — Sorcy : Prieuré de Saint-Benoît, 1100. Urbanistes, 1650. — Saint-Mihiel : Abbaye de Saint-Benoît, 709. (B. 910-16 ; G. 480-96 ; H. 18-28-182-84-1340.) Capucins, 1586. Minimes, 1598. Dames de la Congrégation, 1602. Pères jésuites, 1622. Annon-

Digitized by Google

ciades, 1626. Carmélites, 1628 [1]. Chanoines réguliers, 1643. Carmes, 1645. Collégiale, 1707. — Verdun : Évêché, 346. Chapitre, 875. Abbaye de Saint-Vanne, 952 [2]. Abbaye de Saint-Paul, 962-1125. (H. 2197.) Béguines, 1030. Abbaye de Saint-Airy, 1041. Bénédictines, 1049. Dominicains, 1222. Frères mineurs, 1216-1692. Clarisses, 1292. Augustines, 1310. Collégiale de la Madeleine, 1350. Minimes, 1576. Capucins, 1587. Dames de la Congrégation, 1608. Chanoines réguliers, 1628. Carmélites, 1634. — Varennes : Prieuré de Saint-Benoît, 1084. — Vaucouleurs : Prieuré de Saint-Benoît, 1004. Collégiale, 1234. Franciscains, 1590. Annonciades, 1610. — Vaux-en-Ornois. Sainte-Houlde : Bénédictines.

3° Département de la Moselle [3]. — Aube : Prieuré de Saint-Benoît, 1150. — Augny : Prieuré de Saint-Benoît, 1056. — Bitche : Augustins, 1450. — Boucquenom : Dames de la Congrégation, 1631. — Boulay : Récollets, 1600. — Bouzonville : Abbaye de Saint-Benoît, 1035. — Briey : Collégiale, 1330. Commanderie, 1540 [4]. Cordeliers, 1712. — Chatel : Prieuré de Saint-Benoît, 1100. — Conflans : Collégiale, 1737. — Cons-la-Grandville : Prieuré de Saint-Benoît, 1199. — Freistroff : Religieuses de Cîteaux, 1147-1470. Religieux de Cîteaux, 1470. — Gorze : Abbaye de Saint-Benoît, 947. Chapitre, 1575. — Graffenthal : Guillelmistes, 1243. — Hombourg : Collégiale, 1254. Récollets, 1751. — Hornbach : Abbaye de Saint-Benoît, 727. — Justemont : Abbaye de Prémontrés, 1350. — Longeville-les-Saint-A. : Prieuré de Saint-Benoît, 950. — Longeville-les-

1. Les bourgeois refusent de consentir à leur établissement ; le Procureur général du Barrois et le duc interviennent en leur faveur ; elles s'engagent à se loger, *sans causer aucune incommodité aux bourgeois et à ne pas excéder le nombre de vingt.*

2. En 1600, l'abbaye devint le noviciat de l'ordre en Lorraine ; l'abbé disposait de sept prieurés et d'autant d'offices.

3. J'ai consulté à la bibliothèque de l'Institut (vol. 331) un manuscrit, *Liber omnium beneficiorum civitatis et diœc. Metensis,* 1539 ; à la Bibliothèque nationale deux pouillés n° 12864 du f. latin, n° 12865.

4. Un manuscrit de la bibliothèque de Metz mentionne les précepteroreries du Temple, les commanderies de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Digitized by Google

M. : Abbaye de Saint-Benoît, 826. — Longwy : Prieuré de Saint-Benoît, 1222. — Mars-la-Tour : Collégiale, 1502. (G. 438.) — Metz : Évêché, 247. (G. 1-433.) Chapitre, 538. (G. 435.) Abbaye de Saint-Arnould, 609. De Saint-Symphorien, 618. De Saint-Clément, 950. De Saint-Vincent, 950. Templiers, 1138. Trinitaires, 1198. Dominicains, 1215. Franciscains, 1215. Carmes, 1269. Augustins, 1290. Cordeliers, 1428. Antonistes, 1444. Récollets, 1602. Minimes, 1602. Capucins, 1602. Abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonains, 596. De Sainte-Glossinde, 1634[1]. De Sainte-Marie, 950. Religieuses de Sainte-Agnès, 1020. Bernardites, 1153. Clarisses, 1254. Dames dominicaines, 1270. Béguines, 1364. Augustines chanoinesses de Sainte-Marie-Madeleine, 1452. Carmélites, 1623. Dames de la Congrégation, 1623[2]. Dames de la Visitation, 1633. Bénédictines, 1635. Dames de Sainte-Élisabeth, 1640. Ursulines, 1649. Religieuses du Refuge, 1703. (G. 1440.) Dames de la Doctrine, 1712. — Norroy-le-Sec : Collégiale, 1044. — Rozérieulles : Prieuré de Saint-Benoît, 1122. — Sancy : Prieuré de Saint-Benoît, 1650. — Saarverden : Augustines, 870. — Sainte-Barbe : Prieuré de Saint-Benoît, 1611. — Saint-Pierremont : Chanoines réguliers, 1650. — Sarreguemines : Collégiale, 1450. Capucins, 1692. — Sierck : Récollets, 1650. — Stutzelbronn : Abbaye de Saint-Benoît, 1155. — Teterchen : Religieuses du tiers ordre, 1745. — Thionville : Augustins, 1308. Capucins, 1625. Clarisses, 1629. — Vaudrevanges : Augustins, 1650. Capucins, 1692. — Villers-Bettnach : Abbaye de Saint-Benoît, 1150. — Viviers : Chanoines réguliers, 1310.

4° Département des Vosges. — Aubiey : Bénédictins, 1100. — Autrey : Chanoines réguliers, 1150. (B. 284; G. 248; H. 596.) — Belleval : Prémontrés, 1048. — Bleurville : Abbaye de Bénédictines, 1050; puis prieuré de Saint-Benoît. — Bonfays : Prémontrés, 1145. — Bon-Moutier :

1. En 1718, l'évêque fait sommation aux religieuses de se soumettre à sa juridiction ; elles s'opposent à la prétention du prélat qui présente requête au Parlement.

2. Voir aux archives de Metz les procès-verbaux pour l'admission dans la congrégation et chez les Dames bénédictines.

Digitized by Google

Chanoines réguliers, 1121. — Bonneval : Augustins, 1050. — Boulaincourt : Chanoines réguliers, 1150. — Brouvelieures : Templiers, 1150. — Bruyères : Capucins, 1663. — Bulgnéville : Récollets, 1705. — Charmes : Capucins 1627. Dominicains, 1630. — Châtel : Capucins, 1707. Dames de la Congrégation, 1708. — Châtenois : Prieuré de Saint-Benoît, 1090. — Chaumouzey : Abbaye de chanoines réguliers, 1090. (B. 292; H. 1621-23.) — Damblain : Récollets, 1250. — Darney : Collégiale ou chanoinerie, 13 chanoines séculiers, 1308. Récollets, 1450. — Deuilly : Prieuré de Saint-Benoît, 1044. — Droiteval : Bénédictins, 1250. — Épinal : Abbaye de Bénédictines, 1094. Insigne chapitre de Saint-Goëri, 980. (B. 1911-5642; G. 1 à 50; H. 127.) Minimes, 1609. Capucins, 1619. Annonciades, 1632. Dames de la Congrégation, 1620. — Érival : Prieuré de Saint-Benoît, 1150. — Esley : Templiers, 1110. — Étanche (l') : Abbaye de Saint-Benoît, 1148. — Étival : Abbaye de Saint-Benoît, 665 à 1147, cédée aux Prémontrés. — Flabémont : Prieuré de Saint-Benoît, 1132. — Fontenoy-le-Ch. : Capucins, 1626. — Fouchecourt : Prieuré de Saint-Benoît, 1250. — Hardancourt : Commanderie, 1292. — Harévillc : Prieuré de Saint-Benoît, 1030. — Jointures ou Saint-Dié : Abbaye de Saint-Benoît, 659. Chapitre, 950. Capucins, 1630. Évêché, 1776. — Lamarche : Trinitaires, 1229. — Mattaincourt : Dames de la Congrégation, 1640. — Mirecourt : Cordeliers, 1444. Capucins, 1609. Dames de la Congrégation, 1620. Clarisses, 1610. — Monthureux-s.-Saône : Prieuré de Saint-Benoît, 1300. — Morvilliers : Récollets, 1708. — Moyen-Moutiers : Abbaye de Saint-Benoît, 670. — Neufchâteau : Prieuré de Saint-Benoît, 1050. Commanderie, 1150. Cordeliers, 1259. Clarisses, 1280. Chapelains du saint nom de Jésus, 1144. Capucins, 1619. Annonciades, 1630. Dames de la Congrégation, 1639. Carmélites, 1645. Carmes, 1692. — Parcy : Prieuré de Saint-Benoît, 1040. — Porsas : Abbaye de Bénédictines, 1043. — Raon-l'Étape : Cordeliers, 1472. — Relanges : Prieuré de Saint-Benoît, 1076. — Rambervillers : Capucins, 1620. — Remiremont : Chapitre de chanoinesses, 910. Chapitre, 1110. Prieuré de Saint-Mont, 910. — Romont : Prieuré de Saint-Benoît,

Digitized by Google

690. — Senones : Abbaye de Saint-Benoît, 690. — Villoncourt : Commanderie, 1519. — Xugney : Commanderie, 1175[1].

CHAPITRE II

Villes et bourgs où l'on constate, avant 1789, une université, un séminaire, un collège, une régence ou prestimonie, une Maison-Dieu ou hôpital.

1° Département de la Meurthe. — Badonviller : Régence, 1715. Bassing : Hôpital, 1590. — Bayon : Hôpital, 1400. — Blamont : Hôpital, 1726. Régence, 1745. — Château-Salins : Hôpital, 1475. Collège, 1752. (C. 207.) — Dieuze : Régence, 1588. (H. 1018.) Hôpital, 1615. — Faulx : Hôpital, 1700. — Fénétrange : Hôpital, 1599. Régence, 1669. — Foug : Régence, 1731. — Gondreville : Hôpital, 1726. — Haussonville : Hôpital, 1486. — Lunéville : Hôpital, 925. Maison-Dieu, 1725. (B. 91 ; H. 3348.) Collège, 1759. — Lucey : Régence, 1686. — Marsal : Hôpital, 1620. (C. 81.) Régence, 1650. — Nancy : Hôpital Saint-Julien, 1335. Hôpital Saint-Charles, 1626. Charités de Saint-Epvre, de Notre-Dame, de Boudonville, 1690 à 1720. (B. 61 ; C. 337 ; H. 1227.) Régences, 1596. Collège des Pères jésuites, 1610-1768. Collège royal, 1768-1793. Translation de l'Université à Nancy, 1768. Séminaire, 1777. — Nomeny : Régence, 1754. — Pont-à-Mousson : Maison-Dieu, 1257. Hôpital des Bourgeois, 1597. Université, 1572-1768. Collège, 1574-1768. Séminaire du Châtelet, 1581. Séminaire de l'évêché de Metz, 1595. Collège royal et militaire, 1768-1793. — Rosières : Hôpital, 1427. Régence, 1720. — Saint-Nicolas : Hôpital, 1481. Collège des Bénédictins, 1550. Collège des Jésuites, 1558. (H. 1803-1805.) Cha-

1. Voir, dans mon *Historique de l'instruction publique dans les Vosges* (Épinal, 1889), de plus amples détails.

Digitized by Google

rité, 1709. — Sarrebourg : Régence, 1657. — Toul : Maison-Dieu, 994. Hôpital, 1238. Régences des grandes écoles, 1590. Séminaires, 1634. Collège Saint-Léon, 1692. Collège Saint-Claude, 1769. — Varangéville : Hôpital, 1400. — Vézelise : Régence, 1750. — Vic : Hôpital, 1650. Collège, dont des prêtres séculiers ont l'administration, 1680. (B. 90.)

2° Département de la Meuse. — Amel : Hôpital, 1307[1]. — Apremont : Hôpital, 1650. (B. 516.) — Aubréville : Régence, 1736. — Auzéville : Hôpital, 1700. (H. 1702.) — Bar-le-Duc : Hôpital, 1200. Charité, 1293. (B. 647 ; H. 1671 à 1678.) Collège de Gilles de Trèves, 1571. — Bouconville : Hôpital, 1700. Charny : Régence, 1618. Hôpital, 1750. (H. 1702.) — Clermont : Collège gratuit, 1644. — Commercy : Collège 1621. — Condé : Hôpital, 1485. (B. 287.) — Couvonges : Hôpital, 940. — Damvillers : Régence, 1783. — Dun : Régence, 1705. Hôpital, 1750. (B. 418.) — Dugny : Régence, 1758. — Étain : Régence, 1455. Hôpital, 1600. — Hattonchâtel : Régence, 1680. — Gondrecourt : Hôpital, 1757. (B. 10501.) Collège, 1740. — Ligny : Collège, 1585. (B. 769 et Meuse B. 1 à 14.) Hôpital, 1640. (B. 769.) — Louppy-le-Ch. : Hôpital, 1715. (B. 792.) — Montfaucon : Régence, 1710. — Révigny : Hôpital, 1550. — Saint-Aubin : Hôpital, 1750. (C. 339.) — Saint-Mihiel : Hôpital, 1580. (B. 6586.) Collège, 1643. Charité, 1700. — Salmagne : Régence, 1702. — Saudrupt : Hôpital, 1700. — Sorcy : Hôpital, 1560. — Stenay : Hôpital, 1355. — Varennes : Collège, 1750. Hôpital, 1725. (H. 1703.) — Vaucouleurs : Hôpital, 1250. Collège, 1750. (Meuse B. 15 à 32.) — Verdun : Hôpital Sainte-Catherine, 1311 ; Saint-Jacques, 1400. Collège, 1550. Séminaire, 1678. — Woinville : Régence, 1500.

3° Département de la Moselle. — Alheim : Hôpital, 1750. — Bitche : Régence, 1580. Hospice, 1739. (C. 295.) — Boucquenom : Collège, 1620. — Boulay : Régence, 1650. (B. 121.) Hospice, 1756. — Briey : Régence, 1680. Maison-

1. J'ai trouvé aux archives (C. 339) un état détaillé des établissements de charité, dressé le 10 juin 1775, pour chacune des subdélégations du Barrois.

Digitized by Google

Dieu, 1640. (II. 1681-1712-17.) — Conflans : Hôpital, 1229. — Gorze : Régence, 1754. — Guerkirchen : Hôpital, 1771. — Hombourg : Régence, 1750. — Hornback : Collège protestant, 1559. — Longuyon : Hôpital, 1756. — Metz : Hôpital du Neubourg, 736; de Saint-Vernette, 1408; des Bons-Enfants, 1520; du Saint-Esprit, 1544. Collège Saint-Éloi, 1590; Collège protestant, 1630. Hôpital Saint-Georges, 1682; du Bon-Secours, 1698. Séminaires: Sainte-Anne, 1691 [1]; Saint-Simon, 1729. (G. 994 à 1262.) Collège Saint-Louis, 1669-1793. — Morhange : Hôpital, 1650-(C. 341.) — Puttelange : Régence, 1740. (G. 29.) — Rimling : Hospice, 1773. — Saint-Avold : Hôpital, 1313. Régence, 1630. — Sarreguemines : Régence, 1680. — Sierck : Hôpital, 1300. — Thionville : Hôpital, 1584. Collège, 1704.

4° Département des Vosges. — Bains : Hôpital, 1400. — Bruyères : Hôpital, 1716. Collège, 1721. — Bulgnéville : Régence, 1743. — Charmes : Régence, 1715. — Châtel : Hôpital, 1560. Régence, 1710. — Châtenois : Régence, 1708. — Damblain : Collège, 1678. (B. 69.) — Darney : Hôpital, 1732. — Dombrot : Hôpital, 1750. — Dompaire : Régence, 1750. — Épinal : Communauté de 12 prêtres qui enseignent les humanités, la philosophie, la théologie, 1500. Hôpital, 1580. Collège, 1668-1793. — Essegney : Hôpital, 1438. — Gerbonvaux : Hôpital, 1265. — Fontenoy : Hôpital, 1628. — Lamarche : Hôpital, 1750. Collège, 1783. — Mirecourt : Hôpital, 1350. Régence et collège, 1404 à 1793. — Morvilliers : Hôpital, 1750. — Neufchâteau : Hôpital du Saint-Esprit, 1250; Saint-Charles, 1734. Collège, 1340-1793. — Parey : Hôpital, 1668. — Plombières : Hôpital, 1303. — Raon-l'Étape : Hôpital, 1438. Régence, 1706. — Rambervillers : Hôpital, 1540. Collège, 1613. — Saint-Dié : Hôpital, 1450. Collège, 1751. Séminaire, 1777. — Senaïde : Régence, 1760. — Senones : Hôpital, 1750. Vittel : Régence, 1710. — Remiremont : Collège, 1589-1793. Hôpital, 1650.

---

1. (G. 1029.) Voir les certificats de conduite, d'études, les noms des élèves, leur condition.

Digitized by Google

5° Résumé statistique. — Tableau comprenant pour chaque département, avant 1789, le nombre des évêchés, chapitres ou collégiales, abbayes et monastères d'hommes et de femmes; université, collèges, régences et charités :

	MEURTHE.	MEUSE.	MOSELLE.	VOSGES.	TOTAUX GÉNÉRAUX
Évêchés	2	1	1	1	5
Chapitres ou collégiales	15 (1)	10	10	5	40
Abbayes d'hommes . .	16	11	12	8	47
Abbayes de femmes. .	3	3	3	4	13
Monastères d'hommes .	96	66	37	43	242
Monastères de femmes.	35	24	19	12	90
Université	1	»	»	»	1
Séminaires	5	1	2	1	9
Collèges	9	8	6	9	32
Régences	14	10	8	8	40
Maisons-Dieu, hôpitaux, charités	26	26	18	19	89

1. La collégiale de Liverdun, fondée en 1188, supprimée par l'évêque de Toul en 1699, ne figure pas dans ce chiffre. Les chanoines et les habitants doivent requête au Parlement de Paris, qui, par arrêt du 18 mars 1711, confirme le droit de l'évêque.

CHAPITRE III

LÉGISLATION ET RÉSUMÉ HISTORIQUE DES ÉCOLES ÉPISCOPALES, CAPITULAIRES, MONASTIQUES

1. A l'origine des chrétientés, l'évêque a le droit et le devoir d'enseigner ; environ l'an 247, à Metz ; l'an 340, à Toul ; l'an 346, à Verdun ; les évêques Clément, Mansuy, Saintin ouvrent, dans leurs oratoires, des écoles qui, du IV^e^ au X^e^ siècle, ont une grande importance. Les maîtres sont illustres, Euspicius, à Verdun (480) ; Hesperius, à Metz

Digitized by Google

(509); Gérard et Brunon, à Toul; les écoliers sont nombreux, de toute condition, de tout pays; des fils de comtes, de ducs, même de rois; les programmes comprennent toutes les sciences, divines et humaines; le trivium précède le quadrivium; on y enseigne aussi la médecine; les méthodes sont d'abord celles des écoles gallo-romaines, plus tard celles d'Auxerre, de Luxeuil, de Gorze. Du Ier au VIe siècle, l'Église crée, développe et dirige les écoles petites, moyennes et grandes; ses prescriptions conciliaires et pontificales sur l'enseignement prouvent sa sollicitude pour les lettres et pour le progrès de l'esprit humain.

2. En principe, les chanoines doivent vivre en communauté; le concile d'Aix-la-Chapelle (805), qui leur en fait un devoir, règle les conditions de la vie commune. Il y a auprès des cathédrales des lieux réguliers, un réfectoire, un dortoir, une bibliothèque, un hospice, *hospitiolum;* mais déjà, en 412, le chapitre, à Verdun, partage avec l'évêque la mense épiscopale; il entretient aussi une école. Les collégiales, les chapitres sont riches, puissants, nombreux; ils luttent souvent avec les évêques et les bourgeois; leurs écoles, réservées d'abord aux clercs, aux acolytes, aux fils des familles des chanoines, reçoivent bientôt des enfants destinés aux carrières civiles. A Metz, l'évêque (760) impose aux collégiales et aux chapitres l'obligation d'affecter une prébende à l'entretien d'un régent chargé d'enseigner gratuitement les écoliers pauvres — *qui clericos ejusdem ecclesiæ et scolares pauperes gratis doceat, competens aliquod beneficium assignetur.* — Les conciles d'Orléans, de Latran, de Trente, confirment cette obligation; les capitulaires

Digitized by Google

de Charlemagne, ses lettres aux évêques, les ordonnances d'Orléans, de Melun, de Blois, ne sont que la sanction donnée par le pouvoir civil aux dispositions édictées par les conciles. L'existence d'une école est assurée partout où il y a une collégiale urbaine ou rurale. L'un des quatre dignitaires du chapitre a le titre d'écolâtre[1]; il est le maître des écoles; il en a l'intendance, la conduite, le gouvernement, nul ne peut enseigner sans son autorisation. A Toul, l'écolâtrerie prébendée (1040) a ses registres et ses archives; l'écolâtre est élu au scrutin, à la majorité des voix; il prête serment, il visite les grandes écoles une fois le mois, il examine la méthode tant pour les lettres que pour les mœurs. Difficultés entre l'écolâtre et le curé de Saint-Amand au sujet de la juridiction. (G. 162.) En 1789, à Toul, il recevait encore en argent, 254 l. 11 s. 2 d.; en nature, 54 resaux de blé, orge et avoine; il avait en outre la jouissance de 5 jours, 1 hômée et 11 verges de vigne. A Nancy, le duc Raoul (1340) fonde l'office de l'écolâtre; il le loge au Palais ducal, il lui attribue le droit de nommer les maîtres, d'avoir inspection sur eux et sur les écoliers, il lui donne des revenus. — 1576. 26 avril. Le chapitre de Saint-Georges abandonne à la ville de Nancy une maison et ses dépendances pour être employée à une école publique et au logement du maître; il conserve le droit d'examiner, conjointement avec les deux de ville et quelques notables bour-

1. A Reims, on l'appelle scholastique. L'écolâtre de Metz, Albéric, devient évêque du Mans; le scholastique Gerbert, archevêque de Reims, puis de Ravenne, occupe la chaire de Saint-Pierre en 999; Sylvestre II fut le premier pape français. (B. 288; G. 82-104-302, 351-352. Biens, revenus, privilèges de l'Écolâtrerie. 52 pièces en parchemin, 35 en papier, 8 sceaux.)

Digitized by Google

geois, les personnes présentées pour régenter les écoles, d'élire et y installer qui bon lui semblera. Un décret de Léopold (1718) maintient l'écolâtre dans ses prérogatives, il lui accorde en outre le droit d'inspecter les boutiques de libraires. J'ai copié sur un registre, à la date du 17 juillet 1790, un certificat de capacité délivré à Marguerite Blaise par le chanoine Brion, le dernier écolâtre ; un registre des mémoires et notes pour servir à l'histoire de la cathédrale de Toul (G. 121) donne le compte des dépenses relatives aux études : à un gentilhomme étudiant au Pont (G. 116) ; à Wiry, maître des écoles à Toul (1596), pour prendre ses degrés en licence, en droit ; à un sieur Bayot, jadis maître des écoles du chapitre, pour l'aider à faire imprimer ses thèses (G. 117) ; à un individu de Void pour acheter des livres à son fils (G. 118). Le chapitre de la Primatiale paie la pension scolastique de quatre chanoines étudiants mineurs (G. 784) ; il paie les gages du maître de latin des enfants de chœur (G. 818) ; il achète des livres et rudiments ; il entretient un écolier au séminaire de Toul (G. 821). A Vic, le chapitre donne de l'argent aux écoliers pour fêter la Saint-Nicolas (G. 903). Les écoles capitulaires ont surtout une importance sérieuse dans les villes, où il n'y a pas d'évêque[1] ; à Saint-Dié (950) le chapitre exerce une autorité quasi épiscopale ; son école est renommée ; on y imprime, en 1507, une cosmographie ; en 1509, une grammaire avec figures et cartes ; *Grammatica figurata Philesii Vogesigenæ,* in-4°. A Épi-

1. Les registres capitulaires sont très importants à Toul et à Verdun. Les chapitres décident souvent des questions d'école dans les lieux dont ils sont les patrons, collateurs ou seigneurs.

Digitized by Google

nal, en 1289, les Mayeurs, jurés et échevins, d'accord avec l'écolâtre, rétribuent des régents d'humanités et de philosophie.

3. Au milieu du VI^e^ siècle, les moines ajoutent aux exercices de la vie contemplative, aux travaux manuels et agricoles le soin de lire, d'écrire, de copier les livres sacrés et profanes; il y a dans chaque monastère deux écoles, l'une interne, l'autre externe ; *in cœnobiis scholas privatas ad monachorum instructionem, quas deinde necessitate cogente publicas facere et externis et laicis coacti sunt.* Chacun des 241 monastères, dont j'ai constaté l'existence, a-t-il toujours entretenu une école? Je suis loin de l'affirmer ; il y a eu de coupables négligences, des désordres, des scandales. Les ordres religieux, comme les états politiques, ont leurs vicissitudes ; en 1510, l'évêque de Toul se plaint de ce que l'ignorance est *moult honteuse et vitupérable ;* il y portera remède, *il besognera par vigoureuse discipline.*

Hugues des Hazards déclare qu'*il est plus cler que la lumière que le clergé et l'état de l'église est cheu en deshonestation, en mépriseement, en souillement et vile réputation, en dérision, en opprobre et reprouche et pour ce par nos statuts nous y remédierons au mieulx que nous pourrons* [1]. L'évêque de Verdun, en 1518, publie un mandement français suivi de règlements, qui seront lus au peuple en langue vulgaire [2].

---

1. Extrait des *Sacra antiquitatis monumenta,* publié par Hugues abbé d'Estival et Saint-Dié, 2 vol. in-12.

2. *Statuta synodalia Varrici de Domno-Martino.* « *Has ergo novas et antiquas constitutiones... in unum collectas edimus et publicamus... ut scialis quanta nos solertissima cura sollicitet super... non omittentes dicere parochianis ut mittant filiossuos ad scholam.* »

Digitized by Google

Le corps ecclésiastique a besoin d'une réformation, comme dit Bossuet ; l'Église, en face du schisme agressif, se prépare à la lutte par un retour sérieux à la discipline religieuse et à la ferveur chrétienne. Le cardinal de Lorraine, au concile de Trente, veut qu'*on réforme la moinerie, qu'on en réduise le nombre, qu'on instruise bien ce qui en restera, qu'aucun ne demeure oisif et inutile ;* il fonde l'Université de Pont-à-Mousson[1] et il en donne la direction à la Compagnie de Jésus, un ordre nouveau, qui s'adresse au peuple par la prédication, à la jeunesse par l'enseignement. L'installation des PP. jésuites en nos contrées excite dans toutes les congrégations une émulation féconde, en ce qui concerne la culture des lettres et l'éducation. Les Bénédictins[2] mènent le chœur ; leur règle est la loi scolaire des communautés ; les Bernardins à Beaupré, à Écurey, à Haute-Seille ; les disciples de Saint-Norbert à Pont-à-Mousson[3], à Bonfay, à Jandeures, à Mureaux ; les chanoines réguliers[4], à Autrey, à Chaumouzey, à Lunéville, entretiennent des écoles fréquentées ; les Jacobins de Saint-Dominique ont des écoles à Toul, à Metz, où saint Dominique et son compagnon Étienne, à la fin d'août 1215, reçoivent des bourgeois *un accueil pareil à celuy qu'ils auroient faict à deux anges*

1. Voir mon *Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson*. Paris, 1864.

2. Voir mon Mémoire sur l'ordre de Saint-Benoît en Lorraine. Nancy, 1888.

3. Les Prémontrés érigent à Pont-à-Mousson, avec beaucoup de soins et de frais, un séminaire pour que leurs religieux y soient nourris et élevés par la commodité de l'Université, à la connaissance des lettres et sciences (H. 1,124).

4. Voir mon Mémoire sur les collèges des chanoines réguliers en Lorraine. Nancy, 1886.

Digitized by Google

du paradis. A Verdun, en 1221, à Nancy, en 1641, on leur accorde des subventions ; on leur confie, en 1414, le pouvoir redouté *de veiller à l'intégrité de la doctrine*, dans les Trois-Évêchés. Les cinq familles de Saint-François ont aussi des écoles ; en 1758, les Capucins de Pont-à-Mousson demandent de réédifier leur maison *devenue ruineuse à cause de son ancienneté, estant destinée pour y entretenir une étude, à cause de l'université*. (H. 8817.)

Les Carmes, à Baccarat, tiennent école ; ils ont des pensionnaires ; une sentence de l'official de Toul (23 janvier 1465) leur enjoint de prendre la permission de l'écolâtre du chapitre de Deneuvre. A Metz, Jean Colini, de l'ordre des Carmes, imprime le premier ouvrage sorti des presses lorraines, l'*Imitation de Jésus-Christ* (1482).

Les Hospitaliers, paient la pension de quatre gentilshommes au collège de l'Université [1]. Il est difficile au XVI^e^ siècle d'établir une statistique exacte ; la guerre, la peste, la famine, désolent le pays ; les monastères sont menacés, pillés, souvent même ruinés de fond en comble. (H. 896.) L'inféodation des dîmes, la cupidité, la licence, ont troublé le calme des cloîtres ; cependant les archives des départements et des communes, les manuscrits, les histoires locales, les cartulaires [2], les annales

1. H. 129.

2. Je lis dans un cartulaire du XV^e^ siècle, qui contient la charte de fondation de Clairlieu, la prédiction dont voici le texte :

Clara dies Pauli largos notat fructus anni ;
Si nix aut pluvia demonstrant tempora cara,
Si fuerint venti denotant prœlia genti,
Et si sint nebula peribunt animalia quœque.

Digitized by Google

et les journaux authentiques de chaque maison, qui n'étaient pas écrits pour la postérité, fournissent les renseignements les plus précis sur les habitudes intérieures des cloîtres, sur les actes des chapitres généraux, sur les fondations, les propriétés, les revenus, les cens, les fruiseries, les budgets des monastères, sur la nature de leurs ouvroirs[1], de leurs écoles[2], sur l'importance de leurs bibliothèques. En fait, en Lorraine, comme en Normandie[3], il y a dès le IVe siècle, entre les habitants des campagnes et les habitants des cloîtres, des liens que chaque génération rend plus forts en les entourant de légendes.

Au XVIIe siècle, deux réformes essentiellement lorraines, celle de Saint-Vanne (1602) et celle des Chanoines réguliers (1621), exercent la plus heureuse influence sur les congrégations religieuses ; elles sont antérieures à la réforme des monastères dirigée, en France, par le cardinal de La Rochefoucauld. On a dit et on répète souvent que l'ancien régime était désarmé en face des congrégations et de l'Église ; c'est une erreur qu'il est facile de détruire. Héritier des Césars, Charlemagne revendique l'autorité que les constitutions de Julien (362 et 363) attribuent à l'Empereur ; arbitre et régulateur des écoles, il gouverne, au nom du Christ, les évêchés et les monastères ; *episcopia et monasteria nobis, Christo propitio, ad gubernandum commissa ;* le clergé est son auxiliaire,

1. Ouvroirs d'orphelins dans les monastères. (H. 2365-2795).

2. Dans tous les prieurés, un religieux est chargé d'instruire : *tres monachi sunt ibi, cum priore, quorum unus est in studio.*

3. Léopold Delisle, *Condition de la classe agricole en Normandie.* 1851. Ch. VII.

Digitized by Google

les évêques sont ses ministres, en ce qui concerne l'instruction.

A la chute des Carlovingiens, il est vrai, les évêques et les ordres religieux réclament l'autonomie; le Pape devient le juge suprême de la police, de la discipline, de la doctrine des écoles ; mais dès le XIV^e^ siècle, on revient aux traditions nationales. « Le Roy estant empereur en ce royaume, écrit le légiste Servin, est ce que Constantin le Grand disait de soy, *episcopus exteriorum ;* le Recteur est son vicaire, en ce qui concerne les droits universels des lettres...; le chancelier et l'évêque n'ont d'autre juridiction qu'en ce qui touche la spiritualité, *in spiritualibus tantum.* » Énergiquement secondée par les États généraux, par les Parlements, la Royauté oppose, avec succès, les justices séculières, les privilèges royaux, le droit civil au droit canonique, aux privilèges apostoliques, aux juridictions ecclésiastiques. Les édits et les déclarations du Roy s'opposent à ce qu'il y aurait d'excessif dans le développement des congrégations religieuses ; on exige l'autorisation préalable pour l'ouverture d'une maison, on vérifie les titres antérieurs, on fixe pour chaque monastère le nombre des religieux; nul ne peut prononcer de vœux avant l'âge de 25 ans. Le concordat de 1516 modifie en France le mode d'élection des évêques, des abbés, des prieurs ; le Parlement de Paris, en 1566, détermine les charges et obligations de l'évêque : il doit « dresser et instituer des séminaires et des collèges, en son diocèse, et établir entre les grandes écoles une maison séparée, pour l'instruction gratuite des enfants abécédaires ». En 1664, les Trois-Évêchés sont soumis au concordat de Léon X ; en 1666.

Digitized by Google

Clément IX accorde au Roi le pouvoir de nommer aux évêchés, aux abbayes, aux prieurés et autres bénéfices. C'est ainsi que Mazarin et plus tard le chevalier de Vendôme sont nommés abbés de Saint-Mansuy. En 1730, au chapitre général de cette abbaye, D. Calmet, président de la Congrégation, signe le formulaire exigé; il accepte les bulles et il se soumet aux ordres du Roi. En 1744, un arrêt du Conseil d'État du Roi de Pologne défend de mettre *qui que ce soit en possession d'aucun bénéfice, abbaye, prieuré, doyenné, canonicat, cure, chapelle et autres* sans avoir au préalable obtenu des lettres royales de permission. En 1768, le Roi très chrétien, *de l'avis de son conseil, de sa certaine science, pleine puissance et autorité suprême,* supprime, en Lorraine, la Compagnie de Jésus. En 1769, les chapitres généraux de la Congrégation des chanoines réguliers présentent leurs statuts et règlements à l'approbation du Roi, qui, le 7 juillet 1769, félicite la Congrégation de cette preuve de soumission à ses ordres. (H. 1498.) En réalité, sous l'ancien régime, le droit d'enseigner est un droit régalien, un des privilèges de la Couronne; une école grande ou petite ne peut ni s'établir, ni exister sans la permission du Roi.

CHAPITRE IV

L'UNIVERSITÉ LORRAINE

I. — Fondée, en 1572, par un grand politique, le cardinal Charles de Lorraine, appuyée de la faveur et de la

Digitized by Google

protection des ducs et des rois, l'Université de Pont-à-Mousson, par ses privilèges et ses immunités, par le choix de ses maîtres et leur valeur, par l'affluence de ses écoliers et leur qualité, par la solennité de ses concours, de ses tragédies, de ses processions, se place, dès son début, au premier rang des Universités de France et d'Allemagne. Le 27 janvier 1602, le Parlement de Paris enjoint au Procureur général d'informer contre les sujets du Roi qui envoient leurs fils à Pont-à-Mousson ; on traitera de rebelles, ceux qui, dans un délai de six semaines, ne les auront pas retirés. Principal du collège de Pont-à-Mousson en 1846, j'ai habité les ruines du vieil édifice et, depuis cette époque, je n'ai pas cessé de rassembler les éléments d'une histoire complète de cette institution célèbre. Un jour, si Dieu me prête vie, je compléterai les quatre mémoires[1] que j'ai publiés, de 1863 à 1866 ; je me borne ici à indiquer les sources où l'on peut étudier, comme je le fais, *le menu de sa naissance* et les phases diverses de sa courte et brillante existence :

1° Une bulle de Grégoire XIII, 5 décembre 1572 ; elle reproduit les termes d'une requête du cardinal et du duc de Lorraine ; elle expose la pensée politique et religieuse de l'érection ; elle détermine la nature et le programme des études ; elle stipule largement les conditions de la vie matérielle. (B. 48 à 100.)

2° Une liasse contenant *les documens inédits, extraicts, papiers, lettres et aultres qui se trouvent aux archives de Rome, où se traicte du Pont-à-Mousson* (1574-1576).

1. 1° Documents inédits, 1863 ; 2° Organisation et conditions d'existence, 1864 ; 3° Faculté de droit, 1865 ; 4° Inventaire du théâtre des Pères Jésuites, 1866.

Digitized by Google

« Arrivés au Pont, le 27 octobre 1574, les PP. jésuites s'installent provisoirement au Château d'amour ; le 20 novembre, ils ouvrent trois classes ; *il y a bien environ soixante escoliers ; Charles, fils du duc, âgé de 10 ans, est auditeur de la dernière ; le fils de M^sr de Vaudémont, de la première, et aussi déjà plusieurs gentilshommes.* En février 1575, il y a six classes, *de nouveaux escoliers y sont attendus.* Le 3 mars, la Société prend possession de la Maison des Antonistes : *il y aura trois beaux collèges, un pour MM. les Princes, l'autre pour la compagnie, le troisième sera pour les convicteurs ; là aussi seront les classes et chaque collège aura ses cours et jardins, avec toutes aultres commodités.* » (B. 4849.)

3° Un dossier relatif à l'organisation du collège. Lettre de Charles III au Provincial au sujet du pensionnat. Ordonnance du Gouverneur et Bailli du Pont qui défend à tout bourgeois de recevoir chez eux des écoliers sans permission du Principal. Règlements et statuts du pensionnat. (B. 48-119-243-461-872-1195 à 1281, 1763 à 1799.)

4° Une liasse de dessins, plans et devis des bâtiments du collège (B. 48-119-154-8155). On construit, en 1596, *deux chambres en la tour pour servir de prison à l'Université, l'une pour les écoliers criminels, l'autre pour les délits légers.*

5° Un registre pet. in-fol. (1572-1603) comprend les actes, contrats, échanges, donations, acquêts de rentes et immeubles, au profit de la compagnie. Livres de recettes et dépenses (H. 2152-2170-2227). Un registre in-fol. contient le détail des biens, les lieux où ils se trouvent, le nom des débiteurs. (H. 2146.)

Digitized by Google

6° Un tableau d'ensemble ou état de l'Université, imprimé en 1602, par ordre du visiteur, Lorenzo Maggi. Attestations d'études, diplômes, *formula litterarum baccalaureatus, licenciaturæ, doctoratus,* serment des professeurs, inscriptions des écoliers. Règlements de 1572, 1580, 1585, 1587. (D. 1 à 80[1].)

7° Registres pet. in-fol. contenant les noms et qualités des recteurs et professeurs (B. 52-209), — des écoliers[2] (H. 2139), — des conservateurs des privilèges (B. 8212-14). — « 1580. Le duc nomme le bailly de Saint-Mihiel conservateur de sa très chère et bien-aimée fille, tant pour le bien et soulagement des écoliers y affluant, que pour la manutention et entretènement des statuts » ; — des notaires et greffiers en la conservation (H. 880-944-1117-1585) ; — des sergents (B. 48) ; — des imprimeurs et libraires jurés. (H. 212.)

8° Un manuscrit latin, que D. Calmet ne put faire imprimer « parce que, disait-on, il y avait certaines particularités qu'on ne désirait pas qui parussent en public » : *Historia universitatis et collegii Mussipontani, quam conscripsit P. Abram soc. Jes. ab institutione ad annum 1670.* Un prévôt de Pont-à-Mousson, M. Ragot, sous le pseudonyme de Murigothus, a traduit l'ouvrage du P. Abram, avec notes, remarques et sommaires (Ms. de

---

1. La série D est consacrée surtout à ce qui concerne l'Université, les collèges et les bureaux de charité.

2. Ces registres donnent, pour chaque année, le nom des écoliers, le lieu de leur origine, la profession de leurs parents. Les fils de gentilshommes sont en minorité ; il y a surtout des fils de bourgeois, de notaires, de marchands, de laboureurs et même d'artisans. Cette observation s'applique aussi aux élèves des collèges ; le chiffre des boursiers était considérable.

Digitized by Google

la bibliothèque de Nancy) ; — un manuscrit pet. in-fol. (H. 1959) comprend l'*histoire française du collège de Nancy, du 1er novembre 1682 au 8 mars 1733* ; — on y trouve jour par jour, jusqu'en 1768, les détails les plus complets, les plus intimes; tout y est relaté : les visites et les compliments à la cour, les voyages des pères, les inspections du Provincial, les missions, les examens publics, les représentations théâtrales, les achats de livres et journaux, etc., etc.

9° Desserte des collèges de Lorraine confiée aux chanoines réguliers, 1768 à 1790. Comptes des anciennes maisons de jésuites avec l'historique de leur fondation ; inventaires, arrêts (1946) pour payer des provisions alimentaires, vestiaires et itinéraires aux jésuites des anciens collèges de Nancy, Épinal, Saint-Nicolas, Bouquenom. (H. 2213 à 2304.)

10° La Faculté de droit ne date réellement que de 1582. Barclay et plus tard Fr. d'Estrée, dit le P. Abram, donnaient des leçons de droit *chez nos Pères qui gouvernaient cette faculté naissante, comme celle des arts et de théologie.* Appelé de Toulouse, par Charles III, Pierre Grégoire organise la faculté ; il obtient du Duc *un bon et ferme règlement,* et il publie chez Mercator, l'imprimeur juré, un petit livre qui ne fut jamais réimprimé : *Erectio et fundatio generalis studii seu academiæ privilegiatæ civitatis pontimussanæ, in Lotharingia.* Les statuts et règlements comprennent 8 chapitres et 53 articles ; les registres sont intitulés : *Liber facultatis juridicæ academiæ pontimussanæ et registrum academiæ in facultatibus, juris civilis et pontificii.* Le doyen est l'homme du droit ecclésiastique et civil, *juris pontificii et cæsarei.* Les

Digitized by Google

registres des doyens et professeurs (B. 96-103, 1201, 1531-65, 1733, 8206-18; D. 50-55; G. 1318; H. 979, 2118-20) comprennent, de 1582 à 1792, 49 professeurs, dont 13 ont occupé le décanat. 6 professeurs, en 1582, *collegium sexvirale;* 4 en 1689, 3 en 1789 avec 2 agrégés. Registres des institutaires et lecteurs (B. 72-1781). Registres des étudiants (D. 5 à 79). En 1597, il y a plus de cinq cents écoliers, de tous pays, de Genève, de Valenciennes, de Luxembourg, de Trèves, de Cologne, plus d'étrangers que de Lorrains, « *ex præcipuis Europæ nationibus et ab extrema Russia confluentes...* » En l'an XII on remit aux archives 62 registres d'inscriptions contenant, de 1582 au 13 juin 1792, les promotions des étudiants au baccalauréat, à la licence, au doctorat : de 1686 à 1690, 1,378 inscriptions, 133 bacheliers, 170 licenciés, 9 docteurs; de 1786 à 1790, 1,490 inscriptions, 312 bacheliers, 324 licenciés, 3 docteurs.

11° Faculté de médecine. 1598. Charles Le Pois, premier doyen. Registre des doyens, professeurs et écoliers (B. 160-66, 209, 1565, 1835-96, 815-69; D. 80-6; H. 2227, 2303). Léopold, en 1707, institue un professeur en chirurgie, lequel examinera, en présence des médecins, les chirurgiens de la province; il placera dans les juridictions royales ceux qui seront jugés capables. Le collège royal de médecine à Nancy compte, en 1750, 4 professeurs et un agrégé qui *fera des observations journalières sur l'air, les vents et le temps, qui régneront à Nancy, dont il dressera des tables.*

1768. Le Roi, par lettres patentes du 3 août, transfère l'Université à Nancy ; les dépenses d'installation seront payées sur le produit de la vente de l'ancien collège.

Digitized by Google

1769. Plans et devis des travaux à faire pour la construction de l'hôtel de l'Université (B. 1887 ; C. 5296 ; H. 2233, 2260). La dépense, pour placer au rez-de-chaussée les écoles de théologie, de droit et de médecine et y loger les professeurs, s'élève à 208,423 l. 13 s. 8 d. Commencés le 1er juin 1770, les travaux ne sont terminés qu'en 1778 (C. 55). Le Parlement a la conservation des droits de l'Université, en première et en deuxième instance. Personnel en 1778 : un recteur, un vice-chancelier. Théologie : un doyen, un professeur et un agrégé. Philosophie : un doyen, deux professeurs. Droit : un doyen, trois professeurs, deux agrégés. Médecine : un doyen, deux professeurs. La Faculté des arts est réunie au collège, le Principal en est le doyen né.

SÉMINAIRES

II. — Le concile de Trente (1563) consacre un chapitre à l'érection des grands et des petits séminaires : *Forma erigendi seminarium clericorum præsertim tenuiorum* (Sess. XXIII, C. 28) ; il en détermine les programmes, il en assure l'existence matérielle et le recrutement. On réunira, s'il y a lieu, le revenu de plusieurs églises pour leur entretien ; il fixe les conditions d'admission, l'âge, la naissance, le degré d'instruction. « *In hoc recipiantur qui ad minimum duodecim annos et ex legitimo matrimonio nati, ac scribere et legere competenter noverint.* » Avant le XVIe siècle, les écoles épiscopales et monastiques suffisent au recrutement du clergé. En 1580, l'évêque de Toul fonde, à Pont-à-Mousson, un séminaire pour 8 écoliers suivant l'Université ; la même année, l'évêque de

Digitized by Google

Metz y fonde un séminaire pour son diocèse, il y entretient 12 boursiers (B. 8206). En 1634, l'évêque de Toul établit en cette ville un petit et un grand séminaire ; le 20 août 1657, *veu la requeste de M. Vincent de Paul,* l'évêque *unit la maison et hôpital du Saint-Esprit à la congrégation de la Mission* (G. 125-31). 1678. Par ses constructions, par son enseignement, ce séminaire est l'un des plus beaux et des mieux rentés de la province; on y établit des chaires de physique, de mathématiques, de philosophie ; les externes sont admis aux cours ; il y a des bourses en faveur des écoliers de la ville; le 6 novembre 1790, le commissaire du district de Toul procède à l'inventaire, il constate la présence de 13 membres, dont 10 professeurs. En 1769, l'évêque Drouas consacre 400,000 l. à l'érection du séminaire-collège Saint-Claude[1]. François de Neufchâteau y occupe une chaire de poésie et de littérature ; — j'ai publié une lettre dans laquelle il fait l'éloge de ce séminaire, dont les registres et les archives m'ont permis de résumer l'histoire. — A Verdun, 1690, l'évêque fonde un séminaire dans l'aumônerie Saint-Jacques ; en 1695, les chanoines réguliers sont appelés à le diriger. — A Metz (1697), M. Vincent de Paul prescrit les règles à suivre par les prêtres de sa

1. Les archives de ce séminaire-collège conservent le nom des élèves qui se sont distingués dans l'église, dans l'administration, dans l'armée : le baron Louis, ministre des finances, et ses trois frères; l'amiral de Rigny, ministre de la marine, et ses quatre frères; le maréchal de France ministre de la guerre Gouvion, marquis de Saint-Cyr, et ses deux frères; les généraux Baron Gengoult, de Valory, Dedon, de Pinteville, de Lépineau, de Frimont, de Taffin, gouverneur de Toul; et les vaillants officiers de Rigny, de Leviston, de Migot, de Bausset, de Braux, de Beauffremont, de Saint-Beaussant, de Klopstein, etc., etc.

Digitized by Google

compagnie pour la direction d'un séminaire doté par la Reine-mère. L'évêque de Coislin, de l'Académie française, fonde (1729) le séminaire de Saint-Simplice pour 20 prêtres français et allemands. En 1734, ce séminaire prend le nom de son bienfaiteur, l'évêque de Saint-Simon, qui y a créé cent bourses. On y enseigne l'archéologie ; l'un des professeurs publie une épigraphie du diocèse ; la bibliothèque est très riche ; le budget, en 1789, est de 22,913 l. 1 s. 3 d. en recettes et de 17,091 l. 4 s. 8 d. en dépenses ; un devis de reconstruction projetée s'élève à 102,260 l. 8 s. 9 d. (G. 907, 1048.) A Saint-Dié, 1776, l'évêque à peine nommé installe un séminaire dans la maison affectée aux grandes écoles du chapitre. A Nancy, l'évêque, en 1780, confie aux Lazaristes la direction du séminaire royal des missions, établi en 1737. « Les bâtiments construits par Stanislas, pour le noviciat des PP. jésuites, sont, dit D. Calmet, vastes, magnifiques, meublés et décorés royalement. » (G. 245.)

COLLÈGES

III. — J'ai rédigé pour chacun des 32 collèges une notice spéciale ; je me borne ici à faire quelques citations et à indiquer quelques pièces d'archives, la plupart inédites.

A Verdun (1550), l'évêque, du consentement des magistrats et du conseil de ville, fonde un collège, en une partie de l'hôpital Saint-Nicolas. *Il revient un plus grand profit à l'Église de l'établissement d'un collège, auquel les esprits divins, célestes, immortels pourtraicts de la*

Digitized by Google

divinité sont instruits et entretenus que des hôpitaux, auxquels les corps mortels sont seulement sustentés. On appelle des régents de Paris ; le succès ne répond ni aux efforts, ni aux sacrifices ; aussi, à la suite de longues négociations entre les États de la cité, le Provincial de France, le Nonce et les Chapitres, l'Évêque confie le collège aux PP. jésuites. *Les enfants y apprendront la piété et bonnes lettres, et, avec douceur et amitié, seront contenus en tous devoirs et obéissance.* La ville leur donne une part des revenus d'un hôpital et une rente annuelle de 1,000 l., à charge de tenir gratuitement les écoles, d'y enseigner les langues grecque et latine, les humanités et la rhétorique ; en 1593, on érige une chaire de philosophie. Les archives communales (cart. IV) conservent les lettres, délibérations, comptes et documents relatifs au collège, de 1558 à 1888. (B. 6572.)

A Metz (1590), Henri IV, à la requête des trois ordres, cède à la ville les biens et revenus de l'abbaye Saint-Éloy, à charge d'y établir un collège ; en 1593, le chanoine Humbert est nommé principal ; en 1597, la ville ajoute *116 l. aux gages des régens, afin qu'ils s'encouragent de mieux en mieux à instruire la jeunesse.* — 1622. Les jésuites prennent possession du collège et s'obligent à y recevoir les fils des réformés ; un ministre, nommé par le Roi, leur donne l'instruction religieuse ; de 1622 à 1762, il y a 28 recteurs. Cette année-là le collège compte 15 pères, recteur, préfet, régents, 3 frères coadjuteurs, 1 dépensier et cuisinier, 1 crédencier et menuisier, 1 sacristain et couturier ; les élèves sont nombreux ; les revenus s'élèvent à 21,098 l. 1 s., les dettes à 5,845 l., la caisse contient 96 l. 6 s. 6 d. Le Parlement dénie à la ville

Digitized by Google

le droit de choisir le personnel ; l'avocat Rœderer[1], délégué par le Bureau, s'adresse au Recteur de Paris ; le principal, l'économe, le préfet des études, les 6 régents reçoivent une large subvention ; le budget s'élève, en dépenses, à 17,405 l. dont 150 l. pour le correcteur. La confiance ne s'impose pas, les écoliers font défaut ; le collège est en décadence. La ville, en 1767, réclame son droit, elle confie son collège aux Bénédictins qui, de concert avec les délégués des trois ordres, arrêtent des programmes et des règlements ; en 1781, on joue la *Mort de César*, tragédie de M. de Voltaire. En 1789, douze pères se partagent l'enseignement de la sixième à la classe de physique ; le prieur, D. Taboulot, est un savant ; les élèves de philosophie suivent les cours de mathématiques adoptés par le corps royal de l'artillerie. Le bureau se compose de l'évêque qui a la présidence, du premier président du Parlement, du procureur général, du maître échevin, du premier échevin, d'un avocat (M. Rœderer), du commissaire des guerres, du principal, de l'économe, d'un notaire secrétaire. Depuis 1669, il y a aussi le collège royal Saint-Louis, dirigé par les chanoines réguliers ; *il occupe une maison dégagée, bien aérée, entourée de places et de promenades agréables ;* le Roi, en 1775, lui accorde les biens et revenus de l'abbaye de Saint-Pierremont. Ce collège comprend deux sections bien distinctes, l'une pour les études latines, l'autre pour les études françaises ; c'est le premier essai de ce que l'on appelle aujourd'hui l'enseignement secondaire spécial. Les deux

1. Le Parlement alloua à Rœderer 10,488 l. pour frais de ses négociations, et un présent d'argenterie de 6,000 l. ; le tout payé sur les biens du collège des Jésuites.

Digitized by Google

collèges sont agrégés à l'Université de Nancy. A Bouquenom, le principal du collège royal, en 1785, donne, contre un reçu conservé aux archives de Metz (G.), 12 l. pour couronnes de laurier et bouquets artificiels pour la distribution des prix.

A Bar, le 17 avril 1578, Gilles de Trèves, doyen de Saint-Maxe, fonde un collège ; il y aura un principal, 4 régents, un receveur, un chapelain, 4 boursiers, tous logés, nourris, entretenus aux frais de la maison. En 1608, la ville, avec l'agrément du Pape et du Duc, confie son collège aux PP. jésuites. Un arrêt du Parlement, en 1762, force les magistrats de ville à s'assembler pour choisir des maîtres pour remplacer les jésuites proscrits. De 1581 à 1792, les archives contiennent des documents historiques très complets sur ce collège (B. 42, 533, 5333 ; H. 1673, 2097). — A Saint-Mihiel, les chanoines réguliers sont tenus de fournir un régent pour enseigner à lire, à écrire, les éléments du latin ; en 1727, à la suite d'un traité avec les conseillers de l'Hôtel de ville, ils s'engagent à faire les classes de 6e, 5e, 4e et 3e. A Nancy, en 1612, le duc Henri II fonde un collège, *lequel sera d'un grand fruict et utilité tant pour l'instruction de la jeunesse que pour le peuplement de la ville ;* il fait don aux habitants des sous sur les conduits, des droits du hallage, étalage et gabelle, à charge d'en employer les deniers à la construction du collège (G. 831). En 1626, les PP. jésuites prennent la direction du collège, dont les dessins, devis et plans sont aux archives (H. 1945-50, 2213-65). La ville subventionne les professeurs de seconde et de rhétorique ; Stanislas crée des chaires de philosophie, d'histoire, de mathématiques (H. 1960). En

Digitized by Google

1768, le personnel se compose du Recteur, du préfet des études, de douze professeurs ; le nombre des élèves est considérable (B. 83, 255, 1802-42, 2223, 2304; H. 1954, 2030). — 1770, 5 septembre. La cour souveraine de Lorraine assiste à la distribution solennelle des prix, « *annuente et præsente supremo Lotharingiæ ac Barri senatu* [1] ». Cependant, en 1776, le collège est en péril ; on a mal administré les biens des jésuites ; Louis XVI charge les chanoines réguliers de la direction ; la prospérité renaît (H. 2288, 2907) [2]. — Saint-Nicolas. Avec l'agrément de Charles IV et le consentement des magistrats et bourgeois la compagnie de Jésus *établit une résidence* en ce bourg : elle y avait, en 1597, érigé une maison de probation transférée à Nancy en 1603 (H. 1803-1805); MM. de l'Hôtel de ville, en 1720, confient aux jésuites la direction de leur collège ; ils y entretiendront quatre classes ; en 1758, il y a 7 religieux et un domestique. (H. 2055 à 2113.)

Les neuf collèges des Vosges sont anciens, convenablement dotés, bien dirigés [3]; en 1663, à Épinal, les libéralités de la duchesse d'Orléans fondent un collège ; les jésuites d'abord, les chanoines réguliers ensuite assurent sa prospérité. A Neufchâteau, en 1766, l'imprimeur *du*

---

1. Le duc François II avait fondé des prix pour les écoliers du collège de Pont-à-Mousson, 16 avril 1700, « laquelle somme sera couchée dans l'état des charges ordinaires de nos domaines ». (H. 2116.) On lit aux archives (H. 2286) l'état des livres donnés en prix au collège de Nancy en 1777.

2. Voir l'Histoire du collège que j'ai publiée en 1886. *Mémoires de l'Académie de Stanislas.*

3. Voir dans *le Département des Vosges* (t. V), publié par Léon Louis, mon résumé des neuf collèges.

Digitized by Google

collège et de la ville publie « les pièces fugitives de *M. François, de Neufchâteau en Lorraine,* âgé de 14 ans, associé des académies de Dijon, de Marseille, de Lyon, de Nancy ». Un règlement de l'Hôtel de ville (1773) prouve l'intérêt qui s'attache aux régents; le programme imprimé (15 août 1788) pour les exercices publics[1] montre la nature et la force des études. A Remiremont, le collège sous le patronage de l'illustrissime Abbesse, du mayeur, des jurés et gens de justice rend des services fort appréciés. En 1754, la ville et les notables s'engagent à payer les gages d'un professeur de philosophie. Les études sont fortes; j'ai sous les yeux un petit volume in-4°, intitulé : « Exercice par MM. les écoliers de Remiremont; en latin, sur l'art de bien dire par les rhétoriciens; en français, sur la géographie pour les troisièmes; sur la récitation et l'explication des auteurs latins, selon chaque classe ; sur les principes de grammaire et la déclamation de fables par les élèves des classes inférieures, le tout comme il est marqué dans le programme imprimé pour la facilité et soulagement de MM. les examinateurs. L'exercice se fera au collège, les 12, 13 et 14 septembre 1765. » Le programme comprend 438 questions en latin, 175 en français. Un édit royal (1776) pour la desserte des collèges de Lorraine oblige les municipalités à compléter leur organisation : un bureau d'administration dirige le

1. On lit aux archives (H. 1059) des détails sur les exercices publics du collège de Pont-à-Mousson : « Les 11, 15, 16 juillet 1719, les Régens de rhétorique, d'humanités, de 3me, firent expliquer à leurs élèves, devant un auditoire d'élite, les auteurs latins... toutes ces explications eurent un très grand succès, les écoliers étant très bien instruits et paraissant très bien comprendre. »

Digitized by Google

collège ; il nomme et révoque le principal et les régents ; il arrête la durée des classes, des congés, des vacances ; il prépare, sous l'autorité du parlement, les programmes et les règlements ; il fixe les traitements, régit les biens et revenus, vérifie les recettes et les dépenses. J'ai dépouillé aux archives (H. 2304) un état général de la recette de tous les collèges de Lorraine : leur situation était satisfaisante. Nos collèges, en général, avaient adopté le règlement de l'Université de Paris, registré au parlement ; on n'avait pas alors ce luxe ou plutôt cet abus des programmes, qui inspire aux élèves, pour les études classiques, un dégoût, que nos pères n'ont pas connu. Le cours d'études des Bénédictins, le *Ratio studiorum* des jésuites légèrement modifié par les chanoines réguliers, le plan d'études de l'Oratoire, celui de l'Université surtout exposé par le judicieux Rollin, dans son *Traité des études,* formaient pour toutes les carrières des hommes capables, intelligents, éclairés.

Au XVIII[e] siècle, l'opinion et les pouvoirs publics s'occupent des questions d'enseignement ; le 24 mai 1763[1], le Procureur général dépose sur le bureau de la cour un mémoire sur l'éducation ; il importe de réformer les collèges, *c'est au Roi qu'il appartient de prescrire ce qui doit être fait, c'est au Parlement*[2], *qui exerce la police en*

1. L'édit de 1763 divise les collèges en deux catégories ; « il est instant d'apporter un meilleur ordre à l'état de tant de collèges particuliers répandus partout ; leur multiplicité peut faire craindre qu'il ne s'en trouve plusieurs dont l'établissement peu solide, le défaut de règles ou les vices de l'administration exigent une entière réforme ».

2. Les parlementaires sont chrétiens, ils détestent les Jésuites, mais ils craignent les philosophes ; ils ne séparent pas l'instruction de la religion.

Digitized by Google

son nom, de faire exécuter ce qu'il aura disposé dans sa sagesse. Le Parlement, les universités, les académies dressent des plans ; on veut une éducation nationale mais religieuse et chrétienne ; l'instruction classique se modifie, elle s'adapte aux exigences du temps, les sciences accessoires, *disciplinæ accessoriæ,* l'histoire, les mathématiques, la physique, la chimie, les langues vivantes prennent une plus large part dans l'ensemble des études. Tout contribue à assurer une éducation libérale aux classes moyennes et pauvres ; le grand nombre de bourses, la gratuité dans la plupart des établissements, la modicité des frais dans les autres. Enfin, en Lorraine surtout, le collège est une école d'égalité ; ce n'est ni la naissance, ni la richesse qui y règlent le rang, c'est l'esprit et le savoir ; « le roturier, dit Rollin, s'y trouve au niveau avec le prince et, pour l'ordinaire, il le devance de beaucoup ».

RÉGENCES, PÉDAGOGIES, MAÎTRISES

IV. — Les conciles, un synode de Toul (1695), les ordonnances des ducs, celle de Charles IX, exigent que l'on affecte des prébendes et des dotations à la création et à l'entretien de régences de latinité ; un prêtre, un clerc ou un laïque y préparera quelques élèves à suivre les cours des collèges. Ces régences, subventionnées par les villes ou instituées par de généreuses libéralités, ont précédé les séminaires et les collèges. On constate leur existence dans les villes et dans les bourgs ; en général, les vicaires des chapelles établies dans les églises tien-

Digitized by Google

nent école de latinité, à moins que l'écolâtre ne s'y oppose.

Étain 1455. MM. de l'Hôtel de ville ont la collation de l'une des chapelles[1] de la Trinité. Le chapelain qu'ils ont choisi enseigne le latin, il perçoit la rétribution des écoliers (1785). La municipalité fait annoncer un concours ; Louis Mérot, prêtre, est nommé ; on augmente son revenu et ses charges, on lui alloue 477 l. 3 s. 11 d. de fixe, en plus 2 l. par mois de chaque écolier de la ville, 3 l. de chaque forain. Une sentence du bailliage l'oblige à l'entretien de la chapelle; il refuse, on plaide : le 7 janvier 1788, un arrêt du parlement de Nancy enjoint à Mérot de se borner à ses fonctions de chapelain professeur, et condamne MM. de l'Hôtel de ville aux frais du procès et à l'entretien de la chapelle. Dieuze 1588. Le gouverneur des salines et les bourgeois salarient un régent de latinité (H. 1018). Clermont 1647. Un prévôt, Nic. de Villemorien, fonde deux chapelles ; les revenus de l'une d'elles sont consacrés à enseigner gratuitement le latin ; « dans le cas où le régent serait chargé de trop d'écoliers, dont les uns auraient fait déjà deux ou trois ans d'études, le second chapelain serait tenu de l'aider et d'enseigner les moins avancés ». Damvillers. Le curé a pour élève (1783) Maurice-Étienne Gérard, qui devient maréchal de France. Badonvillers. Le chapelain est obligé d'enseigner le latin à tous les enfants qui le désireront. Puttelange. Le vicaire sollicite et obtient l'autorisation d'instruire seize écoliers

1. Chapelle. Bénéfice simple. Le titulaire doit, selon les intentions du fondateur, y prier, y dire la messe et souvent y enseigner les éléments du latin. Il y en avait un très grand nombre en Lorraine, surtout dans le diocèse de Toul.

Digitized by Google

(G. 29). Au village de Lucey (1686), le curé gouverne la paroisse durant 46 ans ; « quoiqu'il fût à portion congrue, dit D. Calmet, il sut par ses épargnes et par *le profit qu'il faisait sur des pensionnaires,* bâtir une école de garçons et une école de filles, où deux maîtresses enseignent gratuitement ». Nomeny (1754). Les officiers de l'Hôtel de ville, ensemble les notables, décident que le régent Renard continuera à enseigner le latin ; la rétribution sera de 45 s. par mois. Fénétrange (1781, 4 avril). A la requête du maire royal, des officiers municipaux, du sieur curé, l'évêque de Metz donne un règlement en 12 articles, *pour rendre plus utile l'établissement du régent de latinité,* dont les gages, depuis 1761, sont de 400 l., dont 200 payées par les directeurs de l'hôpital, 200 allouées par M. l'intendant et la chambre des comptes pour dépenses ordinaires ; « l'année scolaire sera terminée par une séance publique ; les élèves y rendront compte des matières qu'ils auront vues ; le curé visitera souvent les classes ; le régent rendra compte aux officiers municipaux de la conduite et des progrès des élèves, il préviendra les parents des dérangements, qui viendront à sa connaissance. » (Reg. de l'Hôtel de ville.) Je n'ai pas compris dans le chiffre très incomplet des régences, les maîtrises, qui, comme celle d'Emberménil par exemple, ont reçu temporairement de nombreux élèves. Le 6 juin 1765, le Conseil d'État de Lorraine établit une distinction entre les écoles où l'on ne donne que l'enseignement primaire et celles où l'on enseigne la langue latine ; il fixe à 3 l. par mois la rétribution des latinistes.

Digitized by Google

HÔPITAUX, HOSPICES, MAISONS-DIEU

V. — Vers le milieu du IIIe siècle, les constitutions apostoliques prescrivent aux diacres et aux diaconesses de rechercher avec sollicitude les moyens de procurer aux orphelins, aux vieillards, aux infirmes et aux pauvres les secours dont ils ont besoin [1]. Les constitutions de Théodose et de Justinien accordent des privilèges aux maisons consacrées aux orphelins, *orphanotrophia,* aux vieillards, *gerontocomia,* aux pauvres, aux malades, *ptochotrophia, diaconia,* aux étrangers, *xenodochia* [2]. Les conciles, ceux d'Orléans (549), de Tours (569), de Carthage, prescrivent aux évêques d'ouvrir des hospices auprès des cathédrales, « *ut episcopus non longè ab ecclesia hospitiolum habeat* [3] ». La règle de Saint-Benoît, celle de Saint-Bernard établissent en chaque monastère une aumônerie et un asile pour le voyageur, *cella hospitum,* et des infirmiers pour les malades et les pauvres [4]. Les capitulaires au IXe siècle témoignent la sollicitude de l'Empereur pour les œuvres de charité [5]. A partir du Xe siècle ces œuvres se multiplient d'une façon merveilleuse ; les évêques, les chapitres, les princes, les barons, les bourgeois, les artisans fondent des bureaux de charité, des hospices, des hôpitaux, des maisons des pauvres, des léproseries, des maisons-Dieu.

---

1. Constitut. apost. IV, 2.
2. C. Théod. l. XI. C. Justin. l. I, t. II.
3. 4e conc. de Carthage. Can. XIII.
4. Les actes de visite constatent si l'on exécute la règle, « *officium divinum, hospitalitas, et eleemosina bene fiant* ».
5. Capitul. 802, ch. XXVII. Capitul. 806, ch. VIII. Capitul. 809, chap. XXIV. Capitul. 813, chap. XI.

Digitized by Google

Au XIII^e^ siècle les municipalités sont représentées par les échevins et les notables dans la direction de ces établissements; le concile de Vienne (1311) défend de donner, à titre de bénéfice, des hospices à des clercs séculiers, « l'administration en sera confiée à des laïques, gens de bien, capables et solvables, qui prêteront serment, feront inventaire et rendront compte, chaque année, par-devant l'évêque ». Au XVI^e^ siècle le Roi, « vray conservateur du bien des pauvres, informé que les hôpitaux et aultres lieux pitoyables du royaume sont mal administrés, ordonne qu'ils seront désormais régis par gens de bien, eslus et commis de trois en trois ans [1] ». Les établissements charitables, nombreux et prospères dans nos contrées, étaient partout des asiles et des écoles pour l'enfance délaissée (B. 223, 4806, 10971). Metz. L'évêque Chrodegang (750) fonde l'hôpital du Neubourg; le maître échevin et les treize prennent part à la direction de la maison-Dieu (1241); il y a des écoles ainsi qu'à l'hôpital Saint-Vernette (1408). A la requête des notables, l'échevinage installe un collège des bons enfants, c'est-à-dire des enfants assistés (B. 8123; G. 510). Hôpital Saint-Nicolas [2] (B. 17, 308. Reg. 1122-29). La maison du Saint-Esprit (*domus sancti Spiritus*) était un hôpital [3], le chef avait le nom de maître et recteur. Pont-à-Mousson. Les chapelains de Saint-Antoine (1574) se retirent à l'hôpital Notre-Dame; le doyen du droit, Grégoire, fonde l'hôpital des Bourgeois

1. Édit du 16 mai 1561.

2. La population de l'hôpital se compose de prébendiers, de malades gisans, d'infirmes, d'enfants assistés.

3. Les magistrats de l'hôtel de ville sont maîtres, seigneurs et administrateurs; ils tiennent bureau à l'hôpital.

Digitized by Google

(1595). Nancy. Charles IV dote l'hôpital Saint-Charles (1626); cent enfants y seront nourris et élevés; on leur apprendra à lire, à écrire, la religion et un métier. Cinq ans après, l'hôpital Saint-Julien est uni et incorporé à Saint-Charles, qui compte 300 enfants. Bruyères. Le comte de Girmont, fondateur de l'hospice, *a principalement en vue d'y avoir une école spéciale pour les filles.* Stenay. Ancel, un bourgeois, établit un hôpital; deux sœurs de Saint-Charles y enseigneront gratuitement les jeunes filles; douze y seront nourries, habillées, jusqu'à 18 ans; on leur apprendra un métier. Briey. La dame Charpentier (1650) lègue à l'hôpital une somme de 1600 l. pour y entretenir une école de filles. A Bar-le-Duc, M^me^ Adelaïde de France fonde, à l'hôpital, un atelier de charité, pour cent enfants abandonnés. Guerkirchen. Une rente de 400 l. est consacrée à payer à l'hospice l'écolage de vingt enfants (C. 339). Un état général des établissements, fondations, revenus, titres des maisons de charité dressé en 1780, par ordre de l'intendant, m'a permis de vérifier l'existence des quatre-vingt-neuf hôpitaux ou maisons-Dieu du tableau qui précède. Les subdélégués, les syndics consultés ont donné des notes et des chiffres officiels; partout les registres prouvent la sollicitude des gouverneurs et des administrateurs pour l'instruction et l'éducation des enfants des deux sexes (C. 236-40). Il y avait des hôpitaux militaires, à Nancy, à Toul, à Phalsbourg, à Thionville, *Domus hospitalis, quæ est parochia militum.* A Metz, *la charité du bouillon* compte neuf sœurs; *le bureau des pauvres* établi, en 1563, par ordonnance de la cité, du consentement des trois ordres, a surtout pour but l'éducation

Digitized by Google

des enfants indigents *livrés à la fainéantise ; il est de l'intérêt de la société que le bas peuple ait des mœurs et de l'honnêteté.* En 1789, l'œuvre est prospère ; il y a un commissaire spécial pour chacun des 17 quartiers de la ville. Je ne cite que pour mémoire une ordonnance portant établissement d'ateliers de charité à Bar-le-Duc (G. 327-41), à Laneuveville-devant-Nancy, à Morhange, à Pont-à-Mousson, etc., etc. (C. 215, 341.)

CHAPITRE V

INSTRUCTION PRIMAIRE. — ÉCOLES PRESBYTÉRALES. — ÉCOLES MUNICIPALES

I. — Les conciles d'Orléans, de Vaison, d'Aix-la-Chapelle, de Savonnières au diocèse de Toul, bien avant les conciles de Latran et de Trente, enjoignent aux curés de tenir école en leur maison et de veiller avec soin à ce que l'on instruise *gratuitement les enfants avec douceur et charité.* En chaque paroisse, un clerc ou un laïque aidera le curé ou le suppléera en ce devoir essentiel de son ministère ; l'école est une charge, un devoir imposé au curé ; je l'ai démontré par des textes et des chiffres dans mes pouillés de Toul, de Metz, de Verdun et surtout dans la Législation des petites écoles. Les pieuses libéralités des fidèles venaient d'ailleurs en aide au curé ; j'ai publié un grand nombre de ces titres de fondations, qui assurent au maître d'école un salaire ou un logement ; en voici un de

Digitized by Google

1474, dont la copie est déposée aux archives de Rosières-aux-Salines. « Nous, Poiresson Bauduyn, de Rouzières-aux-Salines, conseiller et secrétaire de mon très redouté seigneur, Mgr le duc... et Agnès Garsive, de Toul, conjoincts par léal mariage, faisons scavoir à tous que, en l'onneur de la benoitte trinité, de glorieuse sacrée vierge Marie et de la benoitte passion Nostre Seigneur Jhesus-Christ... avons aujourd'hui... donné, octroyé, cédé, quitté et transporté... pour tousiours mais en héritage... aux honnoraubles les nobles bourgeois de la de Rouzières... en toute propriété, nostre maison avec tous les usuaires d'icelle, avec le petit jardin derrière... en laquelle nous voullons que ce soit pour tousiours mais eistre la démourance d'ung maistre d'escolle et pour aller tous les clersons dudit Rousières apprendre et demourer... » L'acte est daté de l'an de grâce « Nostre Seigneur mil quaitre cens soixante et quatorze, le dimenge premier jour du mois de janvier ».

II. — Au xve siècle, l'école municipale remplace l'école presbytérale ; le maître a une existence légale, des droits, des privilèges propres à l'office scolaire. Un traité consenti et signé par les maire, syndic, échevins notables, par le maître et très souvent par le curé, détermine, pour chaque commune, les heures de classe, les matières à enseigner, les obligations accessoires ; librement choisi par la communauté, le maître est tenu de se faire approuver par l'évêque [1] et de se conformer aux prescriptions

1. Formules d'autorisations : « Henri Desnos, par la miséricorde divine..., évêque et comte de Verdun, primat du Saint-Empire, nous approuvons la personne de Charles François pour faire les fonctions de maître d'école dans la paroisse de Brizeaux jusqu'à l'Ascension de

Digitized by Google

de l'autorité civile et ecclésiastique. Les statuts et les rituels synodaux, les règlements des évêques et leurs mandements contiennent les instructions les plus simples, les plus pratiques, les plus précises sur le choix, sur les droits, sur les devoirs, sur la dignité du maître. Le rituel synodal de Toul (art. V) interdit à tout maître d'exercer aucune charge qui le détourne de son école; les statuts généraux de Verdun[1] lui défendent de faire *aucune profession de procureur, praticien, sergent, cabaretier, joueur de violon et autres incompatibles avec leurs fonctions et l'assiduité qu'ils doivent à leur école et à l'église.* De 1702 à 1770, les évêques de Toul publient trois éditions d'une *Méthode familière pour les petites écoles;* chaque maître en doit avoir un exemplaire, le lire attentivement, se conformer aux règles morales

---

l'année prochaine. Donné à Verdun, sous notre seing manuel, le 30 du mois de mai 1783.

Les *Statuts généraux* de l'évêque d'Hallencourt (1750. In-18, ch. II) fixent avec sagesse les devoirs du maître comme marguillier et aussi ses rétributions; il a le tiers du curé, dans le casuel. Voir le rituel de 1641. Mss. in-4° sur les visites d'églises.

« Étienne François-Xavier, par la miséricorde divine... évêque de Toul, comte du Saint-Empire... à Nicolas Burté salut et bénédiction en notre Seigneur : sur les bons témoignages, qui nous ont été rendus de votre conduite et capacité, nous vous avons approuvé et approuvons par ces présentes pour remplir les fonctions et l'emploi de maître d'école dans la paroisse de Bovée... sous la direction du sieur curé de la paroisse, à charge par vous de tenir école toute l'année..., enjoignons aux pères et mères d'envoyer leurs enfants à l'école. Les présentes valables jusqu'au synode général de 1788. Donné à Toul sous le seing de notre vicaire général, le 1er mai 1787. » On lit sur cet acte conservé aux archives les notes ci-après : *Continué jusqu'au synode général de* 1789, à Toul, 16 avril 1788. Continué jusqu'au synode de 1790, à Toul, 14 mai 1789. Continué jusqu'au synode de 1791, à Toul, 30 avril 1790. Thiébaut, vic.-gén.

1. 1 vol. in-18, 1750. Ch. II, art. 8.

Digitized by Google

et pédagogiques qui y sont contenues. Un curé de Pierrefitte-en-Barrois publie des traités, qui prouvent son intelligence et son zèle pour l'instruction; j'en cite trois : 1° une Méthode familière pour les écoles avec un traité d'orthographe[1], il y expose la méthode simultanée et le procédé omniphonique ; 2° une Méthode nouvelle pour apprendre à lire aisément, en peu de temps, même par manière de jeu et d'amusement, aussi instructive pour les maîtres que commode aux pères et mères et facile aux enfants[2] ; 3° un Manuel des maîtres et maîtresses d'école et grammaire française tirée des meilleurs auteurs. Les ordonnances épiscopales prescrivent la fréquentation de l'école (H. 1450) ; un mandement de l'évêque de Toul (1695), dont je cite quelques articles[3],

1. 1 vol. in-12, 1749.

2. 1 vol. in-12, 1755.

3. Mandement de Henry Thyard de Bissy sur l'éducation chrétienne et l'instruction des enfants, 10 mars 1695 : « Les plus grands évêques y ont toujours donné leurs soins, les roys et princes ont cru qu'il y allait du bien de leurs états. Nous avons souvent pensé aux moyens de n'en avoir dans nos paroisses qui ne soient capables par leur vertu et leur science de se bien acquitter de ces deux importantes questions, bien élever les enfants et aider les curés et vicaires ; pour y pourvoir et ne pas manquer à un de nos plus essentiels devoirs, nous avons ordonné, réglé et statué... ce qui s'en suit : 1° défense, sous peine d'excommunication, à toutes personnes laïques et ecclésiastiques, de tenir école sans une commission par écrit de nous ou de nos grands vicaires, laquelle ne sera donnée qu'après avoir examiné sur la lecture, l'écriture, la doctrine chrétienne, le chant ecclésiastique et l'office divin ceux qui voudront être maîtres d'école et après avoir eu des preuves et témoignages de leur vertu et de leur conduite (art. IV) ; enjoignons aux maîtres de se présenter à nous ou à nos députés dans la première visite, que nous ferons pour être examinés sur l'article ci-dessus... au cas qu'ils seraient trouvés ne pas avoir la capacité ou la probité nécessaires, nous leur défendons, sous peine d'excommunication, de faire fonctions, quinze jours après notre visite (art. V) ; deffendons très expressément aux

Digitized by Google

ordonne aux parents d'envoyer exactement leurs enfants à l'école, sous peine de privation de sacrements, même au temps de Pâques. Un mandement de l'archevêque de Trèves, dont j'ai découvert, en 1865, un exemplaire au village de Bettborn, impose la même obligation aux

---

maîtres d'exercer aucun office de procureur, praticien, sergent, cabaretier, joueur de violon ou aultres, incompatibles avec leurs fonctions et l'assiduité qu'ils doivent à leur école et à l'église (art. VII) ; enjoignons expressément aux maîtres de porter honneur et respect aux curés, de leur obéir en tout ce qui regarde l'instruction des enfans, l'administration des sacremens et la célébration du service divin, de recevoir lesdits curés lorsque, suivant les statuts synodaux, ils iront visiter leurs écoles, de recevoir avec soumission les avis qu'ils jugeront à propos de leur donner, ce que nous exhortons les curés à faire avec beaucoup de charité et d'honnêteté (art. X) ; ils auront grand soin de s'abstenir de tout ce qui peut scandaliser les enfans, leur donner mauvais exemple, comme jurer, mal parler du prochain, dire de mauvaises paroles, boire et s'enivrer (art. XI) ; nous leur deffendons de donner aux enfans ni coups, ni soufflets, voulant qu'ils les enseignent avec douceur et charité, et lorsqu'ils seront obligés de les châtier, que ce soit avec la modération nécessaire, sans jurement ni emportement, sagement et avec beaucoup de discrétion (art. XIII) ; deffendons très expressément de fréquenter les cabarets, ni d'être d'aucune des débauches auxquelles sont sujets les gens de la campagne (art. XIV) ; nous leur ordonnons de tenir école pendant tout le temps que les gens de campagne peuvent y envoyer leurs enfans, surtout de la Toussaint jusqu'à Pâques, et de ne pas discontinuer sous prétexte que dans certains temps de l'année ils sont sans écoliers (art. XV) ; nous exhortons de tout notre cœur les paroissiens à ne pas choisir les maîtres, par cabale ou par considération d'amitié, de parenté ou d'intérêt, et de préférer ceux qu'ils croiront le plus propres à bien élever leurs enfants, et faire le service divin ; d'agir de concert avec leur curé de faire la condition du maître la meilleure qu'ils pourront, étant le moyen le plus propre pour en avoir de bons. Ils ne peuvent rien faire de plus agréable à Dieu, de plus avantageux à l'État et à l'Église, de plus utile à leurs enfans que leur procurer des maîtres capables de les bien instruire, de leur apprendre les lettres, l'honnêteté et la crainte de Dieu. Nous attendons du zèle des curés et des paroissiens qu'ils conspireront volontiers avec nous pour une œuvre si sainte et si nécessaire. Donné à Toul, le 10 mars 1695. Henri, évêque, comte de Toul.

Digitized by Google

fidèles de la partie française et lorraine de son diocèse; les parents payeront un schelling d'amende, chaque fois que l'enfant manquera à l'école sans raison valable[1]. La législation civile n'est pas moins favorable au développement de l'instruction populaire; la déclaration royale de 1724 confirme et complète les prescriptions antérieures; tout y est prévu, l'inspection, l'impôt spécial, l'obligation; les procureurs et hauts justiciers puniront ceux qui auront manqué à ce devoir. Une ordonnance de 1606 confie à l'évêque le droit de destituer le maître, dont l'ignorance ou l'inconduite lui est signalée; nos archives communales, si riches en documents, contiennent très peu de ces destitutions. Au village de Ramonchamp, Poirot, maître d'école, a séduit une fille; on porte plainte à l'évêque qui, le 20 mars 1721, commet le curé doyen de Remiremont pour se transporter sur les lieux; le curé procède à une enquête, il entend les témoins et l'accusé; le dossier comprend plus de 25 pages; le fait est avéré; en conséquence, le doyen, en vertu du pouvoir qui lui est conféré, *fait défense,* sous peine d'excommunication, audit Poirot de faire aucune fonction de maître d'école, ni de chantre, ni de marguillier dans ladite paroisse et aux sieurs curé et paroissiens de le louer et de l'employer à l'avenir. A Andilly, quelques habitants accusent le maître Jean Noel de s'occuper des vignes qu'il possède

1. L'archevêque avait juridiction sur 166 communautés presque toutes des bailliages qui ont formé le département de la Moselle : Bayonville, 57; Villers-la-M., 41; Longuyon, 27... Le 10 mars 1752, la Cour de Nancy avait homologué ledit mandement, sous la réserve que les maîtres et les maîtresses du ressort ne pourraient être cités, examinés et approuvés que par-devant des commissaires ecclésiastiques résidant dans le même ressort.

Digitized by Google

au village de Lucey, de négliger l'instruction des enfants ; vu la présente requête, l'évêque « commet le curé de Choloy, échevin du doyenné de Toul, pour faire enquête, dresser procès-verbal pour sur le tout à nous renvoyé être ordonné ce que de raison » ; le 2 juin 1721, le curé procède à une enquête, il entend 15 témoins, il examine les écoliers, il justifie le maître et renvoie le dossier complet à l'évêché (G. 1279-99). A Froville (1769, 8 novembre), requête des habitants à l'évêque de Toul contre Paulin, maître d'école : il fait un commerce considérable en blé et bestiaux, il s'absente fréquemment, il néglige l'école, qu'il confie à son fils hors d'âge de conduire et instruire ses semblables ; il refuse par caprice de chanter les litanies à la prière du soir, bien que le curé l'ait averti publiquement et charitablement. Le 11 novembre, le grand vicaire écrit au curé : « Mgr l'évêque vous prie d'avertir pour la dernière fois Paulin de remplir mieux ses devoirs, afin que vous, Monsieur, MM. les seigneurs et les paroissiens n'aient que du bien à en dire. » Paulin s'obstine ; le 21 novembre, le curé de Gerbéviller, délégué par l'évêque, se rend à Froville, « pour, de concert avec le curé, ramener à la raison le maître indocile ». Le 11 janvier 1770, à la requête du Procureur, du seigneur et prieur de Froville et de la plus grande partie des habitants, le sergent en la justice dudit lieu, en présence de témoins, signifie *amiablement* à Paulin que la communauté a procédé à l'élection d'une personne capable de le remplacer ; il le somme de se pourvoir ailleurs et de quitter ses fonctions pour le jour de la Saint-Georges (23 avril). En aucun cas, l'évêque ne peut se substituer au droit de la communauté pour le

Digitized by Google

choix et la destitution du maître ; l'évêque de Toul (1608), en tournée de visite à Saint-Élophe, veut interdire le maître, les habitants s'insurgent, l'évêque est forcé de s'éloigner. L'évêque de Saint-Dié (1785) se plaint à l'intendant : « *il a été reçu à Raon-l'Étape d'une manière indécente, on n'a pas sonné les cloches, les magistrats ne se sont pas présentés ;* le motif, c'est qu'il a cru devoir suspendre le maître, *qui lui était suspect* et demander un concours pour le remplacer. »

En général, si le maître est négligent ou coupable, on le cite devant l'assemblée de la communauté, on lui inflige un blâme, une amende s'il y a lieu, on lui donne congé, après un délai de six semaines ou trois mois. Mandataire du père de famille, auxiliaire du curé, marguillier, chantre, quelquefois greffier de mairie, le maître reçoit un salaire pour chacune de ses fonctions ; il a presque toujours la jouissance d'une maison [1], souvent d'un jardin, de prés ou de vignes ; il est exempt de toutes impositions, corvées, tailles, logement de gens de guerre ; partout où l'école n'est tenue que l'hiver il exerce un métier ou cultive ses champs.

Une déclaration de Louis XV (14 mai 1724, art. 5) veut que *dans les lieux où il n'y aura point d'autre fonds,* on impose, sur tous les habitants, la somme qui manquera pour l'établissement des maîtres et maîtresses d'école jusqu'à celle de 150 l. pour les maîtres et de 100 l. pour les maîtresses. On n'eut pas besoin, dans nos

1. Aux archives de l'intendance, j'ai vu par centaines des procès-verbaux de réception de ces maisons, des plans, des devis. Aux archives de Limey un état des lieux dressé, en 1785, à l'entrée en fonctions du régent d'école.

Digitized by Google

contrées, de recourir à cette imposition forcée, le produit de la troisième charrue, appelée aussi la charrue des saints[1], les rétributions en nature et en argent, le casuel et les fondations assuraient aux maîtres et aux maîtresses un salaire supérieur au minimum fixé par la déclaration royale. Un arrêt du Conseil d'État de Lorraine, 6 juin 1765, établit un tarif mensuel pour les petites écoles : « d'un commençant, 20 sols ; de ceux qui apprennent à écrire, 30 sols ; en y joignant l'orthographe, 40 sols ; et lorsqu'ils apprendront les quatre règles de l'arithmétique, 50 sols ». Aussi le recrutement est facile, les candidats sont nombreux, la profession d'instruire est une profession privilégiée, le maître est honoré : « revêtu de son surplis, il est encensé dans l'église avant le Seigneur » ; il élève facilement ses enfants, François de Neufchâteau, des prieurs, des abbés en grand nombre, l'évêque constitutionnel des Vosges, sont fils de maîtres d'école ; l'élection est une cause d'instabilité ; cependant j'ai constaté[2] de longues séries de maîtres, le fils succède au père, la durée moyenne varie entre 15 à 25 ans.

Les évêques nouvellement nommés à Nancy (1777) et à Saint-Dié (1776) témoignent, comme les évêques de Toul, de Metz, de Verdun, une sollicitude éclairée pour les écoles. L'évêque de Nancy, dans un mandement daté de Paris, traite de l'importance de l'éducation ; par une circulaire, il invite les maîtres à se rendre à Charmes, pour une retraite de dix jours, « durant lesquels ils seront

1. Le produit moyen de la 3e charrue s'élevait à six paires de resaux, blé et avoine.

2. Mes *Pouillés* contiennent, avec de nombreux traités, la durée des fonctions des maîtres.

Digitized by Google

entièrement défrayés pour le logement et la nourriture ». (B. 66.) L'évêque de Saint-Dié *prie Mgr l'intendant* de vouloir bien faire un règlement pour la nomination et le choix des maîtres et maîtresses. Il y avait des compétitions, des luttes, des procès ; mais les communes et les maîtres savaient défendre leurs droits; à la Bresse, les habitants signifient à leur curé qu'ils ont le droit de choisir et nommer leur maître d'école et leur marguillier, *attendu, que ces agents sont payés des deniers de la communauté ;* ses prédécesseurs et l'autorité diocésaine ont toujours respecté leur droit ; ils font requête à la cour pour les autoriser *à continuer* à se choisir des maîtres d'école et des marguilliers (Vosges F. 35). A Anthelupt, le maître d'école intente un procès au chapitre de Saint-Georges, qui lui conteste le droit de lever la dîme d'une charrue (G. 363). A Leintrey, les habitants font requête contre leur curé, en revendication de la troisième charrue pour le maître d'école (H. 1453)[1].

L'intendant, l'homme du Roi, a un rôle très actif et très important dans l'administration scolaire ; il approuve ou modifie les traités, les devis, les plans de constructions ; il juge les conflits, il provoque des améliorations, il exige que le salaire fixe soit au minimum de 150 à 200 l. Le fonds de l'intendance, aux archives des quatre départements, prouve avec évidence combien, au XVIIIe siècle, on s'occupe, avec une sage mesure, du progrès matériel et intellectuel de ces écoles où se forme cette forte et vaillante race de paysans et de bourgeois, qui

1. Voir *Poullé de Metz,* pp. 88 à 91, l'émeute provoquée, en 1750, par l'interdit du maître d'école.

Digitized by Google

savent choisir et nommer leurs officiers, leurs agents, leurs maîtres d'école, et gérer leurs intérêts communaux en attendant qu'ils soient appelés à l'exercice des droits politiques.

ÉCOLES MIXTES

III. — En principe, les conciles, les parlements, la royauté proscrivent les écoles mixtes; en fait, il y en a beaucoup. Un mandement de l'évêque de Toul (1695) prescrit les mesures nécessaires pour empêcher les familiarités du maître avec ses écolières et des garçons avec les filles. A Thiaucourt (1750), la fille du maître, Ursule, tiendra l'école de filles conjointement avec sa mère. A Chaumouzey (1757), les garçons seront séparés; « comme il y a de grandes filles extrêmement sages, elles recorderont les petites et en auront soin, durant que le maître s'occupera des garçons, qu'il traitera avec toutes sortes d'honnêtetés ».

ÉCOLES SPÉCIALES DE FILLES

IV. — Avant le XVI^e^ siècle, c'est dans les monastères que l'on constate l'existence des écoles de filles; cependant, je trouve aux archives la preuve que des femmes d'une vie exemplaire, des veuves tiennent école; à Nancy, un registre de 1664 donne le nom des maîtresses laïques des deux villes. En 1650, les maîtres écrivains se plaignent que « des quantités de personnes, *même des femmes*, s'ingèrent à montrer à lire et à écrire, au grand détriment du bien public ». A Metz (1699), il y a dans

Digitized by Google

chacune des quinze paroisses une ou deux écoles de filles ; à Saint-Victor, « une maîtresse *laïque* instruit soixante filles, les autres vont chez les religieuses ». En 1597, P. Fourier, curé de Mattaincourt, *pour remédier au danger d'enseigner pêle-mêle les garçons et les filles,* établit une religion de filles ; l'école n'est plus, pour la congrégation nouvelle, l'annexe de l'institut, c'est sa raison d'être, son but essentiel. A la Sorbonne, en 1882, j'ai eu l'honneur d'analyser *les vrayes constitutions des religieuses de Notre-Dame par le très révérend P. Fourier, instituteur d'icelles ;* sa pédagogie, simple et claire, intelligible et pratique, a fait école ; elle a exercé une féconde influence sur l'éducation gratuite des filles. En 1627, Pierre de Stainville, grand doyen de la primatiale, fonde à Nancy la congrégation de Saint-Charles ; la maison mère est comme un séminaire, où se forment, pour nos contrées d'abord, des infirmières dévouées, des maîtresses intelligentes. En 1789, on compte 435 religieuses ou novices réparties en 63 hôpitaux. Un chanoine de Toul, M. Vathelot, établit (1702) le noviciat des sœurs de la Doctrine chrétienne ; en 1718, il installe une école de filles, à Bruley, dans la maison paternelle. L'évêque, en 1750, leur donne un règlement, qui contient huit chapitres et trente-quatre articles. La congrégation est prospère : elle compte, en 1789, 118 écoles. Le 26 juin 1785, la supérieure générale écrit au maire de Baccarat : « la sœur est trop fatiguée, elle a trop d'élèves », elle l'engage à donner *quelque chose de plus* afin qu'elle ait une compagne, « *vous êtes trop judicieux pour refuser* » ; le maire accepte.

A Metz (1364). Les pucelles appelées béguines se

Digitized by Google

dévouent à l'instruction gratuite des filles (1440); elles ne tiennent plus couvent, *esparses çà et là... émancipées de leur profession* (1596); l'évêque Conrard les supprime. Les sœurs Colettes, depuis 1258, tiennent école pour les filles pauvres; la ville (1641) leur accorde une subvention. Les dames de la Propagation de la foi, sous la direction de Bossuet, chanoine de Metz (1642), instruisent les jeunes filles juives et protestantes nouvellement converties. L'évêque de Metz, en 1703, approuve les statuts des filles de l'*Union chrétienne,* qui ouvrent des écoles gratuites et tiennent des *écoles d'hospice;* la congrégation justifie sa devise « *in charitate Dei et patientia Christi* ». Un chantre et coutre de la cathédrale, P. Goise, fonde l'institut des dames de la Doctrine chrétienne, à charge d'instruire gratuitement les jeunes filles (1712). Leurs statuts et règlements sont approuvés en 1726, elles ont, en 1789, de nombreuses écoles à la ville et dans les campagnes (Mos. G. 1391). A Dieuze (1773), une élève de Saint-Cyr dirige une pension de jeunes filles ; un vicaire de la paroisse, l'abbé Moye, écrit un projet pour la fondation des écoles de filles de la Providence. Soumises à une hiérarchie sévère, à une direction éclairée, les congrégations enseignantes se fortifient et se développent; elles fournissent, à la ville comme au village, des sœurs pour soigner les malades et instruire les jeunes filles. Au village d'Offroicourt (1782), le curé établit une école de filles; il assure le salaire de la maîtresse, il fait bâtir une maison à ses frais; l'intendant ordonne qu'une inscription en lettres d'or rappelle à la postérité la générosité du pasteur. Au village de Neuville-sur-Orne, on conserve aux archives un acte, que je

Digitized by Google

reproduis textuellement, comme une preuve de l'intérêt qui s'attache à la création et au maintien des écoles de filles.

« Ce jourd'hui, 25 avril 1785, par-devant nous, J^h Baudin, prévôt royal de Neuville-sur-Orne, en la salle des audiences s'est présenté maître Christophe de Nattis, curé de Neuville, lequel nous a dit et remontré que depuis *plus de deux mois,* ledit Neuville est resté sans sœur d'école, depuis la sortie d'Anne Lefebvre, qui a remercié. Comme pour l'exécution de l'acte arrêté par le corps de la communauté dudit lieu, par-devant les officiers de justice, le 9 novembre 1739, autorisé par M^gr le chancelier de Lorraine, le 17 juillet 1748, il est nécessaire de pourvoir à la nomination d'une nouvelle sœur, conjointement avec nous et le Procureur du roi, ledit s^r curé nous a présenté Françoise Potrieux, ci-devant sœur à Brabant-le-Roi, où elle a exercé pendant quatorze ans, de laquelle il a dit connaître les mœurs et capacités requérant qu'il soit procédé à sa réception, aux conditions de l'acte de novembre 1739. Sur quoy nous avons donné au comparant l'acte par lui requis... en conséquence, après avoir ouï le Procureur du Roi en ses conclusions, et avoir nous-même examiné ladite Fr. Potrieux, tant sur la lecture que sur l'écriture et interrogé sur les élémens de l'éducation de la jeunesse, nous l'avons reçue et installée, recevons et installons en la d^e régence, à compter de ce jour pour le temps qu'elle satisfera ceux qui par état ont droit de veiller à ce qu'elle remplisse ses devoirs. » L'acte stipule les obligations acceptées par la sœur et ses gages; 60 l. par année, 1 sol par semaine par élève; exemptée de toutes charges, elle sera logée et jouira d'une portion dans les biens communaux; il se termine par ces mots : « Ordonnons que le présent traité sera présenté à M^gr l'Intendant pour être par lui approuvé, s'il le juge à propos, et avons signé avec le syndic, le s^r curé, le Procureur du roi et notre greffier. » Le 29 novembre, l'intendant renvoie l'acte *vu et approuvé, pour* être exécuté suivant sa forme et teneur. Dans les archives de la Meuse (f. de l'intendance), je constate dans l'espace de quelques années, la fondation d'une école gratuite de filles à Demange-aux-Eaux, à Pierrefitte, à Combles, à Brieulles, à Montfaucon. A Triaucourt, l'archevêque de Reims achète une maison pour l'école de charité

Digitized by Google

qu'il a fondée. A Brabant-le-Roi, on renvoie la sœur comme peu capable.

A la fin du XVIIIe siècle, l'élan est général, les écoles spéciales se multiplient; le budget inépuisable de la foi et de la charité les fonde et les entretient, sans le secours de l'État; elles ne manquent ni de protection, ni d'appui, ni de liberté; elles ont la confiance et les sympathies des familles.

SALLES D'ASILE

V. — Au Ban-de-la-Roche, qui comprend cinq villages et trois hameaux, en 1767, un homme craignant Dieu, le pasteur Oberlin, établit un règlement pour les écoles, qu'il divise en trois classes. La première, consacrée à l'enfance, est à proprement parler une salle d'asile; il en confie la direction à de pieuses filles qu'il appelle *conductrices de la tendre jeunesse;* elles réunissent les enfants de quatre à sept ans, elles leur apprennent, *avec douceur et patience,* à prier, à lire, à chanter, à tricoter; elles les accoutument à l'obéissance, à l'ordre, au travail; elles les préparent à suivre avec fruit les leçons de l'école moyenne. Au XVIIe siècle, Jacqueline Pascal, dans son règlement pour les enfants des filles de Port-Royal, appelle les maîtresses non seulement *institutrices,* mais *nourrices, servantes du corps et de l'esprit des filles.* Les petites, dit-elle, il faut les nourrir, s'il se peut, comme de petites colombes.

CLASSES D'ADULTES, OUVROIRS

VI. — Le même pasteur Oberlin établit, dans ses écoles, une division supérieure, où les jeunes gens des deux sexes, au-dessus de treize ans, viennent compléter

Digitized by Google

leur instruction. Le programme est simple et complet; on leur enseigne des éléments d'hygiène, de botanique, de greffe, de taille, d'agriculture, de comptabilité; on ne néglige pas la morale et la religion; on y lit le nom de Dieu et celui de N.-S. J.-Christ, *qui a souffert si cruellement pour nous racheter*. Les leçons ont lieu, le matin ou le soir, à des heures qui ne détournent pas les adultes des travaux de leur profession.

Au diocèse de Toul, en 1701, l'évêque publie un règlement en 18 articles, pour la police et direction *des ouvroirs*, où les femmes et les filles se réunissent durant les *veilles*. Art. IV, la lectrice fera le catéchisme; art. XI, la directrice ou une de ses compagnes lira deux ou trois articles du petit livre *Des devoirs des femmes et des filles*, imprimé à Toul; si l'une ou l'autre des maîtresses d'école s'y rencontre, *ce qu'elles feront le plus assidûment qu'elles pourront*, elle expliquera ces deux ou trois articles familièrement et en peu de mots. Déjà en 1610, le vaillant curé de Mattaincourt, dans les *Vrayes constitutions*, avait tracé des règles pour les filles, que l'on admettait de quatre à dix-huit ans : « En enseignant à dire les prières et à lire, *les maîtresses procéderont doucement toujours, en sorte que les esprits de ces petites ne soient pas trop chargés*. » Dans la classe supérieure (ch. XV), on enseignera « *à faire de la dentelle, du lassis et diverses sortes d'ouvrages manuels, honnestes, utiles, séans, propres aux filles, pour en gagner du pain et servir encor au ménage* ». Je trouve aux archives (G. 1197) la fondation à Thiaucourt d'une école dirigée par une fille de la société de l'ouvroir de Sedan.

A Remiremont, 1776, une bourgeoise fonde un ouvroir

Digitized by Google

pour enseigner aux pauvres filles à coudre, à blanchir et repasser le linge ; la directrice aura 154 l. 13 s. 6 d. (G. 339.)

MAÎTRES ÉCRIVAINS

VII. — Les édits de Philippe V, de Charles IV, de Philippe VI (1347), font rentrer les écritures et les sceaux dans le domaine du Roi ; en 1595, la corporation des maîtres écrivains est légalement instituée. A Toul (1410), le chapitre salarie un maître écrivain ; en 1742, le maire et les échevins, par une délibération motivée, établissent un cours gratuit d'écriture et d'arithmétique. A Metz (1450), les magistrats reçoivent en franchise les maîtres écrivains[1] ; ils font des écritures, ils déchiffrent et interprètent les chartes, les parchemins, ils plaident même, s'ils ont obtenu leur inscription au tableau des plaideurs ; seuls, ils sont appelés en justice, comme experts. A Nancy (1613), Servais, écrivain, est autorisé à continuer l'instruction des enfants ; Clavel, écrivain, est condamné, par MM. du Conseil (1618), à subir l'examen par-devant l'écolâtre, *envers lequel il a usé de paroles aigres*. Le 28 décembre 1663, Charles IV institue une maîtrise pour les maîtres écrivains ; elle *a à sa tête un maître ou syndic et deux jurés* ; « nul ne peut être admis dans la corporation, avant d'avoir été examiné par l'écolâtre de Saint-Georges et fait profession devant lui ». En 1752, les maîtres écrivains adressent une requête à Mgr l'inten-

1. Moselle. G. 728. Procès-verbaux d'actes de ventes, d'accensements au profit des écrivains.

Digitized by Google

dant pour se plaindre de la concurrence des frères, qui rendent leurs écoles désertes. J'ai dépouillé aux archives (B. 128, 989-91 ; G. 46) 54 registres ou dossiers contenant, de 1633 à 1789, des informations, des autorisations, des procès-verbaux relatifs à cette corporation, dont les membres établis dans les villes et les bourgs ont rendu des services appréciés pour la rédaction des actes publics et privés et pour l'enseignement populaire.

ÉCOLES DES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

VIII.— J.-B. de la Salle, docteur en théologie, chanoine de l'église de Reims, fonde, en 1680, une congrégation séculière et laïque, dont les membres s'engagent à enseigner gratuitement les enfants. Un mémoire conservé aux archives de Metz (Portef. 365) donne les détails les plus complets sur leur établissement, en cette ville, sous le double patronage du clergé et des officiers municipaux. Stanislas (1748) établit, à Nancy, trois écoles convenablement dotées pour l'éducation des enfants pauvres de la ville et des faubourgs (B. 18972) ; par contrat passé avec le procureur des frères, ce prince installe à Maréville, « où est une maison de force et de correction », un noviciat et un pensionnat ; on y enseigne la religion, les mathématiques, la mécanique, la physique, le dessin d'architecture, la géographie, en un mot tout ce que l'on peut apprendre, excepté le latin. « Cet enseignement, fait remarquer Durival, est peu d'accord avec le nom d'ignorantins qu'on donne ordinairement aux frères. » C'est à l'abbé de La Salle, disait, en 1868, un ministre libéral, M. Duruy, que la France est redevable de la mise en prati-

Digitized by Google

que et de la vulgarisation de l'enseignement secondaire et technique, dont notre temps s'honore à juste titre. Malgré ses mérites, l'institut, il faut bien le reconnaître, n'eut pas grand succès dans nos contrées, où l'on travaillait avec zèle à réaliser des progrès dans la direction des écoles, des régences et des collèges ; en 1789, il n'y a d'écoles de frères qu'à Metz (1697), à Thionville (1750), à Nancy, (1748), à Bar (1754), à Lunéville (1756), à Saint-Dié (1759), à Verdun (1770) [B. 274, 10975-76], à Commercy (Meuse f. de l'intendance).

ÉCOLES JUIVES

IX.— Dès le x^e^ siècle, la communauté israélite jouit, à Metz, d'une certaine liberté; elle a, rue Jurue, et plus tard au quartier Saint-Ferréol, une synagogue, une école, un hospice, une imprimerie. En 1632, on compte 96 familles juives, il y en a 3,000 en 1789. Dans un mémoire au Roi, l'évêque (1634) reconnaît qu'il est juste que les juifs continuent à tenir écoles : ils ne pourraient, dans les écoles chrétiennes, apprendre ni leur langue, ni les principes de leur religion. Le 20 août 1729, le Roi, par lettres patentes, crée, à Metz, une école centrale rabbinique ; le jurisconsulte Lançon réunit, en un manuscrit, les lois, coutumes et usages des juifs. 1765. Moyse May imprime un commentaire du Talmud et des livres élémentaires pour la jeunesse. 1650. Boulay est, en Lorraine, le principal établissement des juifs, il y a une école et une rue spéciale. On étudiait l'hébreu dans les monastères, chez les Bénédictins surtout. D. Calmet, à Munster, recevait les leçons d'un rabbin; il était en relations avec les

Digitized by Google

hébraïsants les plus en renom ; D. Alliot, prieur de Saint-Mansuy, se distinguait par sa science des langues orientales et de l'hébreu.

ÉCOLES PROTESTANTES

X. — De 1550 à 1685, les Réformés peuvent, en droit, ouvrir des temples et des écoles; en fait, excepté dans la Moselle, elles sont rares dans la Meurthe et dans la Meuse ; il y en a 9 dans les communes des Vosges voisines de l'Alsace. Au Ban-de-la-Roche, le pasteur Oberlin fait lui-même, en 1770, le plan et les frais de construction de la maison d'école; en général, les enfants des Réformés fréquentent les écoles catholiques ; à Mattaincourt, où ils étaient nombreux, puisqu'on l'appelait la petite Genève, les filles vont à l'école des religieuses. Le curé, le P. Fourier, recommande à ses chères maîtresses de *ne pas offenser ni étranger les pauvres esprits des filles de la religion prétendue réformée;* « traitez-les charitablement, ne permettez pas qu'on leur fasse quelques faschéries ; ne leur parlez jamais contre leur religion, louez-les si elles apprennent bien et donnez-leur pour prix non pas des images, mais quelque papier, quelque belle plume ou autres choses semblables ».

A Metz, en 1600, les Réformés ont un temple, des écoles, un collège, une imprimerie ; il y a des écoles très fréquentées à Lixheim, à Bouquenom, à Fénétrange, à Morhange, à Neumunster, à Thionville, etc., etc. ; j'en compte 7 dans les 11 communes des archiprêtres du Val, de Metz et de Noiseville. Une ordonnance royale notifiée par arrêt du parlement (1685) oblige les Réformés à fer-

Digitized by Google

mer leur collège ; ils enverront leurs enfants au collège catholique, *où les droits de la conscience seront garantis ;* la ville, en accordant un traitement au professeur de philosophie, *stipule expressément* que les élèves des deux cultes seront admis à ses leçons. En 1680, le collège protestant compte 83 élèves, le collège des jésuites n'en a que 140, dont 15 ou 18 des meilleures familles protestantes.

XI. — Tableau indiquant, pour chaque arrondissement, le nombre des communes pourvues d'une école.

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	De GARÇONS ou MIXTE.	De FILLES.	MOYENNES.	
				Garçons.	Filles.
				Proportion p. 100.	Proportion p. 100.
Meurthe.	Château-Salins	143	13	97	9
	Lunéville.	144	16	99.3	10
	Nancy	186	18	99.4	10
	Sarrebourg	110	12	95.8	10.3
	Toul	117	24	99	20.1
Meuse.	Bar-le-Duc	126	34	98.4	26.5
	Commercy	176	18	98.3	10
	Montmédy	128	17	97.7	12.9
	Verdun.	147	13	98.6	8.7
Moselle .	Briey.	126	7	96.1	5.3
	Metz	31	12	93.9	36.3
	Sarreguemines	19	9	95	45
	Thionville	17	10	89.4	52
Vosges .	Épinal	118	20	93.6	15.8
	Mirecourt.	134	23	94.3	16.1
	Neufchâteau	126	21	95.4	15.9
	Remiremont	38	7	97.4	17.9
	Saint-Dié.	107	18	98.1	16.5
TOTAL GÉNÉRAL		1,993	292	96.3	20.4

L'Académie de Nancy comptait, en 1870, 2,478 communes

Digitized by Google

elle en a perdu 764; je n'ai pu compléter mes recherches que dans 2,052 communes; sur ce nombre 1,993 avaient au moins une école de garçons, 292 une école de filles. Y a-t-il eu réellement 59 communes sans école? Je ne le pense pas; l'école, sous l'ancien régime, n'est pas un fait isolé, facultatif, c'est une règle obligatoire, une loi ecclésiastique [1] à la fois et civile [2]. Les subdélégués, dans l'enquête de 1779, n'auraient pas manqué de signaler à l'intendant les communes dépourvues d'écoles. Je constate simplement que je n'ai pu trouver encore une pièce d'archives qui prouve l'existence d'une école dans ces 59 communes. Chargé d'une enquête scolaire (1877-1881), j'ai adressé au ministère, pour chacun des arrondissements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges, un rapport et un tableau indiquant le nombre des écoles, en 1789 et en 1833, et j'ai déposé aux archives des écoles normales de Nancy, de Commercy et de Mirecourt, avec 4,813 notices rédigées par MM. les instituteurs, un nombre considérable de notes extraites des archives communales et départementales. Si mes moyennes de 1888 sont supérieures à celles de ma statistique de 1880, c'est que l'enquête que je poursuis, avec persévérance, me fournit chaque jour de nouveaux documents.

---

1. Un rituel imprimé à Toul (1700) donne le texte des questions que l'évêque ou son délégué, dans la visite des églises, adresse au curé en présence des paroissiens : « Y a-t-il un maître d'école? Est-il approuvé? Est-il d'une vie exemplaire? Fait-il l'office en soutane, en surplis, avec collet et cheveux courts? Est-il assidu à son école? A-t-il grand soin de l'instruction des enfants? Leur apprend-il à lire, à écrire, à compter, l'orthographe, le plain-chant, à servir la messe, les prières, le catéchisme, la civilité et la modestie? Sépare-t-il les petits garçons des petites filles? Est-il soumis et obéissant au curé? J'ai dépouillé aux archives (G. 992 à 1192) une grande quantité de procès-verbaux de ces visites épiscopales.

2. Le duc Léopold, par lettres patentes d'août 1702 et 1703, charge l'abbé Rice de « visiter les villes et les villages, de dresser des dénombrements exacts et spécifiques du temporel des paroisses et des bénéfices ». Le secrétaire de l'intendance, en 1737, dépose au Trésor des chartes de Lorraine le travail de l'abbé, qui comprend onze registres in-folio; j'y ai trouvé pour chaque paroisse, avec le revenu du maître et de la maîtresse d'école, des renseignements précieux certifiés par la signature des notables.

Digitized by Google

XII. — Tableau indiquant, pour chaque arrondissement, de 1786 à 1790, l'instruction des conjoints.

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES constatés.	MOYENNE DES époux.	MOYENNE DES épouses.	MOYENNE DES conjoints.	NUMÉROS d'ordre.
			P. 100.	P. 100.	P. 100.	
Meurthe.	Château-Salins. . .	104	92	71	81	5
	Lunéville	3,452	89.2	72.3	80.7	6
	Nancy.	3,308	88.1	69.1	78.6	8
	Sarrebourg	210	82	55	68	14
	Toul	1,693	91.2	74.4	82.6	4
Meuse.	Bar-le-Duc.	2,544	84	51	67	15
	Commercy.	2,121	89	63	76	11
	Montmédy.	1,652	92	76	84	2
	Verdun	2,009	91	75	83	3
Moselle .	Briey	859	84.6	61.6	73.1	13
Vosges .	Épinal	3,169	84.9	67.5	76.2	10
	Mirecourt	3,469	86.1	68.3	77.2	9
	Neufchâteau	2,267	89.3	60.1	74.7	12
	Remiremont. . . .	2,013	91.2	66.2	78.7	7
	Saint-Dié	4,312	91.5	79.1	85	1
	TOTAL GÉNÉRAL. . . .	33,222	87.1	66.7	76.8	

A l'Exposition universelle de 1878, le jury international m'a accordé une médaille d'or pour un état récapitulatif et comparatif indiquant, par département, le nombre des conjoints qui ont signé l'acte de leur mariage au XVII^e^, au XVIII^e^, au XIX^e^ siècle. Les moyennes du tableau qui précède ne diffèrent pas sensiblement de celles de mes enquêtes antérieures :

Enquête de 1878 : Mariages constatés, 21,695 ; conjoints, 76,9 ; époux, 88,9 ; épouses, 64,9.

Enquête de 1880 : Mariages constatés, 32,919 ; conjoints, 76 ; époux, 87 ; épouses, 66.

Enquête de 1888 : Mariages constatés, 33,222 ; conjoints, 76,8 ; époux, 87,1 ; épouses, 66,7.

Afin de vérifier les résultats acquis pour les conjoints, j'ai dépouillé, aux archives de la Meurthe, les procès-verbaux des élec-

Digitized by Google

tions de 1788 et 1789 et l'état des miliciens qui, de 1750 à 1789, ont signé l'acte de leur engagement.

Le procès-verbal du tiers, à Nancy, 27 novembre 1788, est signé par les 137 membres; il y a de fort belles signatures; sur 1,108 électeurs des corps et communautés d'arts et métiers, 14 seulement n'ont pu signer; la corporation des traiteurs, pâtissiers, rôtisseurs, aubergistes, en compte 10 sur 480 membres; celle des chaudronniers, 2 sur 39; celle des tailleurs, 1 sur 129; celle des charpentiers, 1 sur 34. Au bourg de Foug et dans un grand nombre de villages, autant de signatures que de comparants. La moyenne à Nancy, à Toul est de 98, à Baccarat de 97,3 [1].

Moyenne des miliciens illettrés : Meuse, 15,16 p. 100. Subdélégations de Ligny et de Gondrecourt, 1,25. Moselle, 29,48. L'infériorité s'explique par le nombre des subdélégations allemandes. Briey, 11; Meurthe, 24,25. Il n'y a pas un seul illettré dans les prévôtés et offices de Pagny, de Prény et de plus de 50 villages. Vosges, 21,13; Darney, 13; Domremy et Senones, 2,25 (C. 232-91.)

CHAPITRE VI

INVENTAIRE CHRONOLOGIQUE DES ACADÉMIES, DES ÉCOLES SPÉCIALES ET PROFESSIONNELLES, DES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES DONT ON CONSTATE, AVANT 1789, L'EXISTENCE DANS LES QUATRE DÉPARTEMENTS

1. Jardin botanique à la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson, 1606. On alloue à *Samuel Philpin, apoticaire et simpliste,* 12 resaux de blé pour l'entretien du jardin, dont le plan est aux archives (B. 1563); il y a aussi un

1. Voir mes *Pouillés* comprenant la statistique des conjoints dans le plus grand nombre des communes.

Digitized by Google

Index plantarum horti regii botanices Pontimussani, mense maii, 1727.

2. Observatoire, 1650. (B. 150.)

3. Académie de peinture et sculpture à Nancy, 1702; règlement, noms et gages des professeurs. (B. 1559-75.) « On y parle de peinture, de sculpture, de mathématiques, sans que l'on puisse y traiter d'autre chose. »

4. Collège royal de chirurgie à Nancy, 1707. Un doyen et 7 professeurs.

5. Conférences académiques et de jurisprudence des avocats de Nancy, 1718. (B. 11378.)

6. École des mineurs de Verdun, 1728.

7. Académie de musique, 1733. François III autorise les amateurs de musique de Nancy à former une société. — Stanislas, en 1738, établit, à Lunéville, une académie de musique. Une ordonnance (30 septembre), en 49 articles, fixe les conditions de réception, les exercices, la discipline.

8. École des ponts et chaussées, 1737.

9. Académie des pages, 1737. Organisation, gages des professeurs de philosophie, de mathématiques, d'histoire, de géographie, de langues allemande et italienne, de violon, de danse, d'escrime. (B. 1716.)

10. École gratuite vétérinaire à Lunéville, 1745. Cours d'hippiatrique. Circulaire aux subdélégués touchant l'établissement des écoles vétérinaires. (C. 363.)

11. Bibliothèque publique à Nancy, 1750. (B. 1770.)

12. École gratuite de dessin et d'architecture à Metz, à Nancy, 1750. (G. 314.)

13. École d'accouchement à Metz, 1754. (Reg. 390.)

14. Société royale des sciences, lettres et arts à Nancy,

Digitized by Google

1751. Les mémoires manuscrits sont nombreux et importants.

15. Collège royal de médecine à Nancy. Six professeurs, 1752; associé, en 1776, à la Société de médecine de Paris. La ville stipendiait 4 médecins et 4 chirurgiens.

16. Académie royale de Metz, 1757. Le maréchal de Belle-Isle, gouverneur de la province, se fit gloire d'en être le protecteur, il lui obtint des lettres patentes, le 22 octobre, et lui fit don d'une somme de 60,000 fr., son portrait fut placé dans la salle des séances. La compagnie décernait chaque année des prix ; elle se composait, en 1789, d'un protecteur-né, de six académiciens-nés[1], de huit académiciens honoraires, de vingt-deux titulaires obligés à la résidence, de vingt-deux associés libres, de six agrégés, d'un nombre illimité de correspondants. Je trouve sur la liste les noms de beaucoup de membres de l'académie de Nancy, Durival, Le Creux, François de Neufchâteau, le dernier élu, en 1788. Les abbés de Saint-Arnould, de Saint-Symphorien, de Saint-Clément, de Saint-Vincent et le Préfet du collège royal de Saint-Louis étaient de droit académiciens cotitulaires.

17. École d'équitation à Nancy, 1760. (B. 252.)

18. École d'accouchement à Nancy, 1774. (C. 314.) Cours d'accouchement à Épinal, à Neufchâteau, à Saint-Dié. Le Roi envoie la dame Ducoudray, maîtresse sage-femme de Paris, pensionnée, faire des cours en Lorraine. (B. 1879.)

---

1. L'évêque de Metz, le commandant en chef de la province, le premier président du Parlement, l'intendant, le princier de l'église de Metz, le maître échevin de la ville.

Digitized by Google

19. Ateliers de charité, 1775. (C. 339.)

20. École royale militaire de Pont-à-Mousson, 1776. 60 boursiers. École royale militaire de Nancy, sous la protection du maréchal de Stainville, 1778. Une ordonnance (28 mars 1776) avait réparti en 12 collèges les 500 élèves de l'École militaire de Paris.

21. École d'architecture, 1780. (G. 314.) École royale et gratuite des bâtiments. (H. 1675, 1711.)

22. École d'artillerie à Metz, 1785.

CHAPITRE VII

ENQUÊTE DE L'INTENDANT, 1779. — CAHIERS DES DOLÉANCES, 1789

L'assemblée du clergé de France, en 1780, demande aux évêques de rédiger « un plan d'éducation, le plus propre à faire aimer et respecter la religion, à conserver la pureté des mœurs, à maintenir l'émulation, à donner le goût des sciences, à rendre les élèves capables de remplir, dans la société, les fonctions auxquelles ils peuvent être destinés ».

L'année précédente, le 13 mai 1779, l'intendant de Lorraine, à la requête de Mr l'évêque de Saint-Dié, avait mis à l'étude la réforme de l'instruction primaire ; il signalait à ses trente-six subdélégués les abus qu'il avait remarqués ; il les invitait *à lui faire part des moyens d'y remédier et des idées qu'ils pourraient avoir sur cette*

Digitized by Google

matière. L'initiative, il faut le reconnaître, n'appartient plus à l'Église, l'autorité laïque a la direction de l'enseignement populaire ; en effet, le 8 mai, l'évêque avait exposé à l'intendant ses vues sur la nomination, le salaire, la destitution des maîtres ; il le priait *de vouloir bien s'occuper des moyens de remédier aux abus*. Le 12 du même mois l'intendant répond à l'évêque : *il n'est peut-être pas impossible d'introduire dans cette partie un meilleur ordre que celui qui a été suivi jusqu'ici ; je vais m'en occuper. Lorsque mes idées à cet égard seront fixées, je vous soumettrai le projet de règlement et vous me trouverez toujours bien disposé à concourir, en tout ce qui dépendra de moi, au succès de vos vues.*

J'ai dépouillé et classé, en 1868, aux archives de la Meurthe, un dossier contenant les réponses de trente-deux subdélégués ; j'en cite textuellement quelques-unes touchant l'élection, les gages, les obligations, les traités des maîtres et des maîtresses.

Meurthe. Blamont. Il arrive que l'on révoque les maîtres par humeur, parce qu'ils ont déplu à quelques principaux de la paroisse, mais comment parer à cet inconvénient ? La communauté paraît devoir être maîtresse de choisir son maître ; il est plus expédient de le renvoyer que de voir des troubles et des indécences, même à l'église... ; leur nomination devrait être soumise à l'agrément de Mgr l'Intendant. Château-Salins. Les maîtres ne doivent pas être révocables à la volonté des communautés, il faudrait l'autorisation de Mgr l'Intendant. Il serait utile d'établir l'uniformité des gages. Dieuze. Obliger le clergé de donner de son superflu aux maîtres ; la modicité de leurs gages les oblige à être journaliers pour vivre et élever leurs enfants. Le maître est singulièrement asservi au curé ; il doit enseigner à lire, à écrire, les élémens de la doctrine chrétienne, l'arithmétique. Lunéville. Il n'y a pas de marchandise qu'on puisse dire plus mêlée que les maîtres d'école. Nomeny. Le maître reçoit de

Digitized by Google

petites rétributions pour fondations et services; une somme de la fabrique comme sacristain et chantre, 4 ou 5 sols par habitant pour l'eau bénite; dans les pauvres communautés, il a peine à vivre. Le maître doit enseigner à lire, à écrire et les principes de la religion... un homme chargé de remplir tous ces objets n'est guères aisé à trouver, les trois quarts et demi des maîtres sont des ignorans... Il faut créer des écoles de filles dans les communautés considérables, exiger que dans les autres les filles soient le mieux possible séparées des garçons. Quelques maîtres, obligés de se loger à leurs frais, placent parfois leurs écoles dans les lieux les plus reculés: ne serait-il pas à propos de mettre les logements à la charge des communes? Rosières-aux-Salines. Les curés dans les villages dominent pour l'élection, à l'occasion de quoy, il y a souvent des dissentions... des abus... on préfère le maître qui offre ses services à moindre prix et qui paie le plus à boire... Mais comment modifier ce qui se fait? Si l'on n'est pas content du maître, s'il y a des brigues et des animosités, *ce qui est inévitable pour tous ceux qui servent le public, on s'en défait l'année suivante.*

Meuse. Bar-le-Duc. En général, on établit le concours, les maîtres sont nommés à la pluralité des voix. Commercy. Les communautés arrêtent leur maître de concert avec leurs curés, sur les témoignages de leur conduite et de leur savoir rendus par les examinateurs de l'ordinaire, conformément à l'édit de 1695 (art. 25). Étain. Il règne un abus dans l'arbitraire avec lequel les habitants choisissent et révoquent les maîtres; il faudrait confier le choix à une assemblée de notables, à laquelle se joindrait le curé; ce choix, soumis à l'approbation de l'évêque, serait autorisé par l'intendant, après avis du subdélégué. Gondrecourt. Il ne faudrait pas faire intervenir le curé et les gens de justice dans le choix du maître; en certaines paroisses, le maître est soudoyé par la dîme de la troisième charrue, à son choix, après celle du décimateur et du curé; en d'autres, chaque laboureur lui donne une certaine quantité de gerbes de blé, d'orge et d'avoine, les manœuvres une petite somme; en général, on lève, à son profit, une somme au marc la livre du rolle et au par delà une rétribution par mois et par élève, outre ce qui lui revient de la fabrique et de l'eau bénite. L'instruction est *une charge des prêtres,* la dîme devrait supporter cette dépense, *ce serait rendre noblement ce qu'on leur a donné de trop.* Saint-Mihiel. Les commu-

Digitized by Google

nautés font presque toujours de mauvais choix, il faudrait leur enlever cette prérogative,

Moselle. Boulay. Les communautés ne sont pas certainement en état de juger ni la capacité, ni les mœurs des maîtres. Bouzonville. D'ordinaire, les maîtres ne sont loués ou gagés que pour trois ou six ans, souvent pour un an seulement; s'ils conviennent aux curés, aux habitants, on les continue, faute de quoi on les congédie. Briey. On voit des révocations qui n'ont pour cause que des motifs d'humeur ou de passion. Longuyon. On renvoie souvent de bons sujets pour des querelles personnelles, on préfère ceux qui ont payé le plus à boire aux officiers de la commune. Sarreguemines. Je connais plusieurs maîtres dans des paroisses composées de trois villages, qui n'ont pour rétribution que six louis, et un casuel qui ne dépasse pas six livres. Il faudrait porter les gages à un minimum de 240 l. et les élever jusqu'à 480 l. selon l'importance des paroisses. Choisir des maîtres qui sachent le français et l'allemand, afin qu'ils expliquent les lois et les ordonnances aux habitans, qui n'en peuvent connaître la teneur pour n'avoir personne, pas même le curé, qui soit en état de leur en donner lecture, encore moins l'explication. Tholey. On préfère les maîtres qui offrent leurs services à moindre prix et qui, lors de la convention, payent le plus à boire. Il y a dans cette partie de la province un grand nombre de villages allemands, où les maîtres ne savent pas même le français Rendre obligatoire la fréquentation de l'école, *Votre Grandeur fixerait une amende pour chaque absence, le subdélégué veillerait à l'exécution de la mesure.* Villers-la-Montagne. Fixer les gages à 150 l., ne pas obliger les maîtres à lever eux-mêmes leurs redevances, ils perdent leur temps à aller de porte en porte, quelquefois ils reçoivent des injures.

Vosges. Chatel. Trop souvent le choix du maître brouille les paroissiens avec les curés. Darney. La modicité des gages de quelques maîtres est fâcheuse, elle les oblige à être journaliers pour élever leurs familles. Épinal. Il s'agit de rendre cette place plus stable, moins dépendante du caprice et de l'humeur de chacun. Mirecourt. Peu de maîtres sont dans le cas d'avoir plus de 12 louis d'or de gages, à peu près 20 sols par jour; un manœuvre en gagne au moins autant. La principale fonction du maître est d'assister le curé dans son ministère, mais il faut aussi qu'il apprenne à lire, à écrire et les principes de la religion. Ram-

Digitized by Google

bervillers. Il est très avantageux pour maintenir l'ordre, la propreté, la santé, que le maître soit logé par la commune. Mgr l'intendant peut facilement faciliter les constructions nécessaires pour cela. Remiremont. Dans quelques paroisses les maîtres sont choisis par les curés, dans d'autres par les paroissiens. Cette prérogative a souvent fait naître des procès et de l'animosité entre les curés et les paroissiens. Saint-Dié. L'état du maître est un état important; il a été considéré plus qu'il ne l'est à présent; il convient de relever le mérite des fonctions du maître, en l'exemptant de la milice et des corvées, il y va du bien des peuples.

Je ne discute pas la valeur des réponses des subdélégués, je constate simplement qu'il n'en est pas un seul qui réclame la création d'une école dans les villages de sa subdélégation.

Dix ans plus tard, les cahiers des bailliages, des villes et des paroisses, avec plus d'autorité et plus de compétence, permettent d'apprécier l'état de l'opinion sur les réformes à apporter à l'éducation publique. Je classe, selon leur origine, et je cite, sans les discuter[1], ces documents conservés au greffe de la cour et aux archives de Nancy, de Bar, de Metz, d'Épinal.

Meurthe (Clergé). *Château-Salins.* Il est indispensable d'augmenter le nombre des bourses dans les séminaires et collèges; des sujets indigens ont été éliminés, faute de ressources. *Dieuze.* Que l'on emploie les fonds des abbayes vacantes à l'avenir à doter des séminaires et collèges qui ne le sont pas assez. *Sarrebourg.* Qu'il soit fait des règlemens nouveaux sur l'éducation et surtout l'instruction des jeunes clercs; que les séminaires et collèges confiés à des congrégations, qui n'ont pas assez de sujets pour en remplir les places à la satisfaction du public, soient donnés à des prêtres séculiers, choisis dans les différentes provinces. *Toul.* Faire régir les biens des séminaires par les chambres diocésaines, que cette régie soit publique, que les maîtres

1. Mon honorable ami, M. l'abbé Allain, dans un excellent livre, a dressé le tableau des questions traitées dans les cahiers publiés dans la collection des archives parlementaires et discuté, avec impartialité, les solutions proposées par les trois ordres.

Digitized by Google

et maîtresses, dans les villages, soient approuvés par les curés et destitués en cas de mauvaise conduite, que l'on dresse des livres élémentaires, qui apprennent les principaux devoirs du citoyen, ainsi que nos catéchismes enseignent la morale et le christianisme. *Vic.* Supprimer l'École des ponts et chaussées, *comme trop dispendieuse.*

(Noblesse.) *Nancy.* Les députés demanderont que les États prennent les moyens de perfectionner l'instruction publique, de la diriger vers l'étude des devoirs que la morale prescrit et que le citoyen contracte, en naissant, envers son prince et sa patrie.

(Tiers-État.) *Pont-à-Mousson.* Établir dans chaque bailliage un cours gratuit d'accouchement, pour y instruire et nourrir, aux frais de la province, les femmes qui se destinent aux fonctions de matrones. Multiplier les écoles de filles dans les villages. Que les religieux et les religieuses soient rendus utiles les uns pour l'enseignement des sciences, les autres pour l'éducation de la jeunesse. Que l'ordre de Malte soit engagé à ouvrir une école gratuite de navigation sur ses galères. Que les députés réclament l'université *illégalement* transférée à Nancy, contrairement à l'art. XIV du traité de cession de la province et au préjudice de l'intérêt général et de celui des campagnes, qui y versent leurs productions. *Nancy.* Que l'éducation publique soit réformée, que l'on établisse des distinctions et des récompenses pour les maîtres qui se seront rendus recommandables dans un état aussi intéressant pour la Société. *Toul.* Diviser les bénéfices trop considérables et les affecter à procurer aux campagnes des matrones et des chirurgiens instruits, à améliorer l'éducation des pauvres orphelins et, en général, l'éducation publique et nationale.

Meuse (Clergé). *Bar-le-Duc.* Augmenter la dotation des collèges au moyen d'unions de bénéfices et des biens des communautés supprimées. *Verdun.* Que les maîtres soient approuvés par les curés et destitués en cas de mauvaise conduite. Que l'on établisse des séminaires pour les maîtres d'école. Que l'on dote les séminaires et collèges d'un plus grand nombre de bourses, pour exciter l'émulation dans la classe indigente et procurer à l'Église les bons sujets que renferme cette classe. (Noblesse.) *Saint-Mihiel.* Que l'éducation donnée à la classe nombreuse du peuple, sans sortir de la simplicité des connaissances, qui suffit à ses besoins, tende à l'instruire de ses devoirs et de ses droits. Qu'il

Digitized by Google

soit donc joint à l'étude du catéchisme religieux celle d'un catéchisme patriotique, qui expose, d'une manière simple et élémentaire, les obligations du citoyen, le respect pour les lois, surtout pour les lois de la propriété, l'obéissance aux magistrats, le dévouement à la patrie et au roi, qui en est le père. Que les curés exercent sur les écoles l'inspection la plus active et la plus suivie, et ne dédaignent pas cette fonction, la plus essentielle peut-être de leur ministère. Que les écoles du peuple, dans les villes, soient confiées à des maîtres plus habiles et soumises à une discipline plus soignée, telle à peu près qu'elle s'exerce dans les écoles chrétiennes; qu'en outre de l'inspection des pasteurs, elles soient soumises à celle des officiers municipaux et magistrats. Que l'instruction des classes de citoyens que leur fortune met à même de suivre des études plus longues et plus parfaites, soit confiée à ce grand nombre de corps réguliers qui, déjà rentés, n'attendent que le signal de se rendre utiles à l'État. Que des commissaires, choisis dans les congrégations qui s'occupent de l'éducation, et dans les universités, concertent, avec l'université de Paris, le plan d'études et de discipline le plus convenable à établir dans les collèges et universités. Que le même catéchisme patriotique des petites écoles soit enseigné dans les grandes, qu'il en soit fait une étude plus approfondie; *il n'y a pas deux ordres de devoirs pour les différents ordres de citoyens.* Par des considérations d'un intérêt direct pour nous et pour les citoyens de la province, nous demandons le retour de notre université à Pont-à-Mousson, où la vie est moins dissipée et moins chère qu'à Nancy; il y a avantage pour les mœurs et la santé des écoliers et pour la fortune des parents. *Verdun.* Que les États généraux veuillent bien pourvoir à l'instruction de la jeune noblesse, lorsqu'elle débute dans la carrière des armes et à l'éducation morale des soldats. Que l'éducation publique des deux sexes soit confiée aux religieux et religieuses rentés, sous la surveillance commune des États généraux et de l'ordinaire.

(Tiers-État.) *Bar.* Que tous les élèves indistinctement soient admis à partager les places dans les écoles royales et gratuites entretenues aux frais de l'État; on en établira facilement de nouvelles en rendant utiles les ordres religieux, tels que Bénédictins, Bernardins, Prémontrés..., qui se chargeront volontiers de les tenir. *Pierrefitte.* Qu'il plaise à Sa Majesté ordonner que les communautés qui n'ont aucune fondation pour les écoles de charité,

Digitized by Google

soient tenues de verser annuellement quelques fonds pour encourager l'instruction publique.

Moselle (Clergé). *Bitche.* Qu'il soit pourvu à l'instruction des sages-femmes de la Lorraine allemande, qui en a un besoin extrême. Leur ignorance est aussi nuisible au bien temporel qu'au bien spirituel des peuples. *Boulay.* Que le choix et le renvoi des maîtres dépendent seulement des municipalités présidées par les curés, ces assemblées étant plus à portée que le reste de la paroisse de juger du mérite des sujets. *Bouzonville.* Le vœu général est que les prêtres séculiers soient seuls chargés de la direction des séminaires, qui sont des pépinières et lieux d'éducation des prêtres destinés à charge d'âmes. Il paraît de la plus exacte justice que les pasteurs du second ordre soient institués et formés aux sciences et devoirs de leur état à la charge tant de MM. les évêques que des abbayes et autres maisons rentées, auxquelles les dîmes d'un si grand nombre de curés ont été incorporées. En rendant la pension des séminaires gratuite, ils se recruteront plus facilement. Sa Majesté est très humblement suppliée de nommer ou faire nommer par MM. les évêques une commission de théologiens éclairés qui travailleront incessamment à un corps de théologie, se bornant uniquement au dogme, à la morale, à la discipline... ; *au moyen d'une théologie ainsi élaguée et raccourcie* on trouverait le temps, dans les séminaires, d'enseigner l'Écriture sainte en entier et aussi les principes du droit canonique. Il est nécessaire d'établir une ou plusieurs maisons dans lesquelles on formerait les régents dans les sciences requises à leur état ; défendre aux universités d'admettre aux grades des sujets incapables ; elles ne devront accorder de lettres de licence qu'après un examen sérieux ; le tout sous des peines grièves. Les villes et les villages devraient être pourvus de sages-femmes suffisamment et gratuitement instruites dans des espèces de séminaires, dont la dépense serait prise sur l'économat des abbayes en commende et les annates. *Longwy.* Établir ou rétablir des collèges d'humanités dans les petites villes, dont les habitans ne pourraient soutenir le dispendieux séjour des enfants dans les capitales. Afin d'aplanir les difficultés qui privent le petit peuple de l'instruction, assigner sur les bénéfices en commende, situés dans la province, les fonds nécessaires pour rendre l'instruction gratuite *là où elle ne l'est pas,* et fournir des livres aux enfans nécessiteux. *Sarreguemines.* Sup-

Digitized by Google

plier Sa Majesté d'enjoindre très rigoureusement aux parents et à la justice que les enfants fréquentent les écoles depuis l'âge de sept ans. Que le revenu de quelques bénéfices et commendes soit employé à l'apprentissage des sages-femmes. *Thionville.* Confier exclusivement aux séculiers la direction des séminaires, pourvu qu'il aient exercé, pendant cinq ans, les fonctions du ministère. Employer les revenus des bénéfices inutiles à soutenir les petites écoles et à doter les séminaires.

(Noblesse.) *Metz.* Que nos députés demandent l'établissement, à Metz, d'écoles de droit public et d'économie politique.

(Tiers-État.) *Bouzonville.* Les communautés religieuses n'étant fondées que pour le bien et l'avantage des États, Sa Majesté est suppliée d'ordonner que dans les lieux de leur fondation, elles se rendront encore utiles par l'enseignement de la religion et des humanités, jusqu'en philosophie. Il serait du bien public de n'admettre aucun notaire, qu'il ne soit gradué. *Briey.* Les États généraux travailleront à la réforme des mœurs par l'éducation publique; ils en dresseront un cours dans lequel la morale sera plus étendue, mieux dirigée vers l'amour général des hommes et de la patrie, la simplicité des mœurs, l'économie domestique; on y fera même entrer quelques grands intérêts de la nation. Qu'à l'exemple des anciens, le Gouvernement fasse de l'instruction publique un des principaux objets de sa sollicitude, qu'il propose des distinctions nouvelles et une statue publique pour l'auteur du meilleur traité en ce genre. *Metz.* Supprimer les unions des cures, les curés primitifs, de façon à faire un traitement fixe aux curés; pourvoir à la rétribution des maîtres d'école, qui auront un minimum de 300 fr. Demander la création d'une école de droit national et étranger, où seront admis les sujets de tous les ordres.

Vosges. Je n'ai pu trouver encore aucun vœu spécial du clergé et de la noblesse. A Bruyères, le 24 mai 1789, cent soixante membres du clergé et du tiers signent un cahier en douze feuillets in-folio; ils réclament un code d'éducation publique, qui régénère dans les écoles l'amour de la vertu, le goût des sciences utiles et du patriotisme. Les États nommeront des commissaires pour rédiger un projet d'éducation publique et nationale.

(Tiers-État.) *Mirecourt.* On supplie très humblement Sa Majesté d'accorder à la ville, une des principales de la province par sa population, la faveur du rétablissement d'un régent d'humanités, dont elle est privée depuis quelques années. *Remiremont.* Bé-

Digitized by Google

forme de l'éducation publique, amélioration du sort des régens et des maîtres d'école. Chaque ville ou ses officiers de police pourraient, avec MM. les curés, avoir le choix de ses maîtres et régens. Que tous les écoliers des régens approuvés du Gouvernement, jouissent des mêmes privilèges que ceux des collèges. Beaucoup de parents préfèrent, avec raison, retenir leurs fils près d'eux plutôt que de les envoyer en pension ailleurs, où, à défaut de soins de la part d'étrangers, ils perdent souvent les sentiments d'honneur et de probité. *Vicheray.* Composer avec les États un conseil de l'éducation publique, qui, en laissant aux supérieurs ecclésiastiques l'instruction sacrée, qui leur appartient, surveille, inspecte, dirige, éclaire les universités, séminaires, collèges, jusqu'aux plus petites écoles. Que tous aient le moyen de s'instruire des connaissances absolument nécessaires à leur état et que le petit nombre qui ont reçu du ciel des talens et des dispositions supérieures puissent être distingués, aidés et admis au concours. Conserver les corps ecclésiastiques, chapitres et maisons religieuses, *d'après le vœu exprès du peuple en leur faveur,* à charge que tous ils se rendront utiles par l'enseignement, ou par le soin des malades ou autrement. Engager l'ordre de Malte à se rendre utile et nécessaire, en ouvrant, sur ses galères, une école de navigation pour la jeune noblesse et à détacher de chaque commanderie, à la mort des titulaires, de quoi former et placer dans la même école de marine un certain nombre de frères servans pris dans le Tiers-État[1].

Les subdélégués, le clergé, la noblesse, le tiers réclament-ils de nouvelles institutions scolaires, veulent-ils faire table rase du passé ? Non assurément ; ce qui domine dans leurs réponses et leurs vœux, ce qui apparaît entre les lignes des cahiers, c'est l'espérance ; ils ont confiance dans le Roi, restaurateur de la liberté ; il réalisera les réformes et les améliorations qu'ils ont signalées, avec autant de mesure que de sagesse.

1. François de Neufchâteau, après avoir été procureur général à Saint-Domingue, s'est retiré à Vicheray ; c'est lui qui dicta *cet article général et essentiel.*

Digitized by Google

RÉSUMÉ

Il y avait, en 1789, dans les quatre départements dont j'ai dressé le bilan scolaire, quarante chapitres, quarante-sept abbayes d'hommes, treize de femmes, deux cent quarante-deux maisons de religieux, quatre-vingt-dix de religieuses, une université avec ses quatre facultés[1], neuf séminaires, trente-deux collèges, quarante régences de latinité, une école militaire, quatre-vingt-neuf hôpitaux, des écoles primaires et mixtes dans 1,993 communes sur 2,052, des écoles de filles dans 293, des académies à Nancy et à Metz, des établissements scientifiques et des écoles spéciales et professionnelles. — Soyons justes et modestes : cet ensemble d'institutions scolaires donnait aux enfants des artisans, des paysans, des bourgeois, des nobles le bienfait d'une éducation libérale et d'une haute culture intellectuelle et morale ; aussi, sans offenser le présent, on peut affirmer que, sous l'ancien régime, nos intelligentes contrées n'étaient pas condamnées à l'ignorance. Le présent, l'état moderne a-t-il, mieux que le passé, résolu le problème difficile de l'éducation nationale ? C'est ce qu'il nous reste à dire dans la seconde et la troisième partie de cette étude.

1. L'*Almanach de Nancy* (1789) donne la nomenclature du personnel de l'Université, de l'École militaire, des collèges, des académies de la province, y compris la partie du diocèse de Trèves qui s'étend en Lorraine, les Trois-Évêchés, le Clermontois, le comté de Chiny.

Digitized by Google

LORRAINE

PAR M. A. LOMBARD

I

La France d'autrefois a dû sa délivrance
A celle dont le cœur ressentit sa souffrance,
Qui vint pour la sauver du doux pays lorrain,
Car Dieu même avait mis le glaive dans sa main.

Quand la France nouvelle eut son sol à défendre,
Au formidable appel que son cri fit entendre
S'émurent nos cités et nos monts et nos bois,
Et le peuple lorrain fut debout à sa voix.

Lorraine ! La nature, inégale en largesses,
Sur d'autres régions répand plus de richesses.
Pourtant fertile en blés, abondante en troupeaux,
Riche encor de la vigne au flanc de tes coteaux,
Et portant fièrement ta couronne de chêne,
Tu peux avec orgueil regarder ton domaine,
Tes profondes forêts, tes Vosges, leurs sommets
Faits pour la liberté qui n'y mourra jamais,

Digitized by Google

Ton peuple qu'ont trempé la gloire et la souffrance
Et qui dans son passé ressaisit l'espérance.
Ah ! si ton ciel n'a pas la divine beauté
Du ciel harmonieux que Virgile a chanté,
Ces printemps, ces étés qui remplissent l'année,
Si tu crains les retours de la bise obstinée,
D'infidèles saisons qui te trompent souvent,
Quelle race t'égale en labeur patient,
Et chérissant le sol vaincu par sa constance,
Puisa plus d'énergie en sa mâle existence,
Ou soldat du devoir, en des temps plus divers,
Montra plus d'énergie à braver les revers?

O mère des héros, dans ton indépendance,
Le cours de tes destins t'entraînait vers la France !
L'enfant de Domremy les avait annoncés ;
Mais ton sang, qui se mêle avec le sang français,
Déjà les inscrivait aux pages de l'histoire,
Quand la chevalerie, expirant dans sa gloire,
Épuisait vainement, contre un rusé vainqueur,
Sa force déréglée et sa folle valeur.
Crécy, piège sanglant ! Perfide, étroite arène
Où tombèrent les preux de France et de Lorraine !
Sous la grêle des traits qui percent leurs chevaux,
Les voilà renversés et livrés aux couteaux !
Sang illustre qui coule en l'ignoble tuerie !

Pour laver cet affront de la chevalerie
Et frapper un grand coup de qui le souvenir
A jamais retentisse aux siècles à venir,
Vers ces bords où chacun cherche à venger un père,
Les fils reporteront leurs étendards de guerre,
A les voir accourir si nombreux et brillants,
Pressés de châtier ces Anglais insolents,

Digitized by Google

Qui n'eût cru voir aussi s'avancer la Victoire ?
Malheureux, que Crécy vous revienne en mémoire
De peur d'un nouveau jour en horreur au pays !
Mais votre ardeur encor, Français, vous a trahis ;
Et veuve d'une armée en un seul jour perdue,
Aux portes de la mort la France est descendue !
Qu'enfin le cri d'un peuple, ô Dieu ! montant vers toi,
Suscite ce grand cœur tout d'amour et de foi
Devant qui marchera ta lumière sublime,
Lui montrant la patrie à tirer de l'abîme !
Car les temps sont venus ; le sacrifice est mûr ;
De son sang la Lorraine a donné le plus pur.

Quelle main doit sceller l'œuvre de délivrance,
Purger de l'ennemi le beau sol de la France
Et s'immortaliser par ses hardis travaux ?
La maison de Lorraine enfante ce héros :
C'est son sang généreux qui luit dans cette audace
Par où se reconnaît la splendeur de la race !
C'est Guise, le vainqueur des Germains, des Anglais,
Guise qui défend Metz et qui reprend Calais !

O murs où Charles-Quint vint briser sa puissance,
Se flattant d'enlever ce rempart à la France !
Triple armée au langage, à l'appareil divers,
Entourant les faubourgs abattus et déserts
De la fière cité préparée à la lutte !
Nations vainement s'acharnant à sa chute !
Si l'empereur a foi dans son puissant effort,
Metz a ses combattants résolus à la mort ;
Ils virent sans pâlir par une immense armée
Toute voie au secours autour d'eux refermée,
Fiers de défendre seuls le poste périlleux
Où la France et l'Europe avaient fixé leurs yeux ;

Digitized by Google

Et Guise à tous les siens communiquant sa flamme,
Gentilshommes ou peuple, ils n'eurent plus qu'une âme.
Derrière le rempart que le canon détruit
Se relevait le mur, ouvrage de la nuit;
Ou d'un élan soudain des partis intrépides
Dans les camps ennemis portaient leurs coups rapides.
Soixante jours de lutte ont-ils donc acheté
Le succès que le nombre a longtemps disputé?
Car Metz voit ou croit voir par les champs blancs de neige
S'éloigner l'empereur et son morne cortège [3];
Et dans le matin pâle et le lointain brumeux
Cavaliers, fantassins, disparaître après eux.
C'est le triomphe enfin! Des bords de la Moselle
Aux rives de la Seine a volé la nouvelle
Que François de Lorraine a sauvé des Germains
L'héroïque cité qu'ils croyaient dans leurs mains;
Tandis que l'empereur, que sa gloire abandonne,
Gémit sur les vieux ans que le sort découronne [4]
Et triste et fugitif, reporte un œil surpris
Aux champs ensanglantés couverts de ses débris.

Plus admirable encor que ta vaillance heureuse,
Guise, fut ta victoire humaine et généreuse [5],
Par elle des vaincus le courage honoré,
Les blessés recueillis comme un dépôt sacré.
Dans la chevalerie, instruit dès ton enfance,
Tu savais respecter l'ennemi sans défense,
Bien loin de l'écraser, comme fait le Germain,
Sous le char du triomphe et le poids du dédain.

La France à l'Occident t'a montré son rivage,
Calais où l'Anglais règne, et deux siècles d'outrage.
C'est au sauveur de Metz à délivrer Calais,
Et c'est lui qu'elle appelle à chasser les Anglais.

Digitized by Google

Ce fut l'œuvre d'un jour : d'un coup de son audace,
Il effaça l'injure en sa dernière trace.

II

Comme une ombre attachée aux humaines grandeurs
Le malheur suit la gloire, obscurcit ses splendeurs.
Dans les cruels discords qui désolaient la France,
La maison de Lorraine enfla son espérance ;
L'orage déchaîné, le tumulte des eaux,
Sont la voix qui l'appelle aux rivages nouveaux.
Acclamés dans Paris par l'amour populaire,
Dédaigneux de Valois en sa vaine colère,
Les Guise ont cru saisir, dans leur rêve profond,
La couronne des rois qui descend sur leur front.
Le sort, ou le poignard, autrement en dispose.
Mais Bourbon, par l'épée, a relevé sa cause :
Sa bravoure l'emporte et sauve l'avenir
Du royaume chrétien, menacé de périr.
Ta double croix, Lorraine, arborée en nos villes
Au tocsin redoublé de nos guerres civiles,
En tombant voit rentrer les loyaux étendards
Qui rapportent la paix et l'ordre en nos remparts.
Tu vois fuir l'étranger, faux ami de tes princes,
Avide et qui déjà dévorait nos provinces.
Sur ses fils la patrie ayant repris ses droits
Et raffermi par eux le trône de nos rois,
La France reparaît unie et formidable
Et déjà vers le Rhin tend son bras redoutable ;
Car Richelieu reprend et poursuit le dessein
Tranché sur un grand roi par un fer assassin
Et s'il est sans pitié, si sa robe sinistre
Couvre le sang qui coule où passe le ministre,

Digitized by Google

C'est qu'il faut qu'aucun front n'ose insulter aux lois,
Que la France agrandie atteigne au sol gaulois.

Tu n'as pas craint pourtant de braver sa puissance!
Ton passé commandait ta noble résistance,
O maison de Lorraine, et t'imposait l'effort
Qui regarde l'honneur et non pas le plus fort.
Louis même, au plus haut de sa grandeur royale,
Ne pourra te contraindre à t'avouer vassale;
Et d'un prix dégradant Charles ne voudra pas[6];
Prince dépossédé, racheter ses États.
Maintenant ou *jamais!* c'est toute sa devise;
Il n'y mentira pas, fier comme étaient les Guise.
Perdant son patrimoine et loin de ses Lorrains,
L'héritage d'honneur grandira dans ses mains.
Charles, dans son exil qu'il préfère à des maîtres,
Au loin fait retentir le nom de ses ancêtres,
Venge la chrétienté des affronts du Croissant,
Tonne sur le Danube et, toujours plus pressant,
De l'Islam consterné force la citadelle,
Dans Bude foule au pied l'étendard infidèle.
Il a du même coup affranchi les Hongrois
Et la France tressaille au bruit de ses exploits.

III

Siècle qui fit monter la France au rang de reine,
Dans quel gouffre de maux tu plongeas la Lorraine!
Et qu'elle a payé cher en ces temps désolés
L'amour qu'elle gardait à ses ducs exilés!
Combien de fois la guerre y porta la ruine
La torche incendiaire et la pâle famine!

Digitized by Google

Un prince sage et bon vint lui rendre la paix :
Qui pourrait, Léopold, oublier tes bienfaits
Et le soin paternel qui rappelle en nos villes
L'industrie et les arts, l'ordre et les lois civiles,
Assure au laboureur le fruit de ses travaux
Et relève les toits de ses pauvres hameaux ?
Que sur l'Europe encor passe le vent de guerre !
Que dans un cercle immense éclatant, le tonnerre
Frappe à coups redoublés sur l'Alpe et sur le Rhin,
Et réveille au Midi l'écho pyrénéen.
Toi, Lorraine, au malheur si longtemps condamnée,
Seule tu demeuras, tranquille et fortunée,
Asile inviolable et refuge sacré,
Par un sage pilote à la paix assuré.
Tel un noble vaisseau, battu par la tourmente,
Qu'on croyait abîmé sous la mer écumante,
Enfin surgit au port et glisse sur les flots,
Et l'air résonne aux cris des joyeux matelots.
Telle alors tu parus, sortant de la tempête,
Heureuse du beau ciel qui brillait sur ta tête.

Un dernier prince, un roi mûri par le malheur
Te fut donné, gardien d'un repos plein d'honneur.
Les temps s'accomplissaient ; le destin qui t'enchaîne
Enlève à ton amour l'antique souveraine.
Ton illustre maison brille sous d'autres cieux,
Mais ne régnera plus où régnaient ses aïeux.
Garde pieusement son auguste mémoire,
O toi qui fus toujours de moitié dans sa gloire,
Qui souffris de ses maux et d'un cœur généreux
Ne chérissais que mieux tes princes malheureux !
Considère pourtant qu'une autre gloire est tienne ;
Vois ta part aux exploits de la France chrétienne ;

Digitized by Google

Qu'ainsi tes souvenirs de vieille liberté
Ne laissent rien en toi qu'un surcroît de fierté !
Comme on voit séparés aux pentes des montagnes,
Deux fleuves se rejoindre en nos belles campagnes,
Leurs flots amis s'unir après de longs détours,
Qu'ainsi de tes destins se confonde le cours,
O Lorraine, avec ceux de la grande patrie !
Tes fils sauront l'aimer et lui donner leur vie,
Car ils ne tombent point sous ce joug détesté
Qui ploie un peuple libre, abat sa volonté,
A la force brutale asservit la victime
Et triomphe du droit immolé par le crime.
Ton âme vit en eux, et vers la France et toi
Cet amour leur inspire une invincible foi.
Oui, le même avenir sur vos enfants repose ;
Et tous égaleront leur courage à la cause !
Quel siècle va s'ouvrir étonnant l'univers
Par une gloire immense et de sombres revers ?
Dans le sein du pays tu rentres la dernière,
O Lorraine, pour être aux dangers la première ;
Et devant l'ennemi, sous le drapeau sacré,
Le serment fraternel en ton cœur fut juré.

La foi que tu donnas est constante, sincère,
Et du pays vaincu jamais ne désespère.
C'est la foi du soldat, la vertu de Drouot ;
C'est ta vie, ô Lorraine, et toi-même, en un mot.
Tu portes dans ton sein la blessure du glaive,
Et tu pleures les fils que l'étranger t'enlève.
Mais tu restes fidèle au poste du combat,
Dieu voulut que ton sort fût celui du soldat.

Digitized by Google

NOTES

1. Sang illustre qui coule en l'ignoble tuerie !

Ainsi moururent le duc de Lorraine, les comtes d'Alençon, de Blois, de Flandre, de Savoie, de Bar, etc. (Henri Martin, 4e édition, t. V, 92.)

2. Aux portes de la mort la France est descendue !

Le duc de Bar et ses deux frères furent tués à Azincourt où, sur dix mille Français morts, il y eut plus de huit mille gentilshommes. (H. M, VI, 20.)

3. ..... par les champs blancs de neige
S'éloigner l'empereur et son morne cortège ;

Charles « qui eût voulu être mort » quitta son logis le 1er janvier 1553. Les deux camps de l'Est et du Nord furent levés le lendemain en désordre. (Bertrand de Salignac, *Relation du siège de Metz*, H. M., VIII, 425.)

4. Gémit sur les vieux ans que le sort découronne.

« Je vois bien que la fortune est femelle, mieux aime-t-elle un jeune « roi qu'un vieil empereur. »

Le jeune roi était à Saint-Mihiel, d'où il ne bougea pas faute de forces suffisantes. Guise avait tout fait.

5. La « courtoisie de Metz » demeura longtemps un proverbe honorable aux Français.

6. Et d'un prix dégradant Charles ne voudra pas...

Par le traité de Nimègue, Louis XIV ne restituait en réalité à Charles V que le domaine utile ou le revenu de son duché et gardait la souveraineté effective par le droit d'occupation militaire. Le duc refusa.

Digitized by Google

LA JEUNESSE

DE

LA DUCHESSE NICOLE

DE LORRAINE

(1608-1634)

PAR MM. MEAUME ET DES ROBERT

INTRODUCTION

M. Meaume, l'éminent historien que la Lorraine s'honore de compter parmi ses meilleurs écrivains, avait recueilli dans les archives des affaires étrangères et dans les bibliothèques de Paris des documents inédits, concernant l'histoire de la Lorraine. Avant de mourir, il nous a laissé un grand nombre de ces documents que nous avons utilisés pour la rédaction de notre second volume des *Campagnes de Charles IV*[1].

Mais, à côté des faits de guerre et des négociations diplomatiques, l'historien rencontre d'autres faits plus intimes et moins connus, dont l'exposition jette souvent un nouveau jour sur l'histoire d'une nation.

M. Meaume nous avait déjà donné l'exemple de l'étude consciencieuse du passé, en écrivant la biographie de Louise de Lorraine et celle de la marquise de Boufflers.

Si la mort ne fût venue briser sa plume et l'enlever à

1. Chez MM. Sidot frères, à Nancy, et Champion, à Paris.

Digitized by Google

notre amitié, l'intention de notre regretté confrère était de compléter sa série de tableaux lorrains en faisant poser devant son chevalet plusieurs personnages illustres de notre province. Sous son habile pinceau, il aurait tour à tour fait revivre les traits des Lorrains et des Lorraines illustres. Son attention avait été surtout attirée par la vie intime de Charles IV, ce prince aux allures étranges, Protée insaisissable, Don Juan doublé d'un capitaine Fracasse, intrépide guerrier et mauvais politique, spirituel et menteur, époux infidèle et amant volage. Mais, en étudiant à la loupe et avec toute la minutie d'un miniaturiste la figure originale du condottiere lorrain, M. Meaume avait songé également à la figure éminemment sympathique de l'infortunée duchesse Nicole. Il avait commencé à écrire sa vie d'après des documents entièrement inédits qui se trouvent en notre possession. De cette œuvre, que n'a pu achever notre regretté et vénéré confrère, il n'existe que deux chapitres, dont le premier seul est achevé. Le second est à l'état d'ébauche et s'arrête à l'année 1625.

Nous nous permettons de le compléter, en nous servant des notes et des documents qu'on nous a confiés. Mais, pour ne pas revenir sur des faits déjà connus, nous nous arrêterons à l'année 1634, à ce moment critique de l'histoire de Lorraine où, après le siège et la prise de Nancy, Charles quitta son duché, tandis que la duchesse Nicole se confiait inconsidérément à la bonne foi de ses ennemis et abandonnait pour toujours son pays natal, sans l'oublier cependant et sans cesser d'en défendre les intérêts à la cour de France, dont il était devenu la victime.

Digitized by Google

LA JEUNESSE

DE LA DUCHESSE NICOLE

CHAPITRE Ier

3 octobre 1608-31 juillet 1624.

Si Louise de Vaudémont fut la plus malheureuse des reines de la dynastie des Valois, sa cousine Nicole, arrière-petite-fille de son oncle le duc François, fut la plus malheureuse des duchesses de Lorraine. L'esprit de Nicole avait été aussi cultivé que celui de la reine Louise; mais les agréments extérieurs, qui avaient séduit le roi de Pologne, avant qu'il montât sur le trône de France, manquaient à l'arrière-petite-fille de Catherine de Médicis. Son grand-père, Charles III, était un des plus beaux princes de l'Europe. Son fils, Henri II, ne lui ressemblait en aucune façon. En 1606, il avait été marié, en secondes noces, à une princesse de Gonzague[1], qui n'était pas belle. La fille aînée, issue de cette union, n'avait elle-même rien de séduisant. Les portraits de son âge mûr, plutôt flattés qu'enlaidis, la représentent avec de gros traits, sans grâce; mais avec une expansion de grande bonté. La gravure n'a repro-

1. Marguerite de Gonzague, fille de Vincent Ier de Gonzague, duc de Mantoue, et d'Éléonore de Médicis, née en 1590, morte à Nancy le 7 février 1632. Elle avait été mariée le 26 avril 1606.

Digitized by Google

duit qu'un seul portrait de sa jeunesse. C'est celui de Michel Lasne, publié vers 1635, où la duchesse est habillée en Minerve ; elle paraît avoir les traits encore assez fins ; les bras sont beaux[1] et l'expression de la physionomie est pleine de douceur. Elle avait alors environ vingt-sept ans, et, sans qu'elle pût passer pour une beauté, on ne pouvait dire qu'elle fût laide. On doit pouvoir se fier à ce portrait, dont l'auteur passe pour avoir reproduit fidèlement les traits des personnages qu'il a représentés. Quant à sa sœur Claude, d'où descendent les princes d'Autriche-Hongrie, elle était charmante, et, lors de son mariage avec son cousin Nicolas-François, elle aurait pu, comme sa cousine Marguerite, femme de Gaston d'Orléans, être comparée à un ange. En 1608, au moment de la mort de Charles III, suivie, quelques mois après, de la naissance de Nicole, la famille du nouveau duc de Lorraine était nombreuse, sans parler de la branche des Guise, établie en France depuis un siècle et qui se divisait elle-même en plusieurs rameaux ; Henri II avait pour frère François, comte de Vaudémont, marié à Christine de Salm, dont il avait cinq enfants. Tous étaient beaux comme leur mère et ressemblaient fort peu à leur père. Nicolas Goulas, qui le vit en 1631, a tracé de ce prince un portrait peu flatté : « C'était un prince de peu de mine, de petits talents, de petite stature ; voûté, ou pour mieux dire bossu, mais craignant Dieu et vivant en bon

1. Cette beauté des bras et des mains, qui persiste longtemps chez la femme, n'avait pas été oubliée par Charles IV. Il s'en souvenait dix-neuf ans après son mariage, et Dom Calmet rapporte que lors d'une entrevue que Nicole eut en 1640 avec son volage époux, il la pria de se déganter pour voir encore une fois les plus beaux bras et la plus belle main qu'il eût jamais vus. (*Hist. de Lorr.*, VI, col. 458.)

Digitized by Google

chrétien, à ce qui me parut durant le peu de temps que je le vis[1]. » L'aîné de ses cinq enfants mourut en 1611.

Les deux autres fils du comte de Vaudémont étaient Charles, qui régna sous le nom de Charles IV, et Nicolas-François dont le fils, Charles V, fut le père de Léopold. Ils étaient alors fort jeunes, ainsi que leur sœur Henriette, depuis princesse de Phalsbourg. Quant à Marguerite, la dernière fille, qui épousa Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, elle ne naquit qu'en 1615.

En dehors de la famille ducale, groupée à Nancy autour de son chef, il ne restait que des filles de Charles III. La plus célèbre fut Catherine, abbesse de Remiremont. Ses trois autres sœurs, mariées à des princes étrangers, étaient : Christine, duchesse de Toscane ; Antoinette, duchesse de Clèves, et enfin Élisabeth, femme de Maximilien le Grand, duc et électeur de Bavière. Ce prince, qui joua un rôle considérable dans la guerre de Trente ans, prit souvent le parti de son beau-frère, le comte de Vaudémont, dans ses querelles avec le duc Henri.

Le chef de la branche cadette de Lorraine avait eu, avons-nous dit, trois fils, dont deux ont vécu. Son aîné n'avait que deux filles, Nicole et Claude. Cette absence de postérité mâle engendra des querelles de famille, dont

---

1. *Mémoires de Nicolas Goulas*, gentilhomme de la chambre de Gaston d'Orléans, publiés par M. Ch. Constant dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de France*, 1879, 2 vol. in-8°. Le premier volume de ces mémoires fort intéressants et d'une lecture agréable contient des particularités peu connues sur le commencement du règne de Charles IV. — Le détail relatif au physique de François de Vaudémont donné par Goulas ne se révèle pas dans ses portraits gravés où l'on ne voit que la tête et une partie du buste.

Digitized by Google

les suites désastreuses pesèrent sur la malheureuse Lorraine, qui fut ruinée pendant près d'un demi-siècle.

L'éducation de la princesse Nicole, dirigée par sa mère, Marguerite de Gonzague, avait été très soignée. Si elle n'était pas belle, elle était bonne et instruite; puis elle devait apporter en dot les duchés de Lorraine et de Bar, qui n'étaient pas à dédaigner.

Nicole, née à Nancy le 3 octobre 1608, avait été baptisée par Melchior de la Vallée, aumônier de Henri II et chantre de la collégiale Saint-Georges. On ne prévoyait pas alors que ce malheureux favori du duc serait, vingt-trois ans plus tard, condamné comme sorcier, et que ce fait serait odieusement relevé par Charles IV.

La naissance de Nicole consola le duc Henri de la mort d'un fils qui vécut peu. Il conçut dès lors un projet qu'il caressa longtemps sans pouvoir le réaliser. Son père avait recueilli à sa cour un des bâtards du cardinal Louis de Guise, assassiné à Blois. Cet enfant, né le 14 décembre 1588, onze jours avant la mort de son père, était le troisième de ceux que le cardinal Louis avait eus d'Aymerie de Lescheraines, dame de Grimaucourt. On suppose qu'après la tragédie de Blois, cette dame et les trois bâtards du cardinal vinrent se réfugier en Lorraine. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Aymerie de Lescheraines, qui était de la maison de Chabo ou Chabod, en Savoie, épousa un gentilhomme de la maison de Villiers de l'Ile-Adam; qu'elle en eut une fille mariée à Jean de la Beaume, seigneur d'Esté et du Mesnil, chambellan du duc de Lorraine en 1617[1]. Cette circonstance fait présumer que les trois

1. M. Lepage ne cite pas ce gentilhomme comme chambellan du duc

Digitized by Google

bâtards et leur mère ne quittèrent ni la cour de Charles III, ni celle de Henri II.

Le fils du cardinal avait plus de vingt ans lors de la naissance de la princesse Nicole dont le père, monté peu de mois auparavant sur le trône ducal, pensait déjà, sans considérer la différence des âges, marier cette enfant avec le bâtard du cardinal Louis.

Ce projet, qui paraît extravagant, avait cependant son excuse. Henri II et son frère François de Vaudémont ne s'aimaient pas. La pensée d'unir sa fille au fils d'un frère détesté faisait horreur au duc de Lorraine. Au contraire, il avait sous la main un jeune prince auquel on ne pouvait reprocher que son illégitimité. C'était sans doute une monstruosité que de faire entrer dans le lit de l'héritière de Lorraine un bâtard de prêtre ; mais, au rebours de son père, ce bâtard était le modèle de toutes les vertus. Ses adversaires eux-mêmes ont reconnu que, si la tache de sa naissance n'eût terni son mérite, ses rares perfections l'auraient rendu digne de régner[1]. Il n'avait pas connu ce père fanatique et vicieux ; le temps avait marché ; il devait avoir 36 ans quand la princesse serait en âge d'être mariée. La réalisation du projet favori du duc de Lorraine n'était donc pas absolument impossible.

C'est ce qui explique comment les faveurs ducales s'accumulèrent sur la tête du fils d'Aymerie de Lesche-

---

Henri II dans son livre intitulé : *Les Offices des duchés de Lorraine et de Bar*.

1. *Vie manuscrite de Charles IV*, par Guillemin. — Beauveau dit qu'il était bien fait, de bonne mine, grand et de belle taille ; doux, civil, libéral et courageux. V. aussi les mauvais vers au bas de son portrait par Callot.

Digitized by Google

raines. On ne saurait trop répéter qu'il en était digne à tous égards. Le chef de la branche aînée de Lorraine avait obtenu depuis longtemps que la baronnie d'Ancerville, patrimoine de la branche de Guise, appartiendrait au fils du cardinal qui, dès lors, fut connu à la cour de Charles III sous le nom de baron d'Ancerville. Très aimé par Charles III, il le fut encore plus par Henri II dont il devint le favori déclaré.

Il est facile de se reporter par la pensée à ce qui dut se passer de 1612 à 1620. En 1612, l'héritière de Lorraine est âgée de quatre ans. Louis d'Ancerville vient d'atteindre sa vingt-troisième année. Il pourrait être le père de cette princesse que le duc veut lui faire épouser. Entre le jeune homme et la petite fille naît une affection quasi paternelle qui aurait pu prendre un autre caractère à mesure que l'enfant aurait grandi. Il est certain qu'avant le 13 mai 1621, jour auquel la politique contraignit une fille de moins de 13 ans à épouser un cousin germain qu'elle n'aimait pas, toute son affection était pour le prince Louis d'Ancerville, sans doute, ce jeune cœur ignorait ce qu'on appelle l'amour. Cependant les panégyristes de Charles IV, auxquels tout paradoxe était bon pour servir le maître qui les payait, n'ont pas reculé devant l'emploi du plus étrange moyen. Au nombre des griefs articulés devant la cour de Rome pour obtenir la nullité du mariage contracté entre Charles IV et sa cousine germaine, on n'a pas craint de dire que la passion de la princesse pour le bâtard du cardinal ne lui avait pas permis de donner un consentement libre et valable à son mariage. De la passion, de l'amour à treize ans! Cela peut se rencontrer en Orient, mais non pas certaine-

Digitized by Google

ment en Lorraine. C'était cependant un moyen de nullité proposé sérieusement par les théologiens à la solde du prince, ainsi qu'on le verra plus loin. Les autres étaient de la même force.

Si nous indiquons ce fait par anticipation, c'est uniquement pour bien préciser la nature de l'affection très réelle que Nicole éprouvait pour celui que son père voulait lui faire épouser. Cette affection était celle qu'une toute jeune fille accorde facilement à un homme bon, aimable et bien fait, qui la comble de caresses ; mais de là à l'amour il y a un abîme.

Les causes de l'affection du duc Henri pour le bâtard de Guise, et qu'il voulut faire partager à sa fille, remontent à la jeunesse du duc, alors qu'on l'appelait le marquis du Pont. Il avait maudit son oncle Henri III, roi de France, le meurtrier des princes les plus brillants de sa maison. Son père avait recueilli le fils d'une de ces grandes victimes, qui avait été élevé sous ses yeux. Si, dans l'enfance du marquis du Pont[1], son aïeule Catherine de Médicis avait rêvé de le faire asseoir sur le trône des Valois dont il était l'héritier par sa mère, cette chimère s'était évanouie après la tragédie de Blois et la mort de Catherine. Aussi fut-il à peine question de lui dans les États de la Ligue.

Malgré la ruine de ses espérances, le fils de Charles III n'en était pas moins, comme son père, fortement attaché au parti de la Ligue. Sa défaite entraîna la soumission

1. C'est ainsi qu'on appelait le fils aîné de Charles III avant son mariage avec Catherine de Bourbon. Après ce mariage, il prit le titre de duc de Bar. Ces qualités avaient déjà été prises pour la première fois par le fils du duc Antoine.

Digitized by Google

des princes de la maison de Lorraine à l'exception d'un seul. Charles III avait été l'un des premiers à faire son accommodement avec la France. Cet événement avait suivi de quelques mois seulement une tentative très sérieuse d'alliance avec les Lyonnais. Les négociations entamées à ce sujet en 1593 par le jeune prince Henri, qui avait pris successivement Vassy, La Franche, Monteclain et Coiffy[1], paraissaient sur le point d'aboutir. Dijon tenait pour la Ligue, et une partie de la Bourgogne était occupée par les troupes lorraines. Ce fut alors que Henri voulut s'aboucher avec les Lyonnais. Il leur écrivit que « la bonne intelligence était nécessaire en l'union des catholiques, et spécialement entre les deux provinces de Bourgogne et Lionnais ». En conséquence, il sollicitait un prêt de dix mille écus « pour une entreprise dont les chefs de Lyon pourraient, avec le temps, tirer autant d'utilité et commodité que la Lorraine elle-même[2]. » Quelques mois après, Charles III traitait avec Henri IV.

Plus tard, Henri cédant aux nécessités de la politique de son père, concluait contre son gré une alliance avec la sœur du roi de France. Cette union, peu heureuse, fut stérile malgré des espérances qui ne se réalisèrent pas. La duchesse de Bar aimait cependant son mari qui la délaissait. Elle ne savait même pas comment elle devait le nommer, car elle écrivait à Bouvet le 23 mai 1600 :

---

1. Digot, t. IV, p. 178. — Voir aussi Lettre de Charles III à M. de Mailland. — *Documents sur l'histoire de Lorraine,* 1864, p. 213.

2. Lettre inédite du 20 novembre 1593, signée Henry de Lorraine ; elle faisait partie de la collection des manuscrits de M. Meaume. Nous ne savons à qui elle appartient.

Digitized by Google

« Je vous envoye le pacquet pour monsieur mon mary, en blanc, et sans adresse ; faites y mettre le dessus comme il fault, car je ne scay comme l'on nomme monsieur mon mary par de là [1]. »

Après la mort de Catherine de Bourbon, Henri épousa, du vivant de son père, Marguerite de Gonzague, de la maison de Mantoue. Elle ne lui donna que deux filles : Nicole était l'aînée. Henri aurait voulu, autant que possible, se tenir éloigné de son premier et puissant beau-père. Il inclinait plutôt du côté de la cour d'Espagne avec laquelle ses relations étaient notoires. Néanmoins il craignait Henri IV et désirait rester en bons termes avec lui, tout en recevant une pension de l'Espagne. Ce fait, ignoré des historiens, résulte d'une lettre adressée par le duc Henri à don Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris. Il lui envoie par Champvallon [2], les compliments les plus affectueux sur le rétablissement de sa santé; mais l'objet principal de la lettre se trouve, comme toujours, dans le *post-scriptum* ainsi conçu : « Je suplye vostre excellence me respondre de ce que je peult espérer des six mil escus de pension qu'elle scait, et que ce soit, s'il vous plaist, sans aucune importunité [3]. »

---

1. Lettre inédite de Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, à Bouvet (*Collection Meaume*).

2. De Harlay, marquis de Bréval et seigneur de Champvallon, était fils de Jacques de Harlay et de Catherine de la Marck, dame de Bréval, et était le frère de François de Harlay, archevêque de Paris. Il épousa Anne de la Terre et en eut deux filles. Il fut à Paris surintendant des affaires de Henri II et Charles IV et demeurait rue Pavée, probablement à l'hôtel de Lorraine.

3. Cette lettre autographe signée *Henry de Lorraine* fait partie de la collection Meaume. Les lettres ordinaires closes ou patentes sont simplement signées Henry et fort peu lisiblement.

Digitized by Google

Les explications qui précèdent font comprendre combien le duc Henri était peu disposé à se rapprocher de la France [1]. C'était cependant de ce côté que devait surgir l'obstacle le plus sérieux au mariage de Nicole. Alors qu'elle était encore au berceau, Louis d'Ancerville avait un antagoniste redoutable. Ce prétendant à la main de la future duchesse de Lorraine n'était autre que le Dauphin qui fut depuis Louis XIII.

Henri IV vivait encore au moment où naquit l'héritière de Lorraine. La mort de sa sœur Catherine, première femme du duc Henri, avait fait évanouir les espérances qu'il avait conçues d'une alliance étroite avec la Lorraine. La naissance de Nicole fit renaître ces projets sous une autre forme, et Bassompierre fut chargé de demander officiellement pour le Dauphin la main de la princesse qui venait de naître [2].

Ce projet d'unir l'héritière de Lorraine avec le Dauphin venait après la rupture des négociations d'un double mariage du Dauphin avec une fille de Jacques Ier, et d'une fille de Henri IV avec l'héritier de la couronne d'Angleterre. A défaut d'une Anglaise, petite-fille de Marie Stuart, Henri IV voulut que son fils fût assuré de la main de Nicole quand l'un et l'autre seraient en âge [3].

---

1. Voir aussi le passage du mémoire de Guron reproduit par M. le comte d'Haussonville, 2e édit.. t. Ier, p. 376, et tiré de la collection Dupuy. — Guron avait raison de dire à François que lui et son frère, le duc Henri, étaient Espagnols.

2. Voir les *Mémoires de Bassompierre*. Paris, Ve Jules Renouard, 1870. 4 vol. in-8°, tome Ier, sous août 1609.

3. Voir *Un projet de mariage royal*, par Guizot, qui analyse les *Économies* de Sully et les mémoires, alors inédits, de Tillière publiés depuis par M. Hippeau. — Le prince de Galles était alors Henri, né en

Digitized by Google

Le duc Henri fut étrangement surpris de cette proposition. Il était facile de prévoir que son acceptation entraînait l'annexion de la Lorraine à la France. Aussi le duc, sans refuser positivement l'honneur d'une telle alliance, cherchait des faux-fuyants, des atermoiements: tout au plus voulait-il que l'ambassadeur se contentât d'une réponse verbale. Les instructions de Bassompierre exigeaient une réponse écrite; il donna au duc tout le temps nécessaire pour se décider; il lui fit envisager sous toutes leurs faces les inconvénients résultant d'une réponse autre que celle comportant une acceptation formelle. Henri II était toujours perplexe[1] (1609).

Les incertitudes du duc furent levées par le président Bouvet, dont la boutade pleine d'esprit est rapportée par tous les historiens lorrains. Bouvet, quoique contraire au projet de mariage, était convaincu qu'il était impossible de refuser au roi la promesse catégorique et par écrit que Bassompierre était chargé de rapporter. Un apologue attribué à un médecin persan lui revint en mémoire; il le récita au duc qui n'hésita plus: « Un médecin, dit-il, avait promis au calife de faire parler un âne dans dix

---

1594, mort en 1612; la princesse d'Angleterre était sa sœur Élisabeth qui épousa Frédéric V, électeur palatin, si fameux dans la guerre de Trente ans.

1: Tous les détails de cette négociation et des entrevues de Bassompierre avec le prince ou ses conseillers se trouvent dans les *Mémoires de Bassompierre*. On doit les lire non dans les anciennes éditions, ni dans les extraits donnés par Dom Calmet (*Hist.*, t. 6, col. 5 et suiv.); mais dans l'édition donnée par M. le marquis de Chanterac dans les publications de la Société de l'histoire de France sous le titre suivant: *Journal de ma vie, Mémoires du maréchal de Bassompierre*, première édition conforme au mss. original, publiée avec des fragments inédits et des notes. Paris, V^ve^ Jules Renouard, 1870, 4 vol. in-8°. V. t. I^er^, sous août 1609.

Digitized by Google

ans. Or, pensait le disciple d'Esculape, d'ici dix ans, ou le calife ou l'âne mourront, ou je mourrai moi-même ; donc, je ne risque pas grand'chose. » Ainsi, ajoutait Bouvet, ou le duc Henri aura des enfants mâles, cas auquel le mariage est sans intérêt, ou le Dauphin ou la princesse mourront, ou il arrivera quelque autre dénouement avant quinze ans, où l'héritière de Lorraine sera en âge d'accomplir le mariage. Henri signa donc contre son gré la promesse demandée. Ceci se passait à la fin d'août 1609. Peu de jours après, les articles du contrat de mariage étaient signés entre Bullion [1], envoyé du roi, et le duc Henri qui se borna à demander qu'on gardât le plus profond secret. Néanmoins, François de Vaudémont connut la vérité. Sans vouloir obliger son frère à la lui révéler, il prit un biais pour lui faire contracter, au profit de son fils, un engagement qui aurait été la négation de celui qui avait été pris avec le roi de France. Il demanda que Charles fût, dès lors, fiancé avec sa cousine germaine encore au berceau. Le duc Henri, plus libre avec son frère qu'il ne l'avait été avec le roi de France, répondit d'une manière évasive que leurs enfants étaient trop jeunes pour qu'on songeât à les marier.

Il paraît certain que François de Vaudémont ne se contenta pas de cette réponse. La froideur de son frère l'irrita. Naturellement violent, il s'emporta jusqu'à la menace. Il dit qu'il ferait valoir ses droits et ceux de son fils et qu'il invoquerait la loi salique. Le premier récit

1. Claude de Bullion, sieur de Bonnelles, secrétaire d'État en 1624 et surintendant des finances en 1632.

Digitized by Google

de cette scène se trouve dans la *Vie manuscrite de Charles IV,* par Guillemin. Suivant cet historien, François représenta que toute alliance avec un prince étranger serait un signal infaillible de guerre civile ; il déclara fièrement que, si la princesse Nicole n'était pas mariée à un prince du sang lorrain, il disputerait à son frère la couronne jusqu'à la dernière extrémité, et que toute sa maison périrait avec ses fils plutôt que de laisser la souveraineté passer à un autre.

Dom Calmet ajoute : « Les choses en demeurèrent là pour lors; mais Henri, piqué au vif de la manière pleine de vivacité dont son frère lui avait parlé, prit contre lui et contre son fils une indisposition dont il ne revint de longtemps. »

La plupart des écrivains postérieurs, sans être mieux instruits que leurs devanciers, représentent les deux frères comme deux ennemis irréconciliables. Le P. Leslie[1] affirma que les *deux princes* passèrent de la froideur à une *mésintelligence déclarée.* M. le comte d'Haussonville, lui-même, dit que la rupture des deux frères fut *complète et notoire.* Digot, plus réservé, se borne à raconter la scène sans s'expliquer sur ses suites. M. de Saint-Mauris paraît se rapprocher de la vérité en disant : « Cette violente altercation n'eut d'autre résultat que de laisser dans l'âme bienveillante de Henri un souvenir amer qui ne s'est jamais effacé. » C'est la reproduction en meilleurs termes de la phrase de Dom Calmet citée ci-dessus.

Si rien ne dément l'appréciation si bien exprimée par

1. *Histoire de Lorraine,* par Ligniville.

Digitized by Google

M. de Saint-Mauris, nous sommes en mesure d'établir, contre l'opinion commune, que la colère de François fut comme un simple feu de paille et que huit années au moins s'écoulèrent avant que le comte de Vaudémont recommençât la querelle.

Sans doute il avait le droit d'être mécontent des conventions secrètes qui devaient unir si étroitement la couronne ducale à celle de France. Cependant son frère dut lui faire comprendre qu'il n'avait pas été libre; qu'il avait été, plus que personne, affligé de la pression exercée sur lui par son puissant beau-frère; que le mariage de l'héritière de Lorraine avec le Dauphin rétablissait la situation créée par Charles III, lorsqu'il avait consenti à prendre pour belle-fille Catherine de Bourbon; qu'enfin, si l'oncle de Nicole se prévalait de la loi salique, et s'il entendait soutenir ses prétentions les armes à la main, comme le Vaudémont du siècle précédent, il rencontrerait dans les Français des adversaires plus sérieux que ne l'avait été René d'Anjou et qu'une seconde victoire de Bulgnéville était impossible. D'ailleurs le gain de cette bataille et la captivité de René avaient-ils procuré le trône au champion de la masculinité? Antoine n'était-il pas, avant comme après, resté comte de Vaudémont? Tel était le langage dicté par la froide raison et il est difficile de croire qu'il n'ait pas été écouté.

Il est en tout cas très certain que du côté de François la querelle fut oubliée et qu'elle était complètement apaisée, après la mort de Henri IV, lors du voyage qu'il fit en France pour assister aux funérailles du grand roi. C'est ce dont témoigne une lettre affectueuse écrite par le comte de Vaudémont à son frère le 13 juin 1610.

Digitized by Google

A cette époque François était à Paris d'où il adressait au duc Henri la lettre suivante :

« Monseigneur. Hier à quatre heures du matin, le cœur du feu Roy fut conduit à quart de lieue de la ville, à la suitte de tous les Princes, où j'estois, et grand nombre de noblesse ; les Jésuites le portant à la Flesche au collège qu'il y a fondé.

« C'est ce qu'estant arrivé de nouveau depuis mes lettres escrites, je me suis tenu obligé de mander à vostre Altesse, pour ne mancquer à aucun poinct de mon debvoir et pour (avoir) l'occasion de luy baiser très-humblement les mains ; la suppliant de me conserver l'honneur de ses bonnes grâces avec autant d'affection, qu'à elle et à son estat souhaite tout comble de prospérités, Monseigneur, Vostre très-humble, très-obéissant frère et serviteur.

« François de Lorraine[1]. »

Telle était la disposition d'esprit du comte de Vaudémont, alors qu'il n'avait plus rien à redouter du côté de la cour de France. Au moment où il écrivait, les choses avaient changé ; la cour du Louvre ne s'occupait plus de la Lorraine ; mais le vent soufflait au contraire du côté de l'Espagne. Il n'était plus question d'éluder, comme l'avait fait Henri IV jusqu'à sa mort, la proposition de marier le Dauphin avec l'infante Anne d'Autriche. En abandonnant ainsi la politique du feu roi, la régente en prenait le contre-pied, et Marie de Médicis suivait celle qui lui était propre. Dès avant son veuvage, elle

1. Cette lettre fait partie des collections Meaume, ainsi que vingt autres du même prince. Nous aurons l'occasion d'en citer quelques-unes dans la suite de ce travail.

Digitized by Google

était favorable au mariage espagnol. Cette union, désirée par l'Espagne, était souhaitée par les cours de Rome et de Florence. Sans rompre absolument avec Henri de Lorraine, qui n'aurait pas mieux demandé, la régente était décidée à ne pas donner suite aux conventions faites avec lui. Néanmoins elle n'en fit rien paraître, et elle accueillit avec affabilité la duchesse Marguerite de Gonzague, sa nièce, lors d'un voyage qu'elle fit à Fontainebleau en 1611. Suivant Dom Calmet, le mariage avec le Dauphin, qui déplaisait tant à Henri, souriait à la duchesse de Lorraine [1].

M. le comte d'Haussonville pense, au contraire, et nous croyons avec lui que Dom Calmet s'est trompé en supposant que Marguerite ait essayé de faire revivre les négociations entamées naguère au sujet du mariage de sa fille avec Louis XIII. En admettant que Marie de Médicis n'ait pas voulu s'expliquer avec sa nièce sur ses intentions à cet égard, celle-ci ne put tarder d'apprendre, ce qui était de notoriété publique à la cour de France dans l'été de 1611, que l'ambassadeur espagnol disait à qui voulait l'entendre que « le roi de France ne pouvait avoir deux femmes; que la régente était engagée envers son maître qui ne se laisserait pas tromper », ce qui impliquait l'abandon des projets formés par Henri IV. Du reste, l'incertitude dura peu, car dès le commencement de l'année 1612, le mariage de Louis XIII avec l'infante Dona Ana était officiellement annoncé, quoiqu'il ne dût se réaliser qu'en 1615 [2].

---

1. *Hist. de Lor.*, t. VI, col. 16.

2. Quant à la pensée de Henri IV, en négociant le mariage de son fils

Digitized by Google

A défaut du Dauphin, Nicole aurait pu épouser l'infant qui fut depuis Philippe IV. Une demande formelle avait été adressée à Henri II qui, n'ayant pas à garder avec l'Espagne les mêmes ménagements qu'avec la France,

---

avec Nicole, lequel, à ce qu'on assure, devait être suivi de celui de Gaston avec la princesse Claude, elle n'était pas telle que le supposaient les contemporains. Les princes de la maison de Lorraine, les plus intéressés dans la question, partageaient eux-mêmes l'erreur commune. Les historiens les plus autorisés admettent aujourd'hui que le grand roi ne faisait connaître à personne le fond de sa pensée qui ne tendait pas, comme on le croyait, à l'annexion de la Lorraine à la France au moyen d'un mariage. La grande pensée de Henri IV était de détruire l'hégémonie de l'Autriche. Dans ce but il songeait à créer en Allemagne et ailleurs des principautés, même des *républiques,* dont il aurait été en quelque sorte le protecteur. Il voulait augmenter le nombre des électorats, afin d'arracher à l'Autriche la couronne impériale inféodée, pour ainsi dire, à la maison de Habsbourg. La Lorraine était le premier pays qui, au moyen du mariage de Nicole, devait faire partie de cette nouvelle confédération germanique. Sans doute l'accomplissement de ce projet eût été peu conforme à la tradition historique, puisque les ducs de Lorraine, sauf pour quelques enclaves placées sous la suzeraineté de l'empire, ne relevaient que de *Dieu et de leur épée* pour la majeure partie de leurs possessions. Mais, comme le dit très bien M. de Saint-Mauris en analysant les *Mémoires* de Sully: « Dans le *grand dessein* de Henri IV, la Lorraine devait rester ce qu'elle était, relevant de l'empire enlevé à la maison d'Autriche, devenue simple primauté élective, et n'étant plus un épouvantail pour la France (*a*). On a traité de chimérique le plan d'une vaste république chrétienne, composée d'États se tenant en équilibre tant par l'égalité respective de leurs forces que par la haute dictature morale confiée, comme au moyen âge, au Souverain Pontife. Mais, lors même que cette grande pensée n'eût pu recevoir son plein accomplissement, toujours est-il que les mesures les plus habiles étaient prises pour que les deux branches autrichiennes, dont les immenses possessions enlaçaient l'Europe, cessassent de lui être un danger permanent. »

a. Un agrandissement territorial était si loin de la pensée de Henri IV, qu'il abandonnait la Franche-Comté et l'Alsace à la république helvétique, et que les pays d'Artois, Hainaut, Namur, etc., qui, dans le futur partage, ne pouvaient convenir qu'à la France, devaient recevoir chacun un souverain à part, pris, il est très vrai, parmi les princes français. (Note de M. de Saint-Mauris. *Études historiques sur l'ancienne Lorraine*, t. II, p. 55 et 58.)

On se trompe donc en prétendant que Richelieu et Mazarin furent les continuateurs de la politique de Henri IV.

Digitized by Google

déclina cet honneur [1]. Son projet persévérant était d'unir sa fille au baron d'Ancerville [2].

Devenu complètement libre de tout engagement tant avec la France qu'avec l'Espagne, Henri eut néanmoins, beaucoup plus tard, à compter avec son frère auquel la faveur croissante du baron d'Ancerville donnait de l'ombrage. François de Vaudémont redoutait par-dessus tout de voir ce favori marié à l'héritière du trône ducal. Les enfants issus de cette union aurait enlevé aux siens toute espérance de régner. Nicole grandissait; quoiqu'elle fût à peine légalement nubile en 1620, un mariage analogue à celui de Louis XIII avec Anne d'Autriche n'était pas absolument impossible. Henri aurait voulu le retarder; mais son intention d'unir sa fille au bâtard de Guise devenait chaque jour plus évidente. Son frère voulut avoir une explication avec lui; elle fut très orageuse et encore plus violente que celle qui avait eu lieu en 1609, avant la mort de Henri IV.

Dom Calmet est assez près de la vérité en plaçant cette scène en 1621; cependant il est probable qu'elle eut lieu dans la seconde partie de l'année 1620. A part cette légère erreur sur la date, il raconte ainsi qu'il suit l'entrevue peu amicale de Vaudémont avec son frère : « Le comte François reprocha au duc Henri, dans des termes pleins d'aigreur, l'indignité de l'alliance qu'il vouloit faire; il usa de menaces et lui dit qu'il seroit responsable de tous les maux que ce mariage alloit causer dans l'Eu-

1. Un mariage espagnol aurait pu entraîner l'annexion de la Lorraine aux Pays-Bas espagnols.

2. Viton de Saint-Alais, t. II. 2e partie, p. 157.

Digitized by Google

rope, et en particulier de la perte de sa maison. » Digot, sans s'expliquer sur la date, rapporte la scène dans des termes analogues. Qu'importe au surplus la précision des termes employés par François, puisque aucun témoin n'était là pour recueillir les paroles échangées entre les deux frères ? Le fait est constant. Ce qui l'est moins, c'est l'assertion des historiens, tels que le P. Leslie (sous le nom de Ligniville) et Henriquez qui, à partir de 1609, voient des frères ennemis dans les deux fils de Charles III. Ils présentent la scène qui eut lieu à l'occasion du projet de mariage avec Louis de Guise comme le couronnement de celles qui, ayant commencé avant 1620, se seraient continuées jusqu'à cette date! Henriquez, notamment, qui se pique d'une grande exactitude chronologique, place sous les dates de 1614 à 1618 les querelles à l'occasion du projet de mariage cher à Henri II. Il ajoute, sans préciser, en citant à tort Beauveau [1], que François fit assassiner Lutzelbourg avant la fin de 1618, après quoi il se retira en Bavière. Il termine en disant qu'à cette même époque Henri consentit au mariage de Charles avec Nicole, après avoir été détourné du projet qu'il avait formé d'unir sa fille à Louis de Guise par les instances du P. Dominique. Cette chronologie est fausse de tout point, ainsi qu'il est facile de le démontrer.

A part les preuves que nous pouvons fournir, il y a une forte présomption pour placer vers la fin de l'année 1620, peut-être même au commencement de 1621, la seconde querelle entre les deux frères. François ne pou-

1. Beauveau est généralement exact; mais il précise rarement les dates, car il écrivait longtemps après les événements. Ici, il n'en indique aucune.

Digitized by Google

vait songer à combattre le mariage de sa nièce avec Louis de Guise tant qu'elle ne serait pas sortie de l'enfance. Or, en 1620, elle venait d'atteindre sa douzième année, âge fixé, dans l'ancien droit, pour la nubilité des filles. Il eût donc été invraisemblable que François pût se préoccuper du mariage de l'héritière de Lorraine avant qu'il fût possible.

Cette présomption se change en certitude à la lecture d'une série de lettres. Elles sont une faible partie, heureusement conservée, de la correspondance très active de François de Vaudémont depuis 1611 jusqu'en 1618. Ces lettres inédites sont adressées soit à Voillot, conseiller d'État de Henri II, secrétaire de ses commandements et finances, soit à Henri lui-même. Elles respirent les sentiments les plus affectueux et les plus dévoués dont l'expression est entremêlée d'une série de nouvelles que François n'était pas obligé de fournir à son frère, ce qui démontre que, pendant cette période de plus de dix années, aucun désaccord n'existait entre eux avant que les intentions du duc Henri sur le mariage de sa fille fussent devenues évidentes. Ces lettres sont quelquefois longues et intéressantes.

On peut voir, d'après la correspondance qui précède, ce qu'il faut penser d'une querelle entre les deux frères qui, commencée en 1609, aurait persisté jusqu'en 1618.

La vérité est qu'à une époque qu'on ne peut exactement préciser, mais certainement après 1618, et vraisemblablement vers la fin de 1620, alors que Nicole était devenue légalement nubile, François voulut faire prendre à son frère l'engagement formel de marier la cousine avec le cousin. Aux yeux de ce dernier, cette alliance était un

Digitized by Google

misérable pis-aller. L'idée de s'abaisser jusqu'à faire la cour à une fillette qui jouait encore avec sa poupée lui était insupportable. Lui qui avait impunément soufflété le comte de Soissons devant toute la cour de France ; qui avait attiré sur sa personne l'attention d'une grande reine [1] ; qui pouvait et devait régner de son chef, en vertu de la loi salique, il devait se contenter d'être appelé au trône en vertu d'un droit qu'il tiendrait de cette bambine ! N'était-ce pas affaiblir son droit en reconnaissant qu'il ne le tiendrait que de sa femme ? Tels sont les sentiments prêtés au prince Charles par un de ses panégyristes, suivant lequel le prince aurait ajouté que « la couronne lui appartenoit ; qu'il la mépriseroit s'il falloit la tenir d'une femme ; qu'au surplus, si celle-là lui échappait il s'en procurerait une autre avec son épée [2] ».

Le père du jeune prince sentait bien que son fils voulait l'impossible. L'exagération de ses prétentions, si elles étaient officiellement produites, aurait pour effet de hâter la conclusion du mariage avec le bâtard de Guise. Voulant à tout prix éviter ce malheur et arriver au mieux dans les limites du possible, il tenta d'obtenir de son frère qu'il rompît avec Louis de Guise et qu'il s'engageât à

1. Charles de Vaudémont assista aux cérémonies du mariage de dona Ana d'Autriche avec Louis XIII. Quoiqu'il fût seulement dans sa douzième année, la reine, qui n'avait pas quatorze ans, fut frappée de sa bonne mine, et elle fut sensible aux soins qu'il lui donna pendant son séjour à la cour de France qui dura plusieurs années. Cette impression de jeunesse ne s'effaça jamais. La reine fut toujours favorable à Charles ; elle plaignit des malheurs trop mérités, et il ne dépendit pas d'elle qu'il n'obtînt de bonne heure sa réintégration dans ses États. Pendant le cours de leur longue vie, ils échangèrent assez souvent des lettres amicales, surtout pendant la régence de la mère de Louis XIV.

2. Guillemin, *Histoire manuscrite de Charles IV*.

Digitized by Google

fiancer sa fille avec le prince Charles. Sauf François, tous les intéressés repoussaient cette combinaison. Le duc Henri et Louis de Guise voyaient s'évanouir leurs plus chères espérances; Nicole n'avait aucune inclination pour son cousin, mais elle était décidée à obéir à son père; quant au jeune Charles, ce mariage lui faisait horreur. Aussi a-t-il toujours soutenu, lors du procès en nullité devant la cour de Rome, que son consentement n'avait pas été libre, qu'il lui avait été arraché et qu'il avait été contraint à cette union par les volontés réunies de son oncle et de son père.

Quoi qu'il en soit, avant que l'accord eût pu se faire entre les deux frères, et immédiatement après la scène provoquée par François, Henri ne voulut rien avouer ni promettre, et les choses en restèrent là. Cette scène eut lieu dans la seconde partie de l'année 1620, à une époque qu'on ne saurait exactement préciser. François avait été nommé, cette année même, avec l'assentiment de son frère, chef de la ligue catholique de la rive gauche du Rhin [1]. Il avait été autorisé à rassembler, en cette qualité, dans son comté de Salm, une armée de huit mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux. Le rassem-

1. Il est certain que François n'était pas encore chef de la ligue catholique en septembre 1618. Dans une lettre adressée par M. d'Haraucourt à M. de Plessen, le 4 septembre 1618, il lui apprend que François part avec son fils pour Paris, ce qui était vrai. (V. Collection Meaume.) — Malgré cette note écrite par M. Meaume, il est évident que François de Vaudémont s'occupait dès le mois de juin 1618 de la mission que l'empereur lui avait confiée, car le dernier jour de juin il convoqua M. de Tumejus au palais ducal pour l'entretenir du service de l'Union « qui requiert célérité ». (Arch. Ligniville.)

M. de Ligniville de Tumejus, gentilhomme de la chambre, recevait

Digitized by Google

blement de ce corps d'armée était une simple mesure défensive. Cantonné dans les montagnes des Vosges, il pouvait descendre dans la plaine et protéger l'Alsace. En prévision des graves événements dont la cause première fut l'ambition de l'électeur palatin Frédéric V, François rappela son fils qui était à la cour de France. Charles vint rejoindre son père à Bouquenom d'où ils traversèrent l'Alsace, passèrent le Rhin à Brisach pour donner la main à Maximilien, électeur de Bavière, qui avait épousé Élisabeth, dernière fille de Charles III de Lorraine. Maximilien se disposait à chasser de la Bohême le chef de la ligue protestante et il paraît étrange qu'il ait, comme l'indique Digot, renvoyé François en Lorraine en gardant seulement le prince Charles et sa cavalerie. Les huit mille fantassins lorrains constituaient une force qui n'était pas à dédaigner au début de la terrible guerre de Trente ans. Il est plus vraisemblable que le retour de l'infanterie lorraine sur la rive gauche du Rhin eut lieu par les ordres du duc Henri qui ne voulait pas aventurer ses troupes dans l'expédition de Bohême. Tout porte à croire que ce fut lors du retour de François en Lorraine [1] qu'eut lieu sa nouvelle querelle avec son frère, à l'occasion du mariage

avant le 16 juillet 1619 le titre de général de l'artillerie de l'Union catholique d'Allemagne du cercle supérieur du Rhin. Le comte de Vaudémont lui donna ce jour-là rendez-vous « à la giste du Pont-Saint-Vincent pour lui parler de son prochain voyage d'Allemagne » (*passim*). Mais François de Vaudémont se trouvait à Nancy le 5 août 1620, car nous avons sous les yeux une lettre de ce prince à M. de Ligniville de Vannes, datée de Nancy et écrite ce jour-même, où il lui parle de la prise du château de Mars-la-Tour et de la prise problématique de Sainte-Menehould (*passim*).

1. Dans la note qui précède nous prouvons la présence de François de Vaudémont à Nancy le 5 août 1620.

Digitized by Google

de Nicole et du bâtard de Guise. Mécontent de n'avoir rien obtenu, il se retira en Bavière sans ses troupes. Ce départ fut contemporain de la bataille de Prague, livrée le 8 novembre 1620. Le prince Charles fit alors ses premières armes auprès de son oncle l'électeur Maximilien et contribua au succès de la journée en combattant vaillamment à la tête de la cavalerie lorraine.

L'éloignement du père et du fils semblait devoir favoriser le mariage de Louis de Guise. Néanmoins Henri II n'osa pas profiter de l'absence de son frère pour conclure cette union. Toujours indécis quand il fallait prendre une résolution virile, il cherchait à gagner du temps. Il tenta un raccommodement avec François, par l'entremise de Maximilien de Bavière, leur beau-frère, qu'il s'efforça de gagner à sa cause. Une mission secrète près du Bavarois fut confiée à un gentilhomme de la chevalerie lorraine, le comte de Lutzelbourg. Il est à croire qu'elle avait en partie réussi et que l'ambassadeur rentrait à Nancy, porteur de bonnes nouvelles. Dans tous les cas, il est certain que la mission du comte de Lutzelbourg avait violemment irrité François de Vaudémont, car, pour que le résultat n'en fût pas connu à la cour de Lorraine, il ne recula pas devant un crime. Il donna l'ordre à Riguet, capitaine de ses gardes, de suivre les traces de Lutzelbourg et de se défaire de lui, en quelque lieu et par quelque moyen que ce fût. Riguet atteignit l'ambassadeur à Laneuveville, village près de Nancy. Il lui reprocha d'avoir diffamé son maître et le provoqua en duel. Le comte accepta en remettant la rencontre après qu'il aurait rendu compte au duc de la mission qui lui avait été confiée. Voulant empêcher toute communication entre Henri II et son en-

Digitized by Google

voyé, Riguet donna l'ordre à ses compagnons d'assaillir Lutzelbourg qui fut tué à coups de pistolet[1].

La nouvelle de cet attentat fut portée à Nancy par le domestique de la victime. Le baron d'Ancerville se mit aussitôt à la poursuite des assassins et de leur chef, qui parvinrent à s'échapper. Quelques historiens pensent qu'il se réfugia au château de Viviers, entre Morhange et Nancy, où se trouvait la femme de François de Vaudémont avec ses filles. Le duc aurait fait investir le château dont le siège ne fut pas poursuivi.

Dom Calmet affirme qu'une promesse de mariage avait été faite entre le bâtard de Guise et Nicole. Cet acte avait été évidemment dicté à l'enfant par son père qui en avait rendu dépositaire le sieur Girmont, un de ses secrétaires. Bien que l'auteur de l'*Histoire de Lorraine* n'indique pas la date de cet acte, il doit, selon toute vraisemblance, être de très peu postérieur à l'assassinat de Riguet[1].

Ce fut alors que commença la grande querelle de la masculinité du duché de Lorraine qui passionna les contemporains et sur laquelle discutent encore les érudits.

En partant pour la Bavière, François avait publié un manifeste en faveur de la masculinité. Henri, qui n'avait pas d'abord jugé à propos d'y répondre, ne crut pas devoir garder plus longtemps le silence. Il fit composer et répandre un manifeste contraire à celui de son frère. Jamais, selon lui, la loi salique n'avait été appliquée en

---

1. Dom Calmet, *Hist. de Lorr.* 2e édit. t. VI, col. 33.

2. M. Avenel fixe au 8 octobre 1617 la date de l'assassinat de Philippe de Lutzelbourg qu'il qualifie de colonel entretenu, commandant l'artillerie de Lorraine. (*Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu.*)

Digitized by Google

Lorraine. Au contraire, Isabelle avait été considérée comme seule héritière du duché au gouvernement duquel elle avait associé René d'Anjou qui n'y avait aucun droit. Vainement, ajoutait-il, invoquait-on le testament de René II qui établissait la loi salique. Suivant le duc, ce testament était faux; la copie qu'on avait trouvée dans les archives de la maison de Guise était de fabrication récente, ce qui était visible par la nouveauté du style aussi bien que de l'écriture et par la blancheur du parchemin [1].

Tel fut le commencement de cette querelle sur la masculinité du duché. Cette question donna naissance à une multitude d'écrits pour et contre, d'une prolixité désespérante et que nous nous garderons d'analyser. Disons seulement que de nos jours, à une époque où cette question de droit public n'offre plus qu'un intérêt historique, le débat a été repris par Digot qui, par des raisons sans réplique, se prononce en faveur du droit des femmes et exclut l'application de la loi salique. Nous ajouterons qu'à nos yeux le système de la masculinité est ruiné par ce fait que la princesse Isabelle ne cessa jamais d'être reconnue en fait et en droit comme légitime héritière du duché avant et après la bataille de Bulgnéville. Si jamais

1. Nous croyons au contraire à l'authenticité du testament de René II. Il fut invoqué par Claude de Guise lors du traité de mariage de la fille d'Antoine avec René de Nassau-Châlon, prince d'Orange (1540). A ce moment, aucun doute ne s'élevait entre les deux frères sur l'authenticité du testament de leur père (Digot, t. IV, p. 85 et 86). Du reste, la question n'était pas de savoir si le testament était ou non authentique. Le débat portait plus haut : René avait-il pu, par une clause testamentaire, abroger une loi constitutionnelle sans l'assentiment des États auxquels le testament n'avait pas été soumis ? Voir au surplus *infrà*.

Digitized by Google

la force eût dû primer le droit, il aurait dû en être ainsi après la perte de cette bataille gagnée par le prince qui invoquait à son profit le principe de la loi salique. Il ne régna jamais. Sans doute, après l'extinction des ducs angevins, René II put être considéré comme étant arrivé au trône en vertu de la masculinité ; mais il ne faut pas oublier que les États ne le reconnurent apte à régner que du chef de sa mère qui était la véritable duchesse de Lorraine.

Quant au testament de René II, les historiens sont divisés sur son authenticité. Elle est admise par Calmet, Hugo, Benoît Picart et Digot. Au contraire, Beauveau et M. le comte d'Haussonville émettent sur ce point des doutes sérieux. Dans tous les cas, c'était bien inutilement que le duc Henri contestait l'authenticité de cet acte. En admettant que, par deux actes distincts et successifs, René eût exclu les filles de la couronne ducale, jamais prince n'avait eu le pouvoir de substituer sa volonté à une règle fondamentale de l'État. Il en était de ces testaments comme il en fut plus tard de ceux de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV qui ne furent pas exécutés. La dépossession de la duchesse Nicole, sur laquelle nous aurons à revenir, eût constitué une véritable usurpation.

Quoi qu'il en soit, la querelle entre les deux frères était arrivée à son paroxysme. Le vrai motif n'était plus un secret pour personne. Quant à l'opinion publique, si elle était partagée sur la question de masculinité, elle était à peu près unanime à repousser le bâtard du cardinal de Guise, considéré comme indigne d'épouser l'héritière de la couronne ducale.

Henri finit par reconnaître que, malgré sa préférence

Digitized by Google

pour le baron d'Ancerville et sa répugnance contre son neveu, l'alliance de sa fille avec ce dernier était désirée par la nation. Il chercha donc à se rapprocher de son frère, ce qui était difficile, et à donner à son favori une fiche de consolation en lui faisant épouser la fille aînée de François, ce qui était plus difficile encore.

Ce rapprochement avait été provoqué par les démarches faites dans toute l'Europe par François de Vaudémont. Il avait plus ou moins intéressé à sa cause le pape, l'empereur et presque tous les membres de la famille ducale. Ce qui n'avait pu être obtenu par la politique le fut au nom de la religion. Suivant Beauveau, la résistance du duc aurait été brisée par le P. Dominique de Calatayud qui, au nom de la foi, lui défendit de marier sa fille au bâtard d'un prince de l'Église[1]. Vaincu par les représentations du moine il convoqua les États généraux.

Leur avis n'était douteux pour personne. A tort ou à raison, l'opinion publique repoussait Louis d'Ancerville, et les États généraux en furent l'interprète. Ils déclarèrent au duc que le bien de son peuple et du pays était

---

1. « Un prétexte simulé fit passer en Lorraine un carme espagnol de grande réputation nommé le P. Dominique avec charge, *de la part de sa Sainteté,* de représenter au duc Henri, en secret, les inconvénients qui pouvaient arriver de son opposition au mariage de sa fille Nicole avec le prince son neveu, jusqu'à lui faire craindre la perte de son âme s'il ne l'accomplissait ; et comme ce bon père avait acquis la réputation de sainteté parmy le peuple de Nancy qui lui déchirait ses habits pour en posséder quelque relique, il persuada enfin à ce bon duc déjà affaibli de l'âge et de la crainte de la mort, de sorte qu'il donna les mains à ce mariage ; mais sous ces conditions que son neveu reconnoîtroit tenir la succession de ses estats de par sa fille Nicole. » (Beauveau. *Mémoires,* édit. orig., p. 6.)

Digitized by Google

que le gouvernement du duché devait appartenir à ses plus proches héritiers en naissance et parenté[1]. Pour quiconque savait lire entre les lignes, c'était indiquer l'alliance du cousin et de la cousine et même un partage de souveraineté.

Les choses étant en cet état, François revint à Nancy au printemps de 1621, et les négociations commencèrent immédiatement. On convint que les successeurs du duc Henri seraient Charles et Nicole qui régneraient *conjointement*. En acceptant cette clause, Henri II dérogeait aux principes et faisait un pas en avant vers le système de la masculinité. Dans la rigueur du droit lorrain, il n'y avait d'autre héritière du duché que la princesse Nicole et, à son défaut, sa sœur Claude qui, par la combinaison projetée, se trouvait écartée du trône ducal, alors qu'elle était mineure et incapable de renoncer à ses droits. Nicole elle-même, mineure comme sa sœur, pouvait-elle abdiquer une partie de sa souveraineté ? D'après les règles du droit héréditaire, admis dans les monarchies européennes, François et ses enfants ne pouvaient régner qu'après la mort, sans postérité, des deux filles de Henri II. Charles, appelé à partager le trône, n'y avait aucun droit du vivant de ses cousines germaines et de son père. L'article du contrat qui attribuait au fils aîné de François la souveraineté de fait en Lorraine faisait donc brèche au droit des femmes. Toutefois, on invoquait à l'appui de cette transaction ce qui s'était passé lors du mariage d'Isabelle avec René d'Anjou.

Cette combinaison hybride était très différente de celle

1. Mory d'Elvange, cité par Digot. *Hist. de Lorr.*, 1re édit., p. 45.

Digitized by Google

qui avait été réalisée en 1420 par le mariage de René d'Anjou avec Isabelle de Lorraine. René n'avait aucun droit, même éventuel, sur la Lorraine ; il était simplement duc de Bar. Le contrat unissait les deux duchés par une convention formelle dont les avantages étaient réciproques. Deux siècles plus tard, en 1621, le droit héréditaire était violé, et cette concession faite par celui qui était impuissant à la souscrire ne satisfaisait qu'en apparence François de Vaudémont et son fils. A leurs yeux c'était, d'une part, la négation du principe de la masculinité puisque, dans cet ordre d'idées, le trône aurait dû appartenir à François lui-même avant d'échoir partiellement à son fils aîné. D'autre part, c'était une reconnaissance implicite du droit des femmes en la personne de Nicole, mais en sa personne *seule,* et c'est surtout en cela que consistait l'énormité de l'innovation.

Ce fut seulement en 1625, une année après la mort du duc Henri II, qu'on s'aperçut à Nancy que ce qui s'était passé en 1621 différait entièrement des dispositions si formelles adoptées en 1425 par les États généraux, pour garantir les droits des femmes.

Quel était donc ce prince destiné à ouvrir, tout à la fois pour lui et contre lui, une brèche au droit constitutionnel lorrain ? C'était le cousin germain de Nicole, né le 5 avril 1604 (et non 1605). Avant la mort du prince Henri, son aîné, il avait été destiné à l'état ecclésiastique. Il fut même nommé coadjuteur de M. Porceletz de Maillane, évêque de Toul, quoiqu'il ne fût pas dans les ordres ; mais il avait obtenu une dispense du pape Paul V [1].

1. Lettres de 1607 et de 1609 déclarant Charles de Vaudémont ac-

Digitized by Google

Après la mort de son frère, arrivée le 20 avril 1611, il fut envoyé à la cour de France où il devint l'ami du jeune roi Louis XIII qui était presque du même âge. La vivacité de son esprit, ses reparties, ses espièglerie même le distinguaient de tous les jeunes princes de sa famille ; il faisait les délices de toute la cour, Marie de Médicis l'adorait. Il s'était posé en défenseur du roi contre le prince de Condé et les huguenots qu'il avait voulu combattre à la tête de ses deux compagnies de gendarmes. Il avait assisté aux doubles fiançailles d'Élisabeth avec le prince des Asturies, depuis Philippe IV, et de l'infante avec Louis XIII.

Plus tard, au commencement de la guerre de Trente ans, à laquelle la France ne prenait encore aucune part, Charles vola au secours de son oncle Maximilien de Bavière et fit, comme nous l'avons déjà dit, la première campagne de Bohême. Le 8 novembre 1620, âgé de seize ans et demi, il contribuait au gain de la bataille de la Montagne-Blanche, dite de Prague. Il voyagea ensuite en Italie où il rencontra chez sa tante, la grande-duchesse de Toscane, le célèbre Callot dont il pressa le retour à Nancy. Il y revint lui-même au commencement de 1621, au plus fort du débat entre Henri II et son père au sujet de son mariage avec Nicole. Charles entrait alors dans sa dix-septième année. Il était beau de figure, bien fait, plein d'esprit, brave, adroit à tous les exercices du corps. Crispin de Pass jeune, qui l'a représenté à cheval

---

cessible à l'évêché de Toul. Bib. nat., mss. Lorr., tome XXXIII. — Il fut tonsuré en 1609. Les lettres de tonsure sont en original dans le même volume.

Digitized by Google

à la bataille de Prague, le montre bien différent des portraits qui ont été faits dans son âge mûr ou dans sa vieillesse[1]. Il s'habillait à la dernière mode de France, alors si élégante, et il avait tout ce qu'il faut pour séduire sa fiancée, si elle eût été plus âgée et si elle n'avait pas été prévenue contre lui par son père et par Louis de Guise, le nouveau prince de Phalsbourg, qui le détestait. Du reste l'antipathie était réciproque entre le cousin et la cousine ; mais il ne s'agissait pas de sympathie ; la politique était le seul mobile de l'union projetée.

Quelque contraire aux vrais principes que fût la mauvaise transaction de 1621, elle n'était acceptée qu'avec restriction mentale par François de Vaudémont et par son fils. Ce dernier, fier de ses premiers lauriers cueillis à la bataille de Prague, alors qu'il n'avait pas dix-sept ans, se trouvait de plus en plus humilié par la perspective d'un partage de souveraineté avec une fillette qui n'avait pas treize ans.

Pour accorder leurs intérêts présents avec ce qu'ils appelaient les principes, le père et le fils eurent recours à l'une de ces capitulations de conscience si fréquentes au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle. Le procureur général de Lorraine en avait déjà donné un exemple remarquable dans les conseils qu'il adressait à Charles III, lorsqu'il s'était agi de prêter le serment accoutumé. La morale la plus vulgaire réprouve ce faux-fuyant consistant à jurer et à signer une convention, mais à ne le faire qu'avec l'arrière-pensée que ce serment et cette signature n'ont que

1. M. le comte d'Haussonville a tracé un autre et très brillant portrait de Charles IV auquel nous renvoyons : *Hist. de la réunion de la Lorraine à la France*, 1^re^ édit., t. I^er^, p. 163 et suivantes.

Digitized by Google

l'apparence de la vérité et n'engagent à rien. D'après cette étrange théorie, il suffisait, pour annuler un contrat solennel, de déclarer dans un acte secret, soit avant, soit après l'acte public, qu'on n'avait pas eu la véritable intention de jurer et de signer. Ainsi, dans ce système l'écrit public ne signifiait rien et n'engageait à rien. On était présumé avoir signé sans volonté réelle parce qu'on voulait éviter un grand mal qui serait arrivé si l'on n'avait pas donné sa signature. Telle était néanmoins la doctrine facile reçue dans le grand monde. L'Église elle-même semblait l'accepter dans une certaine mesure.

Sans doute ce n'était pas une doctrine reconnue par la cour de Rome, mais elle était admise par certains casuistes et pratiquée par des membres de l'épiscopat. Elle le fut notamment, dans la circonstance du mariage de Nicole, par Porcelets de Maillane, évêque de Toul. C'est avec étonnement qu'on lit, sans aucune observation contraire, dans tous les historiens de la Lorraine et notamment dans l'un des meilleurs et le dernier de tous, notre cher et regretté Digot, le passage suivant : « Quoique François et son fils eussent consenti à reconnaître les droits de Nicole, ils n'en jugèrent pas moins à propos de protester. Ils comparurent secrètement, le 17 mai (1621), devant l'évêque de Toul et Jean Midot, notaire apostolique, déclarant « que ce qu'ils ont faict ou feront en cet endroit (au préjudice de la masculinité) est par crainte, procédé de crainte qui peut tomber en homme très-constant, et pour se tirer, et l'État avec eux, d'une ruine qu'ils pourraient autrement encourir [1] ».

1. Cette protestation, alors secrète, fut plus tard rendue publique. Un

Digitized by Google

Cette singulière protestation traduite en langage vulgaire signifie que François et son fils ne se considèrent nullement engagés par les signatures qu'ils vont, trois jours après, apposer aux stipulations convenues et consenties avec une apparente bonne foi. Ils veulent bien accepter provisoirement les avantages que le contrat leur assure ; mais ils se réservent de le rompre aussitôt qu'ils seront en état d'enlever à la jeune fiancée la part de souveraineté que lui attribue un acte solennel. L'événement a trop bien prouvé que telle était la pensée secrète du père et du fils. Cette façon d'agir a un nom dans toutes les langues. C'est, à proprement parler, une fourberie indigne.

La protestation des princes de Vaudémont comprenait dans sa généralité tous les autres articles du contrat. Henri croyait avoir pensé à tout ; il n'avait oublié que la déloyauté de ses parents. Pour sauvegarder autant que possible les droits de sa fille Claude, il stipula que si, dans dix ans, l'union des fiancés était restée stérile, Claude épouserait Nicolas-François, second fils du comte de Vaudémont. Prévoyant ensuite le cas où Nicole mourrait sans postérité, avant l'expiration de ces dix années, le prince Charles devait épouser sa belle-sœur. L'ensemble de ces prévisions semblait devoir assurer le droit des femmes dans le présent comme dans l'avenir. Il eût sans

---

fragment plus important que celui qui a été donné par Digot se trouve dans le t. 1[er] de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par M. le comte d'Haussonville, 1[re] édit., pages 134 et 135. Quant au texte complet de la protestation, on peut le voir dans le cartulaire de la Bib. pub. de Nancy, p. 1189 et suiv. ; mieux encore Archives des aff. étr. ; Bib. nat. coll. Dupuy ; coll. Lorr., etc. Elle est aussi dans Calmet, t. VII. Preuves, col. 455.

Digitized by Google

doute été consacré si les princes de Vaudémont eussent été sincères ; mais ils ne l'étaient pas et ce fut un grand malheur pour la Lorraine.

Toutes ces conventions étant faites de mauvaise grâce de la part du duc et sans bonne foi de la part de son frère et de son neveu, Henri II voulut ajouter une condition essentielle à son consentement au mariage de sa fille. C'était que Louis d'Ancerville épouserait Henriette, fille aînée de François. A cette proposition, le père d'Henriette bondit de fureur. « Au premier mot prononcé par son frère, dit M. le comte d'Haussonville, le comte de Vaudémont, frémissant d'indignation, s'écria qu'il ne prêterait jamais les mains à la monstrueuse union du plus pur sang de la Lorraine avec le bâtard d'un Guise. « Si vous ne voulez pas lui donner votre fille, « lui répliqua froidement Henri, alors je lui donnerai la « mienne. » — « Qu'il l'épouse donc s'il l'ose », telles furent les seules paroles de consentement qui sortirent de la bouche du comte. Il n'en donna jamais d'autres. Il fut néanmoins pris au mot, et Louis d'Ancerville osa. Restait à obtenir l'agrément de la princesse et ce n'était pas la moindre difficulté.

Tous les historiens s'accordent à reconnaître que le favori de Henri II aimait passionnément Henriette, mais qu'il n'était pas payé de retour. Si son ambition était déçue, s'il ne pouvait épouser l'héritière du trône ducal, le penchant de son cœur se trouvait satisfait en épousant celle qu'il adorait. Il paraît qu'à cette époque Henriette était d'une beauté ravissante. Ce témoignage des contemporains s'accorde peu avec le magnifique portrait gravé d'après Van-Dyck. Il est vrai qu'à l'époque où ce

Digitized by Google

portrait fut exécuté, Henriette n'était plus jeune, tandis qu'en 1621 elle était dans sa seizième année [1]. Malgré le demi-consentement arraché à son père, et la rédaction de son contrat de mariage qui eut lieu le même jour que celui de sa cousine, Henriette refusait le pis-aller d'un bâtard. Pour échapper à cette union détestée, elle s'était réfugiée chez les dames du Saint-Sacrement de Nancy, d'où elle ne voulait pas sortir. Vainement lui annonçait-on que l'empereur avait créé en faveur de son futur deux principautés souveraines, celles de Phalsbourg et de Lixheim. Aux yeux de la jeune obstinée, la perspective d'être associée à la souveraineté de deux principautés minuscules ne pouvait effacer la tache de l'illégitimité du titulaire. Vainement lui représentait-on que le nouveau prince de Phalsbourg était pieux, beau, vaillant et qu'il l'adorait, sa résolution paraissait inébranlable. Comment parvint-on à vaincre son obstination ? Son père, qui voulait à tout prix le mariage de son fils, lui intima-t-il d'obéir ? Céda-t-elle aux prières de son frère qu'elle chérissait et dont le mariage ne pouvait se faire sans le sien ? Nul ne le sait. Toujours est-il qu'elle céda et qu'elle devint princesse de Phalsbourg en même temps que son frère était à moitié duc de Lorraine, en attendant qu'il le devînt tout à fait. Elle conserva son titre de

1. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine,* 2e édit., t. Ier, col. 268, indique qu'Henriette est née le 16 avril 1605. Malgré la précision de cette date, on trouve au tome XI celle non moins précise du 7 avril 1611. La date de 1605 est la seule qui concorde avec les faits rapportés ci-dessus, car on ne peut admettre que Louis d'Ancerville ait été amoureux d'une enfant de dix ans. La date de 1605 est d'ailleurs celle qui a été adoptée par Foucauld dans la table de son *Histoire de Léopold,* 1791, grand in-8°.

Digitized by Google

princesse jusqu'à sa mort (16 novembre 1660), malgré les quatre mariages qui suivirent le premier.

Ces conventions arrêtées, il fallait pour les mettre à exécution obtenir la dispense nécessaire pour la célébration du mariage de Nicole, cousine germaine de Charles. L'évêque de Toul refusait son ministère tant que la dispense ne serait pas arrivée. Mais le P. Dominique, le même qui avait menacé Henri II de la damnation éternelle s'il ne consentait pas à cette union, « affirma (ce qui était faux) qu'il était porteur de cette pièce [1] et il unit lui-même les deux couples, en présence de la famille ducale et d'un grand nombre de gentilshommes. Le lendemain, Philippe-Emmanuel de Ligniville, prévôt de Saint-Georges, donna une seconde fois la bénédiction nuptiale aux époux dans la collégiale de ce nom ; et, quand la dispense de Rome fut parvenue à Nancy, M. des Porceletz maria solennellement Charles et Nicole le 6 juin suivant (1621), jour de la Trinité [2] ».

Digot poursuit en disant que la nouvelle de cette union fut accueillie en Lorraine par des transports de joie. C'est également ce que constate M. le comte d'Haussonville, qui ajoute ce qui suit : « A entendre les éclats de joie qui accueillirent partout la nouvelle de cette double union,

1. Digot, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., p. 17. — Il est évident que le P. Dominique n'était pas porteur de la dispense, comme le dit Digot d'après Calmet ; mais il paraît qu'il affirma avoir reçu du pape l'autorisation de procéder au mariage, sauf confirmation par la cour de Rome.

2. On comprend que cette série de bénédictions nuptiales ait occasionné un certain désordre dans les récits des historiens. La plupart s'accordent à dire que les deux mariages ont été célébrés pour la première fois par le P. Dominique le 22 mai 1621. Dom Calmet croit que celui du prince de Phalsbourg n'eut lieu que deux jours après, c'est-à-dire le 24.

Digitized by Google

à contempler la magnificence des fêtes préparées par les bonnes villes du duché, et surtout par sa capitale, on aurait pu s'imaginer que toute cause de troubles avait à jamais disparu et qu'un avenir paisible était désormais assuré à la Lorraine. Le gros du public qui fait volontiers aux princes l'honneur de les croire sur parole et de ne point soupçonner leurs arrière-pensées, est sujet à de pareilles illusions... En réalité, l'aspect de la célébration fut froid et contraint. Comment en aurait-il été autrement d'une cérémonie où chacun des principaux intéressés apportait les préoccupations d'un orgueil froissé ou d'un cœur en souffrance ? Charles prenait à peine soin de cacher son mépris pour sa fiancée. Soumise, et plus sûre d'elle-même (elle n'avait pas treize ans), la fille de Henri II acceptait par obéissance un époux qu'elle redoutait, en regrettant celui qui, le premier, avait été désigné à son choix. Fière de sa naissance et de sa beauté, Henriette de Lorraine laissait assez voir qu'elle avait compté sur une tout autre alliance, et qu'elle se considérait comme une victime dévouée à l'ambition de ses proches. Quant au nouveau prince de Phalsbourg, plus que jamais comblé, à cette occasion, des fastueuses libéralités de son protecteur, il épousait celle qu'il avait préférée, mais il en était dédaigné. »

Ces judicieuses appréciations sont d'une saisissante vérité. Elles sont comme l'envers du riant tableau esquissé par les poètes du jour. Suivant l'usage, les heureux époux furent accablés de fleurs et d'épithalames. On remarqua surtout celui d'un homme encore jeune et qui voulait faire son chemin. C'était Le Moleur qui criait aux futurs souverains :

Digitized by Google

« Vivez donc, vivez heureux », puis il ajoutait en vers conformes au goût du temps :

Et dans ces deduicts amoureux
Vostre aage lentement s'escoule
Donnant à la terre des roys
Qui ja docile soubs leurs lois
Semble abaisser sa ronde boule.

Vingt ans plus tard, ce même Le Moleur, qui allait devenir chancelier de Charles IV, oublia sans doute sa triste poésie, lorsqu'il composa un lourd factum diffamatoire contre la duchesse Nicole. Il y soutenait que, son mariage étant nul, son gracieux souverain pouvait en toute sûreté de conscience épouser la princesse de Cantecroix, sa maîtresse déclarée. Ce méchant homme fut toute sa vie le persécuteur de Nicole.

Une curieuse anecdote rapportée dans l'*Histoire manuscrite du P. Vincent,* et reproduite par M. d'Haussonville, montre combien le prince Charles était peu flatté d'épouser sa cousine et combien étaient tristes les visages des principaux intéressés aux deux mariages : « Le jour où arrivèrent les dispenses pour le mariage de Charles et de Nicole, un gentilhomme courut les annoncer au prince qui jouait aux cartes chez sa mère. Charles regarda ce gentilhomme avec colère : il lui dit qu'il voudrait que le courrier qui avait apporté la dispense soit au diable et lui gentilhomme à sa place; et, rougissant de colère, jeta par dépit les cartes sur la table et son chapeau à terre, disant que les gens de sa condition étaient bien malheureux d'être contraints de se marier au gré d'autrui.

Digitized by Google

« La comtesse de Vaudémont[1] s'était refusée d'abord à assister au double mariage. La princesse Nicole alla la trouver au château de Pont-Saint-Vincent où elle s'était retirée, et la supplia avec larmes de ne pas lui faire cet affront. La comtesse de Vaudémont, se mettant à genoux devant sa nièce, lui répondit : « Ma chère dame, n'était que ma misérable fille (Henriette) épousera quant et vous, je ne manquerais de vous aller rendre mes devoirs. » Elle vint toutefois aux épousailles[2].

1. Christine de Salm, mère de Charles. — Le P. Nicolas qui a déposé en faveur de Charles IV dans l'enquête sur la nullité du mariage de Nicole, constate ainsi qu'il suit la tristesse de la mère d'Henriette..... *Deposuit... vidisse D. comitessam de Vaudemont mœrentem ad cogitandum dare filiam suam Henriettam nuptiis Ludovico de Guisia, ut matrimonium fieret inter D. Carolum et D. ducessam Nicolœam; credere id factum aliquo maleficio et si quod fieret suo arbitrato, daturam se potius filiam ultimo nobilibus Lotharingiæ quam domino Ludovico, quod erat causam mœroris ejus.* Fragment de l'enquête sur la nullité du mariage de Nicole. Bib. nat. mss. Lorraine, 34, fol. 32.

2. On s'est demandé à quoi avait pu servir la double bénédiction qui avait précédé celle donnée par l'évêque de Toul après la réception de la dispense. Cette double bénédiction est constatée par la sentence de la Rote de 1653. D. Calmet, Pr. t. VII. — On considérait comme si peu sérieuse la bénédiction nuptiale donnée par le P. Dominique que le courrier envoyé à Rome pour obtenir la dispense fit une diligence extraordinaire. Le bref papal, sur parchemin, est du 29 mai 1621. Il se conserve à la Bib. nat. mss. Lorraine, t. 34, fol. 13. Le bref est en forme de lettre adressée à Henri II On y lit... *Quod vero ad nos pertinebat necessariam ad id matrimonium legitime contrahendum dispensationem statim libenti animo concessimus.* Grégoire XV félicite le duc sur ce mariage. Il répond à la demande qui lui avait été faite d'un chapeau, pour l'un des membres de la famille ducale, qu'il y pensera à la première vacance. — On ignore si ce bref était accompagné d'une dispense libellée en la forme ordinaire. Lors du procès devant les auditeurs de Rote, les avocats de Charles et de Béatrix ont soutenu que la dispense n'existait pas. Nicole fut autorisée à établir par témoins le fait de la dispense.

Digitized by Google

« Quant à la princesse Henriette de Lorraine, elle s'était la veille sauvée dans un couvent d'où l'on eut beaucoup de peine à la tirer. Son mariage avec le prince de Phalsbourg eut lieu le lendemain de celui de sa cousine Nicole et de très grand matin. Sans doute afin que le soleil ne fît point paraître la tristesse de leurs visages. »

Cependant tout s'était passé, en apparence du moins, comme à l'ordinaire. Le contrat de mariage signé le 22 mai 1621 constate la présence des princes et des princesses de la famille ducale habitant Nancy ou les environs[1]. On y voit figurer une sœur de Charles III, la vieille Dorothée de Lorraine, duchesse douairière de Brunswick[2]. Catherine, abbesse de Remiremont, assistait également au contrat, ainsi que les princes des branches de Chaligny et de Mouy. L'éloignement n'avait pas permis de convoquer les sœurs du duc : Christine, duchesse de Toscane, et Élisabeth, duchesse de Bavière. On se contenta de leur donner avis de la célébration faite par le P. Dominique. Un détail, insignifiant en apparence, témoigne néanmoins que les relations étaient restées tendues entre Henri et sa sœur de Bavière. Il lui avait fait donner avis du mariage par Voillot, son secrétaire, sans dicter la lettre ni la signer. Entre frère et sœur, c'était faire preuve de peu d'amitié ; entre prince et princesse, c'était manquer à l'étiquette. On connaît la réponse d'É-

1. Calmet. *Hist.*, 2e éd., t. VII. *Preuves*, col. 449.

2. Les généalogistes font mourir en 1587 cette princesse qui était la grand'tante de Charles et de Nicole. La vérité est qu'elle vivait encore en 1621, comme le prouve le contrat de mariage. Elle mourut peu de temps après, dans la même année. Voir la dissertation de M. Clesse dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1874.

Digitized by Google

lisabeth adressée à Voillot [1]. Sans paraître se formaliser de ce que son frère n'ait pas cru devoir l'informer directement du mariage, elle se garde bien néanmoins de lui écrire et elle adresse sa lettre à Voillot. « Elle le félicite de la très sainte résolution inspirée à son frère par un saint homme tel que le P. Dominique. Elle remercie Dieu de voir ses deux frères en si bonne intelligence et amitié, le suppliant de la maintenir. » Il est facile de voir qu'Élisabeth avait épousé le parti des princes de Vaudémont, et cette correspondance dont Voillot était l'intermédiaire, montre bien qu'il restait un nuage entre le frère et la sœur. Tout porte à croire que les autres membres de la famille étaient toujours divisés, malgré la réconciliation apparente lors du mariage. L'orage devait éclater plus tard. En attendant qu'il commence à gronder, il convient d'examiner ce qui s'était passé après le mariage.

Dom Calmet a pris soin d'avertir la postérité que le mariage ne devait être consommé qu'après la célébration par l'évêque, c'est-à-dire le 6 juin; mais il ajoute qu'il ne le fut pas en réalité, quoique les jeunes époux aient été mis dans le même lit. Voici ce qu'écrit le bon bénédictin en termes assez crus : « Les témoins ouïs en 1652, pour le duc Charles IV, déposèrent que son mariage avec Nicole avait été contre le gré de cette princesse ; qu'elle n'accorda pas le devoir au duc le jour de ses noces; que le matin la duchesse Marguerite, sa mère, étant allée les voir dans le lit, les trouva qui se tournaient le dos, fort tristes, et qu'elle et la comtesse de Tornielle ne remar-

1. Elle est du 3 juin 1621. Bib. nat. mss. Lorraine t. 34, fol. 8 (lettre orig. autog.).

Digitized by Google

quèrent aucun signe qu'ils se fussent rendu les devoirs. — On ajouta que le duc Henri, voyant l'antipathie de sa fille, qui ne pouvait souffrir le prince Charles, donna un soufflet à Nicole, la menaçant de faire casser son mariage et de faire épouser la princesse Claude au prince Charles. On disait que cette antipathie venait de l'amour que Nicole portait au bâtard de Guise. On assure qu'un jour, le prince Charles voulant retenir Nicole qui sortait du lit, la princesse se jeta sur lui et le déchira avec ses ongles, en présence de Marthe, l'une de ses filles de chambre. »

Cette historiette nous paraît aussi fausse que le style en est étrange et irrégulier. Sans doute, si le véridique Beauveau avait rapporté les faits racontés par Dom Calmet, il faudrait le croire ; mais il n'en dit pas un mot. Dom Calmet lui-même n'a écrit que d'après les témoins entendus dans l'enquête de 1652, c'est-à-dire plus de trente années après l'événement. Or, quels étaient ces témoins ? Des gens vendus à Charles IV[1] déposant sur des ouï-dire contre la malheureuse Nicole persécutée, outragée dans ses sentiments les plus chers et à laquelle on voulait enlever sa qualité de chrétienne sous le prétexte qu'elle avait été baptisée par un sorcier. Que dire de cette mère qui appelle une personne tierce pour rechercher si sa fille a été ou non déflorée ?

A part ces invraisemblances morales, il y en a une

1. ..... Quia non probatur ex testibus ad instantiam D. Ducis Caroli examinatis ; *nam fere omnes sunt ejus domestici, famuli, vel in ipsius castris morentes.* — Sentence de la Rote de 1653 contre le mariage de Charles IV et de Béatrix. Dom Calmet. 2e édit. Preuves, t. VII, col. 231.

Digitized by Google

toute physique tirée de la jeunesse de Nicole qui n'a été remarquée par aucun historien. Née le 3 octobre 1608, elle avait au 6 juin 1621 douze ans, huit mois et trois jours. Et l'on veut que cette fillette ait été amoureuse du bâtard de Guise qui avait alors plus de trente-deux ans? Qu'elle eut pour lui l'affection que Louis de Guise avait cherché à faire naître, et qui lui était d'ailleurs inspirée par ses parents, puisqu'ils lui avaient fait signer une promesse de mariage, c'est fort possible, mais de l'amour! qui pourra le croire?

Sans doute l'extrême jeunesse de la princesse n'était pas un obstacle à son mariage puisque autrefois il était admis que les filles étaient présumées nubiles à l'âge de douze ans. D'ailleurs il n'y avait pas de loi pour les unions princières. Mais, dans tous les cas, la possibilité de l'union conjugale était subordonnée à l'existence de la puberté. Si, dans les pays chauds, elle existe à l'âge de douze ans, il est fort rare qu'il en soit ainsi dans les climats du Nord. Il est donc difficile d'admettre que le duc et la duchesse de Lorraine, qui chérissaient leur fille, aient pu l'abandonner aux brutalités d'un jeune homme de dix-huit ans qui, dans la vie des camps, avait dû remporter des victoires de plus d'un genre.

Il a dû arriver en Lorraine quelque chose d'analogue à ce qui s'est passé après le mariage de Louis XIII. Ici la jeune reine, en sa qualité d'Espagnole, était parfaitement nubile à quatorze ans. Le roi, qui avait un an de plus, ne l'était peut-être pas encore, quoiqu'il eût parfaitement appris de M. de Souvré comment se faisaient les enfants [1].

1. Journal d'Héroard, médecin de Louis XIII, dans Baschet. 2e édit.,

Digitized by Google

On craignait que son union précoce avec une très séduisante princesse n'eût des conséquences fâcheuses. Il le craignait lui-même et cette crainte, jointe à sa froideur naturelle, eut cette conséquence étrange de lui faire retarder pendant plusieurs années la consommation de son mariage, quoiqu'elle fût vivement désirée par sa mère et par son entourage très étonné de cette continence extraordinaire de la part d'un jeune roi de dix-sept ans. Bien que le cas soit invraisemblable, il n'est pas moins certain que le mariage royal, béni le 15 novembre 1615, ne fut consommé que le 25 janvier 1619[1]. Encore fallait-il que Luynes employât presque le fouet pour le contraindre malgré ses larmes à partager le lit de la reine[2].

Relativement à Nicole, l'histoire de sa première nuit de noces, telle que la rapporte Dom Calmet, nous paraît entièrement controuvée. Il nous semble évident qu'il se passa plusieurs mois, sinon plusieurs années, sans que le mariage ait été consommé. Néanmoins, tout porte

---

p. 37. Héroard rapporte ce dialogue entre le dauphin, alors âgé de onze ans, et sa mère Marie de Médicis :

— Mon fils, je veux vous marier, le voulez-vous bien ?
— Je le veux bien, Madame.
— Mais vous ne sauriez pas faire des enfants.
— Excusez-moi, Madame.
— Et comment le savez-vous ?
— M. de Souvré me l'a appris.

1. Lettre de Contarini, ambassadeur vénitien, du 27 janvier 1619. Voir le texte et la traduction dans le curieux ouvrage de M. Armand Baschet : *Le roi chez la reine*. 2e édit. Paris, Plon, 1866. in-12.

2. On lit dans le journal d'Héroard : « A onze heures (de nuit), environ, sans que le roi y pensât, M. de Luines vint pour le persuader à coucher... Il résiste fort et ferme, par effort, *jusqu'aux larmes*. Il est emporté, couché... » Voir Armand Baschet : *Le roi chez la reine*, 2e édit., p. 268.

Digitized by Google

à croire qu'il le fut avant la mort du duc Henri, arrivée le 31 juillet 1624.

Quant aux relations entre les deux frères après un mariage conclu avec répugnance du côté du duc Henri et sans franchise de la part de Charles et de François, elles durent être assez froides. Cependant la glace se fondit peu à peu, et, en 1623, les relations affectueuses étaient rétablies. A cette époque, François était à Paris; il écrivait souvent à son frère et prenait soin de l'informer exactement de tout ce qui pouvait intéresser sa politique et de ce qui se passait à la Cour. Le 16 avril, il lui envoie une longue lettre pour lui faire savoir que les Vénitiens et le duc de Savoie voudraient hâter le départ de Mansfeld pour la Bourgogne. Il annonce la remise au pape des forts de la Valteline.... Les troupes françaises sont toujours sur les confins de la Savoie et de l'Italie.... Il y a moins à craindre du retour de Mansfeld en Lorraine; néanmoins, le Duc a fait sagement de penser aux moyens de se garantir des maux et inconvénients de cette venue... Il parle longuement d'une querelle de préséance avec le duc de Vendôme... Il a un procès dont il déplore la lenteur à cause du déplaisir qu'il a de se voir éloigné de son frère... Il le supplie que cela ne diminue en rien l'honneur qu'il se promet de ses bonnes grâces, etc.

La correspondance se continue sur ce ton amical aux dates des 15 avril, 6 et 20 mai. Dans cette dernière lettre François entre dans de nouveaux détails sur la Valteline et sur Mansfeld... Son procès ne finit point... Son plus grand déplaisir est d'être éloigné de son frère qu'il supplie de lui pardonner cette absence, l'assurant qu'il tâchera de recouvrer le temps perdu par le redoublement

Digitized by Google

de ses devoirs. — Le 3 juin il écrit à Voillot pour lui demander comment son frère a profité des eaux de Plombières qu'il lui souhaite très salutaires. — Le 3 juin il écrit au même : « Je ne pouvais pas recevoir une nouvelle plus agréable que l'asseurance que vous me donnez de la bonne santé de son Altesse. Je prie Dieu qu'il la luy conserve longuement et heureusement. J'ay couché en la lettre cy-jointe que je luy escris ce que nous avons de plus récent en ceste cour et plus digne d'estre sceu d'elle... » Le 14 juillet il donne à son frère des nouvelles diverses du duc de Guise devant l'île de Ré, puis il ajoute en *post-scriptum* : « Ayant appris que le maistre queux de M. du Mayne, qui est l'un des meilleurs de tout le royaume, cerchoit party et croiant que V. A. seroit possible bien ayse de se servir de luy, j'a empesché qu'il s'engageat avec personne jusques à ce que j'eusse sceu si elle auroit point agréable de le retenir à son service. Je supplie très-humblement V. A. me mander sur ce sa volonté par le premier ordinaire. Il est homme très-excellent de son mestier et duquel je m'asseure que V. A. sera servie à son gré. » Le même jour il écrit à Janin pour lui faire savoir combien il a été heureux de recevoir par Janin une lettre de son frère. — Enfin, par une lettre du 31 du même mois, il annonce son retour [1].

On ne connaît aucune lettre de François depuis cette dernière du 31 juillet 1623 jusqu'à la mort du duc Henri

1. Toute cette correspondance inédite faisait partie des collections de M. Meaume à l'exception de la lettre du 14 juillet qui se conserve Bib. nat. mss. Lorraine, t. 19, fol. 88.

Cette lettre est reproduite avec son orthographe qui est tout à fait conforme à celle de l'époque.

Digitized by Google

qui eut lieu une année après ; mais celles qui viennent d'être analysées témoignent que la bonne harmonie était complètement rétablie entre les deux frères. On doit présumer qu'il en a été ainsi jusqu'au 31 juillet 1624, date à laquelle la mort du duc Henri appela sa fille et son gendre à recueillir sa succession.

Le règne de ce prince présente une disparate complète avec celui de son successeur. Beauveau, qui était fort jeune lors de la mort de celui qu'il appelle « le bon duc Henri », a écrit sur ce prince quelques lignes remarquables. Elles sont un éloge simple et vrai, mais qui contient, surtout à la fin, une appréciation sévère du caractère de son successeur : « Henri a été surnommé le bon parce qu'il était doué de toutes les vertus propres à un souverain ; car il était pacifique, pieux, affable et libéral ; aussi se peut-il dire que de tous les ducs qui ont régné avant lui en Lorraine il n'y en a point eu dont le règne ait été plus doux, plus calme ny plus florissant. Il n'y en a jamais eu aussi qui ait été plus regretté de ses sujets ; ceux qui restent en vie depuis sa mort éprouvant encore tous les jours la peine de l'avoir survécu, et avouant que le plaisir qu'il y avoit de vivre sous sa domination est enterré avec ce bon prince dans un même tombeau [1]. »

Pendant les quelques années qui suivirent le mariage de sa fille et précédèrent sa mort, Henri avait eu, comme Charlemagne dont il croyait être descendu, de tristes pressentiments. Son gendre était pour lui ce qu'étaient les hommes du Nord dont le grand empereur prévoyait

1. *Mémoires*, éd. orig., p. 1.

Digitized by Google

les invasions. A ceux qui lui vantaient les qualités de Charles il répondait en soupirant « qu'il perdroit tout et qu'on le verroit après sa mort ». De sorte, ajoute Beauveau qui rapporte ces paroles, « qu'il semble que Dieu lui ait soufflé un esprit de prophéties, veu les malheurs et les calamitez qui sont arrivez depuis le décès de ce bon duc, ainsy que mes mémoires le feront voir par leur suitte[1]. »

Marguerite de Gonzague et Nicole reçurent, à l'occasion de la mort de Henri, les lettres de condoléance d'usage, auxquelles elles répondirent immédiatement. Nous avons retrouvé dans les papiers du fonds de Béthune, conservés à la Bibliothèque nationale[2], celles qui ont été adressées au duc de Nevers[3].

Les deux jeunes époux avaient commencé à régner. Nicole était âgée de 16 ans et Charles accomplissait sa vingtième année. Nicole fut censée gouverner les deux duchés, conjointement avec son mari, pendant une année : en réalité il n'y avait de vrai duc que Charles IV dont le règne se prolongea pendant plus de 50 ans, si toutefois on peut appeler ainsi la vie d'un souverain qui abdiqua pour se faire condottiere au service de l'Espagne. Il fut rétabli, puis chassé. Il abdiqua de nouveau, ce qui ne l'empêcha pas de recouvrer viagèrement sa

1. *Mémoires,* éd. orig., p. 8.

2. Mss. ancien n° 9742. — Nouveau fonds français, n° 4720, fol. 86 et 101.

3. Charles I^er^ de Gonzague-Nevers, duc de Mantoue, marié en 1599 avec l'héritière du fameux Mayenne, dont il eut Anne de Gonzague, la palatine de Bossuet. — Le duc de Nevers, dévoué à la France, mourut en 1637.

Digitized by Google

couronne. Dépossédé encore une fois, il finit ses jours sur la terre étrangère enseveli dans son dernier triomphe, mais sans avoir pu remonter sur le trône.

CHAPITRE II

JUILLET 1624 — DÉCEMBRE 1629.

Chevrier, qui a écrit son *Histoire de Lorraine* en s'aidant des papiers du chancelier Le Moleur, l'âme damnée de Charles IV, est naturellement porté à défendre le système de la masculinité. Aussi blâme-t-il le duc de n'avoir pas donné suite à sa protestation antérieure au mariage et d'avoir consenti à partager, même en apparence, le pouvoir souverain avec la fille de Henri II. Il ajoute naïvement que son père parut piqué de la conduite de son fils et que ce fut ce qui le porta à se faire déclarer duc de Lorraine.

La vérité est que l'abdication de Charles IV et la prise de possession du duché par son père furent concertées entre eux. Toutefois, avant de raconter cette étrange comédie historique, il convient de rechercher ce qui se passa en Lorraine après la mort de Henri II.

On peut effectivement s'étonner que Charles IV, aussitôt qu'il se fut associé au gouvernement du duché, n'ait pas invoqué le bénéfice de la protestation qu'il avait faite contre les clauses de son contrat de mariage. Néanmoins, outre qu'il eût révolté l'opinion publique en déchirant immédiatement après la mort du duc Henri un acte solennel confirmé par son testament,

Digitized by Google

d'autres motifs devaient faire surseoir à l'accomplissement de l'usurpation qui était bien au fond de la pensée de l'époux de la duchesse Nicole.

Non seulement, c'était en vertu de son contrat de mariage et du testament de son beau-père que Charles IV partageait le trône ducal avec sa femme, mais c'était aussi avec l'assentiment des États qui avaient approuvé d'avance tout ce qui avait été réalisé.

L'opinion publique eût donc été froissée d'une prise de possession trop soudaine. Puis on n'était pas sans crainte du côté du prince de Phalsbourg, qui avait été, pour ainsi dire, constitué l'exécuteur du duc défunt. Son parti était encore redoutable.

On devait enfin négocier avec la France et obtenir l'assentiment au moins tacite de son puissant ministre, qui n'aurait pas manqué d'intervenir dans le débat et de jouer le rôle du juge avalant l'huître litigieuse. Il fallait donc savoir attendre et ne rien précipiter.

Charles et son père patientèrent environ 15 mois, pendant lesquels les volontés du duc Henri furent scrupuleusement exécutées. L'entrée solennelle eut lieu suivant l'ordre accoutumé. Charles IV prêta, avec bonne grâce apparente, le serment de maintenir l'antique constitution du pays. Les chefs des troupes lorraines, les gouverneurs des places fortes renouvelèrent le serment exigé d'eux par le duc Henri, peu de temps avant sa mort, de ne reconnaître le duc Charles pour souverain qu'en qualité de mari de Nicole [1]. Elle avait atteint sa seizième année et elle était alors la véritable femme de

1. Guillemin, *Histoire manuscrite de Charles IV.*

Digitized by Google

Charles IV. L'amour avait remplacé l'antipathie, et aucun nuage ne paraissait devoir assombrir les jours heureux de ce commencement de règne en partie double. Elle semblait devoir jouir du bonheur qui n'aurait dû jamais l'abandonner. Ses droits étaient reconnus, la justice était rendue au nom du duc et de la duchesse de Lorraine. Il en était ainsi de tous les actes de la puissance publique. La monnaie était frappée à leurs deux effigies. Rien ne pouvait être plus régulier [1].

Ce fut seulement à la fin de 1625 que cet état de choses changea.

Charles commença à être peu respectueux envers sa belle-mère. Elle se plaignit à Louis XIII des mauvais procédés de son gendre.

Le roi de France s'interposa et supplia Charles IV de ne pas se départir des égards qui étaient dus à la veuve de Henri II. Il envoya Louis de Marillac [2] en Lorraine et écrivit au duc François et à la duchesse de Lorraine, qui n'avait pas non plus à se louer des procédés de Charles IV à son égard. Le duc non seulement ne mettait nullement sa belle-mère au courant des affaires de l'État, mais, ce qui était plus grave, il avait enlevé à Nicole toute autorité et ne l'instruisait de rien.

Louis XIII, inspiré par Richelieu, fit plus que de donner des conseils aux deux infortunées princesses. Il leur promit d'appuyer leurs réclamations et de les aider dans

1. On peut voir une nombreuse série d'actes au nom de Charles et de Nicole, à la Bibl. nat. mss. Lorraine, t. 34, fol. 74 et suivants.

2. Louis de Marillac, depuis maréchal de France, alors favori de Marie de Médicis et créature de Richelieu, qui le prit plus tard en haine et le fit décapiter.

Digitized by Google

leurs justes revendications. Il les supplia d'exposer en toute confiance toutes leurs plaintes à de Marillac[1].

Marguerite de Gonzague, ne se contentant pas de la protection platonique de Louis XIII, songea à marier Claude, sa seconde fille[2], à quelque prince puissant qui pût les protéger toutes trois et maintenir en Lorraine le droit des femmes en cas que Charles IV n'eût point d'enfant de Nicole, ce qui était à craindre. Ce projet, malgré les précautions prises par la veuve de Henri II, fut divulgué à Charles IV et à son père, qui se mirent en mesure d'en empêcher l'exécution. Une démarche imprudente de la duchesse douairière précipita la catastrophe. Mécontente de la nouvelle cour, confiante à l'excès dans la protection qu'elle attendait de Marie de Médicis, sa tante, la fille de Vincent de Mantoue éleva, au nom de sa seconde fille, des prétentions sur le Barrois.

---

1. Voir Lettre de Louis XIII à François de Vaudémont, oct. 1625 (postérieure au 4 oct.). Bibl. nat. Registre de Tronçon, 3722. France, fol. 205, verso. — Du même, à la duchesse de Lorraine, *passim*, fol. 206.

2. Si Charles IV eut de mauvais procédés envers sa belle-mère, il fut toujours assez large sur les questions d'argent. Ainsi, en 1626, alors que ses relations avec Marguerite de Gonzague étaient très tendues, on voit Charles lui faire donation de la juridiction sur les personnes nobles, franches et privilégiées aux comtés de Blamont et de Deneuvre. — Cet acte porte la date du 6 mai 1626. Bibl. nat., Lorraine, t. 20 *bis*, fol. 40. — Original en parchemin avec sceau.

Le même volume contient, à la date du 16 juin 1626, l'érection en capitainerie, en faveur de la même duchesse, de la terre de Bainville-aux-Miroirs (Original en parchemin, même vol., fol. 41). Quant aux mauvais procédés, ils sont attestés par plusieurs historiens et confirmés par une dépêche de Flavigny à Richelieu, rapportée par le comte d'Haussonville : *Hist. de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, n° 4 des pièces justificatives.

Digitized by Google

Elle affirmait avoir en main des papiers qui établissaient la validité de cette réclamation [1].

Pour répondre à cette attaque, Charles imagina de demander à sa femme une renonciation à ses droits sur les deux duchés. Soit amour, soit indifférence, soit intimidation, Nicole consentit au sacrifice des droits qu'elle tenait de sa naissance.

On n'a pas le texte de cette renonciation, qui, du reste, n'aurait d'autre intérêt que d'en déterminer la date précise. Il n'est pas même certain qu'elle ait été écrite avant le mois de novembre 1625. Néanmoins, le fait est incontestable, car on connaît l'acte de protestation que la duchesse Nicole signa plus tard. M. le comte d'Haussonville l'a retrouvé dans les archives du ministère des affaires étrangères et il l'analyse ainsi :

« La duchesse Nicole déclare nulle la renonciation qu'elle a faite, par force et par contrainte, aux droits résultant de sa naissance, comme héritière des États du duc son père. Ledit acte de protestation est daté du 26 février 1627, passé devant Petitjean, tabellion juré au duché de Lorraine, et désigne le sieur Priandi, agent de Mgr le duc de Mantoue en la cour de France, pour protester, répondre et agir au nom de la duchesse Nicole, contre tout ce qui pourrait innover et attenter à son préjudice.

« *Signé :* NICOLE,

« *Duchesse de Lorraine.*

« BUFFEIGNICOURT et MILIANI, *témoins.*

« PETIT-JEAN [2]. »

---

1. *Réunion de la Lorraine à la France*, t. I, p. 123.

2. Aff. étr. *Papiers de Lorraine*, t. VIII. p. 36. — *Hist. de la réunion*

Digitized by Google

Quelle était la valeur de cette renonciation et de la protestation qui l'a suivie quatorze mois au moins après l'abdication consentie par Nicole? La protestation a été évidemment inspirée par la duchesse douairière à la suite des fêtes données en 1627 à la duchesse de Chevreuse. Ce sont des agents mantouans qui furent chargés d'en assurer l'exécution. Le long délai que l'on remarque entre la renonciation et la protestation doit faire supposer que la contrainte alléguée dans ce dernier acte n'a d'autre objet que d'en assurer la validité; mais la réalité de cette contrainte n'en est pas moins très suspecte. On n'attend pas deux ans pour protester contre la violence. A notre avis la renonciation a dû être libre. C'était une véritable abdication. Mais Nicole pouvait-elle abdiquer en faveur de son mari? Non, sans doute. D'une part, sa minorité rendait la validité de l'acte très contestable. D'autre part, en le supposant valable, la renonciation ne profitait pas à Charles, simple associé au gouvernement en qualité d'époux. En réalité, l'abdication avait pour effet d'appeler au trône ducal la princesse Claude, sœur de Nicole.

---

de la Lorr. à la Fance : Pièces justificatives, XI. — Suivant Dom Calmet (*Hist. de Lorr.*, t. VI, col. 40), l'abdication de Nicole aurait suivi celle de François; nous croyons au contraire qu'elle avait été convenue, peut-être même écrite, avant le mois de novembre et qu'elle fut réitérée à la même époque. On lit dans une lettre adressée à Marillac, le 3 décembre 1625 : « M. de Vaudémont s'est déclaré duc et a ceddé à monsieur son fils aîné son droit à condition de payer ses dettes. Cette session a été acceptée et de monsieur son fils et de la *princesse régnante,* qui a mesme consenty *que les sceaux fussent rompus et de nouveaux faitz au nom de monsieur son mary.* » (M. le comte d'Haussonville : *Hist. de la réunion de la Lorraine à la France,* pièces justificatives du t. 1er, nº VI.)

Digitized by Google

Quant à la protestation tardive de celle-ci, si, comme il y a tout lieu de le supposer, la contrainte alléguée avait cessé depuis longtemps, elle fut sans aucune valeur. De même que nous avons flétri la manœuvre des princes de Vaudémont, de même aussi nous ne pouvons admettre que Nicole ait pu revenir sur son consentement. Toutefois la question de savoir si sa minorité ne faisait pas obstacle à la validité de la renonciation, même en la supposant valable, donnait ouverture aux droits de la princesse Claude.

C'est ce que paraissent avoir reconnu le père et le fils. Charles ne tenant ses droits que du chef de sa femme, cette dernière ne pouvait attenter à ceux de sa sœur.

L'abdication de Nicole mettait naturellement la princesse Claude à sa place comme héritière légitime. Son titre, qu'elle tenait de la constitution, excluait le gouvernement du duc Charles. Par un étrange imbroglio il y aurait eu une duchesse de Lorraine de droit et une autre de fait qui n'aurait dû ce titre qu'à un usurpateur. Pour empêcher qu'il en fût ainsi, on demanda à la princesse Claude de consentir une renonciation semblable à celle de sa sœur ; mais elle refusa et l'on mit auprès d'elle des gardes qui la suivaient partout où elle allait[1] :

Les princes de Vaudémont s'aperçurent bientôt de la fausseté de cette situation et du danger qu'ils couraient en se prévalant d'une renonciation que Nicole n'avait

1. Dom Calmet, VI, col. 40, *in fine*. — On comprend que de semblables précautions aient pu être prises par Charles IV au moment même de son usurpation ; mais après l'accomplissement de cet acte et sa ratification par les États, elle n'avait plus de raison d'être.

Digitized by Google

jamais refusée ; aussi ils n'en firent aucun usage et ils cherchèrent un autre moyen.

Déjà, du vivant du duc Henri, le comte François de Vaudémont, dans ses débats avec son frère, avait souvent parlé du testament de Henri II, mais cette pièce n'avait jamais été produite autrement qu'en copie.

En 1625, les princes de Vaudémont, prétendirent, à tort ou à raison, que l'original avait été découvert à Paris, dans les archives de la maison de Guise et ils résolurent de s'en servir.

Avant d'en venir là, ils cherchèrent à s'assurer de l'appui de quelques cours étrangères. Il ne pouvait être question de la France. Elle était trop près et trop intéressée à soutenir le droit des femmes. Tout au plus pouvait-on obtenir qu'elle laisserait faire le coup d'État sans y mettre obstacle. A son défaut, ils obtinrent le concours de l'Espagne ainsi que celui de l'Électeur de Bavière et du grand-duc de Toscane, tous deux beaux-frères de François de Vaudémont. En outre, tous les princes de la maison de Guise « s'engagèrent par écrit d'appuyer cette affaire de leur sang et de leur puissance contre quiconque la voudrait quereller[1] ».

A l'intérieur du duché, Charles prenait ses précautions. Il destituait, sans le concours de Nicole, les magistrats, les chefs militaires et jusqu'aux petits fonctionnaires et les remplaçait par ses créatures. En outre, il

1. Dépêche (sans date), ministère des affaires étrangères. Lorraine, t. VII, fol. 414, citée par M. d'Haussonville, *Hist. de la réunion de la Lorraine à la France*, 1re édit, t. I, p. 142, et pièces justificatives, p. 463-465. — Cette dépêche paraît être de M. de Flavigny, résident à Metz en 1625.

Digitized by Google

faisait écrire par des jurisconsultes à ses gages de gros traités dont les auteurs cherchaient à prouver que la loi salique était applicable en Lorraine[1]. En revanche il faisait saisir et détruire les écrits contraires qui défendaient les droits de Nicole[2].

Le canevas de la comédie historique étant ainsi préparé, les auteurs se disposèrent à entrer en scène. La pièce fut précédée d'un prologue. C'était une déclaration de Charles. Elle parut en novembre 1625. Il en résultait que le nouveau duc de Lorraine avait des scrupules assez étranges après plus d'une année de souveraineté. Il reconnaissait avoir attenté aux droits de son père.

Il avait, prétendait-il, fait main basse sur une couronne qui ne lui appartenait pas. Sa conscience ne lui permettait pas de la conserver plus longtemps, puisqu'il la tenait d'une princesse qui n'était pas l'héritière légitime[3].

Le prologue déclamé, la comédie commença. Les panégyristes de Charles IV, Hugo, Vincent, Guillemin racontent sérieusement cette scène étrange qui, quoique ayant été représentée sur un petit théâtre, n'en est pas moins une des plus singulières dont l'histoire fasse mention.

Devant les États assemblés, François de Vaudémont prit le prétexte de la découverte du testament de René II,

---

1. Voir la liste donnée par Digot, t. IV, 1re éd., p. 154. Un seul de ces traités a été imprimé en 1625. C'est celui d'un personnage considérable, Charles d'Haraucourt de Chambley, bailli de Nancy, in-4° de 40 pages, sans nom d'imprimeur.

2. *Passim*, p. 155.

3. *Histoire de Lorraine*, par Digot, t. IV, p. 155.

Digitized by Google

consacrant le principe de la masculinité, pour dénoncer son fils comme coupable d'usurpation, crime dont Charles lui-même s'était accusé. Aussi ce fils repentant reçut-il avec respect et soumission l'injonction faite par son père « de le reconnaître comme duc de Lorraine et de lui rendre justice en la faisant à soi-même [1] ».

Charles reconnut qu'il avait usurpé la souveraineté au mépris des lois fondamentales de l'État [2] et il remit à son père les insignes du pouvoir souverain. L'assemblée, surprise ou en partie gagnée, se hâta d'applaudir à la production du testament de René qu'on disait avoir été approuvé par les États, ce qui était faux. Cet acte, jeté sur la table par François, ne fut pas même examiné et le nouveau duc fut reconnu par acclamation. Il exerça réellement le pouvoir pendant quelques jours, au mois de novembre 1625, créa des nobles, gracia des condamnés et fit battre monnaie à son nom.

Le 26 du même mois, il fit à son fils une rétrocession solennelle du duché [3].

---

1. *Histoire manuscrite de Charles IV,* par Hugo.

2. *Idem.*

3. Une copie authentique de cet acte se trouve à la Bibl. nat. mss. Fonds Lorraine, t. XV, fol. 159. V. aussi Bibl. nat., n° 2,745, ll. fol. 62. Elle a été délivrée à Nancy, le 30 mai 1700, par Charles-François Sauter, garde du trésor des chartes de Lorraine. Il est dans la première édition de Dom Calmet; mais on ne le trouve pas dans la seconde. On le trouve aussi à la fausse date du 26 décembre, à la suite de la *Dissertation sur la nature du duché de Lorraine*, par le président Bourcier.

Cet acte, plein de redondances, est rédigé avec la prolixité des tabellions de l'époque, dont les successeurs ont trop longtemps conservé la méthode. Il en résulterait que les États assemblés le 13 février 1508, après le décès de René II, ont ratifié le testament du prince. Or il n'y eut pas d'États généraux en 1508. En outre, il y est

Digitized by Google

C'est dans cet acte que se trouve la disposition relative au paiement des dettes de François : « Laquelle cession et démission faite..... sous la condition .....que toutes les dettes passives par lui contractées jusqu'à la date de cette (26 novembre), et la plupart desquelles ont été créées pour le bien, conservation et avancement de l'État, Mgr le duc Charles sera tenu de payer. »

Cet acte fut enregistré sans opposition à la Chambre du conseil de Bar, le 18 décembre 1626. M. d'Haussonville ajoute qu'il le fut également aux assises du bailliage de Nancy par-devant le bailli et Messieurs de l'ancienne chevalerie.

En outre, Charles, qui avait besoin d'argent, assembla les États à Nancy, le 2 mars 1626[1], pour leur demander les subsides nécessaires au nouveau règne. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, il eut le soin de revenir sur la nécessité de perpétuer la succession

---

affirmé à tort que les prédécesseurs de René ont observé le principe de la masculinité. C'est précisément le contraire qui est vrai. — Dans cet acte, Charles est constamment qualifié de duc de Lorraine, tandis que le titre de princesse est seul accordé à Nicole, comme si elle n'avait jamais été duchesse. Du reste, on lui fait la grâce de ne pas déroger, en ce qui la concerne, non plus qu'à l'égard de sa sœur, aux clauses de son contrat de mariage qui sont étrangères à la masculinité.

La copie authentique de la Bibliothèque nationale mentionne ainsi qu'il suit l'entérinement de la cession à la Chambre des comptes de Bar : « Présenté et enthériné à la Chambre du Conseil des comptes de Bar, le 12 décembre 1605; présents : les sieurs Maillet, président, Bourmont, de l'Esglise, Mourin, Lescarmousier [a], G. Marlorat, Ph. de Lesgle, Le Grand, Colliquet, Maucernel, G. Maillet, Beaudoulx, Gallet, F. Colliquet, Le Mosleur et de Rouyn. »

a. Il y avait un régiment lorrain de ce nom en 1653. Le sieur de Delong en était colonel. (Archives de Lignlville, col. 2, liasse 137.)

1. Les États avaient été convoqués pour le 23 novembre 1624. Ils furent différés à cause d'une maladie de Charles IV.

Digitized by Google

en la ligne masculine. Cette partie du discours est la paraphrase du préambule de l'acte de cession.

Suivant certains historiens, Charles IV adorait son père et cet amour était réciproque.

Il avait effectivement de grandes obligations à son père. Sans la facilité avec laquelle celui-ci avait abdiqué le trône ducal, son fils aurait pu attendre la couronne pendant longtemps, car, en 1625, François n'avait que 53 ans. Néanmoins, malgré la tendresse filiale du duc Charles, il est permis de supposer que, s'il n'avait pas été convenu qu'une prompte abdication suivrait le règne de 5 jours du duc François, l'époux de Nicole n'aurait pas renoncé volontairement au titre de duc de Lorraine qu'il tenait de sa femme.

Quoi qu'il en soit, les droits de Nicole avaient été outrageusement violés et sa dépossession était consommée de son plein et libre consentement. Elle n'était plus que la femme fidèle et aimante du prince régnant. Sa souveraineté personnelle, qui avait été simplement nominale, lui importait peu.

Du reste, Nicole semblait toujours entourée de respects et d'égards, et l'on n'aurait pas montré tant de pitié pour elle, si on ne l'avait pas vue rentrer dans la vie privée et dépouillée de tout pouvoir.

Charles IV réussit, par des mesures violentes, à effrayer ceux qui auraient été tentés de soutenir les droits de la duchesse. Un silence général accueillit la proclamation de François II, son abdication et l'avènement de Charles IV [1].

1. Voir Digot, t. IV, p. 156. — En même temps la cour de Saint

Digitized by Google

C'est ainsi que fut consacré par les représentants de la nation et par la chevalerie elle-même le principe si longtemps inconnu en Lorraine de l'hérédité masculine. Il faut le dire : la chevalerie fut en cette circonstance complice et dupe de Charles IV, qui manœuvra avec une extrême habileté. Pour faire accepter son usurpation, il avait besoin de la chevalerie. Aussi ne lui marchanda-t-il pas sa condescendance. Promesses, serments, rien ne lui coûta. Il alla même jusqu'à donner des lettres de non-préjudice [1].

Il lui fallait tout d'abord enchaîner la chevalerie à sa cause et la détacher de celle de la duchesse Nicole. Celle-ci fut privée de toute participation à l'exercice de la souveraineté et réduite à n'être plus que la femme du duc, régnant désormais seul et de son chef [2].

Ainsi, dit Dom Calmet, ce prince demeura paisiblement en possession de l'exercice de la souveraineté, sans que la duchesse, son épouse, se trouvât dénommée dans aucun acte public : Ordonnance, reprises de fiefs, monnaie, ni autre chose qui pût faire connaître que Charles tînt la moindre chose du titre de cette princesse [3]. Ajoutons que tout cela se fit du plein gré de Nicole.

Mihiel et les maîtres des requêtes donnaient, le 21 novembre 1625, un avis sur les intérêts pécuniaires de la princesse Claude, par interprétation du contrat de mariage de sa sœur. Cet acte porte les signatures suivantes : Rutant, Bournon, Gondrecourt, Preud'homme, Hopflise et Bourgeois. Il se trouve à la Bibl. nat. mss. Fonds Lorraine, t. XXXIX fol. 9.

1. Elles sont à la date du 24 mars 1626. (Dom Calmet, *Dissertation sur la noblesse. Hist. de Lorraine*, 2e éd., t. II, Prélim., col. 14.)

2. G.-E. Meaume, *Hist. de l'ancienne chevalerie*, p. 119 et 120.

3. *Hist. de Lorraine*, t. VI, col. 53.

Digitized by Google

On lit, en effet, dans un manuscrit contemporain de l'événement : « La princesse régnante a même consenti à ce que les sceaux fussent rompus et que de nouveaux sceaux fussent faits au nom de son mari [1]. »

Moins d'un mois avant la dépossession de la duchesse Nicole, le 15 octobre 1625, Callot lui avait présenté la première épreuve d'un de ses chefs-d'œuvre : *Le Parterre de Nancy*. Elle venait d'accomplir, le 3 du même mois, sa dix-septième année. L'artiste l'a représentée dans le groupe principal, avec le duc Charles. C'est à l'âge de la duchesse qu'il a fait allusion dans les vers gravés au bas de l'estampe [2]. Tout est de lui dans cette pièce, gravure et poésie, car notre grand chalcographe caressait quelquefois la Muse :

Ce dessein façonné des honneurs du printemps,
Enjolivé d'objets de divers passe-temps,
C'est votre aage, Madame, où les douceurs encloses
Nous sont autant de fleurs ou rosiers précieux
Qui pousseront sans fin des doux-fleurantes roses,
Dont l'ardeur aggréera aux hommes et aux cieux.

On lit dans le haut de l'estampe : « PARTERRE DU PA-

1. Lettre du 3 décembre 1625, sans signature, adressée à Marillac, gouverneur de Verdun. — Cette pièce, tirée des mss. de Conrart, à la Bibl. nat. de l'Arsenal, a été reproduite par M. le comte d'Haussonville. (*Réunion de la Lorraine à la France*, t. I, n° VI des *Pièces justificatives*.)

Dom Calmet a donné la description du grand sceau de Charles IV et de Nicole, t. V, col. LXXVIII. La planche 4, n° VII du même volume représente le droit et le revers de ce sceau. Un dessin au bistre et à l'encre, conservé à la Bibl. nat. mss. Fonds Lorraine, t. XXXIV, représente plus exactement le même sceau.

2. V. le *Catalogue de l'œuvre de Callot*, par M. Meaume, n° 622.

Digitized by Google

LAIS DE NANCY TAILLÉ EN EAU-FORTE ET DÉDIÉ A MADAME LA DUCHESSE DE LORRAINE, par Jacque Callot son très-hu. ser. et sujett, le 15 d'octobre 1625. »

En célébrant ainsi l'heureux printemps de sa souveraine, Callot était loin de prévoir les malheurs qui allaient fondre sur elle et qui ont empoisonné toute son existence. La persécution commença peu de temps après l'usurpation.

Elle fut d'abord sourde et indirecte. On a vu que Charles avait destitué les partisans de sa femme, même ceux qui avaient promis par serment à Henri II de défendre les droits de sa fille. Parmi les gouverneurs des places fortes, un seul osa résister. Ce fut celui de Sierck, André des Bordes, qui paya de sa vie cet acte de courage.

C'était un de ces gentilshommes que les courtisans de Charles IV accusaient d'être les flatteurs du prince de Phalsbourg.

Charles IV ne pouvait que poursuivre de sa haine son beau-frère. Il était prince souverain et n'était pas son sujet. Mais le duc de Lorraine pouvait en revanche attenter à la liberté de ses partisans. Il songea au moyen de se défaire des hommes les plus dévoués au prince et à Nicole. Les préjugés du XVII^e^ siècle lui mettaient entre les mains une arme terrible : l'accusation de sorcellerie. Des Bordes fut la première victime de Charles IV. C'était avant son usurpation que Charles sévit contre le gouverneur de Sierck.

La justice criminelle était alors rendue au nom de la duchesse Nicole, par les échevins de Nancy. Mais elle fut impuissante à arrêter l'action publique, exercée,

Digitized by Google

comme de nos jours, par le procureur général. Et ce magistrat n'était autre que le fils de Nicolas Remy[1], qui, dans l'exercice des mêmes fonctions, avait fait périr dans l'espace de seize années, 900 victimes accusées de sorcellerie. Il avait transmis à son digne héritier son étonnante crédulité et l'exemple de ses atroces violences.

André des Bordes n'avait pas voulu rendre la place de Sierck au nouveau gouverneur nommé par Charles IV, quelque temps après la mort de Henri II. Voici la vraie cause de l'accusation de sorcellerie portée contre lui. Il se sentit perdu et avoua les faits les plus invraisemblables. L'arrêt rendu contre lui est daté du 28 janvier 1625. Il fut étranglé et son cadavre fut brûlé[2].

Dom Calmet a jugé que la mort de des Bordes ne méritait qu'une simple note de sa part et encore l'accuse-t-il de magie. Il est vrai que le savant bénédictin, quoique vivant au XVIII^e^ siècle, croyait à la sorcellerie et était fervent admirateur de Nicolas Remy[3].

---

1. Mort en avril 1612. Il est l'auteur de la *Dæmonolatria*, Lugd. 1595 (et non 1605). Le livre I de la *Dæmonolatria* porte : *Dæmonolatriæ ex judictis capitalibus nongentorum, plus minus ! hominum quæ sortilegii criminis : intra annos sedecim in Lotharingia capita luerunt.*

Voir *Discours de réception à l'Académie de Stanislas*, par M. le président Leclerc. 1868.

2. L'arrêt de condamnation se trouve dans Lionnois, t. II, p. 348. — *André des Bordes, épisode de l'histoire des sorciers de Lorraine*, par H. Lepage. (*Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1857.)

3. *Hist. de Lorraine*, t. VI, note des colonnes 40, 41, 42. — On accusa Des Bordes d'avoir jeté des sorts dans le lit conjugal de Charles IV. En d'autres termes, il aurait, selon une note de Dom Calmet, noué l'aiguillette de son seigneur et maître. L'arrêt d'accusation de Des Bordes nous étant inconnu, nous ne savons si ce chef d'accusation s'y trouve ;

Digitized by Google

Melchior de La Vallée, autre ami du prince de Phalsbourg et de Nicole, chantre et chanoine de l'insigne église de Saint-Georges de Nancy, partagea le sort de des Bordes, mais il ne fut poursuivi que plus de cinq ans après la mort de ce dernier, malgré l'affirmation contraire de la plupart des historiens lorrains.

C'était pourtant lui qui avait reçu, le 20 mars 1626, le serment de Charles IV dans la collégiale dont il était un des dignitaires.

En 1628, il eut des difficultés avec son chapitre, qui lui donna tort ; ce qui ne l'empêchait pas de vivre fort tranquille dans sa belle campagne de Sainte-Anne, lorsqu'au mois de juin 1631 on vint l'arrêter pour le conduire au château de Custines. Le choix de cette prison était pour lui de mauvais augure. C'était là qu'avait été emprisonné et exécuté son ami des Bordes. Nous ne possédons pas les termes de l'accusation portée contre La Vallée, ni la teneur du jugement rendu contre lui. Nous ne savons qu'une chose, c'est qu'il fut condamné et exécuté pour crimes de magie, sortilège et libertinage, au mois de juillet 1631 [1].

Sa maison de Sainte-Anne fut confisquée et les in-

---

mais il est certain que, lors de l'enquête provoquée par Charles IV pour obtenir la nullité de son mariage, il s'est trouvé des témoins pour attester l'existence et la réalité de ces sorts ainsi jetés dans le lit ducal sous la forme de graines et de feuilles dont aucun médecin, ni aucun pharmacien n'a pu déterminer la nature. (Dépositions en latin de Jean Fagot et de Florainville. Bibl. nat. mss. Lorraine, t. 34, fol. 32.)

1. Archives de la Meurthe. B. 74,475. Dépenses pour la procédure instruite contre Melchior de La Vallée (1633). — Don, par le duc Charles IV, de la chapelle et de la maison de Sainte-Anne confisquées sur Melchior de La Vallée pour l'établissement d'une chartreuse.

Digitized by Google

dulgences d'Urbain VIII, attachées à la chapelle qui en faisait partie, passèrent à des chartreux auxquels Charles IV donna les biens de Melchior. Plus tard, ces religieux se transportèrent à Bosserville.

Le duc pensait-il dès cette époque se faire contre Nicole une arme de la condamnation de La Vallée ? Nous ne le croyons pas. Ce motif de nullité ne fut invoqué qu'en 1637 par le P. Cheminot, jésuite et confesseur de Béatrix de Cusance, et dans son intérêt. En 1631, Charles IV ne songeait pas encore à faire annuler son mariage, tout stérile qu'il fût.

Rappelons que Charles IV, deux ans après la mort de des Bordes, fut atteint d'un mal étrange dont les symptômes ressemblaient à ceux du tænia. Imbu des idées erronées de son temps, il se crut la victime de quelques maléfices et, faisant un retour salutaire sur lui-même, il se repentit des procédés dont il avait usé envers sa femme. Humiliant son orgueil, il lui fit demander pardon d'avoir exigé d'elle une renonciation, préjudiciable à ses intérêts, de ses droits à la couronne de Lorraine. Mais n'osant s'accuser d'une si grosse faute à un prêtre, il chargea un de ses gentilshommes de s'en confesser à sa place (1627) ! A peine guéri, il est vrai, il oublia ses bonnes résolutions, supprima les États et se débarrassa de l'ancienne chevalerie. La session des États généraux convoqués le 5 mars 1629 fut la dernière.

Les persécutions exercées contre la duchesse Nicole n'avaient pas fait oublier à Charles IV de se justifier de son usurpation auprès des cours étrangères.

Il se ménagea des appuis à la cour de France en écrivant le 16 novembre 1625 à la princesse de Conti.

Digitized by Google

Le même jour, son père adressait une épître au duc de Chevreuse, son cousin [1].

Ces grands personnages étaient chargés de préparer la reine-mère à recevoir favorablement la nouvelle de la renonciation de Nicole. Le 1er décembre, le duc François écrivit à Marie de Médicis pour lui apprendre ce qui venait de se passer à la cour de Lorraine. Le lendemain, Charles IV écrivit lui-même une lettre officielle à la reine-mère. Le père et le fils chargèrent M. de Florainville, colonel, conseiller d'État et grand fauconnier, de porter leurs lettres à Paris. Celle de Charles IV est un chef-d'œuvre d'hypocrisie.

Florainville fut chargé d'expliquer à la veuve de Henri IV « les moiens auxquels nous nous arrestons pour conserver à Madame, ma chère épouse et à Madame ma belle-sœur (Claude) toutes les dignités et prérogatives qui leur sont légitimement deues, auxquelles je ne souffriray jamais qu'il soit fait bresche et perdray plustôt la vie que le souvenir de mes obligations à la mémoire de feu mon très-honoré seigneur et beau-père, qui soit au ciel, et à la grande bonté, courtoisie et douceur de Madame ma belle-mère et à ce que naturellement je dois à Mesdames leurs filles [2] ».

---

1. *Hist. de la réunion de la Lorraine à la France,* par M. d'Haussonville ; t. Ier, pièces justificatives, I et II.

2. Bibl. nat. mss. Collection Dupuy, t. 683, fol. 126 et 127. La même lettre portant la fausse date du 2 décembre 1626 (il faut lire 1625) se trouve au t. XXXIV du fonds Lorraine, fol. 32. Dans ce recueil elle est comprise sous le titre suivant : « Coppie des lettres de Charles IV à l'impératrice Éléonore, produicte par la duchesse Nicole, le 10 décembre 1652 (lors du procès en nullité de son mariage) quand le dit Charles duc déclara recognoistre tenir ses Estats de son père et non de la dite

Digitized by Google

La notification faite par Charles IV aux puissances de l'Europe de sa prise de possession du trône fut favorablement accueillie.

Ce fut en vain que, le 1er janvier 1626, Marguerite de Mantoue protesta contre l'usurpation de son gendre[1]. Les souverains restèrent sourds à ses plaintes et s'inclinèrent devant le fait accompli.

Des Rogers, envoyé par la duchesse douairière à Marie de Médicis, n'en reçut que de l'eau bénite de cour. Nicole ne fut pas plus heureuse lorsqu'elle protesta, à son tour, contre l'acte inqualifiable de son époux, mais elle souffrit plus dans ses sentiments intimes de femme outragée que dans son ambition déçue. Charles IV se détacha peu à peu d'elle. Ce fut surtout après l'arrivée de la duchesse de Chevreuse à Nancy, où Richelieu l'avait envoyée en exil, que Charles IV dédaigna complètement la malheureuse Nicole et s'éprit des charmes de sa belle cousine (1626).

La cour de Lorraine se montra, en son honneur, dans tout son éclat. Ce ne fut que fêtes de toutes sortes, ballets et carrousels, combats à pied sur la Carrière où

---

duchesse Nicolle, son espouse ; la qualité d'espouse resta au moins confirmée. » — Ainsi le texte des deux lettres est identique même pour le complément : « Vostre très humble et obéissant nepveu et serviteur. » En effet Charles IV était, par sa belle-mère, neveu de Marie de Médicis et de l'impératrice Éléonore, fille de Vincent Ier de Gonzague, duc de Mantoue. Le texte de la lettre adressée à Marie de Médicis se trouve dans M. le comte d'Haussonville, n° 111 des pièces justificatives au t. Ier de l'*Hist. de la réunion de la Lorraine à la France*.

1. Procuration de Mme la douairière de Lorraine pour s'opposer à ce qu'a entrepris le comte de Vaudémont pour changer l'ordre de succéder en Lorraine. Dupuy, 683, fol. 128.

Digitized by Google

Charles fit montre de son adresse [1]. Son cœur passionné épousa les rancunes et les haines de la duchesse. Attiré vers l'Allemagne où il avait fait ses premières armes à la bataille de Prague (1620), il entra dans cette vaste conspiration qui se formait, en France, contre Richelieu, grâce à l'appui de l'étranger. Les deux chefs avoués de cette conspiration étaient Rohan et Soubise, parents du duc de Chevreuse et chefs du parti protestant. Il s'agissait d'implorer le secours de Buckingham que son amour malheureux pour Anne d'Autriche avait rendu l'ennemi de la France et de lui demander de faire débarquer ses matelots à La Rochelle. Ce n'était point seulement les protestants qui cherchaient des alliés à Vienne, à Madrid et à Londres.

Les ultra-catholiques français, s'apercevant de la sympathie secrète de Richelieu pour les Électeurs protestants de l'Allemagne, révoltés contre l'Empereur, et pour le Danemark et la Hollande leurs alliés, commençaient alors à s'agiter. Nancy devint à la fin de l'année 1626 le centre de cette coalition qui devait, malgré ses défaites momentanées, toujours renaître, comme l'hydre de la fable, et menacer non seulement Richelieu, mais encore l'existence même de notre pays, dont il était l'âme.

Si l'on envisage la position de la Lorraine, placée entre la France et l'Allemagne, on trouvera moins ridicule le rôle que Charles IV, prince ambitieux et re-

1. Archives de la Meurthe. B. 7757. — Dépenses pour la venue de Mme de la Valette, de M. et Mme de Marillac, de la duchesse de Chevreuse, etc. — *Idem* B. 7765. Dépenses pour ballets et carrousels faits au château pendant le carnaval, à la cuisine de Mme de Chevreuse.

Digitized by Google

muant, s'apprêtait à jouer. Mais pour bien comprendre les actes de ce prince, et son hostilité contre la France, il faut se reporter à ce qui se passait alors en Europe. L'ambition de l'Autriche avait soulevé contre elle depuis bientôt sept ans les princes protestants de l'Allemagne que le roi de Danemark avait soutenus de ses armes. On sait qu'un d'entre eux, Frédéric V, électeur Palatin, beau-frère de Jacques Ier, roi d'Angleterre, avait voulu empêcher Ferdinand II de ceindre la couronne impériale et avait offert tour à tour cette couronne à Henri II, duc de Lorraine, à Maximilien de Bavière, beau-frère de ce dernier, et à Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Lorsqu'il vit que ses offres étaient repoussées, Frédéric, à la grande joie de l'Angleterre, se fit décerner à lui-même le titre de roi de Bohême.

Ce fut vers cette époque que Maximilien Ier, fils de Guillaume V et de Renée de Lorraine et époux d'Élisabeth, fille de Charles III, duc de Lorraine, oncle par conséquent de Charles IV, devint le chef de la Ligue catholique d'Allemagne qui s'apprêtait à combattre les visées ambitieuses du Palatin et des Électeurs protestants, ses alliés.

Alors que Luynes était à la tête des affaires en France, malgré l'opposition de quelques-uns de ses conseillers, Marie de Médicis promit des secours à l'empereur et se déclara hautement son alliée. La conduite de la veuve de Henri IV était rationnelle, car, suivant l'opinion émise par le président Jeannin, la puissance de l'Autriche, au lendemain de la mort du grand roi que la France venait de perdre, n'était plus un danger pour la France, puisque l'Allemagne était affaiblie par ses divisions et que

Digitized by Google

l'Espagne avait besoin de se remettre des coups qu'elle avait reçus. D'un autre côté, les protestants allemands menaçaient par leurs spoliations et leur propagande l'existence de la religion catholique au sein de l'empire, et il était naturel et urgent que le roi très chrétien cherchât par son intervention à apaiser les troubles qui bouleversaient cet empire et l'ouvraient à l'invasion des Ottomans. Le gouvernement français envoya donc des ambassadeurs à la conférence d'Ulm. Ils passèrent par Nancy (3 juillet 1620).

L'union protestante, soit lâcheté, soit égoïsme, laissa le Palatin se débattre en Bohême contre l'armée impériale et se borna à lui garantir ses États héréditaires. Les ambassadeurs français poussèrent jusqu'à Vienne, mais refusèrent, au nom de Louis XIII, malgré ses promesses, tout secours effectif à l'empereur. La victoire remportée par Ferdinand II, près de Prague, à la Montagne-Blanche et à laquelle contribua Charles IV, changea la face des choses (1620).

Lorsque Richelieu arriva au ministère, il rompit en visière avec la politique de ses prédécesseurs qui ne visaient réellement qu'à une neutralité peu compromettante. Il conçut le secret dessein d'essayer de couper les ailes à l'ambition toujours croissante de l'empire en soutenant secrètement, dès le principe, les États protestants de l'Allemagne, tout en leurrant de belles paroles les États catholiques. Jusqu'à la prise de La Rochelle, Richelieu ménagea, tout en fourbissant ses armes, l'Espagne, cette alliée naturelle de l'empire, car il avait encore besoin de son alliance et voulait l'empêcher de se jeter dans les bras de l'Angleterre.

Digitized by Google

Si, quittant la France, nous reportons nos yeux vers l'Allemagne, nous nous rappellerons qu'en 1625, lors du mariage de Henriette de France, sœur de Louis XIII, avec Jacques Ier, roi d'Angleterre, Maximilien de Bavière éprouva de sérieuses inquiétudes. Il craignit que l'alliance de l'Angleterre et de la France n'amenât tôt ou tard la restauration du Palatin dont il occupait les États. Mais Richelieu, jouant au plus fin avec le Bavarois, « ce rusé renard », comme l'appela plus tard Mazarin, lui promit son intervention lorsqu'il s'agirait de trancher la question épineuse de la possession du pays en litige, à condition qu'il s'engageât à ne pas assister l'Espagne et à ne pas marcher à son secours, ce qu'il s'apprêtait à faire. Et pour mieux préciser ses désirs, le cardinal demandait que la Ligue catholique dont Maximilien était l'âme et le chef n'aidât pas les Espagnols à se maintenir dans la Valteline, séparât ses intérêts de ceux de l'empire et lui refusât le secours de ses armes. Richelieu, faisant preuve dès son début, d'un véritable génie politique, essaya de faire signer un traité particulier entre Christian IV, roi de Danemark, qui bataillait en faveur du Palatin, et les États catholiques, qui auraient ainsi secoué la tutelle de l'empire. La lâcheté du Danois fit échouer la diplomatie française. Il signa à Lubeck un traité honteux avec Ferdinand II (1629).

Moins hypocrite que son oncle qui s'appuyait tour à tour sur l'Autriche et sur la France et avait réussi à se faire nommer Électeur, Charles IV se donna corps et âme à l'Autriche et à l'Espagne.

Un de ses biographes, Guillemin, prétend qu'il avait conçu l'espoir d'épouser un jour Anne d'Autriche, après

Digitized by Google

avoir fait annuler son mariage avec Nicole, et de poser sur sa tête la couronne de France. Un fait est certain, c'est qu'il avait hérité de l'ambition des Guises et voulait jouer le même rôle. L'amour que lui avait inspiré sa belle cousine, la duchesse de Chevreuse, épouse d'un descendant du Balafré, ne fit qu'activer l'ambition dévorante du Lorrain. Sa raison s'égara. Il ne réfléchit pas à l'exiguïté de son duché, au petit nombre de ses soldats et à la modicité de ses ressources financières. Il se rappelait que son aïeul Charles III avait été sur le point de devenir roi de France, au temps de la Ligue, et il croyait être plus adroit ou plus heureux que ne l'avait été le beau-frère de Henri IV. Il faut reconnaître que les provocations de Richelieu et les annexions faites par Lebret, son agent, de quelques territoires lorrains avivèrent les dissentiments naissants de l'époux de Nicole avec la France. Il lui manqua un ministre intelligent pour le guider de ses conseils et lui faire sonder le précipice qui se creusait sous ses pas. Quant à Richelieu, il eut le tort de ne pas reconnaître l'indépendance du duc et de lui reprocher les armements qui lui étaient nécessaires, placé qu'il était entre la France et l'Allemagne, menacé à la fois par l'ambition de Louis XIII et celle du Palatin.

Malheureusement pour lui et pour Marie de Rohan, leurs intrigues politiques et les secrets dont elle était la confidente ne restèrent pas inconnus à Richelieu. Celui-ci reçut un rapport précis sur ce qui se passait en Lorraine d'un sieur de Flavigny, résident français à Metz. Ce personnage peu connu et qui, croyons-nous, était directeur de l'arsenal de Metz, s'était depuis longtemps

Digitized by Google

fixé dans cette ville par suite de son mariage avec Mlle Rollin, dont le père était seigneur de Verny, petit village du Pays messin, confinant au duché de Lorraine. Quoique protestant, Flavigny faisait partie, à Metz, du conseil des Treize. Agent zélé des ministres de Henri IV et de Louis XIII, il se ménagea pendant 29 ans des intelligences avec les magistrats de Strasbourg, et essaya d'en faire des alliés de la France[1].

A Paris se trouva un traître qui profita des confidences que Charles IV lui avaient faites pour le trahir et le dénoncer à la vengeance de Richelieu. Il se nommait Achille de Harlay de Champvallon, marquis de Bréval. Neveu de l'archevêque de Rouen, il avait succédé à son père en qualité de surintendant des affaires de Charles IV en France. Dans une lettre datée du 30 novembre 1627, adressée à Richelieu, tout en se plaignant de son peu d'influence sur le duc : « Il est un temps, écrivait-il, en faisant allusion aux conseillers maladroits dont s'entourait Charles IV, où les esprits les plus violents passent auprès des princes pour les plus fidèles. » Mais il craignait d'être dénoncé à son maître qu'il trahissait et se consolait en pensant « que le bonheur de la Lorraine est dans la conservation des bonnes grâces du Roy et la dépendance de sa couronne[2] ».

Flavigny et Bréval avertirent Richelieu qu'un des nombreux amants de la duchesse de Chevreuse, lord Mon-

1. V. *Correspondance politique adressée au Magistrat de Strasbourg par ses agents à Metz* (1594-1683), publiée par E. de Bouteiller et Eugène Hepp. — Berger-Levrault et Cie, 1882.

2. La lettre que nous citons, en date du 30 novembre 1627, se trouve à la Bibl. nat. Fonds Godefroy, t. 270, fol. 165.

Digitized by Google

taigu, ami intime de lord Holland et de Buckingham, était arrivé à Nancy, chargé par Charles Ier, roi d'Angleterre, de sonder, avant de se rendre en Savoie, les intentions de Charles IV [1]. Montaigu revit donc à Nancy son ancienne maîtresse et sa visite détruisit dans l'esprit du duc, influencé par sa cousine, l'effet éphémère qu'y avait produit la venue en Lorraine de M. de Maillet, envoyé par la cour de Marie de Médicis. Il fut convenu entre Charles et Montaigu que, tandis que Buckingham débarquerait sur la côte française, que le duc de Guise, quittant la Savoie où il s'était réfugié, soulèverait la Provence, que Rohan et Soubise se déclareraient ouvertement contre le roi, que le duc de Savoie prendrait part à la coalition formidable qui menaçait notre pays; le duc de Lorraine, déjà à la tête de 15,000 hommes et pouvant compter sur un millier d'Impériaux, avec l'aide de François de Mouy-Chaligny, évêque de Verdun, assiégerait cette ville occupée par l'armée française.

Entre temps, on parlait du projet caressé par le comte de Soissons d'épouser la fille du Palatin et de s'unir aux ennemis de Richelieu.

Apprenant plus tard que Montaigu, toujours sur les grands chemins, s'apprêtait à revenir en Lorraine, Richelieu surveilla de près les allées et venues du lord et résolut de le faire arrêter au mépris du droit des gens. Bientôt

1. Par son père Jacques Ier, Charles Ier était fils de Marie Stuart, fille elle-même de Marie de Lorraine, sœur du duc François de Guise; il appartenait ainsi à la branche cadette de la maison de Lorraine. Le duc Charles IV descendait de la branche aînée. — Note de M. O. Vigier : *La Politique extérieure de Richelieu.* (*Revue des questions historiques*, 1er avril 1889.)

Digitized by Google

le cardinal eut la joie d'apprendre que l'agent de l'Angleterre était tombé dans un guet-apens préparé par ses soins. Montaigu fut fait prisonnier sur le territoire lorrain, par le sieur de Bourbonne, fidèle exécuteur des ordres de Richelieu, et enfermé dans le château de Coiffy.

Il est inutile de dépeindre la colère de Charles IV lorsqu'il apprit l'attentat inqualifiable commis par le ministre français.

Charles IV craignit d'être compromis par la teneur des dépêches dont Montaigu était porteur. Il envoya aussitôt à Paris le prince de Phalsbourg. Louis XIII et Richelieu étaient alors devant La Rochelle et en faisaient le siège. La reine-mère ne put prendre sur elle la responsabilité de l'élargissement de Montaigu. Les progrès du siège de La Rochelle permirent bientôt au roi et à son ministre de passer quelques jours à Paris (24 février — 4 avril). Charles IV prit la poste et vint demander lui-même à son cousin la grâce de Montaigu en même temps que celle de la duchesse de Chevreuse. Le premier fut mis en liberté et Marie de Rohan obtint la permission de revenir en France [1].

Au mois de mai, Charles IV, de retour à Nancy, envoya à la cour de France le sieur de Couvonge en le chargeant d'assurer Richelieu de son dévouement. La lettre dont le gentilhomme lorrain était porteur contenait ces phrases hypocrites : « Vous scavez combien j'ai

1. Au mois de janvier 1628, Charles IV reçut à Nancy la visite de Dacres, ambassadeur du roi d'Angleterre auprès de la Ligue grise. Charles Ier espérait obtenir des secours du duc. (Aff. étr. Lorr., t. XV, fol. 220.)

Digitized by Google

de tout temps recherché et chéri vos bonnes grâces et m'y fait espérer quelque part, puisque vous me l'avez promis. La plus grande preuve que je n'en saurais donnée (*sic*), en attendant que je vous en donne quelque digne de mon affection, sera qu'il vous plaise d'ajouter foy, puisque je fais profession de ne jamais manquer à ce que j'ai prômis, etc. [1]. »

On ne pouvait certes paraître plus affectueux et plus dévoué.

Il est vrai que la conspiration ourdie contre la France avait échoué.

A la fin de l'année, la prise de La Rochelle détruisit momentanément les espérances belliqueuses de Charles IV (28 octobre 1628).

Malgré les fêtes fréquentes qui animaient la cour de Lorraine et que la mort de Christine de Salm avait à peine interrompues, la duchesse Nicole n'était pas heureuse et les distractions ne parvenaient pas à la distraire de ses chagrins et de ses préoccupations.

Son mari, qu'elle avait aimé et qu'elle aimait peut-être encore, depuis longtemps ne lui avait donné que trop de preuves de sa légèreté et de son inconstance. Pieuse et sainte femme, dépourvue de toute coquetterie, Nicole chercha et trouva des consolations dans la prière et dans la pratique de toutes les vertus. Elle était charitable, bonne pour le peuple et serviable pour tous. On

---

1. Bibl. nat. Godefroy, t. CLXX, fol. 290.

A cette époque Charles IV touchait encore une pension de la France. Ce n'est qu'en 1630 qu'il fut dans l'impossibilité de se la faire payer, car le banquier Feydeau sur lequel elle était assignée fit banqueroute. (Arch. de la Meurthe. B. 1492.)

Digitized by Google

pouvait dire avec raison qu'elle avait hérité des vertus de ses ancêtres paternels et de celles de sa mère.

Elle aimait à se livrer à la pratique des bonnes œuvres et distribuait chaque jour de nombreuses aumônes. Pour ne citer qu'un de ses actes de charité, nous apprenons, en lisant l'énumération de ses dépenses privées, que tous les ans, ainsi que l'avait fait la duchesse douairière, elle employait une somme de 700 fr. à doter deux jeunes filles pauvres au mariage desquelles elle tenait à assister dans l'église collégiale de Saint-Georges, le jour de la Conception de la Sainte-Vierge [1]. Le jeudi saint, Nicole invitait 13 pauvres à dîner et les servait elle-même [2].

Ses plaisirs étaient simples. La musique avait le don de charmer son âme portée à la mélancolie et elle jouait du clavecin. C'était du moins son instrument favori. Non seulement il y avait des musiciens attachés à la Chambre de Charles IV et à celle de sa femme, mais l'été la jeune duchesse se plaisait à venir écouter dans le parc de son château d'Einville des musiciens auxquels elle avait fait construire une estrade [3].

Lorsque la chaleur était grande, la fille de Henri II allait se baigner dans la Meurthe, au-dessus du moulin de Tomblaine [4], et elle se livrait souvent à la chasse au faucon [5].

---

1 Arch. de la Meurthe. B. 1467.

2. *Passim*, B. 1472.

3. *Passim*, B. 5810. V. aussi : *La Musique en Lorraine*, par M. A. Jacquot.

4. *Passim*, B. 7757.

5. *Passim*, B. 3912. — En 1634, la duchesse Nicole dépensa

Digitized by Google

Si l'amour de Charles IV pour la duchesse de Chevreuse avait été un outrage pour le cœur de Nicole, si elle avait souvent envisagé avec tristesse l'avenir de son duché, que les circonstances et la mauvaise politique de son mari compromettaient, elle ne put se réjouir longtemps du calme relatif qui régna en Lorraine après le départ de Marie de Rohan. A l'influence pernicieuse de cette femme dangereuse succéda bientôt l'influence aussi funeste de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Ce prince, spirituel comme son père, était essentiellement vicieux, haineux et versatile. Il détestait son frère et s'était soumis jusqu'alors avec peine au joug de son autorité royale, menant une vie inutile et s'entourant d'amis compromettants. L'omnipotence de Richelieu l'exaspéra et il se jeta par dépit dans les bras des Mécontents. Veuf de Marie de Montpensier, c'est inutilement que sa mère et le roi voulurent le marier à une des filles du duc de Toscane. Il s'amouracha subitement de Louise-Marie de Gonzague, fille du duc de Nevers-Mantoue, dont Richelieu soutenait les droits en Italie.

Mais cet amour passionné déplut au cardinal qui fit

2,000 fr. pour ses menus plaisirs pendant les mois de janvier et de février, c'est-à-dire quelque temps avant son départ pour la France qui eut lieu au mois de mai.

On délivra cette année à la duchesse la somme de 3,666 fr. 8 gros « sur et à bon compte que Madame doit avoir pour chacun quartier pour son entretenement d'habits et de ses pages, carossiers et autres ». — La duchesse Nicole recevait donc, rien que pour son entretien personnel et celui de sa maison, la somme annuelle de 10,098 fr. 24 gros. — La duchesse Nicole avait ses gardes commandés par M. de Riguet, l'assassin du comte de Lutzelbourg. Elle tint sur les fonts de baptême un des enfants de cet être infâme. Le lieutenant de la compagnie des gardes de la duchesse se nommait M. de Villiers.

Digitized by Google

interner la jeune princesse au bois de Vincennes. Cette mesure violente mit le comble à la colère de Gaston d'Orléans. Quittant subitement la cour, il se réfugia à Montargis, au mois d'août 1629. Pour ne pas se rencontrer avec son frère, revenu du Languedoc en triomphateur, il vint plus tard à Saint-Dizier, ville située sur les frontières de la Lorraine.

De cette ville il envoya le sieur de Mouy-Mailleraye à Charles IV. Ce gentilhomme demanda au duc de Lorraine s'il consentait à recevoir le jeune prince. Le duc envoya à son tour à Monsieur le duc d'Ermonville pour l'inviter à venir à Nancy, « où il serait, lui écrivait-il, le maître de la maison ».

Au mois de septembre, le frère de Louis XIII quitta Ligny, terre appartenant à la maison de Luxembourg, et entra en Lorraine. François de Vaudémont, père du duc régnant, alla au-devant de lui jusqu'à Gondreville[1]. Charles IV était malade et gardait le lit. Le cardinal Nicolas-François, le prince de Phalsbourg, le marquis de Mouy-Chaligny et un grand nombre de gentilshommes avaient accompagné le duc François.

Le séjour de Monsieur en Lorraine ne pouvait qu'aviver les dissentiments qui commençaient à s'élever entre Louis XIII et Charles IV et qu'avaient fait naître son alliance avec les ennemis de Richelieu et ceux de la France, la présence de la duchesse de Chevreuse à Nancy, les levées incessantes faites par Charles et enfin la révélation

1. Archives de la Meurthe. B. 6225. Dépenses pour ouvrages au château de Gondreville à la venue de Gaston d'Orléans, frère du roi Louis XIII.

Digitized by Google

de ses agissements secrets, duc à l'examen des papiers de Montaigu.

Il aurait été prudent de la part du duc de Lorraine, après l'insuccès de la conspiration à laquelle il avait pris part et la mise en lumière de ses desseins, de se maintenir dans la neutralité la plus absolue. Prince léger et inconséquent, dissimulé mais imprudent, voulant imiter parfois les ruses du renard, mais comme lui, ne pouvant éviter les morsures du loup, il alla cette fois, franchement et sans réflexion, au-devant du danger et sembla provoquer de pied ferme Louis XIII qui le guettait et le faisait surveiller par ses agents secrets. Au mépris de ses engagements pris lors de son dernier voyage à Paris après l'arrestation de Montaigu, au risque de compromettre le succès des tentatives d'alliance faites par la France avec Maximilien de Bavière et la Ligue catholique, Charles IV ne craignit pas de recevoir chez lui un prince révolté avec tous les honneurs que l'on rend à un prince du sang dont on est l'ami et l'allié et il en épousa ouvertement les rancunes.

Il fit tirer en son honneur plusieurs salves d'artillerie sur les remparts de Nancy, et les bourgeois de cette ville, partageant la joie de leur souverain, déchargèrent leurs mousquets pour fêter l'entrée de Gaston dans leurs murs. La duchesse Nicole, ayant à ses côtés les princesses du sang, reçut le frère du roi de France en haut du grand escalier du palais ducal.

Lorsque Charles IV fut rétabli, les tournois et les festins se succédèrent à la cour de Lorraine[1]. Un témoin

1. Voir, aux archives de la Meurthe, B. 7767, les dépenses pour

Digitized by Google

oculaire raconte que Charles poussait l'obséquiosité si loin que chaque fois que Gaston parlait, il se découvrait et faisait de profondes révérences.

Le carrosse de la duchesse Nicole, réparé et mis à neuf, fut mis à la disposition du fils de France[1].

Cependant Charles, dans un moment de bons sens, se mit à penser que ses prévenances exagérées envers Monsieur pouvaient exaspérer Louis XIII et Richelieu. Fidèle à sa politique ondoyante et en partie double, sans honnêteté et sans franchise, captieuse et dissimulée, il envoya à Louis XIII le sieur de Couvonge[2] pour l'avertir de la présence de Gaston d'Orléans à Nancy. Unissant le mensonge à la duplicité, le duc ne craignit pas d'assurer son royal cousin de son désir de réconcilier Monsieur avec la cour de France.

CHAPITRE III

DÉCEMBRE 1629 — MAI 1634.

Malgré les procédés étranges de Charles IV, la cour de Saint-Germain fit encore preuve envers lui d'une patience évidente. C'est que Richelieu, malgré les services éminents rendus par lui à Louis XIII et à la France, sentait en ce moment que ses ennemis, grâce à la complicité

---

meubles portés dans les salles et chambres de la cour où logait Monsieur (1629).

1. *Passim*, B. 1473. — Somme payée à un doreur pour ouvrages à un carrosse de la duchesse (Nicole), pour servir à l'entretien de Monsieur.

2. Bailli de Bar.

Digitized by Google

de Marie de Médicis dont il avait essayé de secouer le joug et de détruire l'autorité absorbante, cherchaient à miner son influence dans l'esprit du roi. Il offrit même sa démission. La comédie du mécontentement joué par le cardinal ne fut pas longue et Louis XIII n'eut pas de peine à reconnaître que son concours lui était indispensable. Il s'agissait plus que jamais de continuer la politique de Henri IV en abaissant l'Espagne et, par contre, l'empire, son allié.

Il s'agissait aussi d'empêcher la Savoie de s'unir aux deux nations rivales de la France et d'agrandir au besoin nos frontières du côté de l'Italie par laquelle, les Espagnols, maîtres du Milanais, pouvaient tendre la main à l'Allemagne. Avant d'assurer le plein succès de ses projets, Richelieu avait besoin de réconcilier Gaston d'Orléans avec le roi. Dans ce but, il envoya à Nancy le duc de Bellegarde et Le Bouthellier, secrétaire d'État (11 décembre 1629). Ils arrivèrent dans cette ville les mains pleines de promesses, le 18 décembre. Il ne s'agissait rien moins que d'accorder à Monsieur, s'il consentait à un accommodement, une augmentation considérable d'apanages et de revenus.

Mais Gaston d'Orléans était un être passif, sans ressort et dépourvu de toute initiative. Il était l'instrument et le jouet de deux hommes tarés, sans conscience, bons à tout faire, dont l'influence sur ce prince spirituel, brave au besoin, mais faible, indécis et timide, fut éminemment désastreuse pour lui et pour la France.

L'un de ces hommes se nommait Antoine de Laage de Puylaurens.

C'était un homme jeune, beau, élégant, grand séduc-

Digitized by Google

teur de femmes, de vie lascive et oisive. Il se vantait d'être athée et avait pour devise : « Scusando le non le cognosso. »

Dès son arrivée en Lorraine, il s'éprit de Marguerite de Lorraine, sœur du duc régnant. Elle était coadjutrice de sa tante Catherine, abbesse de Remiremont et n'avait que 13 ans. Elle était déjà fort belle. On prétend que la jeune princesse, à peine nubile, accueillit favorablement les avances du cadet de Gascogne. Mais celui-ci, plus prudent qu'amoureux, eut le tact de réprimer les premiers élans de sa passion, si passion il y eut de sa part. Comprenant bien vite qu'un petit gentilhomme comme lui ne pourrait jamais obtenir la main de la sœur d'un duc régnant, allié aux plus grandes familles de l'Europe, il chercha habilement à diriger les regards de son maître vers le charmant visage de la jeune et séduisante chanoinesse.

Monsieur était destiné à succéder peut-être dans un court délai à Louis XIII dont la santé était chancelante et qui n'avait pas encore d'enfant. Devenir le premier ministre du futur roi de France en même temps que l'amant de la princesse de Phalsbourg, femme galante et fort coquette, fut le rêve caressé par Puylaurens pendant son séjour en Lorraine. Henriette de Phalsbourg détestait son mari; elle avait voulu même, disait-on, l'empoisonner en lui faisant avaler un breuvage préparé par ses soins. Aussi répondit-elle à l'amour vrai ou simulé du séduisant Puylaurens. Quant au jeune prince, grâce aux moyens habiles employés par son confident et à l'entremise obligeante de la princesse de Phalsbourg, il sembla oublier peu à peu les serments de fidélité qui l'u-

Digitized by Google

nissaient à Mademoiselle de Nevers et s'éprit des charmes naissants de Marguerite de Lorraine. Sous l'inspiration de Monsieur et de Puylaurens, la cour de Lorraine, jusqu'alors si exemplaire, devint une vraie cour d'amour.

Les belles dames de la noblesse se firent courtiser à l'envi par les gentilshommes français qui avaient accompagné Monsieur.

Un autre confident de ce prince se nommait Jacques Le Coigneux. Descendant d'un potier d'étain, fils d'un procureur au Parlement, conseiller lui-même en cette cour, après avoir été abbé de Saint-Euverte d'Orléans, il était devenu chancelier de Monsieur. Il était veuf de Mlle de Cerisiers, fille d'un maître des comptes, et, prétendant faire servir son veuvage à son ambition, malgré ses mauvaises mœurs, il aspirait à la pourpre romaine; mais Richelieu, qui avait deviné en lui un adversaire dangereux, tout en le leurrant de belles promesses, s'opposait en secret à la réalisation de ses rêves. Il possédait une arme terrible contre lui : il avait appris qu'il était marié secrètement à Marie Droguet, fille d'un sergent. Soit crainte que son union ne fût découverte, soit pour courir deux lièvres à la fois, Le Coigneux sollicitait également la charge de président à mortier. Ce fut uniquement afin de pouvoir se faire marchander par Richelieu qu'il embrassa le parti de Gaston d'Orléans et le suivit dans son exil volontaire.

Les émissaires de Richelieu, dès leur arrivée à Nancy, promirent le gouvernement de la ville et du château d'Amboise à Puylaurens et la simarre à Le Coigneux, car le cardinal était pressé d'en finir avant son départ pour l'Italie, fixé au 29 décembre 1629. Il s'agissait de

Digitized by Google

mettre à la raison le duc de Savoie qui, comme Charles IV, avait la hardiesse de ne pas se soumettre aux injonctions de la cour de Saint-Germain et favorisait les Impériaux, occupés du siège de Mantoue, ainsi que les Espagnols, maîtres du Milanais. La place de Monsieur aurait été dans cette armée brillante que Richelieu conduisait à la victoire. Il préféra à un commandement 20,000 francs de revenu et les gouvernements d'Orléans, de Blois, de Vendôme et de Chartres. A ce prix il consentit à céder aux prières de Puylaurens, Le Coigneux, Bellegarde et Le Bouthellier. Il arriva à Paris le 25 février 1630 et eut une entrevue, le 17 avril, avec le roi à Troyes. Mais pendant son absence, Marie de Médicis, à laquelle on avait confié la régence, en avait profité pour assouvir sa haine florentine contre la famille du duc de Nevers et avait fait interner sa fille à Vincennes. Malgré ses nouvelles amours, Gaston d'Orléans qui, pendant quelque temps avait semblé prendre au sérieux son rôle de fils de France, exprima bien haut son mécontentement. Ce ne fut qu'un feu de paille.

Les succès remportés en Savoie par l'armée française, commandée par Louis XIII, eurent leur retentissement en Lorraine et forcèrent Charles IV au repos et au silence. Cela ne dura pas. Il apprit bientôt la maladie du roi à Lyon et le renouvellement des intrigues des ennemis de Richelieu, qui devaient aboutir à la glorification de ce dernier et à la confirmation officielle de sa puissance.

Si nous envisageons maintenant ce qui se passait en Allemagne, nous verrons que la diète de Ratisbonne, convoquée par Ferdinand II, n'avait pas eu le résultat sur lequel comptait l'empereur. Les princes catholiques alle-

Digitized by Google

mands, influencés par le duc de Bavière et peut-être par la diplomatie de Richelieu, exprimèrent le mécontentement que leur avait inspiré l'ambition de Wallenstein, généralissime de l'armée impériale, et forcèrent l'empereur à lui enlever son commandement. Une partie des Électeurs songèrent à conférer la dignité impériale à Maximilien. S'ils avaient réussi dans leur dessein, les destinées de Charles IV, neveu de cet Électeur, se seraient modifiées et l'ambition qui avait envahi son âme aurait pu s'exercer sur un champ beaucoup plus vaste. Il serait devenu le vicaire de l'empire et, en cas de victoires, il aurait pu prétendre à une augmentation de territoire et au partage des dépouilles dévolues au vainqueur.

En attendant la mise à exécution de ses rêves, malgré les promesses de neutralité qu'il avait faites à Louis XIII, l'époux de la duchesse Nicole rappela les Impériaux qui avaient abandonné Vic et Moyenvic, villes du temporel de Metz, qu'il prétendait lui appartenir, et les pria d'occuper de nouveau, en son nom, ces deux villes (mai 1630). Il fit contribuer ses sujets, ceux de la duchesse douairière et ceux du prince de Phalsbourg à l'entretien des soldats de l'empereur. Il se flattait de l'espoir que celui-ci lui abandonnerait plus tard Moyenvic et que le roi de France n'oserait s'en emparer. Bientôt, se démasquant à demi, le héros de la bataille de la Montagne-Blanche se crut de force à lutter contre la France. Il embrassa presque ouvertement la cause des catholiques allemands, leva cinq régiments d'infanterie et mille cavaliers, fortifia Clermont-en-Argonne et Stenay et se plaignit amèrement des « mauvais traitements qu'il

Digitized by Google

recevait de la France ». Mais il était surveillé de près par de Marillac, gouverneur de Verdun. Ce dernier avertit Louis XIII des agissements de son trop remuant voisin, et le prince de Phalsbourg, tout dévoué à la France, fut chargé de sonder les intentions de son beau-frère. Le bâtard de Guise ne se doutait pas qu'il était espionné par sa femme, qui correspondait secrètement avec Puylaurens, son amant, dont elle désirait ardemment le retour en Lorraine.

Charles IV, inquiet des menaces de Louis XIII, envoya le marquis de Raigecourt à Ratisbonne en le chargeant officiellement de prier l'empereur de retirer ses troupes de Moyenvic, mais en réalité avec la mission secrète de le supplier de n'en rien faire. Marillac, doublant de précautions, proposa à Louis XIII de faire construire un fort à Frouard. Quant à Étain et à Mars-la-Tour, localités à travers lesquelles Louis XIII s'était réservé un passage, Marillac était d'avis qu'il ne fallait pas permettre à Charles IV de les fortifier, si l'on voulait laisser libre la route de Verdun à Metz. Un traité passé entre la cour de Saint-Germain et celle de Nancy défendait du reste au duc de Lorraine de fortifier Mars-la-Tour. Il n'en tint pas compte et y fit construire un château.

Si Marillac paraissait prendre à cœur la défense du Verdunois, tout fait supposer que cette sollicitude n'était qu'apparente et, au cours de son procès, on découvrit que ses voyages fréquents à Paris n'étaient motivés que par son désir de conférer avec Gaston d'Orléans, qui songeait déjà à lever de nouveau l'étendard de la révolte contre son frère, pendant que Gustave-Adolphe envahissait l'Allemagne à la tête de 15,000 hommes.

Digitized by Google

Richelieu, brouillé définitivement avec Marie de Médicis, après la *journée des dupes,* avait forcé Louis XIII à rompre complètement avec sa mère et à la reléguer à Compiègne, dont elle devait bientôt s'échapper pour se réfugier à Bruxelles. Ayant su capter la confiance de Louis XIII, dégagé de la tutelle de sa mère pour retomber sous la sienne, sentant sa puissance grandir, Richelieu se débarrassa de deux de ses ennemis. Il fit arrêter Marillac, garde des sceaux, et le maréchal, son frère. Ce dernier fut décapité.

Si maintenant nous jetons les yeux sur ce qui se passait alors en Espagne, nous constaterons qu'Olivarès, ministre du roi, avait compris tout le parti qu'il pouvait tirer de la haine jurée à Richelieu par Monsieur et par Charles IV, et partagée par Anne d'Autriche et la duchesse de Chevreuse. Philippe IV fut servi admirablement à la cour de France par les Guises et Mirabello, son ambassadeur à Paris. A Bruxelles, il eut pour complice de sa politique M. du Fargis, ambassadeur de France à la cour du cardinal-infant, dont la femme était l'amie et la confidente d'Anne d'Autriche, dévouée corps et âme à son frère Philippe et oublieuse de ses devoirs de reine de France.

Rien n'était plus facile que de corrompre Gaston d'Orléans, besoigneux et avide d'argent. Il se laissa acheter par l'Espagne. Quant à Charles IV, il était tout disposé à suivre l'inspiration de celui qui avait été son hôte en Lorraine et celle des ennemis de la France. Tout favorisait donc la vaste conspiration qui renaissait et de nouveau s'ourdissait presque publiquement en France avec l'appui de l'Espagne. Le parti qu'on a nommé depuis

Digitized by Google

le parti des Mécontents et auquel la maladie récente de Louis XIII, à Lyon, avait donné de nouvelles espérances, se grossit en même temps des protestants que la prise de la Rochelle avait exaspérés et de tous les catholiques intransigeants qui, comme Charles IV, craignaient que l'intervention de la France dans les affaires d'Allemagne ne fût pernicieuse à la religion catholique. Les Parlements eux-mêmes s'agitaient et l'esprit de révolte prenait de telles proportions en France que Biscarrat, successeur de Marillac à Verdun, refusa de remettre à Louis XIII la place qu'il lui avait confiée. Monsieur avait soulevé une partie de l'Orléanais contre l'autorité royale et espérait entraîner dans sa rébellion le Dauphiné et la Provence dont le duc de Guise, cousin de Charles IV, était le gouverneur.

Louis XIII, à l'instigation de Richelieu, quitta Saint-Germain-en-Laye, sa résidence habituelle, et, suivi d'une petite armée, sembla vouloir mettre lui-même à la raison son cadet révolté. Pure comédie, car il s'avançait sans se presser, comme s'il faisait un voyage d'agrément. Monsieur ne tenait pas à en venir aux mains avec son frère, car, comme tous ceux de son parti, il déclarait ne pas vouloir porter atteinte à l'autorité royale et n'avoir de haine que pour Richelieu, dont le pouvoir immense et l'ambition toujours croissante lui portaient ombrage et l'inquiétaient. Il se hâta donc de quitter l'Orléanais et d'entrer en Bourgogne. Plusieurs villes de cette province lui fermèrent leurs portes, le Parlement de Bourgogne fulmina contre lui. Pour se venger, il mit le feu à plusieurs maisons de campagne des conseillers de Dijon. Cependant, si les villes en général restaient fidèles

Digitized by Google

au roi, il n'en était pas de même des campagnes. Durant son voyage mouvementé, rempli d'incidents, Gaston d'Orléans entendit crier sur son passage : Vive Monsieur et la liberté du peuple ! Lorsque Louis XIII sut que son frère, qu'il suivait pas à pas, était entré à Besançon, ville impériale, il se déclara satisfait de sa campagne fantaisiste et reprit le chemin de l'Ile-de-France (mars 1631).

A cette époque, l'archevêque de Besançon se nommait Ferdinand de Rye. Il appartenait à une ancienne famille de la Franche-Comté qu'il administrait, au nom du roi d'Espagne, de concert avec le Parlement de Dôle. Gaston d'Orléans adressa une requête au Parlement en lui demandant de séjourner dans le pays et d'y pouvoir recruter à son aise des soldats. On lui répondit qu'on lui avait accordé l'hospitalité ainsi qu'à son escorte, mais que le traité de neutralité qui liait la Comté avec la France empêchait le Parlement de lui accorder l'autorisation de rassembler une armée dans le pays comtois et d'en faire un centre de conspiration. Alors affluaient de tous côtés les soldats déserteurs de l'armée de Savoie. Ils se mirent sous les ordres de Gaston d'Orléans qui leur donna pour chefs Jacques d'Étampes, seigneur de la Ferté-Imbault, et Delbesme, ancien gouverneur de Saint-Dizier.

Les troupes de Monsieur se composaient de deux régiments d'infanterie et de 8,000 cavaliers.

L'attitude énergique des habitants de Fougerolles, terre de surséance, placée entre la Comté et la Lorraine et défendue par la Palissade, capitaine du comte de Fontaine, obligea les soldats du duc d'Orléans à se réfugier

Digitized by Google

en Lorraine pour la seconde fois. Il avait alors 29 ans. Si nous en croyons Mme de Motteville, le second fils de Henri IV avait les traits du visage fort beaux. Ses yeux étaient bleus et ses cheveux noirs.

Il ressemblait, dit encore la dame d'honneur d'Anne d'Autriche, à un fils de roi, mais mal nourri ; il était bon et de facile accès, avait de l'esprit, parlait bien et raillait agréablement. Disons encore une fois qu'il était profondément vicieux. Son éducation avait été détestable et la plupart de ses gouverneurs avaient essayé de le corrompre, ce qui n'avait pas été difficile. Ne s'était-il pas amusé une nuit à détrousser, au nez du guet, les passants, sur le Pont-Neuf? N'avait-il pas aussi fondé, peut-être pour faire contraste avec l'Académie fondée par Richelieu, une autre académie à laquelle il avait donné le nom de *Vauriennerie?*

Son entourage valait encore moins que lui.

C'était Roger de Saint-Larry, duc de Bellegarde, gouverneur de la Bourgogne et grand écuyer, ancien compagnon de plaisirs de Henri IV et son rival auprès de Jacqueline de Bueil ; c'était Saint-Ibar, Varicaville, Fontrailles, Montsigot, Boisdenemetz, Roannais et le célèbre abbé de la Rivière, qui devait mourir évêque de Langres, après une vie fertile en intrigues et en débauches.

Au milieu de ces hommes dépravés se trouvait un homme de valeur, un des fondateurs de l'Académie française.

C'était Voiture, M. de Voiture, comme on l'appelait à l'hôtel de Rambouillet dont il était un des hôtes assidus.

Fils d'un marchand de vin d'Amiens, il avait été le

Digitized by Google

condisciple du comte d'Avaux et avait réussi, grâce à son talent d'épistolier et de versificateur, à s'introduire dans le monde aristocratique.

Avant de deviner et de prôner le génie de Richelieu, il suivit quelque temps la fortune de Gaston d'Orléans, fut envoyé par lui en ambassade en Espagne et fut nommé contrôleur général de sa maison.

Quand il arriva en Lorraine avec son maître, en 1631, il comptait à peine 28 ans. Il avait, comme il l'écrivait à M^lle^ de Rambouillet dont il était l'ami fervent, la taille à deux ou trois doigts au-dessus de la médiocre, avait la tête assez belle, avec beaucoup de cheveux gris, les yeux doux, mais un peu égarés, et le visage assez niais. En revanche, il était le meilleur garçon du monde et était amoureux de toutes les jolies femmes. Il n'en fallait pas plus pour réussir.

Montsigot avait été envoyé par Monsieur à Nancy afin de demander en son nom la main de Marguerite de Lorraine et de savoir si le duc était diposé à le recevoir. Celui-ci fit d'abord quelques objections et allégua qu'en accueillant un prince révolté il craignait de déplaire au roi de France. Toutefois, il finit par consentir à l'entrée de Gaston en Lorraine et lui fit répondre qu'il était excessivement flatté de l'honneur que Monsieur lui faisait en briguant son alliance, mais qu'il avait besoin de réfléchir quelque temps avant de se décider au sujet d'une affaire aussi grave. Aussitôt, pour faciliter l'entrée de Monsieur dans son duché, il envoya à Darney (Vosges) huit coureurs et des relais. La Grange-aux-Ormes, marquis d'Hattonchâtel, diplomate français qui avait représenté la France à la diète de Ratisbonne,

Digitized by Google

avertit immédiatement Louis XIII de la présence de Monsieur en Lorraine. Charles IV, pour montrer plus d'empressement, alla lui-même au-devant de son hôte jusqu'à Épinal. Il portait, comme à l'ordinaire, une casaque de buffle, ce qui étonna beaucoup les gentilshommes composant la suite de Monsieur. Cette casaque avait de vieilles manches de velours noir râpé. On aurait cru, dit le marquis de Montbrun dans ses *Mémoires*, que c'était là un meuble qui, avant que de lui servir, avait fait plusieurs campagnes sur le dos de son père et de son aïeul. Tous ses courtisans étaient presque vêtus de même. Ceux de Monsieur étaient « dorés comme des calices [1] ».

On était en carême. La peste sévissait à Nancy. Charles IV jugea prudent de séjourner quelque temps à Épinal, où les plaisirs alternèrent avec les exercices de dévotion. La cour allait souvent au sermon. Percheron, depuis aumônier du roi, prêchait un jour dans une chaire à bras et au milieu d'une salle basse qui servait de chapelle à un couvent de filles. Toutes les princesses de Lorraine assistaient au sermon, accompagnées des plus belles chanoinesses de Remiremont. Gaston et ses amis s'étaient empressés de venir admirer tant de beautés réunies. On se serait cru à l'hôtel de Rambouillet. Percheron, intimidé par une si belle assemblée, perdit le fil de son discours, ce qui fit naître un rire général. Chaudebonne, d'une voix grave, lui cria : « Ne vous estonnez point, prenez votre papier et lisez. » Mais Percheron, troublé de plus en plus, ne retrouva pas son

1. *Mémoires du M^is de Montbrun*, Amsterdam, 1701, p. 412 et 413.

Digitized by Google

manuscrit et passa au second point de son sermon. Bientôt il perdit entièrement contenance et disparut.

Un autre jour, c'était un père augustin qui donnait le sermon. Voulant faire l'éloge de Charles IV, il s'écria : « Oui, l'on est abusé de croire que le pays de Vosges soit petit; car voyez mon mouchoir. Si le prenant par le milieu, j'en fais une montagne, il ne paraît pas grand. Si je le déplie et l'étends, vous le voyez long et large, d'une considérable grandeur. Il en est de même du pays de Vosges et des autres pays de son Altesse, lesquels étant montueux, si vous les considérez en forme de plaine, ils seront égaux à des royaumes et tout ensemble iront de pair avec la France et l'Espagne ! » La flatterie ne pouvait être plus hyperbolique. Après Pâques, la cour de Lorraine revint à Nancy [1].

Le palais ducal et la Carrière furent le théâtre de fêtes brillantes. Il y eut combats à selle dessanglée, feux d'artifice, carrousels, enfin grand ballet exécuté par les princes et les princesses. On joua la comédie à l'hôtel de Salm [2]. S'il faut en croire Voiture, la cour de Lorraine ne brillait pas par la moralité : « Pas un de la suite de Monsieur qui n'ait une altesse à entretenir ou une princesse pour le moins. » — « Mais, quelque galante que soit la cour de Lorraine, ajoute l'ami de M^lle^ de Rambouillet, je m'y trouve aussi seul que je faisois il y a huit

1. *Mémoires de Goulas.*

2. Despenses pour les carrousels, courses de bagues et courses à selle dessanglée faits au château, — pour le théâtre dressé à l'hôtel de Salm pour des comédiens. — (Arch. de la Meurthe, B, 7773.)

Charles Deruet décora une machine pour les ballets qui furent dansés par le duc lui-même.

Digitized by Google

jours dans les voyages de la Beauce, et je me souviens d'avoir eu quelquefois meilleure compagnie dans les ruisseaux de Paris que je n'en ai encore rencontré dans la chambre de la duchesse. » Ce jugement n'était pas assurément flatteur pour les dames de la cour de Nicole. Voiture, comme plus tard Mme de Staël, avait, paraît-il, la nostalgie des ruisseaux de Paris. Il faut dire, à sa décharge, qu'il arriva à Nancy malade, maigre et défait. Il éprouvait des étouffements et des faiblesses. Il se plaignait à sa belle maîtresse qui devint plus tard la marquise de Montausier, de ne pas trouver de *thériaque* à Nancy pour se soulager et redoutait que la capitale de la Lorraine ne lui fût aussi fatale qu'à Charles le Téméraire. Il craignait enfin que le jugement dernier ne le trouvât enterré dans cette maudite ville de Nancy qu'il avait prise en haine.

Il n'est pas étonnant que Voiture tombât malade à Nancy et y souffrît de la rate. La peste y régnait, ce qui força la cour à retourner à Épinal.

L'alliance intime contractée entre Charles IV et Gaston d'Orléans inspirait de grandes inquiétudes à Louis XIII et à Richelieu, car la paix signée à Ratisbonne, le 13 octobre 1630, par le P. Joseph et Brûlart de Léon n'avait pas dissipé les dissentiments qui s'étaient élevés entre la France et l'Empire. On se contenta de vider la question de l'investiture du duché de Mantoue, tout en réservant les droits de Marguerite de Gonzague, mère de la duchesse Nicole. Richelieu désirait, avant de prendre part aux affaires de l'Allemagne et d'intervenir sérieusement dans la querelle armée des Électeurs protestants avec l'Empire, pouvoir retirer ses troupes de l'Italie. Le P. Jo-

Digitized by Google

seph, en promettant la paix générale et en y comprenant le duc de Lorraine, avait dépassé à coup sûr les instructions de Richelieu. Il fut désavoué. La complicité de Gustave-Adolphe avec la France démentait les intentions pacifiques du cardinal qui, jusque-là, cependant, avait eu beaucoup plus à se plaindre des agissements de l'Espagne que de ceux de l'Empire. Le but que Richelieu se réservait de poursuivre, en s'alliant avec la Suède, était de diviser l'Allemagne afin d'affaiblir l'Empire, ennemi héréditaire de la France. Quant à Gustave-Adolphe, il songeait à se venger de ce qu'on l'avait exclu des conseils de l'Empire et à se constituer le défenseur, en Allemagne, de la religion luthérienne dont l'édit de restitution avait menacé l'expansion. Quoique différant d'intentions, Richelieu et Gustave-Adolphe finirent par s'entendre et conclurent un traité d'ailliance à Berwald, le 23 janvier 1631. Chose curieuse, Richelieu, l'ennemi acharné des protestants en France, le vainqueur de la Rochelle, envoya des subsides considérables à un prince qui se déclarait l'ennemi du catholicisme et se préparait à ruiner et outrager dans leur culte les catholiques allemands. La conduite de Richelieu ne fut pas comprise comme elle devait l'être par les contemporains du puissant ministre et alluma la colère des catholiques intransigeants de France, entretenus dans leurs appréhensions par ses ennemis personnels. Le mécontentement des catholiques fut grand quand on connut les clauses du traité de Berwald, resté quelque temps secret. Richelieu tenait à ne pas se démasquer trop tôt, ne voulant pas inquiéter Urbain VIII. Aussi, lorsque les succès remportés par Gustave-Adolphe en Allemagne éton-

Digitized by Google

nèrent et effrayèrent l'Europe catholique, lorsqu'on eut appris les excès commis par l'armée suédoise, grâce à la complicité des princes protestants, lorsqu'on connut la victoire remportée, le 17 septembre 1631, à Leipzig par le roi du Nord, Richelieu ne put, sans se trahir, refuser à Charles IV l'autorisation d'aller se mesurer avec le vaillant capitaine dont la France venait de se faire un allié. Du reste, le cardinal avait tout intérêt à se débarrasser du voisinage gênant de Charles IV et de sa petite armée, puisqu'il pensait à envoyer Louis XIII dans les Trois-Évêchés. Charles IV confia la régence de son duché, non à sa femme, mais au duc François, son père.

Il emmena avec lui[1] le prince de Phalsbourg et le prince Nicolas-François, son frère. Après avoir mis une garnison à Saverne et à Haguenau que l'empereur lui avait données comme places de sûreté, il passa le Rhin à Worms le 31 septembre, et rejoignit Tilly à Miltenberg avec 12,000 hommes (19 octobre). L'armée impériale, composée de 28,000 jeunes soldats (et non de 60,000, comme dit D. Calmet), présentait peu de cohésion. Elle se dirigea vers la Franconie, envahie par Gustave-Adolphe. Mais celui-ci, que les rives fertiles du Rhin attiraient, laissa le maréchal Horn affronter le choc de Tilly, quitta Wurtzbourg le 16 novembre, entra à Francfort et menaça Mayence et Heidelberg. Tilly voulut retourner en Bavière, mais échoua devant Nuremberg et apprit la prise de Mayence par Gustave-Adolphe (23 dé-

1. Pendant l'absence de Charles IV, on sonna, pendant quatre mois, la cloche de l'horloge de la ville neuve de Nancy pour inviter le peuple à prier pour lui. (Arch. de Nancy, t. II, p. 224.)

Digitized by Google

cembre). L'Électeur de Saxe était entré en Bohême et avait occupé Prague (11 novembre). Charles IV ne put se rencontrer face à face avec le roi de Suède. A la remorque de Tilly dont il ne put secouer la torpeur, il vit s'évanouir ses rêves belliqueux.

Ce n'était point seulement le siége de Moyenvic qui avait nécessité la présence de Louis XIII dans les Trois-Évêchés. L'attitude arrogante de Gustave-Adolphe l'inquiétait vivement. Par le traité de Berwald, le roi de Suède s'était engagé à respecter les États catholiques de l'Allemagne. Après avoir enfreint sa promesse, il exigeait à cette heure, avant d'arrêter sa marche vers Munich, le désarmement presque complet des troupes bavaroises, la cessation de toutes hostilités, ainsi que la restitution des places conquises par la Ligue catholique depuis 1618. Quant à lui, il s'arrogeait le droit de garder celles dont il s'était emparé. A ces conditions, on ne pouvait s'entendre. Et cependant Louis XIII, qui avait signé, au mois de mai dernier, avec l'Électeur de Bavière un traité d'alliance défensive, que ce dernier n'avait pas observé, avait intérêt à le ménager, puisqu'il désirait s'en faire un allié contre l'Empire. Peut-être songeait-il encore à lui faire décerner la couronne impériale. Mais, pendant que Charnacé, ambassadeur du roi de France en Allemagne, leurrait Maximilien de belles promesses, La Saludie, autre agent de Louis XIII, en faisait de pareilles à Gustave-Adolphe que Richelieu, semblant tenir la balance égale entre le roi de Suède et la Ligue catholique, essayait d'éloigner des frontières de la France. Conseillé par le P. Joseph, ami de la paix, il craignait que Gustave-Adolphe ne s'emparât de l'Alsace et que

Digitized by Google

son voisinage ne devînt aussi dangereux pour la France que celui des armées impériales. L'avant-garde de l'armée suédoise avait déjà franchi le Rhin. Gustave-Adolphe, enorgueilli par ses victoires, se croyait l'envoyé de Dieu, commis par le ciel pour châtier les exactions des catholiques allemands. Il exigea de Louis XIII qu'il rappelât Charles IV de la Bavière. Le roi de France céda aux injonctions de son redoutable et compromettant allié.

Charles IV, mécontent de n'avoir pu se mesurer avec le roi du Nord, alla trouver son oncle à Munich. Il y rencontra de Lisle et de La Saludie, qu'y avait envoyés Richelieu. Ces deux diplomates, comme l'avait auparavant essayé Charnacé, s'efforçaient d'amener l'Électeur à une défection honteuse et de l'enchaîner à la politique française. Maximilien, perplexe, hésitait à obéir aux injonctions et aux supplications des ambassadeurs français. Il avait ordonné à ses généraux de garder le repos et de se tenir uniquement sur la défensive, sans tirer l'épée du fourreau. Charles IV supplia son oncle de ne pas trahir la cause impériale et de reprendre les armes contre Gustave-Adolphe. Ses exhortations furent couronnées de succès. Maximilien accepta la démission de Tilly, lui permit d'entrer dans un couvent et donna à Charles IV le commandement de son armée. La joie du duc de Lorraine fut de courte durée. Un courrier, envoyé par le duc François, son père, lui apprit que Louis XIII arrivait dans les Trois-Évêchés. Déçu dans ses espérances, le Lorrain reprit le chemin de la Lorraine. A son passage en Alsace, il fut insulté par les Strasbourgeois et les paysans. Quelques heures après son arrivée

Digitized by Google

à Nancy, il alla à Metz et s'y rencontra avec Louis XIII. Ce fut le 6 janvier 1632 que fut signé, par le duc et le roi, le traité de Vic qui cédait Marsal à la France. Pendant son séjour dans le pays messin, Charles, interrogé par le roi sur les intentions matrimoniales de Gaston d'Orléans, simula l'étonnement et manifesta son ignorance de pareils projets. Cependant, le 2 janvier avait eu lieu, dans la chapelle du Saint-Sacrement de Nancy, le mariage secret de Monsieur et de Marguerite de Lorraine, avec l'assentiment du duc. Louis XIII, que ses espions n'avaient pas trompé, mais qui ne croyait pas le moment favorable à l'expansion de sa colère, reprit le chemin de Paris. Quelques jours après son départ de Metz, la duchesse Nicole fut frappée dans ses plus chères affections. Sa mère, Marguerite de Gonzague, mourut le 7 février 1632. C'était une sainte et honnête princesse. Charles IV ne l'avait jamais aimée et l'avait fait cruellement souffrir, mais la mère et la fille avaient toujours été très attachées l'une à l'autre et avaient uni leurs douleurs et leurs ressentiments.

Les serments d'amitié faits par Charles IV à Louis XIII n'étaient que mensongers. Encouragé par les promesses des Impériaux et des Espagnols, il élabora des projets d'invasion en Champagne, en Languedoc et en Picardie, dès le départ du roi. Celui-ci fut obligé de le rappeler au respect du traité de Vic et lui envoya le sieur de Guron[1] s'assurer de la vérité touchant le mariage de Monsieur. Richelieu rassembla le conseil du roi et fit

1. Conseiller d'État, gouverneur de Marans et introducteur des ambassadeurs.

Digitized by Google

valoir l'importance qu'il y avait à occuper la Lorraine avant de franchir le Rhin et de déclarer la guerre à l'Empire. Attendre plus longtemps aurait été, aux yeux du cardinal, compromettre la réussite des vastes projets formés par son génie. En Lorraine, on croyait la guerre imminente; des prières furent demandées dans tous les couvents et dans toutes les églises. Le duc François, que l'âge avait mûri et que les approches de la mort rendaient sage, envisagea la gravité de la situation et demanda des conseils au P. Fourier, curé de Mattaincourt et réformateur de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin[1]. Charles IV, que ses dérèglements n'empêchaient pas d'être un prince pieux et pratiquant, fit un pèlerinage à Notre-Dame de Sion, y entendit la messe et y communia de la main du P. Gauthier.

Gaston d'Orléans avait quitté Nancy quelques jours après son mariage et avait été se réfugier en Flandre.

Malgré l'alliance conclue entre Gustave-Adolphe et Louis XIII, le roi de France demanda au roi de Suède de respecter les territoires des évêchés de Trèves, de Mayence, de Cologne et de l'Électorat de Bavière. Afin de l'y forcer, le maréchal de la Force se maintint sur les frontières de l'Allemagne. La mission du vieux maréchal consistait également à empêcher Charles IV de rallier les troupes bavaroises et d'attaquer les Suédois (mai 1632). Après avoir battu de Horn, lieutenant de Gustave-Adolphe, à Bamberg, le 8 mars 1632, Maximilien implora le secours de la France. Il était trop tard.

1. Voir *Vie du bienheureux Fourier*, par le P. Rogie, t. II, p. 471 et 472.

Digitized by Google

Chassé de sa capitale, le duc se réfugia à Vienne et se réconcilia avec l'empereur.

Pendant son absence, Gustave-Adolphe, à la tête de 40,000 hommes, menaça Mayence et s'apprêta à envahir le Palatinat. Embden, gouverneur du Luxembourg, et Gonzalve de Cordoue, après s'être emparés de Spire, remontèrent la Sarre et s'avancèrent vers Sarrebruck et Trèves. Monsieur, qui était à Arlon le 18 mai, s'apprêta à rejoindre Embden. L'archevêque de Trèves, Christophe-Philippe de Sœtern, prit peur à l'approche des Suédois et des Impériaux, ne sachant lesquels il devait le plus redouter, et se mit sous la protection de la France. C'est alors que le marquis de la Force, fils du maréchal, se saisit de Saint-Wendel, s'empara de Coblentz et du fort d'Hermenstein. Ses succès empêchèrent la jonction des Impériaux avec les Espagnols. Aussi Gaston d'Orléans renonça à rallier les Impériaux et arriva à Nancy avant de marcher au secours du duc de Montmorency qui s'apprêtait à soulever le Languedoc contre Louis XIII. Le séjour momentané de Gaston coûta cher à Charles IV. Les maréchaux de la Force et d'Effiat, quittant les rives du Rhin, marchèrent à la rencontre du roi qui s'approcha de Nancy. La signature du traité de Liverdun fut arrachée au duc (26 juin 1632). Il perdait le Clermontois et remettait pour quatre ans, entre les mains du roi, Stenay et Jametz.

La défaite et la mort de Montmorency, complice de Gaston d'Orléans et de Charles IV, plongèrent tous les ennemis de Richelieu dans un profond découragement (juillet 1632). En Angleterre, la reine Henriette, sœur de Louis XIII, avait rêvé elle-même la chute du cardinal,

Digitized by Google

encouragée dans ses préventions par lord Holland, lord Montaigu, M^lle^ de Vautelet, sa femme de chambre, et d'autres personnages subalternes. Elle avait mis tout en œuvre pour faire casser aux gages par son époux le grand trésorier Weston, l'âme damnée de Richelieu, et donner le commandeur de Jars comme successeur à Fontenay-Mareuil, ambassadeur de France. L'exil de Châteauneuf, garde des sceaux, l'arrestation du marquis de Leuville, son neveu, celle du commandeur de Jars et l'expulsion de la duchesse de Chevreuse furent la réponse donnée par Richelieu aux exigences de Henriette d'Angleterre.

La mort du duc François augmenta le découragement de Charles IV (14 octobre 1632). Celle de Gustave-Adolphe suivit de près celle du père du duc (novembre 1632).

Montmorency, avant de mourir, avait appris à Richelieu le mariage de Monsieur avec Marguerite de Lorraine. Aussi le cardinal sembla-t-il écouter les plaintes formulées contre Charles IV par Oxenstiern, chancelier de Suède, qui, après la mort de Gustave-Adolphe, avait pris la direction des intérêts suédois en Allemagne, et permit-il à Feuquières, notre ambassadeur, de donner quelque satisfaction à ses exigences toujours croissantes.

En renouvelant le traité de Berwald avec la Suède, unie bientôt après, par les conventions d'Heilbronn, aux quatre cercles supérieurs du Rhin, Feuquières compta pour la conquête de l'Alsace sur le maréchal de Horn, général au service de la jeune reine Christine de Suède (avril 1633). Mais, craignant les suites de l'ambition d'Oxenstiern, homme d'une remarquable énergie, mais d'un caractère orgueilleux et entier, qui parlait déjà

Digitized by Google

de s'emparer à son profit de l'électorat de Mayence, Richelieu enjoignit à Feuquières de mettre, tout en donnant carte blanche aux Suédois en Alsace, comme une des conditions de l'alliance de la France avec eux, le retour à la couronne de France des villes dont ils pourraient s'emparer. Nous l'avons dit, le but de Richelieu était évidemment de diviser les États d'Allemagne.

Servi merveilleusement par Feuquières et ses autres agents, le cardinal faisait miroiter aux yeux de Wallenstein, rentré en faveur et plus puissant que jamais, l'espérance de s'emparer de la couronne de Bohême, qu'avait perdue le Palatin.

Tout semblait sourire aux projets de Richelieu sur l'Alsace. L'alliance conclue par lui avec les Hollandais, qui tenaient en échec les Espagnols, lui était aussi favorable que les prétentions fabuleuses de Wallenstein, dont le camp était devenu un lieu de conférences. Mais il fallait éviter la réconciliation du général de l'Empire avec la Suède. Des assassins se chargèrent de cette tâche (25 février 1634).

Au printemps de l'année 1633, Richelieu redoutait l'entrée des Espagnols par la Valteline et les Grisons. Comme la France n'avait pas déclaré la guerre à l'Empire, Ferdinand II ne pouvait, suivant le droit des gens, autoriser ces derniers à traverser l'Allemagne pour venir au secours du duc de Lorraine. Rompant définitivement avec le duc de Lorraine, craignant que, grâce à la duplicité de Charles Ier, oncle et tuteur de Charles-Louis, électeur Palatin, qui avait hérité des droits de son père, les Espagnols n'occupassent le Palatinat comme ils l'avaient fait sous le règne de Jacques Ier, et n'envahissent

Digitized by Google

l'Alsace, il pressa les Suédois de s'opposer aux levées faites en Franche-Comté pour le compte de Charles IV et engagea Oxenstiern à faire assiéger Saverne et Haguenau, occupées par les troupes lorraines. Il fallait « couper les ailes » au duc de Lorraine, mais sans que la France se déclarât encore ouvertement contre lui (avril-juin 1633). Louis XIII se rendit aux eaux de Forges. Champvallon, agent du duc en France, l'y suivit. Des entretiens qu'il y eut avec Richelieu résulta pour lui la crainte, écrivit-il à son maître, que Louis XIII ne se décidât à entrer bientôt en Lorraine, où il raflera tout[1].

Le 12 avril, Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chaumont, lieutenant-général des armées du roi de France, arriva à Fresnes (Meuse), prêt à envahir la Lorraine. La guerre continuait en Allemagne depuis la mort de Gustave-Adolphe et un million versé par les agents de Louis XIII aux Électeurs protestants les avait, à l'exception des Électeurs de Brandebourg et de Saxe, décidés à partager les vues et à écouter les conseils intéressés de Richelieu. L'union d'Heilbronn avait cimenté l'alliance des protestants d'Allemagne avec la Suède, à laquelle Bernard de Weimar était venu offrir sa vaillante épée. Louis XIII, au grand scandale des ultra-catholiques de France, se constituait le champion de la liberté de conscience en Allemagne, tout en faisant promettre à ses alliés de respecter les privilèges des catholiques et en ménageant habilement la neutralité d'Urbain VIII, rassuré sur les intentions ultérieures de Richelieu et

1. *Lettre de Chanvallon à Charles IV*, 24 juin 1633. Aff. étr. Lorraine, t. XVI, fol. 161.

Digitized by Google

satisfait secrètement de la mise en échec des visées ambitieuses de la maison d'Autriche, dont l'alliance avec la maison d'Espagne menaçait l'Europe tout entière. Les levées incessantes de Charles IV, les subsides qu'il envoyait à l'empereur, son intention évidente de rejoindre le comte de Mérode, inquiétèrent Louis XIII. Il essaya de nouveau de se concilier l'amitié du duc de Lorraine et de le forcer à la neutralité. Dans ce but, il lui envoya M. de Guron, introducteur des ambassadeurs, avec la mission de lui imposer l'exécution du traité de Liverdun[1] (juin 1633). Guron fut reçu comme un ami par le Lorrain, en ce moment à Lunéville avec la duchesse Nicole. Cette princesse pria l'agent de Louis XIII de ne mettre aucune acrimonie dans ses récriminations. Guron était « *persona grata* » à la cour de Lorraine et beaucoup de gentilshommes lorrains espéraient que son habileté réussirait à réconcilier leur duc bien-aimé avec le roi de France et que Charles se rappellerait les sages conseils donnés par son père avant sa mort. Guron, sous des dehors séduisants, cachait une grande dissimulation. Il profita de ses nombreux voyages à Nancy pour en inspecter les fortifications. Charles IV, attentif à ce qui se passait en Allemagne, ne pouvait se décider à acquiescer aux exigences formulées par l'agent français. Méconnaissant ses souvenirs de jeunesse et les traditions de ses ancêtres qui auraient dû lui faire embrasser la cause française, il ne put étouffer dans son cœur les sentiments de sympathie qui l'entraînaient vers l'Autri-

1. Louis XIII à Charles IV, Versailles, 8 juin 1633. Aff. étr. *passim*, fol. 129. Charles IV se refusa à céder Clermont-en-Argonne au roi, prétextant que c'était un fief impérial.

Digitized by Google

che et surtout vers Maximilien, son oncle, menacé à cette heure par Weimar et Horn. Une nouvelle désastreuse vint mettre fin à ses hésitations. Oxenstiern, de plus en plus puissant en Allemagne, avait fait envahir l'Alsace par le palatin de Birkenfeld et le rhingrave Otto-Louis. Après avoir franchi le Rhin, ils arrivèrent près de Saverne, défendu par Henri de Ville au nom de Charles IV. Ce fut sous les murs de Pfaffenhoffen que les Suédois et les Lorrains, accourus au secours de de Ville, se rencontrèrent (1er août 1633). La lutte fut sérieuse et, au début, favorable à Florainville, commandant des forces lorraines. Sa cavalerie mit en fuite celle des Suédois. Mais Rantzau ramena la victoire du côté de Birkenfeld. Son infanterie fit merveilles et repoussa l'infanterie lorraine. A l'annonce de cette défaite sanglante, Charles IV, qui se trouvait toujours à Lunéville, ordonna à sa femme de se réfugier à Nancy et l'y rejoignit bientôt[1]. Se méfiant du prince de Salm, il lui enleva le commandement de sa capitale et le confia à Charles de Mouy-Chaligny, de la maison de Lorraine, frère de François, évêque de Verdun.

C'est alors que Louis XIII se décida à venir lui-même en Lorraine, accompagné de Richelieu, et donna le commandement de l'armée destinée à s'emparer du duché et à assiéger Nancy au maréchal de la Force, malgré son grand âge. Le Barrois avait été déclaré, par arrêt du Parlement, confisqué faute d'hommage (juillet-août 1633). Saint-Chaumont quitta Metz et s'avança vers

1. *Lettre de M. de Saint-Chaumont à Richelieu*, 14 août 1633. Aff. étr. Citée par M. d'Haussonville.

Digitized by Google

Nancy. Charles IV, auquel Ferdinand II tardait à envoyer les secours promis, effrayé de la coalition de la France et de la Suède, envoya au général français, en ce moment logé au village de Cheminot, près Pont-à-Mousson, le comte de Salm, son parent, afin de lui demander l'autorisation de convoquer les États à Pont-à-Mousson. Cette demande n'était faite que pour permettre au comte de Salm de se rendre compte de l'état des forces françaises. Elle fut rejetée. Saint-Chaumont réunit son armée à Bouxières-aux-Chênes et alla coucher à Saint-Nicolas, sans rencontrer aucune résistance. Évidemment, Charles IV n'avait pu, avec ses faibles ressources, se décider à tenir tête à l'avant-garde de l'armée du roi de France. Au lieu de s'enfermer dans Nancy avec sa famille, comme l'honneur et son devoir le lui commandaient, le héros de la bataille de Prague s'enfuit de son palais à neuf heures du matin, le 22 août, avec la duchesse Nicole et la princesse Claude. Il se jeta dans les Vosges pour y réorganiser ses troupes. Il avait laissé une garnison respectable à Nancy, mais, obéissant à des ordres secrets, malgré les supplications de Henriette de Phalsbourg, le marquis de Mouy ordonna de laisser approcher des remparts les 500 cavaliers envoyés par Saint-Chaumont dans le but de reconnaître les défenses de la place.

C'est alors que l'évêque de Toul, comprenant la gravité des événements qui se préparaient, alla trouver Louis XIII à Château-Thierry, afin d'essayer d'apaiser sa colère en lui offrant le dépôt de la ville de Nancy et en abaissant l'orgueil de sa race jusqu'à demander la main de M^me^ de Combalet, nièce du cardinal de Richelieu. Celui-ci, soit humilité, soit pour toute autre cause, ré-

Digitized by Google

pondit d'une façon évasive aux propositions flatteuses qu'on lui faisait. Ce fut à Charmes, le 6 septembre, qu'eut lieu la seconde entrevue du frère de Charles IV avec Richelieu. Nancy lui fut livrée. Mais il fallait, pour l'accomplissement de cette honte, l'assentiment du duc. Il le donna. Enfin Louis XIII se présenta devant Nancy, et quel fut son étonnement de s'en voir refuser les portes! Charles IV avait encore changé de résolution et avait défendu secrètement au gouverneur de se rendre. Accouru au camp de Laneuveville pour essayer d'y attendrir Louis XIII, il fut fait prisonnier et forcé de souscrire à tout ce que l'on exigeait de lui[1].

---

1. Le maréchal de La Force, à la tête de 5,000 à 6,000 hommes, 20 cornettes de cavalerie, 2 coulevrines et 4 petites pièces, fit mine d'attaquer Charles IV qui se trouvait sur les confins de la Franche-Comté où il attendait les renforts promis par l'empereur. Les officiers et les soldats lorrains se débandèrent. Charles, accompagné de 20 gentilshommes et muni d'un sauf-conduit, s'aboucha avec La Force. De là il se rendit à Charmes, où l'attendait Richelieu (19 septembre 1633). Tous deux allèrent trouver dès le lendemain Louis XIII au camp de Laneuveville. (*Mémoires de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force*, t. III, chap. XVIII, p. 58 et 59.)

Charles Ier, roi d'Angleterre, après la prise de Nancy intervint en faveur de Charles IV auprès de la cour de France qui, par l'intermédiaire de M. Fontenay-Mareuil, ébauchait un traité d'alliance avec l'Angleterre.

Dans sa réponse à Charles Ier, Richelieu laissa entendre à ce roi que le roi de France avait l'intention de conserver la Lorraine. (V. *Instruction au sieur Boulard, envoyé en Angleterre*. Aff. étr. Angleterre, t. XLV, fol. 267.)

Après le mariage du duc de Bavière avec l'archiduchesse Marie-Anne sa propre nièce, fille de l'empereur Ferdinand II, et surtout après la signature du traité de Prague, Charles Ier, en prévision de la paix générale, demanda à Louis XIII de restituer la Lorraine sous la condition que l'empereur restituerait le Palatinat au prince Charles-Louis (31 octobre 1635). La France ne se prêta pas à cette combinaison. (Bibl. nat. mss. 15,998 du

Digitized by Google

Le 24 septembre il assista, honteux et humilié, à l'entrée du roi à Nancy et versa d'abondantes larmes, malgré les acclamations de ses sujets. Anne d'Autriche arriva à Nancy le 26. Le duc fut obligé de lui faire les honneurs de sa capitale. La *ville vieille* fut désarmée et la construction d'une citadelle fut décidée par Louis XIII.

Les hésitations manifestées par Charles IV pour remettre en dépôt Nancy au roi étaient motivées par l'espérance qu'il avait conçue de voir arriver à son secours le duc de Feria, qui avait traversé le Tyrol et la Valteline et promettait d'arriver au secours de Brisach, assiégé par le maréchal de Horn, et de là en Lorraine. Le retard éprouvé dans sa marche par le général espagnol fut la cause des désastres de Charles IV.

On exigeait, pour lui rendre Nancy, qu'il livrât au roi de France Marguerite de Lorraine. Le pouvait-il? Non, cela lui était impossible. Aussi jugea-t-il prudent, après le départ du roi et de la reine, de quitter Nancy et, avant sa retraite définitive, de s'enfermer dans Mirecourt avec sa femme, sa sœur Henriette et la princesse Claude, sa belle-sœur. Mais, avant de quitter la Lorraine, il se décida à envoyer de nouveau son frère à Louis XIII, qui était de retour à Paris, n'osant pas y aller lui-même, de peur d'être fait prisonnier. Cette résolution fut prise à la suite d'un conseil de famille auquel

---

fonds français.) Charles Ier échoua également à la conférence de Hambourg, en 1638, lorsqu'il fit demander à la France la restitution de la Lorraine. Plus tard, les troubles qui agitèrent l'Écosse et bientôt après l'Angleterre elle-même, grâce à la connivence secrète de Richelieu, empêchèrent le cabinet de Londres de s'occuper du sort de la Lorraine.

Digitized by Google

assista le P. Fourier. Le voyage du cardinal de Lorraine fut inutile. C'est en vain qu'il demanda une seconde fois la main de M^me^ de Combalet. Il éprouva la honte d'un refus, sinon formel du moins certain. Ce qu'il fallait à Richelieu, c'était la remise entre ses mains du prêtre qui avait marié Marguerite et l'original du contrat de mariage, le désaveu formel de Charles IV et enfin — c'était la seconde fois qu'il formulait cette exigence singulière — la remise de Marguerite elle-même! Ce ne fut pas tout. Devant le Parlement de Paris, le 4 janvier 1634, Charles IV fut accusé de rapt commis sur la personne de Monsieur! La haine de Richelieu contre le prince infortuné était évidente et devenait odieuse. Pour agrandir la France, cet homme sans cœur employait des moyens inavouables. Son maître se laissa fasciner par son ministre et épousa ses cruautés inflexibles et ses rancunes terribles. La Lorraine fut la victime de la haine et de la vengeance du cardinal. Si elle a pardonné depuis longtemps à la France, dont elle est devenue la sœur dévouée, elle ne pardonnera jamais au ministre de Louis XIII. Victime une seconde fois de l'ambition des princes, elle se rappelle avec fierté son ancienne indépendance.

Un des torts de Charles IV fut d'abdiquer en faveur de son frère (19 janvier 1634). C'était substituer aux droits dont il se prévalait ceux de la princesse Claude, que Richelieu pouvait faire enlever et marier à un prince français qui se chargerait, à la mort de la duchesse Nicole, de faire revivre les droits de cette princesse à la couronne de Lorraine, dont la princesse Claude serait devenue, dans ce cas, la légitime héritière.

Digitized by Google

C'est ce que comprit la famille de Charles. Henri II, en mariant sa fille Nicole à Charles IV, pour éviter de se brouiller avec son frère François, qui prétendait que la loi salique régissait la constitution du duché, avait fait insérer dans le contrat de mariage des deux époux une clause formelle. Au cas où la duchesse Nicole n'eût pas d'enfant au bout de dix ans, le prince Nicolas-François devait épouser la princesse Claude. On était arrivé à l'échéance de cette convention.

Puisque la duchesse Nicole n'avait pas d'enfant, il fallait donc aviser promptement et chercher le moyen de perpétuer l'hérédité du trône dans la famille ducale de Lorraine.

Il n'y en avait qu'un. C'était de faire épouser immédiatement la princesse Claude à son cousin Nicolas-François, qui n'avait reçu que les ordres mineurs. Le temps pressait. L'armée française occupait le pays, et M. de Miramont, lieutenant de M. de Brassac [1], gouverneur de Nancy pour le roi de France, avait reçu l'ordre de s'emparer de Nicole et de Claude, mission pénible que, par délicatesse, il avait jusqu'ici hésité à accomplir.

C'est alors que la princesse Claude, peut-être conseillée par la duchesse Nicole, qui ne se souciait pas de suivre son mari dans sa folle équipée et qui songeait déjà à se livrer à la France, écrivit à Richelieu, le 4 janvier 1634, afin de le prévenir des instances faites par le duc Charles pour qu'elle accordât sa main à l'évêque de Toul.

1. Jean de Gallard de Béarn, comte de Brassac, chevalier des ordres. Il fut successivement ambassadeur à Rome, ministre d'État et surintendant de la maison de la reine.

Digitized by Google

« Comme je suis résolue à ne rien faire, écrivit-elle au cardinal, que ce que la volonté du Roy et vos bons conseils m'ordonneront, je diffère ma réponse, tant que je puis, attendant de vos nouvelles. »

Cette lettre fut écrite le jour même que se réunit le conseil de famille, convoqué par Charles IV à Mirecourt et auquel le prince-cardinal de Lorraine n'assista pas.

L'évêque de Toul, être faible et timide, sur qui Charles IV et la princesse de Phalsbourg avaient une grande influence, ne demandait pas mieux que d'épouser sa cousine. Il faisait bon marché de son caractère épiscopal et de sa dignité cardinalice.

A l'heure même où Mme de Phalsbourg, le seigneur de Raigecourt et le marquis de Ville discutaient avec Charles IV sur l'opportunité du mariage de l'évêque de Toul, la duchesse Nicole envoya à M. de Brassac le marquis de Chambley, afin de le prévenir de l'intention qu'elle supposait à son mari de se réfugier avec elle et sa sœur en Italie [1].

Ne se contentant pas de dévoiler les secrets d'État, elle pria le gouverneur de Nancy de prévenir Louis XIII et son ministre qu'elle et la princesse Claude désiraient ardemment se constituer prisonnières.

Pour mieux dissimuler et pour ne pas se trouver contrainte par son mari à le suivre, elle avait résolu de simuler une maladie subite.

Une seconde conférence eut lieu le 8 janvier entre

1. Extrait d'une lettre de M. de Brassac à Bouthillier, Nancy, 5 janvier 1634. *Réunion de la Lorraine à la France,* tome I, pièces justificatives, p. 428 et 429.

Digitized by Google

Charles IV et le P. Fourier et dura sept heures. Le P. Piart, auteur d'une biographie du bienheureux, prétend qu'il engagea le duc de Lorraine à conclure de suite le mariage de son frère avec la princesse Claude. Nous n'avons trouvé dans la vaste correspondance du saint religieux aucune preuve de cette assertion. Le P. Fourier nous apprend, il est vrai, dans une de ses lettres, qu'il est appelé à Mirecourt pour une affaire de la plus grande importance et il demande aux religieux et aux religieuses sous sa direction des *Pater* et des *Ave* ainsi que des communions fréquentes. Dans une autre de ses lettres, postérieure à la conférence de Mirecourt, il semble se réjouir de quelque événement secret et engage ses religieux à chanter un *Te Deum* [1].

La duchesse Nicole n'entretint plus aucune correspondance avec Brassac jusqu'au 20 janvier, jour qui suivit celui du départ de Charles IV pour l'Alsace. Brassac s'inquiéta et envoya à Mirecourt un message à la duchesse. Elle lui fit dire que son mari la faisait espionner, mais qu'elle était toujours décidée à se livrer à la France (15 février 1634).

Et cependant Charles la suppliait dans ses lettres de le

1. Le P. Fourier ne semble pas avoir eu, comme Jeanne d'Arc, le sentiment inné de l'unité française. En 1633, à la veille du siège de Nancy, dans une entrevue qu'il eut avec Richelieu, il se tint dans une réserve peu encourageante pour le cardinal qui se vengea en le forçant à quitter la Lorraine. Jamais le saint religieux ne voulut prêter serment à la France. Avant les temps modernes le patriotisme consistait, avant tout, dans la fidélité au souverain immédiat. Le P. Fourier donna l'exemple de ce patriotisme et d'un dévouement sans bornes à Charles IV qui, malgré ses débordements, montra envers le saint prêtre un grand respect mêlé de vénération.

Digitized by Google

rejoindre. Il lui avait déjà conseillé, avant de quitter la Lorraine, d'essayer de tromper la surveillance des agents de Richelieu et de ne pas, malgré les mauvais conseils qu'elle pourrait recevoir, séparer son sort du sien. Lorsqu'il fut arrivé en Alsace, quelques jours après la réponse de la duchesse Nicole à Brassac, il lui écrivit encore. Il paraissait content et priait sa femme « de se réjouir et de se bien porter ». Il lui demanda également de l'aimer toujours; mais Nicole n'avait pu oublier les mauvais procédés de son mari à son égard. Nous ne dirons pas qu'elle ne les lui avait pas pardonnés, car elle était éminemment chrétienne et savait que Dieu ordonne le pardon des injures, mais, d'un caractère faible et peu fait pour la lutte, elle profita des circonstances, de la ruine de son pays et de la perte de sa couronne, dont elle faisait peu de cas, puisqu'elle donna son consentement à l'abdication de son mari, pour se séparer définitivement de l'homme qui, après lui avoir enlevé le pouvoir souverain, l'avait outragée par ses amours adultères.

Les événements douloureux se précipitaient. Le maréchal de La Force, averti que Charles IV avait quitté la Lorraine, laissa respirer l'Alsace, où il s'était emparé de quelques places, et arriva à Toul. De là, il fit le blocus de Lunéville et s'apprêta à y entrer, décidé à s'entendre personnellement avec la duchesse Nicole, qui s'était réfugiée dans cette ville en compagnie de son beau-frère, de sa sœur et de la princesse de Phalsbourg. La Force ordonna au prince et aux princesses de quitter Lunéville sur-le-champ. C'était le 16 février 1634. Nicolas-François obtint un jour de répit, car il répu-

Digitized by Google

gnait au vieux maréchal, tout huguenot qu'il était, de porter la main sur un prince de l'Église et il réservait cette triste besogne à Brassac, qui n'avait pu encore quitter Nancy.

C'est alors que se passa un événement dont les conséquences furent des plus importantes, non pas pour la Lorraine, qui était destinée par la Providence à devenir française dans un espace de temps plus ou moins éloigné, mais pour l'empire d'Autriche.

Avant l'arrivée de Brassac et l'entrée de La Force dans Lunéville, le cardinal de Lorraine descendit dans la chapelle du château de Lunéville, prit dans sa main droite la main de la princesse et lui promit, dit Lacordaire, une immortelle fidélité ; il y suscita une étincelle de ce sang inépuisé qui, en deux générations successives, devait donner à la Lorraine ses deux derniers ducs.

Brassac, irrité, voulut sans ménagement s'emparer de la duchesse Nicole, destinée par la colère de Richelieu à servir d'otage à la France, car le cardinal n'avait pas reconnu l'abdication de Charles IV et encore moins celle de la duchesse, véritable souveraine, suivant lui, du pays envahi par ses armées.

Quand Brassac se présenta à la porte de l'appartement qu'occupait Nicole au château de Lunéville, cette princesse gardait le lit. Elle était souffrante. Brassac ne la trouva pas dans les mêmes dispositions que la veille. La duchesse avoua à l'agent de Richelieu que jusqu'alors elle avait craint les mauvais traitements de son beau-frère, mais que, depuis son mariage avec sa sœur, elle avait confiance en lui et qu'il vivait en si bonne in-

Digitized by Google

telligence avec elle qu'il en *disposait comme de son gant*[1].

Le soir même de l'entrevue de Brassac avec la duchesse Nicole, elle alla, ainsi que les deux jeunes époux, coucher à Saint-Nicolas-du-Port. Les soldats français venaient d'envahir Lunéville, que Henriette de Phalsbourg avait eu la velléité de défendre.

La cour de Lorraine, quoique réellement prisonnière, formait un nombreux cortège, dans lequel on remarquait La Force, accompagné de quelques-uns de ses gardes. Le vieux maréchal se tenait à cheval à la portière du carrosse qui portait la famille ducale. Pour le duc François, sa femme, Henriette de Phalsbourg, et surtout pour Nicole, commençaient les jours de deuil ; c'était un bien triste lendemain de noces !

Brassac les empêcha de se rendre à Mirecourt, où ils avaient l'intention d'aller implorer la bénédiction du P. Fourier qui, assure-t-il dans une de ses lettres, ne se doutait pas du mariage contracté par l'évêque de Toul, bien qu'il eût été célébré par un religieux de son ordre.

On avait promis à Nicole, avant cet événement, le libre choix de sa résidence. Sans se rappeler ses engagements, Brassac conduisit la famille ducale tout entière à Nancy, sous bonne escorte, et l'interna dans le palais ducal, après avoir fait mettre des sentinelles à toutes les avenues « tant devant que derrière, au clocher de Saint-Georges et galerie des Cordeliers ». Le vendredi suivant, les gentilshommes de la chevalerie lorraine déléguèrent

1. *Hist. de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, Pièces justificatives LVII.

Digitized by Google

M. de Ligniville vers la duchesse Nicole, et les échevins de Nancy se joignirent à lui. Tous supplièrent leur gracieuse et bien-aimée souveraine de persister, envers et contre tous, dans l'assentiment qu'elle avait donné, le 16 et le 22 février dernier, à l'abdication de son mari en faveur de Nicolas-François.

C'était, au mépris des traditions séculaires, proclamer la loi salique et renouveler l'acte accompli par les assises, en 1626, à la sollicitation de Charles IV.

La duchesse Nicole, faisant usage de ses droits personnels et inaliénables, comprit que son beau-frère pourrait mieux qu'elle défendre l'autonomie menacée du duché de Lorraine. Elle accéda aux désirs exprimés par la chevalerie lorraine et les échevins de Nancy. Bien plus, le 26 mars, elle signa un acte par lequel elle protestait d'avance contre tout ce qu'on pourrait lui faire signer en France « comme entaché de nullité ».

On connaît la fuite romanesque de Nicolas et de Claude et celle de la duchesse de Phalsbourg.

Au mois d'avril, au commencement duquel le prince et les deux princesses jouèrent ce joli tour à leurs gardiens, la duchesse Nicole, qui n'avait pu ou n'avait pas voulu s'enfuir, reçut une lettre de son mari, alors à Besançon.

Dans cette ville, il renoua connaissance avec Béatrix de Cusance, la plus belle personne de son temps, dont il avait déjà admiré la beauté à Bruxelles, à la cour de l'infante Isabelle.

Béatrix avait répondu aux avances de Charles. Celui-ci, cependant, n'oubliait pas sa femme. Voulait-il, en l'appelant près de lui, essayer de combattre la passion naissante qui l'absorbait? Nous l'ignorons. Aussi bien,

Digitized by Google

il lui renvoya Du Prey, son valet de chambre, qui était venu l'avertir de la résolution prise par Nicole de partir pour Paris, et le chargea de revenir lui apporter de ses nouvelles. Il s'était aperçu avec peine que, lors de son départ de Mirecourt, Nicole n'avait pas versé une larme. On disait même qu'elle désirait la dissolution de son mariage.

Le duc François et sa femme avaient été retrouver Charles IV à Besançon, où s'arrêta aussi quelques jours Henriette de Phalsbourg, avant de se rendre à Bruxelles, désireuse d'y trouver Puylaurens avec Gaston d'Orléans. On parlait d'une réconciliation prochaine de ce prince avec Louis XIII, dont le prix devait être le mariage de Puylaurens avec une nièce de Richelieu. La jalousie de Henriette lui fit hâter son voyage. La famille de Lorraine allait donc se disperser. Nicolas-François s'en alla avec sa femme à Florence, où son cousin, le duc de Toscane, leur offrait l'hospitalité. La duchesse Nicole se préparait à quitter Nancy et à se rendre à Paris, malgré les supplications de Charles IV, qui était allé prier pour lui et pour elle sur le tombeau de saint Charles Borromée, son patron, avant de rejoindre le roi de Hongrie à Inspruck. Ce fut le 1er mai que la duchesse Nicole fut conduite à Paris par Brassac et le vicomte d'Arpajon ; elle ne devait plus revoir la Lorraine. Chose étonnante, afin de l'attendrir, elle envoya de Nancy à Richelieu un carrosse attelé de quatre chevaux, dont son mari venait de lui faire présent, en même temps qu'il lui faisait donation de toutes ses pierreries[1].

1. Voir les *Lettres de Charles IV à la duchesse Nicole*, publiées

Digitized by Google

Le 7 mai 1634, à quatre heures du soir, la duchesse Nicole arriva dans la capitale, accompagnée du vicomte d'Arpajon, maréchal de camp, et des compagnies de la Valette, de la Luzerne, de Clui, de Montgon et du chevalier de Chappes. Le comte d'Harcourt alla au-devant d'elle. Le comte d'Alais la rencontra au bout du parc du bois de Vincennes. Il la salua de la part du roi, accompagné du marquis de Rochefort, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, de Nonan, Saint-Géran, du comte de Bruslon, introducteur des ambassadeurs, d'Arnault de Corbeville et de plusieurs autres. Tous ces gentilshommes occupaient 25 carosses à six chevaux. Plus de 500 autres gentilshommes, attirés par la curiosité, suivaient. Ils étaient curieux d'apercevoir les traits de l'infortunée duchesse de Lorraine. Nicole quitta son carrosse pour entrer dans celui de la reine, avec les comtes d'Alais et d'Harcourt, le comte de Bruslon et sa dame d'honneur. Elle descendit à l'hôtel de Lorraine, où elle était attendue par la duchesse d'Angoulême et plusieurs autres dames. Elle s'y reposa avant « d'aller prendre les divertissements de la cour près de la reine » et fut magnifiquement traitée par les officiers du roi[1].

Le 12 mai, la duchesse Nicole alla rendre visite aux Tuileries, à Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans.

---

par nous dans notre premier volume des *Campagnes de Charles IV*, Preuves, I. La duchesse Nicole possédait elle-même de nombreux bijoux. Nous avons trouvé aux archives de la Meurthe un ordre de paiement, signé Nicole, et contresigné Caboat, au profit de Diez, son bijoutier. La note de Diez, vérifiée par Chrétienne de Marcossey, dame d'Haraucourt, *dame d'honneur de Madame*, se montait à la somme de 8,700 fr. 6 gros. (Archives de la Meurthe, B. 3378.)

1. De Paris, 13 mai 1634, *Gazette de France*, p. 188.

Digitized by Google

Celle-ci vint recevoir la duchesse à la porte de sa chambre, la prit par la main et la conduisit dans son cabinet, où elle la fit asseoir près d'elle sur un lit vert, à sa main gauche, et l'entretint de si bonne grâce qu'elle fit admirer à toute l'assistance la gentillesse de son esprit.

Lorsque la duchesse Nicole voulut se retirer, Mademoiselle l'accompagna jusqu'à la porte de sa chambre. M^lle^ de Saint-Georges, gouvernante de la fille de Monsieur, et plusieurs autres dames reconduisirent la duchesse jusqu'à son carrosse en lui donnant le nom de *Mademoiselle,* comme l'avait fait leur maîtresse[1].

La duchesse de Lorraine, après avoir quitté Paris le dimanche 28 mai, vint coucher à Corbeil, accompagnée du comte de Bussi, lieutenant de la compagnie des gendarmes du roi, et 60 maîtres de la même compagnie. Elle partit de Corbeil à midi pour Fontainebleau. Le comte de Bruslon était venu en poste avertir le roi de l'heure où la duchesse pourrait arriver. Le roi et la reine montèrent en carrosse avec les duchesses de Rohan, de Chaulnes, M^lle^ de Rohan, la dame de Senecey, dame d'honneur de la reine, et la dame de Flotte, dame d'atours. A une lieue de Fontainebleau, Louis XIII et Anne d'Autriche rencontrèrent la duchesse de Lorraine. Dès qu'elle les aperçut, elle mit pied à terre. Le roi et la reine l'imitèrent, firent 7 ou 8 pas au-devant d'elle, la saluèrent, et ensuite la duchesse monta dans le carrosse de la reine. Le roi se mit à la portière, la duchesse de Lorraine auprès de lui, et en face se placèrent la reine et M^lle^ de Rohan. A l'autre portière étaient les duchesses

1. *Gazette de France,* 20 mai 1634, p. 200.

Digitized by Google

de Rohan et de Chaulnes. Derrière, les dames de Senecey et de Flotte.

Ils arrivèrent à Fontainebleau au milieu d'une foule de curieux et de carrosses. On introduisit Nicole dans le cabinet de la reine ; puis elle fut conduite à son appartement « du côté du grand parterre ». Il était richement orné « des meubles du roi ».

Le lendemain, la duchesse Nicole alla se promener avec la reine dans le parc, et le soir le roi fit jouer pour elle la musique de sa chambre dans la galerie d'Anne d'Autriche.

Le 30, Louis XIII lui envoya, par le duc d'Halluin, la musique de sa chapelle « pour chanter à sa messe ».

« Son traitement, ajoute la *Gazette de France,* répond à cette magnificence. Bref elle a reçu, depuis son arrivée, tant d'honneur et de courtoisie de la part de Leurs Majestés qu'il ne se peut davantage. Ce qui lui fait voir la différence qu'il y a entre la colère et les bonnes grâces du roi[1]. »

Le 16 juin, la duchesse de Lorraine alla rendre visite à Richelieu en son hôtel, où S. Ém. était arrivée de Rueil à 10 heures du matin[2].

---

1. *Gazette de France* du 18 juin 1634 ; n° 55, p. 227, 228.
2. *Passim,* p. 248.

Digitized by Google

UN APRÈS-MIDI D'AUTOMNE

A SAINT-POINT

PAR A. CAMPAUX

A Madame la comtesse de Pierreclos.

Vous avez donc revu, Madame, vos bocages.
Comment vous trouvez-vous de ces calmes ombrages,
Au fond de ce vallon qui, loin de tout fracas,
Recèle dans ses plis tous les dieux d'ici-bas,
La beauté, la vertu, la grâce, le génie,
Ravissant assemblage, auguste compagnie
A la fois enchantant les esprits et les cœurs
Et que bien longtemps certe on chercherait ailleurs ?

Pour moi, je n'oublierai jamais ce jour d'automne
Où nièces, femme, sœurs, vous formiez la couronne
Autour du grand poète, objet de votre amour.
Les muses d'Apollon ainsi forment la cour,
Si vous me permettez cette mythologie
Dont a passé le charme et péri la magie.
D'un salon de verdure aux quatre vents ouvert,
Espèce de chalet de mousse recouvert,
Par un après-midi splendide de septembre,
Le mois qui sème aux champs et l'écarlate et l'ambre,
Le long de frais gazons en pentes étagés
Et de chênes touffus par endroit ombragés,

Digitized by Google

Tout au fond de la gorge où le hameau s'abrite
Le regard descendait, puis remontait bien vite,
A travers de longs rangs de raisins empourprés,
Où s'emmêlaient au loin buissons, routes et prés,
Jusques à l'horizon, la colline opposée
Qu'une source baignait de sa fraîche rosée.

Cependant par le ciel, à peine blanchissant,
La lune douce et calme esquissait son croissant ;
Ce silence régnait qui porte à notre oreille
Le frisson d'une feuille ou le chant d'une abeille,
Ce silence divin qui ne s'entend qu'aux champs
Et jusqu'au fond du cœur permet d'ouïr les chants
Que vont semant les cieux dans leurs lointaines routes.
Pas un souffle dans l'air. Et vous étiez là toutes
En cercle autour de lui, femme, nièces et sœurs,
A son front enchaînant vos regards et vos cœurs.

Et lorsque je songeais que cet homme naguère
Tenait entre ses mains la France tout entière,
Qu'à l'heure où la tempête avait tout entraîné,
Il commandait aux flots d'un peuple déchaîné,
Qu'il renvoyait d'un mot, d'un geste, dans leur bouge
Avec ses champions le hideux drapeau rouge,
Sans que l'on ait encor l'air de s'en souvenir,
Tant le cœur a de peine, hélas ! à retenir,
Je disais, à part moi : contre l'ingratitude
Il a pour s'abriter du moins la solitude,
La tombe de sa fille et le toit paternel,
Une sainte compagne, un riant coin de ciel,
Une chère famille et plus d'un cœur fidèle,
En attendant le jour et l'heure solennelle,
Où d'un remords tardif au fond du cœur mordu ;
— Oh ! que ce ne soit pas quand on l'aura perdu !

Digitized by Google

Son pays prévenant les regrets de l'Histoire,
En marbre dans Versaille érigera sa gloire.
En attendant d'ailleurs ce trop juste loyer,
Dieu garde à ses vieux jours son antique foyer,
Le doux repos du soir à la fin de sa tâche,
Dans l'intervalle au moins, une heure de relâche.

Et comme je disais, sur un rustique banc
Qui nous assemblait tous, d'un beau lévrier blanc,
Entre ses pieds couché, l'illustre et grand poète
Interrogeait l'œil doux et caressait la tête.
Puis il me demandait ranimant l'entretien,
Lui Lamartine, si je ne lui portais rien,
Et devant Jocelyn, ô jeunesse indiscrète,
J'ébauchais tout naïf le plan de Maisonnette.

De cet après-midi toujours je me souviens
Où Saint-Point m'écoutait. Mais à vous je reviens,
Madame, avant de clore et sceller cette épître,
Et des champs je reprends le frais et doux chapitre ;
Il est de votre goût, comme du mien, je crois,
Et l'on peut avec vous y revenir cent fois.
De l'automne ainsi donc en ses tièdes prémices
Là-bas vous savourez longuement les délices.
C'est ma saison à moi, celle où je sens le plus
En moi de l'infini le large et divin flux,
Où mon âme embrasée, ainsi qu'un pieux vase
Qui fume sur l'autel, s'évapore en extase.
A toute heure du jour, sur le coteau vermeil
Vous allez épiant les effets de soleil.
De votre pied léger souvent le long des haies
Qui se vont empourprant de rougissantes baies,
Chapeau de paille au front, dans quelque vert chemin
Je vous vois vous glisser un volume à la main,

Digitized by Google

De longs regards distraits jetés à l'aventure
Parfois entrecoupant votre douce lecture.
Et la feuille de pourpre et de brocard et d'or,
Et près de quelque champ, le feu qui fume encor,
Et du chêne abattu sur le bord de la route
Le tronc frais mutilé dont la sève dégoutte,
Et l'hirondelle aux cieux qui fuit comme un éclair,
Et les fils de la Vierge épars au loin dans l'air,
Les mille bruits des champs, la vie universelle,
Tout pénètre en votre âme et s'y croise et s'y mêle.
Et souvent le soir seul ainsi qu'un écolier
Vous ramène attardant votre pas buissonnier.

D'autres fois, par un ciel tout enfumé de suie
D'où filtre lentement une maussade pluie,
Dans quelque vieux roman, faute de trouver mieux,
Vous vous attendrissez où pleuraient vos aïeux,
Et du pauvre héros..... Mais à la fin j'abuse,
Et de si longs discours vraiment n'ont pas d'excuse.
De peur donc que ce pli ne devienne trop lourd,
Je jette ici ma plume et m'arrête tout court.

Mâcon, septembre 1855.

Digitized by Google

MONTESQUIEU

ET

L'ACADÉMIE DE STANISLAS (1)

PAR

MM. MEAUME ET BALLON

Montesquieu avait visité la Lorraine en 1747. Très bien accueilli par le roi de Pologne, il se plaisait à rappeler le souvenir de cet accueil en écrivant à l'abbé de Guasco « qu'il avait été comblé de bontés et d'honneurs à la cour de Lorraine ». Aussi, peu de temps après la création de l'Académie de Stanislas, l'auteur de l'*Esprit des lois* désira d'être inscrit au nombre de ses associés étrangers.

1. Cet opuscule fut composé par M. Meaume, vers 1879, avec des documents qu'il possédait à Paris. L'ouvrage achevé, il eut l'heureuse inspiration de demander à Nancy, à l'Académie de Stanislas, des extraits de ses procès-verbaux concernant Montesquieu. Ces extraits lui furent envoyés par M. Ballon, bibliothécaire, tellement nombreux et précis, que l'auteur, dans une note inscrite au bas de la dernière page, exprimait ensuite l'intention de recommencer son travail pour y comprendre les détails intéressants qu'il avait omis. Il n'eut pas le temps de mettre ce projet à exécution. Néanmoins, il nous a semblé utile de publier ces relations de Montesquieu avec l'Académie de Stanislas, telles que M. Meaume les a décrites. Nous y joignons les pièces additionnelles, dont quelques-unes sont inédites et qui devaient être fondues dans le texte, de sorte que le lecteur aura sous les yeux tous les éléments d'information relatifs à cet incident si honorable pour l'histoire de notre Compagnie. Ch. Guyot.

Digitized by Google

Il s'adressa directement au roi de Pologne pour obtenir cet honneur. La minute de sa lettre a été retrouvée dans ses papiers et publiée dès 1768 avec la réponse de Stanislas. Ces deux lettres sont ainsi reproduites au tome VIII de l'édition de Lefèvre, 1826.

Fragment d'une lettre au roi de Pologne, duc de Lorraine. — « Sire, il faudra que Votre Majesté ait la bonté de répondre elle-même à son Académie du mérite que je puis avoir. Sur son témoignage, il n'y aura personne que ne m'en croie beaucoup. Votre Majesté voit que je ne perds aucune des occasions qui peuvent un peu m'approcher d'elle; et quand je pense aux grandes qualités de Votre Majesté, mon admiration demande toujours de moi ce que le respect veut me défendre..... »

Fragment de la réponse du roi de Pologne à la lettre précédente. — « Monsieur, je ne puis que bien augurer de ma Société littéraire, du moment qu'elle vous inspire le désir d'y être reçu. Un nom aussi distingué que le vôtre dans la république des lettres, un mérite plus grand encore que votre nom, doivent la flatter sans doute ; et tout ce qui la flatte me touche sensiblement. Je viens d'assister à une de ses séances particulières. Votre lettre, que j'ai fait lire, a excité une joie qu'elle s'est chargée elle-même de vous exprimer. Elle serait bien plus grande cette joie, si la société pouvait se promettre de vous posséder de temps en temps. Ce bonheur, dont elle connaîtrait le prix, en serait un pour moi, qui serais véritablement ravi de vous revoir à ma cour. Mes sentiments pour vous sont toujours les mêmes ; et jamais je ne cesserai d'être bien sincèrement, Monsieur, votre bien affectionné,

« STANISLAS, roi. »

Digitized by Google

. . . . . .

Les deux fragments qui précèdent ne sont pas datés; mais il est incontestable qu'ils remontent au commencement de l'année 1751 et qu'ils sont du mois de mars, environ, car la réponse de Montesquieu à l'Académie, que nous rapportons plus loin, est du 4 avril 1751.

Nous ignorons pourquoi la lettre de Stanislas est intitulée « *Fragment* » dans la correspondance de Montesquieu imprimée à la suite de ses *Œuvres complètes*. Cette lettre paraît être entière. Pour répondre à une demande aussi bien tournée que l'était celle de Montesquieu, Stanislas dut s'adresser à son arrangeur habituel, M. de Solignac, secrétaire de son Académie, et l'on a pu voir que celui-ci s'acquitta convenablement de ses fonctions de *teinturier*[1]. Il est vraisemblable que Stanislas chargea M. de Solignac de lui faire un projet de lettre qu'il transcrivit de sa main tremblante et malgré l'affaiblissement de sa vue. On y reconnaît une plume mieux exercée que ne l'était celle du bon roi. Le fond des idées appartient sans doute au signataire de la lettre; mais la tournure

1. Voyez le travail de notre confrère M. Lacroix (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1886, p. 47). L'expression de « teinturier » que M. Lacroix n'a pas employée, quoique fort usitée aujourd'hui, l'était déjà au XVIII^e^ siècle, comme le prouve le passage suivant des *Mémoires secrets* de Bachaumont (25 sept. 1775) : « M^me^ la comtesse de Beau-« harnais a fait présenter une comédie; elle a été reçue; on ne doute « pas que le sieur Dorat ne soit son *teinturier*. » Cette habitude de la belle Fanny est encore révélée par la sanglante épigramme de Lebrun qui, brouillé avec elle, laissa, dit-on sur la cheminée, le distique suivant :

Chloé, belle et poète, a deux petits travers :
Elle fait son visage et ne fait point ses vers.

De nos jours, les plus habiles teinturiers ont été Jules Janin et Alexandre Dumas père et fils.

Digitized by Google

des phrases n'est pas la sienne. D'ailleurs, n'aurait-il pas craint, en écrivant lui-même, de laisser échapper quelques-unes de ces fautes d'orthographe ou de style qui lui étaient familières ? L'écrivain couronné ne devait pas paraître ignorer les délicatesses de la langue en s'adressant à un prince de la littérature. Or les manuscrits de Stanislas que l'Académie conserve dans ses archives témoignent qu'il donnait souvent des entorses à la grammaire.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la lettre de Stanislas fut envoyée à Montesquieu en même temps que celle de M. de Solignac, secrétaire perpétuel, qui, écrivant au nom de l'Académie, mandait au nouvel élu que la Société avait vu avec joie la lettre qu'il avait écrite au roi. Puis M. de Solignac continuait ainsi : « Vous lui demandez, Monsieur, une grâce que nous aurions été empressés de vous demander à vous-même, si l'usage nous l'avait permis. Nous nous estimons heureux que vous préveniez nos désirs. Vous pouvez plus qu'un autre nous faire entrer dans l'esprit de nos lois et nous apprendre à remplir les vues du monarque que vous aimez et que nous voulons tâcher de satisfaire. C'est déjà un moyen de vous donner une place parmi nous ; et nous vous l'accordons avec d'autant plus de plaisir que nous pouvons par là nous acquitter envers Sa Majesté d'une partie de notre reconnaissance, etc. »

La réponse de Montesquieu ne se fit pas attendre. Le 4 avril 1751 il écrivait à M. de Solignac, secrétaire de la Société littéraire de Nancy : « Monsieur, je ne crois pouvoir mieux faire mes remerciement à la Société littéraire qu'en payant le tribut que je lui dois, avant même qu'elle

Digitized by Google

me le demande, et en faisant mon devoir d'académicien au moment de ma nomination ; et comme je fais parler un monarque que ses grandes qualités élevèrent au trône de l'Asie, et à qui ces mêmes qualités firent éprouver de grands revers, je le peins comme le père de la patrie, l'amour et les délices de ses sujets, j'ai cru que cet ouvrage convenait mieux à votre Société qu'à toute autre. Je vous supplie d'ailleurs de vouloir bien lui marquer mon extrême reconnaissance, etc.

« De Paris, le 4 avril 1751,
« MONTESQUIEU. »

On voit par cette lettre que Montesquieu s'empressa de payer sa dette de correspondant : c'est un exemple à imiter. Quant au tribut littéraire que s'imposait l'auteur de l'*Esprit des lois,* ce n'était autre que la charmante histoire de Lysimaque qu'il avait en portefeuille. Elle se lit dans toutes les éditions de ses Œuvres complètes.

Mon éloignement ne me permet pas de vérifier si la lettre du 4 avril 1751 et la pièce qui l'accompagnait existent encore dans les archives de l'Académie. En cas d'affirmative, il serait intéressant de reproduire dans nos mémoires le texte exact de *Lysimaque,* qui occupe seulement six pages dans l'édition de 1826. Ce serait un service à rendre à notre éminent confrère M. Régnier, qui prépare une édition nouvelle des œuvres de Montesquieu et qui, comme toujours, s'applique à la reproduction des textes originaux[1].

1. Depuis que M. Meaume a composé ce travail, M. Régnier est mort ; mais son fils continue la publication des *Grands écrivains de la France.*

Digitized by Google

Il serait d'autant plus à désirer qu'il pût être ainsi, qu'il existe un doute sur la pureté du texte de *Lysimaque* qui a été imprimé. En effet, Montesquieu, dont le scrupule est peu commun, n'a pas cru pouvoir, sans l'autorisation de l'Académie, faire imprimer son *Lysimaque*. Avec une délicatesse de sentiment qui l'honore, il écrivit à M. de Solignac pour demander cette autorisation. Sa lettre est du 31 mars 1764. « Je demande, dit-il, à l'Académie de Nancy l'autorisation de faire imprimer à Paris mon petit ouvrage intitulé : *Lyzimaque* (*sic*), lequel court en manuscrit tellement défiguré, mutilé et estropié, qu'il me fait pitié à moi-même. »

Cette lettre, qui devrait se trouver dans les archives de l'Académie, n'y est certainement plus. Elle a figuré à la vente de la collection des autographes de M. le marquis de Loyac qui a été faite, par l'intermédiaire de l'expert Étienne Charavay, le 15 décembre 1877. Les enchères ont porté cette pièce jusqu'à cent cinquante francs. On dit qu'elle a été acquise par un Anglais.

L'autorisation demandée par Montesquieu lui a été accordée à la séance du 12 avril 1753, dont le procès-verbal reproduit la réponse affirmative de M. de Solignac[1].

Il est douteux que Montesquieu ait profité de cette autorisation, car aucun ouvrage de bibliographie ne mentionne l'impression de *Lysimaque* du vivant de Montesquieu. On trouve cette pièce pour la première fois dans l'édition in-12 publiée en 1757 sous la rubrique de Londres (Paris) par les soins de Richer, sous les yeux de

1. Voir le premier appendice, p. 436.

Digitized by Google

M. de Secondat, fils de Montesquieu. Cependant il ne serait pas impossible que le père ait fait imprimer, avant sa mort, une édition originale destinée à ses amis et qui n'a pas été mise dans le commerce. C'est ce qui expliquerait comment les bibliographes n'en ont pas eu connaissance. En tout cas, nous ne l'avons jamais rencontrée.

L'Académie de Stanislas distribuait alors des couronnes littéraires. L'une d'elles fut obtenue par un jeune magistrat qui, après avoir fait imprimer le morceau couronné, fit hommage d'un des exemplaires à l'auteur de l'*Esprit des lois*.

C'était un éloge de Stanislas, sous le titre suivant: *Sinastal* (*anagramme de Stanislas*), *Histoire dumocalienne, ouvrage qui a remporté le prix de littérature au jugement de messieurs de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, pour l'année 1754, par M. Pierre, substitut en la cour souveraine de Lorraine et Barrois*. Nancy, François Midon, in-4°, avec cette épigraphe :

Titus perdit un jour et vous n'en perdez pas.

Montesquieu répondit au jeune lauréat la lettre suivante, qui fait partie de nos collections :

« *A Monsieur, Monsieur Pierre fils,*
substitut de la cour souveraine de Lorraine et Barrois, à Nancy.

« Je reçois, Monsieur, avec bien de la reconnaissance le beau discours que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer : c'est un fils qui fait grand honneur à son père. Je m'imagine que l'Académie de Nancy ne vous laissera

Digitized by Google

pas longtemps travailler à ses prix, et que vous en serez bientôt le juge ; je me trouverai dans ce cas bien flatté d'avoir l'honneur d'être votre confrère. J'ai celui d'être, avec les sentiments de la plus parfaite estime, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« MONTESQUIEU.
« A Paris, ce 10 avril 1754. »

Le jeune écrivain (il avait environ vingt ans) auquel cette lettre était adressée dut tressaillir de joie en la recevant. Il s'empressa d'écrire sur l'adresse : « Lettre de Monsieur le président de Montesquieu, auteur de l'*Esprit des lois* », etc. Ce fut pour lui un encouragement à devenir le confrère de Montesquieu. Il n'eut pas ce bonheur, car l'auteur de *Sinastal,* plus connu sous le nom de « Pierre de Sivry », ne devint membre de l'Académie que le 2 février 1757, c'est-à-dire deux ans après la mort de Montesquieu. Plus tard, il fut secrétaire perpétuel, de 1773 à 1790.

Il résulte de ce qui précède que « Pierre » n'était point le nom de baptême, mais bien le nom de famille de M. de Sivry. Ce dernier nom était celui d'une terre qu'il avait achetée. Son frère se faisait appeler M. de Rainville.

On sait que ces changements de nom étaient très fréquents au XVIII^e^ siècle. En tout cas, celui de Sivry a laissé en Lorraine les meilleurs et les plus honorables souvenirs, aussi bien parmi les lettrés que parmi les magistrats[1].

1. Onze ans après, en 1765, M. Pierre, qui portait alors le nom de

Digitized by Google

Cette digression nous a éloigné de Montesquieu. Il ne nous reste plus à dire que *Lysimaque* fut le seul opuscule qu'il put adresser à l'Académie. Reçu en 1751, il mourut le 10 février 1755. Il fut donc, pendant un peu moins de quatre ans, membre de l'Académie de Stanislas.

Sivry et était devenu conseiller à la Cour souveraine, recevait à son tour les hommages poétiques d'un enfant de treize ans : le jeune François, pensionnaire au collège de Neufchâteau, lui dédiait les prémices de sa muse naissante. Voici le commencement de cette dédicace :

A M. de Sivry, conseiller à la Cour souveraine.

Membre illustre par tes talents
Du littéraire Aréopage
Où l'heureux Titus de notre âge
Récompense les vrais sçavans,
SIVRY, reçois le faible hommage
Que te rendent mes premiers chants...

Le recueil du jeune Vosgien a été publié sous le titre suivant : *Poésies diverses du S^r François, pensionnaire au collège (des Jesuites) de Neufchâteau.* A Neufchâteau, chez Monnoyer, imprimeur de a ville et du collège, in-12.

MM. de Sivry et de Solignac s'enthousiasmèrent du jeune poète et le firent recevoir membre de l'Académie. Il n'avait pas quatorze ans.

Digitized by Google

1er APPENDICE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DE LA « SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE FONDÉE DANS LA VILLE DE NANCY PAR LE ROI DE POLOGNE, DUC DE LORRAINE ET DE BAR », SE RAPPORTANT AUX RELATIONS DE MONTESQUIEU AVEC CETTE SOCIÉTÉ[1].

Lettre au Roi de M. le Président de Montesquieu, le 20e mars 1751.

(Registre nº 1, 28 déc. 1750 — 28 nov. 1754; p. 139. 1751.)

Sire,

J'appris hier chés Monsieur le Maréchal de Belle Isle que vôtre Majesté venoit d'établir une académie à Nancy et ma première idée fut de lui demander une place: dans ce cas il faudra qu'elle ait la bonté de repondre elle même à son académie du mérite que je puis avoir pour cela, moyennant quoi il n'y aura personne qui ne m'en croie beaucoup. Votre Majesté voit que je ne perds aucune des occasions qui peuvent un peù m'approcher d'elle, et quand je pense aux grandes qualités de V. M. mon admiration demande toûjours de moi ce que le respect veut me deffendre. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect de V. M. le très humble et très obeis. serv.

Signé : MONTESQUIEU.

1. Les pièces qui composent cet appendice ont été transcrites, sur la demande de M. Meaume, par M. Ballon, alors bibliothécaire-archiviste de l'Académie.

Digitized by Google

Réponse du Roi à la lettre de M. de Montesquieu.

(Ib., p. 140. 1751.)

M. Je ne puis que bien augurer de ma Société littéraire du moment qu'elle vous inspire le désir d'y être recu. Un nom aussi distingué que le votre dans la république des lettres, un mérite plus grand encore que votre nom, doivent la flatter sans doute ; et tout ce qui la flatte me touche sensiblement. Je viens d'assister à une de ses séances particulières. Votre lettre que j'y ai fait lire a êxitée une joie quelle s'est chargée elle même de vous exprimer, elle seroit bien plus grande cette joie, si la Société pouvoit se flatter de vous posséder de tems en tems. Ce bonheur dont elle connoitroit tout le prix en seroit un pour moi, qui serois véritablement ravi de vous revoir à ma cour, mes sentimens pour vous sont toûjours les mêmes et jamais je ne cesserai d'être bien sincérement M. votre bien affectionné.

Signé : STANISLAS, roi.

Lettre de M. le chevalier de Solignac à M. de Montesquieu.

M. la Société littéraire de Nancy, au nom de laquelle j'ay l'honneur de vous écrire, a vû avec une joie extréme la lettre que vous avés écrite au Roi son fondateur. Vous demandés M. à sa Majesté une grace que nous aurions pris la liberté de vous demander à vous même si l'usage nous l'avoit permis. Elle nous est d'autant plus précieuse quelle prévient nos désirs et que nous connoissons les avantages que nous avons lieu d'en espérer. Ces avantages seroient bien plus grands si nous pouvions nous flater de l'honneur de vous posséder ici, vous pouvés plus qu'un autre nous faire entrer dans l'esprit de nos loix, et nous apprendre à remplir les vües d'un Monarque que vous aimés et que nous voulons tacher de satisfaire. C'en est déjà un moïen, M. que de vous donner une place parmi nous, et nous vous l'accordons avec d'autant plus de plaisir que nous pouvons par là nous acquitter envers S. M. d'une partie de nôtre reconnaissance. Permettés que déposant à présent la qualité de secrétaire de la compagnie je me felicite en mon particulier de l'honneur que je recois de votre association, je sens tout le prix de la gloire qui doit m'en reve-

Digitized by Google

nir. C'en est une bien plus grande pour un homme qui n'a d'autre mérite que de gouter vos ouvrages et ce qui est au dessus de vos ouvrages : le génie qui les a produits.

Je vous renouvelle ici avec bien de l'empressement mes anciens sentimens pour vous. Recevés les, je vous conjure, comme un témoignage constant de l'inviolable et respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être.

Lettre de M. de Montesquieu à M. le chevalier de Solignac, du 4 avril 1751.

(Ib., p. 148, 1751.)

M. Je crois ne pouvoir mieux faire mes remercimens à la Société Littéraire, qu'en payant le tribut que je lui dois, avant même qu'elle me le demande et en faisant mon devoir d'académicien au moment de ma nomination, et comme je fais parler un Monarque que ses grandes qualités eleverent au trone de L'asie, et à qui ces mêmes qualités firent éprouver de grands revers, que je le peins comme le Père de la patrie, L'amour et les délices de ses sujets, j'ai crû que cet ouvrage convenoit mieux à vôtre Société qu'à tout autre. Je vous supplie d'ailleurs de vouloir bien lui marquer mon extrême reconnaissance. Vous me dites, M., des choses bien flateuses, quand vous me parlés d'un voïage en Lorraine, vos paroles ont reveillé en moi toute l'idée de ce bonheur que l'on trouve dans la présence de Sa Majesté.

Du reste, M., je me félicite de ce (que) notre Société a un secrétaire tel que vous, et aussi capable d'entrer dans les grandes vües du Roi et dans l'exécution des belles choses qu'il a projettées. Je vous suplie de vouloir bien me conserver l'honneur de votre amitié, il me semble que la mienne s'augmente pour l'historien de la Pologne. J'ay l'honneur d'être M... avec un attachement respectueux votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Signé : MONTESQUIEU [1].

1. Ces quatre lettres ont été publiées dans l'édition de Laboulaye. 1879, t. VII, p. 368-372. D'après une note de l'éditeur, elles lui ont été fournies par M. Alfred Rambaud, alors professeur à la Faculté de Nancy.

Digitized by Google

Discours envoié à l'Académie par M. le Président de Montesquieu et lû dans l'assemblée publique du 8e mai 1751.

(Ibid., p. 150, 1751.)

LYSIMAQUE.

L'orsqu Alexandre eut détruit l'Empire des Perses il voulut que l'on crut qu'il étoit fils de Jupiter, les Macédoniens étoient indignés de voir ce Prince rougir d'avoir Philippe pour père. Leur mécontentement s'accrut lorsqu'ils lui virent prendre les Moeürs, les habits et les manieres des Perses, et ils se reprochoient tous d'avoir tout fait pour un homme qui commencoit à les mépriser; mais on murmuroit dans l'armée et l'on ne parloit pas; un Philosophe nommé Calisthene avoit suivi le Roi dans son expédition. Un jour qu'il le salua à la manière des grecs, d'ou vient lui dit Alexandre, que tu ne m'adores pas? Seigneur, lui dit Calisthene, vous êtes le chef des deux nations, l'une esclave avant que vous ne l'ussiés soumise ne l'est pas moins depuis que vous l'avés vaincue, l'autre libre avant qu'elle ne vous servit à remporter tant de victoires, l'est encore depuis que vous les avés remportées; je suis grec, seigneur, et ce nom vous l'avés élevé si haut que sans vous faire tort, il ne vous est plus permis de l'avilir.

Les vices d'Alexandre étoient extrêmes comme ses vertus, il étoit terrible dans sa colere, elle le rendoit cruel. Il fit couper les pieds, le nez et les oreilles à Calisthene, ordonna qu'on le mit dans une cage de fer et le fit porter ainsi à la suite de l'armée. J'aimois Calisthene, et de tout tems, lorsque mes occupations me laissoient quelques heures de loisir, je les avois emploiées à l'écouter et si j'ai de l'amour pour la vertu, je le dois aux impressions que ses discours faisoient sur moi. J'allai le voir. Je vous salue, lui dis-je, Illustre malheureux que je vois dans une cage de fer, comme on enferme les bêtes sauvages, pour avoir été le seul homme de l'armée.

Lysimaque, me dit-il, quand je suis dans une situation qui demande de la force et du courage, il me semble que je me trouve presque à ma place; en vérité si les Dieux ne m'avoient mis sur la terre que pour y méner une vie voluptueuse, je croirois qu'ils mauroient donné en vain une ame grande et immortelle: jouir des plaisirs des sens est une chose dont tous les hommes sont aisément capables, et si les Dieux ne nous ont fait

Digitized by Google

que pour cela, ils ont fait un ouvrage plus parfait qu'ils n'ont voulu, et ils ont plus exécuté qu'entrepris. Ce n'est pas ajouta t il que je sois insensible, vous ne me faites que trop voir que je ne le suis pas ; quand vous êtes venu à moi, j'ai trouvé d'abord quelque plaisir à vous voir faire une action de courage, mais au nom des Dieux que ce soit pour la derniere fois ; laissés moi soutenir mes malheurs et n'aiés point la cruauté d'y joindre encore les votres.

Calisthene, lui dis je, je vous verrai tous les jours. Si le Roi vous voioit abandonné des gens vertueux, il n'auroit plus de remords, il commenceroit à croire que vous êtes coupable, ah ! j'espere qu'il ne jouira pas du plaisir de voir que ses chatimens me feront abandonner un ami.

Un jour Calisthene me dit. Les Dieux immortels m'ont consolé, et depuis ce tems je sens en moi quelque chose de Divin qui m'a oté le sentiment de mes peines. J'ai vu en songe le grand Jupiter, vous étiés auprès de lui, vous aviés un sceptre à la main et un bandeau Roial sur le front, il vous a montré à moi et ma dit il te rendra plus heureux. L'emotion où j'etois m'a reveillé, je me suis trouvé les mains élevées au ciel et faisant des efforts pour dire Grand Jupiter si Lysimaque doit regner, fais qu'il regne avec justice ; Lysimaque vous régnerés, croiés un homme qui doit être agreable aux Dieux puisqu'il souffre pour la vertu.

Cependant Alexandre ayant appris que je respectois la misere de Calisthene, que j'allois le voir et que j'osois le plaindre, il entra dans une nouvelle fureur : va dit il, combattre contre les lions, malheureux qui te plais tant à vivre avec les bêtes féroces ; on différa mon suplice pour le faire servir de spectacle à plus de gens.

Le jour qui le préceda, j'ecrivis ces mots à Calisthene. Je vais mourir, toutes les idées que vous m'aviés données de ma future grandeur se sont évanouis de mon esprit. J'aurois souhaité d'adoucir les malheurs d'un homme tel que vous.

Prexape à qui je m'étois confié m'apporta cette response.

Lysimaque, si les Dieux ont resolu que vous régniés, Alexandre ne peut pas vous ôter la vie, car les hommes ne resistent pas à la volonté des Dieux.

Cette lettre m'encouragea et faisant reflexion que les hommes les plus heureux et les plus malheureux sont egalement environnés de la main divine, je resolus de me conduire non pas par

Digitized by Google

mes espérances mais par mon courage, et de deffendre jusqu'à la fin une vie sur laqu'elle il y avoit de si grande promesse.

On me ména dans la carriere, il y avoit autour de moi un peuple immense qui venoit être témoin de mon courage ou de ma frayeur; on me lacha un lion furieux. J'avois plié mon manteau autour de mon bras, je lui présentai ce bras. Il voulut le dévorer, je lui saisis la langue, la lui arrachai et la jettai à mes pieds.

Alexandre aimoit naturellement les actions courageuses, il admira ma résolution, et ce moment fut celui du retour de sa grande ame.

Il me fit appeller, et me tendant la main, Lysimaque, me dit-il, je te rends mon amitié, rend moi la tienne, ma colere n'a servi qu'à te faire faire une action qui manque à la vie d'Alexandre.

Je reçûs les graces du Roi, j'adorai les décrets des Dieux et j'attendis leurs promesses, sans les chercher ni les fuir. Alexandre mourut, et toutes les nations furent sans maître, les fils du roi etoient dans l'enfance et son frère Aridée n'en étoit jamais sorti. Olympias n'avoit que la hardiesse des ames foibles, et tout ce qui étoit cruauté étoit pour elle du courage. Roxane, Euridice, Statire étoient perduës dans la douleur, tout le monde dans le palais savoit gémir et personne ne savoit régner. Les capitaines d'Alexandre levèrent donc les yeux sur son trône, mais l'ambition de chacun fut contenüe par l'ambition de tous, nous partageames l'empire et chacun de nous crut avoir partagé le prix de ses fatigues. Le sort me fit Roi d'Asie; et à present que je puis tout, j'ai plus besoin que jamais des lecons de Calisthene, sa joie m'annonce que j'ai fait quelque bonne action, et ses soupirs me disent que j'ai quelque mal à réparer. Je le trouve entre moi et les Dieux, et je le trouve entre mon peuple et moi. Je suis le Roi d'un Peuple qui m'aime, les Pères de famille esperent la longueur de ma vie comme de celle de leurs enfans, les enfans craignent de me perdre comme ils craignent de perdre leur Père, mes sujets sont heureux et je le suis.

(Ibid., p. 443, 1753. Le jeudi 12e avril.)

... M. de Solignac fit part ensuite à la Compagnie de la lettre suivante qui lui avoit été écrite par M. de Montesquieu.

J'ay l'honneur de vous saluer, M., et je vous dirai que mon

Digitized by Google

petit ouvrage intitulé Lysimaque court en manuscrit à Paris tellement défiguré, mutilé et estropié qu'il me fait pitié à moi même. Je consentirois à le faire imprimer si cet ouvrage ayant été présenté à nôtre Académie, je pouvois dire qu'il fut à moi ; mais je me flatte qu'il lui appartient entiérement. Je vous prie donc, M., de présentir l'Académie pour savoir si elle permet que je fasse imprimer cet ouvrage à Paris, et si je puis le donner.

Si vous pouvés trouver occasion de dire quelque chose qui puisse me rappeler dans le souvenir du Roi, vous me ferés bien du plaisir.

Je sens que si quelques ouvrages m'ont fait aujourd'hui quelque espêce d'honneur, dans la postérité ses bontés feront ma gloire.

Je vous prie, M., de me conserver quelque part dans vôtre amitié. J'ay l'honneur d'être avec des sentimens que je ne scaurois assés vous exprimer, M., etc. A Paris ce 31 mars 1753[1].

Sur cette lettre la Compagnie délibéra ce qui est marqué dans la réponse qui suit de M. de Solignac à M. de Montesquieu.

M. Je suis au désespoir, que votre ouvrage intitulé Lysimaque, coure en manuscrit estropié et défiguré. C'est un chef d'œuvre qui mérite d'être conservé dans toutes les graces dans toute la vigueur de stile que vous lui avés données. Pressé par une Dame de notre cour de lui en laisser prendre une copie, je ne pus lui refuser ce plaisir ; mais cet ouvrage ne seroit point sorti de mes mains si j'avois prévû ce que vous m'annoncés par vôtre lettre. Il est sans contredit, M., que vous êtes le maitre de le faire imprimer ; mais comme nous sommes sur le point de donner au public les mêmoires de notre Académie, nous serions extrêmement flattés d'être les prémiers à lui faire un présent si estimable. Cependant touchés des politesses que vous nous faites, nous sentons ne pouvoir mieux y répondre qu'en vous priant nous mêmes de suivre en cela ce que vôtre penchant et l'empressement du public peuvent éxiger de vous, dans cette circonstance surtout où il est de vôtre honneur de vous montrer tel que vous avés toujours été dans tous vos ouvrages. Nous ne laisserons pas dans nos memoires de nous parer de celui-ci, et le Public nous pardonnera, ou nous saura même gré de lui donner une 2e fois ce qu'il ne scauroit lire assés souvent, ce qui ne peut jamais

1. Ed. Laboulaye, 1879, VII, p. 412.

Digitized by Google

manquer de lui plaire. Si je vous dis, M., que j'ai fait passer sous les yeux du Roi de Pologne la lettre dont vous m'avés honoré, vous comprendrés aisément combien il a dû être touché des sentimens que vous lui marqués. S. M. me charge de vous dire des choses si gracieuses que je ne puis vous les rendre comme je voudrois. Vous savez qu'on n'atteint pas facilement à ces tons de douceur et de bonté dont il enchaîne les cœurs qu'il estime. J'ay l'honneur d'être, etc. Lunéville ce 14 avril 1753.

Collation de la copie de *Lysimaque* insérée aux procès-verbaux de la *Société littéraire* de Nancy, tome I (1754), p. 118, avec l'édition des *Œuvres de M. de Montesquieu, revues, corrigées et considérablement augmentées par l'auteur*. Londres, 1767, 3 vol. in-4°. (Voir au t. 2, p. 507-511.)

NUMÉROS DES PARAGRAPHES ET TEXTE DE LA PIÈCE IMPRIMÉE.	COPIE INSÉRÉE AUX PROCÈS-VERBAUX.
1. et *on* ne parlait pas. . . .	et *l'on* ne parlait pas.
2. *Callisthène*	Calisthene.
3. Vous êtes *chef de* deux nations.	Vous êtes *le chef des* deux nations.
avant que *vous l'eussiez* soumise.	avant que *vous ne l'ussies* soumise.
avant qu'elle *vous servît*.	avant qu'elle *ne vous servît*.
il ne *nous* est plus permis.	il ne *vous* est plus permis.
4. Comme on enferme *une bête sauvage*.	Comme on enferme *les bêtes sauvages*.
6. que ses *sentimens*	que ses *chatimens*.
9. adoucir les *maux*	adoucir les *malheurs*.
12. on me lacha *un lion* . . .	on me lacha un *lion furieux*.
15. *leur promesse*	*leurs promesses*.
16. son frère Aridée	*et* son frère Aridée.
17. je le trouve entre mon peuple et moi.	*je le trouve entre moi et les Dieux et* je le trouve entre mon peuple et moi.
18. Comme *celle* de leurs enfans.	comme *de celle* de leurs enfans.

Digitized by Google

II^e APPENDICE

Pour faire suite aux documents qui précèdent, il ne sera pas inutile de reproduire d'autres extraits, recueillis aussi par M. Ballon dans les procès-verbaux de l'Académie, relativement à Montesquieu, à son fils, M. de Secondat, et à l'hommage rendu par la Compagnie lors du décès de son illustre associé.

EXTRAITS DE L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE NANCY.

(Par le chevalier de Solignac, secrétaire perpétuel.)

Mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Nancy. (1^er^ vol., Pierre Antoine, 1754, p. 51 et suiv.)

M. de Montesquieu, qui durant un séjour de quelques mois à la Cour de Lunéville, avoit parfaitement saisi le caractère de SA MAJESTÉ, caractère d'autant plus noble qu'il est plus humain, mais caractère uni, simple, toujours égal, et d'autant plus aisé à pénétrer à des yeux philosophes, qu'il l'est même à ceux qui ne le sont pas, M. de Montesquieu, dis-je, n'eut pas plutôt appris ce que Sa Majesté Polonoise venait de faire pour l'avancement des beaux-arts, qu'il sentit toute la sagesse des motifs qui l'avaient engagée à les ranimer dans ses États. Ravi de retrouver dans le Roi ce fonds de bienfaisance et de magnanimité qui avoit toujours mérité ses hommages, il crut par cela même lui en devoir de nouveaux et ne pouvoir mieux s'en acquitter qu'en s'offrant de concourir à ses vues. Il écrivit à Sa Majesté le 20 mars et lui demanda une place dans son Académie.

Digitized by Google

Ce génie heureux, qui reçoit autant d'éclat des lettres qu'il en répand sur elles par l'éminence de ses talents et dont les succès qui nous étonnent apprendront éternellement aux hommes quelque chose de plus merveilleux que l'art de bien écrire, celui de vivre en citoyens paisibles sous l'empire des Loix ; M. de Montesquieu, qui ne trahit jamais la vérité qu'en parlant de lui-même, eut la modestie de dire au Roi : « Il faudra que Votre Majesté ait la bonté de répondre Elle-même à son Académie du mérite que je puis avoir... » (V. la suite ci-dessus.)

Le Roi, touché de cette lettre, y répondit en ces termes : « M... je ne puis que bien augurer... » (V. ci-dessus.)

Cette lettre fut envoyée à M. de Montesquieu en même temps que celle du Secrétaire perpétuel, écrite au nom de l'Académie. Le secrétaire lui marquoit que la Société avoit vu avec joye la lettre qu'il avoit écrite à S. M. : « Vous lui demandez, M..., disait-il, une grâce... » (V. ci-dessus.)

La satisfaction qu'avoit l'Académie de répondre aux désirs de M. de Montesquieu fut bientôt augmentée par l'envoi que ce nouveau censeur fit d'un écrit qui va faire un des morceaux les plus précieux de nos Mémoires. Ce Discours, qui a pour titre *Lysimaque*, étoit accompagné de la lettre suivante, adressée au secrétaire de la Société. On y verra quelle étoit la raison qui engageoit M. de Montesquieu à préférer à tout autre sujet celui qu'il traite dans cet ouvrage. (V. ci-dessus.)

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX MANUSCRITS DE LA SOCIÉTÉ.

Lettre de M. de Secondat à M. de Solignac.

Du 5 mai 1751. (T. I, p. 226.)

... L'honneur que je viens de recevoir d'être admis dans la Société Royale me flatte singulièrement... L'amitié dont mon père se flatte que vous l'honnorés m'a inspiré depuis longtems un désir très vif de partager un avantage si précieux. Je me flatte que le titre de votre confrère dont je viens d'être honoré vous disposera à me l'accorder...

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ A L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 8 MAI 1751[1]

Par M. le Primat (M. de Choiseul, Primat de Lorraine, grand aumônier de S. M. polonoise).

(Ib., p. 239 et suiv.)

... Plusieurs de ces génies toujours applaudis deviennent aujourd'hui vos confrères. Nos suffrages qui n'auroient osé prévenir leurs désirs se sont hatés d'y répondre. On eût presque dit que nous les attendions. Quel homme si peu versé dans les lettres ne connoit M. le Président de Montesquieu ? Le discours que vous venés d'entendre pourroit lui seul vous faire connoitre l'élévation de son âme, la justesse de ses idées, la naïveté, les graces de sa diction. (Il s'agit du *Lysimaque,* lu dans la même assemblée.)

Mais dans quel siècle de tous ceux qui nous ont précédés auroit on exécuté, auroit on même concu l'idée d'un ouvrage pareil à celui de l'*Esprit des Loix*. (Suit un éloge de l'*Esprit des lois*.)

Plus heureux que nous n'osions l'espérer dans la naissance d'une Société, dont l'éclat dépend plus du tems que du génie, nous avons appris que le fils de M. de Montesquieu, M. de Secondat, désiroit aussi d'être agregé parmi nous. Nous avons cru que ce seroit trahir nos intérests que de ne pas répondre à des avances si flatteuses.

M. de Secondat..... né avec une inclination dominante pour les sciences..... émule d'un père qui lui pardonneroit d'être son rival, il travaille à devenir comme lui un des ornemens de ce siècle, un modèle à proposer à la postérité.

Tels sont, MM., les nouveaux membres de notre Académie auxquels on vous associe aujourd'hui.....

(Dans cette même assemblée, M. de Secondat lut pour discours de réception une dissertation sur un passage de la *Poétique* d'Aristote, relatif à la tragédie.)

---

1. Reproduit partiellement dans l'édition Laboulaye (t. VII, p. 372, en note).

Digitized by Google

Séance du 27 février 1755.

(Ib., t. IV, p. 14.)

Sur la nouvelle qu'on avoit apprise de la mort de M. de Montesquieu, il a été décidé que l'on ferait son éloge à la séance publique du 8 mai prochain, quoiqu'il ne fut qu'associé étranger. Peu s'en faut même qu'on ne soit convenu que désormais on en feroit de même à l'égard de tous ceux qui n'ont que le même titre dans l'Académie. Il reste à délibérer expressément sur cet article.

Il a été décidé aussi qu'il n'appartient qu'au secrétaire perpétuel de la Société de faire ces sortes d'éloges et qu'il en sera toujours chargé comme il se pratique dans toutes les académies de l'Europe.

Séance du 10 avril.

(Ib., p. 21.)

L'Académie ayant vâqué trois semaines à cause des fêtes de Pâques, elle s'est rassemblée aujourd'hui. M. de Solignac a lu la réponse de M. de Secondat à la lettre que l'Académie lui avoit écrite sur la mort de M. de Montesquieu.

Séance du 17 avril.

(Ib., p. 22.)

Il a été décidé au sujet de M. de Montesquieu mort au mois de février dernier, que le secrétaire de la Compagnie feroit son éloge funebre à la seance publique du 8 mai suivant, et que desormais on feroit aussi dans les assemblées publiques l'éloge historique de tous les membres de la Société qui viendront à mourir, soit de ceux qui sont honoraires ou asssociés étrangers que des titulaires même. Il a été convenu de plus qu'il n'appartient qu'au secrétaire perpétuel de la Société de faire ces sortes d'éloges.

Digitized by Google

Séance du 9 mai.

(Ib., p. 23.)

L'après-midi M. de Solignac a ouvert la séance publique par le discours qui suit :

« ... C'est, Messieurs, pour remplir ces vues et obéir à nos statuts que je m'étois proposé de faire aujourd'hui l'éloge historique de Charles Secondat de Montesquieu, autrefois président en mortier du Parlement de Guyenne, membre des Académies de Bordeaux et de Berlin, de la Société royale de Londres, l'un des quarante de l'Académie francoise et dès l'établissement de notre Société littéraire, l'un de nos associés étrangers. Mais c'est en vain que depuis son décès, arrivé à Paris le 10 du mois de février dernier, j'ai attendu de M. son fils l'un de nos confrères les mémoires nécessaires et que lui seul pouvoit me fournir. Je me vois contraint à ce moment ou de me taire *en un si beau sujet de parler,* si j'ose employer ici l'expression de Malherbe, ou de ne dire simplement du grand homme de lettres que nous venons de perdre que ce que la renommée et ses écrits ont pu m'apprendre des sentimens de son cœur et de la beauté de son génie. Mais vous pensés sans doute avec nous, Messieurs, qu'il vaut encore mieux différer quelque tems l'éloge de M. de Montesquieu et pour le remplir dignement attendre les mémoires que M. de Secondat m'a fait l'honneur de me promettre et que vraisemblablement l'embarras de ses nouvelles affaires domestiques ne lui a point permis de m'envoyer à temps, que de ne puiser que dans ses écrits les traits qui peuvent servir à le faire connoître. Les écrits, Messieurs, sont des ouvrages de l'art, et vous savés que l'art n'imite que foiblement la nature. Ce n'est que dans celle-ci qu'on trouve les vrayes proportions de l'objet qu'on veut peindre, la vraye mesure du beau qu'on veut saisir. Les idées que des écrits peuvent fournir dépendent ordinairement du goût de celui qui en juge... D'ailleurs, Messieurs, les écrits seuls donneroient peut-être à nos éloges l'air et le ton d'un panegyrique aprêté, et nous ne voulons que des éloges simples, sans parure et presque uniquement fondés sur des faits. C'est l'exemple que nous donnent journellement les autres Académies et c'est dans la résolution de le suivre sans nous en écarter jamais, que faute de faits bien détaillés et d'anecdotes seures nous remettons à la séance du

Digitized by Google

mois d'octobre prochain à remplir le devoir que nos statuts nous imposent envers un des plus grands génies que le ciel ait jamais fait naître pour la gloire de leur patrie et pour la gloire même de l'humanité..... »

(Ib., p. 51.)

M. le comte de Bressey Directeur répondit aux discours precedens de la manière qui suit :

« Nous avons perdu M. le Président de Montesquieu, membre illustre des Académies de Paris, de Londres et de Berlin, que nous avions l'honneur d'avoir pour confrère en même temps que la République des lettres l'avoit pour chef, la postérité pour modèle, le monde entier pour législateur. Les fleurs de sa jeunesse annoncerent les fruits dont nos derniers neveux se nourriront encore.

« Son livre sur la *Cause de la grandeur et de la décadence des Romains* est l'ouvrage d'un génie supérieur. Il n'est point de politiques, point d'hommes d'État, point d'hommes de lettres, dont il n'eut fait la réputation.

« Celui qui a pour titre l'*Esprit des loix* est la plus belle production de l'esprit humain qui ne s'occupa jamais d'objets plus nobles et plus utiles. M. le Président de Montesquieu a répandu la lumière sur l'art de gouverner les hommes. Il les interesse en les éclairant par le charme et la dignité de son stile. C'est à lui que l'on doit la revolution heureuse que nous voyons dans la littérature. Tous les esprits s'occupent de ces grandes idées, dont l'esprit du livre leur a fait sentir l'importance. Ce chef d'œuvre qui fait l'admiration de toute l'Europe et qui annonce à ses peuples les destins les plus heureux, eût donné son nom à notre siècle, si notre siècle n'était pas celui de Stanislas et de Louis.

« Répandre des fleurs sur le tombeau de ce grand homme c'est un devoir que M. de Solignac remplira avec les talens qui lui sont propres. Mais il était juste qu'un jour destiné à célébrer la fête du meilleur des Rois ne se passat pas dans les regrets..... »

Séance du 2 octobre.

(Ib., p. 99.)

M. de Solignac a lu l'éloge historique de M. de Montesquieu qu'il doit prononcer à la séance publique du 20 de ce mois.

Digitized by Google

Séance du 20 octobre.

(Ib., p. 99.)

M. de Solignac a lu l'éloge historique de M. de Montesquieu...

(Suit ce discours, qui n'occupe pas moins de 27 pages in-folio du registre. Rédigé par des notes fournies par le fils de Montesquieu, M. de Secondat, il offre des particularités intéressantes, des détails intimes sur la vie du célèbre président. En ce qui concerne ses relations avec la Société royale de Nancy, on n'y trouve que les lignes suivantes) :

M. de Montesquieu, que les Académies de Londres et de Berlin avoient eu autant d'empressement d'adopter qu'en avoit eu l'Académie francoise, jouissoit malgré ses critiques de toute la gloire qu'il méritoit, lorsqu'il apprit que le Roy, notre fondateur, animoit ici les arts, les mettoit en valeur, et se plaisoit à trouver des rivaux dans tous ceux dont les talens paroissoient mériter son estime. Ce seroit ici le lieu de parler du désir qu'il temoigna d'être recu des premiers dans notre Société, mais l'histoire que j'ai donnée de notre établissement en fait mention et nous nous sommes fait un honneur d'insérer tout au long dans nos memoires le discours qu'il envoya pour le jour de sa reception. Nous nous rappelerons longtems avec plaisir les applaudissemens que recut cet ouvrage : nous crumes apercevoir dans *Lysimaque* l'objet continuel de notre admiration et de nos hommages. M. de Montesquieu nous représentoit d'abord l'ancien héros, supportant son infortune avec autant de courage que s'il en eut joui comme on jouit des plaisirs, et il le montroit ensuite devenu Roi d'un peuple qui l'aimoit et dont les justes acclamations le faisoient souvent s'écrier dans un transport de joye qui ne nous est pas inconnu : mes sujets sont heureux et je le suis.

Les grands sentimens répandus dans cet écrit auroient pû nous montrer en même tems la noblesse, l'élévation, toute la beauté de l'âme de M. de Montesquieu...

M. de Montesquieu épousa le 30 avril 1715 demoiselle Jeanne de Lartigue, fille du s. Pierre de Lartigue, lieutenant-colonel au regiment de Maulevrier et de ce mariage il a eu un fils et deux filles : le fils est un de nos associés, et comme son père, il ne marche à la gloire que sur les pas de la vertu...

Digitized by Google

DE

L'ENSEIGNEMENT POLITIQUE

DONNÉ PAR

BOSSUET ET FÉNELON

PRÉCEPTEURS

AUX PRINCES, LEURS ÉLÈVES

PAR M. DRUON

I

Dans un cadre d'études aussi vaste que celui qui avait été adopté pour l'éducation du dauphin, fils de Louis XIV, on ne pouvait manquer de réserver une place pour la science du gouvernement. Après avoir écrit pour son élève tant d'autres livres si remarquables, en particulier le *Discours sur l'histoire universelle* et la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, Bossuet, pour achever son œuvre de précepteur, entreprit un dernier travail, un traité d'enseignement politique.

Si les autres ouvrages composés par Bossuet pour l'instruction du prince n'ont guère trouvé que des admirateurs, il n'en est plus de même, il faut le reconnaître, de sa *Politique tirée de l'Écriture sainte*. Des esprits, même distingués, lui reprochent ce livre. Bossuet, dit-

Digitized by Google

on, se fait le panégyriste du pouvoir absolu : il retire aux peuples tout droit, toute liberté. « Le prince ne doit compte à personne de ce qu'il ordonne.... Contre l'autorité du prince il ne peut y avoir de remède que dans son autorité. » Voilà le fond de ses théories. Dans son idolâtrie monarchique, il va même jusqu'à dire : « Les princes sont des dieux. » Ce despotisme à outrance, c'est au nom des saintes Écritures qu'il le prêche ; et, comme il parle surtout en théologien, cette politique, si opposée aux idées modernes, semble à quelques-uns la politique même de l'Église. Ils condamnent donc tout à la fois Bossuet et l'Église, au nom des principes sur lesquels s'appuie aujourd'hui la société. D'autres, plus indulgents, regrettent qu'un aussi grand esprit n'ait pu se dégager des préjugés du milieu dans lequel il vivait ; et qu'il ait été tellement ébloui, comme tous les courtisans, par l'éclat du grand règne, que la royauté sans contrôle lui ait paru, pour un État, le meilleur de tous les régimes. A Bossuet on oppose volontiers Fénelon, qui a, dit-on, des idées plus larges, plus libérales, plus conformes à l'esprit moderne.

Nous verrons plus tard ce qu'il faut penser de cette supériorité de Fénelon. Mais quand nous lisons attentivement Bossuet, et surtout quand nous nous rendons compte du dessein qu'il se proposait en écrivant son livre, il nous semble ne pas mériter tous les reproches qu'on lui adresse. On lui prête des idées trop absolues. Qu'il ait préféré la monarchie à toute autre forme de gouvernement, cela ne fait point de doute ; qu'il n'ait même pas été choqué de ce qu'avait d'excessif le pouvoir royal, tel que l'exerçait Louis XIV, cela est encore

Digitized by Google

vrai. Dans sa jeunesse il avait eu le spectacle, en France, des agitations et des troubles qu'entraînait l'absence d'une autorité forte et incontestée ; il avait ouï en même temps le récit de cette terrible révolution, qui bouleversait l'Angleterre, et envoyait Charles Ier à l'échafaud. On peut juger des ineffaçables impressions que reçut un esprit qui aimait avant tout l'ordre et la règle. Trente ans plus tard, au contraire, quand la volonté du souverain ne rencontrait plus aucune résistance, Bossuet voyait l'État plus tranquille, plus prospère et plus puissant qu'à aucune autre époque de notre histoire : faut-il nous étonner si ce gouvernement lui a paru bon ? Aujourd'hui que nous sommes éclairés par l'expérience des deux derniers siècles, et que nous savons où peut mener l'absolutisme, le partisan, même le plus convaincu, de la monarchie, ne voudrait plus de la royauté comme au temps de Louis XIV. Mais presque tous les contemporains de Bossuet, même les plus illustres, n'avaient que de l'admiration pour le grand roi, ce suprême régulateur de toutes choses, et crurent aux bienfaits et à l'excellence de ce régime.

Mais quelles que soient les préférences de Bossuet, faut-il le ranger parmi ces théoriciens qui cherchent quelle est en soi la meilleure forme de gouvernement, pour la recommander à l'exclusion de toutes les autres ? Nous ne le pensons pas. Campanella, Hobbes, Spinoza, J.-J. Rousseau, posent certains principes, en tirent les conséquences, et construisent ainsi tout un système politique. Ils se mettent en dehors des faits ; ils ne tiennent pas compte de ce qui est, ils cherchent ce qui devrait être : l'État, tel qu'ils le constituent, est une con-

Digitized by Google

ception toute logique. Bossuet n'avait point de goût pour des spéculations de cette nature : rien de plus opposé que ce génie tout pratique à l'imagination et à la rêverie. Et puis il n'écrivait que pour instruire l'héritier du trône, pour lui faire comprendre le personnage auquel il était destiné, les obligations qui lui seraient imposées, lorsque l'autorité royale (et il ne pouvait être question que de l'autorité royale telle qu'elle était alors acceptée de tous) passerait entre ses mains.

Bossuet d'ailleurs voulait avant tout rester fidèle à l'enseignement de l'Église, qui dans tous ses écrits a été sa règle suprême. Non pas que jamais l'Église ait fait un dogme de la monarchie, et surtout de la monarchie absolue : elle n'entend pas confondre les choses du ciel avec les choses de la terre ; elle ne prescrit ni ne condamne aucune des institutions politiques qui se partagent les divers États ; mais elle dit que tout pouvoir vient d'en haut, parce qu'il a son origine dans la divinité même : « Que toute âme soit soumise aux puissances su-« périeures ; car il n'y a point de puissance qui ne soit « de Dieu ; et toutes celles qui sont, c'est Dieu qui les a « établies ; ainsi qui résiste à la puissance résiste à l'ordre « de Dieu. » Et après avoir cité ces paroles de l'apôtre, Bossuet ajoute : « Il n'y a aucune forme de gouverne-« ment, ni aucun établissement humain, qui n'ait ses « inconvénients ; de sorte qu'il faut demeurer dans l'État « auquel un long temps a accoutumé le peuple. C'est « pourquoi Dieu prend en sa protection tous les gouver-« nements légitimes, en quelque forme qu'ils soient éta-« blis : qui entreprend de les renverser n'est pas « seulement ennemi public, mais encore ennemi de

Digitized by Google

« Dieu[1]. » Et un peu plus loin : « Chaque peuple doit « suivre, comme un ordre divin, le gouvernement établi « dans son pays, parce que Dieu est un Dieu de paix, et « qui veut la tranquillité des choses humaines[2]. »

Supposez que Bossuet naisse deux siècles plus tard, et que son berceau soit à Washington : en vertu des mêmes principes qui ont fait de lui le monarchiste que nous savons, il sera un citoyen dévoué à la démocratie américaine. Du reste l'écrivain qui, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, a parlé en termes si magnifiques de l'amour de la liberté dans les républiques anciennes, et qui s'est fait Grec et Romain par le cœur, ne pouvait être par nature un ami du despotisme. Sa politique, avant tout, c'est de maintenir ce qui est : toute révolution, qu'elle se fasse au profit ou au détriment de la royauté, lui semble mauvaise, par cela seul qu'elle trouble l'ordre établi. Sans doute ce sont là des idées qu'il est permis de ne point partager. Aujourd'hui, avec nos exigences libérales et notre constante recherche d'améliorations politiques, nous n'admettrons pas aisément qu'une nation soit tenue de se reposer dans un régime toujours le même et immobile, uniquement parce que ce régime a pour lui la durée. Mais on ne peut pas dire non plus qu'en exprimant ces idées Bossuet favorise particulièrement le despotisme. Il reconnaît, comme également légitime, la souveraineté, qu'elle soit d'un seul ou de plusieurs, ou de tous, à la condition qu'elle soit consacrée par le temps.

---

1. *Politique*. Liv. II, art. 1, Proposit. 12.
2. Livre II, conclusion.

Digitized by Google

Mais si Bossuet admet toutes les formes de gouvernement, comment se fait-il donc que, dans presque tout son livre, d'un bout à l'autre, il n'ait en vue que la royauté absolue? L'explication est bien simple, Bossuet nous la donne lui-même : « Comme nous écrivons dans « un État monarchique, et pour un prince que la succes- « sion d'un si grand royaume regarde, nous tournerons « dorénavant toutes les instructions, que nous tirerons « de l'Écriture, au genre de gouvernement où nous vi- « vons ; quoique par les choses qui se diront sur cet « État, il sera aisé de déterminer ce qui regarde les « autres[1]. » Dans les leçons données à son royal élève, le précepteur devait surtout considérer la monarchie, telle qu'elle existait en France, dans cette seconde moitié du dix-septième siècle.

Si orgueilleuse qu'ait été cette parole de Louis XIV : « L'État c'est moi », elle n'était après tout que l'expression d'un fait incontestable. Une noblesse et un clergé déchus de toute autorité politique, un tiers-état qui n'avait pas encore conscience de ce qu'il pourrait être un jour, des parlements renfermés sévèrement dans leurs fonctions judiciaires ; au-dessus de tous, et comme dans une sphère à part, la domination d'un seul, sans partage, sans contrôle, voilà le spectacle qu'offrait alors la France. Toute la nation se résumait dans un maître, dont toutes les volontés, ponctuellement obéies, faisaient loi. Or, pour Bossuet, le fait est aussi le droit, droit relatif sans doute et contingent, mais qui n'en est pas

1. Livre II, conclusion.

Digitized by Google

moins le droit pour la France de son temps. Il entreprend donc de justifier la monarchie absolue.

Nous ne ferons pas l'analyse détaillée de la *Politique tirée de l'Écriture sainte*. Ce travail nous entraînerait trop loin. Bornons-nous à reproduire les traits généraux et essentiels de ce livre. Tous les hommes sont frères ; ils sont faits pour vivre en société, et doivent avoir besoin les uns des autres. Mais de cette société générale du genre humain ont dû naître, à mesure que les hommes se sont multipliés et se sont répandus sur la terre, des sociétés particulières, c'est-à-dire des peuples et des nations ; la division s'est faite par langues et par contrées. Mais chacune de ces sociétés peut être violée et détruite par les passions. Pour qu'elles ne se perdent point, pour qu'elles ne s'en aillent pas en confusion, il faut une autorité qui refrène la licence et qui maintienne la justice : de là la nécessité d'instituer un pouvoir, chargé d'affermir l'ordre et l'union, et d'imposer des lois. Il y eut diverses sortes de gouvernements ; et l'histoire nous montre des républiques qui se régissent par tout le peuple, d'autres par les grands. Mais le plus souvent, comme la première idée de commandement et d'autorité humaine est venue aux hommes de l'autorité paternelle, quand il se fut formé des sociétés composées de familles distinctes et nombreuses, ces familles se donnèrent un père commun dans la personne d'un roi : la royauté s'établissait ainsi par le consentement des peuples. Parfois aussi elle a eu une autre origine, la conquête ; mais la conquête, qui a commencé par la force, se légitime elle-même par la possession paisible et l'acquiescement tacite des peuples soumis ; car tout changement est une

Digitized by Google

cause de trouble ; et l'intérêt public, qui est la raison d'être des gouvernements, exige la stabilité du pouvoir existant.

Si tout régime politique est respectable en soi, la monarchie cependant est le régime le plus ancien, le plus commun, le plus naturel, le meilleur ; c'est celui que Dieu lui-même a donné à son peuple, comme nous le voyons dans les livres saints ; et de toutes les monarchies aucune ne présente plus de garanties de perpétuité, d'ordre et de force, que celle où la couronne passe de mâle en mâle, et d'aîné en aîné. « Ainsi la France, où la « succession est réglée sur ces maximes, peut se glorifier « d'avoir la meilleure constitution d'État qui soit pos- « sible, et la plus conforme à celle même que Dieu a éta- « blie [1]. »

Après ces considérations générales qui remplissent les deux premiers livres, Bossuet, laissant de côté les autres genres de gouvernement, ne s'occupe plus que de cette royauté particulière, sous laquelle il vit, et dont tous les droits sont promis à son élève. Mais quels sont ces droits ? L'autorité royale est sacrée et absolue : sacrée, car c'est Dieu qui établit les rois comme ses ministres, et règne par eux sur les peuples ; absolue, car le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne ; il n'y a point contre lui de recours, point de force coactive : la crainte de Dieu est le vrai, le seul contrepoids de sa puissance. Cette puissance doit s'exercer sans doute d'une manière paternelle, et se conformer toujours à la raison ; car la bonté et l'intelligence

1. Liv. I, art. 1. Prop. II.

Digitized by Google

sont des qualités essentielles de la royauté. Mais dût le souverain se montrer méchant et inconsidéré, les sujets n'en sont pas moins toujours tenus à l'obéissance ; ils ne peuvent, sous aucun prétexte, s'affranchir du respect et de la fidélité qu'ils lui doivent.

Quatre livres, du troisième au sixième, sont consacrés au développement de ces idées. Bien que Bossuet ait expliqué comment la bonté et la sagesse sont indispensables à l'exercice du pouvoir royal, jusqu'ici cependant ce qu'il a surtout voulu établir, c'est que le roi est un maître absolu ; il a enseigné les droits du souverain plutôt que ses devoirs. Mais pour donner, comme il se le proposait, des leçons vraiment utiles, il fallait apprendre au dauphin que, si grande que dût être un jour sa puissance, il aurait cependant des règles à observer, des obligations à remplir. Les quatre derniers livres ne sont que l'exposé des devoirs du souverain. Religion, justice, choses militaires, finances, commerce, impôts, choix des ministres et des conseillers, Bossuet passe successivement en revue tout ce qui exige du roi, dans l'accomplissement de sa charge (car la royauté est surtout une charge), des peines et des soins auxquels il ne peut se soustraire sans faute grave.

Les préceptes ne peuvent être utiles que lorsqu'ils s'appuient sur des principes incontestés. On ne pouvait parler au prince de ses devoirs, au nom d'une charte ou d'une constitution qui n'existait point. Se faire, d'après ses vues particulières, un idéal de royauté pour l'offrir ensuite en modèle, Bossuet n'y songeait même pas : jamais il ne lui serait venu à l'esprit d'écrire quelque chose comme le *Télémaque*. Il n'aurait pas estimé qu'une

Digitized by Google

sagesse, qu'une raison tout humaine, pût avoir assez de crédit sur le souverain pour se faire écouter avec une suffisante déférence. Au lieu d'apporter des opinions personnelles, il fit parler uniquement l'Écriture sainte : c'était alors la seule autorité qui pût s'imposer au prince. Plus d'une fois, il avait, au nom de Dieu, donné des leçons de morale, et fait entendre du haut de la chaire de sévères vérités : ce fut encore au nom de *celui qui règne dans les cieux, et qui seul se glorifie de faire la loi aux rois,* qu'il voulut faire accepter des leçons de politique : il les tira donc des livres sacrés. Reprocher à Bossuet d'avoir composé une œuvre de théologien, c'est lui reprocher d'avoir fait la seule chose qui pût, dans les circonstances où il écrivait, et avec le but qu'il se proposait, avoir une réelle autorité.

Voilà ce qu'il importe de ne pas oublier. Que ce livre n'ait plus aujourd'hui la valeur qu'il pouvait avoir il y a deux siècles, nous le reconnaissons volontiers : il est trop de son temps. Gêné par les nécessités de sa position, cet esprit si vigoureux ne pouvait, dans un pareil sujet, se mouvoir librement. Jamais d'ailleurs on n'échappe complètement à l'influence de la société au milieu de laquelle on vit. Retenu par les idées, et même si l'on veut par les préjugés de son époque, Bossuet ne s'est pas élevé, comme il l'avait fait dans d'autres écrits, à ces considérations supérieures qui sont vraies toujours et partout.

Sans insister trop longuement sur les objections que l'on peut faire au livre de Bossuet, nous devons au moins les signaler : elles sont graves. Dans son désir d'asseoir solidement l'édifice de sa politique, il veut lui donner

Digitized by Google

pour base la religion : cela même n'est-il pas une erreur? Que la morale et la religion aient leur place dans la politique, nous l'accordons ; mais s'ensuit-il qu'elles se confondent avec la politique, chose tout humaine et variable suivant les pays et les temps? C'est de la politique surtout que l'on pourrait dire qu'elle est le monde livré par Dieu aux disputes des hommes, *mundum tradidit disputationi eorum*. Bossuet lui-même reconnaît la légitimité des différentes formes de gouvernement : n'est-ce pas avouer que la monarchie, qu'il préconise, si excellente qu'elle lui paraisse, n'a qu'une bonté relative, et qu'elle ne s'impose pas avec l'autorité d'un dogme? *Politique sacrée* sont des mots qui ne peuvent vraiment s'associer.

Les leçons et les exemples qui doivent être proposés au dauphin, Bossuet est forcé, par son sujet même, de les chercher dans l'histoire des Juifs. Mais ce petit peuple (dont on ne peut du reste nier, dans l'ordre moral et religieux, l'influence considérable, car c'est lui qui avait reçu en dépôt et qui nous a transmis les plus hautes vérités), ce petit peuple, comme perdu, il y a tant de siècles, dans un coin du monde, peut-il être comparé à l'une de nos grandes nations modernes? Il a d'ailleurs, au témoignage des livres saints, vécu sous le commandement spécial et direct de Dieu, qui lui a fait un gouvernement et des destinées à part. Or, Bossuet lui-même croit-il que cette intervention visible et incessante de l'action divine se manifeste dans notre royaume de France? Si fiers que nous soyons de notre rôle dans l'histoire, nous ne pouvons nous appeler le peuple choisi. Dans des conditions si dissemblables, est-ce vraiment

Digitized by Google

chez les rois de Juda et d'Israël que l'héritier de la couronne de France doit chercher les enseignements qui lui sont nécessaires ?

Bossuet considère l'autorité paternelle comme l'origine et le fondement du pouvoir royal. Ailleurs il appelle les rois des bergers, et les peuples sont comme les troupeaux confiés à leur garde. Mais ces expressions de pères et de pasteurs ne sont au fond que des images ; on ne peut réellement établir un droit sur des allégories dont la justesse est toujours contestable. Le père a sur ses enfants, au moins tant qu'ils sont jeunes, une supériorité naturelle ; le berger est d'une autre espèce que le troupeau. Mais le fils, avec l'âge, arrive à l'indépendance, et devient l'égal du père ; le roi n'est qu'un homme, comme le dernier de ses sujets, soumis comme lui à toutes les humaines infirmités, et même plus exposé à tous les aveuglements des passions, parce qu'il peut, s'il le veut, satisfaire tous ses caprices.

Toute idée de liberté est absente du livre de Bossuet. Les peuples sont des mineurs toujours tenus à l'obéissance. Le souverain sans doute a des devoirs envers ses sujets, mais ces devoirs ne donnent point aux sujets des droits. Même opprimés, ils ne peuvent faire entendre que d'humbles prières : contre les excès du roi, ils n'ont de recours que dans le roi lui-même, s'il lui plaît de se réformer. La résignation, est-ce donc là, pour les gouvernés, le dernier mot des institutions politiques ? Personne aujourd'hui n'oserait le soutenir. Comment Bossuet, qui a si admirablement compris quelle puissance de ressort donnait aux Grecs et aux Romains l'activité libre, peut-il vouloir que les peuples ne soient

Digitized by Google

plus, dans la vie publique, que des êtres purement passifs?

On peut faire ces critiques, et d'autres encore. Mais quand on aura prouvé que les principes sur lesquels s'appuie Bossuet ne sont pas aussi solides qu'il semble le croire, que sa *Politique* érige trop le fait en droit, qu'elle choque notre raison moderne, s'ensuit-il qu'il faille, comme on l'a fait quelquefois, rejeter dédaigneusement ce livre? Il avait, dans l'éducation du prince, une réelle valeur, une incontestable utilité. Que le pouvoir dont il hériterait un jour fût illimité, l'élève n'avait pas à l'apprendre de son précepteur: il lui suffisait d'ouvrir les yeux pour voir que le roi décidait et disposait de tout, sans résistance, sans contradiction. Mais alors que tout semblait dire au dauphin: « Vous serez un jour le « maître absolu de ce royaume, toutes vos volontés fe- « ront loi », Bossuet lui disait: « Oui, sans doute, vous « serez le maître; mais n'oubliez pas que vous devez « l'être, non pour la satisfaction de vos désirs, mais pour « le bonheur de vos sujets; vous pourrez tout ce que « vous voudrez, mais vous seriez coupable de vouloir « tout ce que vous pourrez. » Et il lui montrait les terribles responsabilités qu'il encourrait; car si les rois n'ont pas de juges ici-bas, ils en trouvent un là-haut, sévère, qui leur demandera plus qu'à tous les autres hommes un compte rigoureux de leur vie et de leurs actes. Cette inviolabilité, dont ils sont revêtus dans ce monde, ils n'ont pas à s'en enorgueillir; car quand Bossuet cherche, dans l'histoire sainte, à quel personnage, et pour quelle cause, a été donné le même privilège, qui va-t-il citer? Un grand criminel, qui a dû à son

Digitized by Google

crime même cette sorte de sacre : « Dieu mit un signe « sur Caïn afin que personne ne le tuât. Ce n'est pas qu'il « pardonnât à ce parricide ; mais il fallait une main divine « pour le punir comme il le méritait. Il traite les rois « avec la même rigueur. L'impunité à l'égard des hommes « les soumet à des peines plus terribles devant Dieu. La « primauté de leur état leur attire une primauté dans « les supplices [1]. »

Certes on ne dira pas que ce langage soit d'un courtisan. On l'a souvent remarqué, quand Bossuet, dans ses oraisons funèbres, parle avec tant d'éloquence de la jeunesse, de la grâce, de la puissance, de la gloire, du génie, il n'exalte ces qualités humaines que pour les faire tomber de plus haut, et nous en révéler le néant. Sa *Politique* nous présente quelque chose d'analogue : les rois nous semblent d'abord élevés, outre mesure, au-dessus du reste des hommes ; mais tournez quelques pages, et vous verrez ce que vaut cette prééminence, dont on peut dire qu'elle est infligée plutôt qu'elle n'est accordée.

Pour donner de pareilles leçons, il fallait l'autorité qui s'attachait au ministère de Bossuet. C'est, non pas un sujet qui parle à un prince, mais un évêque qui parle à un chrétien, ou plutôt qui fait parler Dieu lui-même : car Bossuet a soin de s'effacer derrière Dieu ; il ne met rien de son propre fonds ; chaque ligne n'est que la reproduction ou le commentaire d'un texte saint. Dès lors si hardis, si durs même que puissent être parfois les préceptes, il faut bien que le fils aîné de l'Église les écoute avec déférence ; il ne lui est pas permis de les repousser.

---

1. Livre IV, ch. II. Prop. 4.

Digitized by Google

A cette époque c'étaient les seules prescriptions que l'on pût mettre avec fruit sous les yeux du roi.

La conscience, tel est le mur que Bossuet élève contre les excès de l'autorité royale, mur infranchissable pour un prince qui sera animé de sentiments vraiment chrétiens. Il n'a pu songer, comme l'ont fait certains théoriciens, à rédiger le code des droits et des devoirs respectifs des gouvernants et des gouvernés; il n'a pas eu non plus la prétention d'initier un prince à l'exercice de ses fonctions, et de lui enseigner la plus difficile et la plus délicate de toutes les sciences. Il a voulu surtout lui former une âme droite et un cœur bon, certain qu'ainsi préparé et prémuni contre les inconvénients de sa grandeur, le prince saurait toujours assez bien régner. Il a écrit un traité de morale à l'usage des rois; et voilà sans doute pourquoi Fénelon, bien qu'il ne pensât point en politique comme Bossuet, n'hésita pas à mettre cet ouvrage entre les mains du duc de Bourgogne. Qu'importe maintenant si dans le détail, et sur plusieurs points importants, tels que l'armée, le commerce, les impôts, les idées qu'exprime Bossuet sont un peu vagues? Car il serait assez difficile de tirer de ces divers chapitres quelque règlement positif d'administration ou un plan de gouvernement. Mais ce qui n'est point vague du tout, c'est l'impression générale qui ressort de toutes ces pages, qu'un prince est indigne d'estime et manque à tous ses devoirs, s'il n'a soin de prendre pour règle de tous ses actes l'équité, la modération et la prudence.

N'est-ce qu'aux rois absolus qu'il faut recommander la pratique de ces vertus? Certes, notre époque ne ressemble guère au siècle de Louis XIV. Mais si nous n'avons

Digitized by Google

plus aujourd'hui un maître en qui se résume et se concentre tout pouvoir politique, s'ensuit-il donc que l'ouvrage de Bossuet ait perdu toute opportunité? Que la souveraineté réside dans une seule volonté, ou dans plusieurs, ou dans toutes, ses devoirs ne changent pas essentiellement de nature: elle est toujours tenue de se préserver de toute violence et de toute injustice. Les actes peuvent être tout aussi mauvais, commis par un peuple tout entier que par un seul homme; la responsabilité morale a beau se partager, elle n'en subsiste pas moins. Dans un temps de suffrage universel où chacun participe, dans une mesure plus ou moins grande, à la chose publique, tous, et surtout si nous sommes croyants, nous pouvons prendre pour nous quelques-uns des enseignements donnés par Bossuet, de sorte que ce livre, qui semblait n'avoir été destiné qu'à un unique disciple, pourrait encore aujourd'hui n'être pas sans quelque profit pour un bon nombre de lecteurs.

Quelques mots maintenant sur la composition et la publication de cet ouvrage. Pour donner à l'exposé de ses doctrines la rigueur d'une démonstration, Bossuet a employé une méthode à laquelle ses autres œuvres ne nous avaient pas accoutumés. Au lieu de ces développements oratoires et abondants que nous offrent d'ordinaire ses écrits, la *Politique* est comme une suite de théorèmes enchaînés les uns aux autres; il procède par déductions. L'abbé Bossuet, son neveu, en faisait déjà la remarque: « En général, dit-il, l'ordre qui est observé « dans la *Politique* est géométrique. Chaque livre est « partagé en plusieurs articles, et chaque article en plu« sieurs propositions, qui suivent toutes naturellement

Digitized by Google

« les unes des autres, et ont ensemble une liaison es-
« sentielle. »

Ce ne fut qu'après la mort de Bossuet que son livre fut publié par son neveu. Mais telle était la défiance et l'espèce d'aversion qu'inspirait alors au pouvoir tout écrit qui avait trait à la politique, que le grand nomd e Bossuet ne paraissait pas une garantie suffisante des doctrines professées en matière si délicate. Il fallut arracher en quelque sorte l'autorisation nécessaire pour imprimer le livre. Difficultés de la part des examinateurs pour donner dans les formes leur approbation ; difficultés de la part du chancelier, M. de Pontchartrain, pour accorder les lettres de privilège. A force de sollicitations et de démarches, l'abbé Bossuet finit par lever tous les obstacles ; et l'ouvrage put enfin paraître en 1709. Ainsi (comme les points de vue changent suivant les époques), ce même traité, où quelques esprits ne voient aujourd'hui que la glorification excessive du pouvoir absolu, un ministre du roi absolu n'en permettait l'impression qu'à grand'peine, dans la crainte que l'autorité du maître n'en reçût quelque fâcheuse atteinte.

II

Dès le début de son préceptorat, Fénelon avait voulu inculquer au duc de Bourgogne quelques-uns des principes d'après lesquels un prince doit se gouverner et gouverner ses sujets. Il y a dans les *Fables* telles maximes générales où l'on peut déjà voir, mises à la portée d'un enfant, les idées que Fénelon développa plus tard. Il est dangereux de pouvoir plus que les autres

Digitized by Google

hommes ; le vrai bonheur des rois consiste à rendre heureux tous ceux qui dépendent d'eux, et à les gouverner avec sagesse et modération ; l'ordre et le travail doivent régner dans les États, et le mérite est la seule voie qui doive conduire aux premières places : voilà des leçons que le jeune prince pouvait retirer des *Fables*. Si ces vérités semblent fort simples et même communes, il faut se souvenir qu'on ne les avait guère fait entendre à Louis XIV enfant, et que plus tard Villeroi ne songea pas non plus à les faire entrer dans l'esprit du jeune Louis XV.

Avec les *Dialogues*, cette instruction se continue et s'élève. Le duc de Bourgogne apprend qu'un prince, quelles que soient ses qualités naturelles, a tout à craindre s'il n'éloigne les flatteurs ; que la générosité et la bonne foi sont plus utiles dans la politique que la finesse ; qu'un souverain soupçonneux rend ses sujets infidèles ; que les faiblesses et les fautes des rois ne sauraient rester cachées. Mais il est surtout deux leçons que Fénelon tient à donner, car il y revient à plusieurs reprises ; et pour juger combien elles étaient essentielles, rappelons-nous ce qu'avait été le règne de Louis XIV : l'une, c'est que le pouvoir absolu est plein de dangers ; l'autre, c'est qu'il vaut mieux gouverner paisiblement son royaume que de l'agrandir par des conquêtes.

Sans doute ces préceptes sont surtout d'ordre moral ; mais la politique proprement dite n'est pas absente des *Dialogues*, du moins celle qui peut s'apprendre par l'histoire. En écoutant ces personnages considérables qui s'expliquent sur leurs projets, sur leurs actions, qui signalent ce qui a fait leurs succès et leurs revers, le duc

Digitized by Google

de Bourgogne découvrait les ressorts cachés par lesquels on peut faire mouvoir les hommes, les causes qui produisent les grands événements.

Dans le *Télémaque,* l'enseignement s'élargit encore.

Bien que la fiction y remplace l'histoire, Fénelon a voulu réunir dans ce livre toutes les règles de gouvernement qu'il jugeait utiles. Que son intention ait été de composer un manuel à l'usage d'un prince destiné à régner, on n'en peut douter. Mais ici une question se présente : Fénelon a-t-il vraiment déposé dans le *Télémaque* ses idées politiques ? Salente, comme l'organise Mentor, et Mentor c'est la déesse même de la sagesse, est-elle bien l'État tel que Fénelon voudrait le voir constitué ?

Plusieurs critiques ont paru disposés à le croire, et ils ont trouvé que Louis XIV avait bien jugé Fénelon, en l'appelant le plus bel esprit chimérique de son royaume.

Une distinction est nécessaire. Si nous ne retenons que les recommandations morales qui abondent dans le *Télémaque,* et dont quelques-unes devaient blesser Louis XIV, parce qu'il y trouvait la condamnation de sa conduite, oui, Fénelon a exprimé les idées auxquelles, par sentiment et par réflexion, il était fort attaché. Mais dans ce qui est de politique et d'administration toutes pures, par exemple, quand il trace la constitution et les lois qui régiront le royaume d'Idoménée, nous n'admettrons pas qu'il ait pu un seul instant rêver l'essai d'une France faite sur l'image de Salente. Ce n'était là, même à ses yeux, qu'une utopie.

Est-ce à dire pourtant que nous n'ayons à chercher dans ces pages aucune indication des véritables vues de Fénelon relativement à la chose publique ? Il faut le re-

Digitized by Google

connaître, toute utopie a un côté sérieux. Que l'auteur d'un de ces plans de gouvernement imaginaire, où tout est parfaitement réglé, soit persuadé tout le premier que la réalisation n'en est pas, ne sera jamais possible, nous n'en doutons point. Et cependant ce n'est pas son imagination qui travaille toute seule : dans son œuvre il met aussi de sa raison ; il cherche ce qui lui semble le meilleur en soi, sans s'inquiéter si ce meilleur peut être obtenu. Il supprime, et c'est là sa chimère, toutes les difficultés qui ne permettent pas que les choses s'arrangent et s'ordonnent aussi bien qu'il les conçoit ; mais ce qu'il conçoit n'en est pas moins le modèle vers lequel, même en sachant qu'on ne l'atteindra pas, il faut tendre.

Si l'on ne s'arrête pas aux détails, on peut donc croire que Salente, dans ses traits principaux, est conforme à l'idée que Fénélon s'était faite d'un État bien réglé. Les *Plans de gouvernement,* dont nous aurons à parler tout à l'heure, proposés au duc de Bourgogne pour être appliqués par lui lorsqu'il régnerait, s'éloignent moins du *Télémaque* qu'on ne serait tenté de le croire. Nous verrons par quelques rapprochements entre ces deux écrits, d'apparence si différente, que Fénelon s'inspire toujours des mêmes principes.

Au surplus, quelques-unes de ses conceptions, que nous jugeons les plus singulières, les plus étranges même, n'étaient pas de nature à choquer ses contemporains, comme elles nous choquent. Prenons par ex mple cette division de la population en sept classes, qui auront chacune un costume différent: rien de plus contraire à nos idées actuelles d'égalité démocratique que cette distinction, rien qui nous semble plus chimérique.

Digitized by Google

Eh bien, l'un de ceux qui furent admis dans l'intimité du duc de Bourgogne, qui auraient été sans doute, si ce prince avait régné, les conseillers les plus écoutés, Saint-Simon (et Saint-Simon ne fait pas de roman, il ne propose que les choses qu'il croit raisonnables et utiles) présente sérieusement un projet qui n'est pas sans analogie avec les inventions de Fénelon : il ne songe pas, il est vrai, aux petites gens ; il ne s'occupe que du monde de la cour où il vit ; mais pour qu'on puisse distinguer la qualité des personnes à une marque extérieure, princes du sang, ducs et pairs, ducs héréditaires, ducs à brevet, officiers de la couronne, la traverse qui surmonte le bâton sur lequel on s'appuie, sera, en tout ou en partie, d'or, d'argent, d'ivoire, avec ou sans médaille gravée sur le bout de la traverse. Saint-Simon décrit ces divers bâtons avec un soin minutieux.

S'il y a de l'exagération à vouloir trouver dans le *Télémaque* l'exposé même de la politique de Fénelon, il faut donc reconnaître au moins que l'ouvrage révèle des tendances dont on doit tenir compte. Dans les prescriptions de Mentor, Fénelon, usant des libertés de la fiction, a pu parfois pousser ses idées à outrance ; mais au fond, et en les dépouillant de ce qu'elles ont d'excessif, ce sont bien ses idées. Que faut-il en prendre au juste et en laisser ? dans quelle mesure ? Il serait fort difficile de faire exactement le départ ; et, dans un livre d'éducation, cette incertitude où nous laisse l'écrivain, est un tort de l'écrivain. Le premier mérite des leçons c'est d'être toujours claires : rien ne doit rester douteux, équivoque. Bossuet, avec son esprit net et rigoureux, ne risquait pas de tomber jamais dans cette faute.

Digitized by Google

Mais quittons le *Télémaque,* sur lequel on pourrait trop disputer. Si nous voulons trouver la politique de Fénelon, exprimée cette fois avec précision, c'est dans l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté* et dans les *Plans de gouvernement* qu'il faut l'aller chercher. Le dernier, et le plus important de ces deux écrits, fut composé en novembre 1711, alors que la mort du grand dauphin venait de mettre le duc de Bourgogne plus près de la couronne, et que la perspective de son règne prochain autorisait les projets de réformes dans l'État. L'autre ouvrage est antérieur de plusieurs années : nous n'en connaissons pas la date exacte ; mais on peut, sans invraisemblance, le faire remonter tout au moins à l'année 1702, quand les rapports entre le précepteur exilé à Cambrai et l'élève se renouèrent, quoique toujours cachés, d'une manière plus suivie. Le prince était encore assez jeune pour que Fénelon pût lui dire : « Un « des plus grands malheurs qui vous pût arriver serait « d'être le maître des autres dans un âge où vous l'êtes « encore si peu de vous-même[1]. »

Dans les livres mis entre les mains des fidèles pour les préparer à la confession, tout le monde a pu voir ces examens de conscience, où sont énumérés, pour aider à la mémoire du pénitent, tous les péchés dans lesquels il a pu tomber. Ce fut sous cette forme toute religieuse d'instruction que Fénelon voulut représenter au duc de Bourgogne ses devoirs, non pas les devoirs qui sont communs à tous les chrétiens, mais ceux qui ne s'imposent qu'aux princes. Il ne procède que par interroga-

1. Préambule de l'ouvrage.

Digitized by Google

tions : *Avez-vous*, ou *n'avez-vous pas*, et il passe ainsi en revue tous les manquements, par action ou par omission, aux obligations spéciales de la royauté.

En composant cet ouvrage pour son élève, Fénelon cherchait plutôt à le prémunir contre des fautes à commettre, qu'à le corriger de fautes commises. En effet, prendre de mauvais ministres, faire des guerres injustes, surcharger le peuple d'impôts, voilà des fautes qui ne sont possibles que dans l'exercice même de la royauté. C'était surtout pour l'avenir, et non pour le présent, que le duc de Bourgogne avait à faire son profit des avis contenus dans cet écrit.

Parmi ces conseils il en était quelques-uns cependant qui pouvaient être tout de suite mis en pratique. Il y a une préparation nécessaire aux fonctions royales ; et cette préparation, que Fénelon recommande, c'est de bien connaître la religion et de s'en pénétrer ; c'est de rechercher des conseillers sincères et éclairés ; d'étudier à fond les lois du royaume et le droit des gens ; de régler sévèrement ses habitudes, ses mœurs, ses dépenses : en un mot acquérir toute l'instruction nécessaire pour bien régner un jour, donner de bons exemples, voilà pour le prince des devoirs immédiats.

Un passage de Fénelon mérite d'être cité. Après avoir montré de quelle importance est l'histoire de la France : « Il ne suffit pas, dit-il, de savoir le passé, il faut con-« naître le présent. Savez-vous le nombre d'hommes qui « composent votre nation, combien d'hommes, combien « de femmes ; combien de laboureurs, combien d'arti-« sans, combien de praticiens, combien de commer-« çants, combien de prêtres et de religieux, combien de

Digitized by Google

« nobles et de militaires ? Que dirait-on d'un berger qui « ne saurait pas le nombre de son troupeau ? Il est aussi « facile à un roi de savoir le nombre de son peuple : il « n'a qu'à le vouloir. Il doit savoir s'il y a assez de la- « boureurs ; s'il y a à proportion, trop d'autres artisans, « trop de praticiens, trop de militaires à la charge de « l'État. Il doit connaître la nature des habitants de ses « différentes provinces, leurs principaux usages, leurs « franchises, leurs commerces, et les lois de leurs divers « trafics au dedans et au dehors du royaume. Il doit sa- « voir les divers tribunaux établis en chaque province, « les droits des charges, les abus de ces charges, etc. (§ IX.)

On retrouverait déjà la plupart de ces idées dans le *Télémaque*, quand Mentor engage Idoménée à faire le dénombrement de la population. Ces recommandations frappèrent le duc de Bourgogne, et elles furent l'origine d'un grand travail que Louis XIV, sur la prière du prince, fit entreprendre. On prescrivit à tous les intendants de dresser des mémoires exacts et détaillés sur leurs généralités. De concert avec M. de Beauvilliers, le duc de Bourgogne traça le plan de cette grande enquête, et rédigea les instructions [1]. Toutes les questions furent rangées et ordonnées sous quatre titres, l'Église, la Noblesse, la Justice et la Finance. Et par cette dernière expression on n'entendait pas seulement la finance proprement dite, mais tout ce qui se rapporte et peut contribuer à la fortune publique, l'agriculture, le commerce, l'in-

1. L'abbé Proyart a donné en entier dans sa *Vie du duc de Bourgogne*, cet écrit du prince, II. 311-348.

Digitized by Google

dustrie, la marine, les rivières navigables, les routes, les ports, les haras, etc. Tous les changements, en bien ou en mal, qui s'étaient produits dans chaque province depuis cinquante ans, devaient être signalés avec soin, accroissement ou diminution de la population, progrès ou décadence des manufactures, etc. On aurait ainsi l'état général et fidèle de la France.

L'idée était grande, mais l'exécution ne répondit pas de tout point aux vues du prince. Par négligence ou par incapacité, peut-être aussi parce que la guerre vint gêner leurs recherches, quelques intendants s'acquittèrent médiocrement de leur tâche. Mais pris dans leur ensemble, ces mémoires (travail considérable, quarante-deux volumes in-folio !) n'en formaient pas moins un recueil de documents précieux. A aucune autre source on ne puisera plus d'informations sur l'état du royaume au commencement du XVIII^e^ siècle. Le duc de Bourgogne lut ces rapports avec soin : il put y voir la confirmation de quelques-unes des leçons que lui donnait son précepteur. Un roi qui aime la guerre ruine son peuple ; il amène la perte de l'agriculture, des arts, du commerce : voilà une de ces pensées sur lesquelles Fénelon avait appelé souvent l'attention de son élève. Et le prince apprenait, par les mémoires des intendants, que dans plusieurs généralités la population avait diminué d'un quart, d'un tiers, et même quelquefois de moitié ; que dans certaines campagnes la misère et la désolation étaient si grandes, que les paysans, usés d'inanition, n'osaient plus se marier ; que beaucoup de maisons tombaient, faute de réparations et d'entretien ; qu'un grand nombre d'industries périssaient ; que dans le Maine, par

Digitized by Google

exemple, les ouvriers en toile étaient réduits de vingt mille à moins de six mille, et dans la Touraine les ouvriers en soie de soixante mille à quatre mille, etc. Le duc de Bourgogne put ainsi juger la politique de son aïeul par les effroyables conséquences qu'elle avait entraînées pour la nation. Louis XIV n'avait pas prévu, en ordonnant cette vaste enquête, qu'il allait fournir aux historiens de son règne, et contre lui-même, tout un dossier de charges bien graves.

Il était impossible qu'en écrivant la dernière partie, de beaucoup la plus étendue, de l'*Examen de conscience*, et où il est traité de la justice qui doit présider à tous les actes du gouvernement, Fénelon ne fît pas songer tout de suite à Louis XIV. Toutes les erreurs, tous les abus, tous les vices de ce long règne y sont comme ramassés ; et, quoique telle n'ait pas été sans doute l'intention de Fénelon, je ne sais pas de critique plus vive et plus complète que cette suite de questions, à chacune desquelles le roi, s'il s'était soumis, comme on le fait dans la confession, à l'examen de ses actes, aurait dû répondre par un humble aveu de culpabilité ; car il n'en est pas une qui ne rappelle des fautes qu'il a commises ou qu'il a laissé commettre. Nul plus que lui ne représente le pénitent auquel s'adresse Fénelon. En veut-on la preuve ? Quand Fénelon demande : « N'avez-vous pas étendu trop loin votre autorité ? N'avez-vous pas trop accordé à vos ministres ? N'avez-vous pas entrepris des guerres injustes ? N'avez-vous pas surchargé vos peuples d'impôts ? » dans le souverain qu'il interroge je pourrais reconnaître beaucoup d'autres rois tout aussi bien que Louis XIV. Mais où je le désigne sans hésiter, c'est à des fautes propres à

Digitized by Google

son règne, par exemple d'avoir multiplié les charges et offices pour tirer de leur création de nouvelles sommes ; d'avoir trop appelé la noblesse à la cour pour qu'elle s'y appauvrît, et souvent ne vécût plus que des bienfaits du prince ; d'avoir toléré les enrôlements forcés, retenu les galériens à la chiourme au delà du temps fixé par la justice pour leur punition. A ces traits particuliers, il n'y a plus de doute possible. Louis XIV avait vu dans le *Télémaque* une atteinte à sa personne : qu'aurait-il donc ressenti si l'*Examen de conscience* était tombé entre ses mains? Aussi le duc de Bourgogne avait soin de ne pas conserver cet écrit ; il le lisait fréquemment, mais M. de Beauvilliers en était le dépositaire ordinaire.

Des juges sévères se demanderont peut-être s'il était bien convenable d'écrire pour le petit-fils des pages où il lirait les torts de son aïeul. Fénelon ne se laissa point arrêter par ce scrupule, et il eut raison. C'est lui qui avait dit déjà, dans le traité de l'*Éducation des filles*, et personne n'avait songé à le contredire : « Il ne faut pas « s'abstenir de prévenir les enfants en général sur cer- « tains défauts, quoiqu'on puisse craindre de leur ouvrir « par là les yeux sur les faiblesses des gens qu'ils doivent « respecter.... Quoiqu'il faille réserver de telles instruc- « tions pour l'extrémité, il faut pourtant leur donner de « vrais principes, et les préserver d'imiter tout le mal « qu'ils ont devant les yeux. » Il n'est ici question que d'enfants ordinaires dont les défauts ne peuvent nuire qu'à eux-mêmes et à un petit nombre de personnes. Mais combien il devait lui paraître encore plus important de mettre en garde, contre l'effet du mauvais exemple, un prince dont les vertus ou les vices auraient

Digitized by Google

une influence si considérable, en bien ou en mal, sur la nation. S'abstenir de signaler et de condamner certaines fautes, parce que l'aïeul avait pu les commettre, c'eût été en quelque sorte les autoriser dans l'avenir chez le petit-fils. Dût la vérité avoir quelques inconvénients, Fénelon ne se croyait permis ni de la cacher ni de la déguiser. Il a voulu remplir jusqu'au bout son devoir pénible de précepteur, de conseiller ; il a exposé, pour les besoins de son élève qui lui demandait des directions, les obligations royales. Sans doute le duc de Bourgogne pourra remarquer que trop souvent les actes du roi ont été en désaccord avec ces obligations : c'est un malheur, mais qu'y faire ? Ce désaccord même, Fénelon ne l'indique nulle part, ni par un mot ni par une allusion : il est comme le prédicateur qui signale et condamne les vices, mais qui ne désigne jamais le vicieux. Il est si peu disposé à faire la censure de Louis XIV, que plus tard, apprenant que le duc de Bourgogne aurait dit que tous les malheurs dont souffre la France viennent de Dieu, qui veut punir les fautes passées, il écrit au duc de Chevreuse : « Si ce prince a parlé ainsi, il n'a pas assez mé-
« nagé la réputation du roi ; on est blessé d'une dévotion
« qui se tourne à critiquer son grand-père. »

Nous voyons bien ce qu'au fond pensait Fénelon des erreurs de conduite de Louis XIV; mais quelle était son opinion sur la forme même du gouvernement en France ? L'État, tel qu'il était constitué, avait-il son approbation ?
« Vous savez, dit-il, qu'autrefois le roi ne prenait jamais
« rien sur ses peuples par sa seule autorité : c'était le
« Parlement, c'est-à-dire l'ensemble de la nation qui lui
« accordait les fonds nécessaires pour les besoins extra-

Digitized by Google

« ordinaires de l'État. Hors de ce cas, il vivait de son do-
« maine. Qu'est-ce qui a changé cet ordre, sinon l'autorité
« absolue que les rois ont prise ? De nos jours on voyait
« encore les Parlements, qui sont des compagnies infini-
« ment inférieures aux anciens Parlements ou États de la
« nation, faire des remontrances pour n'enregistrer pas
« les édits bursaux. »

Il faut prendre garde quand on lit Fénelon; il lui arrive de mêler à des idées justes des idées fort contestables. Quand il se plaint que le roi règle l'impôt par sa seule volonté, il a raison; mais ne va-t-il pas trop loin quand il veut que le roi vive uniquement de son domaine, comme si, au dix-septième siècle, ses dépenses ne se confondaient pas d'ordinaire avec les dépenses de l'État ? Le domaine royal, c'est-à-dire sans doute l'ensemble des châteaux, des terres, des forêts, qui appartiennent à la couronne, est-ce comme les fortunes particulières dont le revenu doit suffire à tous les besoins de leur propriétaire ? Ailleurs Fénelon dit que si le roi, pour faire valoir des droits de succession dans des pays voisins, a une guerre à soutenir, il doit la soutenir sur son domaine, sur ses épargnes, sur ses emprunts personnels. Mais comprend-on un roi faisant la guerre, sans que ses sujets y prennent part ? Et à supposer même, ce qui n'est guère vraisemblable, que pour la faire il n'ait pas à demander d'argent, que son domaine lui suffira pour entretenir ses troupes, n'aura-t-il pas toujours à demander à son peuple l'impôt du sang ? Cet impôt est-il donc moins dur que l'autre ?

Quoi qu'il en soit de ces distinctions un peu trop subtiles, on sent, dans les lignes que nous venons de citer,

Digitized by Google

l'opposition au pouvoir absolu, et le regret du temps où l'autorité royale était contrôlée, limitée. Car, alors que la plupart des contemporains semblaient considérer la monarchie, telle qu'ils la voyaient sous Louis XIV, comme ancienne et traditionnelle, Fénelon, et il faut le remarquer à son honneur, s'apercevait bien qu'elle était, non plus conforme au passé, mais à certains égards toute nouvelle. La royauté avait usurpé; mais était-il possible de revenir à un état de choses où le roi ne fût pas tout, et la nation rien? L'*Examen* est muet sur ce point; il a surtout un caractère moral et religieux; il est l'œuvre d'un directeur de conscience. Mais l'écrivain politique, je dirai presque le futur ministre, va nous exposer ses vues et préciser ses théories dans les *Plans de gouvernement*.

III

En avril 1711, le grand dauphin était mort. Le duc de Bourgogne semblait à la veille de régner: il devait arrêter ses projets pour cet avenir prochain, et décider les réformes qu'il entreprendrait pour le bien du royaume. Son conseiller tout désigné était Fénelon; mais comment traiter par écrit tant et de si importantes questions, sans beaucoup de temps et sans danger? Le duc de Chevreuse venait tous les ans passer quelques jours dans sa terre de Chaulnes, en Picardie; le voisinage de Cambrai permettait à l'archevêque d'aller le voir sans attirer l'attention. Les entretiens sur les affaires de l'État furent donc remis à l'époque de cette visite. « Nous démêlerons plus « de questions en une semaine, écrit Fénelon, que je ne

Digitized by Google

« pourrais le faire par de très longs mémoires qui me « coûteraient plusieurs mois de travail ; je me bornerai, à « Chaulnes, de mettre dans une espèce de table, comme « un agenda, le résultat de chaque conversation. Cette « table me rappellerait toutes les maximes arrêtées entre « nous, et les maximes arrêtées entre nous vous met- « traient en état de donner la clé des tables. » Et un peu plus tard : « Préparez par des espèces de tables toutes « vos questions. » (*Lettres au duc de Chevreuse du 9 juin et du 27 juillet 1711.*)

Comme il était convenu, les deux amis se virent à Chaulnes, en octobre. Ils discutèrent, point par point, les plus graves sujets politiques, et le résultat de cette conférence fut rédigé par Fénelon. Du reste le duc de Bourgogne avait souvent agité les mêmes matières dans ses colloques avec ses intimes, fidèles représentants des idées de Fénelon. Ces entretiens auraient maintenant leur résumé et leur conclusion dans l'écrit où les résolutions à prendre étaient nettement déterminées et proposées.

Les *Plans de gouvernement* ont été souvent désignées sous le nom de *Tables de Chaulnes*. Après quelques indications sur la nécessité de conclure la paix, et, si l'on ne peut pas la conclure, sur les moyens de continuer la guerre, vient l'énumération des réformes à opérer, rangées sous les sept chefs suivants : État militaire, Ordre de dépenses à la cour, Administration intérieure du royaume, Église, Noblesse, Justice, Commerce.

L'examen détaillé de ces *Plans* nous entraînerait trop loin ; il suffit d'en faire voir les traits essentiels. Pour ramener l'autorité royale dans de justes limites, Fénelon

Digitized by Google

veut que la nation, par ses députés, prenne part au règlement de ses intérêts. Il y aura trois sortes d'assemblées, subordonnées les unes aux autres, et composées de représentants des trois ordres. D'abord, dans chaque diocèse, une petite assemblée, dite *Établissement d'assiette,* chargée de la répartition des impôts; en feront partie : l'évêque, les seigneurs du pays, et des députés du tiers-état. Puis des *États provinciaux,* formés de la réunion des députés de chaque diocèse, pour reviser et corriger ce premier travail de répartition, et régler la destination des fonds obtenus. Fénelon supprime les traitants ou fermiers généraux; car les États, intéressés à soulager la province, feront lever, par leurs agents, les impôts avec plus d'économie et d'équité. Ils auront aussi le pouvoir administratif : donc plus d'intendants. Seulement le pouvoir central exercera de temps en temps sa surveillance par des *missi dominici.*

Au sommet sont placés les *États généraux.* Chaque diocèse y envoie trois députés, savoir : l'évêque, un seigneur élu par les nobles, et un homme considérable du tiers-état, élu par le tiers-état. Les élections seront complètement libres : Fénelon interdit ce que nous appelons aujourd'hui la candidature officielle; le roi ne devra recommander personne; et pour que son influence ne s'exerce pas trop sur les députés une fois élus, aucun d'eux ne pourra avoir d'avancement que trois ans au moins après sa députation finie. Les États généraux devront se réunir tous les trois ans; ils pourront siéger aussi longtemps qu'ils le jugeront nécessaire. Non seulement ils reviseront les comptes de tous les États particuliers, et régleront pour tout le royaume les fonds à

Digitized by Google

lever par rapport aux charges extraordinaires; mais ils étendront leurs délibérations sur toutes les matières de justice, de police, de finance, d'agriculture, de commerce, de guerre, d'alliance et de négociations de paix. Grande, on le voit, est l'autorité que Fénélon réclame pour les États généraux : s'ils l'obtiennent, c'est la fin du pouvoir absolu et l'avènement du régime représentatif en France.

Fénelon passe ensuite aux rapports de l'Église et de l'État. Il veut que ces deux puissances, tout en se prêtant un secours mutuel, restent entièrement indépendantes l'une de l'autre. Dans le spirituel, le prince, s'il veut être chrétien, doit être soumis au pasteur comme le dernier laïque ; pour le temporel, les pasteurs sont soumis au prince comme les derniers sujets. L'Église doit avoir le droit d'élire, de déposer, d'assembler les évêques. Fénelon laisse voir son peu de goût pour ce qu'on appelle les libertés gallicanes, qui ont pour effet que « le roi dans la pratique est plus chef de l'Église que le « pape ; libertés à l'égard du pape, servitude vers le « roi. » Si Fénelon repousse toute ingérence du prince dans le spirituel, il ne renonce pas moins à tout privilège des pasteurs dans le temporel : ainsi il reconnaît au prince le droit d'appliquer la loi commune aux pasteurs, jusqu'à les faire mourir. C'était, il faut en convenir, une idée assez hardie pour l'époque.

Mais nous ne pouvons, en ce qui touche la noblesse, donner le même éloge à Fénelon. Il ne songe pas à rapprocher la caste privilégiée du reste de la nation : les mesures qu'il propose vont toutes à fortifier dans l'État l'élément aristocratique. Il demande qu'un nobiliaire soit

Digitized by Google

établi dans chaque province sur une recherche rigoureuse. Ce ne sera pas assez d'avoir fait sortir de la noblesse tous ceux qui n'avaient, pour y figurer, que des titres douteux ; il ne veut plus que désormais personne puisse s'y introduire, soit par mariage, soit par un acte de la volonté royale. Ainsi les mésalliances seront interdites aux deux sexes, et les anoblissements défendus, excepté dans le cas toujours fort rare de services signalés rendus à l'État. Une fois ces précautions prises pour conserver la noblesse pure et sans mélange, il faut la soutenir, et pour cela toute maison aura son bien substitué à jamais, un majorat. De plus toutes les charges militaires et les emplois à la cour seront accordés aux seuls nobles. En même temps il maintient, dans cet ordre privilégié, une hiérarchie sévère : ainsi les ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel seront réservés, le premier aux maisons distinguées par leur éclat et par leur ancienneté sans origine connue, le second aux gentilshommes de noblesse moindre, quoique encore bonne ; mais ni à l'un ni à l'autre de ces deux ordres ne pourront aspirer les militaires sans naissance proportionnée. Au plus haut de l'échelle sont les ducs, personnages si considérables qu'il faut, pour ne pas amoindrir leur dignité, en limiter soigneusement le nombre : le roi n'en pourra créer un que lorsqu'un duché sera devenu vacant ; et pour donner à cette création encore plus de solennité, c'est dans les États généraux réunis que le nouveau duc sera admis. Ces dispositions auraient ravi Saint-Simon.

Pendant longtemps les gentilshommes se sont glorifiés de ne connaître que le métier des armes : toute autre

Digitized by Google

profession leur semblait indigne de leur race. Fénelon leur accorde la liberté d'entrer dans la magistrature, et leur permet même de commercer en gros, sans déroger. En cela fait-il preuve d'idées aussi libérales qu'on a voulu le croire? Nous le verrons tout à l'heure.

Pour l'administration générale du royaume, indépendamment du Conseil d'État, où le roi sera toujours présent, Fénelon propose l'établissement de six autres conseils. Quelles seront leurs attributions? Il ne les définit point; mais il semble bien que ces conseils sont destinés à remplacer les ministres.

Telle est, dans ses traits principaux, la politique de Fénelon. On l'a si souvent opposée à celle de Bossuet, que nous ne pouvons nous dispenser de les comparer, au moins brièvement. Remarquons-le d'abord: l'un a fait un livre, c'est-à-dire un ouvrage composé à loisir, dont toutes les parties sont bien ordonnées, complet, fait pour voir le jour; l'autre a jeté sur le papier, au courant de la plume, de simples notes qui ne devaient être lues que par le duc de Bourgogne. D'ailleurs les deux précepteurs ne se proposent pas le même objet. Bossuet a écrit un traité des devoirs d'un roi; il tire de l'Écriture sainte des enseignements de sagesse, de modération, de justice, de fermeté, de prudence; le souverain fidèle à ses leçons, sera selon le cœur de Dieu sans aucun doute; mais quel usage fera-t-il de son pouvoir? Quelles idées apportera-t-il dans l'administration? Quelles seront ses vues? Nous l'ignorons. Bossuet donne de haut des préceptes généraux de conduite, utiles pour tous les rois; mais il ne descend point dans le détail particulier des affaires; sa *Politique* est surtout spécula-

Digitized by Google

tive. Fénelon, dans son *Plan de gouvernement*, s'attache à des questions positives ; il en indique la solution ; ses conseils se rapportent à un État déterminé, ils ne peuvent avoir d'application qu'en France ; son but est tout pratique. Bossuet veut former une âme royale et chrétienne : il reste toujours dans son rôle d'évêque. Fénelon a réfléchi sur les maux de l'État ; il propose les remèdes qu'il juge nécessaires ; il fait œuvre de premier ministre ; peut-être (la conjecture est-elle si téméraire ?) nourrissait-il la secrète espérance de le devenir en effet.

Des écrivains qui se sont montrés sévères pour Bossuet, qu'ils accusent d'avoir glorifié le pouvoir absolu, louent au contraire Fénelon de ses idées libérales : peu s'en faut même que quelques-uns ne le regardent comme un précurseur des hommes de 1789. Suivant nous, ces deux appréciations ne sont pas plus exactes l'une que l'autre.

Rappelons brièvement ce que nous avons dit de Bossuet. Il accepte, comme nous l'avons vu, les diverses formes de gouvernement, et recommande aux peuples de garder leur constitution, quelle qu'elle soit, monarchique, aristocratique ou républicaine, quand elle a pour elle la sanction du temps. S'il ne s'occupe dans la plus grande partie de son livre que de l'état monarchique, c'est qu'il écrit pour l'instruction du futur roi de France, dont il trace les droits et les devoirs ; les droits, tels qu'il les conçoit, non pas d'après des principes absolus, mais tels qu'il les trouve existants et consacrés par l'assentiment de tous ; les devoirs, réglés par la seule autorité que le roi puisse reconnaître au-dessus de lui, celle de Dieu même, parlant par les livres saints.

Digitized by Google

Les partisans de la liberté peuvent-ils, autant qu'ils le croient, attirer à eux Fénelon pour l'opposer à Bossuet? Sur plusieurs points, et qui ne sont pas des moins importants, les doctrines de l'un ressemblent beaucoup plus qu'on ne pense à celles de l'autre. On reproche à Bossuet, par exemple, d'avoir donné au pouvoir une origine divine, mystérieuse, telle que ce pouvoir s'impose d'en haut au peuple, qui n'a pas le droit de s'en affranchir, alors même qu'il est tourmenté, opprimé; les fautes et les crimes du gouvernant ne délient jamais les gouvernés de leurs devoirs de soumission et d'obéissance: toute révolte est coupable. Voilà, j'en conviens, des propositions qui choquent nos idées modernes sur la souveraineté du peuple; aussi bien que l'obligation faite au prince de recourir, s'il le faut, même à la force et aux châtiments, pour assurer l'intégrité de la vraie foi, est contraire à tous nos principes sur la liberté de conscience.

Nous ne discutons pas les doctrines de Bossuet, qui étaient encore moins les siennes que celles de son temps; nous ne cherchons pas ce qu'elles peuvent avoir d'excessif et même de faux. Mais faut-il faire honneur à Fénelon d'opinions plus conformes à celles qui ont cours aujourd'hui? Il n'est pas, autant qu'on a voulu le croire, en avant de son siècle et de Bossuet. Quelle est l'origine de la souveraineté? Peut-il exister des circonstances où les sujets aient le droit de se révolter? Nulle part dans ses écrits Fénelon ne traite ces graves questions; mais nous n'en sommes pas cependant réduits à conjecturer seulement ses opinions. Ramsay, qui, vivant à Cambrai dans son intimité, a eu avec lui de longs et fréquents

Digitized by Google

entretiens, nous a laissé un *Essai sur le gouvernement civil.* « Le seul mérite de l'auteur, dit-il dans sa préface, « est d'avoir été nourri plusieurs années des lumières et « des sentiments de feu l'archevêque de Cambrai. Il a « profité des instructions de cet illustre prélat pour « écrire cet essai. » Ramsay déclare donc avoir reproduit les principes mêmes de Fénelon. Or, dans les chapitres VI et X, *De la source de l'autorité souveraine,* et *La révolte n'est jamais permise,* nous ne retrouvons que des idées parfaitement d'accord avec celles que professait Bossuet.

Quant à la liberté religieuse, voici, toujours d'après Ramsay, dans quelles limites Fénelon la renfermait : « Les souverains n'ont aucun droit sur la liberté de l'es- « prit ou de la volonté des citoyens ; leur pouvoir ne « s'étend qu'aux actions extérieures. Nul souverain ne « peut, par exemple, exiger la croyance intérieure de « ses sujets sur la religion. Il peut empêcher l'exercice « public, ou la profession ouverte de certaines formules, « opinions ou cérémonies, qui troubleraient la paix de « la république, par la diversité et la multiplicité des « sectes ; mais son autorité ne va plus loin. » (Ch. X, *Des parties de la souveraineté, de son étendue et de ses bornes.*) Le roi ne forcera pas ses sujets à abjurer ; il n'y aura pas d'inquisition ; dans le for intérieur, qui échappe à toute atteinte, ils seront libres de croire ou de ne pas croire, mais voilà tout : on pourra leur interdire toute manifestation de leurs croyances. Nous savons bien que dans la pratique Fénelon répugnait aux contraintes exercées sur la conscience ; mais n'est-ce pas les autoriser en théorie que d'accorder aux souverains des droits si éten-

Digitized by Google

dus? Supposera-t-on que Ramsay n'a pas interprété fidèlement la pensée de Fénelon? Mais le duc de Bourgogne (et il est difficile d'admettre que sur un point aussi important il se sépare de son maître) déclare dans ses écrits que le roi peut et doit réprimer et châtier les hérétiques, et justifie, comme la chose la plus naturelle et la plus légitime, la révocation de l'Édit de Nantes. Enfin n'oublions pas que Fénelon, pour éteindre le jansénisme, propose des moyens de rigueur.

Jusqu'ici nous ne voyons pas en quoi ses idées diffèrent de celles de Bossuet. Où faut-il donc chercher la raison des éloges donnés à la politique de l'archevêque de Cambrai? Elle est dans le jugement qu'il porte sur Louis XIV, sur les abus de son gouvernement, sur la nécessité d'introduire des réformes dans l'État. Fénelon voit bien les fautes de ce grand règne, jusque-là si admiré, si vanté; il les signale: ennemi du pouvoir absolu qui n'est que de date assez récente et s'est établi par une suite d'usurpations, il veut ramener l'autorité royale dans de justes limites. Tandis que Bossuet nous donne la plus haute et la plus fidèle expression du régime monarchique sous lequel il vit, Fénelon, à quelques égards, appartient par ses idées au siècle qui commence plutôt qu'au siècle qui finit.

Devons-nous cependant, parce qu'il a plus que Bossuet le sentiment du mal intérieur dont souffre la France, voir dans cette supériorité la preuve d'une sagacité plus pénétrante? N'oublions pas que Bossuet a vu la nation se relever sous la main de Louis XIV. A l'époque où il entreprend son livre pour l'instruction de son élève, le grand roi est au plus haut point de sa glorieuse fortune;

Digitized by Google

le royaume jouit d'un calme et d'une prospérité qu'il n'avait pas encore connus ; l'empressement à l'obéissance est universel, et il ne vient à l'esprit de personne qu'il soit utile ou possible de restreindre le pouvoir du monarque. Mais un quart de siècle s'est écoulé : la fortune de Louis XIV a reçu de graves atteintes ; les revers sont survenus ; la nation souffre : elle s'en prend au roi, à son amour du luxe et de la guerre. Témoin des misères publiques, Fénelon n'a qu'à tirer la leçon des événements.

D'ailleurs, remarquons-le, il avait un motif particulier pour juger Louis XIV avec quelque sévérité. Je ne parle pas de sa disgrâce ; j'aime mieux croire qu'elle n'a pas influé sur ses appréciations. Mais il appartient à cette noblesse, dont Louis XIV, si jaloux de son autorité exclusive, avait fort amoindri le rôle et l'importance. Bossuet, au contraire, sortait d'une de ces familles bourgeoises qui s'élevaient par l'abaissement même de la race patricienne. La différence de leur naissance et de l'heure où ils écrivent fait qu'ils ne voient pas les choses sous le même aspect.

Quand Fénelon voulait traiter la France comme une malade, pour lui rendre une meilleure constitution, il avait raison. Mais s'ensuit-il que les remèdes qu'il prétendait appliquer fussent salutaires ? La réforme capitale qu'il entreprend, c'est que la royauté se relâche de son omnipotence. Que le souverain n'absorbe plus en lui tous les droits, qu'il ne puisse plus dire : « L'État c'est moi », à la bonne heure. Mais au profit de qui se fera le partage du pouvoir ? Est-ce au profit de la nation, représentée surtout par le tiers-état ? C'est bien

Digitized by Google

là en effet l'évolution qui est dans la force même des choses, et qui va s'accomplir, avant la fin du siècle, dans la société française. Est-ce là ce que pressent Fénelon, ce qu'il veut préparer? En aucune façon: au lieu d'aller en avant, il retourne en arrière, il veut faire l'avenir à l'image du passé. La restitution de la noblesse dans ses droits, dans ses privilèges, dans sa puissance, comme elle existait avant Louis XIV, avant Richelieu, voilà surtout le but qu'il poursuit. Il ne voit pas que si la monarchie absolue a eu sa raison d'être, que si elle a pu s'établir, c'est qu'elle répondait à un besoin, à un vœu de la nation, qui se trouvait mieux d'un maître unique que d'une foule de maîtres particuliers. Le tiers-état avait grandi et triomphé avec la royauté, pour triompher plus tard de la royauté elle-même. Si Fénélon s'était rendu mieux compte des nécessités de son époque et du mouvement des idées, aurait-il songé à une restauration aristocratique?

Les dispositions qu'il prescrit, vérification rigoureuse de tous les titres, interdiction des mésalliances, des anoblissements, auraient eu pour effet d'élever entre la noblesse et le reste de la nation une barrière infranchissable. Tout ce qu'il propose, c'est, si l'on y regarde bien, pour assurer à l'ordre privilégié une suprématie de plus en plus incontestée. Il maintient aux gentilshommes la possession exclusive des charges militaires. Mais ce n'est plus seulement par l'épée qu'on peut avoir de l'importance: avec le temps les emplois de judicature, jadis négligés, dédaignés, ont fait des gens de robe des personnages considérables; l'autorité est passée, en grande partie, de la noblesse aux parlements.

Digitized by Google

Dès lors, pour rendre aux nobles ce qu'ils ont perdu, Fénelon leur ouvre les rangs de la magistrature ; il désire qu'ils y prennent la place des roturiers ; il leur réserve même, autant que possible, les postes les plus élevés. Des magistrats d'épée, et portant l'épée au lieu de la robe, pour qu'on ne les confonde pas avec ceux qui sortent de la bourgeoisie, voilà une réforme qu'il recommande. Ce n'est pas tout : la richesse est devenue, elle aussi, une puissance, et elle s'acquiert par le négoce : faut-il abandonner aux roturiers cette source d'influence? Fénelon déclare qu'on ne dérogera plus pour exercer le commerce en gros. Il a songé beaucoup moins, je le crains bien, à honorer la dignité de la magistrature, et à relever le commerce d'une défaveur imméritée, qu'à soutenir les intérêts de la noblesse.

Il faut reprendre au tiers-état une partie des conquêtes qu'il a faites. Fénelon sans doute ne le dit pas formellement ; mais c'est bien l'idée à laquelle il obéit dans les changements qu'il propose pour l'administration de la justice : diminuer le nombre des charges, supprimer les présidiaux, rétablir les baillis d'épée. Il lui déplaît encore que le chancelier, qu'il considère comme le chef du tiers-état, ait une trop haute situation. « Il devrait, dit-« il, avoir un moindre rang, comme autrefois. »

Enfin, quand il demande la création de six conseils pour toutes les affaires du royaume, n'est-ce pas encore contre les ministres bourgeois, tels que Louis XIV avait soin de les choisir, que cette réforme est dirigée, même si les ministres s'appellent Le Tellier, Colbert, Louvois, Seignelay ? Ces conseils, on ne pouvait en douter, seraient composés des personnes les plus qualifiées. On en

Digitized by Google

fit l'essai pendant la Régence : on sait ce qu'ils donnèrent. Ces réunions, où chacun apporte ses vues particulières, ne valent rien pour la décision et la suite des affaires ; l'administration s'accommode mieux d'une volonté unique.

Dans son désir de retrancher à la royauté un pouvoir excessif, Fénelon arrive à la contrarier même dans une de ses œuvres les plus utiles. Si la France, au lieu d'être un assemblage de petits États, placés à côté les uns des autres, sans lien intime, s'est fondue en une seule nation, elle le doit en grande partie à ses rois, qui s'efforçaient de faire pénétrer partout l'action du pouvoir central. La Révolution a consommé l'unité française ; mais il ne faut pas oublier que la monarchie l'avait commencée et avancée. Les intendants, créés par Richelieu, étaient les délégués et les représentants du roi dans les provinces, où ils substituaient peu à peu des règles générales et uniformes à des règles particulières et diverses : les supprimer, comme le veut Fénelon, c'était séparer encore plus tous ces membres qu'il convenait d'amener à ne plus faire qu'un seul corps. Nous louerons volontiers les États provinciaux ; ils pouvaient, comme fait aujourd'hui le conseil général dans chacun de nos départements, rendre de précieux services. Mais Fénelon ne se contente pas pour eux d'un rôle modeste, quoique fort utile. Il va jusqu'à leur livrer l'administration presque tout entière. En leur accordant le *pouvoir de policer, corriger, destiner les fonds,* il leur donne à faire, suivant leurs vues, une police, une justice et des finances, qui pourront ne pas ressembler du tout à celles des autres provinces : c'est la division définitive de la France

Digitized by Google

en beaucoup de petites Frances. Sans doute au-dessus sont les États généraux ; mais ils auront surtout à délibérer sur toutes les affaires extraordinaires. La révision des décisions prises par les États particuliers, pour leur ressort, ne sera le plus souvent qu'une pure formalité, et chaque province aura son indépendance et son autonomie.

L'idée de réunir tous les trois ans les États généraux, en leur accordant des attributions étendues, était à coup sûr excellente : réalisée, elle eût marqué la fin de l'absolutisme. Mais encore Fénelon aurait-il dû déterminer avec plus de précision les pouvoirs de ces États. Si leur rôle ne doit pas se borner à exprimer des doléances, des vœux, à donner des conseils, dans quelle mesure leurs délibérations auront-elles force de lois ? Ce sont là des questions qu'il faudrait avoir résolues, quand on prétend apporter au pays une nouvelle forme de gouvernement : sinon on risque de préparer surtout des conflits. Sur ce point Fénelon reste trop dans le vague, comme s'il comptait sur la sagesse du roi et des États généraux, pour régler leurs rapports réciproques, et faire un équitable partage de la souveraineté.

Ce n'est pas tout : cette assemblée qui se réunira auprès du trône, est-elle vraiment une assemblée nationale ? Nous avons vu comment elle est composée : trois députés par diocèse, un de chaque ordre. Pour le clergé, point d'élection ; l'évêque est le membre de droit : point d'abbé, point de curé, point de religieux, mais l'épiscopat tout entier, rien que l'épiscopat ; il n'y aurait point eu de place pour un Maury, pour un Grégoire : tous les représentants du clergé sont désignés sans le concours

Digitized by Google

du clergé. Pour le second ordre, l'élu doit être pris parmi les seigneurs de haute noblesse ; et pour le troisième, parmi les hommes les plus considérables du tiers-état. Or comme presque tous les évêchés étaient dévolus aux fils des grandes familles, c'est à la haute noblesse qu'aurait appartenu la majorité des sièges aux États généraux. Une monarchie modérée par l'aristocratie, voilà bien en effet pour Fénelon le meilleur de tous les gouvernements [1] : tout ce qu'il enlève de pouvoir à la royauté, il le transporte à la noblesse. La revanche de l'aristocratie sur la royauté, telle est au fond la grande réforme rêvée par Fénelon ; est-ce bien la réforme dont le siècle avait besoin ?

Avec les États de divers degrés tels qu'il les constitue, Fénelon estime que les impôts seront mieux répartis, et perçus avec moins de frais. C'est possible, quoique pourtant la répartition ne soit pas faite par ceux qui ont le plus d'intérêt à ce qu'elle soit bien faite. Quant à l'économie de perception, c'est un avantage sans doute qui n'est pas à dédaigner. Mais le remède est bien insuffisant, pour les maux dont souffre la nation : ce qu'il faudrait surtout, pour soulager le peuple, et mettre de l'équité dans le régime financier, c'est que tous aient à supporter leur part de l'impôt, et que toutes les immunités soient supprimées. Le clergé, sans avoir sa part proportionnelle de charges, payait bien quelque chose, le décime, le don gratuit ; mais la noblesse était absolument exempte de toute charge pécuniaire. Ce privilège

1. Lire dans Ramsay le chapitre XV, consacré à démontrer l'excellence de la monarchie aristocratique.

Digitized by Google

Fénelon n'y touche pas : or quand on se propose de détruire les abus, ce n'est pas seulement aux moindres qu'il faut s'attaquer.

L'une des principales causes de la misère publique, c'étaient les dépenses, sans mesure et sans contrôle, que la royauté avait pu se permettre, en bâtiments, en fêtes, en faveurs de toute sorte accordées aux courtisans, sans parler des guerres entreprises parfois trop facilement. Fénelon, et en ce point nous ne saurions trop le louer, veut qu'un examen exact soit fait de toutes les dépenses : on retranchera sévèrement celles qui sont inutiles ; pour les nécessaires on fera la supputation du chiffre auquel elles doivent s'élever, en même temps que l'on dressera le compte des revenus que l'on peut tirer de l'impôt, sans nuire à l'agriculture, aux arts et au commerce ; ainsi tout sera prévu, ordonné. En un mot, Fénelon demande que l'on établisse ce que nous appelons aujourd'hui le budget. Voilà pour les charges ordinaires ; mais quant aux charges extraordinaires que la guerre peut amener, les fonds ne devront être levés qu'après délibération des États généraux, et sans doute, quoique Fénelon ne le dise pas formellement, en vertu de cette délibération.

Citons encore, pour lui en faire un mérite, ses idées sur la liberté du commerce ; il va même si loin qu'il semble disposé, chose remarquable pour son temps, à supprimer toute prohibition, toute douane ; il veut que les États généraux délibèrent « s'il faut abandonner les droits d'entrée et de sortie du royaume » ; n'est-ce pas déjà l'apparition de la doctrine du libre échange ? Il propose aussi l'établissement d'un « bureau de com-

Digitized by Google

merçants, que les États aussi bien que le conseil du roi consulteront sur toutes les dispositions générales »: ce bureau qu'est-ce autre chose que nos chambres actuelles de commerce? Enfin dans cette « espèce de Mont-de-Piété » qu'il demande « pour ceux qui voudront commercer et qui n'ont pas de quoi avancer », ne retrouvons-nous pas, sous un autre nom, ces banques de prêt au commerce et à l'industrie créées de nos jours?

Mais Fénelon ne reste pas toujours dans ces idées pratiques, dignes d'un administrateur sérieux. Dans ses projets de gouvernement, se glissent quelques-unes des rêveries de *Télémaque*. En voici des exemples. « Mentor défendit tout ce qui pouvait introduire le luxe et la mollesse. Il régla les habits, la nourriture, les meubles, la grandeur et l'ornement des maisons pour toutes les conditions différentes [1]. » Qui n'aurait cru que ces prescriptions étaient imaginées pour Salente seulement? Fénelon songe cependant à les appliquer à la France. Il réclame des lois somptuaires: « On ruine les nobles, « dit-il, pour enrichir les marchands par le luxe. » Il n'est pas favorable aux arts qui travaillent pour les élégances de la vie. Mentor renvoie aux occupations des champs une partie des artisans des villes, « parce que leurs mé- « tiers ne servent qu'à dérégler les mœurs ». Fénelon trouve la France assez riche si elle vend bien ses blés, huiles, vins. Il ne veut pas du profit des modes, à cause des conséquences qu'il entraîne. Mais il ne s'aperçoit pas qu'interdire le luxe et les arts de luxe, c'est apporter

1. *Telémaque*, X (XII).

Digitized by Google

déjà une entrave à cette liberté du commerce qu'il recommandait tout à l'heure.

Telle a toujours été l'impuissance, l'inanité des lois somptuaires, que tout législateur éclairé les reléguera dans le pays des chimères ; mais quoi qu'il en soit, celles que Fénelon prétend établir ne seront pas les mêmes pour tous; il y en aura de particulières à chaque condition : nous revenons donc à ce règlement de Mentor qui marquait, par la diversité des vêtements, des couleurs, la différence des classes. Autre ressemblance : dans le royaume d'Idoménée il n'est permis de construire que des maisons de médiocre grandeur; en France, si Fénelon ne prescrit rien quant aux maisons, il interdit les grands parcs. Ne faut-il pas reconnaître maintenant que les utopies du *Télémaque* s'éloignent beaucoup moins qu'on ne l'a cru parfois des véritables pensées de Fénelon ?

Nous ne pousserons pas plus loin l'examen de ses doctrines politiques. Comme on le voit, le vrai et le faux s'y mêlent. Quand il fait le procès au pouvoir absolu, quand il veut que la nation soit consultée sur ses intérêts, qu'elle puisse se faire un peu à elle-même sa destinée, sa fortune, il a cent fois raison. Mais cette nation, où la place-t-il ? Pour lui elle réside surtout dans une caste étroite, impénétrable, dont il veut, non seulement maintenir, mais étendre encore et fortifier les privilèges. Ces grands changements, qui devaient s'accomplir, avant la fin du siècle, dans le sens de l'égalité démocratique, il ne les pressent point ; et s'il les prévoyait, il en serait l'adversaire. A ses yeux, un des torts principaux de Louis XIV, tort qu'il importe de réparer, c'est d'avoir

Digitized by Google

rabaissé la noblesse, et diminué ainsi la distance qui la sépare du tiers-état. C'est pour la même raison que Saint-Simon, usant d'une énergique expression, qui n'étonnerait point chez un montagnard de 1793, mais que l'on ne s'attend guère à trouver chez un duc de l'ancien régime, déclare Louis XIV coupable du crime de lèse-nation. Mais l'aversion de Fénelon et de Saint-Simon pour l'absolutisme me touche moins, quand je vois ce qu'ils prétendaient substituer à ce pouvoir excessif du roi.

On ne saurait assez louer la douceur, la bienfaisance, la charité de Fénelon. Mais lui prêter, en matière de gouvernement, des opinions libérales, avancées, c'est, nous le croyons du moins, se prendre à des apparences trompeuses. Il sera, si l'on veut, un réformateur, mais trop souvent un réformateur à rebours. Il n'est pas, en politique, de la famille des Vauban, des Bois-Guilbert; il aurait plutôt de la parenté avec Boulainvilliers, l'apôtre ardent et convaincu de l'aristocratie. Singulier exemple de la persistance des idées dans lesquelles on a été nourri : voilà une âme élevée, généreuse, chrétienne, un grand esprit, qui, pour avoir eu le malheur de naître de Salignac de la Mothe-Fénelon, n'a pas pu se dégager des préjugés de race.

Si le duc de Bourgogne avait régné; si, trop pénétré des leçons de son instituteur, il avait essayé de remonter le courant, qui entraînait l'époque vers un terme qu'elle n'apercevait pas encore, mais dont chaque jour elle se rapprochait fatalement et à son insu, l'émancipation complète des classes bourgeoise et populaire, et leur avènement au pouvoir, croit-on que l'œuvre ainsi entre-

Digitized by Google

prise n'eût pas été malencontreuse, opposée aux aspirations de la grande majorité des Français, pleine de périls? Supposons, au contraire, que l'élève de Bossuet soit monté sur le trône avec le ferme dessein de mettre en pratique les enseignements qu'il a reçus de son précepteur: il régnera, nous en convenons, en souverain absolu ; mais ce souverain se fera un idéal religieux de devoirs et de vertus, et il s'efforcera d'y conformer tous ses actes. En admettant même, ce qui n'est pas aussi certain qu'on l'a prétendu, que Bossuet ait considéré le gouvernement qu'il avait sous les yeux comme le meilleur qui pût exister, il a au moins le mérite de ne pas retourner en arrière ; il ne va pas à l'encontre du progrès accompli ; il ne porte pas atteinte à l'unité française ; il laisse la noblesse à la place, encore fort élevée, où le cours des événements l'a fait déchoir ; il ne songe pas à lui restituer le rang et le pouvoir perdus. Il se fixe en quelque sorte dans son époque, il n'avance pas ; mais Fénelon recule. A tout prendre il est permis de considérer la politique de Bossuet comme s'accordant encore mieux avec les instincts et les intérêts de la France que celle de Fénelon.

H. Druon.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1888.

A. Babeau. — Grosley étudiant; Troyes, 1887, 1 br. in-8°.

E. Badel. — Le 5 décembre à Saint-Nicolas; Nancy, 1888, in-8°.

J. V. Barbier. — Les Transcriptions géographiques; in-8°. — Note sur la nomenclature géographique et administrative du Japon; Paris, 1888, in-8°.

J. Barrande. — Échinodermes. — Études locales et comparatives. — Extraits du système silurien du centre de la Bohême; ouvrage posthume publié par M. W. Waagen; Prague, 1887, 1 vol. in-8°.

H. Beaunis. — L'École de santé militaire de Strasbourg et la Faculté de médecine de Strasbourg de 1856 à 1870; Nancy, 1888, in-8°.

G. Bellin. — Articles nombreux sur les journaux de Lyon le *Courrier* et le *Salut public*.

A. Benoit. — Les Cures par l'électricité à Saint-Dié, 1782-1787; Saint-Dié, 1887, 1 br. in-8°. — Les Portraits des députés du Barrois et du Verdunois à l'Assemblée nationale de 1789; Bar-le-Duc, 1888, 1 br. in-8°. — Le Duc de Lorraine Léopold et les Réformés de Lixheim; Strasbourg, 1888, in-8°.

Digitized by Google

P. Biston. — De l'Avilissement des titres de noblesse sous l'ancien régime; Paris, 1885, in-8°.

Dr Bleicher. — Sur la découverte du carbonifère à fossiles marins et à plantes aux environs de Raon-sur-Plaine; 1 br. in-4°. — Contribution à l'étude : 1° de la céramique préromaine; 2° des matières premières utilisées par les populations anciennes de l'Alsace, de la Lorraine, du nord de l'Afrique; Colmar, 1888, 1 br. in-8°.

Dr Bleicher et Barthélemy. — Les Tumuli de la Lorraine; 1 br. in-8°.

Bleicher et Mathieu Mieg. — Note sur les sépultures anciennes de Tagolsheim (Haute-Alsace); in-8°.

C. Bondurand. — L'Éducation carolingienne. — Le Manuel de Dhuoda; Paris, 1887, 1 vol. in-8°.

A. Bourgeois. — N° 20, mai 1888, la *Revue champenoise;* Épernay, in-8°.

A. Bovet, E. Charavay, F. Calmettes. — Lettres autographes contenant la collection de M. Albert Bovet, décrites par Étienne Charavay, ouvrage imprimé sous la direction de Ferdinand Calmettes; Paris, 1887, 1 vol. in-4°.

Abbé Chapelier. — Archéologie et épigraphie de l'église de Coussey; in-8°. — Les Origines d'Épinal; Saint-Dié, 1885, in-8°. — Le R. P. Jean Bedel, sa vie et ses œuvres; Nancy, 1885, in-8°. — Médailles du Bienheureux Pierre Fourier; Nancy, 1886, in-8°. — Épinal et Saint-Goëry; Saint-Dié, 1886-1887, in-8°. — Notes archéologiques. Le Château de Mahérus. — Les Fourrières de la Madeleine. Croix de Renaud de Senlis. Sépulture et croix de Mahérus; Saint-Dié, 1887, in-8°.

Ulysse Chevalier. — Des Règles de la critique historique; Lyon, 1888, in-8°.

Digitized by Google

Dr R. COLLIGNON. — Carte de la réalisation de l'indice céphalique en France; 1 br. in-8°.

J. COUDRE. — Un Lettré mulhousien, Théodore Braun, 1805-1887; Mulhouse, 1887, 1 br. in-8°.

F. R. DARESTE. — Code de procédure civile pour l'empire d'Allemagne (30 janvier 1887), traduit et annoté par E. Glasson et E. Lederlin; Paris, 1887, 1 vol. in-8°.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE et L. PONSINET. — L'exil des fils d'Usneck; 1 br. in-8°.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — La propriété foncière en Gaule; in-8°. — La langue latine en Gaule; Neuchâtel, 1888, in-8°.

DARESTE. — Copie des lettres du comte de Tressan à M. de Vaux, d'après les lettres originales; 1 manuscrit petit in-4°.

E. DELAURIER. — Essai d'une théorie générale supérieure de philosophie naturelle et de thermo-chimie; Paris, 1883-1884, 4 fasc. in-8°. — Procédé pour résoudre facilement les problèmes de chimie. Nouvelle théorie et Remarques sur les courants électriques; 1886, 2 br. in-12.

Abbé DIDELOT. — Remiremont. Les Saints. Le Chapitre. La Révolution; Nancy, 1887, 1 vol. in-8°.

DIETZ. — Relevé des observations météorologiques en 1887. Tremblement de terre en Alsace-Lorraine; Strasbourg, 1888, in-8°.

L. DURUY. — Recherches sur les catacombes d'Orléans; in-8°.

FACULTÉ DE DROIT DE NANCY. — Rapport sur les travaux et les concours des élèves; Nancy, 1887, in-8°.

FAUDEL et BLEICHER. — Notice sur la station préhistorique avec faune quaternaire à Vœgtlinshoffen, dans la Haute-Alsace; Colmar, 1888, in-8°.

Digitized by Google

J. Favier. — Souvenirs inédits de François Hennequin, prisonnier à la Bastille de 1675 à 1677; in-12. — Notes sur l'éducation d'un jeune cardinal de Lorraine à l'université de Pont-à-Mousson; Nancy, 1888, in-8°.

Fliche. — Un reboisement; Nancy, 1888, in-8°. — Notice sur les bois silicifiés de la Tunisie et recherches lithologiques sur la géologie de la formation pliocène en Tunisie, in-8°. — Note sur la formation du genre *Ostrya*; in-8°.

F. Filon et A. Cordeau. — Avant-projet. Construction d'une sphère terrestre monumentale à l'échelle de $\frac{1}{1,000,000}$, 40 mètres de diamètre; Paris, 1888, in-8°.

P. Fliche et L. Grandeau. — Recherches chimiques et physiologiques sur les lichens; Nancy, 1887, 1 br. in-8°.

P. Fournier. — Les Institutions juridiques de l'Anjou et du Maine; Paris, 1881, in-8°. — La question agraire en France; Paris, 1882, 1 vol. in-12. — Le royaume d'Arles et de Vienne sous la 1re maison de Souabe; Grenoble, 1884, in-8°. — Observations sur la juridiction ecclésiastique; Paris, 1884, in-8°. — Les royaumes d'Arles et de Vienne sous le règne de Frédéric II, 1214-1250; Grenoble, 1885, 1 vol. in-8°. — Rapport sur la réforme des baccalauréats; Faculté de Grenoble, 1885, in-8°. — Le dernier livre de M. Fustel de Coulanges; Paris, 1886, in-8°. — Notice sur la bibliothèque de la Grande-Chartreuse au moyen âge; Grenoble, 1887, in-8°.

La France révisionniste et patriotique. — N° 8; Paris, in-12.

Abbé N. Frison. — Catalogue méthodique de la bibliothèque publique de la ville de Verdun. Belles-lettres; Verdun, 1888, 1 vol. in-8°.

L. Germain. — Excursions épigraphiques. Baslieux (canton de Longwy); Nancy, 1887, in-8°. — Épitaphe de Marie-

Digitized by Google

Catherine de Fléming, femme de René-François, marquis du Châtelet et de Grandseille; Nancy, 1888, in-8°. — Mont-devant-Sassey; in-8°. — Une épitaphe lorraine à Dunkerque. Les armoiries du Cte de Serre et des différentes branches de sa famille; Nancy, 1887, 2 br. in-8°. — Guillaume de Marcillat, prieur de Saint-Thiébaut de Saint-Mihiel; Nancy, 1887, in-8°. — René II, duc de Lorraine, et le comté de Guise; Nancy, 1888, in-8°. — La crosse émaillée du musée historique lorrain; in-8°. — Plaque de foyer aux armes de Christophe de Bassompierre et de Louise de Badeval (forges de Cousances); Caen, 1888, in-8°.

PH. GODET. — *Scripta manent,* causeries à propos de la collection d'autographes de M. Alfred Bovet; Neuchâtel, 1887, 1 vol. petit in-8°.

J. GOUY. — Notice historique sur Renémont, commune de Jarville; avec photographie; Nancy, 1888, in-4°.

CH. GRAD. — Autour du grand Ballon. Thann-Gebwiller; Ribeauvillé; Paris, 1888, 1 plaq. in-4°.

CH. GUYOT. — Les derniers temps de la mainmorte en Lorraine; in-8°.

N. HAILLANT. — Bibliographie vosgienne de l'année 1886; Épinal, in-8°.

Bon ÉT. HULOT. — De l'Atlantique au Pacifique à travers le Canada et le nord des États-Unis; Paris, 1888, 1 vol. in-12.

JACQUOT. — Le véritable Almanach lorrain pour 1888 et 1889; in-8°.

H. JADART. — Jeanne d'Arc à Reims, ses relations avec Reims, ses lettres aux Rémois; Reims, 1887, 1 vol. in-8°.

H. JADART et P. PELLOT. — Maître Robert de Sorbon et le village de Sorbon (Ardennes); Reims, 1888, 1 br. in-8°.

Digitized by Google

JOURNAL DE L'EXPOSITION DES INVENTIONS NOUVELLES. — N° 1, 6 juin 1888, in-8°.

H. LABOURASSE. — Levrechon, Vayringe et Cugnot (hommes illustres de la Lorraine et du Barrois); Bar-le-Duc, 1888, 1 br. in-8°.

Dr E. LALLEMENT. — Observation de hernie diaphragmatique chez un homme de 47 ans; in-8°.

R. DE LASTEYRIE et E. LEFÈVRE-PONTALIS. — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, 4e livr.; Paris, 1888, in-4°.

E. LEHR. — Le nouveau Code de commerce portugais de 1888; Paris, 1888, in-8°. — Le nouveau droit pénal portugais; Bruxelles, 1888, in-8°.

F. L. LEUPOL. — Senilia, poésies; Nancy, 1888, 1 vol. in-8°, riche reliure et papier de Chine.

LUXER. — Institutions juridiques de la ville de Toul avant sa réunion à la France; Nancy, 1888, in-8°.

M. R. DE MAGNIENVILLE. — Le maréchal d'Humières et le gouvernement de Compiègne, 1648-1694; Paris, 1881, 1 vol. in-8°. — Claude de France, duchesse de Lorraine; Paris, 1885, 1 vol. in-12.

Abbé MATHIEU. — Souvenirs du pèlerinage lorrain à Rome; in-8°.

AD. MARCUS. — Les Verreries du comté de Bitche, essai historique, XVIe au XVIIIe siècle; Nancy, 1887, 1 vol. in-8°.

Cte DE MARGON. — Le général Abdelal; Paris, 1887, 1 vol. in-12.

DE MARTIGNY DE ROMÉCOURT. — L'abbaye de Haute-Seille; Nancy, 1887, 1 br. in-8°.

E. MEAUME. — Madame de Chevreuse avant la Fronde; chapitre 1er : la connétable de Luynes, 1600-1621; manuscrit en feuilles 1 à 87, petit in-4°. — Recherches

Digitized by Google

critiques et bibliographiques sur Amériс Vespuce et ses voyages; Nancy, 1888, in-8°.

Le Médaillon de M. Édouard Meaume. — Compte rendu aux souscripteurs; 1888, in-8°.

De Meixmoron de Dombasle. — Compte rendu sommaire sur la situation financière et les travaux de la Société centrale d'agriculture en 1887; Nancy, 1888, in-8°.

Ch. Millot. — Le climat de Nancy; 1886, 1 br. in-12. — Étude sur les orages dans le département de Meurthe-et-Moselle; 1884, 1 br. in-8°. — Le cyclone du 3 juin 1885 à Aden et la perte du *Renard;* Nancy, 1885, 1 br. in-8°. — La classification des nuages de Poëy; Nancy, 1885, 1 br. in-8°. — Tracé d'une courbe donnant la température moyenne dans les points situés sur un même méridien équateur anallathamique; Nancy, 1886, 1 br. in-8°. — Cours de météorologie professé à la Faculté des sciences de Nancy et inauguré en janvier 1884. 1re partie; 1 vol. in-4°, et 2e partie; 1 vol. in-4°. — Observations météorologiques de la commission de Meurthe-et-Moselle, années 1885 et 1886; 3 vol. in-8°. — Rapport sur les travaux de la commission météorologique de 1878 à 1882; Nancy, 1 vol. in-8°.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. — Mémoires publiés par les membres de la mission archéologique au Caire, 1885-1886. Tome IV : monuments pour servir à l'histoire de l'Égypte chrétienne aux IVe et Ve siècles, par E. Amélineau; Paris, 1888, 1 vol. in-4°.

Dr Mougeot. — La Flore des Vosges. Champignons, 1 vol. in-8°, et Algues, 1 fasc. in-8°; Épinal, 1887.

P. E. Muller. — Notice sur les forêts en Danemark; Copenhague, 1879, in-8°. — Omrids af en Dansk Skovbrungs-Statistik; Kjobenhavn, 1881, 1 vol. in-8°. — Om

Digitized by Google

Biergeyrren (*Pinus montana Mill.*) et Forsoq i anvendt Plantegeografi; Kjobenhavn, 1887, 1 vol. in-8°.

OBSERVATIONS critiques du procédé de M. Pasteur pour détruire les lapins qui infestent l'Australie; 2 pages, in-8°.

OBSERVATIONS de M. Delaurier sur la note de M. Govi, publiée dans la *Revue internationale de l'électricité* du 20 novembre 1887; 2 pages in-8°.

ŒUVRES complètes de Christian Huygens, publiées par la Société hollandaise des sciences; tome I^er^, correspondance, 1628-1656; La Haye, 1888, 1 vol. in-4°.

CH. PAILLARD. — Notes et éclaircissements sur l'histoire générale des Pays-Bas et sur l'histoire de Valenciennes au XVI^e^ siècle; Valenciennes, 1879, 1 vol. in-8°.

D^r^ POINCARÉ. — Rapport sur le service de l'assistance médicale et de la vaccine en Meurthe-et-Moselle en 1887; in-8°. — Recherches expérimentales sur l'action toxique des conserves; Paris, 1888, in-8°. — Influence du travail professionnel sur le pouls et les phénomènes mécaniques de la respiration; Congrès de Nancy, 1886, in-8°.

A. PUTON. — Traité d'économie forestière; Paris, 1888, 1 vol. in-8°. — L'abbé Janny, ancien principal du collège de Remiremont; Nancy, 1888, in-8°.

L. QUINTARD. — Le Trésor de Thionville; Nancy, 1888, in-8°.

A. RAMBAUD. — La vie lorraine d'autrefois, d'après les archives de Nancy; Nancy, 1888, in-8°.

F. DES ROBERT. — Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, 1638-1643; Paris, 1888, 1 vol. in-8°. — Charles-François d'Anglure de Bourlémont, abbé de Belchamp et de la Crète, évêque d'Aire et de Castres, archevêque de Toulouse; Nancy, 1888, in-8°.

J. ROMAN. — Répertoire archéologique du département des Hautes-Alpes; Paris, 1888, 1 vol. in-4°.

C. SAUCEROTTE. — La médecine pendant la Révolution, 1789-

Digitized by Google

1799. Ouvrage posthume publié par sa famille; Paris, 1887, 1 vol. in-8°.

H. DE SAUSSURE. — Additamenta ad prodromum Œdipodiorum; Genève, 1888, 1 vol. in-4°.

G. SAVE. — Les fayences de Gérardmer; Nancy, 1888, in-8°. — Charles Claudot, décorateur lorrain, 1733-1806; Nancy, 1888, in-8°.

VALDEMAR SCHMIDT. — Notice sur les musées archéologiques et ethnographiques de Copenhague; Copenhague, 1875, 1 br. in-8°.

AMB. TARDIEU. — A travers l'Europe et l'Afrique; Herment, 1888, 1 br. in-4°.

H. TISSERANT. — Rapport général sur les travaux du conseil central d'hygiène publique et de salubrité de Meurthe-et-Moselle; Nancy, 1888, 1 vol. in-8°.

R. VAGNER. — Société de Saint-Vincent-de-Paul. Assemblée générale des conférences de la Meuse à Benoite-Vaux le 17 mai 1888, 3 juin et 12 juillet 1888; in-8°. — L'étoile du Berger, pour 1889; in-8°. — Le Postillon lorrain, pour 1889; in-8°.

MATHIEU DE VIENNE. — Établissement et affaiblissement de la livre de compte; Paris, 1888, in-8°.

P. ZEILER. — Martin Zeiler, auteur du premier Guide du voyageur, publié en 1632; in-8°.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1887-1888

ABBEVILLE. — Société d'émulation.
AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.
AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.
AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.
ANGERS. — Société académique de Maine-et-Loire.
ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.
ANGERS. — Société industrielle et agricole.
ANVERS. — Académie d'archéologie de Belgique.
AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.
BATAVIA. — Académie des sciences.

Digitized by Google

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BERLIN. — Académie des sciences.

BERNE. — Société des sciences naturelles.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BRÊME. — Société des sciences naturelles.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES — Société royale malacologique de Belgique.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAIRE. — Institut égyptien.

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CANNES. — Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

Digitized by Google

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CHERBOURG. — Société académique.

CHRISTIANIA. — Université royale.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

COLMAR (Alsace). — Société d'histoire naturelle.

CONSTANTINE. — Société archéologique.

CORDOBA. — Academia nacional de ciencias de la Republica Argentina.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DUBLIN. — Académie royale d'Irlande.

DUNKERQUE. — Société dunkerquoise.

DÜRKHEIM. — Société des sciences naturelles.

ELBEUF. — Société industrielle.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituto di Studi superiori pratici e di perfezionamento.

GÊNES. — Reale Accademia medica.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Société des sciences naturelles et médicales.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

HALLE. — Academia Cæsarea Leopoldiniano-Carolina Germanicæ naturæ Curiosorum.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HARLEM. — Société industrielle néerlandaise.

HARRISBURG. — Geological Survey of Pennsylvania.

Digitized by Google

KIEL. — Université royale.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Société des sciences physiques et économiques.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France.

LILLE. — Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONDRES. — Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation du Jura.

LOUVAIN. — Cercle archéologique d'Enghien.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MÂCON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle.

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, littere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Digitized by Google

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MOULINS. — Société d'émulation du département de l'Allier.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Académie royale des sciences.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW-YORK. — Academy of sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

NÎMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine.

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques.

PARIS. — Club alpin français.

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques.

PARIS. — Société d'anthropologie.

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France.

PARIS. — Société de biologie.

Digitized by Google

PARIS. — Société de botanique de France.

PARIS. — Société des études historiques.

PARIS. — Société géologique de France.

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

PARIS. — Société académique indo-chinoise de France.

PARIS. — Société de médecine légale de France.

PARIS. — Société française de numismatique et d'archéologie.

PARIS. — Société philomathique

PARIS. — Société philotechnique.

PARIS. — Société d'enseignement supérieur.

PARIS. — Société de secours des Amis des arts. Baron Thénard.

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

REIMS. — Académie nationale.

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia de' nuovi Lincei.

ROME. — Bolletino delle opere moderne straniere della Bibliotheca centrale de Victor-Emmanuel di Roma. In-8°.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-OMER. — Société des antiquitaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

Digitized by Google

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SAINTES. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Académie royale des sciences.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

THRONDJEM. — Académie royale des sciences de Norwège.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

TOULOUSE. — Société de médecine, chirurgie et pharmacie.

TOULOUSE. — Société des sciences physiques et naturelles.

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOULOUSE. — Société académique franco-hispano-portugaise.

TOURNAI. — Société historique et littéraire.

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

TURIN. — Osservatorio della regia Universita.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE. — Institut impérial et royal de géologie.

VIENNE. — Société impériale et royale de géographie.

VIENNE. — Société impériale et royale de zoologie.

VITRY-LE-FRANÇOIS (Marne). — Société des sciences et arts.

Digitized by Google

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.
WASHINGTON. — National Academy of sciences.
WASHINGTON. — United states Geological Survey.
ZAGRA. — Societas historico-naturalis Croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

ALGER. — Bulletin de correspondance africaine publié par l'École supérieure des lettres.
PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l').
PARIS. — École polytechnique (Journal de l').
PARIS. — Journal d'oculistique et de chirurgie.
PARIS. — Journal des savants.
PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet.
RIO-DE-JANEIRO. — Archivos do Museum nacional.
TOULOUSE. — Revue d'hydrologie et de climatologie pyrénéennes.
VALENCE. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.
WIEN. — Annalen des K. K. naturhistorischen Hofmuseums.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1889.

BUREAU.

—

Président : M. DRUON.
Vice-Président : M. CUVIER.
Secrétaire perpétuel : M. Jules LEJEUNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. FAVIER.
Questeur : M. MELLIER.
Secrétaire annuel : M. GUYOT.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres, rue Saint-Michel, 20, à Nancy (Associé depuis le 18 mai 1846, Membre titulaire depuis le 1er février 1849).

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1861.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés correspondants nationaux et aux associés correspondants étrangers.

Digitized by Google

1882. 16 Juin. M. LEUPOL, Homme de lettres, rue du Tapis-Vert, 1 (Associé depuis le 30 décembre 1859, Titulaire depuis le 7 février 1862).

1885. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy, à Toul (Associé depuis le 7 juin 1838, Titulaire depuis le 2 février 1866).

II

MEMBRES TITULAIRES.

1854. 17 Nov. M. Ch. BENOIT, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres, rue Lepois, 9 (Associé depuis le 7 janvier 1847).

1863. 27 Mars. M. A. LOMBARD, Avocat à la Cour d'appel, Professeur de Droit commercial et chargé du cours de Droit des gens à la Faculté de Droit, rue Stanislas, 82 (Associé depuis le 18 janvier 1861).

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine, rue de Serre, 9 (Associé depuis le 1er août 1862).

1872. 2 Août. M. CAMPAUX, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, faubourg Saint-Georges, 5.

1873. 5 Déc. M. TOURDES, Doyen honoraire de la Faculté de Médecine, Associé national de l'Académie de Médecine de France, faubourg Stanislas, 2.

1874. 27 Mars. M. LIÉGEOIS, Professeur de Droit administratif et chargé du cours d'histoire du droit à la Faculté de Droit, rue de la Source, 4 (Associé depuis le 23 janv. 1863).

1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur d'histoire au Lycée, rue Bailly, 8 *bis*.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur d'histoire naturelle à l'École nationale forestière, rue Saint-Dizier, 9 (Associé depuis le 6 mars 1874).

4 Août. M. BOULANGÉ, Avocat à la Cour d'appel, pl. d'Alliance, 2.

10 Nov. M. HECHT, Professeur de pathologie générale et de pathologie interne à la Faculté de Médecine, rue Isabey, 4.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN, Doyen de la Faculté de Droit, Professeur

Digitized by Google

de Droit romain, chargé du cours de Droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières, rue Mazagran, 9.

1877. 20 Avril. M. VIANSSON, Percepteur des contributions directes, rue de la Ravinelle, 27 (Associé depuis le 22 novembre 1872).

23 Nov. M. BLEICHER, Professeur d'histoire naturelle à l'École supérieure de pharmacie, rue de Lorraine, 4.

1878. 1er Fév. M. Jules LEJEUNE, Homme de lettres, rue de la Ravinelle, 22 *bis* (Associé depuis le 22 novembre 1872).

21 Juin. M. O. CUVIER, Pasteur, faubourg Stanislas, 29 (Associé depuis le 22 novembre 1872).

1879. 3 Janv. M. DEBIDOUR, Doyen de la Faculté des Lettres, rue de Lorraine, 5 (Associé depuis le 17 novembre 1878).

1880. 23 Janv. M. l'abbé MATHIEU, rue de Strasbourg, 111 (Associé depuis le 2 mai 1879).

30 Mai. M. J. GOUY, ancien Magistrat, place d'Alliance, 6.

16 Juill. M. MOURIN, Recteur de l'Académie, place de l'Académie.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT (Antoine), rue de la Ravinelle, 27 (Associé depuis le 4 juin 1880).

M. DRUON, Proviseur honoraire, rue Girardet, 2 *bis*.

M. PUTON, Inspecteur général des Forêts, Directeur de l'École nationale forestière, rue Girardet (Associé depuis le 4 juin 1880).

1882. 4 Août. M. CHASSIGNET, ancien Sous-Intendant militaire, rue de Boudonville, 18 (Associé depuis le 5 mai 1882).

1883. 2 Mars. M. BARBIER, Secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, rue de la Prairie, 1 *bis* (Associé depuis le 5 août 1881).

1884. 18 Janv. M. Ch. GUYOT, Professeur de Législation à l'École nationale forestière, rue Girardet (Associé depuis le 19 janvier 1883).

M. le comte DE LUDRE, Homme de lettres, au château de Ludre, commune de Richardménil (Meurthe-et-Moselle) [Associé depuis le 1er mai 1863].

2 Mai. M. FAVIER, Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 (Associé depuis le 7 décembre 1883).

Digitized by Google

1884. 7 Nov. M. FERDINAND DES ROBERT, Homme de Lettres, Villa de la Pépinière, 1 (Associé depuis le 20 avril 1883).

1885. 23 Janv. M. Émile GRUCKER, Professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres, rue Stanislas, 59.

6 Mars. M. Léon GERMAIN, Archéologue, rue Héré, 26 (Associé du 15 décembre 1882).

15 Mai. M. MELLIER, Inspecteur d'Académie, rue Saint-Dizier, 138 (Associé du 21 mars 1884).

1887. 21 Janv. M. AUDIAT, Conseiller à la Cour d'appel, rue de la Ravinelle, 35, à Nancy (Associé du 4 décembre 1885).

1888. 3 Fév. M. PFISTER, Professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 2 juillet 1886), à Nancy, rue du Bastion.

21 Déc. M. MILLOT, Ancien officier de marine, chargé du cours de météorologie à la Faculté des Sciences, 28, rue des Quatre-Églises (Associé du 2 mars 1888).

M. l'abbé VACANT, Docteur en théologie, Professeur au grand séminaire de Nancy (Associé du 4 février 1887).

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1837. 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), boulevard Saint-Michel, 46, à Paris.

1854. 21 Fév. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Président de chambre honoraire à la Cour d'appel (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1874).

3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, ancien Doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872).

16 Fév. M. SAUDBREUIL, Premier président honoraire de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française, Profes-

Digitized by Google

seur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris, Député (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), boulevard Saint-Michel, 7, à Paris.

1855. 25 Avril. M. CHAUTARD, Doyen de la Faculté des Sciences à l'Institut catholique de Lille (Titulaire jusqu'au 1er décembre 1876).

25 Mai. M. Édouard COURNAULT, Homme de lettres (Titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875).

1857. 10 Juin. M. A. DE MARGERIE, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique de Lille (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877).

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire du 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872).

M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866).

1862. 7 Mai. M. ALEXANDRE, ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863), rue de l'Arcade, 25, à Paris.

1863. 23 Janv. M. Émile CHASLES, Inspecteur général (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), rue Paul-Louis-Courier, 6, à Paris.

1865. 17 Mars. M. JALABERT, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), avenue de l'Observatoire, 9, à Paris.

17 Mars. M. Albert DESJARDINS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865), rue de Condé, 30, à Paris.

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

M. VAUGEOIS, Doyen de la Faculté de Droit de Caen (Titulaire du 22 juin 1866 au 3 décembre 1875).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN, Professeur de chimie minérale et de chimie organique à l'École supérieure de pharmacie, associé national de l'Académie de médecine de Paris (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887) place de la Carrière, 39, à Nancy.

Digitized by Google

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874).

1872. 12 Avril. M. ADAM, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883).

2 Nov. M. E. MICHEL, Artiste Peintre (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), à Paris, avenue de l'Observatoire, 9.

1873. 10 Janv. M. PIERROT, Avocat, ancien Magistrat, place Saint-Georges, 93 (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881).

M. HUGUENY, Professeur honoraire de Faculté, rue des Frères, 19, à Strasbourg (Alsace) [Titulaire jusqu'au 7 novembre 1873].

1874. 1er Mai. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), à Paris, boulevard Montparnasse, 84.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie en retraite (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878).

1877. 16 Mars. M. GIGOT, ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), à Paris, rue Bel-Respiro, 9.

20 Avril. M. DECHARME, Professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté des Lettres de Paris. (Titulaire du 20 avril 1877 au 3 février 1888).

1878. 3 Mai. M. GÉRARD, Recteur de l'Académie de Grenoble (Titulaire jusqu'au 21 avril 1882).

1879. 2 Mai. M. E. DE GUERLE, ancien Trésorier-payeur général de Meurthe-et-Moselle, à Paris. (Titulaire du 23 janvier 1880 au 17 juin 1887).

1882 5 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 104, à Paris (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882).

M. LORIN, Directeur des Contributions directes à Saint-Lô [Manche] (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1884).

Digitized by Google

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue Stanislas, 57.

M. DIDION, Docteur en médecine, rue Saint-Dizier, 18.

M. MARCUS, ancien Officier du génie, à Toul, Grande-Rue, 10.

M. PÉTRE, Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

M. VIRLET, Colonel d'artillerie en retraite, à Fontainebleau.

B

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1846. 18 Mai. M. MATHIEU, ancien Sous-Directeur de l'École nationale forestière, faubourg Saint-Jean, 21, à Nancy.

M. SALMON, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), boulevard Saint-Germain, 168, à Paris.

1847. 17 Juin M. LE BRUN, Naturaliste, à Azerailles (Meurthe-et-Moselle).

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

1850. 5 Déc. M. l'abbé RÉGNIER, rue Montesquieu, 15, à Nancy.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Réglement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

1856. 10 Déc. M. l'abbé BÉNARD, Aumônier de la chapelle ducale de Lorraine, rue du Point-du-Jour, 9, à Nancy.

1858. 14 Mai. M. Charles COURNAULT, Artiste-Peintre, à Malzéville.

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine.

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Colonel d'artillerie en retraite, à Alger.

16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel, rue de la Pépinière, 27, à Nancy.

1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, ancien Instituteur, bibliothécaire de la ville d'Épinal.

21 Juin. M. le comte de PUYMAIGRE, Homme de lettres, rue de l'Université, 17, à Paris.

1863. 1er Nov. M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.

1864. 24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collège de La Roche-sur-Yon.

1865. 30 Mars. M. BONVALOT, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 3, à Paris.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, rue Madame, 49.

1867. 15 Fév. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), Docteur ès sciences, Agrégé de l'Université, rue d'Assas, 78, à Paris.

29 Mars. M. Alexandre D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Conservateur des Forêts, à Niort (Deux-Sèvres).

21 Juin. R. P. DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte, Grande-Rue, 13, à Nancy.

1874. 6 Mars. M. l'abbé HYVER, Professeur à l'Institut catholique de Lille.

18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, Conseiller général de la Meuse, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 Juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

7 Déc. M. GRAND'EURY, Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences, Section de botanique), à Saint-Étienne (Loire).

M. CREUTZER, Inspecteur primaire en retraite.

Digitized by Google

1878. 1er Mars. M. DE CARCY, ancien Officier supérieur d'état-major, cours Léopold, 37, à Nancy.

1879. 2 Mai. M. BRACONNIER, Ingénieur des mines, à Troyes.

M. CASPAR, Organiste, à Lunéville.

M. PEIFFER, ancien Officier supérieur d'artillerie, 135, rue Saint-Dizier, à Nancy.

M. GLEY, ancien Professeur au Collège d'Épinal.

1880. 4 Juin. M. BRIQUEL, Naturaliste, à Lunéville.

1881. 20 Janv. M. le comte DE BIZEMONT, Capitaine de frégate, rue des Saints-Pères, 76 *bis*, à Paris.

M. Léopold QUINTARD, Homme de lettres, rue Saint-Michel, 30, à Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD, Conservateur des forêts.

1882. 5 Mai. M. le Dr FOURNIER, à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. BARDY, Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

15 Juin M. le vicomte Lucien DE WARREN, rue Saint-Michel, 20, à Nancy.

1884. 18 Janv. M. Albert JACQUOT, Luthier, rue Gambetta, 17, à Nancy.

18 Juill. M. DINAGO, Avocat à la Cour d'appel, rue de la Monnaie, 5, à Nancy.

13 Déc. M. HAILLANT, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, à Épinal.

1885. 20 Mars. M. CLESSE, Notaire honoraire, maire de Conflans (Meurthe-et-Moselle).

20 Nov. M. Arthur BENOIT, Homme de lettres, à Berthelming (Lorraine).

M. Maurice THIRION, Professeur d'histoire au Lycée, rue de la Graffe, 2, à Nancy.

20 Nov. M. WOHLGEMUTH, Maître de conférences à la Faculté des Sciences, Directeur de l'École professionnelle de l'Est, à Nancy.

18 Déc. M. A. NETTER, Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire, rue Saint-Dizier, 87, à Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERAND, Vétérinaire, Secrétaire général de la Société centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, rue Gilbert, 3, à Nancy.

M. THOMAS (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel, rue Stanislas, 82, à Nancy.

Digitized by Google

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Professeur de littérature française à la Faculté des Lettres, rue des Dominicains, 6, à Nancy.

18 Févr. M. MATHIEU DE VIENNE, Chef d'escadron d'artillerie, à Nancy, 1, rue d'Alliance.

15 Juill. M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE, à Nancy, 19, rue de Strasbourg.

16 Déc. M. Émile AMBROISE, Docteur en Droit, Avoué à Lunéville.

M. O. BERGER-LEVRAULT, Imprimeur-Éditeur, rue des Glacis, à Nancy.

1888. 2 Mars. M. le docteur R. COLLIGNON, Médecin-major, à Cherbourg.

13 Avril. M. l'abbé CHAPELIER, Curé de Jeanménil (Vosges), archéologue.

1888. 29 Juin. M. le baron Ét. HULOT, à Sainte-Cécile, près Nancy, et 72, rue de Lille, à Paris.

1889. 3 Mai. M. l'abbé J. ROGIE, Clerc régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, à Verdun (Meuse).

2°

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, quai Voltaire, 32, à Paris.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, ancien Colonel d'artillerie à Versailles, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

M. PERREY, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Dijon, rue du Port, 78, à Lorient (Morbihan).

1845. 4 Juill. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).

13 Déc. M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), rue de la Sorbonne, 2, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Lucien COUTANT, Président de la Société de sphragistique, à Paris.

16 Déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Membre de l'Institut, Professeur de celtique au Collège de France.

1853. 5 Août. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon (Oise).

M. GRELLOIS, Médecin principal, à Pont-à-Mousson.

Digitized by Google

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, ancien Recteur, boulevard Saint-Michel, 70, à Paris.

1856. 19 Déc. M. Édouard ROBIN, ancien Professeur de chimie, à la Grande-Bellaillerie, près Saint-Calais (Sarthe).

1857. 18 Juill. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1859. 21 Janv. M. H. GOMONT, Homme de lettres, rue de Babylone, 12, à Paris.

1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'abbé LOYSON, Aumônier du Lycée Lakanal, 15, rue Angot, à Bourg-la-Reine.

1861. 24 Mai. M. CARNANDET, ancien Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

1862. 21 Fév. M. BRETAGNE, ancien Directeur des contributions directes, rue de la Pépinière, 7, à Nancy.

20 Juin. M. GOGUEL, ancien Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

5 Juill. M. Frédéric PASSY, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), rue Labordère, 8, à Neuilly (Seine).

1863. 4 Déc. M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collège de France, 38, rue Cassette, à Paris.

1864. 15 Juill. M. Achille MILLIEN, Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Conseiller à la Cour d'appel de Rouen (Seine-Inférieure).

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Académie française, Sénateur, place de la Madeleine, 8, à Paris.

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École spéciale des langues orientales, avenue Duquesne, 47, à Paris.

6 Juill. M. le duc Albert DE BROGLIE, Membre de l'Académie française, Sénateur, rue de Solférino, 10, à Paris.

23 Nov. M. GALLEAU, Homme de lettres, avenue de Wagram, 53, à Paris.

Digitized by Google

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Cardinal.

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres, place Vaudémont, 4, à Nancy.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur à la Faculté de Médecine, rue du Manège, 33, à Bordeaux (Gironde).

1869. 19 Févr. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine-Inférieure).

1870. 17 Juin. M. Ernest LEHR, Docteur en droit, ancien Professeur de législation comparée à l'Académie de Lausanne, Avocat-Conseil de l'ambassade de France en Suisse, les Toises-Lausanne.

1871 17 Mars. M. Abel HOVELACQUE, Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique*, rue de l'Université, 39, à Paris.

7 Juill. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie au Collège de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872 20 Déc. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts).

1873. 19 Déc. M. Charles GRAD, Géologue, au Logelbach, près Colmar (Alsace), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

1874. 19 Juin. M. Alfred RAMBAUD, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, rue d'Assas, 76.

4 Déc. M. GARRIGOU, Docteur en médecine, rue Valade, 38, à Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. GRAVIER, Homme de lettres, à Rouen (Seine-Inférieure).

7 Août. M. Xavier MARMIER, de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

R. P. PETITOT, Oblat, Missionnaire au Canada.

M. Julien VINSON, Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, rue de Beaune, 5, à Paris.

M. Oscar COMETTANT, Homme de lettres, rue Neuve-des Petits-Champs, 64, à Paris.

M. GAFFAREL, ancien Doyen et Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Dijon.

M. MADIER DE MONTJAU, Président de la Société américaine de France, rue Madame, 20, à Paris.

M. DE SÉMALLÉ, Membre des Sociétés de géographie et d'anthropologie, à Versailles (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

1877. 21 Déc. M. Octave SACHOT, Homme de lettres, Secrétaire de la rédaction de la *Revue britannique*, rue du Dragon, 19, à Paris.

1879. 20 Juin. M. Ambroise THOMAS, Directeur du Conservatoire national de musique, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris.

1880. 2 Mars. M. A. GÉRARD, Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, à Lyon (Rhône).

16 Avril. M. BLIER, Professeur au Lycée de Coutances (Manche).

M. BELLIN, poète, à Lyon.

M. DE JOSEFOWICZ, Ingénieur civil, à Paris.

3 Juin. M. GLASSON, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), rue du Cherche-Midi, 40, à Paris.

1882. 5 Mai. M. l'abbé HANAUER, Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. Albert BABEAU, Homme de lettres, Correspondant de l'Institut, à Troyes.

1883. 16 Mars. M. DENY, Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).

6 Juill. M. le comte DE MARGON, chef d'escadrons au 8e chasseurs, à Verdun.

7 Déc. M. ANTOINE, Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.

1884. 18 Janv. M. X. MOSSMANN, Archiviste de la ville de Colmar (Alsace).

7 Nov. M. le comte d'HAUSSONVILLE, membre de l'Académie française, rue Saint-Dominique, 41, à Paris.

1885. 28 Fév. M. DIETZ, pasteur à Rothau (Alsace).

15 Mai. M. BOUVIER, Chef de division au ministère des finances, rue de Miromesnil, 78, à Paris.

1886. 5 Mars. M. FAUDEL, Docteur en médecine, Secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar (Alsace).

7 Mai. M. Eugène RENDU, Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, à Paris.

21 Mai. M. Ambroise TARDIEU, Homme de lettres, à Herment, près Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL, ancien Magistrat, à Paris.

Digitized by Google

1888. 2 Mars. M. JADART, Secrétaire général de l'Académie de Reims.

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE, à Compiègne.

M. SCHLAGDENHAUFFEN, Directeur de l'École supérieure de pharmacie, rue de Metz, à Nancy.

27 Avril. M. l'abbé ALLAIN, Chanoine, Archiviste du diocèse, à Bordeaux.

29 Juin. M. DELIGNY, Docteur en médecine, à Saint-Gervais-sur-Arve (Haute-Savoie).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.

5 Avril. M. BARTHELÉMY, Docteur en médecine, Médecin en chef de l'hôpital Saint-Louis, 21, rue du Paradis-Poissonnière, Paris.

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1835. 26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Mayence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, ancien Directeur du Jardin botanique de Genève, Membre de l'Institut.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Professeur à l'Université de Kiel.

1853. 23 Juin. M. Le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ, à Bruxelles.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

5 Déc. M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

1857. 9 Janv. M. PAQUES, ancien Professeur à l'Athénée royal de Liège.

1858. 10 Déc. M. le baron DE KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

1859. 30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

Digitized by Google

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur de l'Athénée royal de Luxembourg.

17 Déc. M. E. MULLER, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, à Athènes.

1875. 6 Août. M. Don José-Maria TORRÈS-CAÏCEDO, Ministre plénipotentiaire de la République du Salvador, rue Fortuny, 21, à Paris.

M. HAYNES, Professeur à Boston (États-Unis).

M. Waldemar SCHMIDT, Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. le baron DE HELLWALD, Officier supérieur autrichien, Rédacteur en chef de la Revue *Das Ausland,* à Cannstatt (Wurtemberg).

M. BLAISE, Professeur, à Luxembourg.

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [îles Canaries (Espagne)].

1880. 6 Août. M. RIVIER, Secrétaire général de l'Institut de Droit international, Professeur à l'Université de Bruxelles.

1884. 21 Nov. M. Henri DE SAUSSURE, à Genève (Suisse).

1888. 18 Avril. M. AAGAARD, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg (Danemark).

MEMBRES DONATEURS (1)

M. Edmond LALLEMENT, Professeur de la Faculté de médecine, membre titulaire, décédé le 27 février 1889. Don fait en mémoire de lui par sa famille. 500 fr.

(1) Règlement. Article additionnel : Les membres honoraires, titulaires, associés-correspondants peuvent acquérir la qualité de donateur, en versant une somme d'au moins 500 francs. Ces dons forment un capital inaliénable. Les noms des membres donateurs, — que la libéralité ait été faite de leur vivant ou après leur décès — sont inscrits à perpétuité dans les comptes rendus de l'Académie.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 16 mai 1889.

Rapport sur les prix de vertu, pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. A. Lombard.
Rapport sur le concours pour le prix Herpin, par M. Millot. Discours de réception. XV
Le pasteur Oberlin, par M. Grucker. Discours de réception. XXXI
Réponse du président, M. Lederlin, aux deux récipiendaires. LVII
Compte rendu de l'année 1888-1889, par M. Pfister, secrétaire annuel LXX
Discours prononcé aux obsèques de M. E. Lallement . LXXXVIII

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Étude sur l'aisance relative du paysan lorrain, par M. Guyot 1
Résultats d'une exploration à travers 250,000 mots de la nomenclature géographique, par M. Barbier. 131
Le métayage en Lorraine, par M. Guyot. 180
Les Écoles de l'Académie de Nancy, avant 1789, par M. Maggiolo. 200
Lorraine, poésie, par M. A. Lombard 280
La duchesse Nicole, par M. des Robert 291
Une après-midi à Saint-Point, poésie, par M. Campaux. 400
Montesquieu et l'Académie de Stanislas, par MM. Meaume et Ballon 421
La politique de Bossuet et de Fénelon, par M. Druon . 445
Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1888. 495
Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'Étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1887-1888 504
Publications périodiques adressées à l'Académie. . . . 511
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas, suivant l'ordre de réception 512

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google